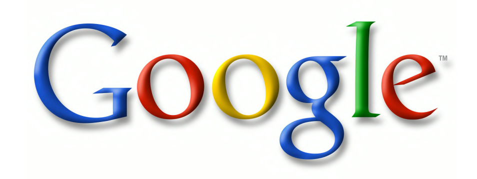




104-113

Musée
G.D.H.

MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

SEPTIÈME ANNÉE.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1870

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

L'atelier.

— Il tombera, vous verrez qu'il tombera....

— Je parie que non.

— Il tombera, vous dis-je, c'est un imprudent.

— Allons donc, Christen, le plus adroit des couvreurs de la Chaux-de-Fonds!

— Ce n'est pas cela qui l'empêchera de tomber et de se tuer.

— Ne crains rien, mon petit, il a pris ses précautions. Tu ne connais pas cette race; Christen est dur comme le fer et agile comme un chat; la lucarne se décrocherait, le toit s'enfoncerait sous lui, qu'il trouverait encore le moyen de se maintenir là haut.

— Superbe! Ajoute, pour en finir, qu'il a noué sa corde à ce gros nuage qui file vers les Franches-Montagnes. C'est son ballon, son parachute.

— Quand il marchait sur les poutres enflammées, sa lance à la main, pour éteindre l'incendie de la Place-Neuve, il n'avait pas besoin de nuage ou de ballon. Chacun l'a vu, ce brave porte-jet, tout le monde applaudissait, comme au théâtre.

— On lui a voté une tunique d'honneur, ça c'est vrai.

— Parbleu! la sienne était brûlée.... au service de la patrie.... fallait-il pas lui faire un habit neuf?

— Je ne voudrais pas être à sa place! s'il fait une chute de cinquante pieds, personne ne lui votera des béquilles d'honneur.

Ainsi devisaient des jeunes gens groupés devant les fenêtres d'un atelier de la Chaux-de-Fonds. Les uns debout, les autres juchés sur les établis, ils regardaient avec anxiété un couvreur, assis sur une lucarne de la maison en face, et fort affairé à déblayer la neige qui couvrait le toit. Pendant la nuit précédente, il en était tombé une couche épaisse de trois pieds, et le propriétaire, craignant pour la charpente de son toit, avait requis l'assistance de l'honnête Christen pour cette opération délicate.

Tout à coup, un large banc de neige se détacha du faîte et descendant, comme une avalanche, atteignit la lucarne, l'emporta et s'abîma dans la rue avec un fracas semblable au bruit du tonnerre.

Un cri d'effroi retentit lorsqu'on vit descendre au milieu d'un tourbillon de neige cet étrange cavalier à califourchon sur sa lucarne à laquelle il se cramponnait de toutes ses forces. Les fenêtres s'ouvrirent, une foule de têtes ornées de garde-vue de papier jauni se mirent au guichet; en un clin d'œil la rue, ou du moins les couloirs pratiqués entre des monceaux de neige, se remplirent de curieux, empressés à porter secours à l'infortuné qui venait de faire une chute aussi effrayante.

Nos jeunes gens ne furent pas des derniers à accourir; en moins de rien l'atelier fut vide; ouvriers, apprentis franchirent les montées comme une volée d'oiseaux. A peine l'un d'eux eut-il le temps d'expliquer ce qui se passait au patron qui se montra sur le seuil de la fonderie pour s'informer des causes de ce vacarme. Avec une vivacité toute montagnarde, qui se montre surtout lorsqu'un malheur appelle le dévouement et la résolution, ils se mirent à fouiller la neige avec tout ce qui leur tomba sous la main; chapeaux, pelles, balais attaquaient à l'envi la blanche colline où Christen avait disparu.

— Hardis, les chiens du Saint-Bernard, disait l'un, travaillons des pattes solidement.

— Dis donc, Léon, c'est pas chaud la neige, ce matin.

— Quand il s'agit de sauver un homme, on ne souffle pas dans ses doigts.

— C'est tout de même un calorifère qui ne me caresse pas précisément l'épiderme. Quelle onglée les Français devaient avoir à la Bérésina!

— Pas un grenadier de la Garde, avec ou sans bonnet à poil, n'aurait pu se vanter de piquer une creusure dans un pignon de grande moyenne.

— Creuse seulement devant toi, bavard, tu sais que les taupes ne parlent pas.

— Allons-nous ouvrir des catacombes sous les murs de notre cité?

— Jamais je n'ai vu tant de neige; il y en a bien neuf pieds d'épaisseur dans cet endroit.

— Heureusement pour Christen; il est tombé dans la plume, un vrai duvet, le sybarite. Attention, voici quelque chose.... pourvu qu'il soit vivant....

On vit, en effet, apparaître une tête poudrée à blanc, puis un torse, enfin Christen en personne, toujours à cheval sur sa lucarne et regardant avec des yeux étonnés la multitude qui l'entourait.

— Etes-vous blessé? parlez donc.

— Il est gelé, engourdi; il faut le frictionner pour rétablir la circulation.

— Voici du vin, ça le réchauffera.

— Point de vin, le thé serait meilleur.

— En voilà du thé, avec du cognac; sifflez-moi cela, compère, et puis vous tâcherez de parler.

Christen dégusta son thé en connaisseur; pendant qu'il buvait, tout le monde fit silence; l'inquiétude rendait muet les plus loquaces.

— Il n'y avait pas assez de cognac, dit-il en rendant le gobelet.

— Voyez-vous, le gourmand, il voudrait de la *blanche* toute pure. A présent, répondez, avez-vous du mal?

— Je ne crois pas, dit l'autre, en se tâtant et en se débarrassant de la neige qui remplissait ses yeux et ses oreilles.

— Vous n'avez rien de cassé?

— Non; c'est bien allé, nous sommes tombés en douceur, nous deux la lucarne. Et achevant de se dégager du tombeau où il avait été momentanément enseveli, le couvreur se mit sur ses pieds, étendit les bras, remua les jambes, se secoua, puis, levant la tête, mesura du regard l'espace qu'il avait franchi. C'est tout de même un rude saut, ajouta-t-il en manière de réflexion, j'attacherai ma corde à la cheminée.

— Comptez-vous retourner sur le toit?

— Oui; faut-il pas déblayer la neige?

Chacun le contemplait bouche béante. Mais en voyant cet homme, qui venait d'échapper miraculeusement à la mort, prêt à recommencer son ouvrage, la chose parut si drôle aux spectateurs, que les rires éclatèrent en chœur et se propagèrent de guichet en guichet d'un bout de la rue à l'autre.

— Eh bien! Léon, tu as perdu ton pari, dirent les apprentis en rentrant dans l'atelier.

— C'est-à-dire que Célestin ne l'a gagné qu'à demi, car il a prédit que Christen se tuerait en tombant, et le farceur a eu l'indignité de s'en tirer sain et sauf, comme un matou qui dégringole d'une gouttière.

— La neige qui s'écroule des toits, quand le temps s'adoucit, a causé plus d'un accident. Ce n'est pas une plaisanterie, dit en parlant avec lenteur un ouvrier à cheveux gris qui paraissait être une des colonnes de l'atelier. Je me souviens d'une jeune fille qui fut écrasée par une de ces avalanches et qu'on ne retrouva qu'au printemps.

— Morte?

— Parbleu! deux mois après.

— Où ça, dans les combes du Valanvron?

— Non, ici, dans le village, tellement qu'elle était conservée comme si elle venait d'expirer.

— Comme une prune à l'eau-de-vie.... père Bourquin, vous brodez?

— Non, je raconte tant seulement ce que tout le monde a pu voir. Si vous n'étiez pas si jeunes vous le sauriez tout comme moi. Je suis trop monteur de boîtes pour briller par l'imagination.

— Ah! père Bourquin, ne dites pas de mal des monteurs de boîtes.

— Je crois, Dieu me pardonne, que ces enfants veulent me rappeler au sentiment de mes devoirs à l'égard de la corporation.... un vétéran qui n'a jamais foulé de plus doux gazon que les claies de l'établi, depuis qu'il peut tenir un burin et manier un archet.

— Quant à l'archet, n'en parlons pas, cela fait pitié de voir une vieillerie du temps de Mathusalem dans un atelier comme celui-ci.

— Je me moque de vos innovations et je resterai fidèle à mon archet jusqu'à la mort. Ces tours, que vous faites marcher avec le pied, leur roue et leur *pétale* ne servent qu'à tenir de la place inutilement et à causer de la dépense.

— Et le temps que vous perdez en ramenant l'archet, ce n'est donc rien!

— C'est faux, je ne perds pas un temps; quand vous aurez monté autant de boîtes que Josué Bourquin, qui ne travaille que dans le soigné, alors vous pourrez vous moquer de moi, fichue grenaille d'apprentis que vous êtes. Mais, écoutez donc, ne semble-t-il pas qu'ils se prennent aux cheveux dans l'escalier. Non, ils rient, allons, tant mieux, tant mieux.

On entendait, en effet, des rires bruyants dans les montées; les portes s'ouvraient et se fermaient, quelque chose d'étrange se passait dans la maison. Un des apprentis s'éclipsa un instant et revint en se tenant les côtes.

— C'est le père Giroux, dit-il, qui fait ce sabbat. Vous savez quel morilleur acharné il est le père Giroux. Eh bien! n'a-t-il pas la chance de trouver ce matin une superbe morille dans un de ses pots de fleurs.

— Allons donc, au mois de décembre, répondirent en chœur les jeunes gens.

— C'est comme je vous le dis, une morille magnifique, tout ce qu'on peut voir de plus morille, sous un rosier du Bengale. Il l'appelle *morchella esculenta;* la joie le rend fou.

— Va conter tes bourdes aux innocents, tu perds ton latin, mon vieux.

— Je l'ai vue, vous dis-je, elle est encore dans le pot; croyez-vous qu'il permettrait qu'on y touchât. Merci, un tel phénomène! Il veut en envoyer une relation dans la *Feuille d'avis des Montagnes.*

— Tu ne plaisantes pas?

— Non, je vous jure.

— On verra cela en descendant pour dîner.

— Je me rappelle, dit gravement Josué Bourquin, un vieux chasseur de la Sagne qui déclarait avoir trouvé des morilles tous les mois de l'année; mais je n'ai jamais entendu dire qu'elles vinssent dans les *potafleurs.* On voit aujourd'hui tant de choses surprenantes, qu'il faut s'habituer à ne plus rien rencontrer d'impossible.

Cependant, deux des jeunes gens avaient pris tout à coup une contenance embarrassée; ils n'échangeaient plus que des regards furtifs. Penchés sur leur établi, ils travaillaient avec une ardeur inaccoutumée comme pour conjurer par leur application l'orage prêt à fondre sur leur tête.

Pendant un moment le silence régna dans l'atelier; on n'entendait que le bruit des outils d'acier mordant l'argent des *carrures*, des *lunettes*, des *charnières.* La pièce était vaste, éclairée par plusieurs fenêtres devant lesquelles s'étendaient les établis, avec leurs tours, leurs étaux, disposés de manière à ne présenter aucune place perdue. Les ouvriers debout et comme rangés en bataille, chacun devant son tour, poursuivent activement les diverses opérations auxquelles les éléments d'une boite de montre doivent être soumis avant son entier achèvement. Les uns tournent, les autres liment, d'autres soudent; tout cela se fait prestement, avec aisance, avec dextérité, avec ordre; pas un mouvement n'est perdu, l'intelligence guide chaque geste de la main, chaque manœuvre de l'outil. Vêtus d'une blouse ou d'une camisole de laine tricotée, la tête couverte de leur chapeau ou d'une calotte, ils sont là du matin au soir, tous les jours sauf le dimanche, et toute l'année. Pour recueillir les parcelles du métal précieux qu'ils mettent en œuvre, chacun d'eux a devant soi, fixée à l'établi, une poche de peau, bientôt remplie par les déchets et les limailles. Ce qui tombe à côté de la poche est reçu entre les lattes du plancher à claire-voie, qu'on nomme les *claies.* Des laminoirs, un banc à étirer, semblables à des pièces d'artillerie, étalent au milieu de la salle, leurs formes lourdes et trapues; contre les murs sont rangées les filières de toutes grandeurs, des étampes, des emboutissoirs et une foule d'autres outils.

Malgré la grande valeur de la matière première, aucune surveillance spéciale ne s'exerce sur les ouvriers, et la confiance du patron est rarement trompée. Du reste, toutes les précautions sont prises pour que rien ne se perde; on conserve l'eau où les ouvriers se lavent, les linges où ils s'essuient, les balayures de l'atelier, tout cela contient de l'argent, qui est restitué au patron par des procédés simples et expéditifs.

On le voit, l'activité organisée et incessante des abeilles règne dans cette ruche de l'industrie, mais une activité sereine et libre, secondée par l'habileté native et par la dignité.

C'était l'époque où les grands ateliers et la *fabrique*, proprement dite, n'avaient pas encore fait invasion dans nos vallées; les mœurs patriarcales subsistaient encore; les ouvriers, les apprentis faisaient plus ou moins partie de la famille, et dans leurs relations réciproques, la morgue hautaine du patron enrichi était aussi inconnue que l'arrogance grossière du compagnon endoctriné par des théories fallacieuses ou soutenu par l'appui d'associations occultes qui foulent aux pieds les sentiments patriotiques et reçoivent leurs inspirations de l'étranger. Toutes ces inventions modernes manquaient aux braves garçons mis en scène dans ce récit, ils en étaient plus gais, plus confiants et plus heureux.

Tout à coup la porte s'ouvrit avec violence; un homme trapu, haut en couleur, apparut tête nue, tenant à la main un objet qui paraissait l'exaspérer. Il resta un moment sans pouvoir prononcer une parole, mais ses yeux jetaient des flammes. Enfin, il s'écria d'une voix haletante de fureur :

— Si vous ne me dites pas qui a fait cela.... il y aura du mal!

— Que vous a-t-on fait, M. Giroux? dit le patron sortant de la forge.

— Une infamie, une injure mortelle.... regardez ce qu'ils ont eu l'indignité de planter dans mes pots de fleurs!

— N'est-ce pas une morille?

— Une morille! dit avec dédain l'honnête Giroux, encore si c'en était une....

— Eh bien!...

— De la mie de pain, Monsieur, de la mie de pain toute pure. Faut-il être peu de chose pour mystifier un honnête homme et conspuer son goût pour l'histoire naturelle.

— J'espère que ce mauvais tour ne vous a pas été joué par mes apprentis.

— Venir m'insulter jusque dans mes pots à fleurs! Rien n'est sacré pour ces polissons.

— Si le coupable est ici, je l'engage à se nommer et à faire des excuses à M. Giroux.

— C'est moi, dit Célestin, un blondin à mine éveillée, en s'avançant vers

le patron: je ne croyais pas faire de la peine au voisin.... puisqu'il les aime.

— Ah! crapaud, si la crainte de Dieu ne me retenait pas et si cette morille n'était pas si bien faite, je t'assommerais, dit Giroux en levant un poing formidable sur la tête du jeune gars.

— Assommez toujours, voisin, je ne suis pas de force à modeler de telles pièces.

— Pardonnez-moi, M. Giroux, dit le fils du patron, j'ai modelé cela hier soir en m'amusant; je ne savais pas ce qu'elle était devenue.

— Comment, c'est toi. André? Tu as du bonheur d'avoir affaire à un homme qui aime les belles choses. Mais j'estime que quand on a du talent, il ne faut pas le profaner. C'est bon pour une fois, je vous pardonne, mais sacrebleu qu'on n'y revienne plus. Dites-donc, M. Robert, ajouta-t-il en descendant l'escalier, ce garçon a l'étoffe d'un artiste; regardez comme c'est fait, impossible de mieux imiter la nature; moi qui ai l'œil d'un morilleur, j'y ai été pris, il m'a mis dedans. N'allez pas en faire un monteur de boîtes, croyez-moi, ce serait son malheur.

André.

Il est d'usage chez les ouvriers et les apprentis de consacrer le temps qui s'écoule entre le dîner et le coup d'une heure, à prendre un peu d'exercice en plein air avant la rentrée à l'atelier. Ils prennent leur repas à midi, quelques minutes avant, si c'est possible, et le dernier morceau avalé, ils partent pour goûter les douceurs de la récréation. Suivant la saison, ils vont s'étendre à l'ombre sous les arbres à la lisière de la forêt, le dos sur l'herbe, les yeux perdus dans le ciel bleu, fumant leur pipe, devisant de la politique du jour ou écoutant les clochettes des vaches broutant autour d'eux, ou bien entassés sur un traîneau rustique *(une glisse)* ils se lancent le long d'une rampe couverte de neige où leur véhicule file avec la rapidité d'une flèche. Bon nombre entrent au café jouer au billard ou aux cartes la demi-tasse; ils lisent les journaux, se tiennent au courant de la marche du monde, discutent les questions sociales, politiques, religieuses, puis retournent à leur étau, et reprennent gaiement leur travail interrompu.

Après la scène de la matinée, nos monteurs de boîtes passèrent leur *entre midi et une heure*, c'est le terme consacré, à jouer autour de la maison. Ils déblayèrent les abords de la pompe,[1] se lancèrent des pelottes bien ajustées pour se réchauffer les doigts, tandis que les apprentis, réunissant leurs forces,

[1] Chaque maison a sa citerne ou son puits avec une pompe.

amoncelaient des rouleaux de neige dont ils construisaient une *forteresse* avec le sérieux et l'importance qu'aurait pu y mettre le maréchal Vauban en personne. La maison donnait d'un côté sur la campagne; c'est de là qu'on vit accourir un camarade qui s'écria: — Venez donc, Tournefol est en chasse; il approche; on lui a fait croire que les sorbiers sont couverts de grives; c'est ça qui sera drôle.

Chacun se hâta pour prendre sa part du divertissement. On savait que ce jeune Français, nouvellement arrivé dans le village, était le plastron de mauvais plaisants qui s'amusaient à lui jouer des tours.

— Où est-il? on ne le voit pas.

— Il est masqué par la colline, mais dans un instant il va déboucher avec armes et bagages, fusil à deux coups, carnassière et guêtres de daim, un vrai Journal des modes.

— Que diantre veut-il tirer? Sur toute cette neige, on ne voit pas seulement voler un pinson.

— Attendez, dit un ouvrier, j'ai sur mon fourneau un corbeau empaillé que la chaleur du tuyau a roussi hier au point de ruiner la moitié de son plumage. Il en reste assez pour faire illusion à un naturaliste de la force de Tournefol. Je vais le chercher si l'un de vous se charge de le poser sur le grand plane que voilà.

— Nous irons nous deux Léon; je lui ferai la courte échelle.

L'affaire fut faite en un instant, et l'on vit se dessiner, sur le ciel gris, à quelques centaines de pas de distance, le profil de maître corbeau perché bien haut, parmi les branches de l'érable centenaire. Le piége était tendu, mais le Nemrod malencontreux viendrait-il s'y prendre? Les cœurs battaient d'impatience. Enfin, un être humain microscopique apparut sur la neige blanche; il semblait nager plutôt que marcher dans l'épais tapis où il enfonçait jusqu'à la ceinture. Il portait son fusil sur l'épaule et soulevait sa carnassière pour la préserver de l'humidité qui aurait pu la défraîchir. De temps en temps il faisait halte pour reprendre haleine et promenait un regard circulaire, cherchant ce gibier fantastique qu'on lui avait promis et qui ne se montrait pas. Tout à coup le corbeau parut entrer dans son rayon visuel, ce fut pour lui le sujet d'une grande joie.

— Attention! dit un ouvrier, ça mord.

Mais le rusé Français voulut montrer qu'il était un malin, il attaqua la difficulté en diplomate; au lieu de se diriger vers le plane en ligne directe, il fit un grand détour, se glissa le long d'un mur de clôture, et quand il fut presque à portée, il se traîna sur le ventre, en faisant signe de la main aux jeunes gens, qui le regardaient, de ne pas bouger et de faire silence.

— Il faut être très-fort pour garder son sérieux, dit Léon, je ne donnerais pas ma place de parterre pour quarante sous.

— Quels acteurs que ces Français! Je vote une couronne à Tournefol, dit Célestin.

— Une couronne de laurier-sauce.... pour assaisonner son gibier.

Un trait de feu, suivi d'un nuage de fumée et d'une détonation étouffée par la neige, fit tressaillir nos étourdis; le corbeau, dérangé dans son équilibre, dégringola lourdement de branche en branche et tomba dans la neige. Mais le pied de bois sur lequel il était fixé étant plus lourd, s'enfonça seul, et le volatile se montra aux yeux surpris du chasseur dans l'attitude d'un oiseau prêt à s'envoler. Tournefol fit feu une seconde fois et se précipita sur sa proie, au comble de l'enthousiasme, en poussant un cri de joie. Mais son délire s'éteignit soudain, lorsqu'il ramena avec l'oiseau le piédestal sur lequel on lisait en gros caractères : *Corvus Corone L.* La Corneille.

— *Coua, coua, coua,* chantaient en chœur les apprentis.

Mais le chasseur ne perdit pas son sang-froid, il détacha l'animal de son support, le mit bravement dans son carnier, chargea son fusil et continua sa marche comme un homme qui vient de faire un coup superbe.

Une heure venait de sonner, chacun se remit au travail, et de nouveau les tours, les étaux, le banc à étirer, les laminoirs furent en jeu au milieu de ce bourdonnement qui accompagne le travail en commun.

— Tout de même, dit Josué Bourquin, c'est mal de se moquer ainsi de son semblable; que diriez-vous si on vous en faisait autant? Les jeunes gens d'aujourd'hui sont atteints d'une perversité précoce.

— Oh! oh! distinguons, père Bourquin; d'abord je proteste et je déclare que maître Tournefol n'est pas mon semblable. C'est un garçon aussi ignorant que rempli de vanité; il veut tout savoir mieux que chacun. L'autre jour, il demandait à un professeur des leçons d'algèbre. Vous avez fait toute l'arithmétique? lui dit ce dernier. — Sans doute, monsieur, parfaitement. — Vous avez donc fait la règle de trois? — Comment donc, monsieur, j'ai fait la règle de trois, quatre, cinq, six!

Un brusque éclat de rire parcourut l'atelier.

La porte s'ouvrit et un homme vêtu de noir, avec un crêpe au chapeau, et tenant dans sa main une grande feuille de papier, appela à haute voix : M. André Robert.

— Ici, répondit André, que me voulez-vous?

— Je viens de la part de la famille Rozet vous annoncer la mort de leur fille, et vous commander comme fossoyeur. Voici un billet qu'on m'a chargé de vous remettre. Le souper aura lieu demain soir au Lion d'Or.

Autrefois, selon l'antique usage, les voisins remplissaient les fonctions souvent pénibles de fossoyeurs, et l'on rendait généralement de grand cœur ce dernier service à ceux que Dieu venait de rappeler à lui. André parcourut la liste qui lui était remise et remarqua avec satisfaction que parmi ses trois collègues figurait son meilleur ami, Florian Humbert.

Dès que la nuit fut venue, André, qui avait averti son père, courut chez Florian se concerter sur ce qu'ils devaient faire pour remplir dignement leurs fonctions. Celui-ci, malgré son jeune âge, était à la tête d'un atelier de graveurs qu'il dirigeait avec l'assistance de son père. Les deux patrons travaillaient dans un petit cabinet séparé de l'atelier par une cloison percée d'un guichet vitré. André chérissait ce cabinet où il aurait voulu se réfugier pour le reste sa vie. Tous les moments qu'il pouvait dérober à son travail, il les passait dans cette petite chambre où l'art avait élu domicile. Les parois en étaient couvertes de dessins, de gravures des meilleurs maîtres, de plâtres, de faïences et de modelages en terre. Des statuettes d'après l'antique, debout sur leur console, promenaient sur ce réduit leur regard serein, et l'illuminaient de leur beauté. Un goût délicat présidait à l'arrangement des moindres objets, chaque meuble contribuait à la décoration de la pièce, non par le luxe de la matière ou de la forme, mais par je ne sais quelle disposition heureuse qui charmait les yeux. On sentait qu'une inspiration émanant des plus nobles facultés de notre nature présidait aux travaux des deux hommes qui vivaient dans ce milieu. Ce n'étaient pas des artisans vulgaires, accomplissant leur tâche comme des manœuvres, poussant leur burin à raison de tant de centimes l'heure, mais des artistes amoureux des belles choses, et qui nourrissaient leur esprit et leur cœur de nobles pensées et de sentiments généreux. Et pourtant leur tenue était bien simple et ne différait en rien de celle des ouvriers. Vêtus de la camisole de laine tricotée, assis sur la chaise à vis, les deux coudes appuyés sur l'établi de noyer luisant, l'œil droit à la loupe soutenue par un support de laiton, ils promenaient leur burin sur la boîte d'or fixée au boulet traditionnel.

— C'est toi, André! dit Florian, prends une chaise ou entre dans l'échancrure à côté de moi; nous causerons d'affaires pendant que je finirai la figure de ce Roméo. As-tu lu la pièce de Shakespeare d'où ce sujet est tiré: *Roméo et Juliette ?*

— Non.

— Tant pis, je la repasse dans ma mémoire pendant que je gratte ce morceau d'or; cela me soulève l'esprit, je me sens bercé par des ondes de poésie, et le travail semble se faire tout seul.

— Tu es bien heureux, Florian, d'entrer dans une carrière que tu aimes et

qui te procure de si pures jouissances. Que ne donnerais-je pas pour travailler avec vous.

— Et tu nous dépasserais, André, dit le vieillard en soulevant son garde-vue de carton, tu nous dépasserais, car tu as le feu sacré. Courage, mon garçon, tu n'as que vingt ans; la vie n'a pas dit son dernier mot et tu ne sais pas ce que le bon Dieu te réserve. En disant ces paroles d'un accent prophétique, le vieux graveur fixa ses yeux perçants sur le jeune homme qui se sentit frémir sous le feu de ce regard.

— Vous croyez qu'avec le temps je pourrais devenir un graveur ordinaire?

— Mieux que cela, tu as la persévérance et le besoin de bien faire; tu emporterais de vive force tous les obstacles. Quand j'étais apprenti, je me moquais pas mal de l'art, dont j'ignorais le premier mot; mais j'avais la passion de la chasse. Dès que l'automne amenait les grives sur les sorbiers, j'étais comme une âme en peine; la fièvre me dévorait; j'avais des visions, j'entendais les cris d'appel de ces oiseaux, les battements de leurs ailes au fond des bois; je devenais fou devant mon établi. Heureusement mon patron était un homme d'esprit; il m'imposa chaque jour une tâche; celle-ci terminée, je me trouvais libre de courir à mes grives. Qu'arriva-t-il? Toutes mes facultés exaltées se concentrèrent dans mes yeux et dans ma main; à force de patience et d'attention je comblai les lacunes de mes études incomplètes, j'acquis la dextérité qui me manquait, j'appris à travailler vite et bien et j'en vins enfin à expédier en quelques heures l'ouvrage d'une journée entière. J'en conclus que sans une forte passion pour nous aiguillonner, nous ne sommes pas capables de surmonter des difficultés sérieuses.

— Et toi, Florian, quelle a été ta grande passion?

— Oh! quant à lui, reprit le père sans remarquer la rougeur qui montait aux joues de son fils, il a eu des avantages qui ne m'ont pas été départis. Mon père ne pouvait pas faire de grands sacrifices pour moi, et je dois avouer que mon apprentissage a été fort sommaire, tandis que Florian a passé plusieurs années à Genève et à Paris sous la direction d'artistes renommés.

— Voilà mon Roméo fini, dit Florian, j'en ai assez pour ce soir; sortons-nous un moment; je vais porter mon frac noir au tailleur, et faire mettre un crêpe à mon chapeau.

— Montre-moi ta gravure, dit André en tendant la main vers le boulet de son ami.

— Songe que c'est de la gravure d'horlogerie; les genres ne doivent pas être confondus.

— C'est très beau; le dessin me semble irréprochable et l'effet charmant.

— Ne dis pas cela, je sens bien ce qui manque à cette composition; mais que peut-on faire dans un cadre si étroit?

— Pas grand'chose, en effet, dit le père, j'ai travaillé tout le jour à cette Italienne qui pleure sur des ruines, d'après notre ami Léopold Robert; mais je ne réussis pas à lui donner l'expression véritable; la figure est trop petite.

— Laissez-la ainsi, mon père, c'est un de vos meilleurs morceaux.

— Crois-tu?.... je n'en étais pas satisfait.

— Vous demandez l'impossible à votre burin. On ne peut pas se flatter de lutter avec le peintre, quand on n'a pour se mouvoir que le fond d'une boîte de montre.

Florian se leva, se brossa avec soin sur les claies de l'établi, secoua ses cheveux et ses vêtements pour en détacher les parcelles d'or, passa un paletot élégant et se trouva prêt à partir.

— Je sors avec toi, dit André; puis-je emporter ce masque de la Vénus de Milo? je voudrais le copier à la lampe.

— Prends tout ce que tu voudras; mes plâtres, mes portefeuilles sont à ta disposition.

La chambre d'André est petite et froide; son lit, qu'il partage avec un des apprentis de son père, une table et deux chaises en composent le mobilier. Il allume son quinquet d'horloger, et se met à examiner la figure de plâtre, qu'il expose à la lumière pour chercher l'éclairage le plus favorable. Enfin il trouve une combinaison qui lui paraît heureuse et commence immédiatement son dessin.

— Toujours à tes crayons, dit en entrant Célestin, son camarade de chambre, ne viendras-tu jamais au café faire une partie de binocle? Tu as l'air de nous mépriser en restant cloîtré dans cette cellule.

— Je suis si bien en train. Vois comme cette tête est belle.

— Allons donc, une tête de plâtre! j'aime mieux un visage en chair et en os, et j'en connais qui m'intéressent bien autrement. Tiens, cela me rappelle qu'on joue ce soir au théâtre le *Gamin de Paris*. Il y a là une actrice, une femme charmante, qui m'a donné dans le cristallin....

— Mais, mon cher, cette tête appartient à la Vénus de Milo!

— Je sais que Vénus est la déesse de l'amour, et cela me suffit. Peu m'importe qu'elle vienne de Milo ou du Belvédère, cela m'est subalterne. Dis-moi donc où est mon cosmétique, il me faut mon cosmétique, je ne peux pas sortir sans avoir mis du cosmétique à mes cheveux.

— Est-ce cela?

— Fi ! l'horreur; de la pommade! le coiffeur m'a recommandé de la fuir comme la peste. Elle dénature la fibre de mes cheveux et en altère la nuance.

— Quelle bêtise !

— C'est certain; on trouve généralement que mes cheveux sont d'un blond ravissant; j'ai entendu là-dessus des choses étourdissantes. Je ne veux pas les abîmer avec ta pommade.

— Si tu lisais un peu à haute voix, nous passerions une soirée bien agréable. On m'a prêté les *Fiancés de Manzoni*, tout le monde dit que c'est une lecture attachante.

— Tu es gentil ! Crois-tu que ma mère a voulu me mettre en Esclavonie en me plaçant chez vous. Parce que cela t'amuse de mâchurer du papier, tu voudrais me condamner à une détention perpétuelle pendant que ma *diva* enchante tous les regards. Regarde mon pantalon, comme il colle sur la jambe, et mes bottes, voilà des talons, hein? c'est plus beau que ta Vénus de bibelot. Le nœud de ma cravate est-il fait dans les règles ?

— J'avoue que je ne les sais pas.

— Quoi ?

— Les règles d'un nœud de cravate. Le tien me semble extravagant. Au lieu de faire de toi un monteur de boîtes, je trouve que ta mère aurait dû te placer dans la boutique d'un coiffeur dont tu serais devenu le plus bel ornement.

— Un sermon ? Merci, je sors d'en prendre. Bonsoir !

A minuit, Florian dessinait encore, il ne sentait ni le froid ni la fatigue. La porte s'ouvrit et sa mère, une bonne et sainte femme, entra sur la pointe du pied.

— Si ton père savait que tu veilles encore, il serait mécontent. Couche-toi, mon enfant, et que Dieu bénisse ton sommeil.

(A suivre.) L. FAVRE.



LES GIRARDET

SUITE. — VOIR T. VI, P. 285.

Comprenant sans doute tout le poids de ce titre de noblesse, Abraham, à partir de ce moment, ne produit plus que des œuvres d'une exécution lente et précieuse; il grave plusieurs statues du musée Napoléon d'après les dessins d'artistes dont nous indiquerons les noms.

Le Centaure, dessiné par Valois, paraît être de 1806 ainsi que *la Némésis.* Celle-ci n'est point ici l'inflexible déesse de la justice et de la vengeance céleste prête à flageller; c'est une divinité bienfaisante, la tête inclinée, l'expression pleine de douceur et tenant une corne d'abondance.

Le triomphe de Vespasien et de Titus, d'après Jules Romain (1810), est un sujet que les triomphes du César de l'époque avaient pu mettre en honneur à ce moment, mais qui paraît aujourd'hui fort ennuyeux même aux plus classiques. L'empereur est traîné dans un char attelé de quatre chevaux tachetés, à la crinière ondoyante; il s'appuie sur l'épaule de son fils Titus; une Victoire ailée dépose des couronnes sur leur tête, un jeune homme porte un vase à côté des chevaux; le char est précédé des vaincus représentés par une femme fort malmenée par les soldats qui la traînent par les cheveux; le cortége passe sous l'arc-de-triomphe élevé en honneur de ces deux empereurs, anachronisme que rien ne justifie. Cette gravure est exécutée d'après un dessin de Bouillon; Abraham y a employé les tailles et le pointillé. Cette même année 1810, il obtint une médaille d'or aux prix décennaux.

La Cène, d'après Philippe de Champagne (J.-P. Duchemin delin.) est très-connue; cette belle composition dut séduire son interprète plus que le sujet précédent; il semble se complaire dans l'étude de ces figures d'un dessin si souple et il en accentue le caractère parfois un peu indécis; certaines têtes, molles dans l'original, ont pris une fermeté qui ne rappelle pas la manière blonde et un peu alanguie du maître; le souvenir de Raphaël s'est attaché au burin d'Abraham, et Philippe de Champagne n'a point à s'en plaindre.

Les gravures exécutées d'après les statues antiques du Louvre ont une exactitude précieuse, surtout pour l'étude; l'ombre s'y dépouille de son vague et ne laisse aucune forme indécise; il suffit pour s'en convaincre de comparer une de ces planches avec les photographies des marbres reproduits par Girardet; s'il en accuse les côtés précis avec une science incontestable, il leur enlève parfois un peu de leur charme dans la belle statue de *Sabine;* il exagère les détails de la draperie, dont il se préoccupe avec la même conscience qu'il apporte à rendre une tête ou une main. On remarque la même chose dans *l'Adorante.*

La musculature du *Gladiateur* convenait mieux à son tempérament, aussi en rend-il avec puissance toute la mâle énergie; l'acier trempé pouvait seul faire saillir les plans si fermes de ces membres développés par la violence du mouvement. Ces planches, exécutées d'après les dessins de Granger, portent la date de 1819.

Abraham est à ce moment maître de ses moyens d'exécution; il peut jouer de son talent comme un habile musicien joue de son instrument; s'il a traduit Raphaël, Philippe de Champagne et l'antique avec une conscience austère, il apportera maintenant un peu de son sentiment personnel dans une de ses plus belles œuvres, nous voulons parler de *l'enlèvement des Sabines* d'après Poussin, (Fragonard fils del). Si l'étrange sauvagerie du tableau vous repousse d'abord, si vous ne pouvez être charmé par cette foule qui s'agite et se tord des premiers plans aux derniers sous une lumière égale; si ces figures s'enlèvent désagréablement, comme à l'emporte-pièce, sur un sol qui a poussé au roux, si ces grands yeux cerclés de rouge vous paraissent ridicules, regardez la gravure d'Abraham : ce qui vous froissait dans le tableau s'est atténué, il n'en reste ici que les beautés; les constructions du fond ont perdu leur âpreté, l'air circule entre les différents plans; il y a plus de souplesse, et la fermeté de l'original n'en est pas moins rendue.

La science du dessin et des procédés de gravure est ici surtout remarquable, le modelé des chairs est obtenu par des tailles fermes qui enveloppent et caressent la forme. Les moyens plus libres de la gravure contemporaine et les licences de l'eau-forte semblent faire aujourd'hui le procès à la manière ancienne, mais les œuvres qu'elle a laissées n'en seront pas moins un éternel sujet d'étude pour les artistes.

Nous ne retrouvons pas les qualités habituelles d'Abraham dans le *Jésus déposé de la croix* (Châtillon del.) 1820. Ce tableau, attribué à André del Sarte au moment où il fut gravé, puis à Squazella, ensuite à Raphaël, est en ce moment dans la grande galerie du Louvre, n° 259 *bis*, et porte cette indica-

tion: *Christ mort près de l'entrée de son tombeau,* école flamande, d'après un italien.

Nous croyons plus volontiers à cette dernière opinion; le sentiment italien se reconnaît à première vue dans la composition, et la peinture tient de la manière flamande par les tons et leur transparence. Le corps du Christ, allongé sur le sol, est soulevé par Nicodème, belle figure à tête barbue et chevelue; la Vierge, à genoux devant lui, s'évanouit entre les bras de Joseph d'Arimathée et est secourue par Marie Salomé. Marie-Madeleine, prosternée à terre, lui baise les pieds; saint Jean et une sainte femme à genoux contemplent avec attendrissement sa piété fervente.

La gravure de ce tableau manque de simplicité; les tailles s'entrecroisent avec moins de transparence, la silhouette de la ville du fond a perdu son mystère, et l'artiste, ici plus qu'ailleurs, chercha à lire dans l'ombre; il faut peut-être attribuer au dessinateur Châtillon la rondeur un peu vulgaire des figures et des draperies; on dirait une toile de la fin de la décadence.

Nous avons déjà parlé de la fatale passion d'Abraham pour la boisson; le biographe de Léopold Robert, M. Feuillet de Conches, a consacré quelques lignes à l'illustre graveur; nous les transcrivons ici, en passant sous silence le jugement si dur et sans doute exagéré qui les précède.

J'ai connu cet Abraham Girardet, qui était né en 1763 et qui mourut à Paris le 2 janvier 1823, ivre comme il avait vécu. Il avait été professeur de dessin des élèves tapissiers de la manufacture des Gobelins, mais n'y logeait pas; les logements d'artistes ayant été supprimés là comme au Louvre. C'est aux Gobelins que jadis le roi Louis XIV avait donné une retraite au chevalier Edelinck et à Gérard Audran. Le Louvre était réservé aux peintres et aux gens de lettres. Les peintres LeBrun et Mignard logèrent cependant aux Gobelins, mais comme directeurs. Abraham Girardet s'était, à la fin de sa vie, affermé à un boiteux nommé Véron, ouvrier des Gobelins, qui le nourrissait et lui donnait tant par jour. Tout le produit de la besogne revenait à ce Véron, peut-être un peu moins ivrogne que lui. L'une des premières conditions de l'engagement, c'est qu'une bouteille d'eau-de-vie serait, chaque matin, sur la table de Girardet. Celui-ci dessinait assez finement le portrait à la mine de plomb; mais ses modèles devaient être en séance à l'aube du jour, plus tard, le moderne Lantara était inabordable, mais n'en gravait pas moins. Il demandait généralement pour ses portraits une petite somme et un dîner à discrétion, sous-entendant la condition de rapporter sa personne. En sortant des Gobelins, l'empereur Alexandre fut conduit un jour dans l'atelier de Girardet : l'artiste ne se dérangea pas, faute de comprendre l'honneur qu'il recevait. Le célèbre Etienne Ficquet, le Gérard Dow de la gravure, a fini à peu près comme Girardet.

Ce dernier nom est bien relevé de nos jours par les fils du maître de Robert, dessinateurs, graveurs et peintres pleins de finesse, d'observation et de goût.

Nous laissons à l'auteur la responsabilité des faits qu'il avance, mais nous croyons qu'il a surchargé le tableau; il nous paraît difficile qu'un homme nourri des belles choses de l'art, que le talent distingué dont nous venons de passer en revue les principales œuvres, l'artiste admiré de ses collègues, ait pu tomber dans un tel oubli de lui-même. Abraham élevé dans la simplicité des montagnes neuchâteloises, en avait sans doute conservé la tradition au milieu de la brillante capitale; il était demeuré indifférent au luxe souvent trompeur des intérieurs parisiens; l'enfant de la maison du Verger a pu passer, bien à tort, pour un cynique aux yeux de l'élégant biographe de Léopold Robert. Le logis de l'ouvrier Véron rappelait peut-être la modeste demeure paternelle que nous avons esquissée en commençant cette histoire; fallait-il autre chose à l'artiste fatigué? Le souvenir d'un amour entrevu, et dont il buvait l'oubli à plein verre, était sans doute demeuré dans son cœur brillant comme au premier jour, et si le remède avait débilité le corps, le talent était demeuré ferme et vaillant: regardez l'œuvre à laquelle il travaillait au moment de sa mort, *Les derniers moments du duc de Berry*, d'après Fragonard; quelle fermeté! quelle précision dans les vingt-neuf figures; vingt-neuf portraits de cette scène, ne dirait-on pas une protestation contre cette vie malheureuse, contre l'oubli et la solitude des dernières heures d'une existence de travail.

Charles-Ferdinand de Bourbon, duc de Berry, second fils du comte d'Artois, avait été assassiné le 13 février 1820 par l'ouvrier sellier Louvel; le peintre Fragonard avait représenté les derniers moments du prince. La victime, la poitrine nue, est étendue sur un lit qui occupe le milieu d'une salle dont les murailles sans ornement semblent être à l'unisson de la douleur des personnages; deux bustes et une statuette d'Henri IV ne peuvent en rompre l'austère froideur. Louis XVIII, assis dans un fauteuil auprès du lit, semble ennobli par la douleur. Les médecins, les prêtres, les généraux et les dames qui l'entourent pleurent ou se détournent. Abraham Girardet fut chargé de graver l'œuvre de Fragonard; c'est à cette planche qu'il travaillait lorsque la mort vint l'arrêter le 2 janvier 1823. La gravure des *Derniers moments du duc de Berry*, déjà très avancée, fut terminée par Pigeot, dit la *Biographie neuchâteloise;* ne serait-ce pas plutôt par Tardieu ou Desnoyers? Dans cette planche encore se remarque cette précision, cette conscience qui étonne dans toute l'œuvre d'Abraham et qui en est comme la signature avant la lettre.

Ainsi s'éteignit le graveur de la *Transfiguration;* sa mort fut triste, mais il s'en allait après avoir rempli sa tâche de travailleur et illustré un nom que d'autres, grandis dans l'éclat qu'il laissait après lui, devaient maintenir et perpétuer.

Peu après sa mort parut un portrait anonyme d'Abraham *dédié aux amis des arts*, avec ce quatrain en dessous :

De la Grèce et de l'Italie
Il sut multiplier les sublimes trésors
Et descendit aux sombres bords
Couronné par les Arts, Bacchus et la Folie.

Folie assurément n'est ici que pour la rime, car son existence chez l'ouvrier Véron n'est rien moins que folle; cette manière d'oraison funèbre n'en témoigne pas moins l'amitié qu'inspirait l'artiste à ses collègues.

Nous avons indiqué ses principales œuvres, ajoutons encore à cette liste déjà fort nombreuse, les planches suivantes dont nous ne pouvons préciser exactement la date :

Uli Rotach. Abraham del. Abraham-Louis, sculps.

Regulus retourne à Carthage, petite planche.

Le Camée dit de la Ste-Chapelle. Ce camée représente un César sur un trône; en dessous de lui sont des peuples vaincus; la même planche contient une statue et une monnaie antique.

Louis XVIII, gravé d'après le portrait gravé par P. Audoin.

Regrets de la famille royale des Bourbons sur le tombeau de Louis XVI, petite planche.

Médaille de Henri IV et Louis XVIII.

Brevet d'officier sous Louis XVIII.

A nos fidèles sujets, pour avoir spontanément et de leurs deniers rétabli la statue de notre aïeul Henri IV; petite planche.

Fauchet, d'après le portrait peint par F. Bonneville.

Abraham a gravé en outre une quantité considérable de vignettes pour les publications de son temps; quelques-unes sont de sa composition; d'autres sont exécutées d'après J.-M. Moreau. Citons *l'Anacréon*, de St-Victor, Paris 1813. Nicole éditeur, in-12° et in-8° 1818, qui dut une part de son succès à la beauté des gravures. *L'Horace*, édité par Didot, avec 9 compositions de Percier et les *Fables de La Fontaine* du même éditeur, ouvrages recherchés des bibliophiles.

Qu'eût-il fallu à Abraham pour arriver à une position honorable en rapport avec son talent? Que lui eût-il fallu pour franchir les portes de l'Institut qui s'ouvraient à d'autres Suisses? Un peu de ce qui ne s'apprend que sur les bancs du collége, et que ni les dons naturels, ni le contact de la société, ni les voyages, ni rien au monde ne peuvent enseigner.

Ce défaut d'éducation se retrouve à toutes les phases de sa vie, aussi le voyons-nous sans cesse ballotté comme un navire sans boussole, et perdre des

avantages qu'un peu de jugement et de tenue lui eut assurés. Nous avons vu Abraham graver, à l'âge de sept ans et demi. Une vie commencée de cette façon ne peut s'accomplir sans faiblir aux ornières que creusent les lacunes de l'intelligence.

Abraham fut un des plus remarquables artistes de notre patrie suisse; toutes ses œuvres sont marquées au sceau de la pureté du dessin. A propos d'un portrait de Boileau, œuvre non terminée de Ficquet, Renouard s'écrie : « La planche existe encore; mais qui oserait y porter la main? Girardet l'aurait seul pu tenter ! [1]

Alexandre Girardet.

Né en 1767, celui-ci est un type bizarre, fantasque, mélange de talent, de drôlerie et d'humour, dégénérant en véritable folie, une façon d'artiste, chercheur et consciencieux, rangé même, puis soudain bohême, déraillé et frondeur, nature excentrique à la manière des peintres flamands de l'école de Brauwer ou personnage drolatique des romans de cape et d'épée. Alexandre Girardet fut graveur, peintre, libraire, professeur et fripier d'habits.

Le complice d'Abraham, dessinant en cachette dans la maison du Verger, ne devait réaliser qu'à moitié la prédiction que le pasteur Sandoz faisait à Samuel Girardet, son père. Alexandre, bien doué cependant, ne développa point son talent par de sérieuses études comme l'avait fait son frère aîné à Paris; c'est à cette lacune qu'il faut attribuer la place plus modeste qu'il occupe dans cette dynastie d'artistes. *Le Cours de la Vie de l'Homme,* ou l'homme dans ses différents âges, une de ses premières planches, est destinée à l'enfance. Nous avons cité déjà ses planches *des Histoires de la Bible* de Jean Hubner (1784), essai de jeune homme encore inhabile, mais qui devait bientôt surmonter les difficultés du métier et prouver ses aptitudes particulières par une série de gravures historiques neuchâteloises, document précieux dans lequel nous pouvons revivre de la vie du passé, nous voulons parler de *l'Arrivée de Monseigneur de Béville au Locle, le 24 septembre 1786,* et de *la Prestation des Serments réciproques* dans la principauté de Neuchâtel en 1786. Cette cérémonie, qui eut lieu à *Neuchâtel*, à *Valangin*, au *Landeron, Boudry, Môtiers* et *Saint-Blaise,* est rendue avec une finesse et une vérité pleine de saveur dans six gravures très-appréciées des collectionneurs. Alexandre avait le sens commercial de l'actualité; le succès des *Serments réciproques* fut considérable, on en retrouve très-souvent les planches dans les maisons patriarcales de nos montagnes, où les cadres accrochés aux parois semblent des

[1] *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, 4 vol. in-8°. Paris, 1819.

objets sacrés qu'on ne change jamais de place; elles se vendirent séparément, et furent aussi intercalées dans l'*Abrégé chronologique du comté de Neuchâtel par un ancien justicier du Locle* (1787).

Il grave aussi à la même époque une *allégorie* de Lacroix relative à l'avénement du roi Frédéric Guillaume II : « Une bergère en deuil présente le mausolée du feu roi et le couronnement du nouveau à son Excellence de Béville, notre Seigneur Gouverneur, à la Chaux-de-Fonds, » 26 septembre 1786. Une autre feuille historique, qui parut clandestinement sans signature, nous paraît être d'Alexandre, peut-être avec la collaboration de son frère Abraham, alors professeur de dessin à Neuchâtel; elle représente la population de la Chaux-de-Fonds dansant autour de l'arbre de la liberté, et porte pour légende : *Jouissant de la liberté, nous en avons arboré le symbole, fête célébrée à la Chaux-de-Fonds le 3 décembre 1792.* La foule, hommes et femmes, porte le bonnet rouge, des bourgeois en ont même coiffé leur chapeau; on s'agite, on se réjouit à la lueur des torches et des lanternes; cette scène, écho de celles de la France, en a tout le cachet révolutionnaire.

Alexandre, qui avait aidé son frère Abraham dans ses fonctions de professeur de dessin à Neuchâtel, fut appelé à le remplacer après que celui-ci eut demandé son congé (février 1794). La Commission d'éducation rend à Alexandre « le meilleur témoignage de ses mœurs, de sa douceur et de sa bonne volonté. » Le nouveau professeur s'acquitta de ses fonctions avec zèle, et les registres contiennent plusieurs fois des éloges sur ses leçons. Nous transcrivons les lignes suivantes :

1796. — On remarque que les changements apportés à l'enseignement du dessin dans la vue de le simplifier et de le rendre plus généralement utile à des enfants dont il ne s'agit pas de faire des peintres de profession, ont été bien vus, puisque les élèves qui se sont appliqués ont tous fait des progrès sensibles.

Même année. — Le sieur Girardet donnant beaucoup de satisfaction, ayant fait des modèles en grand nombre pour sa salle, modèles qu'il doit, il est vrai, mais que l'on payait à son prédécesseur, M. Ricco, on songea à lui donner une gratification en argent; mais on se bornera à lui témoigner verbalement une approbation distinguée, laissant à la prudence du magistrat de lui donner une gratification.

Après les examens de l'année. — Les progrès font honneur au talent du maître.

1797. — L'établissement continue à prospérer sous Girardet, grâce à ses soins et au zèle désintéressé duquel la Commission rend un témoignage distingué.

Les mêmes éloges se retrouvent souvent dans les registres, mais dans cette même année 1797, Alexandre fut atteint de folie mystique, et entrant un jour dans sa salle, armé d'un bâton, il en brisa tous les plâtres, en répétant le commandement de la loi : Tu ne te feras point d'image taillée. Grande ter-



Croquis d'Alexandre Girardet.

reur parmi les élèves, on le comprend; l'iconoclaste, loin de s'arrêter là, ouvrit les fenêtres et acheva sur le pavé de la rue les bustes qui avaient résisté au bâton. Le professeur fut suspendu de ses fonctions, mais le paroxysme de son zèle destructeur l'avait calmé, il restitua à ses frais les modèles brisés et la Commission d'éducation décida, à la demande d'Alexandre, de lui laisser donner ses leçons jusqu'aux promotions de 1798. S'il ne se rétablit pas complétement, il ne renouvela pas cependant la scène que nous venons de citer, et put continuer l'enseignement jusqu'en 1801, époque à laquelle l'aliénation mentale le força à se démettre de ses fonctions. Son frère Abraham vint de Paris le remplacer comme professeur.

L'œuvre la plus intéressante d'Alexandre, celle qui donne le mieux la mesure de son talent si fin et si spirituel, est l'aquarelle représentant *la Fête militaire des trois compagnies de Neuchâtel au Mail le 30 juin 1796.* Nos miliciens en liesse prennent leurs ébats à l'ombre d'arbres touffus, le mot: «*du vin partout*» est ici réalisé, il coule à pleins bords, il déborde comme la joie. La musique des compagnies souffle joyeusement dans les cors et les clarinettes qu'entoure une ronde folle de soldats en tricornes; les sabres et les gibernes, soulevés en cadence, retombent sur les pans d'habits ou sur des jambes maigres ou grasses en culotte blanche et en guêtres noires montantes. Les vieillards, les femmes et les enfants, les jeunes filles, se mêlent à cette réjouissance; car ce n'est point ici la soldatesque des armées permanentes, mais des miliciens.... Que la susceptibilité militaire de nos ancêtres ne s'éveille point à ce mot, des bourgeois jouant au soldat. Heureuses gens! Il y a près d'une centaine de personnages dans cette page et tous dessinés avec la même conscience jusqu'à l'arrière plan, certaines figures sont de véritables petites merveilles; Raffet les eût signées des deux mains.

La même année 1796, Alexandre offre à MM. les Quatre-Ministraux et à MM. du Conseil général la *Vue de l'Hôtel de Ville*, aquarelle qui fait aujourd'hui partie du Musée de peinture.

En 1797, l'Hôtel des Monnaies de Neuchâtel demanda aux frères Girardet, Alexandre et Abraham-Louis, des dessins de pièces pour une nouvelle émission de numéraire. Le graveur en titre de la Monnaie était Charles Vielandy, de Genève; plus tard ce fut Charles Motta, de Môtiers; Alexandre et Abraham-Louis composèrent donc les dessins fournis à ces graveurs. Les registres de la Commission d'éducation citent le désintéressement d'Alexandre, la note ci-jointe que nous transcrivons exactement le confirme.

M^rs^..... doivent à Girardet frères :

Pour différents desseins de monnoye	Liv. 16.16
Novembre 1796. Pour retouche d'une médaille	» 5
	Liv. 21.16

J'ai reçu le montant ci-dessus de Monsieur d'Yvernois, trésorier général.
Neufchatel, 3 février 1797. Alex. GIRARDET [1].

Liv. 21.16 et s'appeler Girardet! il fallait s'ignorer soi-même pour cela. On frappa de 1797 à 1806 pour Liv. 172,372.4.6 de monnaies exécutées d'après les dessins d'Alexandre et d'Abraham-Louis.»

Nous devons à Alexandre plusieurs vues dessinées avec une rare précision : *Vue du Pont de Serrières; Vue de l'Hôpital Pourtalès*, avec cette légende : «A la mémoire du fondateur de cet hôpital, Jacques-Louis de Pourtalès, citoyen de Neuchâtel. Ses entreprises et leurs succès ont fait connaître son nom à ses contemporains, sa bienfaisance le rendit à jamais cher à ses concitoyens. Alexandre, prince et duc de Neuchâtel, s'est déclaré le protecteur de cet établissement par son décret du 21 janvier 1808. Ce décret honore le souverain en honorant son sujet. Le magistrat de Neuchâtel a fait déposer ici cette inscription qui annoncera aux temps les plus reculés sa reconnaissance et celle de tous les citoyens. M.DCCC.VIII.»

Le château de Beauregard. Vue de la source et du village de Serrières (1781).

Nous avons indiqué les principales pièces de l'œuvre d'Alexandre; ses fonctions de professeur de dessin; la maladie et la position précaire de ses dernières années l'empêchèrent d'en produire un nombre plus considérable.

Son dessin est naïf, parfois timide, ses croquis d'après nature [2] ont une bonhomie toute charmante, on y remarque une observation sincère de la nature; quelques pas de plus et Alexandre franchissait l'espace au-delà duquel il eût été grand artiste; mais la folie qui commença chez lui vers 1797 ne le quitta plus. Dès 1801, il s'absorba dans des recherches impossibles, essaya une langue nouvelle, des manières d'écrire par des combinaisons de chiffres et de lettres, et publia même un fantastique travail sous ce titre : *Graphique d'élément d'art transitif de transmutation des couleurs; opuscule de neuf ans d'intermittence du projet à cette solution.* Il y est question de 819 nuances qui doivent composer la gamme du peintre!

Sa folie prit des tournures variées, et comme il était inoffensif, on le laissa circuler; il donna même encore des leçons et fit des portraits et des vues, il s'habilla d'une manière recherchée et fabriqua avec beaucoup de soin des décorations d'ordres illusoires dont il orna ses vêtements. On raconte même à ce sujet une anecdote assez piquante. L'hôtel de la Balance, où Alexandre

[1] Archives de l'Etat.

[2] Ceux que nous donnons ici représentent des élèves pendant leur leçon de dessin; nous en devons la communication à l'obligeance de M. Fritz Challandes, au Locle.

prenait ses repas, était réputé pour sa bonne chère; sa table d'hôte attirait à elle les étrangers de distinction et, pendant l'occupation française, les officiers du corps des grenadiers d'Oudinot. L'artiste arrivant un jour à dîner, la poitrine décorée d'un crachat resplendissant, se vit l'objet de la plus grande déférence de la part des convives; un voyageur français surtout s'inclinait à chaque parole de celui qu'il prenait pour un prince ou un ambassadeur, sans pouvoir deviner par la conversation si c'était à l'un ou à l'autre de ces dignitaires qu'il avait l'honneur de parler. Mais interrogeant le garçon d'un signe, celui-ci lui répondit en se frappant le front du bout de l'index, ce qui signifie dans la pantomime de tous les peuples du monde : *Il est fou.* Alors passant subitement de l'excessive politesse à l'impertinence :

« Pourriez-vous me dire, Monsieur, lui dit le voyageur, à quoi sert cette machine que vous portez sur l'estomac?

— Parfaitement, Monsieur, répond Alexandre, je suis naturaliste, je m'occupe spécialement des insectes, et cette machine, comme il vous plaît de l'appeler, me sert à distinguer ceux qui s'attachent à l'écorce de ceux qui ne s'y attachent pas. »

Abraham-Louis son frère, peintre et graveur, de retour à Neuchâtel après une assez longue absence, était atteint aussi d'aliénation mentale; on comprend qu'il ne devait rien résulter de bon ni pour l'un ni pour l'autre de leur société mutuelle. La folie d'Abraham-Louis tourna en démence, celle d'Alexandre ne se guérit point, mais demeura inoffensive, bizarre, avec des époques lucides. Ses mots étaient vifs, spirituels; connu et aimé dans le canton où ses courses artistiques et ses leçons l'appelaient dans toutes les directions, on lui laissait son franc-parler; on le recevait et on l'écoutait partout avec plaisir; il sortait de son cerveau des rêves extravagants, il voulait créer des empires, bâtir d'immenses cités et courait de nuit réveiller les artisans de nos villages pour leur commander la menuiserie ou la serrurerie d'une ville qu'il venait de fonder, disait-il, des Hauts-Geneveys au Grand-Marais.

Il oublia peu à peu le crayon et le burin, se vit abandonné par ses élèves et s'associa avec sa sœur Charlotte qui, après avoir quitté sa librairie, tenait un petit commerce de fruits et de légumes; il établit dans une échoppe attenante au bâtiment des Concerts une boutique de friperie et de costumes pour les mascarades des vendanges. Il mourut à Neuchâtel en 1836. Charlotte retourna au Locle, où elle mourut en 1847.

Le peintre Reinhardt a représenté Alexandre Girardet dans un portrait en pied qui fait partie du Musée de peinture, le poing sur la hanche, un énorme carton à dessin sous le bras, les cheveux noirs et longs séparés par une raie dans le milieu de la tête; nous ne pouvons contempler sans émotion cette face

franche et belle, ces yeux vifs où brille l'éclair d'un talent que la fatalité arrêta dans son épanouissement.

Julie Girardet.

Née en 1769, à ce moment il y avait déjà un peu plus d'aisance à la maison du Verger, Julie n'eut pas le rôle pénible et laborieux de Charlotte sa sœur aînée aidant son père dans son commerce de colporteur-libraire; elle eut une part plus facile, s'intéressa aux travaux artistiques, prit le crayon d'instinct et dessina comme tout le monde; ses essais réussirent si bien qu'elle put passer au burin et aider ses frères dans leurs travaux de gravure. Nous ignorerions ces détails si Charles-Samuel, le cadet de la famille, ne les eût donnés à M. Ulysse Mathey-Henry, au Locle. Visitant un jour l'aimable collectionneur, l'artiste remarqua dans ses cartons deux pièces sans signature, qu'il reconnut immédiatement pour être de sa sœur Julie, l'une est *la Sentence ou Arrêt sanguinaire des Juifs contre Jésus-Christ, le sauveur du monde;* l'autre, retouchée par ses frères, est d'un travail plus habile, elle représente *la Balance de Frédéric.* Cette composition, dont l'auteur nous est inconnu, nous montre le roi Frédéric II assis sur un trône en grand costume royal, tenant une balance d'une main et, de l'autre, s'appuyant sur la loi, une foule nombreuse s'agite autour de lui, des avocats en robe arrachent leur masque et s'éloignent furieux, l'indigence supplie, la colombe et le génie de la guerre président à cette scène qui se meut dans un paysage à l'horizon duquel on aperçoit le moulin de Sans-Souci.

Frères et sœurs s'associèrent au moment où le père, frappé de cécité, ne put continuer son commerce; nous avons indiqué les ouvrages qui parurent chez Girardet frères et sœurs, au Locle. Mais les artistes, partis dans toutes les directions, la librairie passa à Charlotte et à Julie, *les Etrennes patriotiques, dédiées aux quatre vertueuses bourgeoisies pour l'an 1815*, portent cette adresse : *Au Locle, chez les sœurs Girardet.* Julie se maria, mais son mari étant mort au bout de peu de temps, elle continua le commerce de librairie avec Charlotte. *L'Abécédaire instructif et moral à l'usage des écoles chrétiennes protestantes et réformées (1817)*, porte l'adresse : *Au Locle, chez Charlotte Girardet, et veuve Brandt, libraires.* Samuel-Henry Brandt, fils de Julie Brandt-Girardet, reprit la librairie de sa mère, morte en 1805; il mourut en 1853 et légua une fortune assez considérable aux établissements de charité du Locle.

(A suivre.) A. BACHELIN.



Uniforme des Milices Neuchateloises 1786.

UNIFORME DES MILICES NEUCHATELOISES

(XVIIIe SIÈCLE)

Uniforme élégant, d'influence française et prussienne à la fois, habit bleu foncé à revers, parements et collet rouges, gilet et culottes rouges, guêtres blanches, boutons en métal blanc, épaulettes rouges; les bas officiers portaient le jabot, les miliciens riches imitèrent cette mode. — Nous avons donné précédemment l'uniforme des officiers de cette époque, 1786. (Voir le *Musée neuchâtelois*, janvier 1868.) Nous n'avons donc que peu de chose à ajouter. Nos milices s'équipaient elles-mêmes et à leurs frais, la coupe des habits, la beauté du drap, variaient selon le goût ou le degré de fortune du soldat; l'uniformité n'a du reste jamais existé en Suisse; les derniers règlements de l'armée fédérale laissent encore sur quelques points une certaine latitude aux cantons et aux individus. Les bannières, très-nombreuses alors dans les armées, étaient de grande dimension; les sapeurs portaient déjà le bonnet à poil, mais de forme pointue, le tablier de cuir blanchi autour de la taille et ne dépassant point le genou.

Comme on le voit, l'équipement de nos milices était le même que celui des grandes puissances militaires; les compagnies de la bourgeoisie de Neuchâtel surtout se distinguaient par leur belle tenue; il y avait entre elles rivalité d'élégance; ce respect de l'uniforme, l'honneur qu'il y avait à le porter, ne seront-ils point diminués par les ordonnances qui enlèvent à notre armée tout ce qui n'est point absolument pratique. L'expérience seule nous l'apprendra.

A. BACHELIN.



LES GIRARDET

SUITE. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

Abraham-Louis Girardet

Né en 1772. Celui-ci est généralement moins connu, non que son talent ne se distinguât par de remarquables qualités, mais parce qu'il a toujours été confondu ces derniers temps avec Abraham, l'auteur de la *Transfiguration*. Les biographes ont fait d'Abraham-Louis et d'Abraham un seul et même personnage. Ayant passé une grande partie de sa vie en France, en Hollande et en Allemagne, Abraham-Louis ne revint au pays natal que pour y terminer une existence malheureuse, atteint qu'il était du même mal qui avait emporté son frère Alexandre, l'aliénation mentale.

Dès ses premières années, il travaille pour les publications éditées par la librairie du Verger et pour celles de la Suisse romande. Les *Vues de Genève* ainsi que *l'Escalade du 12 décembre 1602 par les Savoyards* ont été gravées à cette intention. Les vues et le portrait furent le genre qu'il pratiqua avec le plus de succès, tant en mignature qu'en gravure; il sut y mettre une finesse et une sincérité qu'on ne trouve guère dans les œuvres de cette époque imprégnée du style maniéré des deux derniers siècles. Ses paysages du Jura sont d'une précision photographique, ils ont la saveur âpre et intime à la fois qui caractérise les montagnes neuchâteloises; ses *vues de la Chaux-de-Fonds*, l'une prise *du côté du midi* en 1787, l'autre prise *au nord ou des Endroits* avant l'incendie de 1794, gravées à la manière noire, sont deux pièces remarquables; on les trouve souvent dans les collections, elles sont même parfois coloriées à la gouache par l'auteur, et ont dans leur couleur la même sincérité que dans leur dessin. Ces deux vues furent réduites, à la même époque, à un format plus petit; c'est dans cette œuvre de ses premières années qu'on peut se rendre compte du talent délicat d'Abraham-Louis.

Les portraits de Louis-Théophile de Béville, gouverneur de la principauté,

sont exécutés avec une grande finesse, peut-être même avec un peu de *mièvrerie*, l'un de profil et à mi-corps est gravé d'après Vr Boulanger; l'autre vu de trois-quarts a été dessiné à Neuchâtel le 9 juin 1798, ainsi que l'indique la légende. Ils sont tous les deux d'un dessin très-sincère et paraissent d'une grande ressemblance; c'est sans doute à la protection du gouverneur qu'Abraham-Louis dut d'être introduit à la cour de Berlin et d'y peindre la même année les portraits du roi et de la reine, d'après lesquels il exécuta les planches qui portent la légende *Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, électeur de Brandebourg*, peint d'après nature à Berlin en 1798, gravé à Neuchâtel par Abr.-Louis Girardet. *Louise-Auguste de Meklembourg-Strélitz, reine de Prusse.*

La librairie Girardet avait, comme nous l'avons déjà vu, le sens commercial, et sut profiter de toutes les actualités politiques; elle avait publié *l'Almanach ou Décadaire pour l'an* Vme *de la République française*, commençant le 22 septembre 1796 et finissant le 21 septembre 1797. Pour l'utilité des négociants; avec les costumes des représentants du peuple français, membres des deux conseils, du Directoire exécutif, des ministres, des tribunaux, des messagers d'Etat, huissiers et autres fonctionnaires publics. Cette petite publication contenait un discours préparatoire et une description détaillée des costumes donnant les couleurs et les étoffes. Quoique les planches ne soient pas signées, il nous paraît qu'Abraham-Louis n'y fut point étranger.

La *Chaux-de-Fonds ancienne*, la *Chaux-de-Fonds incendiée* et la *Chaux-de-Fonds actuelle*, 1802, sont des planches de petit format qui n'ont pas le précieux des vues précédentes. En 1803 paraissent deux compositions réunies dans la même planche, *Bénédictions promises à ceux qui suivent les lois de Dieu. Malédictions prononcées contre ceux qui s'écartent des lois de Dieu*, inventé, dessiné et terminé par Abr.-Ls Girardet, gravé à l'eau-forte et au lavis par Théophile Steinlen. Les justes jouissent des plaisirs champêtres sur le seuil d'une chaumière au milieu des fleurs, des fruits et des agneaux, c'est une idylle inspirée des Géorgiques et de Gessner. Le méchant s'arrache les cheveux de désespoir sous des constructions croulantes, parmi des animaux sauvages et immondes; on sent qu'ici l'artiste est sorti de ses aptitudes naturelles, et qu'il n'est point arrivé sans effort au bout de cette page, comme l'indiquent du reste les mots *inventé, dessiné* et *terminé* qui précèdent sa signature.

Nous avons vu Alexandre donner par ses œuvres des preuves de sa folie; c'est en 1804 qu'Abraham-Louis en montre les symptômes par une pièce curieuse à laquelle il nous est impossible de donner un nom: c'est, réunis dans une page et s'entrecroisant dans tous les sens, une quantité presque incalculable de maximes, adages, etc., gravés chacun avec des caractères différents et signée Abr.-L. Girardet, invenit, sculpsit et excudit à Neuchâtel en Suisse,

1804, et plus bas : Donnée sous la voûte azurée et lumineuse où nous avons reçu le jour le 18 octobre 1817, l'an 46 de notre existence. — Fait à l'honneur et à la gloire de Dieu et pour l'édification de son prochain. — Comment accorder ces deux dates? comment expliquer le sens de cette œuvre fantastique? c'est ce que nous n'essaierons pas; cette feuille nous paraît cependant avoir eu pour but de réunir à l'intention des graveurs d'horlogerie toutes les formes de lettres et de chiffres possibles.

La cession de la principauté de Neuchâtel à Berthier et les vexations qui inaugurèrent l'établissement du régime français, trouvèrent dans Abraham-Louis un critique qui osa rire des mesures relatives à la saisie des marchandises anglaises. *La Métempsycose des marchandises d'Angleterre, de Saxe, de Suisse et denrées coloniales opérée à Neuchâtel, principauté frontières de Suisse, le 1er Aoust et jours suivants 1806. Opération très gracieusement terminée dans le courant du dit mois*, représente la vente aux enchères qui eut lieu dans la cour de l'Hôpital de la ville ; plus de vingt personnages s'agitent dans cette page qui paraît inachevée; quelques têtes sont d'un dessin très-fin, les corps ne sont qu'indiqués par un trait; les épreuves ayant été saisies et son auteur mis en état d'arrestation, on comprend que la planche n'ait pas été travaillée davantage.[1] L'empire n'aimait pas à voir son infaillibilité mise en question, il fallut sévir contre cette pièce bien anodine cependant; les Manuels du Conseil d'Etat contiennent, à la date du 18 août 1806, la mention suivante : « Monsieur de Pierre, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, a fait rapport que S. E. le général Oudinot ayant été informé que le sieur Abraham-Louis Girardet, graveur, a publié une estampe satirique relative à la vente des marchandises confisquées par ordre de S. M. l'empereur, a requis des sieurs Quatre-Ministraux la saisie de tous les exemplaires de cette estampe et l'arrestation du dit Girardet, mon dit sieur le maire priant qu'il lui soit donné des ordres à cet égard. Sur quoi délibéré il a été dit que le conseil charge monsieur le maire de Neuchâtel de faire procéder à la fouille du domicile d'Abraham-Louis Girardet, de faire saisir et séquestrer les exemplaires de l'estampe dont il s'agit et d'ordonner l'arrestation provisoire du dit Girardet, et, sur le rapport ultérieur de mon dit sieur le maire, il en sera ordonné plus outre ce qu'il conviendra. »

Une amnistie ayant été accordée au mois d'octobre de la même année pour tous les délits, il est probable que son emprisonnement se termina à ce moment.

En 1808, Abraham-Louis fait paraître deux gravures fort remarquables :

[1] Voir la reproduction de cette planche et l'article qui l'accompagne, *Musée neuchâtelois*, livraison de mai 1865.

Eboulement du Rossberg, arrivé le 27 septembre 1806 dans la vallée d'Arth. — Immense catafalque et triste tombeau d'une partie de la vallée d'Arth, dessiné d'après nature. Ce drame épouvantable est éloquemment raconté dans ces deux planches, dont les cuivres appartiennent au Musée historique de notre ville; elles sont gravées au verso de compositions bibliques par son frère Alexandre.

Le sucre aux raves, opéra pour 1808 (le cuivre appartient aussi au Musée historique de Neuchâtel), est une caricature dont nous laissons à d'autres le soin de trouver le sens; elle est exécutée de la même manière que la *Métempsycose des marchandises d'Angleterre.* On y lit la légende énigmatique « *premières, quarante sols, — Eclos et déposé dans l'Univers par les lois sacrées de la nature.* » Le grain de folie, comme on voit, apparaît de temps en temps.

Abraham-Louis voyagea en Europe comme portraitiste, et séjourna dans plusieurs capitales; il fit aussi des vues, des paysages, etc. Le souvenir de son passage dans les Pays-Bas nous est conservé par plusieurs gravures, parmi lesquelles on peut citer *la Place royale à Bruxelles,* ainsi que *l'Hôtel Bellone,* dans la même ville. Ses compositions avec figures sont moins heureuses que ses portraits et ses vues. L'*Histoire de Guillaume Tell,* en six feuilles, n'est ni meilleure ni pire que la plupart des gravures inspirées par le héros légendaire de la Suisse primitive; les personnages portent des costumes du temps de François Ier et de Henri IV à la fois. Ce petit recueil avec texte fut édité par la librairie des frères Girardet à Neuchâtel.

Uli Rotach est une composition d'Abraham, gravée par Abraham-Louis; mais le dessin de ses figures est souvent conventionnel; son travail de graveur manque de largeur et n'a pas de qualités originales.

L'artiste, qui avait ri du régime impérial, finit cependant par s'y faire; il entreprit la gravure d'un *portrait de Berthier*, d'après Gendre Maline, et celle de quelques scènes de la vie du Prince, ainsi que le *Serment de fidélité des autorités et du peuple de la principauté de Neuchâtel,* prêté le 18 novembre 1806, à son Altesse Sérénissime Monseigneur Alexandre Prince de Neuchâtel, représenté par Son Excellence Monsieur Lespérut. — La cérémonie se passe dans le Temple-Neuf. — Ces différents sujets devaient accompagner une publication biographique; mais les événements de 1814 amenèrent l'abdication de Berthier et les gravures ne trouvèrent leur emploi qu'en 1863, dans la notice que nous publiâmes sur le Prince et le Bataillon de Neuchâtel.

Nous n'avons pas indiqué ici l'œuvre complète d'Abraham-Louis. Quelques-unes de ses gravures ne sont pas signées, d'autres ont été éditées dans les Pays-Bas; d'autres, tirées à un petit nombre d'exemplaires, sont aujourd'hui fort rares. Mais nous ne pourrons guère compléter cette liste, ainsi que celle

de l'œuvre des autres membres de cette illustre famille, que lorsque notre Musée aura réuni toutes les planches de ces artistes si intéressants et si chers à notre patrie neuchâteloise.

Nous pouvons citer encore un *portrait du gouverneur de Lentulus* et une *Vue de l'institution Gagnebin à Neuchâtel,* datée de 1818.

L'aliénation mentale n'était point traitée à cette époque avec les soins et l'humanité qu'on lui a voués de nos jours; les malheureux qui en étaient atteints, livrés souvent à eux-mêmes, se voyaient l'objet de la risée publique, ce qui ne contribuait point à calmer leur mal. Abraham-Louis arriva à un tel état de surexcitation, qu'on fut obligé de le détenir à l'hôpital de la ville, d'où il passa au château de Valangin, où il mourut tristement en 1820.

Charles-Samuel Girardet.

Né en 1780. — Le cadet de la famille ne pouvait demeurer indifférent aux travaux artistiques, et le souffle qui avait passé sur la maison du Verger l'entraîna dans le courant où ses aînés marchaient avec succès. Abraham et Alexandre furent ses premiers maîtres et purent diriger l'enfant dans la voie qu'ils avaient tracée et lui éviter, par leur expérience, les tâtonnements de l'étude et des débuts.

Il aida ses frères dans leurs travaux de gravure, et ce n'est qu'à partir de 1804 que nous trouvons des planches signées de son nom, par exemple *La résurrection de Jésus,* d'après Lebrun, petite pièce destinée à un livre de piété, et dans laquelle nous remarquons déjà beaucoup d'habileté. C'est une réduction d'une gravure plus grande, et le jeune homme en a copié les tailles avec exactitude,

On a attribué à tort à Charles Girardet les pièces signées Girardet le jeune, qui sont d'Alexandre, par exemple l'*Arrivée de M. de Béville au Locle,* etc. Charles n'avait alors que six ans à peine. On ne supposait pas que le dernier venu de la famille serait artiste comme les autres, et Alexandre signait: Girardet le jeune, par rapport à Abraham, son aîné de trois ans.

Le premier abécédaire de l'enfance, gravé en relief par Charles Girardet, est un des débuts du jeune homme. Ce petit recueil contient des images d'animaux.

Une des premières planches de Charles, une de celles qui donnent le mieux la mesure de ses études et de son talent, est de 1805: *Vue du Cul des Roches aux environs du Locle dans la principauté de Neuchâtel en Suisse, dessinée le 16 août 1805 jour de la fête célébrée à l'occasion de la trouée de 900 pieds*

de long pratiquée dans ce rocher pour l'écoulement des eaux qui ayant été lâchées le lendemain 17 s'écoulèrent en 36 heures de temps et mirent à sec le lac que l'on remarque. Dédié à la société des douze membres du Locle qui a fait cette entreprise.

Des planches de ce genre sont pour les archéologues et les historiens des documents précieux, qui en racontent plus sur une époque que bien des volumes. Tout est ici précisé avec une netteté et une conscience qui laisse loin derrière elle ce que la photographie pourrait rendre d'une scène semblable : paysage, figures de l'arrière-plan, costumes d'hommes et de femmes, types militaires, rien n'est omis ou sacrifié; c'est un protocole circonstancié, où nous lisons à première vue l'histoire de cette fête locale et les allures de cette époque, qui est déjà pour beaucoup le bon vieux temps.

Nous avons appelé Abraham, Alexandre et Abraham-Louis Girardet des historiens; Charles l'est aussi, par cette pièce aujourd'hui fort rare. Un grand nombre de leurs gravures sont des documents que nous plaçons à côté des meilleurs livres de nos chroniqueurs neuchâtelois.

Charles travaille pour les publications de son père et pour celles qui apparaissent en ce moment dans les cantons voisins. A la fin de l'invasion française, la Suisse aspire aux douceurs de la paix; elle s'éprend des beautés de son paysage, de la vie champêtre, qu'elle chante sur le ton de l'idylle et des bucoliques. C'est à ce moment que naissent, sous forme d'almanachs, ces recueils illustrés dont les *Alpenrosen* sont l'expression la plus complète. L'*Ile de St-Pierre*, la *Vue du pont et château de St-Maurice en Valais*, l'*Ermitage de Nicolas de Flue* parurent dans les *Etrennes helvétiennes*. Années 1805, 1807, 1809.

La *Vue du bourg d'Arth et de l'éboulement du Rossberg*, 1808, est un pendant aux gravures d'Abraham-Louis sur le même sujet.

Charles se rendit à Paris, où, aidé par son frère Abraham, il put continuer ses études et se créer ce que l'on appelle une position, c'est-à-dire l'indépendance par le travail. Il ne demandait pas autre chose; car, nous savons maintenant que les enfants de la maison du Verger conservèrent toujours, même à Paris, cette simplicité montagnarde dans laquelle ils avaient été élevés. — Les qualités du jeune homme, ses allures franches, avaient touché le cœur d'une de ses compatriotes, Mademoiselle Fanny Favre, fille du pasteur du Locle; il la demanda en mariage, fut agréé et revint en Suisse, où il l'épousa en 1810.

Charles s'apprêtait à retourner à Paris, lorsqu'on vint le prier d'emmener avec lui un jeune garçon de la Chaux-de-Fonds qui désirait se vouer aux arts. — Ce jeune garçon, d'abord élève du collége de Porrentruy, avait fait

un apprentissage de commerce, mais cette carrière, qui n'était pas faite pour lui, ne lui avait inspiré que du dégoût. Il était revenu à la maison paternelle, où il ne s'occupait qu'à dessiner d'après les gravures qui lui tombaient sous la main. Las de lutter contre cette obstination, le père acquiesça au désir de son fils, et se prépara à faire les dépenses nécessaires à ses études. Le séjour de Charles Girardet au Locle coupa court aux indécisions, et Léopold Robert, on l'a reconnu sans doute, partait avec celui qui devait être son maître, et chez lequel il passa les premières années de son séjour à Paris. « Mes parents, écrit-il de Rome à M. Marcotte (juin 1830), qui ont tant veillé sur leurs enfants pour qu'ils ne souffrissent pas d'un trop grand isolement, ne s'en séparaient qu'en étant sûrs de les laisser sous la direction de personnes sages.... Je me trouvai engagé à suivre la même branche que mon maître, écrit-il plus loin, et je devins graveur, un peu malgré moi, surtout lorsque j'eus fait la différence de la gravure et de la peinture. Mon maître, que j'ai toujours considéré comme un parfait honnête homme, n'avait cependant pas, à mes yeux, un talent qui me donnât l'espoir d'en acquérir. C'est ce qui m'engagea, tout en restant chez lui, à entrer dans l'atelier d'un maître pour apprendre à dessiner. Je choisis celui de M. David, et je m'en félicite actuellement. »

Cette rectitude, cette précision un peu allemande du peintre des *Moissonneurs* n'est-elle peut-être pas un souvenir de ses premières études chez le graveur Charles Girardet? — Laissons l'élève suivre sa route au milieu de toutes ses péripéties de luttes, de gloire et d'infortune, nous le retrouverons plus tard.

Charles, qui avait commencé par la gravure en taille douce, s'était occupé peu à peu de gravure sur pierre, un genre nouveau auquel il devait donner, par ses travaux, une importance considérable. — De 1811 à 1812 il exécute de cette manière cinquante-deux sujets pour les *Histoires de la Bible tirées du vieux et du nouveau testament*, de Jean Hubner. — Des compositions du même genre avaient déjà été gravées, mais sans talent, par son frère Alexandre, en 1784. Ici l'exécution est moins lourde, elle rappelle celle des anciens graveurs sur bois. Le travail est simple; il lui suffit souvent de lignes transversales ou horizontales plus ou moins accentuées pour obtenir un modelé suffisant et des valeurs de ton très fines ou très foncées. Il s'inspire, pour ces compositions, des tableaux et des gravures des maîtres italiens et français. Ce recueil est encore très populaire chez nous, il passe de génération en génération, et nous lui devons bien des heures charmantes de notre enfance. Notons à cette époque un petit *portrait de Napoléon Ier*.

En 1813, la France épuisée par la guerre ne songeait plus à ses artistes, et rassemblait dans une dernière levée tous les hommes valides pour les

opposer à l'Europe coalisée contre elle. Charles, étranger à ses querelles et persuadé qu'il allait être appelé à prendre les armes aussi, quitta Paris et revint au pays, où il demeura jusqu'en 1822. C'est pendant cette période qu'il grava, en 1814, un *portrait de Frédéric-Guillaume III*, d'après Vigneron; il est représenté de profil et coiffé d'un chapeau à plumes. — *Dernier effort et mort du sultan Tipoo.* — *Les fils du sultan se rendent*, gravures sur pierre, d'après les belles compositions de Singleton, parurent dans l'*Almanach du commerce, des arts et métiers des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel,* 1818, et se vendirent aussi à part.

A l'année 1820 nous trouvons, dans les *Alpenrosen*, *Elly et Oswald*, d'après G. Lory. — La *Femme de Zwingli* et la *Fête des Armourins à Neuchâtel*, rendue avec beaucoup de finesse et d'exactitude.

Quelques petites vues du canton parurent dans le *Voyage de Meisner*. — La *Mort de Gessler*, composée et gravée sur pierre, porte la date de 1820. — Est-ce la vue du chemin creux qui va de Kussnacht à Immensee qui lui inspira cette page? La vérité du site nous le ferait croire. Le bailli autrichien, frappé de la flèche de Tell, se renverse en levant le poing de colère; un garde le soutient dans ses bras, un autre arrête son cheval prêt à se cabrer, d'autres soldats expriment leur effroi par des mains levées, à la manière du soldat romain, dans le tableau de Bélisaire, par David. Tell, caché derrière un tronc d'arbre, lève les yeux au ciel en signe de reconnaissance. Tout cela est un peu vulgaire d'allure et de dessin, mais certaines parties du paysage, si faussement traditionnel qu'il soit, nous montrent les ressources qu'il y avait dans le genre perfectionné par l'artiste. C'est peut-être ce qui le décida à traduire sur pierre la *Transfiguration de* Raphaël.

A la seconde Restauration, les puissances coalisées, maîtresses de Paris, avaient repris dans les musées les chefs-d'œuvre enlevés par le droit de conquête. On allégua en vain certaines clauses du traité de Tolentino; ce qui avait été enlevé par la force était reconquis par la force, et le chantre des Messéniennes s'écriait bien à tort :

Des profanateurs inhumains
Vont-ils anéantir tant de veilles savantes,
Porteront-ils le fer sur les toiles vivantes
Que Raphaël anima de ses mains?

Les statues et les tableaux ne furent pas livrés à des profanateurs inhumains, ils retournèrent dans les villes où les amis des arts portaient encore leur deuil; la *Transfiguration* revint à Rome.

C'est donc d'après la gravure de son frère Abraham que Charles entreprend la reproduction du chef-d'œuvre que nous avons décrit plus haut. Après un

travail de longue haleine, après bien des difficultés vaincues, que ceux-là seulement qui manient le crayon ou le burin peuvent comprendre, il achevait cette gravure, la plus importante qu'il eût encore faite. Grande joie à la maison! mais joie de courte durée, hélas!.... Après six épreuves tirées, la pierre se brisa sous presse....

Charles était une nature bien trempée, une âme montagnarde et un chrétien fervent, peut-être un peu fataliste; il ne fut point atterré par un accident qui anéantissait un travail de plusieurs mois: «Dieu l'a voulu ainsi, s'écria-t-il. Que sa volonté soit faite; c'est pour que je recommence et que je fasse mieux. » Il recommença en effet avec un nouveau courage, cette fois couronné de succès.

La *Transfiguration* de Charles Girardet porte la date de 1821. Cette planche rend avec exactitude le caractère de l'original, mais on y sent la peine, la lutte et aussi la volonté de tirer de la pierre la puissance de rendu que possède le cuivre; il ne procède plus ici par larges tailles, mais par un travail haché et pointillé, qui donne à certaines parties ce qu'on appelle du *grain* en terme de lithographie, à d'autres la fermeté et la finesse des gravures sur métal.

Nous trouvons à la date de la même année le *Monument sépulcral de Nicolas de Flue à Saxelen*. On voit que l'artiste ne s'arrêtait pas en chemin. Il est vrai que les charges et les devoirs de la famille lui imposaient un travail excessif. Il fallait compter avec l'éducation de quatre enfants: Karl, Pauline, Edouard et Paul. Un cinquième naissait en 1823, mais mourut trois ans après; Léopold Robert était son parrain. Ce n'est pas chose aisée que la famille; les fluctuations de l'art ont leur reflet dans l'atelier, elles y jettent aujourd'hui un rayon doré, tout plein de joies et d'espérance, que ne réalise souvent pas le lendemain; il faut quand même produire; les haltes auxquelles on aspire semblent alors un coupable repos.

Charles passa comme ses frères par toutes les phases de la lutte, du succès et du découragement. — Si les arts étaient encore pour notre pays une chose exceptionnelle, donc incomprise, il n'en possédait pas moins cependant quelques amateurs prêts à encourager nos compatriotes peintres ou graveurs. Roulet de Mezerac, qui, par son intelligente bienveillance, a attaché son nom aux débuts de Léopold Robert, ne fut pas indifférent non plus aux travaux de la famille Girardet, à Charles surtout, dont les relations avec notre pays étaient plus fréquentes et plus intimes que ne le furent celles d'Abraham. A partir de son second départ de Neuchâtel, Charles avait au Locle la famille de son beau-père, ainsi que de nombreux amis, aussi y revint-il souvent en séjour.

C'est en 1822 qu'il dessina et exécuta sur pierre le portrait, si populaire chez nous, de l'horloger *Ab.-Ls Perrelet.* — Il y a là dedans toute la sagacité et toute l'honnêteté de nos Montagnes: ce vieillard, au profil fermement accusé, aux lèvres *bonhomme*, au menton charnu, aux cheveux longs, dont les boucles blanches descendent sous le collet montant de sa grosse redingote, le nez chargé de lunettes à larges branches terminées par un cercle, est en train de faire une piqûre d'axe de balancier avec les outils perfectionnés par lui.

Ce portrait, tracé avec la naïveté et l'exactitude d'un Flamand, est un document précieux qui, dans son cadre étroit, raconte éloquemment les mœurs montagnardes. — Quatre-vingt-onze ans ont passé sur ce large front studieux et débonnaire au moment où l'artiste en reproduit les traits chers à tous les cœurs neuchâtelois. N'est-ce pas là le type parfait, idéal même de l'horloger? Ne remet-il pas en mémoire les paroles que le pasteur Grellet prononçait sur sa tombe quelques années après : « Venez faire vos adieux au patriarche de nos montagnes, à l'un des modèles du troupeau et l'un des fondateurs de notre industrie et de notre prospérité. » Charles Girardet n'eut-il produit que ce seul portrait, aurait droit à notre reconnaissance.

Les gravures sur pierre eurent un succès mérité, elles se succédèrent rapidement. Les *Batailles d'Alexandre*, d'après Lebrun, paraissent en 1825; elles remirent en lumière ces belles compositions perdues dans leur mauvaise couleur; elles furent imprimées et éditées à Paris par Mantoux et Alph. Giroux. — La *Bataille d'Arbelles*, *Porus devant Alexandre*, le *Passage du Granique*, la *Famille de Darius aux pieds d'Alexandre*, et l'*Entrée d'Alexandre dans Babylone*, sont de grandes machines théâtrales pleines de *furia* et d'agencements ingénieux. Charles les popularisa, en les mettant à la portée d'un plus grand nombre de personnes. On les trouve souvent chez les artistes, qui, sans l'avouer, consultent plus volontiers Lebrun qu'on ne le croit.

Nous trouvons aux années 1826 et 1827 *Eudamidas*, d'après Poussin; le *Braconnier pris*, la *Bonne nouvelle*, le *Joueur de cartes*, le *Joueur de dames*, *Anaxagoras*, d'après Auguste Belle, gravures sur pierre. La *Paix*, petite planche sur cuivre d'après la gravure de Maso Finiguerra (1452), pour l'*Essai sur les nielles, gravures des orfèvres florentins du XVe siècle*, par Duchesne aîné.

La société d'encouragement de Paris avait proposé un prix de 2000 francs pour la gravure sur pierre, ce fut Charles qui l'obtint (1828). L'année suivante, il développe dans une brochure les procédés de ses travaux, et la même société lui décerne une médaille de première classe. — Les publications illustrées, qui commençaient à ce moment, prirent en peu de temps une importance à laquelle notre compatriote contribua pour une large part. Les vignettes

de la *Mosaïque*, de l'éditeur Roissy, durent à Charles une partie du succès de ce recueil.

Le portrait du pasteur *Charles-Henri Favre*, du Locle, beau-père de l'artiste (1830), ainsi que celui du *pasteur Malan*, de Genève, gravés tous les deux sur pierre, sont des œuvres où nous retrouvons ces qualités précieuses que nous admirons dans le portrait d'Ab.-Ls Perrelet.

Charles était arrivé, par son travail, à une position honorable. Infatigable dans la lutte, économe et rangé, à l'inverse de ses frères Abraham et Alexandre, il voyait grandir autour de lui un petit monde de jeunes artistes, qui devaient maintenir l'honneur attaché à son nom, et devenir la gloire et le charme de ses dernières années.

Il expose en 1834, au Salon de Paris, un *cadre de gravures sur pierre*, d'après les dessins et tableaux de MM. Robert Gigoux, etc., qui lui valurent l'approbation des artistes. La même année, plusieurs de nos compatriotes obtenaient des récompenses à la suite de l'exposition de l'industrie, et le roi Louis-Philippe les leur remettait lui-même, le 15 juillet, dans la Salle des Maréchaux aux Tuileries. Ces Neuchâtelois étaient Perrelet fils, Persoz-Breguet neveu, Perrelet et fils.

On trouve dans le *Magasin universel*, publication périodique dans le genre du « Magasin pittoresque » (Paris 1833-1840; 7 volumes), un grand nombre de gravures de Charles Girardet. Quelques-unes sont signées, d'autres portent seulement l'initiale *G.* ou *C. G.* — Citons les plus remarquables. *Moïse tenant les tables de la loi*, d'après la gravure de Nanteuil et Edelinck, tableau de Philippe de Champagne. L'*Ermite endormi*, de Vien. *Embarcation attaquée par des ours blancs*, d'après M. Biard. Le *Forgeron*, d'après Lenain frères. La *Cruche cassée*, d'après Greuze. *Bustes de Molière et Regnard*. La *Place du Marché à Neuchâtel*. L'*Accordée de village*, d'après Greuze. *Repas de paysans de l'Oberland bernois*. *Paysages et costumes suisses*, d'après les premiers tableaux de son fils Karl.

Léopold Robert, que nous avons laissé à l'atelier de David, avait quitté Paris en 1816, et il envoyait d'Italie, depuis 1822, des tableaux qui faisaient sensation aux Salons. L'*Improvisateur* y avait paru en 1822, le *Retour de la fête de la Madone de l'Arc*, en 1827. Les *Moissonneurs*, exposés en 1832, furent accueillis par l'admiration générale. Louis-Philippe avait voulu clore en personne la première exposition de son règne et remettre des récompenses aux plus dignes. Deux artistes seulement reçurent la décoration de la légion d'honneur, ce furent Léopold Robert et Henriquel-Dupont.

« La première visite de Robert, à son arrivée à Paris, dit M. Feuillet de Conches, avait été pour son premier maître de dessin, Charles Girardet, établi

alors dans une ruelle du quartier Saint-André-des-Arcs; la reconnaissance l'y porta de nouveau : « Je viens, lui dit-il, faire hommage de mes couronnes à » celui qui m'a mis le crayon à la main. » Et le vieillard et l'élève pleuraient en s'embrassant. »

Léopold, qui conserva toujours du reste le souvenir de son premier maître, lui fit hommage d'une réduction en dessin de son tableau l'*Enterrement d'un fils aîné de paysans romains*, qui fit partie de la galerie du Palais-Royal. Ce dernier est aujourd'hui la propriété de M. Karl Girardet. — Charles paya aussi son tribut d'admiration à son élève, en gravant sur pierre cette composition si remarquable.

En 1840 paraît une *Notice sur l'origine et les progrès de la gravure en relief*, par Charles Girardet, artiste dessinateur et graveur. Paris. — Ce travail intéressant était accompagné de planches gravées, des chasses, d'après Desportes, etc.

A ce moment, la famille était élevée, et cette nouvelle génération d'artistes marchait hardiment en avant. Son fils aîné, Karl, exposait son premier tableau au Salon de Paris en 1836, Edouard en 1839, et Paul sa première gravure en 1842. Sa fille, Mlle Pauline, étudiait aussi, et exécutait déjà des portraits à l'aquarelle avec beaucoup de finesse. Mariée plus tard à M. le docteur Roulet, au Locle, elle renonça aux arts dans lesquels elle débutait avec tant de promesses.

En 1842, la Société des Amis des arts de Neuchâtel, fondée par M. Maximilien de Meuron, ouvrait en cette ville sa première exposition. Cinq artistes du nom de Girardet y prirent part, Charles et ses quatre enfants; il y envoya, dans deux cadres, dix-sept gravures sur cuivre, sur pierre et sur acier.

On sait le succès qu'obtint à Paris et à Neuchâtel le tableau de M. Karl Girardet: *Une assemblée de protestants surprise par des troupes catholiques.* Le père voulut traduire sur le cuivre l'œuvre de son fils, et il en exposait la gravure à Neuchâtel, en 1844. Cette page, une des plus grandes que l'auteur ait exécutées, ne rend pas, malgré le talent dont il fait preuve, toute la fermeté et toute la finesse du tableau; ses qualités un peu contemporaines, poussées très loin chez le peintre, ne peuvent être exprimées que par un burin jeune et libre.

A partir de ce moment, comme s'il eût voulu laisser à d'autres le soin de continuer son rêve d'artiste, il n'exposa plus ni à Paris ni à Neuchâtel et vécut dans la famille de ses fils Edouard et Paul, à Versailles. Il vint aussi plusieurs fois au Locle, chez son beau-fils, M. le Dr Roulet: ses compatriotes saluaient son retour avec joie. De nombreux petits-enfants purent entourer de caresses les derniers jours de ce vieillard vénéré, qui s'éteignit à Versailles en 1863.

Les gravures et vignettes de Charles Girardet sont fort nombreuses ; on les trouve dans le grand nombre de publications qui parurent de 1826 à 1847. Nous avons indiqué ses principales pièces; citons encore la *Mort de Winkelried,* gravure sur pierre, d'après la composition de son frère Abraham. *Saint Fiacre refusant la couronne d'Ecosse,* d'après la peinture de Dejuinne à l'église St-Sulpice à Paris. *Chactas et Atala,* d'après Girodet. *La création,* d'après Ridinger. Collection éditée par Giraldon Bovinet à Paris. — Planches des *Etrennes patriotiques de 1815.* — *L'entrée de Frédéric Guillaume III à Neuchâtel en 1814.* — *La convalescente,* d'après M. Karl Girardet. — *Plan de la ville et des environs de Berne,* dessiné d'après les esquisses de la chancellerie de la ville, par Rollin. — L'*Isola bella,* médaillon titre de *Ma promenade au-delà des Alpes,* petite publication de 1819. — La *Mort d'un jeune enfant,* d'après le tableau de son fils Edouard, exposé au Salon de 1841.

Parmi les gravures exposées à Neuchâtel en 1842, figuraient plusieurs scènes de la révolution de 1830. — Charles a aussi peint le portrait à l'aquarelle avec talent; il y avait plusieurs spécimens de ce genre à l'exposition nationale de Neuchâtel en 1866 en faveur des incendiés de Travers.

Avec Charles-Samuel Girardet finit l'histoire des enfants de Samuel, le colporteur-libraire. Ils ont tenu parole: ils ont honoré l'art, le travail et notre patrie neuchâteloise.

On lit aujourd'hui cette inscription sur la façade de la maison du Verger:

AUX GIRARDET
ARTISTES PEINTRES GRAVEURS
libraires-éditeurs
Qui pendant de longues années habitèrent
cette humble maison.
HOMMAGE DE LEURS COMPATRIOTES
1869.

(A suivre.) A. BACHELIN.

LE COLLÉGE DE NEUCHATEL

(SECOND ARTICLE)

Depuis la publication d'un article sur le collége de Neuchâtel, qui a paru dans le *Musée Neuchâtelois*, années 1867 et 1868, et dans lequel nous nous occupions surtout à faire connaître ce qu'a été ce collége depuis sa réorganisation de 1788, nous avons obtenu des renseignements qui nous ont paru intéressants sur l'état de l'instruction publique, soit à Neuchâtel même, soit dans le reste du pays, pendant les deux prèmiers siècles qui ont suivi la réforme. Nous devons une partie importante de ces renseignements à M. Gagnebin, pasteur de l'église wallonne d'Amsterdam, lequel s'est occupé plus qu'aucun pasteur neuchâtelois de l'histoire ecclésiastique de notre pays.

Les manuels du Conseil de ville ne nous sont d'aucun secours pour l'histoire de l'instruction publique pendant le XVI[me] siècle, et cela parce que ceux qui sont antérieurs à la grande inondation de 1576 ont été détruits dans cette catastrophe, et que le volume ou les volumes suivants, qui contenaient les années 1576-1636, ont disparu. Toutefois un cahier du milieu du XV[me] siècle a été sauvé des eaux, mais il ne renferme rien qui ait rapport au sujet qui nous occupe. On y trouve des ordonnances de l'édilité, parmi lesquelles nous remarquons celle qui défend de « retenir les ancelles des tets avec des pier» res. » Une autre ordonnance réglait les *mangiers* (repas) qu'un bourgeois reçu du Conseil devait donner au *maior* (maire) et à tout le Conseil. Ailleurs on lit les noms de ceux que « Messieurs du Conseil envoyent au mandement » de Messieurs de Berne pour aller aydier ceux de Chaffusen (1468) et ceux » de Milhusen leurs alliés. » Plus loin : « cy après s'ensuyvent ceux qu'on a » élisuz pour aller devant Sequingue au mandement de Messieurs de Berne. » En 1475 « des bourgeois sont élisuz pour aller devant Blamont. » D'école, pas un mot. C'est que très probablement l'école n'était point un établissement municipal, mais qu'elle dépendait du chapitre des chanoines. Lorsqu'en 1539, Jeanne de Hochberg céda à la ville une partie des biens de ce chapitre, ce fut à la condition de payer la pension des pasteurs et du maître d'école. Si, à partir de cette époque, ce fut l'administration de la ville qui paya les frais de l'école, la Compagnie des pasteurs en eut la surveillance, et ce fut elle, pendant longtemps, qui nomma les régents. C'est donc dans les manuels de la

Compagnie que nous pouvons trouver des renseignements sur les écoles que possédait notre pays, il y a trois siècles. Comme ces manuels ne remontent qu'à l'an 1560, il faut, pour les années qui précèdent, se contenter de glaner çà et là quelques données, en particulier dans les écrits des premiers pasteurs. Mais ces données et celles que nous fourniront ensuite les manuels suffisent pour nous faire voir qu'il faut rejeter la tradition tellement accréditée chez nous que notre collége a été fondé par Farel. Sous Farel, comme avant lui, Neuchâtel n'eut qu'un seul maître d'école. Toutefois, comme le nombre des écoliers était plus considérable que dans les villages, le maître d'école avait un sous-maître, qui portait le nom de bachelier, tandis que lui-même s'appelait le principal ou le grand-maître. Il semble même avoir été appelé le recteur; voyez Samuel Chambrier, *Description de la Mairie de Neuchâtel*, page 602, *ad finem*. Comme les plus jeunes écoliers étaient essentiellement sous la direction et la surveillance du bachelier, le principal pouvait aller au delà du programme des autres écoles, dans lesquelles, suivant les documents de cette époque, *on apprenait la crainte de Dieu, à lire et à écrire*. On enseignait donc le latin aux plus avancés; mais cette étude se faisait d'une manière essentiellement pratique.

Genève, que Neuchâtel imitait plus ou moins pour ses écoles et pour son église, n'avait non plus à cette époque qu'un régent ou directeur avec deux subalternes portant aussi le nom de bacheliers. En 1536, la ville de Genève traita avec le réformateur dauphinois Antoine Saunier, à qui on assura un salaire annuel de cent écus d'or soleil, pour lui et pour ses deux subalternes à condition qu'il n'y aurait pas d'autre école dans la ville, que les enfants des pauvres ne paieraient rien et que ceux qui avaient de quoi paieraient trois sols (11 centimes) par trimestre. Le nombre des bacheliers fut plus tard porté à trois, et lorsqu'en 1559 le collége de Calvin fut fondé, le directeur de l'ancien collége devint régent de la troisième classe dans ce nouveau, dont on le nomma, en même temps, principal, tandis que ses trois bacheliers passèrent en quatrième, cinquième et sixième. Dès lors aussi l'élection des régents et la surveillance générale du collége furent attribuées à la Vénérable Compagnie des Pasteurs.

Nous ne savons pas si à Genève cette élection des régents était soumise aux mêmes restrictions que dans le Comté de Neuchâtel, où les élus devaient être acceptés par le Conseil d'Etat et par la Commune. Cet usage a subsisté chez nous pendant plus d'un siècle, et il n'est pas facile de dire comment l'intervention de l'Etat a plus tard été supprimée, ni de quelle manière les communes se sont substituées à la Compagnie des pasteurs. Un tel changement n'a pas eu lieu sans lutte. En 1654, la commune du Grand-Savagnier ayant

nommé un maître d'école de son propre chef, la Classe l'accusa auprès du Gouvernement, et après diverses comparutions, la commune fut obligée de reconnaître qu'elle avait eu tort, et le maître d'école fut sévèrement censuré.

Quand la Classe était intervenue dans l'établissement d'une école, son droit de nomination lui avait été expressément réservé. (Voy. la Fondation de l'école de Peseux en 1560, *Musée historique de Matile*, t. III, p. 179.) Mais une commune repoussait toute immixtion de la Classe dans les écoles qu'elle avait fondées elle-même. Pendant le premier siècle qui suivit la réforme, le Val-de-Travers n'eut, pour tous ses villages, qu'une seule école établie à Môtiers et tenue par le diacre du Val-de-Travers. Mais dans le XVIIme siècle, plusieurs communes jugèrent à propos de fonder un établissement d'éducation, sans doute essentiellement pour les plus jeunes enfants, et la place de régent fut mise à l'enchère ou plutôt au rabais, comme la plupart des fonctions communales.[1] Le pasteur de la paroisse voulut réclamer, mais inutilement. En 1672, le pasteur de Môtiers, M. Marquis, se plaint à la Classe que « quand les com-
» munes élisaient des régents, on ne l'appelait point en commune pour dire
» son avis et savoir si les maîtres qu'on admettait étaient capables d'enseigner
» la jeunesse; qu'outre cela on en établissait sans attestation du pasteur du
» lieu où ils avaient servi, cela n'étant sans mépris de la dignité cathédrale,
» vu que la régence et l'instruction des enfants est une dépendance de l'Eglise.
» Sur quoi les communiers de Couvet déclarèrent que les pasteurs n'avaient
» aucun droit sur leur communauté pour la contraindre à prendre un maître
» d'école à leur fantaisie; que celle-ci n'est point obligée, lors de la monte
» de l'école, d'interpeller le pasteur de la paroisse, vu que si la commune en-
» gage un particulier, c'est pour sa commodité sans qu'elle y soit obligée.
» Mais pour conclure, la paroisse de Môtiers n'a qu'un seul maître d'école qui
» est le sieur Gaudot (diacre); on lui doit représenter de faire les fonctions
» de sa charge, d'instruire les enfants, de conduire le chant des Psaumes et
» de satisfaire à tout ce qu'il s'est obligé par sa réception. » En même temps les communiers déclaraient qu'ils avaient été blessés des paroles prononcées en chaire par M. Marquis, lequel les avait accusés de vouloir, « sous prétexte
» d'autorité et de crédit mettre la main sur l'encensoir. »

[1] *Règlement de la régence de Couvet* (1651). — L'escolle sera exposée à montes en condition qu'à celui à qui il écherra sera entenu et obligé d'instruire et enseigner les enfans en toutes disciplines honorables, les stimulera à piété et vertu de tout son possible sans support ni acception de nuly. Au dééfaut pourra être mis un homme à sa place à ses frais. Et pour cet effet donnera solvable caution, sera en outre obligé de sonner les cloches pour les prêches, le midi et les huit heures. Conduira bien l'orologe, baliera le temple, tiendra le cimetière fermé et fera les remerciemens accoutumés (oraisons funèbres).

Après plusieurs montes a été eschutte à Balthasar, fils de feu Antoine Du Bied, fiance Jaques Borrel, juré, pour le somme de 125 livres (75 fr.)

A ceux qui seraient tentés de rire de l'exiguité du traitement que nos ancêtres payaient à un régent, et de la manière dont ils procédaient à sa nomination, nous rappellerons que

A Neuchâtel ville, nous voyons déjà en 1642 qu'au lieu de nommer elle-même à un poste vacant, la Classe présente au Conseil trois candidats, recommandant l'un d'eux plus que les deux autres, « tout en laissant l'option » au Conseil. »

1663. « Pour remplacer le second régent, il a esté esleu le fils de M. Bre» guet, ministre au Locle, veu l'advis receu de MM. nos pasteurs. »

1669. « Ceux qui se sont présentés pour remplacer Jonas Huguenaud ayant » été examinés par Messieurs nos ministres, le sieur Meillier a été esleu. »

Ainsi, à partir du milieu du XVIIme siècle, les pasteurs de la ville forment avec les Quatre-Ministraux une sorte de commission d'éducation, et le conseil de ville se réserve la nomination définitive, mais on ne voit plus intervenir ni le gouvernement ni la Classe.

On pourrait croire d'abord que la surveillance des écoles et la nomination aux postes vacants devaient occuper beaucoup la Compagnie des pasteurs à l'époque où cette surveillance lui était remise. Mais il ne faut pas oublier que le nombre des écoles était alors bien restreint. En 1562, il n'y avait encore que dix-sept écoles dans les deux comtés de Neuchâtel et de Valangin. Si nous appliquons à ces deux comtés la division administrative qui a été faite en 1848, et que nous classions les districts dans l'ordre que leur donne le nombre des écoles qu'ils possédaient alors, le district de Boudry occupe le premier rang avec huit écoles : St-Aubin, Bevaix, Boudry, Cortaillod, Colombier, Auvernier, Corcelles et Peseux. Le Val-de-Ruz vient ensuite avec quatre écoles : Valangin, Dombresson, Fenin et Coffrane. Le district de Neuchâtel en avait trois : Neuchâtel, St-Blaise, Lignières (Cornaux en eut une quelques années plus tard). Le district du Val-de-Travers en avait une à Môtiers et une aux Verrières. Enfin les deux districts du Locle et de la Chaux-de-Fonds n'en avaient point encore. L'école communale de la Chaux-de-Fonds date de 1688, et jusqu'en 1805, ce village ou cette ville, qui a maintenant une population scolaire de 2800 enfants, dut se contenter de cette école unique. (*Musée* 1869, pag. 194).

Nous n'avons pas encore pu découvrir quand a été fondée celle du Locle, mais nous savons qu'elle n'était pas dédoublée il y a cinquante ans. [1]

de nos jours encore (1869), nous trouvons dans le canton de Berne des villages où la place d'instituteur primaire est mise aux enchères, et dans le canton du Valais certaines localités où l'instituteur reçoit un salaire annuel de 60 francs. Il est vrai que pour l'empêcher de mourir de faim on lui donne le droit d'aller dîner chez les parents de ses écoliers, comme dans nos fromageries par société, le fromager va s'asseoir à la table du particulier pour qui il fait le fromage.

[1] Dans les premières années de ce siècle, plus de cent enfants de cinq à dix-sept ans étaient réunis sous la direction d'un seul instituteur, qui faisait régner la discipline avec l'aide d'un nerf de bœuf. L'école se tenait au rez-de-chaussée de la vieille maison de ville, que l'incendie de 1834 a respectée, mais qui a été démolie il y a trente ans. Cet édifice

Le synode [1] de 1564 exprimait le vœu qu'il y eût une maîtresse d'école pour les filles là où faire se pourrait; mais bien des années s'écoulèrent avant que ce vœu pût être réalisé. Il paraît qu'il n'y eut d'écoles de jeunes filles à Neuchâtel que vers le milieu du siècle suivant, et la date de leur établissement ne peut pas être fixée d'une manière précise, parce que ces écoles, dans l'origine, étaient des institutions particulières auxquelles l'administration accorda ensuite une petite subvention. A cette subvention, qui était d'un *louis d'or* ou de *cinq gros écus* (de 23 à 30 francs) s'ajoutait l'honneur que le magistrat faisait à l'institutrice d'aller *faire la visite de son école*, ce qui lui donnait de la vogue. Dans le reste du pays, les jeunes filles durent aussi se contenter pendant longtemps de petites écoles particulières, ou bien elles furent admises avec les jeunes garçons dans l'école communale. A Couvet l'école des jeunes filles fut établie en 1788.

Si les vœux du synode de 1562 se réalisèrent tardivement, il en fut à peu près de même de ceux du synode de 1541, dans les articles duquel nous lisons ce qui suit: « Sera une chose très bonne et très profitable de dresser un col-
» lege, pour mieux instruire les enfans tant à la preparation du ministère de
» l'Evangile de Jésus-Christ, que au gouvernement civil de la Ville. Et pour ce
» faire faudra regarder un lieu propre tant pour faire les leçons publiques
» que pour tenir les enfants de la ville, du Conté et d'ailleurs, lesquels y vou-
» dront profiter, et avoir un homme de bien, docte, scavant, propre et bien
» expert en tel affaire, que dessous luy ait d'autres maistres, ou personages
» pour enseigner les enfans aux sciences humaines, concernantes choses
» utiles, pour la maintenance et conservation de la chose publique, moyen-
» nant qu'ils ayent estat suffisant prins sur le bien des Eglises. Et s'il est veu
» que iceluy bien et revenu ne soit sufisant pour dresser le dict College avec
» ses appartenances, à cause des charges et debis sur ce imposez, le cas
» pourra estre differé jusques à meilleur pouvoir et puissance, ainsi qu'espe-
» rons que le cas s'adonnera par bon ordre qu'on y pourra mettre comme
» nous espérons. Ce neantmoins entendons et remonstrons une fois pour

renfermait en même temps une salle de justice et un cabaret qui servait de salle d'attente pour les plaideurs, la boucherie, une écurie et une remise pour la pompe à incendie. A un des angles de la maison se trouvait le *tourniquet*, instrument de supplice établi dans tous les chefs-lieux de juridiction. D'un autre côté était le cimetière, et, quand il y avait un enterrement, l'instituteur passait par la fenêtre, dont la tablette s'élevait peu au-dessus du sol, puis après avoir fait son oraison funèbre, il rentrait par le même chemin.

[1] Dans les premiers temps de la Réforme, s'il se présentait des questions importantes de doctrine, de discipline, d'administration de l'Eglise, on réunissait les pasteurs du pays dans une assemblée qui était quelquefois présidée par le Gouverneur et à laquelle on invitait les théologiens et les pasteurs les plus distingués des pays voisins, de Genève, Lausanne, Payerne, Grandson, Concise, Berne, Bienne, Neuveville, etc. Une assemblée de ce genre portait le nom de Synode. Boyve, dans ses *Annales*, fait mention des Synodes de 1535, 1542, 1551, 1561, 1562 et 1603. Les pasteurs neuchâtelois étaient aussi invités aux synodes de Grandson, Bienne, Berne, etc.

» toutes que presentement on doive regarder d'acroistre la maison de l'es-
» cholle, ou icelle changer avec une autre plus commode et plus propre. Et
» la mettre en bon estat, ainsi que sera regardé estre expedient, afin que de
» tant mieux le precepteur et maistre d'escolle puisse faire son devoir en ayant
» lieu propre, pour estudier en son secret, bien propre pour retirer en seu-
» reté ce qui luy appartient au fait de son mesnage, semblablement cham-
» bres propres pour recorder les Latins, et autres addonnez aux langues, pareil-
» lement poile ou chambre suffisamment grande, large et spacieuse afin que
» plus aisement et facilement le dict maistre et enfans puissent estudier et va-
» quer un chascun endroit soy, non pas qu'ils soyent ainsi pilez et foulez
» comme ils ont esté par ci-devant, et encore sont de present, laquelle chose
» est cause de plusieurs et diverses maladies et pouretez qu'endurent et souf-
» frent les dicts maistres et enfans. Et s'il est possible de faire que l'escholle
» soit franche en augmentant la pension du maistre, tellement qu'il puisse
» vivre honestement, et porter la charge de l'escholle, ayant sous luy les
» maistres et aides qui seront necessaires. »

Ce ne fut que très-lentement que l'école de Neuchâtel se développa de manière à pouvoir mériter le nom de collége. Jusqu'en 1610 elle n'eut qu'un principal et un bachelier, et, si cette année-là on nomma un *second* régent, il n'y eut peut-être que le nom de changé, et ce n'est qu'en 1619 que nous avons décidément trois classes. Une quatrième fut établie en 1680, mais il arriva plus d'une fois dans le siècle suivant que, vu le petit nombre d'écoliers que renfermait telle ou telle classe, on la réunissait à une autre. C'est ainsi que dans les dix années qui précédèrent la réorganisation de 1788, la troisième et la quatrième ne formèrent qu'une classe.

Nous donnons plus loin, p. 51, avec quelques lacunes, il est vrai, le tableau de ce développement et la liste des hommes qui ont occupé les divers postes :

Ce qui nous frappe surtout, en parcourant ce tableau, c'est de voir le grand nombre de noms étrangers qui y figurent. A certaines époques, c'est la France et la Franche-Comté (encore espagnole) qui nous fournissent le contingent le plus considérable. C'est surtout au moment des persécutions religieuses que ce contingent augmente. Nous verrons qu'après la révocation de l'édit de Nantes, les trois candidats qui se présentèrent pour un poste vacant étaient trois Français réfugiés. Ce n'est que dans le siècle dernier que nous voyons apparaître un plus grand nombre de noms neuchâtelois, et cependant ils ne forment pas encore la majorité.

Nous ignorons le nom de famille du principal de 1531. Le pasteur de Bevaix, Fortunatus Andronicus, écrivant alors à Bucer, le réformateur de Strasbourg, lui dit : « J'ai salué de votre part votre ami Louis, qui est maître

d'école à Neuchâtel. » Nous ignorons combien de temps il demeura dans notre ville, seulement nous savons qu'en 1539 la place qu'il avait occupée fut donnée à Maturin Cordier, le pédagogue dont le nom est le plus populaire chez nous. Cordier, qui avait été professeur au collége de la Marche, à Paris, où Calvin avait été son disciple, puis à Bordeaux, avait été appelé à Genève, où il devint simple bachelier du collége de Rive. A peine était-il arrivé qu'il se trouva avec ses deux confrères et son principal en butte aux attaques des anticalvinistes ou *articulants* qui avaient alors la majorité dans les conseils de la république. Plusieurs leur reprochaient leur gros gage (100 écus d'or, environ 1300 fr. pour quatre!) Puis quand Farel et Calvin eurent été bannis de Genève pour cause de désobéissance aux lois, le Conseil, voyant le petit nombre de ministres demeurés en charge, manda Sonier et ses trois bacheliers pour qu'ils aidassent à administrer la Cène de Noël (1538) d'après les cérémonies bernoises, c'est-à-dire avec le pain sans levain. Ils ne voulurent pas s'y engager, et même ne se présentèrent pas à la table sacrée. Aussitôt le conseil arrêta que maître Antoine Sonier, ses bacheliers et leurs familles, quitteraient la ville dans le délai de trois jours.

Sonier se retira à Lausanne et Maturin Cordier, alors âgé de soixante ans, vint occuper la régence de Neuchâtel et reçut le salaire fixé dans l'arrangement de 1539, c'est-à-dire un muid de froment, un muid de vin et dix livres faibles. Ses écoliers lui payaient en outre des mois d'école et il recevait une rétribution de plusieurs élèves dont il s'occupait en dehors de ses leçons. En 1543, le doyen Thomas Barbarin, pasteur à Boudry, écrivant au nom de la classe à Farel, qui était alors à Strasbourg, lui dit entre autres qu'il a enfin obtenu du magistrat quatre bourses pour faire étudier quatre jeunes gens chez Maturin Cordier.

Mais Jeanne de Hochberg mourut cette même année 1543, et eut pour successeur son petit-fils François, frère utérin de Marie Stuart. L'aïeul du jeune prince, le célèbre François de Guise, étant devenu son tuteur, obligea les Quatre-Ministraux à se départir de tous les contrats et octrois faits à la ville par Jeanne de Hochberg, attendu que celle-ci n'en avait pas eu le pouvoir, ayant fait une donation générale de ses biens à ses enfants en 1519. Dès lors, la pension du principal cessa de lui être payée, et il fut réduit au casuel de sa place. Dans ce moment, le conseil de Genève autorisa Calvin (rentré depuis plusieurs années) à faire des démarches pour engager M. Cordier à revenir de Neuchâtel; il vota en même temps en sa faveur une augmentation annuelle de 50 florins et une indemnité pour les frais de voyage. Mais Cordier répondit que, malgré son désir de retourner à Genève, il ne lui était pas possible de quitter Neuchâtel en ce moment, attendu que par décision

récente les biens des églises ayant été cédés au prince de Neuchâtel, l'école de cette ville se trouvait entièrement dépouillée et qu'en pareille circonstance il ne pouvait, sans honte, abandonner l'Etat qui l'avait accueilli dans des temps meilleurs. Cette lettre touchante a été imprimée en 1867 dans le *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, t. XV, p. 414.

Cependant il paraît que l'excellent Cordier ne put subsister bien longtemps à Neuchâtel avec le petit traitement qui lui restait, et le 5 octobre de la même année, Farel écrivant à Calvin lui dit que Cordier a été accordé à ceux de Lausanne. Il quitta donc Neuchâtel vers la fin de 1545. Il fut, dès-lors, pendant douze ans, principal du collége de Lausanne, et en 1559 il retourna à Genève, où il fut logé dans une maison appartenant à la Seigneurie. Il se trouvait dans un tel dénuement qu'on fit une collecte en sa faveur, collecte à laquelle le conseil s'intéressa pour la somme de dix florins (fr. 4»50).

Le 16 février 1562 il fut nommé régent de la cinquième classe, à l'âge de 82 ans. Il exerça cette charge jusqu'au 8 septembre 1564, date de sa mort. Le registre de la Compagnie des pasteurs contient à cette occasion la note suivante : « Le vendredi 8 de septembre mourut le bonhomme Corderius en grand » âge, heureusement, et ayant servi jusques à la fin en sa première vocation » d'enseigner les enfants et conduire la jeunesse en toute sincérité, simplicité » et diligence, selon la mesure qu'il avait reçue du Seigneur. »

Comme on était alors en temps de peste, on hésita sur la manière dont il serait enterré; mais comme il fut constaté qu'il n'était pas mort de maladie contagieuse, le conseil décida qu'il ferait honneur à son convoi.

Cordier laissa une fille nommée Susanne, qui fut mariée à Philippe Crespin, régent de sixième.

Ces détails dans lesquels nous sommes entrés au sujet d'un homme qui n'a d'ailleurs passé que sept ans chez nous, pourront paraître fastidieux à quelques personnes; mais ils intéresseront certainement celles qui ont lu ses ouvrages.

Notre bibliothèque renferme une édition de ses Colloques publiée en 1598 « chez la vefve de Jean Durant. » Le français est en regard du latin et l'on se demande lequel des deux est l'original. En tête est une préface de l'auteur qui résume sa vie, indiquant les divers colléges dans lesquels il a enseigné et le but qu'il s'est proposé dans toute sa carrière pédagogique, savoir, d'amener ses élèves à conjoindre la piété avec l'élégance des lettres. Il prend à témoin de la vérité de ses paroles les nombreux disciples qu'il a eus à Paris, à Bordeaux, à Genève, à Neuchastel, « je parle de Neufchastel en Suisse en laquelle j'ay enseigné par l'espace de sept ans. »

Il nous apprend qu'il a été amené à la connaissance de l'Evangile par

Robert Etienne, le plus grand ami qu'il ait jamais eu. C'est à l'instigation de cet illustre savant qu'il se décida à écrire quelque chose pour les enfants, voulant d'ailleurs servir par quelque moyen, « Dieu le père, luy, dit-il, qui m'a esté si doux toute ma vie et m'a délivré de tant de travaux et de dangers. »

« Cette préface a été écrite à Geneve, 6 de Feb. l'an de nostre salut 1564, et de mon aage le 85. »

(A suivre.) BOREL-FAVRE.

Tableau des Régents du collége de Neuchâtel, de 1531 à 1777.

Un seul Maître AVEC BACHELIER.	**2me Régent.**	**3me Régent.**
1531. Louis N.N.	1610. Antoine Royet.	1619. Jaques de Puget.
1539. Mathurin Cordier.	1619. Guillaume Carel.	1621. Simon Bouveri.
1545. NN.	1628. Jaques Debelly.	
1551. Mathurin de la Brosse.		
1557. NN.		
1560. Noël Thorel.		
1562. Jérémie-Jean Valet.		
1563. Guillaume Perrot.		
1567. Bon Gouhard.		
1567. Bertrand de la Roche.		
1576. Noël Thorel.		
1580. Elisée Parent.		
1580. David Parent.		
1586. Emmanuel de Moises.		
1591. Jean Henry.		
1597. Docteur Burset.		
1598. Martin Courtois.		
1604. Samuel Gaillard.		
1er Régent.		
1610. Samuel Gaillard.		
1612. Denis Demelais.		
1619. Jaques Chevalier.		

1er Régent.	2me Régent.	3me Régent.	4me Régent.
1642. Jehan Valier.	1642. Josué Lanoit.	1642. Adolphe Musnier.	
1647. Marc Curnex.		1647. Jonas Huguenand.	
16... Le sieur Albertin.	1663. Pierre Breguet.		
1664. Marc Curnex.			
		1669. Jean-Jaques Meillier.	
1674. NN. Daubigné, ministre.	1674. J.-J. Gelius (Gélieu).	1674. Félix Mérienne.	
1680. J.-J. Gelius.	1680. Jean-Jaques Meillier.		1680. Samuel Breguet.
1681. Lefebure, de Saumur.	1681. J.-J. Gelius.	1681. J.-J. Meillier.	
1688. Durand, ministre.			1688. J. Charlot, de Sedan.
1695. Le sieur Aiguillion.		1695. J. Coder, doct -médecin.	
1702. Pierre-F. Duvoisin.			
	1707. J. Coder.		1705. J.-F. Gallot.
		1707. J.-F. Gallot.	1707. Abram Perrenoud.
1728. Abram Varnod.	1726. P.-F. Duvoisin.		
1728. Jonas-P. Descherny.			
		1735. J.-J. Petitpierre.	1735. Samuel Gallot.
1740. Jacob-F. Petitpierre.			
1750. J.-Jos. Lagacherie dit Dublé.			
1755. Jean-Baptiste Lucas.	1755. J.-Joseph Lagacherie.		
1757. Jean-Elie Bertrand.			
(Démiss. en 1771 n'est remplacé qu'en 1777.)		1758. L. Daubi, de Bordeaux.	
		1767. Jacq.-F. Gallot.	
	1772. Le sieur Milloux.		
		1773. Ch. Descombes.	1773. F. Châtenay.
		3me et 4me réunies.	
1777. H. de Meuron, ministre.	1777. F. Châtenay.	1777. F.-L. Gagnebin.	

LES DEUX BERTRAND

LE COLONEL CHAILLET — LE PATOIS NEUCHATELOIS

M. Fritz Berthoud a publié l'année dernière, dans la *Bibliothèque universelle*, l'histoire du séjour de J.-J. Rousseau au Val-de-Travers. Cette série d'articles, que nous espérons bien voir réunie en un volume, contient une foule de détails présentés avec exactitude et avec esprit, qui font de ce travail un véritable tableau des mœurs neuchâteloises au milieu du siècle passé. Nous arrivons un peu tard pour signaler dans ce recueil, à tous les amis de notre histoire, cette importante étude qui jette un jour nouveau sur des faits qu'on croyait connaître, et permet de réviser certains jugements trop longtemps admis.

L'histoire des démêlés de Rousseau avec le pasteur de Môtiers a été particulièrement retracée par M. F. Berthoud avec une impartialité qui n'exclut pas la sympathie pour le philosophe. En faisant cette histoire, M. Berthoud a rencontré le nom d'Elie Bertrand, qui fut mêlé à ces luttes d'une manière indirecte. Cette mention d'Elie Bertrand m'offre une occasion que je saisis avec plaisir de tirer au clair, dans le *Musée neuchâtelois* où une recherche semblable a justement sa place, la question des deux Bertrand, ecclésiastiques, écrivains, et savants tous les deux, s'appelant tous les deux Elie, parents rapprochés, puisque l'un était le neveu de l'autre, et que l'on prend habituellement l'un pour l'autre à Neuchâtel. Il ne s'agit pas de savoir si les nombreux ouvrages laissés par ces deux écrivains sont d'un ordre très-distingué; il s'agit seulement d'apprendre avec certitude lequel des Bertrand a été neuchâtelois, membre de la Compagnie des pasteurs, et impliqué dans une affaire de presse des plus graves qui fit beaucoup de bruit parmi nous il y a un siècle, et lequel fut mêlé, comme nous l'apprend M. F. Berthoud, aux tribula-

tions de Rousseau dans notre pays. L'examen de cette petite question d'histoire neuchâteloise nous permettra de rappeler ici, sur ces deux personnages, quelques faits intéressants et peu connus.

Le colonel Chaillet, l'un des hommes qui prit avec le plus de vivacité et même de fougue le parti de Rousseau contre le professeur de Montmollin, écrivait au philosophe, le 2 mai 1765, dans une lettre véhémente, les lignes qui suivent :

« Ce n'est que ce matin que l'on traitera en Classe son affaire; il a l'oreille basse et n'a osé se trouver à aucun repas. Le pasteur de la Brévine, appelé à faire hier le sermon de la générale, blâme la conduite de la Classe, et, tout en traitant la matière, foudroie le pasteur de la façon du monde la plus forte. Ce discours fut extrêmement loué et applaudi en Classe, et, ce qu'il y a de comique, par M. le professeur lui-même. Cela n'est-il pas comique? Mais ce qui vous le paraîtra encore plus, c'est que Bertrand, qui s'était fait fort de vous chasser d'ici, a été lui-même obligé de quitter son poste, pour prévenir la bordée que je lui avais ménagée. Il demanda lundi au sénat son congé, qui lui fut tout de suite accordé. Il avait déjà reçu de ma façon deux fortes bourrades, et il n'a pas voulu essuyer la troisième, très-prudemment, je vous l'assure... »

A l'occasion du Bertrand ainsi mis en scène par le colonel Chaillet, M. F. Berthoud, auquel j'emprunte la citation ci-dessus, écrit en note :

Jean-Elie Bertrand, professeur et ministre, gendre de M. Osterwald et son associé dans la Société typographique, homme d'initiative et de talent, mais, paraît-il, peu scrupuleux. Il fut destitué de sa charge de ministre, et son beau-père de celle de banneret de la ville, pour impression de mauvais livres. DuPeyrou écrivait à Rousseau le 5 mai : « Il est fort plaisant que ce soit l'ami Bertrand qui déserte le pays. Je crois qu'en effet le séjour de M. Chaillet à Berne a servi à dévoiler bien de ses petites menées jésuitiques, et, crainte de pis, il a sagement demandé sa démission. Il ira vraisemblablement dire la messe à Varsovie, et ce ne sera pas ce qu'il aura fait de plus *repréhensible dans notre sainte religion.* [1] »

[1] DuPeyrou, dans l'écrit connu sous le nom de *Lettre de Goa*, revient encore sur Elie Bertrand. La prétendue lettre, citée par lui comme ayant été adressée à la Classe le 12 mars 1765 (*vraisemblablement* par un ses membres, dit-il), et qui fut cause, — toujours d'après DuPeyrou, — que la Compagnie révoqua le 13 mars la sentence d'excommunication qu'elle avait fulminée la veille contre Rousseau, cette lettre s'exprime ainsi à propos d'Elie Bertrand, qui n'est pas nommé, cela va sans dire :

« Au surplus, il y a grand sujet d'être sur ses gardes dans l'assemblée convoquée pour » cette affaire, dont on dit que le secret *mobile* réside dans une capitale voisine, en la per- » sonne d'un *quidam* de la gent réfugiée à robe noire qui voudrait faire montre de son » crédit aux D*** (Diderot), aux de V*** (Voltaire), émules ou ennemis de notre fameux » Rousseau......, d'un ecclésiastique livré à la grandeur mondaine, et guidé par des vues » personnelles. »

Et en note, sous le mot *quidam*, M. E. B. P. à B. — Ces initiales sont transparentes et désignent évidemment *M. Elie Bertrand, pasteur à Berne.*

Je ne suis point surpris que M. F. Berthoud ait supposé, comme on l'a fait généralement jusqu'ici, que ce Bertrand là fût celui de Neuchâtel. Ces mots de « sénat, » de « Berne, » de « Varsovie » ont dû cependant, comme à nous, la première fois que nous les avons rencontrés, lui paraître un peu étranges. L'autobiographie d'Elie Bertrand, publiée il y a quelques années[1], mais trop peu connue, nous apprend de la manière la plus certaine qu'il s'agit ici de l'oncle et non pas du neveu, et que Jean-Elie, gendre de M. Osterwald, professeur à Neuchâtel et membre de la Classe, n'a point été mêlé aux affaires de Rousseau, et ne peut être accusé d'avoir cabalé contre lui. Jean-Elie Bertrand a été fort malheureux, et c'est une satisfaction pour nous de décharger sa mémoire d'une accusation posthume qui ne doit retomber que sur son oncle, dont la vie fut aussi longue et prospère que celle du neveu a été courte et traversée. Pour le prouver, je vais donner ici la vie presque complète d'Elie, écrite par lui-même en deux pages. Jamais autobiographie ne fut plus courte, et pourtant, dans sa brièveté, elle ne laisse pas d'offrir des traits curieux, et donne une juste idée du caractère positif et fait pour réussir de celui qui raconte ainsi, en quelques lignes, sa longue carrière. Les lecteurs du *Musée neuchâtelois*, qui s'intéressent à ces détails de notre histoire intérieure, trouveront ici des faits et des dates qui ne leur laisseront aucun doute sur le point controversé :

Je suis né[2], écrit Elie Bertrand, l'année 1713, au mois de may, le 13e.

On m'a dit que j'ai été nourri trois ans au moulin de Chavornay.

J'ai été mis en pension à Goumoëns, pour être instruit par Lafoux, suffragant du pasteur, où je n'appris rien (ce ministre suffragant était réfugié, pauvre et sans conduite).

Remis chez de Neuville, prosélyte régent à Orbe, plus appliqué à la pêche et à la chasse qu'aux progrès de ses disciples, je n'en fis aucun.

Enfin je fus mené, en 1726, à Lausanne, où, sentant mon ignorance, je m'appliquai avec une excessive ardeur, levé à quatre heures du matin, mais sans méthode et sans règle; d'où est résulté que j'ai connu les langues sçavantes plutôt par l'usage que par principes.

Je fus reçu à la communion, par le professeur Ruchat, à Noël 1727.

Je suis devenu proposant à Lausanne, en 1731.

Je suis allé à Genève en 1732. Reçu pour instituteur du fils unique de M. Rilliet-Boissier, trois fois syndic, etc.

Je fus choisi, en 1733, pour Préteur ou chef des étudiants de l'académie de Genève.

[1] Dans une notice de M. Roger de Guimps, Lausanne, 1855.

[2] A Orbe, d'une famille distinguée de réfugiés français. — Voyez sur la famille Bertrand une notice de M. Jules Chavannes, dans le *Bulletin historique et littéraire*, publié à Paris par la Société de l'histoire du protestantisme français, n° du 15 mars 1870.

Je suis parti pour la Hollande au printemps 1735, sur le bateau de M. Mandrot, d'Yverdon, avec Allaman, devenu ensuite professeur d'histoire naturelle à Leyde, directeur du cabinet.

Indiqué par le pasteur Chay et choisi par le comte de Wassenaer-Tuckel pour gouverneur de son fils aîné.

Je suis revenu de la Hollande en Suisse dans l'été de 1738.

Retourné à Lausanne pour me préparer pour les épreuves.

Reçu l'imposition des mains le jour de Notre-Dame de mars 1740.

Obtenu le poste de Ballaigue en septembre 1740, distant de deux lieues d'Orbe, d'où je l'ai rempli régulièrement.

Etabli pasteur à Berne en 1744, inopinément, sans concours, après y avoir prêché deux ou trois mois comme suffragant de Thomasset, qui, quoique retirant deux pensions, ne me donna rien.

Agrégé à l'académie royale de Berlin en 1752; reçu l'annonce par des lettres de Maupertuis et de Formey, secrétaire perpétuel.

Arrivée des comtes Mniszech chez moi, inopinément, en 1762 : fils de la grande-chambellane de Lithuanie, née comtesse Zamoiska, fille de la princesse Wisnioviesk a.

Reçu du roi de Pologne, Stanislas Auguste Poniatowski, un brevet de conseiller intime de la cour, avec une invitation pour me rendre à Varsovie, 5 mars *1765*.

Après avoir demandé des conseils à mon frère, à quelques amis de Berne et d'ailleurs, et surtout celui de ma femme, je me déterminai à quitter mon poste, et, ayant fait mes conditions avec Madame la grande-chambellane par écrit, *j'ai demandé ma démission à LL. EE. du Sénat, au mois de juin 1765.*

Parti de Berne en juillet 1765. Voyage de Lyon avec les deux comtes et trois domestiques; voyage des provinces méridionales de la France; ensuite à Berlin; de là à Dantzik, Thorn, etc. — A Varsovie au commencement d'octobre.

Reparti de Varsovie au milieu de mai 1766 avec les deux comtes et un gentilhomme nommé Cieciscerwsky, secrétaire du comte Zamoiski. Voyage en Hollande, en Flandre et en Angleterre. De Londres dans les provinces britanniques; retour à Londres pour visiter la Tour et les ministres.

Départ de Londres pour Douvres, Calais et Paris, en novembre 1766. Départ de Paris pour la Suisse par Dijon et Besançon, en avril 1767, ayant la fièvre depuis plus de quinze jours. Arrivé à Yverdon le 28 avril 1767, n'ayant plus de fièvre.

Au mois d'août 1767, parti d'Yverdon pour parcourir toute l'Italie; à Venise en décembre; à Vienne, en Autriche, de janvier en juillet 1768.

Agrégé par la Diète de Varsovie à la noblesse polonaise par l'indigénat.

Parti de Vienne en juillet 1768 pour Varsovie par Olmütz, Cracovie. etc.; de là à Wisnioviek par Lublin; retour en Suisse par Varsovie, la Grande-Pologne, Breslau, Prague, etc.; arrivé à Champagne en novembre 1768.

Frappé d'un coup apoplectique le 23 février 1787, j'ai été remis sur pied deux ou trois mois après, avec un peu de force et de la paralysie sur la jambe et le bras gauches, et sur la lèvre supérieure; j'ai perdu l'œil droit et le gauche a été fort affaibli; ils sont souvent affectés de douleurs. J'ai conservé, par un effet de la bonté de Dieu, la mémoire et l'intelligence. Dans cet état, j'attends avec résignation, sans inquiétude comme sans crainte, le moment où la miséricorde de Dieu m'appellera à sortir de ce monde pour une meilleure vie....

Le 15 février 1793, j'ai perdu ma très chère femme. Elle était toujours plus occupée des autres que d'elle-même, et d'un esprit si juste que, consultée par moi sur toutes choses, elle ne m'a jamais donné que de bons conseils. Elle fut toujours économe sans avarice, honorable sans prétentions, bonne, simple et modeste.

Vivant encore aujourd'hui par la volonté de Dieu, 25 avril 1795, avec une paralysie depuis huit ans, j'ai rappelé ces souvenirs dans ma mémoire, et j'ai eu la fantaisie de les coucher par écrit. Je continue à implorer les bénédictions du ciel sur mon fils et sa famille. [1] ELIE BERTRAND.

Bertrand de Berne est donc l'homme qui, d'après Dupeyrou et le colonel Chaillet, s'était fait fort de délivrer le pays de Neuchâtel de la présence du pauvre Rousseau. Les mots et les dates que j'ai soulignés dans le récit qui précède, ne laissent sur ce point aucune incertitude, et il faut absoudre Jean-Elie Bertrand, de Neuchâtel, de toute participation, au moins directe, aux menées en question. Mais comment son oncle en était-il venu à tant d'hostilité contre le réfugié de Môtiers-Travers? C'est ce qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser.

Le zèle religieux ne fut pas sans doute la cause de cette hostilité: sermonnaire fécond [2], Bertrand était en même temps collaborateur de l'*Encyclopédie*, et correspondait avec Voltaire. Serait-il possible qu'il eût été dans cette occasion l'instrument des rancunes du philosophe de Ferney? Rousseau n'aurait pas manqué de le croire, mais rien ne nous autorise à l'affirmer. Bertrand, qui était en relations avec la Société typographique de Neuchâtel, avait-il partagé le déplaisir très vif qu'éprouvèrent les directeurs de cette entreprise de ne pouvoir obtenir de Rousseau le droit de publier l'édition complète de ses œuvres, sur laquelle on fondait tant d'espérances, ou plutôt Osterwald, l'un des chefs de la société, et qui était lié avec Bertrand, puisqu'il a écrit de ce dernier une biographie restée manuscrite [3], lui avait-il fait part de son mécontentement, et celui-ci avait-il fait du zèle au profit de ses amis? Rien n'est moins sûr, et il faut renoncer à comprendre un fait dont l'importance d'ailleurs est minime, et qui n'a d'intérêt que dans son rapport avec Rousseau.

Je n'ajouterai rien ici sur Elie Bertrand, considéré comme écrivain. Ses écrits de morale ne se distinguent ni par l'originalité de la pensée, ni par la fermeté de l'expression. Ses sermons ont vieilli. Quant à ses écrits scientifiques, je me récuse, et il ne m'appartient pas de décider si, dans son dernier ouvrage, *Le Thévenon, ou les journées de la Montagne,* il a eu comme une divination de cette théorie des soulèvements à laquelle un autre Elie, M. de Beaumont,

[1] Elie Bertrand mourut deux ans plus tard, âgé de 84 ans.

[2] Il n'a pas publié moins de sept volumes de discours sur le Sermon de la montagne.

[3] Ce manuscrit, d'ailleurs peu remarquable, est la propriété de M. L. Vulliemin, qui a eu l'obligeance de me le communiquer.

devait attacher son nom, un demi-siècle plus tard. Tout ce que je sais, c'est que le *Thévenon*, mélange assez lourd de science facile, de romans sans intérêt, et de sentimentalité, est un livre qui fait plus d'honneur à l'activité infatigable de la vieillesse de Bertrand, qu'à son esprit et à son goût.[1]

Jean-Elie Bertrand, neveu d'Elie, est un personnage moins considérable que celui-ci, mais sa carrière s'est passée parmi nous, et y a été marquée par de douloureux incidents, dont nous allons rapidement rendre compte. Né à Orbe, comme son oncle, il n'avait pas vingt ans, et était simple étudiant en théologie à Lausanne, lorsqu'il fut nommé, en 1757, recteur du collége de Neuchâtel : « sa grande facilité dans la belle manière d'enseigner, et son élé» gance dans la latinité de même que dans la langue française, » et sans doute aussi l'appui du maître-bourgeois Osterwald, dû aux chaudes recommandations de Bertrand de Berne, lui avaient valu ce premier succès. Deux ans plus tard, ses services lui méritèrent un arrêté des conseils de la bourgeoisie, d'après lequel la première classe dont il était chargé devait recevoir le nom de Collége aux Belles-Lettres, et le jeune recteur lui-même « être décoré du titre de professeur. » — La réputation du jeune homme, et la protection de son oncle, membre de l'Académie royale de Berlin (Elie Bertrand fut le plus académicien des hommes, et n'appartenait pas à moins de *dix-huit* de ces corps savants), le firent nommer en 1764, par le grand Frédéric, professeur en histoire dans sa nouvelle académie. Un *rescript* du roi aux Conseils de Neuchâtel, invite ceux-ci à laisser partir Bertrand quand on lui en ferait donner l'ordre. Cette mesure, assez impérative, n'eut d'ailleurs pas de suite, comme on peut le voir dans la très-exacte notice qu'a donnée M. Borel-Favre sur l'histoire de notre collége.

Dans l'intervalle, Bertrand, consacré sans doute au ministère à Lausanne, avait été *agrégé* à la compagnie des pasteurs et avait prêté le serment requis. Il subsidiait le ministre du Vendredi, lorsque, en 1769, il renonça aux bénéfices du pays et à toute fonction ecclésiastique, pour se livrer exclusivement aux travaux de la Société typographique, dont il était devenu, avec le banneret Osterwald, son beau-père, l'un des membres les plus actifs. Ce fut lui, on le sait, qui publia, en l'accompagnant de notes, les « Descriptions des

[1] Voici la liste des principaux ouvrages d'E. Bertrand : *Structure de la terre*, Zurich, 1752. — *Essai sur les usages des montagnes*, Zurich, 1754. — *Instructions chrétiennes*, Lausanne, 1756. — *Mémoire pour servir à l'histoire des tremblements de terre*, etc. Vevey, 1756. — *Mémoires historiques et physiques sur les tremblements de terre*, La Haye, 1757. — *Recherches sur les langues anciennes et modernes de la Suisse, et principalement du Pays de Vaud*, Genève 1758. — *Dictionnaire oryctologique universel*, La Haye, 1763. — *Recueil de divers traités sur l'histoire naturelle*, etc., Avignon, 1766. — *Eléments d'oryctologie*, etc., Neuchâtel, 1773. — *Le Thévenon*, etc., Neuchâtel, 1777. — *Essai philosophique et moral sur le plaisir*, Neuchâtel, 1780.

arts et métiers, faites ou approuvées par l'académie des sciences de Paris, » ouvrage qui n'a pas moins de 19 volumes in-quarto, et la publication la plus considérable sans doute qui ait jamais été faite dans notre pays.

Cette activité nouvelle de Bertrand le mit bientôt en conflit avec le corps ecclésiastique auquel il appartenait encore, bien qu'en renonçant, comme il l'avait fait, à toute perspective d'obtenir un poste dans l'église neuchâteloise, et à toute fonction ecclésiastique, il se crût placé en dehors de sa juridiction.

Comme la plupart des sociétés de ce genre, la Société typographique de Neuchâtel était assez peu scrupuleuse dans le choix de ses publications. Elle publiait tout, le bon et le mauvais, et le mauvais plus que le bon, parce que la demande du mauvais était plus forte que l'autre. On ne peut pas dire qu'elle fût dirigée dans un sens hostile à la religion de l'Etat, mais ses chefs, comme à peu près tous les hommes mêlés de près ou de loin à des travaux littéraires, étaient partisans, d'une manière générale, de la liberté des opinions, et, dans le cas particulier, de la liberté du commerce des livres. La position de Neuchâtel, aux portes de la France, avec un roi philosophe pour souverain, (bien que ce dernier eût coutume de dire qu'il n'était pas plus le maître dans sa principauté qu'un roi de Pologne au milieu de son anarchie sarmate), valait à la Société typographique des publications prohibées ou entravées ailleurs; Neuchâtel était quelque chose comme Kehl, et il arrivait souvent qu'on y imprimait des livres dont pas un volume n'était exposé en vente dans le pays, et qui, mis en ballot en sortant de presse, étaient acheminés au dehors par des voies plus ou moins orthodoxes. C'est même, si je ne me trompe, ce moyen de défense qu'invoquèrent à l'hôtel-de-ville les directeurs de la Société, lorsque les mauvais jours commencèrent. Selon eux, les livres incriminés n'avaient point été *publiés* à Neuchâtel; eux, les directeurs, avaient simplement prêté leurs presses, sans prendre même connaissance des ouvrages en question, et ils n'étaient pas plus responsables que ne le serait, par exemple, un armurier neuchâtelois, confectionnant sur commande un certain nombre d'armes à feu pour un gros négociant de Hambourg ou de Londres. Ce n'est pas à l'armurier à s'inquiéter de l'usage qui sera fait de ses produits.

Quoi qu'il en soit, en 1771, la Compagnie des pasteurs, convoquée *par le devoir,* c'est-à-dire en assemblée générale de tous ses membres, fut avisée que la Société typographique se livrait à l'impression de livres scandaleux. L'avis, venu *du dehors,* mentionnait trois ouvrages: les *Questions sur l'Encyclopédie,* le *Système de la Nature,* et un livre moins connu, la *Contagion sacrée.* Il fut décidé que la Classe ferait à ce sujet une remontrance auprès du gouvernement et du Conseil-général de Neuchâtel, ne voulant d'ailleurs que dégager

sa responsabilité, et laissant avec confiance à ces hautes administrations le choix des « moyens les plus efficaces pour arrêter cette licence ». — Un mois plus tard, dans une assemblée convoquée *par le devoir,* comme la précédente et toutes celles qui furent consacrées ensuite à cette affaire, J.-E. Bertrand fut invité à paraître devant le corps ecclésiastique pour y rendre compte de la part qu'il avait prise, en sa qualité de membre de la Société typographique, à l'édition du *Système de la Nature,* dernièrement procurée par la dite Société, et être entendu sur la manière dont il croyait pouvoir concilier un acte semblable avec le serment qu'il avait prêté. Bertrand, tout en se disant d'accord avec les sentiments de sollicitude religieuse qui avaient dicté la démarche de la Classe, prétendit que le congé qu'il avait obtenu de celle-ci le mettait en dehors de sa juridiction, et déclara qu'il ne la reconnaissait point comme son juge. Plus tard, dans la même séance, il ajouta pourtant, tout en persistant dans sa déclaration première, qu'il avait imprimé et inséré à la fin du second tome du *Système de la Nature,* une réfutation de cet ouvrage en deux feuilles, réfutation qu'il estimait être complète et victorieuse. On ne jugea pas convenable de prendre connaissance de ce travail, et il y a lieu de s'en étonner assurément.

La Compagnie estimait, à juste titre il me semble, que le congé accordé à Bertrand le dispensait seulement d'accepter les appels de service qu'elle pourrait lui adresser, mais non pas d'observer les articles du serment qu'il avait prêté, et dont les termes exprès lui furent rappelés, en même temps qu'on l'invitait à reconnaître « la relation étroite où ce serment le tenait à l'égard de la Compagnie ». Il persista à soutenir qu'il croyait ne point relever d'elle, mais seulement de Dieu. On lui laissa du temps pour réfléchir à la résolution grave qu'il avait à prendre, et l'affaire fut ajournée à un mois.

La Compagnie reçut, dans sa session d'août, une lettre par laquelle Bertrand, convaincu, disait-il, que c'était là l'unique moyen de prévenir des difficultés également opposées à ses principes et aux sentiments de la Classe, sollicitait un congé absolu, renonçant au titre qu'il tenait de celle-ci, de même qu'à toutes les prérogatives et fonctions qui dépendaient de ce titre. Il refusait en conséquence de paraître personnellement pour être interrogé, tout en protestant de son respect et de ses vœux pour le vénérable corps auquel il avait appartenu.

Ce congé absolu était, semble-t-il, un moyen-terme qui permettait à la Compagnie de terminer le procès, sans avoir recours à des mesures extrêmes. Il est probable que cette idée vint à quelques-uns de ses membres, puisque l'arrêt contre Bertrand ne fut point rendu à l'unanimité; mais une transaction semblable n'avait pas de chance d'être acceptée. Les esprits étaient ani-

més; l'opinion qui l'avait emporté en Classe quelques années auparavant, dans l'affaire du ministre Ferd.-Ol. Petitpierre, et plus tard dans les démêlés relatifs à Rousseau, était toute puissante encore; le mauvais vouloir contre les hommes qui, dans le Conseil d'Etat, et même à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, ne partageaient point les vues de la Compagnie, existait toujours; Bertrand d'ailleurs, quoique devenu bourgeois de Neuchâtel quelques années auparavant, était un Neuchâtelois d'hier, et n'avait été qu'agrégé à la Classe; on procéda contre lui, non pas précipitamment, mais avec des ménagements moindres que ceux qui avaient été gardés dans l'occasion antérieure que je viens de rappeler, et il fut déclaré déchu et destitué du caractère dont la Compagnie l'avait revêtu. L'entraînement était si grand, que l'un des membres de la Classe, M. Bergeon, pasteur de Corcelles, que Bertrand accusait d'avoir dit dans le cours de la délibération, en parlant de lui : « Voilà une belle acquisition que nous avons faite! », ayant voulu se récuser lui-même, la Compagnie ne crut pas devoir accepter son offre, et l'invita à prendre part à la votation. Le pasteur de Corcelles eut la faiblesse d'y consentir.

En rapprochant la condamnation de Bertrand de celle de F.-O. Petitpierre, je n'ai pas d'ailleurs voulu établir une comparaison entre elles, pas plus qu'entre ceux qui en furent les objets. La Compagnie, dans sa procédure contre le pasteur de la Chaux-de-Fonds, prétendit faire plier la conscience chrétienne de l'un de ses membres sous le vote d'une majorité; l'esprit de corps l'entraîna dans un acte arbitraire, dont chacun de ses membres, pris à part, si cela eût été possible, eût redouté d'assumer la responsabilité; sous le prétexte d'apaiser l'agitation religieuse, elle ne fit que donner à celle-ci une forme nouvelle et de nouveaux aliments, et la fermentation politique qui divisait les ordres de l'Etat, en fut envenimée et aggravée. En poursuivant Bertrand, la Classe avait pour elle la lettre du serment d'après lequel elle prononça son arrêt; son seul tort, selon moi, fut d'avoir procédé avec une rigueur inutile, et de ne pas s'être déclarée satisfaite de la retraite absolue que lui offrait un de ses membres qui, déjà, ne lui appartenait presque plus. Bertrand non plus ne saurait être comparé à F.-O. Petitpierre. M. F. Berthoud le désigne comme un homme peu scrupuleux. Rien ne me prouve que ce jugement sévère soit tout à fait mérité. Mais la conscience chrétienne n'a rien à faire dans son procès. C'était un littérateur, ecclésiastique par occasion, et devenu homme d'affaires. Quand l'option lui fut offerte, il préféra rester homme d'affaires, et, bien qu'il ait prétendu, en se défendant devant ses pairs, qu'il ne relevait point d'eux, et ne dépendait que de Dieu, on sent que la question morale était absente, et qu'il n'y avait là qu'une question de convenance personnelle. Il ne chercha pas même à élever le débat, en y faisant

intervenir les intérêts de la libre discussion de toutes les pensées et de tous les systèmes (même de celui de la *Nature*), à laquelle le protestantisme, de par son origine et son essence propre, ne peut après tout se dérober.

La suite montra bien la différence qui existait entre les deux hommes. Petitpierre porta jusqu'à sa mort, sans plainte et sans jactance, le poids de la réprobation que le corps ecclésiastique avait fait tomber sur lui. Il lui aurait été facile, pour peu que sa conscience si scrupuleuse lui en eût fait un devoir, d'obtenir sa réhabilitation. Il avait dans la Classe des parents et de nombreux amis; le temps avait apaisé les passions de cette malheureuse époque; il resta jusqu'au bout, avec dignité, dans l'exil et la retraite. — Après peu d'années, en 1775, nous assistons au contraire à la rentrée de Bertrand dans la Compagnie. Cette réintégration fut poursuivie par lui avec autant d'empressement qu'il en avait mis, autrefois, à secouer ses liens.

Je n'ai rien à dire des motifs qu'il allégua en présentant sa requête à la Classe, et qui peuvent avoir été fort sincères: il ne m'appartient pas de les juger. Il me suffit de dire, qu'il supplia la Compagnie de le rétablir dans l'exercice des fonctions du ministère, « sur le même pied qu'avant l'arrêt dont il sollicitait la réformation, c'est-à-dire sans former aucune prétention sur les bénéfices du pays ». Un interrogatoire eut lieu, à la suite duquel la Compagnie se déclara satisfaite des sentiments de regrets exprimés par Bertrand sur sa faute et le scandale qui en avait été la suite. Quelques mots de sa requête ayant fait supposer qu'il attribuait sa destitution à son refus de reconnaître l'autorité du corps ecclésiastique, et non pas au scandale causé par l'impression d'un livre impie, on lui fit comprendre son erreur; enfin, le scandale ayant été public, on exigea de lui une réparation publique, c'est-à-dire qu'il fut astreint à prêcher un sermon dont on laissa le texte à son choix, mais qui devait exprimer ses sentiments de repentance, et être lu et approuvé en Classe avant d'être prononcé publiquement. Ainsi fut fait.

La lecture préalable de ce discours eut lieu un mois plus tard. La première rédaction ne parut point suffisante, et Bertrand fut invité à réparer le scandale par une expression plus forte et plus étendue de son repentir. Il se déclara prêt à faire à son discours *tous les changements et additions que la Compagnie elle-même voudrait y apporter*. Jamais abdication de la conscience individuelle au profit de la conscience collective d'un corps ne fut plus absolue, et ce dernier trait suffit à me gâter la soumission d'ailleurs méritoire de Bertrand. Je l'aime mieux lorsque, interrogé sur le profit illicite qui avait pu lui revenir de l'impression du livre du baron d'Holbach, bénéfice qui était en opposition, même s'il se fût agi d'un tout autre ouvrage, avec la lettre d'un des articles de son serment, il répondit qu'il avait déjà fait, à ce point de vue,

des sacrifices, et était prêt à en faire encore. — Le sermon fut amendé, soumis au *ministère de la ville*, et prêché enfin à Neuchâtel, à l'édification de l'auditoire, dit-on.

Jean Bertrand (car il ne porta plus désormais son prénom d'Elie, sans doute à la demande de son très-puissant oncle) ne survécut que peu d'années à ces événements, et mourut en 1779, quatre ans après sa réhabilitation. Un travail excessif, et les chagrins inséparables d'une carrière aussi agitée, hâtèrent probablement sa fin. Il mourut pauvre, sans enfants, et laissant une veuve qui lui survécut plus d'un demi-siècle. Outre son grand ouvrage des « Descriptions des arts et métiers », la Société typographique a publié de lui, l'année même de sa mort, deux volumes de sermons qui ne sont pas lus davantage aujourd'hui que ceux de son oncle. La Bibliothèque de Neuchâtel possède de Bertrand un recueil considérable de pièces manuscrites sur l'histoire de notre pays, 19 volumes in-12, et in-4°. J'ignore absolument la valeur historique de ce laborieux travail.

Je reviens brusquement, en terminant, à mon point de départ, c'est-à-dire au colonel Chaillet, et cela, uniquement, pour avoir l'occasion de citer quelques vers patois qui se rapportent à ce belliqueux personnage, et pour rester ainsi fidèle au titre de cet article. Le colonel Chaillet, que nous ne connaissons que par quelques fragments de lettres et par les brochures du temps, avant de devenir conseiller d'Etat à Neuchâtel, avait été au service des Etats-Généraux, et semble avoir rapporté de Hollande, le pays de la pensée libre, une rare indépendance d'esprit, et le besoin d'avoir en toutes choses une manière de voir à lui. Aussi fervent dans ses aversions que dans ses sympathies, il prit aussi vivement parti contre la Compagnie des pasteurs en faveur de F.-O. Petitpierre, que plus tard pour Rousseau contre Elie Bertrand et le professeur de Montmollin. Les droits *des peuples de l'Etat*, tels qu'on les entendait alors, trouvèrent aussi en lui un défenseur passionné. Mais la seule chose que je veuille rappeler ici, en demandant à mes lecteurs la permission de finir cette causerie par une courte digression, c'est que la polémique suscitée à propos de F.-O. Petitpierre et de J.-J. Rousseau, ne fut pas seulement conduite en prose et en français, mais en vers et en patois. Notre vieux patois neuchâtelois n'était pas, il y un siècle, oublié et délaissé comme aujourd'hui; les gens du monde, les militaires revenus du service étranger, les hommes de loi, les ecclésiastiques, ne dédaignaient pas de s'en servir; les dames les plus huppées savaient fort bien, à l'occasion, donner la réplique en patois épicé à leurs domestiques ou aux revendeuses du marché. Et non seulement on parlait le patois, mais on l'écrivait; beaucoup des textes patois qui nous sont restés du siècle passé, chansons, récits, vers satiri-

ques et autres, ne sont point des œuvres populaires, mais des pastiches écrits par des gens plus ou moins lettrés, et il est permis de le regretter, car le patois de ces derniers est toujours quelque peu suspect. Je ne citerai ici qu'un exemple fort connu, pris chez nos voisins vaudois, *Lo conte dau craizu*, ce récit charmant qu'on croirait au premier abord éclos dans une veillée rustique, et dicté par un chanvreur du pays roman à quelque scribe de village, et qui est au contraire l'œuvre très-réfléchie d'un spirituel avocat d'une petite ville du pays de Vaud; et quant au dialogue entre Panurge et le colonel Chaillet, qui remonte à peu près à la même date que le conte du *Craizu*, ces seuls noms de Panurge et de Gargantua, indépendamment de tout autre indice, montrent que ce morceau satirique n'est pas l'œuvre d'un paysan narquois, mais d'un monsieur de la ville. Je voudrais citer ce dialogue en entier, sûr qu'après plus d'un siècle il ne scandaliserait personne, bien que l'un des corps de l'Etat y soit fort mal mené; mais je n'en connais que les premiers vers. Panurge débute ainsi:

Ah! do bonjor monsieu Tschaillet,
On derey que vos ey le makié.
Vos eite to regroncena
Kem' en curson kon a piqua;
Vos a-t-on brelà voutre rôt,
O ben manqua koque ragoût'?

A cette apostrophe, le colonel, sous le nom de Gargantua, répond:

Ah! mén ami, cé encor pié;
Ne dite pas desai de pie
Kena rota de prêtres......

Ici s'arrête ce fragment, qu'il m'est impossible de compléter. Ne se trouvera-t-il personne, parmi les lecteurs du *Musée neuchâtelois*, qui puisse restituer le morceau dans son entier? A ses débuts, le *Musée* avait publié un certain nombre de textes patois, et ouvert ses pages à des communications philologiques de ce genre; depuis, elles ont fait presque complétement défaut. Si le dialogue de Panurge et du colonel Chaillet se trouvait encore, et je n'en doute pas, dans le portefeuille de quelque curieux, je saurais gré à celui-ci d'en faire part au public. Nous sommes à plus de cent ans des faits qui ont donné naissance à ces rimes patoises, et le moment est venu de les recueillir. Un peu plus tard, on ne les comprendrait plus.

Ch. Berthoud.

LES GIRARDET

SUITE. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

Karl Girardet

Avec Karl Girardet commence l'histoire de la troisième génération de cette dynastie d'artistes. Cette génération est depuis plus de trente ans à la brêche des expositions de France, de Suisse, d'Allemagne, etc., produisant sans relâche des œuvres toutes marquées au sceau du talent et de l'observation la plus délicate, et qui rencontrent partout ces sympathies profondes que peuvent seules faire naître les conceptions dont la source est dans les sentiments les plus intimes de l'âme.

Karl Girardet, né au Locle, passa assez de temps au pays natal pour y contracter ces amitiés de l'enfance les plus durables de toutes, et prit, vers 1822, avec Charles-Samuel son père, et ses frères, la route de Paris, où, guidé par l'instinct et la vue des travaux de tous les membres de la famille, il n'eut pas un moment d'indécision sur la carrière à suivre, et entra à l'atelier d'élèves de Hersent, qui passait peu après sous la direction de Léon Cogniet, le peintre du *Départ des enrôlés volontaires* et du *Tintoret peignant sa fille morte.* Le jeune homme, heureusement doué, ne paraît pas avoir rencontré sur sa route les difficultés des premières annés d'étude, et, en peu de temps, il acquiert le métier que les voyages et le travail d'après nature devaient compléter et caractériser; nous voulons dire par là l'observation du monde réel, dont les études académiques ne sont que le point de départ.

Les beautés du pays natal étaient demeurées dans le souvenir de l'artiste, et c'est là qu'il revint pendant trois années consécutives, à partir de 1833; c'est là qu'il va trouver cette veine si heureuse du paysage avec figures, dont Berghem et Karl Dujardin avaient montré toutes les ressources. Deux petites toiles, datées de 1835, représentant, l'une la *Place du Marché et les Halles à*

Neuchâtel, l'autre la *Vue prise depuis la place du Marché,* contiennent déjà le germe de ce talent si particulier à leur auteur, très jeune à ce moment, mais plein de feu pour le travail. Aussi, dès l'année suivante, envoie-t-il déjà au salon de Paris deux petits tableaux de genre, souvenirs d'un séjour d'étude dans le canton de Schwyz: *L'école buissonnière* et *Le déjeûner des lapins.* Le jeune homme avait trouvé sa voie au début de sa carrière et semblait déjà maître de toutes les difficultés du métier. Il expose en 1837 une *Vue prise au sommet du Righi du côté de l'Unterwald* et un *Départ pour le marché sur le lac de Brientz,* qui appartient aujourd'hui au duc de Montpensier à Séville, et valait une médaille à son auteur. C'était bien débuter, comme on voit.

Charles-Samuel, fier à juste titre des succès de son fils, pouvait maintenant en reproduire les tableaux. *Le repas de paysans sous un arbre* (Oberland bernois), salon de 1839, parut dans le *Magasin universel,* gravé en relief sur cuivre.

L'artiste avait le tempérament voyageur, et, frère de cette génération d'ethnographes qui s'en allaient à ce moment chercher bien au loin des sites et des scènes de mœurs à montrer à ceux qui ne peuvent courir le monde que dans les livres et les tableaux, il partit régulièrement chaque année dans une direction nouvelle, à la recherche de cet idéal des peintres, qui ne s'exprime que par des tableaux. Nous le voyons à Venise en 1838, à Rome en 1840, à Naples en 1842. L'Italie avait eu une salutaire influence sur lui; il s'y était débarrassé des colorations un peu violentes de l'école dont il sortait, tout en conservant sa franchise d'exécution. La vue des grandes compositions des maîtres de la Renaissance lui avait ouvert de nouveaux horizons, et, parti modestement du paysage et du genre, il se trouva prêt un beau jour pour entreprendre la peinture historique.

En 1839, la ville de Neuchâtel lui ayant commandé un tableau, l'artiste trouva ainsi l'occasion de satisfaire ses aspirations, et entreprit de réaliser une conception entrevue un soir à la représentation de l'opéra des *Huguenots;* nous voulons parler d'une *Assemblée de protestants surprise par des troupes catholiques.*

« Après la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, les persécutions contre les protestants recommencèrent avec une nouvelle vigueur, écrit Anquetil. Traqués de toutes parts, ils en étaient réduits, pour s'assembler, à se réfugier dans les forêts ou dans les carrières les plus retirées; et quand les soldats catholiques, guidés par des moines, les surprenaient, le ministre était conduit au bûcher, et les autres aux galères. Pendant longtemps les protestants n'opposèrent à toutes ces persécutions que la résignation la plus complète. Ce ne fut que vingt ans plus tard, en 1705, que, poussés aux dernières extrémités, ils se décidèrent à prendre les armes. »

Ce sujet, exprimé en quelques lignes, contient toutes les horreurs des persécutions religieuses. Mais c'était au peintre à nous les montrer et à les stigmatiser autrement que ne l'a fait l'historien français; il y a réussi avec un rare talent, sans tomber dans l'exagération et l'horrible, vers lequel les chefs de l'école romantique avaient poussé bien des jeunes talents; la scène n'en est pas moins odieuse ni moins attendrissante.

C'est dans une vaste grotte que l'assemblée des religionnaires est réunie; un pasteur, en robe noire, explique la Bible posée sur une tribune; des femmes, au premier rang, assises sur un banc rustique, écoutent avec recueillement; les hommes restent debout derrière elles..... Tout à coup, guidés par deux moines, des hommes armés envahissent ce temple improvisé; un chef à cheval donne des ordres, que les soldats exécutent avec la rage de l'ignorance et de la passion religieuse. L'un d'eux a saisi le pasteur à la gorge; mais, calme au milieu des violences, les mains appuyées sur la bible, il semble, selon la parole du Maître, tendre la joue aux malfaiteurs, et, levant les yeux en haut, il implore le ciel, qu'il aperçoit resplendissant de séraphiques clartés au travers des parois rocailleuses; un officier, foulant aux pieds les livres saints, le menace du poing. L'assemblée demeure impassible. Une matrone, l'œil mouillé de larmes, est calme et immobile au milieu de ces brutalités; une jeune femme, d'une admirable beauté, s'appuie sur son épaule, et semble, en l'étreignant de ses deux mains, lui demander un peu de sa courageuse résignation; une autre, agenouillée, presse deux enfants contre sa poitrine; seule, une veuve, renversée aux pieds d'un soldat, qui l'a saisie par le bras, l'implore du regard, en retenant un enfant tombé à côté d'elle, tandis qu'un jeune garçon cherche à délivrer sa mère en se cramponnant à la manche du soldat. Un vieillard, debout derrière le groupe des femmes, retient un de ses fils qui s'apprête à la résistance, un autre pleure sur son épaule; derrière, dans l'ombre réflétée par l'ouverture de la grotte, on arrache un enfant des bras de sa mère, on fait sortir des prisonniers les mains liées derrière le dos.

Toute cette scène s'explique avec une netteté parfaite; aucune indécision n'est possible devant cette toile, où le peintre a su réunir, avec un rare talent, tous les épisodes qui devaient se répéter à chacune de ces persécutions qui ensanglantèrent le règne du grand roi. L'austérité puritaine de ces figures, leur noble résignation, qui ne désarmait pas cependant les bourreaux, a été rendue avec un tact parfait. L'auteur est protestant, on le voit: il est du parti des vaincus; mais la passion ne l'emporte pas au-delà de la vérité, il ne cesse pas un moment d'être historien.

L'antithèse de la résignation, opposée à la fureur soldatesque, devient ici un éloquent contraste; c'est un plaidoyer en faveur des victimes. Le beau rôle

est aux faibles, et il ne vient à personne l'idée de sympathiser avec les troupes catholiques, encore moins de les absoudre. Si l'artiste est resté dans les conditions de la réalité pour la conception de son sujet, il n'a point non plus assombri sa palette pour donner à cette scène la couleur lugubre affectionnée par l'école romantique. Ces horreurs ne s'accomplissent pas dans des mystères glauques ou sanglants: les étoffes n'ont point voilé leur éclat, les robes ont de douces et joyeuses colorations; ces femmes sont venues au culte parées comme pour une fête, et il y a sur elles quelque chose comme une lueur ensoleillée, comme un rayon d'espoir. Cela est solidement peint. Qu'on nous permette de nous arrêter parfois sur ces questions du métier, qui ont leur raison d'être dans cette étude.

Cette toile, à laquelle l'artiste travailla pendant trois ans, est une œuvre consciencieuse et voulue, qui se dissimule sous une exécution de retouches dernières, jetées avec une justesse et une facilité de pinceau qui étonne et séduit, comme un morceau de musique exécuté par un maître.

Exposé au salon de 1842, le tableau des *Protestants* valut une médaille à son auteur, et obtint un véritable succès. Nous avons entendu raconter, que les soldats cévenols de la garnison de Paris venaient souvent, et en grand nombre, regarder avec recueillement cette page, qui leur retraçait si bien les souffrances de leurs ancêtres. Les succès de cette nature prouvent toujours que les artistes qui les provoquent, ont su faire vibrer une fibre humaine. Celui que nous citons, a son importance.

Ce tableau fut exposé à Neuchâtel en 1842. La Société des Amis des arts, fondée par l'artiste regretté, Maximilien de Meuron, inaugurait d'une manière brillante sa première exposition, à laquelle prenaient part toute cette phalange neuchâteloise, composée de talents si divers et si remarquables: Calame, les Moritz, Aurèle Robert, Tschaggeny, Jacquemot, Grosclaude, Brandt, Forster, Léon Berthoud; et cinq artistes du nom de Girardet: Charles-Samuel, ses trois fils et sa fille. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, alors en séjour dans sa principauté de Neuchâtel, visita l'exposition et fit remettre une médaille à Karl Girardet.

Qui a voyagé, voyagera. Les succès du peintre d'histoire ne pouvaient lui faire oublier les émotions des voyages, l'imprévu des courses qu'on fait à pied le sac au dos, ni le charme de la nature étudiée ailleurs que dans un atelier. Il pouvait se donner un temps de repos à courir le monde, et nous le voyons à Naples en 1842, puis en Egypte à la fin de cette même année. Les côtes de la Méditerranée, les îles rocailleuses de la baie de Naples, ses jardins et ses blanches villas, avaient séduit précédemment l'artiste, qui exposait, la même année que les *Protestants*, une *Vue prise à Sorrente* et une *Vue prise à Capri*.

Cette dernière toile, qui faisait partie des collections de la famille d'Orléans, disparut dans le pillage de Neuilly en 1848; elle a été rapportée dernièrement à son auteur, détachée de son châssis et pliée en quatre. C'est dans les publications illustrées, dans le *Magasin pittoresque* surtout, que nous pouvons suivre les pérégrinations du peintre; son crayon précis et spirituel a donné un charme particulier à tous les paysages qu'il a reproduits. Il a découvert des sites nouveaux, et guidé plus de touristes qu'il ne pense à la recherche des pays dont il dévoilait les beautés.

Les orientalistes avaient mis à la mode les pays embrasés du soleil. Sa palette colorée l'y attirait; il avait pris un avant-goût de leurs gammes ambrées, en peignant une toile que son maître, Léon Cogniet, signait avec lui, et qui fut exposée en 1843; nous voulons parler de la *Bataille d'Héliopolis;* un autre élève, Philippoteaux, peignait aussi avec son même maître la bataille du Mont-Thabor. Ces deux toiles font partie de la galerie historique de Versailles. Le fait de cette collaboration en dit assez sur l'estime et l'amitié qui unissaient le maître et l'élève.

Les qualités de la *Bataille d'Héliopolis* sont éminemment françaises, les mouvements militaires s'y comprennent à première vue, on y respire la poudre et la *furia* des légions républicaines; leurs soldats, coiffés du chapeau aujourd'hui légendaire, se battent avec une crânerie que tempère une exécution fine et coquette; c'est de la vraie bataille, du carnage même, mais sans horreur. Les colorations dorées du paysage et des monuments, charment l'œil et le fascinent; et telle est l'impression que cause la couleur, quelque sujet qu'elle revête, qu'on en oublie l'épouvantable massacre d'Héliopolis; cette toile trouverait grâce aux yeux des amis de la paix.

Cette même année 1843, l'artiste exposait au salon de Paris une de ses œuvres les plus sympathiques, la *Convalescente.* Il y a dans cette figure de jeune femme bernoise, assise dans un fauteuil sur une galerie rustique, tout un poëme intime, que nous renonçons à dépeindre, de peur d'en altérer la sérénité.

Karl Girardet est un travailleur que le mot infatigable ne qualifie qu'imparfaitement; ce qu'il a rapporté de dessins, de croquis et d'études de ses voyages, est incalculable. On comprend, en les étudiant, que cette facilité de l'artiste, qui étonne même les plus habiles, est le résultat d'un travail incessant, soutenu par une volonté inébranlable. — Deux motifs de l'histoire des Croisades venaient d'être commandés, l'un à Karl, l'autre à son frère Edouard, pour la galerie historique de Versailles. Les deux artistes, désireux de voir le pays et les types qu'ils se proposaient de mettre en scène, demandèrent le passage gratuit à bord d'un navire de l'Etat à destination d'Alexandrie; mais,

aux termes d'un règlement positif, la chose n'ayant pu être accordée, ce fut le roi Louis-Philippe lui-même qui paya leur voyage.

L'Egypte devait fournir à Karl des motifs bien nouveaux et bien intéressans; il en comprit les beautés pittoresques et les rendit dans des tableaux sur lesquels nous nous arrêterons plus tard. Revenu à Paris, il put rendre avec vérité de sites et de costumes un sujet emprunté à l'histoire des Croisades: *Gaucher de Châtillon défendant seul l'entrée d'un faubourg de Minieh (1250).*

« Après la bataille de Mansourah, écrit Michaud, le roi St-Louis, escorté par quelques chevaliers seulement, entra dans la ville de Minieh; la fatigue, la maladie, la douleur que lui causait un si grand désastre, l'avaient tellement accablé, que tous croyaient qu'il allait mourir. L'intrépide Gaucher de Châtillon défendit l'entrée d'une rue étroite qui conduisait à la maison où de fidèles serviteurs cherchaient à rappeler le monarque à la vie.

» Aucun des croisés ne put être témoin de sa fin héroïque, et ses derniers exploits furent racontés par un guerrier musulman, qui montrait son épée et se vantait d'avoir tué le plus brave des chrétiens. »

Gaucher de Châtillon, cerné par les ennemis qu'il frappe à grands coups d'épée, amoncèle les cadavres aux pieds de son cheval; c'est un brave, on ne peut l'être davantage. La justesse des mouvements et l'harmonieux agencement des lignes de cette mêlée disparaissent un peu sous la couleur, qui a poussé au roux; mais on les retrouve avec une netteté parfaite et la même énergie dans un dessin de son frère Edouard, exposé à Neuchâtel en 1846. Ce tableau fait partie de la galerie historique de Versailles; il avait été exposé à Paris, en 1844, en même temps qu'une autre toile, peinte en collaboration avec Edouard: *Une famille égyptienne priant sur le tombeau d'un parent.*

Le tableau des *Protestants* avait placé Karl Girardet à un rang très honorable parmi les artistes contemporains, la faveur royale était venue le trouver dans son modeste atelier et lui avait ouvert les portes des Tuileries, dont il devint le commensal. Le roi, qu'on nous a si souvent représenté comme inaccessible aux sentiments du beau, aimait à s'entourer de l'élite des artistes et des littérateurs. Ses fils, élevés au milieu de cette bourgeoisie que la royauté de juillet représentait si bien, y avaient contracté des amitiés que le temps et les révolutions n'ont pas altérées. Karl ne devint pas seulement le peintre de leur maison, la tournure aimable et facile de son esprit conquit leurs sympathies, il eut sa place marquée au milieu du cénacle d'intelligences qui illustrèrent la cour des fils d'Orléans; il écrivit de son pinceau souple et rapide la chronique des fêtes, des réceptions, des faits militaires et des cérémonies. En 1845 paraît au salon *Un déjeûner sous la futaie de Ste-Catherine dans la forêt d'Eu* (6 sept. 1843). En 1846, la *Tente du chef de l'armée marocaine prise à la bataille d'Isly* (14 août 1844), et *Les Indiens Joways exécutant leur*

danse devant le roi, dans la galerie de la Paix au palais des Tuileries (21 avril 1845). Ces trois toiles faisaient partie de la galerie du roi. — La *Vue de la mosquée du sultan Hassan au Caire,* exposée la même année, appartient au duc de Montpensier.

Le démantèlement des fortifications de Bapaume (Pas-de-Calais) ayant été décrété, le duc de Montpensier se rendit dans cette place (en 1846) pour y diriger cette opération, qui fut exécutée par le génie et l'artillerie; les vieilles murailles, élevées sur les plans d'Antoine de Ville et de Vauban, furent détruites par la mine. Karl Girardet accompagnait le prince et peignit plusieurs scènes de cette pacifique campagne. L'exactitude militaire à laquelle l'artiste était obligé, ne l'a point empêché de trouver là des motifs pleins de pittoresque et d'imprévu, qui font songer aux belles planches lithographiées du siége d'Anvers par Raffet.

Karl ne devait pas s'arrêter sur la route des succès et des honneurs. Cette même année 1846, il est désigné par le roi pour accompagner le duc de Montpensier à Madrid et y peindre les cérémonies des *Mariages espagnols.*

(A suivre.) A. Bachelin.



LE COLLÉGE DE NEUCHATEL

(SECOND ARTICLE)

Suite et fin.

Nous ne savons par qui Cordier fut remplacé à Neuchâtel, mais en 1551 sa place était occupée par Mathurin de la Brosse, homme fort distingué. On rapporte que quand Dommartin, seigneur de Saussure en Lorraine, vint se réfugier à Lausanne, il chercha un *personnage docte*, qui pût lui servir d'interprête pour engager Sulzer et d'autres Allemands à s'intéresser à la cause du Montbéliard. Viret, en son nom et au nom de Théodore de Bèze, écrivit à Farel (28 août 1555) pour le prier lui et son collègue de demander un congé de quelque temps pour Mathurin de la Brosse, ne trouvant personne de plus propre que lui à remplir cette charge. Vers la fin de la même année, l'Eglise de Paris demandant à grands cris un pasteur, Math. de la Brosse résista aux prières de ses amis qui l'engageaient à se rendre dans cette ville; il prétendit qu'il y était trop connu. Comme on y envoya Carmel, neveu de Farel, qui, depuis seize ans, était pasteur de Môtiers et Travers, Math. de la Brosse alla le remplacer (1557) dans cette paroisse, qui embrassait alors les villages de Fleurier, Môtiers, Boveresse, Couvet, Travers et Noiraigue. Deux ans après, il fut nommé doyen de la classe, et en 1561, les protestants de Sens le demandèrent instamment pour leur pasteur. Calvin joignit ses instances aux leurs, et Math. de la Brosse partit après avoir écrit à la Classe une lettre touchante pour prendre congé d'elle. Trois mois après son arrivée, il fut cruellement assassiné dans l'affreux massacre de Sens, avril 1562. (Voyez Théod. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, et Challe, *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans le département de l'Yonne*, t. Ier, p. 67.) Peu de Neuchâtelois, sans doute, même parmi les ecclésiastiques, savent qu'un doyen de la classe a été victime de cette Sainte-Barthélemy anticipée.

Il paraît que le remplaçant de Math. de la Brosse à l'école de Neuchâtel n'y demeura pas longtemps, car voici ce que nous lisons dans le registre de la Classe : « Ce vingt-septieme jour du juin (1560), auquel l'on a tenu la

congregation generale, a esté arresté touchant l'élection faicte par les freres pour la provision de l'eschole de Neufchastel, que l'on escriproit à M. Rebitus (professeur à l'Académie de Lausanne), et que ce il peult venir pour prendre ceste charge en luy specifiant de la portée et train ensemble du guaige de la dite eschole. Et, en l'acceptant, le nepveur de maistre Jehan Faton (pasteur à Colombier), sera mis avec luy comme bachelier. Et au cas de refuz par le susdit M. Rebitus, maistre George, nepveur de maistre Anthoine, de Vallengin (Antoine Hérault, pasteur à Valangin), estant par examen faict trouvé suffisant, aura, avec le susdit bachelier, charge d'estre maistre de la susdite eschole. »

Le professeur Rebitus ne put pas venir lui-même, et, à sa place, on mit Noël Thorel, qui était probablement envoyé par lui, mais qui, quelques mois après, fut nommé pasteur à Lignières. On donna sa place à Jérémie-Jean Valet, de Boudevilliers, homme distingué, paraît-il, qui avait été quelque temps pasteur à Loysi, en Champagne, et qui, après avoir tenu quelques mois l'école de Neuchâtel, devint pasteur à Môtiers-Travers.

En 1563, il fut remplacé par Guillaume Perrot, de Morteau, qui paraît avoir joui de la considération générale [1]. Ayant reçu l'imposition des mains en décembre de cette année, il fut nommé pasteur à la Chaux-de-Fonds en 1567, et l'année suivante, doyen de la Classe de Valangin [2].

Après Guillaume Perrot, l'école fut tenue pendant quelques mois par Bon Gouhard, qui venait d'un village voisin de Pontarlier. Gouhard, dont la famille, devenue Neuchâteloise, vient de s'éteindre, fut aussi pasteur à la Chaux-de-Fonds, de 1569 à 1581.

Le 3 juillet 1567, maître Bertrand de la Roche fut élu régent de l'école de Neuchâtel et présenté à la Seigneurie et à Messieurs de la Ville. Il n'occupa ce poste que peu de temps et eut pour remplaçant un pasteur français dont nous ignorons le nom, et en 1576, Noël Thorel, qui fut élu « pour la necessité qu'on avoit lors de pourvoir la dicte eschole, sans toutteffois aucun prejudice de sa première charge au ministère, luy ayant proumis la dicte classe de le pourveoir au dict ministère quant l'occasion leur seroit presentée. »

Ces changements continuels de maître ne devaient pas être favorables aux études; aussi la classe chercha-t-elle à les prévenir par un réglement que le secrétaire Loys de Portal, pasteur à Corcelles, a «recueilli», 26 sept. 1576.

[1] Voy. l'article de M. Nicolet, p. 193. Aucune famille n'a fourni à l'église de Neuchâtel autant de ministres que celle dont il est le chef. On compte dix-sept ministres Perrot. Au second rang se trouve la famille Petitpierre, qui en a fourni quatorze.

[2] A cette époque, les deux Comtés n'étaient pas encore réunis, et les derniers comtes de Valangin obligèrent les pasteurs de leur Comté à faire une classe séparée de celle de Neuchâtel, laquelle subsista de 1560 à 1578. Elle comptait neuf pasteurs et un diacre.

« La charche du maistre d'eschole de la ville de Neufchastel est de bien veillier sur toute l'eschole et tenir bon ordre et diligent en l'instructiôn des enfans. Son obligation est de se lier pour troys ou quattre ans pour le moins, à cause que le chanchement de maistres porte grand dommage à la jeunesse et empesche l'avancement de l'instruction d'icelle. Il ne pourra s'occupper d'aultres affaires ny s'esloigner sans congé de la classe et provoyr fidelement à sa plasse : Specialement pour chanter au Moûtier le dimenche matin, Vespre et soyr. Et le jour des prières, affin qu'il n'y ayt confusion au chant en l'Eglise de Dieu. Et que les enfans soient aussi contenus en leur devoyr par la presence d'icelluy ou d'autre qui le represente avec pareil respect. Il ne pourra quitter sa dicte charche sans en advertir la classe et la Ville de bon heure, pour le moins troy ou quattre meys devant, affin que la dicte classe se puysse bien pourvoyr selon la consequence de la dicte escole en la principale Ville du dict Conté et au contentement et gré de toute la Ville et profit de la dicte eschole. »

Noël Thorel passa trois ans et demi à l'école de Neuchâtel. Il eut un démêlé avec son bachelier au sujet du traitement qu'il devait lui payer,. janvier 1580. « A esté advisé par les freres sur la remonstrance faicte par le bachelier, que pour obvier à beaucoup de choses qui se pourroient ensuivre, maistre Noël sera tenu de lui bailler autant que six vingtz livres foibles (72 francs), tant en bled pour le prix qu'il se vendra aux halles, qu'en argent, dont le dit bachelier se contentera cette année-ci. »

Le 20 janvier 1580, l'église de Lignières étant redevenue vacante, la classe y renvoya Noël Thorel et le remplaça par « maistre Elisée Parent, diacre et maistre d'eschole à Valangin. » Cinq mois après, maistre Elisée devenait diacre de Neuchâtel et était remplacé par son frère « maistre David Parent. » Celui-ci eut aussi des démêlés avec son bachelier, 30 juillet 1584. « Les deux maistres d'eschole, par le commandement de Messieurs, ont esté advertiz de vivre ensemble de bon accord et de suyvre l'ordre ancien de la ditte eschole, qui porte que le bachelier se submette au principal qui doyt avoyr l'œil sur tous les escholiers en general pour veoyr l'advancement des ungs et des autres. » Et à la générale suivante : « A esté arresté quant aux differens des maistres d'escholle de la Ville que maistre Alexandre.... ne se voulant tenir pour bachelier et se soubzmettre au principal de la dite escholle selon l'ordre sera changé et mis à Bouldry au lieu de celuy qui, ses jours passez, s'en est allé sans dire à Dieu, voyre si le dit maistre Alexandre si accorde, dont il doyt rendre sa responce. Quant à la pension du bachelier, les freres ont esté d'advis que, outre la pension ordonnée par Messieurs touchant le bled, vin et avoyne

ordinaire, il prendra le tiers des mois des enfans et le tiers du boys qu'ils apporteront pour se chauffer et cuyre son pot. »

L'usage général était jadis que les enfants portassent du bois à l'école, tant pour chauffer leur salle que pour préparer les repas de l'instituteur. Le petit paysan d'Erckmann-Chatrian s'en allait à l'école avec sa bûche sous le bras. A Neuchâtel, l'administration ordonna, en 1647, que les enfants, au lieu de porter du bois, paieraient dix batz (fr. 1»40) par hiver pour le chauffage.

David Parent étant mort en 1586, le *colloque* de Neuchâtel décida d'appeler à sa place le maître d'école récemment venu à Saint-Blaise, Emmanuel de Moyse ou Desmoises, ce qui fut ratifié par la Classe, et *il fut présenté à la Seigneurie et à Messieurs les Bourgeois.* Le colloque mentionné ici est ce qu'on pourrait appeler une classe de district. Avant 1848, le Comté, ou la Principauté de Neuchâtel, était divisé, sous le rapport ecclésiastique, en cinq districts correspondant aux districts administratifs de la République, avec cette différence que le Locle et la Chaux-de-Fonds étaient réunis pour former le Colloque des Montagnes.

L'élection dont nous venons de parler nous donne peut-être la solution du problème posé plus haut : Comment la classe a-t-elle été amenée à renoncer à son droit de nomination? Ce droit, délégué aux colloques, a été sans doute délégué aux pasteurs individuellement, et ceux-ci l'ont exercé en s'associant aux autorités communales. La ratification de la Classe a pu être supprimée comme n'étant plus qu'une formalité et remplacée par une autorisation donnée à l'élu de la commune de lire en chaire.

Emmanuel Desmoises fut consacré au saint Ministère, fit quelque temps les fonctions de diacre de Neuchâtel, tout en conservant celles de principal, et fut ensuite nommé pasteur aux Verrières. Il eut successivement pour bacheliers Jaques de Delly, Gabriel Favre et Christophe Perrot, qui, tous les trois, devinrent aussi ministres. Le premier fut même doyen de la classe.

La Compagnie des pasteurs, en envoyant Emm. Desmoises aux Verrières, le remplaça à Neuchâtel (1591) par maistre Jehan Henry, lequel eut, avec son bachelier, des démêlés qui occupèrent longtemps la classe. Celle-ci, dans son assemblée de juin 1592, « leur adresse des censures particulières, et leurs allegatz entendus juge que le dict principal et bachelier partiront[1] également l'argent des mois et bois des enfans, et au surplus pour le regard de quelque vin, dont le bachelier se plaignoit du principal, poŭr recompense de ce, et quelques peines, le dict principal donnera un sac de blé à son bachelier pour un coup. Et les ayans par ce moyen reconciliez leur est en-

[1] *Partageront.* Sens primitif de ce verbe qui s'est conservé dans l'expression proverbiale : Avoir maille à partir avec quelqu'un.

joint de vivre doresenavant en paix et concorde comme freres, se contentant de leur estat, et recognoissant un chacun son degré s'acquitter fidelement de leurs charges, se prevenant par honneur l'un l'autre. Dieu leur en face la grace. »

Quelque temps après la guerre recommence. « Le bachelier maistre Jean du Guy, pour avoir articulé contre non-seulement son compagnon, mais comme supérieur, a esté grievement repris et calangé. Et d'autant qu'il y a une racine d'aigreur de l'un à l'autre, pour la tirer leur a esté declaré qu'à la premiere recheute, on les separera d'une façon estrange, et par privation ou deposition de celuy qui se trouvera au tort, voire (s'il eschet) de tous deux. »

Maistre Jehan Henry devint pasteur à la Chaux-de-Fonds et Messieurs les Quatre-Ministraux se présentèrent devant la Compagnie « demandant M. le docteur Burset pour maistre d'escole à Neufchastel, ayant promis y demeurer toute sa vie sans aspirer à autre vocation. A esté résolu en l'assemblée qu'il apportera tesmoignage de Lausanne et Yverdun et alors il sera advisé ce que la Compagnie pourra faire. »

Le Dr Burset fut nommé, mais sa faible santé laissa son école en souffrance. A la générale de février 1598, « M. le doyen faisant entendre à la classe le défaut qu'il y a en l'école de Neufchastel pour la negligence des maistres et notamment pour la maladie et foiblesse ordinaire de M. Burset, principal, on a remis à y pourvoir comme il est du tout requis à la prochaine générale. » — Et en mars de cette même année, « on procède au remplacement de M. Burset, que Dieu a retiré à soy depuis n'agueres, et on nomme Martin Courtois, » ancien prêtre de Dijon, qui était précédemment maître d'école à Boudry, et que la Compagnie consacra au ministère après qu'il eut abjuré la messe et brûlé ses lettres de prêtrise.

On ne sait pas combien de temps il occupa la place de principal, mais nous trouvons qu'en mars 1604 « M. Guillaume Hori a esté esleu pour estre maistre d'escole en la ville pour enseigner les Latins et les plus avancés, et maistre Martin pour enseigner les petits, à condition que la pension sera partagée entre eux deux. » Puis, en avril, « sur le refus fait par MM. les Quatre de la provision de l'escole de Neufchastel, on a esleu M. Samuel Gaillard bachelier à Payerne pour grand-maistre et M. Isaac Boive[1] pour bachelier. — Celui-ci ayant été consacré, puis nommé pasteur aux Brenets, la classe élut Antoine Royet comme « second régent, » mais les registres n'indiquent point s'il soutint avec son principal d'autres rapports que l'ancien bachelier.

Samuel Gaillard, devenu pasteur à Saint-Sulpice, fut remplacé par Denis

[1] Grand-père de Jonas Boive, pasteur de Fontaines et auteur des *Annales*.

Demelays, de Genève, qui, après avoir occupé pendant sept ans le poste de principal, fut nommé pasteur à Sornetan.

Le 5 août 1619, on élit « M. Jaques Chevalier, pour estre premier regent en l'eschole de Neufchastel; maistre Guillaume Carel, pour second maistre, et maistre Jaques du Puget, pour troisième, en la dite eschole[1]. »

De 1620 à 1642 notre tableau présente une lacune, mais à partir de cette dernière date les noms sont tirés des registres du Conseil de Ville et ne laissent que peu d'incertitude.

Nous avons parlé plus haut du grand nombre de réfugiés français qui occupèrent des places dans le collége de Neuchâtel. Ce n'est point comme réfugié que doit figurer Tanneguy Lefèvre, dont nous avons parlé assez longuement, et, paraît-il, d'une manière trop élogieuse, dans notre premier article. Voici ce qui l'amena chez nous : On sait qu'au dix-septième siècle beaucoup de Neuchâtelois allaient faire leurs études à Saumur, académie protestante. J.-F. Osterwald, celui qui fut plus tard appelé le Grand Osterwald, se trouvant dans cette ville en qualité d'étudiant, eut l'occasion de voir Lefèvre, et cette connaissance amena les ouvertures faites au Conseil (1681) : « Sur ladvis receu de M. Osterwald, notre pasteur (Jean Rodolphe), qu'il y a un tres-habile homme dans Saumur qui est en vollonté de venir ici pour servir de premier regent, moyennant un honnête gage et un logis commode pour garder des pensionnaires :

» Il a esté arresté que l'on priera mon dit sieur Osterwald de luy faire scavoir le gage qu'on a accoutumé de livrer pour la dite charge de premier regent qu'est quatre muids de froment, quatre muids de vin, un muids d'avenne, quatre-vingts livres d'argent et un honneste logis avec un jardin; que s'il veut venir pour tel gage il le pourra faire, sans que MM. les Quatre veuillent se charger des frais de son voyage. »

Les propositions furent acceptées. « M. LeFebure, de Saumur, est ici arrivé, » lisons-nous dans un procès-verbal de novembre de cette même année, « et il a été arresté qu'on l'establira en la charge de premier regent et que l'on tiendra une visite pour recognoistre quel regent on pourra retenir et le tout sera referé en Conseil. »

Quatre ans plus tard, il fut agrégé à la Compagnie des pasteurs, et on lui donna la Bourgeoisie. « MM. du Conseil ayant mis en considération la bonne

[1] Ce Jaques Chevalier était un homme distingué, qui fut, dans la suite, pasteur au Locle et à Neuchâtel et doyen. Il descendait, dit-on, des anciens seigneurs de Rochefort. Sa famille n'est éteinte à Neuchâtel que depuis une trentaine d'années et a encore des représentants à Amsterdam. Leur véritable nom, celui que donnent les registres de l'état-civil, est *Le Chevalier de Rochefort.*

vie et mœurs de M. Tanguy Lefevre, ministre et recteur du Colege de cette ville, son scavoir et erudition et l'avantage que la Bourgeoisie et le publicq en peu recevoir.

» Il a esté incorporé et reçu pour bourgeois interne gratuitement, sauf les 75 livres pour le musquet, la bandolière et le seillet de cuir. »

On a reproché aux Neuchâtelois d'avoir surfait Tanneguy Lefèvre, qui a passé en France pour un homme d'un mérite assez médiocre. Il paraît qu'on n'a guère conservé à Neuchâtel que le souvenir de ses débuts et qu'on a, en général, oublié la fin de sa carrière, qui n'a pas répondu à l'attente de ceux qui le mettaient en avant. Déjà, en 1686, il n'est point excepté dans le rapport que MM. les Quatre font au sujet des classes du collége, dont on est peu content, et il est probable qu'il reçut déjà alors un avertissement. Deux ans plus tard, les mêmes magistrats rapportent que « le sieur LeFebure, premier regent, s'est beaucoup relenti à enseigner les disciples, ne s'estant trouvé que trois disciples, encore l'un d'eux n'ayant que peu de temps fréquenté sa classe. Il a esté sur ce arresté que des aujourd'hui MM. les Quatre luy feront sçavoir que l'on lui baille son congé et qu'il restituera ce qu'il a receu de trop. »

Quoique destitué, il continua à vivre à Neuchâtel. En 1696, il présenta au Conseil « un estallon qu'il avait fait pour jauger et mesurer les tonneaux avec un livre de la métode qu'il falloit s'y prendre, » et le Conseil lui accorda 30 écus blancs. (Cet ouvrage se trouve dans la bibliothèque de la Commune.) L'année suivante, il revint à la charge demandant quelque secours pour se rendre en Hollande avec sa femme et son enfant, et on lui accorda encore 20 écus blancs (80 francs).

Il s'arrêta peu en Hollande, passa en Angleterre et desservit pendant quinze ou seize ans une des églises françaises de Londres. Sur la fin du règne de Louis XIV (1713), il rentra en France et se convertit. Son apostasie lui valut, au mois de janvier 1715, une pension de 2,000 livres; mais il paraît qu'elle fut mal payée, car Mme Dacier, sur la demande de qui il l'avait obtenue, présenta au régent un placet pour en demander le paiement au nom de son frère. Il mourut à Saumur en 1717. *C'était,* dit un biographe, *un homme d'un mérite très-ordinaire; sa sœur, au contraire, fut une des femmes les plus remarquables de son temps.* Mme Dacier, helléniste célèbre, qui soutint le parti des anciens contre Lamotte, le défenseur des modernes, a traduit plusieurs auteurs grecs en latin ou en français. La plus connue de ses traductions est celle de l'Iliade et de l'Odyssée, qui a été longtemps la meilleure que l'on eût en français. La lecture de cette simple traduction, faite par Mme de Lamartine

à sa famille, remplissait d'enthousiasme ses enfants et surtout son jeune Alphonse.

Tanneguy Lefèvre eut pour successeur, comme principal, un réfugié, Jean Durand, ministre languedocien, originaire de Montpellier. Nous ne sommes pas en état d'apprécier son mérite personnel, mais sa famille est très-connue. L'aîné de ses fils, Jean-Antoine Durand, fut pasteur aux Brenets et à Dombresson et fut le père de David-Henri Durand, pasteur à Londres. Le cadet, nommé David, a été le personnage le plus distingué de cette famille et s'est fait une réputation dans le monde savant et lettré, comme historien, poëte et philologue. (Voyez *Biographie neuchâteloise.*)

Trois Français réfugiés se présentèrent pour remplacer Jean Durand, mort en 1695, les sieurs Aiguillon, Armand et Raisonnel. Sur le rapport des Quatre-Ministraux qui, avec les pasteurs, leur avaient fait subir un examen, le premier fut nommé.

La même année, « le sieur Jean Coder (ou Coderc), docteur médecin, de Caussade en Quercy, ayant produit plusieurs certificats de sa bonne vie et constance en notre sainte religion, prient MM. du Conseil qu'il leur plaise de le recevoir pour regent de la troisieme classe, qui est présentement vacante. Après examen, il est admis. » Coderc, gendre de Jean Durand, tint douze ans la troisième classe et dix-neuf la seconde. Il se trouvait dans la gêne, et pendant bien des années l'administration dut secourir sa veuve et plus tard sa fille; mais, en 1746, son fils, devenu maître de camp du maréchal de Saxe, remercia les Quatre-Ministraux de la pension qu'ils leur avaient accordée et refusa de la recevoir plus longtemps, se chargeant désormais de l'entretien de sa sœur. Ce maréchal de camp est peut-être le proposant dont Bourguet parle dans une de ses lettres, jeune homme « qui avait un grand génie et que M. Ostervald estimait beaucoup. » *(Biographie de Durand.)*

Pierre-François Duvoisin, qui remplaça le Français Aiguillon, était vraisemblablement Vaudois. Il tint vingt-quatre ans la première classe et vingt-huit la seconde. Pendant qu'il était en première, il adressa à l'administration une demande qui nous fait voir combien étaient bornées les ressources des membres du corps enseignant quant aux livres qui leur étaient nécessaires (1716). Le « sieur P.-F. Duvoisin, premier regent, demandant qu'il plaise à MM. du Conseil vouloir luy departir et fournir les moyens d'acheter un livre intitulé : *Remarques critiques sur les Œuvres d'Orace,* pour l'instruction de la jeunesse sur les humanités, qui coûte cinq escus blancs (20 francs). Sa requeste luy a esté accordée. » — Plus tard, il fait « une proposition concernant un auteur latin, dont il conviendroit que sa classe fust pourveue pour faire expliquer á ses escolliers, intitulé : *Les Dialogues Sebastien Castellion,* lequel fut et a

esté fort approuvé, dont la Ville pourra faire provision d'une vingtaine de volumes pour se pourvoir et distribuer aux enfants dont les péres ne seront en estat de les acheter. » — Ainsi, les *Dialogi sacri* que Sébastien Chastillon ou Castellio publia en 1542, lorsqu'il était principal du collége de Rive, ont été employés dans notre collége. (Notre bibliothèque en possède un exemplaire, qui paraît avoir appartenu à un écolier de P.-F. Duvoisin.) Mais nous ne comprenons pas comment cet ouvrage, très-élémentaire, pouvait être traduit dans une classe où déjà alors on lisait Horace.

Le ministre Abram Varnod peut à peine être compté au nombre de ceux qui occupèrent le poste de principal, car l'année même de sa nomination il entra dans une cure de l'évêché de Bâle. Aussi le Conseil, en nommant à sa place le ministre Jonas-Pierre d'Escherny, exigea de lui qu'il s'engageât à desservir son poste pendant douze ans. Il tint sa promesse, et, après ses douze ans, il fut encore trente-quatre ans pasteur à la Côte-aux-Fées.

Même condition fut imposée au proposant J.-F. Petitpierre, qui se fit consacrer au bout de trois ans. Pendant qu'il subissait ses grands examens, ses leçons furent données par un autre proposant, François-Olivier Petitpierre, qui plus tard devait susciter de grands troubles dans le pays. Au bout de neuf ans de service, J.-F. Petitpierre pria le Conseil de le relever de sa promesse. On lui accorda sa demande, « vu qu'il avait rempli dignement ses fonctions, » et il devint pasteur aux Brenets, puis à la Chaux-de-Fonds, où il précéda F.-Oliv. Petitpierre.

En 1750 est nommé principal Jean-Joseph de Lagacherie-Dublé, fils ou petit-fils de « Jehan Lagacherie, apothicaire français réfugié qui, en 1687, obtint du Conseil un prêt de cinq cents livres qu'il sollicitoit pour pouvoir exercer sa vocation et se tirer de la misère où il auroit été réduit[1]. » Le neveu de Jean-Joseph, qui s'appelait « Charles-Louis » et qui était docteur en médecine, est mort en 1807, ayant institué pour son héritière la Compagnie des pasteurs. La maison qu'il possédait a été longtemps occupée par le Cercle des Marchands et a donné son nom à la petite ruelle *Dublé.* Cette maison a été rebâtie, il y a plusieurs années, et sur le jardin qui en dépendait, on a construit les bureaux de la Poste. Jean-Joseph de Lagacherie-Dublé paraît n'avoir que médiocrement satisfait l'administration, soit dans la première, soit dans la seconde classe, qu'il ne tint que peu de temps.

20 août 1755. — « Sur le rapport fait par MM. les Quatre-Ministraux de l'examen qui fut fait lundi dernier dans leur assemblée par MM. nos pasteurs ministraux et scholarques de la personne de M. le ministre Lucas qui a été unanimement trouvé capable d'être le recteur de notre Collége, le Conseil l'a

[1] Il acheta la Bourgeoisie en 1721.

en conséquence nommé pour en faire les fonctions au même gage qu'avoit cy-devant le principal du Collége. »

Les *scholarques* mentionnés ici étaient deux membres du Conseil adjoints aux pasteurs et aux Quatre-Ministraux pour visiter les écoles et examiner les aspirants à un poste. Précédemment, depuis 1682, c'étaient les deux docteurs qui accompagnaient pour cela le magistrat. — On ne nous dit pas en quoi les fonctions de ce *recteur* différaient de celles du « cy-devant principal. » Nous ne trouvons que deux indications assez vagues sur ce sujet. En 1772, « le sieur Millioux, régent de la seconde classe, prie le Conseil de lui accorder une gratification, parce que depuis quelque temps il est obligé de faire quelques fonctions attachées au poste de recteur qui ne subsiste plus, comme de faire des catéchismes. » — Dans la visite de 1778, « on constate de grands progrès dus aux talents supérieurs de M. Meuron, recteur et régent de la première classe, qui donne aussi son attention aux basses écoles des garçons. »

Jean-Baptiste Lucas était recteur depuis un an lorsqu'il demanda de pouvoir quitter sa place, si la Compagnie le nommait à un poste. « On ne l'empêche pas d'aller, dit le manuel, mais on statue qu'à l'avenir les ministres et étudiants en théologie sont totalement exclus de prétendre à la dite charge de recteur et de régent de notre Collége. » — Le ministre Bergeon (maître d'écriture), faisant la même demande, on exige qu'il achève son temps.

L'autorisation qu'avait reçue le recteur, et qui paraît lui avoir été accordée de fort mauvaise grâce, ne lui servit à rien. Dans les premiers mois de 1757, il fut appelé, en sa qualité de ministre impositionnaire, à aller prêcher à Lignières pour le pasteur Deluze, qui était indisposé. Le temps était très-mauvais, le vent était si fort et si froid, la neige si abondante qu'au sortir du bois de l'*Eter*, le cheval que montait le pauvre ministre étant à bout, le cavalier l'attacha au pied d'un arbre et voulut continuer son chemin à pied; mais il ne tarda pas à succomber, et l'on trouva son cadavre à peu de distance du village de Lignières.

Malgré l'arrêt de 1756, qui paraissait si formel, lorsqu'il fallut remplacer le ministre Lucas, le jeune Jean-Elie Bertrand, étudiant en théologie, l'emporta tellement sur son concurrent, que le Conseil se décida à le nommer, mais à condition qu'il s'engageât pour dix ans, sous peine de restituer les gages qu'il aurait touchés. — Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient faire plus ample connaissance avec Jean-Elie Bertrand, à l'article de M. Ch. Berthoud, que le *Musée neuchâtelois* publie en même temps que ces pages, et à celui qui a paru, dans le même recueil, année 1867, page 299. Nous ajouterons que les extraits du journal du banneret Osterwald sont une copie textuelle des registres du Conseil. — Nous avons dit de quelle manière le principal, qui fut

plus tard nommé professeur, sans que rien fût changé à ses fonctions, fut admis au nombre des bourgeois. La bourgeoisie fut accordée en même temps et aux mêmes conditions à F. Neuhaus, médecin de ville. Voilà comment il est arrivé que le célèbre avoyer Neuhaus s'est trouvé bourgeois de Neuchâtel.

Le poste de troisième étant devenu vacant en 1758, « les sieurs Jean Mara de Cagliari, Paulet, dessinateur de Dôle, habitant de cette ville, et Louis Daubi, natif de Bordeaux, offrirent leurs services et furent admis à l'examen. M. Daubi est reçu avec la condition de se mettre incessamment en état d'apprendre les rudimens de la langue grecque pour l'enseigner à ses écoliers entre cy et la visite des vendanges. » On paye à chacun des deux autres un louis d'or neuf.

Ce Jean Mara était le père du trop célèbre Jean-Paul Marat, qui francisa son nom en y ajoutant un *t*. Bien des gens ont regardé l'*ami du peuple* comme notre compatriote; Arago (dans sa notice sur Bailly) l'appelle complaisamment le *médecin neuchâtelois*, et cependant il fut toujours considéré chez nous comme étranger. Nous voyons figurer le nom du père dans les registres du Conseil, en 1754 pour la première fois. « Le sieur Jean Mara, natif de Cagliari en Sardaigne, proselyte dessinateur et maître de langue italienne et espagnole, continuant à demander l'habitation en ville (sa première demande n'avait pas été inscrite), a été renvoyé jusques à ce qu'il se soit procuré des certificats autentiques de sa bonne conduite des lieux où il a demeuré, et des assurances certaines et probantes de la Ville et République de Genève, qu'on se chargeroit de sa femme et de ses enfans au cas qu'il vienne à quitter ou mourir, en sorte que, quoiqu'il arrive, ils ne seront aucunement à la charge de la ville et du public. »

Il paraît qu'il put fournir les pièces demandées, car un peu plus loin nous lisons : « Jean Maraz, natif de l'île de Sardaigne, maître de dessin, est reçu habitant au giette de 40 batz et les droits du four. »

En 1771, M. Bertrand donna sa démission, bien qu'il lui restât encore une année et demie pour remplir ses engagements. Il prévenait ainsi une destitution dont il était menacé, parce que la Société typographique, dans laquelle il était entré avec son beau-père, le banneret Osterwald, avait publié les *Questions sur l'Encyclopédie et le Système de la nature.*

Nous permettra-t-on de rappeler ici que le banneret Osterwald était un des plus proches parents de David de Purry. Son père, pasteur à Colombier, était cousin germain du riche négociant, et si celui-ci n'avait pas fait de testament, il est probable qu'une bonne partie de sa fortune, si ce n'est la totalité, aurait passé entre les mains du banneret. Le Conseil, ayant égard à cette parenté, accorda à M. Osterwald, en 1788, une pension de 1,000 livres de Neu-

châtel (1,379 francs), et cela à la demande du ministre Ferdinand-Olivier Petitpierre, qui était curateur de Mme Bertrand.

Les études paraissent avoir été en souffrance à cette époque. Déjà même sous le rectorat du professeur Bertrand on propose d'avoir des conférences *sur le mauvais état* où était le Collége. Après sa retraite, le régent de seconde fut chargé des fonctions de principal, et en 1773 « on renvoie encore de rétablir un régent de première, vu qu'actuellement il n'y a point d'écolier en état d'être promonté en première. La désertion générale du Collége prouve le peu de confiance que les pères de famille ont aux régents qui le gouvernent, et on croit ne pouvoir le faire renaître qu'en le renouvellant absolument. — On confirme la décision qui exclut les ministres, parce que ceux-ci se dispensent souvent des devoirs attachés aux places de régent et parce que leur vocation ne peut que les distraire fréquemment du Collége au grand préjudice des écoles. — On rendra au régent de première son titre de régent et il ne se distinguera des autres que pour le rang, tout, y compris ses fonctions, devant être remis sur le même pied que quand M. Duvoisin était régent de première. »

Rien ne fut changé pendant quelque temps, mais au commencement de 1777 on prit le parti de fondre ensemble la quatrième et la troisième et de rétablir la première avec un recteur. Malgré les décisions antérieures, on autorisa le ministre Henri de Meuron à se présenter pour ce poste de première, après toutefois qu'il se fût libéré de ses engagements avec la classe. Il subit un examen dont nous trouvons le résultat dans les lignes suivantes : « M. Meuron est très distingué. Le rectorat ne peut tomber en de meilleures mains, attendu qu'il a le sçavoir, les talents et le goût nécessaire pour former des étudiants de belles-lettres, ce qui est le but des exercices de cette première classe. L'on est même généralement persuadé qu'il eût pu se présenter nombre de compétiteurs, avec lesquels il eût soutenu le parallèle avec distinction. »

En juin 1781, quatre ans après sa nomination : « Le Conseil, voulant donner à M. le ministre Meuron des marques de la reconnaissance qu'il luy doit, tant pour sa manière d'enseigner que pour l'exactitude qu'il prend à surveiller, non-seulement les deux classes du Collége, mais aussi les basses écoles de garçons, a chargé MM. les Quatre-Ministraux de voir si, à l'instar de ce qui s'est passé à l'égard de deffunt M. le professeur Bertrand et d'autres, on ne devroit pas aussi en agir de même en faveur de mon dit sieur le ministre Meuron, en le revêtissant du caractère de professeur de belles-lettres. »

Comme il avait fondé un pensionnat qui prospérait, on lui permit de quitter son logement dans le bâtiment des classes et d'habiter le logis de la Couronne pour donner plus d'extension à son établissement. — Il se retira en 1788, au

moment où on réorganisa le Collége, mais nous avons vu qu'il y rentra en 1792 comme professeur de philosophie. (Voyez sur cet homme distingué l'article de la *Biographie neuchâteloise.*)

Ce n'est pas seulement pour le ministre Meuron que le Conseil oublia l'ostracisme qu'il avait prononcé contre tout ce qui tenait au clergé. En même temps qu'il lui confiait le rectorat, il nommait à la troisième classe le proposant F.-L. Gagnebin, mais celui-ci ne put se faire consacrer et ensuite accepter une suffragance d'abord à Cortaillod, puis à Saint-Blaise, qu'avec une autorisation spéciale du Conseil. »

Nous n'avons pas parlé du plus célèbre des professeurs que Neuchâtel a possédés au siècle passé, de Louis Bourguet. Cet homme est bien connu des lecteurs du Musée, et l'auteur de la *Biographie neuchâteloise* lui a consacré un long article que l'on relira avec intérêt; mais ce qui nous paraît curieux aussi, c'est de voir les difficultés que l'on rencontra et les sacrifices que l'on dut s'imposer pour l'érection d'une chaire de philosophie.

On s'occupa de ce projet déjà en 1712 : « Le Conseil ayant trouvé à propos de charger MM. les Quatre-Ministraux de dresser un plan pour l'établissement d'un professeur en philosophie dans cette ville; il y a deux choses à faire pour ce sujet. La première est de déterminer le devoir et les fonctions pour que MM. du Conseil connoissent d'entrée la nature et la necessité de cest établissement, et la seconde, qui est la plus importante et la plus difficile, de trouver les fonds pour faire un gage qui soit proportionné aux peines et aux soins dont il sera chargé.

» Le professeur sera choisi et éleu par le Conseil de ville et dépendra uniquement de son hautorité; la première nomination, toutefois, étant reservée au Roy par respect pour Sa Majesté et par reconnoissance pour laquelle elle voudra bien contribuer en faveur de cet établissement.

» Le dit professeur sera choisi sans distinction de bourgeois et de qualité d'étranger, non plus que de profession et de science, bien entendu pourtant qu'entre deux ou plusieurs sujets qui seront égaux en lumiere et en capacité le bourgeois sera toujours préféré. On pourroit lui confier la direction et l'intendance du Collége, mais comme MM. nos pasteurs s'y opposeroient sans doute, on ne pense pas que pour cest article on doive faire naître quelque difficulté, seulement sera il nécessaire qu'il assiste aux visites et aux examens, afin qu'il puisse connoitre par luy-même ceux qui seront en état de passer du Collége entre ses mains, s'il y a des enfans qui le souhaite.

» Le professeur enseignera à ceux qui lui seront confiés non-seulement la philosophie telle qu'on l'apprend dans les Universités, mais encore il donnera

des leçons sur les humanités aux jeunes gens qui le désireront dans des Colleges particuliers et séparés.

» Il sera chargé de faire par chaque semaine trois leçons publiques, dont deux rouleront sur la philosophie proprement dite, et la troisième sera destinée à la lecture et à l'explication de quelque histoire ou de quelque Hauteur latin, au choix du professeur qui en fera luy-même la lecture et qui l'accompagnera de notes et d'observations critiques et de littérature. Il donnera, en outre, des colleges particuliers dans sa maison, moyennant un écu blanc par mois que chaque disciple lui payera outre son gage ordinaire.

» Pour ce qui est des fonds nécessaires à cest établissement, comme il importe de choisir un habille homme, il est nécessaire pour cet effet d'établir un gage le plus avantageux qu'il sera possible, mais comme la ville est deja exposée à des depenses très-considérables, d'ailleurs, que l'on pourra établir un gage de cinq cents francs, sans rien prendre dans les coffres publics et sans augmenter la dépense de la ville, moyennant cette somme jointe aux contributions particulieres des escholiers, on n'aura pas besoin de fournir de logement et l'on trouvera facilement un sujet tel qu'on peut le desirer.

» Il s'agit donc d'établir un fonds de 6,000 francs. On pourroit dans cette veue supplier le Roy d'accorder cette somme entiere à prendre sur les revenus des biens d'Eglise, mais comme d'un côté on pourroit avoir besoin dans la suite de quelque autre établissement et que, d'un autre, il importe pour d'excellentes raisons, que la ville fournisse une partie du gage, voici quelques moyens que l'on pouroit employer pour arriver à ce but.

» Afin que le public soit édifié de la conduite du magistrat à cest égard, il faudra retrancher quelques repas, destiner cinq élections des vingt-quatre, qui montent à la somme de 600 francs. — Trois élections des quarante avec la même alternative. — On suppliera M. le mayre de la ville d'accorder cinq présidences en justice, soit par alternative, soit de suite, 300 francs. On retranchera deux années de tirage de jeux, 820 francs. On proposera aussi aux rues de fournir quelque petite somme. »

On laissa dormir ce projet pendant dix-huit ans et on ne le reprit qu'en 1730. Alors on obtint de la Compagnie des Marchands une somme de 1,000 livres faibles, payée une fois pour toutes; autant de celles des Favres, Chapuis et Maçons; 750 de celle des Cordonniers, et 750 de celle des Tonneliers. — Avec ces dons, avec les retenues sur les élections et sur les présidences du maire, on forma un capital dont l'intérêt, joint à une rente de 250 livres de la rue des Halles, de 200 de la Grand'Rue, de 100 de la rue du Château et 30 de la rue des Chavannes, donnait une somme annuelle de 1,000 livres faibles (600 francs fédéraux).

Puis, de la même manière que Molière constitue la dot de Mariane de toutes les dépenses qu'elle ne fera pas, on complète les appointements au moyen de revenus négatifs: « Il sera exempté de reuttes, gardes et corvées publiques. Il sera en outre fait participant des droits lucratifs et autres avantages dont jouissent les bourgeois residant dans la ville pendant qu'il exercera la dite profession. »

L'année suivante, 1er octobre, « M. le maître-bourgeois ayant fait son raport de ce que la Commission avoit pensé au sujet des offres de service qu'a fait M. Bourguet pour remplir la chaire de professeur en philosophie et en mathématiques, le Conseil a deliberé que l'on feroit l'examen de sa capacité avec les égards convenables et que le Conseil s'assembleroit mécredi prochain pour déliberer ensuite s'il nous convient et si ses offres seront acceptées ou non. »

Le 3 octobre 1731, « M. le maître-bourgeois propose que M. Bourguet auroit été examiné hier par MM. nos pasteurs pour occuper la place de professeur en philosophie. Ces derniers en ayant été très-contents, quoiqu'ils n'eussent assisté au dit examen que par consultation, avoient déclaré qu'ils avoient été très-satisfaits des réponses qu'il avoit données aux diverses questions qui lui furent faites, tant sur cette science que sur celle des mathématiques, ce qui, ayant été relatif à l'opinion de mes dits sieurs les Quatre-Ministraux, les avoient fait conclure qu'il méritoit la charge de professeur es dites sciences, sur quoi déliberé il a été dit qu'on le reçoit dès à présent en la dite qualité et que le gage qui y est attaché courra dès ce jour même, toutefois sous la condition qu'il fera une harangue inaugurale en public après les vendanges prochaines avant que d'entrer dans les fonctions de cette charge, et que le dit sieur Bourguet donnera ses leçons publiques dès que l'on aura trouvé un lieu et une chambre commode pour cela. »

Cette chambre fut trouvée dans la Maison de charité ou des orphelins, et c'est là que Bourguet commença ses cours devant un nombreux auditoire, composé de personnes des deux sexes. Du reste, nous ne trouvons dans les manuels du Conseil aucun renseignement, aucune observation sur ses cours. Les Quatre-Ministraux, qui faisaient chaque année la visite du Collége, ne parlent jamais de l'auditoire de philosophie, et Sam. de Chambrier nous dit que d'autres occupations entraînèrent ses auditeurs ailleurs et que ses leçons abandonnées cessèrent entièrement. Il continua cependant à toucher ses appointements, ce qui ne devait pas plaire beaucoup aux Compagnies des cordonniers, tonneliers, etc., peu sensibles à l'honneur de posséder un savant illustre, qu'un de ses contemporains appelait le Pline neuchâtelois. Nous nous expliquons ainsi un passage d'une lettre de Bourguet à un de ses amis : « Je m'accommoderais

très-fort d'une pension de Sa Majesté prussienne. Je remercierais bien vite la Bourgeoisie dont la plus grande partie me fournit fort à contre-cœur 200 francs et le magistrat les 200 autres. »

Dès que Bourguet fut mort (1743), on résolut d'employer d'une manière plus *utile* les fonds péniblement réunis pour son traitement. « Comme par la mort de M. le professeur Bourguet la chaire de professeur en philosophie se trouve vaccante et que la Compagnie des Marchands et des Cordonniers qui contribuent à former le gage du professeur ont, par leurs dellégués, fait declarer à MM. les Quatre-Ministraux qu'elles ne vouloyent plus continuer leur contribution pour ce gage, estimant qu'il est inutile; mais que si le Conseil trouvoit bon d'etablir encore un regent capable et entendu au moyen d'un bon gage pour les basses écholes, elles seroient pretes à s'aider à la former, puisque l'on en a de besoin; on s'attendoit que les autres rues et corps qui contribuent pour le gage du professeur feroient une pareille démarche. Que cependant la rue des Halles, dernièrement assemblée, avoit fait connoitre qu'elle s'attendoit que le Conseil de ville préjugerait d'abord si on a besoin d'un troisième regent pour les basses écholes et que, trouvant cet établissement utile et necessaire pour le bien public et etant requise de contribuer à le former, elle s'y porteroit agreablement, c'est pourquoy MM. les Quatre-Ministraux demandent ce qu'il y a à faire dans cet objet. Deliberé, il a été dit qu'on renvoye à MM. les Quatre-Ministraux de travailler et examiner si effectivement un troisieme regent convient et, sur leur rapport, il sera délibéré plus outre. »

Propositions de MM. les Quatre-Ministraux : « Si les rues et corporations continuent à payer ce qu'elles payoient autrefois pour le professeur, on feroit un gage de 500 livres foibles pour un bon régent, à qui on ne paieroit rien pour chauffer. On porteroit aussi de 400 à 500 livres foibles le gage du sieur Bergeon en le chargeant de chauffer. Le sieur Pury seroit continué; mais si à sa mort on voyoit que les deux autres suffisent, on supprimeroit son poste et on emploieroit son gage pour fortifier celui des maîtresses d'école, afin que les jeunes filles soyent aussi d'autant mieux instruites et qu'on ait de bons sujets à choisir pour les enseigner. Avec les 400 livres restantes du gage de professeur, on pourroit faire un gage pour un bon maître d'ecriture, qui donne par jour deux, trois, quatre ou plus d'heures de leçons aux jeunes gens, depuis environ l'aage de dix ans en sus, pour les perfectionner dans l'écriture et dans l'arithmétique, en fixant un certain prix, tant pour les dites leçons publiques que le dit maître à écrire donnera chez lui, que pour les leçons particulières qu'il pourroit donner, en sorte qu'on pourroit aussi par là par-

venir à moderer ce que d'autres maîtres d'ecriture exigent. Bien entendu qu'on ne payeroit rien non plus pour le chauffage. »

Ces propositions furent acceptées, et ainsi, avec les appointements du professeur de philosophie, qui nous paraissent si modestes, l'administration trouva moyen d'améliorer la position d'un instituteur primaire, d'en établir un nouveau, et de fonder une salle d'écriture qui, comme on le sait, rendit de grands services à la population, non-seulement de la ville, mais du pays. Cette salle ne fut pas exposée aux mêmes mutations que les classes du Collége, car pendant quatre-vingts ans, elle n'eut que quatre titulaires :

1744, le sieur Durussel;
1752, le ministre Pierre Bergeon;
1758, Jonas-Pierre Berthoud, membre du grand-conseil;
1776, Jean-Frédéric Borel.

Le dernier, réélu dans la réorganisation de 1788, est demeuré à son poste jusqu'à l'année de sa mort, 1821; il a donc pratiqué pendant quarante-cinq ans. Son prédécesseur avait donné des leçons publiques pendant vingt-sept ans, car il ne s'était point retiré au moment de la nomination de J.-F. Borel qu'il avait fait nommer lui-même pour partager sa tâche; en sorte que, pendant neuf ans, il y eut deux salles d'écriture. C'est surtout à ces deux hommes que l'on attribue, sinon l'introduction, du moins le maintien de cette écriture neuchâteloise qui a fait trouver une position honorable à un grand nombre de nos compatriotes. A la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci beaucoup de maisons de banque ou de commerce, à l'étranger, cherchaient à avoir un teneur de livres neuchâtelois et lui faisaient des avantages qu'elles n'eussent pas faits à d'autres.

Les leçons d'arithmétique, qui, dans le projet de 1743, étaient réunies à celles d'écriture, ne furent jamais données par le maître de calligraphie, ou du moins elles ne le furent que d'une manière très-irrégulière, et on finit par établir un salle spéciale d'arithmétique. Cet enseignement fut d'abord particulier, et ne devint public qu'en 1775. — « Philippe Hermann, de Bâle, établi en cette ville comme maître d'arithmétique, ayant, par une très-humble requête, supplié que, vu le peu d'écoliers qu'il a malgré la modicité du prix de ses leçons, il plaise au Conseil de luy accorder annuellement, pour aussi longtemps qu'on aura lieu d'être content de ses services, un petit logement ou la finance nécessaire pour s'en procurer un dans cette ville. Le Conseil, informé de la conduite sage et de la capacité du supliant, remet à la prudence de MM. les Quatre-Ministraux de le gratifier pour le passé et de travailler pour l'avenir au moyen le plus convenable aux intérêts de la ville pour apointer

la requête du dit Hermann. » Sept ans après, Hermann étant parti sans congé, son poste, déclaré vacant, fut remis à Jean-Frédéric Perret, qui l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée subitement en 1823, quarante et un ans après sa nomination.

La faillite de la Société typographique amena l'établissement d'une salle d'allemand. Jean-Jaques Wanderfurth, d'Aix-la-Chapelle, ancien compositeur de cette Société, obtint une subvention pour donner des leçons d'allemand. Avant cela cet enseignement était particulier. Au reste, on avait généralement l'habitude d'envoyer les enfants dans la Suisse allemande, à Bâle surtout, où ils allaient, selon l'ancienne expression, « apprendre l'allemand contre de jeunes Bâlois. » Il y avait même un messager établi spécialement pour conduire les jeunes Neuchâtelois et ramener leurs *changes*. Ce messager s'estimait suffisamment rétribué par la ville quand elle lui avait donné une livrée et conféré un titre qui lui faisait obtenir la confiance du public.

En 1781, « Claude-François Thiébaud, qui a établi une salle de dessin, rèçoit six louis d'or de l'administration. »

Le chant était enseigné depuis l'établissement de l'église allemande, c'est-à-dire depuis 1677, par le pasteur de cette église, qui était en même temps chantre de l'église française et à qui l'administration fournissait un logement dans le bâtiment de l'hôpital. Le pasteur Jean Stoll fut le dernier qui réunit (et il ne le fit que pendant quinze mois) les fonctions de pasteur allemand, de chantre de l'église française et de maître de chant au Collége. — On sait qu'à l'époque de la Réformation on enleva les orgues des temples, parce qu'on estimait qu'elles ne pouvaient servir qu'au culte catholique. Peu à peu cependant on sentit le besoin d'accompagner le chant des psaumes et l'on eut recours à divers instruments. Nous voyons qu'en 1687 le Conseil donne trente écus bons et un logement dans la tour de Diesse à deux jeunes hommes de Bienne, qui « devaient ayder au chant de pseaumes dans les églises avec le cor à bouquin et le pausonne. » Nous savons qu'au siècle dernier c'était avec le *haut-bois* que, dans plusieurs de nos églises, on accompagnait le chant sacré. En 1752, « huit jeunes gens de Couvet s'ofrant de jouer des instruments dans l'église, la Commune accepte et décide qu'on leur fera des pupitres pour mettre leurs cahiers. Ils ont joué à la grande satisfaction de la Commune qui leur accorde un louis pour récompense et arrête qu'on leur donnera à chacun 25 livres foibles, à condition qu'ils soient toujours au moins cinq pour jouer les dimanches et jours de fêtes. »

Nous nous arrêtons ici, car nous voici arrivé à l'époque dont nous nous sommes spécialement occupé dans l'article mentionné plus haut. Qu'on nous permette maintenant de prier les personnes qui pourraient trouver quelques documents sur les écoles, dans toutes les localités de notre pays, de bien vouloir les consigner dans ce recueil. Ce seront des matériaux précieux pour celui qui voudra faire plus tard une histoire complète de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel.

G. Borel-Favre.



Dame Neuchateloise 1805 – d'apres Reinnardt

DAME NEUCHATELOISE

— 1805 —

d'après Reinhardt

Reinhardt encore... Ce peintre si franchement vrai, qui résume avec son pinceau les mœurs et l'état social de la Suisse, de la fin du XVIIIme siècle aux premières années du XIXme, est connu de nos lecteurs; nous lui avons fait déjà plusieurs emprunts et nous lui en ferons encore toutes les fois que les propriétaires de portraits peints par cet artiste voudront bien nous les communiquer. Cette matrone a, dans sa pose calme, cette dignité honnête, bourgeoise, sans airs ni manières, dont les montagnes neuchâteloises ont conservé la tradition; elle fait partie d'un portrait de famille peint à la Chaux-de-Fonds en 1805, appartenant à M. Jeanrenaud. On trouve en France à la même époque cette coiffure et ces gants mous en étoffe claire ou en peau. — La robe est débarrassée des paniers fort goûtés chez nous à la fin du dernier siècle, le châle est d'un tissu grossier, de couleur brune, avec fleurs et feuilles rouges, jaunes et vertes; on aimait alors ces tons voyants dont la joyeuse crudité s'alliait bien avec les sens robustes de nos populations campagnardes. Une broche en argent sous le menton, une plus grande joignant les bords du châle sur la poitrine, et une montre retenue par un large ruban indiquent l'aisance et une certaine recherche; le livre à fermoir est un psautier. Les grandes dames allemandes ou flamandes sont souvent représentées leur livre d'heures à la main: cela signifiait honneur et dévotion. Ces fleurs dans ces mains vieillies sont un contraste qui n'est pas sans charme; ne font-elles pas songer à ces âmes aimantes qui conservent sous les cheveux blancs l'aménité de la jeunesse.

A. Bachelin.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

— SUITE —

Le patron.

On s'attend peut-être à voir apparaître un personnage élégant, dans un comptoir coquet, effleurant du bout des doigts la correspondance ou les factures sur lesquelles s'exercent une demi douzaine de commis. Ce portrait ne convient pas au brave M. Robert, dont les goûts simples et la fortune modeste ne s'arrangeraient pas d'un tel luxe. Vêtu comme un de ses ouvriers, il est à la besogne du matin au soir, recevant les commandes, visitant et livrant l'ouvrage terminé, tenant ses livres en ordre, préparant le métal et faisant lui-même ses fontes. Sa tâche n'est pas la moins pénible, car outre le labeur il porte le poids de la responsabilité, des soucis, des inquiétudes.

Dans cet instant, nous le trouvons fort affairé au milieu de sa fonderie, petite pièce sombre et dallée de briques, une simple cuisine où l'on a établi un fourneau à vent en briques réfractaires. Près de la croisée est une enclume; autour de la pièce des creusets de diverses grandeurs sont disposés sur des tablettes; au mur pendent des pinces et d'autres outils. M. Robert est de taille moyenne, trapu, mais vif et agile; une épaisse chevelure grisonnante s'échappe en mèches rudes de sa toque fatiguée; sa figure anguleuse est taillée à grands coups; mais la bouche et les yeux expriment la bonté. Il prépare le métal pour la fonte; ce métal c'est l'argent, dont le nom depuis des siècles a fait

tressaillir tant de cœurs. La matière première est fournie par des lingots que vendent les banquiers, par des pièces de cinq francs et par les déchets rassemblés avec une patience et des soins que justifie leur valeur. Ce n'est pas une petite affaire que de transformer en culot massif le métal disséminé sous forme de paillettes et de copeaux parmi les substances les plus hétérogènes. Néanmoins le patron aime cette opération qui lui rappelle un monde de souvenirs, et, tout en travaillant avec activité, il siffle ou chante des lambeaux d'airs patriotiques ou de romances du vieux temps. Ces sons joyeux trouvent un écho dans la maison; un jeune garçon et une jeune fille de douze à quatorze ans passent leurs têtes éveillées par la porte entr'ouverte et d'un ton *câlin* :

— Papa, tu rassembles?.... peut-on entrer?

— Oui, il y a de l'ouvrage pour vous; mais qu'on ne se chicane pas.

— Quel bonheur!

Alors la fête commence. Il s'agit de brûler, dans une vaste casserole de fer, un monceau de débris tombés, pendant le travail, dans les poches de peau des établis. Le bois y entre pour une part considérable, certaines pièces de la boîte ne pouvant être travaillées qu'en les ajustant sur des morceaux de bois, auxquels on donne, sur le tour, les dimensions voulues. Jamais Guèbres, adorateurs du feu, n'ont entouré la flamme sacrée avec plus de ferveur et d'admiration; à chaque poignée de déchets que le père apporte en souriant et laisse tomber sur le brasier, le feu se ranime, élève ses langues flamboyantes, dévore tout ce qui est combustible et laisse au fond du vase un dépôt de métal pulvérulent. Ce sont ces alternatives de lumière et de ténèbres, ces fusées d'étincelles volant dans la noire cheminée comme les lucioles des pays aimés du soleil, les accidents imprévus du brasier, volcan en miniature, qui amusent les enfants et qui excitent leur enthousiasme. Pendant que la campagne couverte de neige reste muette et morne, dans la fonderie au contraire tout vit, tout respire, tout prend une couleur qui exalte l'imagination.

L'opération finie, le patron tasse à coups de marteau les résidus d'argent dans le creux d'un emboutissoir; il en fait des petits pains qu'il introduit dans un creuset destiné à subir le terrible coup de feu du fourneau à vent. Le feu est allumé, le charbon entre en ignition; lorsqu'on ouvre la fournaise, on aperçoit sur son lit de braise le creuset qui prend une teinte rouge de plus en plus claire. On pousse le feu vivement, le métal est fondu; à l'aide d'un ringard de fer le patron le remue pour en opérer le mélange intime. Les beaux lingots luisants, les écus de cinq francs si bien frappés et si remplis de promesses ont fait place à un liquide visqueux, incandescent, qui remplit

en partie le creuset. Pourvu que celui-ci résiste au feu! la moindre crevasse laisserait échapper dans les charbons son précieux contenu.

Alors M. Robert dispose sur le sol, à portée de sa main, les lingotières de fer; il prépare ses longues pinces à mâchoires recourbées pour étreindre le creuset; il trempe dans l'eau ses énormes gants de toile épaisse qui doivent garantir de la chaleur ses mains et ses bras. Le moment solennel est venu; il s'agit de saisir le creuset dans sa géhenne et de verser l'argent dans les lingotières sans rien briser et sans perdre aucune parcelle de métal. Le patron est sérieux, ses paroles sont brèves, ses mouvements ont une précision calculée; il commande du regard et du geste; les enfants, l'œil dilaté, anxieux, se dissimulent dans les profondeurs de la cuisine, pour ne pas gêner la manœuvre et pour voir sans perdre aucun détail.

Cependant les heures ont passé; la nuit est venue et les ténèbres donnent plus d'éclat aux lueurs fulgurantes qui s'échappent de la fournaise. Le patron a passé ses gantelets qui dépassent le coude; il ouvre le fourneau; une clarté soudaine envahit la fonderie; à peine les yeux éblouis peuvent-ils supporter la lumière qui se dégage du creuset étincelant comme le soleil à son coucher. Un homme ordinaire reculerait à l'idée de saisir et d'enlever ce vase brûlant et lourd contenant une valeur de quelques milliers de francs. Mais le patron est vigoureux; ses muscles, ses nerfs sont à l'épreuve; cent fois il a renouvelé cette opération; il est sûr de lui. Lorsque ses bras refuseront de seconder son énergie et son courage, il fera comme ont fait ses pères, il remettra ses pinces et ses vieux gants à son fils et lui dira: « Maintenant, à la garde de Dieu, c'est à ton tour; prends la direction de l'atelier. »

La fonte a réussi; le creuset tenu d'une main ferme s'est incliné sans broncher sur les rainures des moules, des ruisseaux de feu liquide ont coulé tour à tour avec la vitesse voulue, le métal se refroidit et forme des barreaux réguliers qui passeront plus tard à la filière ou au laminoir. Le patron heureux s'écrie d'un ton gaillard en posant sa pince et en ôtant ses gants:

— Allons, Dieu soit béni, on n'est pas encore prêt à abdiquer.

— Qu'est-ce que c'est abdiquer, dit l'espiègle Louise en examinant les lingots sur lesquels passent des teintes irisées et de fugitives lueurs.

— Cela se dit d'un roi et... d'un monteur de boîtes qui transmettent leur charge à un successeur.

— En tout cas, dit un homme en entrant dans la cuisine, ce ne sera pas en faveur d'André; je vous l'ai dit ce matin, et je vous le répéterai tous les jours; ce serait une folie.

— Ah! c'est vous M. Giroux, je ne vous ai pas entendu ouvrir la porte;

je suis dans mes grandes manœuvres. Venez vous chauffer; Louise; apporte une chaise près du feu.

— J'ai entendu dans les allées siffler le courant d'air du fourneau à vent; je viens voir si la fonte est belle et fumer une pipe en attendant le souper. Quelle bonne chaleur! Cela fait du bien! J'avais froid aux pieds à mon établi.

Deux autres voisins entrèrent l'un après l'autre et prirent place devant le foyer où l'on venait d'entasser le charbon du fourneau.

— On ne peut pas tenir à la maison ce soir, dit l'un, la femme brosse, la servante récure, tout est sens dessus dessous.

— Que veux-tu, dit M. Giroux, le samedi c'est le règne des femmes, l'homme n'a plus qu'à s'effacer.

— Et moi, dit le second voisin, j'ai l'agrément d'avoir depuis quinze jours quatre tailleuses ou lingères dans mon ménage. Parce que ma fille se dispose à partir pour Kœnigsfeld, où elle apprendra l'allemand, on lui fait un trousseau comme à une mariée.

— Pour nous consoler, allons manger les tripes, ce soir, dit le premier; c'est samedi, un peu de relâche est nécessaire après une semaine de travail. Nous les jouerons au billard en trois parties.

— En fait de tripes, je préfère les pieds de cochon.

— Et moi les grives.

— L'un n'empêche pas l'autre et l'on peut les consommer simultanément.

— Que diriez-vous d'une fondue confectionnée sur ce brasier, qui semble fait exprès pour la circonstance; j'ai justement une pièce de fromage de Gruyère qu'un ami de Bulle m'a envoyée cet automne....

— Faut-il être Anglais pour tirer de la Gruyère un produit qu'on fabrique chez nous à la perfection. J'ai dans ma cave une meule de la Brévine qui ne craint la comparaison avec aucun fromage du monde.

— Vous ignorez, voisin, que les herbages des Alpes sont à mille piques au-dessus de ceux du Jura; ce sont les principes aromatiques développés sur les terrains alpestres qui donnent au laitage des propriétés inconnues dans nos pays calcaires.

— Vous récitez une phrase recueillie, par un géographe crédule, dans une fruitière du Moléson.

— Pourquoi donc les meilleurs fruitiers viennent-ils tous des Alpes?

— Ceci est une autre question. Mais voici ce que je propose, nous allons préparer deux fondues parallèles que l'on dégustera d'une manière comparative. Il y aura deux juges neutres et un surarbitre pour décider en dernier ressort. En êtes-vous?

— Parfaitement; Salomon n'aurait pas mieux dit.

— Si Salomon s'est accordé une fondue à chacune de ses noces, il est certain qu'il devait posséder une certaine expérience du sujet. Eh! Robert, où vas-tu?

— Appeler ma femme pour nous apprêter cela.

— O Robert, tu m'affliges! N'est-il pas dit quelque part dans le Deutéronome ou dans le Pacte fédéral : « La fondue doit être faite par la main d'un homme? » Pendant que mon adversaire et moi courons chercher nos ingrédients, aie l'obligeance de trouver les ustensiles nécessaires appuyés de quelques bouteilles de vin blanc neuchâtelois. De cette manière chacun sera occupé, et, si on le veut bien, il y aura du plaisir ce soir à la Chaux-de-Fonds.

Ceux qui n'ont jamais assisté à la scène que je raconte se figureront difficilement le sérieux que les amateurs mettent à cette préparation culinaire, à la réussite de laquelle ils attachent leur réputation. Les prêtres antiques célébrant les rites sacrés et cherchant dans les entrailles des victimes les destinées de la patrie n'avaient pas un air plus pénétré de leur importance et de la grandeur de leur mission que nos montagnards surveillant leurs casseroles.

— Voilà qui est prêt, dit l'un des officiants, Messieurs, vous êtes priés de goûter ceci sans préjugé ni passion, comme vous jugeriez une œuvre d'art, un chronomètre de Sylvain Mairet ou un tableau de Léopold Robert.

La recommandation était inutile, un silence religieux s'établit dans la cuisine où ces quatre convives interrogent tour à tour le contenu des deux casseroles placées sur des réchauds au milieu de la table. Chacun fixe un morceau de pain au bout de sa fourchette, le trempe dans le mets brûlant, le roule sur son assiette pour le refroidir et l'avale en fermant les yeux comme une poule qui boit dans une mare. Telle est la méthode traditionnelle recommandée pour la consommation de la fondue, et les initiés n'ont garde de s'en écarter.

— Eh bien, vous ne dites rien, laquelle est la meilleure?

Point de réponse, les fourchettes continuent à fonctionner avec une régularité automatique interrompue de temps à autre par une rasade de vin blanc.

— Mais sacrebleu, je demande qu'on se prononce..... Voyez-vous ces goinfres, qui me lavent deux kilogrammes de fromage sans dire mot! Une fois repus, ils seront indifférents comme des Turcs.

— Elles sont les deux très bonnes, dirent en chœur les convives d'un ton pénétré.

— Point de préférence?...

— Elles sont parfaites, c'est un régal de prince!

— Permettez que j'appelle le père Bourquin qui range l'atelier, dit le pa-

tron; c'est un amateur éclairé et un beau mangeur, nous le nommerons surarbitre.

Après quelques façons, le vieil ouvrier se mit à l'œuvre en connaisseur et en homme doué d'un brillant appétit. Il eut bientôt mis à sec les deux casseroles.

— Eh bien, père Bourquin, comment trouvez-vous cela?

— Ma foi, pour dire vrai, ça n'a plus que le goût de fer.

En effet, le malheureux passait son pain sec sur le métal qu'il était en train de polir comme une boîte de montre.

— Mais encore, on demande votre jugement, parlez donc!

— On ne parle pas autour d'une fondue, sinon elle se refroidit et ne vaut plus rien.

— D'accord, mais l'une ne vaut-elle pas mieux que l'autre?

— Chacune, à son tour, m'a paru faite dans les règles; seulement l'un des fromages a peut-être quinze jours de plus que l'autre. Voilà mon sentiment, *dit le* père Bourquin avec l'autorité d'un oracle.

— Bravo! s'écrièrent les convives, la vérité a parlé: les Alpes ont raison, le Jura n'a pas tort.

Et la vieille cuisine retentit de rires joyeux.

Cet incident vidé, les convives allumèrent leur pipe ou leur cigare et disposèrent leurs chaises autour du feu pour passer ensemble la veillée selon l'ancien usage de nos montagnes. Ils n'avaient pas besoin d'un salon luxueux, de tapis, de divans et des recherches modernes pour goûter la douceur d'être ensemble et pour s'égayer au récit de leurs communs souvenirs. Mme Robert ne fit qu'une apparition pour desservir la table; elle avait de son côté les devoirs du samedi auxquels les vraies ménagères tiennent à rester fidèles et qui consistent à nettoyer, à mettre tout en ordre dans le ménage et dans la maison, et surtout à préparer le linge et les vêtements du père et des enfants pour le saint jour du dimanche.

— Avez-vous vu Célestin Borle depuis son accident? dit après une pause M. Giroux.

— Quel accident? il se portait bien avant-hier encore.

— Vous savez que le Doubs est pris depuis une ou deux semaines, c'est le moment de guetter les loutres. Après une nuit d'embuscade, il est revenu avec les pieds gelés.

— Voilà une belle affaire! Et il n'a pas vu la bête?

— Si, vers deux heures du matin il l'a tirée près d'un trou qu'il avait eu la patience d'ouvrir dans la glace, et malgré ses pieds gelés, il a rapporté sa prise qui a une peau magnifique.

— Une peau qui lui coûte cher, il perdra une partie de ses orteils; mais aussi quelle folie de rester des heures, sans bouger, dans la neige par un froid de 20 degrés !

— Les chasseurs n'en font pas d'autre; quand il sera guéri il recommencera et fera pis encore. Les pauvres malades du Versoix ne songent pas à guetter les loutres.

— En effet, nous avons là une vraie épidémie de fièvre nerveuse; il y a des malades dans chaque maison et la mortalité devient inquiétante. J'entendais hier un croque-mort partant la pelle sur l'épaule pour creuser des fosses sous quatre pieds de neige qui s'écriait: « Vive la fièvre, elle fait rouler les pièces de cent sous ! »

— Vous me faites frissonner. Quelle peut être la cause, dans ce moment-ci ?...

— Probablement l'impureté de l'eau. Nous n'avons pas assez de soin de nos citernes; nous les construisons avec parcimonie dans un sol imbibé de matières organiques en décomposition; nous y laissons couler l'eau du toit sans la filtrer, nous les curons Dieu sait quand, et nous buvons Dieu sait quoi. Combien de maisons où l'eau est si détestable qu'une seule gorgée vous retourne l'estomac. Croyez-vous que tout cela ne contribue pas à détériorer la santé ?

— Dans une contrée comme la nôtre où l'on n'a que de l'eau de citerne, il faut bien se résigner à boire de mauvaise eau.

— Au contraire, dans notre climat froid, avec des pluies fréquentes, l'eau de nos citernes pourrait être parfaite; il suffirait de quelques soins insignifiants. Mais tel particulier qui, sans hésiter, sort de sa caisse cinq cents francs pour une dépense de luxe, ne consacrerait pas cinquante francs pour améliorer l'eau que consomme sa famille. Sous ce rapport, nous sommes inférieurs à bien des pays, même à l'Italie que nous n'avons pas l'habitude de tenir en grande estime.

— C'est l'affaire de la police, comme aussi la surveillance des doreurs au feu qui s'empoisonnent eux et leurs voisins avec cet infernal mercure.

— Quand la santé et la vie d'un peuple intelligent et libre ne sont défendues que par des mesures de police et par les gendarmes, ce peuple est bien malade. Ne voyez-vous pas que notre devoir à tous est d'agir par l'exemple, la persuasion, pour montrer le danger et les moyens de le conjurer. Mais le jour approche où le doreur exercera son art sans danger et sans avoir recours au mercure. Alors, mes amis, l'horlogerie aura fait un grand pas et l'humanité une belle conquête.

— Qu'entendez-vous par là ?

— Un savant genevois, M. le professeur de la Rive, est parvenu à appliquer l'or par l'électricité de la pile.

— Sa dorure est-elle solide ?

— Je l'espère; mais s'il réussit, je m'attends à une opposition formidable de la part de ceux qu'il veut soulager.

— Ah bah !

— Vous verrez; il en est toujours ainsi à l'égard des choses nouvelles, quelque excellentes qu'elles soient. J'en parlais dernièrement à un doreur, qui jeta feu et flammes contre les innovations, et pourtant le pauvre sire tremble de tous ses membres, et son corps est si complètement imbibé de mercure qu'un ducat n'est pas dix minutes sur sa langue sans devenir aussi blanc que de l'argent.

— Encore une amélioration bien désirable, c'est le paiement au comptant dans les affaires de commerce et le règlement des carnets des ouvriers à la fin de chaque mois. Le crédit est une belle invention, mais de quoi n'abuse-t-on pas? C'est un filet qui tient dans ses mailles toute notre population. L'ouvrier, qui travaille pendant six mois sans recevoir d'argent, oblige les fournisseurs à lui confier leurs denrées à longue échéance. Pour se récupérer de l'intérêt de leurs avances, ceux-ci prennent leur provision sur les prix; et, en définitive, c'est l'ouvrier, celui qui gagne le moins et achète au détail qui paie la différence.

— Vous ne songez pas à l'agrément de recevoir à la St-Martin ou à la St-Georges une somme rondelette, plutôt que ces maigres paiements de fin du mois qui n'enflent point la bourse et lui donnent des envies rentrées.

— Celui qui tient cette somme rondelette se croit riche et dépense en conséquence sans songer à ce qu'il doit. On oublie si facilement ses dettes. Une fois obéré, il faut un miracle pour se remettre à flot. Vous voyez que nous tournons dans un cercle vicieux.

— C'est à dire que dans les mauvaises années, ajouta M. Robert, nous ne tournons plus du tout, et ceux qui nouent les deux bouts peuvent s'estimer heureux.

— Comment changer tout cela; qui commencera la réforme?

— Voilà la difficulté; si tout le monde était d'accord ce serait bientôt fait. C'est ainsi que nous sommes parvenus, par nos seules ressources, à créer notre service d'incendie, nos écoles et tant d'autres choses qui nous font honneur.

Le voisin parlait encore lorsque la porte s'ouvrit et un grand chien d'arrêt se précipita comme une bombe au milieu des chaises. — Est-il permis d'entrer? dit une voix rauque. Et l'on vit apparaître un homme en veste de chasse coiffé d'un feutre gris, et chaussé de gros souliers couverts de neige qui mar-

quaient bruyamment ses pas. Sa figure avait quelque ressemblance éloignée avec celle du patron, mais autant celle-ci était honnête, franche et loyale, autant l'autre respirait l'astuce, l'arrogance et la bassesse.

— Bonsoir la compagnie! ici *pervers*, cria-t-il à son chien qui se mettait en devoir de passer sa langue sur la table, tu flaires la fondue, mais nous arrivons trop tard. Ne vous dérangez pas, messieurs, on n'est pas l'ogre de Barbarie, tonnerre!

M. Robert avait peine à cacher son embarras et restait debout sans parler.

— Ah ça! dit l'autre, est-ce que je te pétrifie? N'as-tu donc pas de plaisir à me voir?

— Mais si; je vais chercher un verre. Que puis-je t'offrir?

— Rien... si... une tasse de café noir, je viens de manger une demi-douzaine de grives...

— Comment, dit un des voisins, six grives?

— Oui, dit négligemment l'intrus, avec une omelette et trois pieds de cochon. Je déteste les tripes[1]; c'est bon pour mon chien.

Il fallut déranger Mme Robert pour faire du feu et préparer le café. Sur ces entrefaites, la grande cloche du village sonna dix heures, et les voisins, entendant ce signal de la retraite, prirent congé l'un après l'autre et se retirèrent discrètement.

Le patron devenait de plus en plus soucieux; d'un air distrait il rangeait quelques ustensiles qu'il suspendait aux murs de la fonderie et balayait les cendres du foyer. Pendant ce temps, l'autre versait du café dans sa tasse qu'il avait remplie de sucre et en remuait le contenu avec une cuiller.

— Tu n'as point de *kirsch* par hasard?

— En voilà, dit le patron, après avoir ouvert une armoire.

— Ce n'est pas que j'y tienne, mais il faut faire les choses correctement.

Après un silence prolongé, il ajouta: tu as fondu ce soir, combien?

— Quelques mille francs.

— Tu as les lingots?

— Sans doute.

— Ne pourrions-nous pas causer un moment dans ton cabinet? on entend tout depuis l'escalier.

Ils passèrent dans le cabinet du patron. On donnait ce nom à une petite pièce attenante à l'atelier et qui servait de comptoir. Un bureau de noyer à plusieurs tiroirs, faisant l'office de caisse et renfermant les fournitures nécessaires à la fabrication, — sous sa cage de verre, une balance d'Abram-Louis

[1] En hiver, le samedi soir, à la Chaux-de-Fonds, on mange les tripes dans tous les établissements publics.

Robert, le père de Léopold, — une table en noyer verni, couverte de boîtes terminées et de papiers, — la grande cisaille pour couper les écus de 5 francs destinés à la fonte, — un établi avec son étau, la pierre de touche et la chaise à vis, en composaient l'ameublement. Les parois de sapin, de couleur fauve, *étaient* ornées d'une carte d'Europe, d'une feuille de calligraphie donnée en prix par le célèbre Midolle, et de plusieurs têtes à la pierre noire dessinées aux leçons du professeur Foulquier et attestant le talent remarquable d'André Robert, fils du patron.

Le nouveau venu ne regarda rien de tout cela, mais ses yeux s'allumèrent comme ceux d'un oiseau de proie en apercevant sur la table une petite corbeille où la flamme du quinquet faisait scintiller des écus de cinq francs.

— Voilà justement ce qu'il me faut, dit-il en soupesant le corbillon ; avec les lingots que tu as fondus, cela fera mon affaire.

— Que veux-tu dire ?

— Je veux dire que je suis à sec et qu'il me faut de l'argent coûte que coûte. Il n'y a pas au monde de cannibales plus féroces que les créanciers. Ne peux-tu pas m'aider à leur jeter un os ? Que diable ! les frères... et les amis... sont faits pour aider les honnêtes gens à sortir d'embarras.

— Cet argent, ces lingots sont destinés à mon atelier; c'est avec cela que nous travaillerons la semaine prochaine, s'il plaît à Dieu.

— Et là dedans ?.. et il désignait du doigt et du regard le bureau.

— Rien, j'ai payé mes ouvriers aujourd'hui.

— Dans ce cas, tu auras bien la complaisance de me signer quelques petits billets que j'ai dans mon portefeuille.

— J'en ai déjà trop signés de ces papiers maudits, ne me demande pas cela !

— Seulement pour peu de jours.... Allons, ne te fâche pas, tu ne perdras pas un liard. Embrasse-moi, mon vieux, ne suis-je pas ton frère, ton cher Placide; je t'ai toujours aimé comme la prunelle de mon œil. — Et le malandrin portait gauchement son mouchoir à son nez pour essuyer une larme absente.

Ce fut Mme Robert qui se chargea de répondre. Tremblante, elle écoutait dans la pièce contiguë cette conversation, dont elle prévoyait le dénouement. Craignant que son mari ne se laissât séduire, elle ouvrit la porte.

— Pardon, dit-elle, j'aurais un mot à dire.

— Deux, ma chère belle-sœur, si cela vous plaît, dit-il en s'inclinant avec ironie.

— Avant de signer de nouveaux papiers, ne serait-il pas prudent d'additionner tous ceux que mon mari a souscrits, afin de savoir où nous en sommes.

— Vous avez des doutes sur ma probité ? suis-je un honnête homme, oui ou non ?

— Je l'espère, mais deux choses m'inquiètent : votre paresse et votre goût pour le vin. Un homme qui passe sa vie dans les cafés et qui s'enivre comme vous le faites ne peut inspirer de la confiance. Nous avons des enfants ; si nous compromettons leur avenir par notre faute, ils auront le droit de nous maudire.

— Laure a raison, dit M. Robert d'une voix ferme, je suis décidé à ne plus rien signer.

— C'est ton dernier mot?.....

— Oui!

— Très bien ; j'aurai donc été lésé dans nos partages de famille, vilipendé, volé comme dans un bois par un tas de cafards, de corsaires, de sans-cœurs qui, maintenant, me tournent le dos et me méprisent comme un chien. Ah ! c'est comme cela ! Eh bien, moi, je vous ferai payer ce dédain superbe. Je vous avertis que je dépose mon bilan, lundi, entre les mains de la justice.

— Malheureux ! en êtes vous là? dit Mme Robert.

— Vous boirez la honte, et toute la famille aussi ; vous récolterez ce que votre égoïsme aura semé ; tant pis pour vous ! —Cela fut dit avec un cynisme sans égal.

— Sache que l'infamie n'atteint pas ceux qui ont agi toute leur vie avec conscience et loyauté, dit le patron d'une voix grave et triste. Le déshonneur se trompe rarement d'adresse et le monde, quoi qu'on en dise, sait fort bien rendre à chacun ce qui lui est dû. Je ne crains rien ; j'ai fait pour toi plus que je ne devais ; si cela t'arrange de donner tes affaires et ta vie en spectacle au public, qu'à moi ne tienne, tu es libre. Seulement, tu dois te souvenir que j'ai répondu pour toi et que tu es mon débiteur pour des sommes importantes ; si tu me les fais perdre nous sommes à peu près ruinés.

— Ah ! mon Dieu ! fit Mme Robert en tombant sur une chaise et en cachant sa tête dans ses mains.

— Tu vois bien qu'il faut absolument signer ces papiers.

— Ne reviens pas là dessus.

— Accepte au moins une vente simulée de mon domaine de la *Trocheta*, qui vaut vingt mille francs. Avec cela tu sera mis à couvert et ce sera autant de sauvé des griffes de mes vautours.

— Oui, s'il était franc, mais tu l'as vendu il y a huit jours. Combien de fois veux-tu vendre cet héritage gagné par le travail de notre père ? Seras-tu donc menteur jusqu'au dernier moment....

— Qui te l'as dit? C'est faux ! Ne va pas le dire plus loin, ou je t'extermine. Et le vaurien, hors de lui, leva son poing fermé sur la tête de son frère.

— Ne le touchez pas, misérable, s'écria Mme Robert en se jetant devant son mari pour le protéger.

— C'est vous qui avez fait tout le mal, serpent, vipère!..... dit le beau-frère en la repoussant avec brutalité.

Le patron, voyant sa femme rouler sur le parquet, ne se posséda plus, il saisit une barre de métal appuyée contre le mur et s'élança contre l'agresseur; mais avant de l'atteindre il fut terrassé par le chien qui le saisit à la gorge.

— A bas! pervers, laisse ces vermines! Et donnant un coup de poing au corbillon, le mauvais frère fit rouler les pièces d'argent dans toute la pièce, puis il gagna la porte. Avant de sortir, il dit en ricanant: ruinés, plaignez-vous, ne le suis-je pas, ah! ah! et il disparut avec son chien dans l'escalier où retentit son rire sinistre comme la voix du malheur.

(A suivre.) L. FAVRE.

COMTES DE NEUCHATEL

Costumes militaires du XIVe siècle

Le comte Louis, en faisant élever dans la collégiale de Neuchâtel le mausolée consacré à sa famille, voulut qu'à côté des statues de Berthold et de Richensa de Frobourg, sa femme, prissent place les images de ses autres prédécesseurs. Les sculpteurs chargés de ce travail firent donc des personnages qui précèdent le comte Louis une représentation commémorative seulement, l'absence de documents ne leur permettant pas de faire autre chose; ils donnèrent à Ulrich d'Aarberg et à Rodolphe II son frère, comtes du XIIme siècle, le costume militaire des seigneurs du XIVme (1372).

Ce fait n'est point particulier au monument des comtes de Neuchâtel seulement; on le remarque dans toute l'histoire de l'art; on sait que les peintres

italiens donnaient aux personnages bibliques de leurs tableaux les costumes des XVme et XVIme siècles, et que les Hollandais les coiffèrent de turbans à plumes et les revêtirent de robes de velours à la façon des riches négociants israélites de l'époque.

Nous pouvons donc considérer sans hésitation les statues que nous reproduisons comme des types militaires du XIVme siècle.

Du XIIIme siècle au commencement du XVme siècle les costumes militaires n'éprouvent que des variations peu considérables, les vêtements sont collants, quelquefois même au point de gêner les mouvements, la cotte-de-mailles est d'un usage général, on porte par dessus des tuniques mi-parti de couleurs voyantes rehaussées d'armoiries, les casques en général sont très simples, sans visières ni cimiers, les guerriers se font raser la barbe, tandis que les hommes d'église la portent longue ; la noblesse forme la cavalerie, elle est armée de l'épée, de la dague qui se porte tombant droite du milieu de la ceinture, de l'écu et de la lance. Les ceintures sont parfois ouvragées et recouvertes de plaques de métal enrichies de pierres précieuses ; le peuple a pour coiffure un capuchon qui entoure le cou et recouvre les épaules ; la noblesse adopta cette mode.

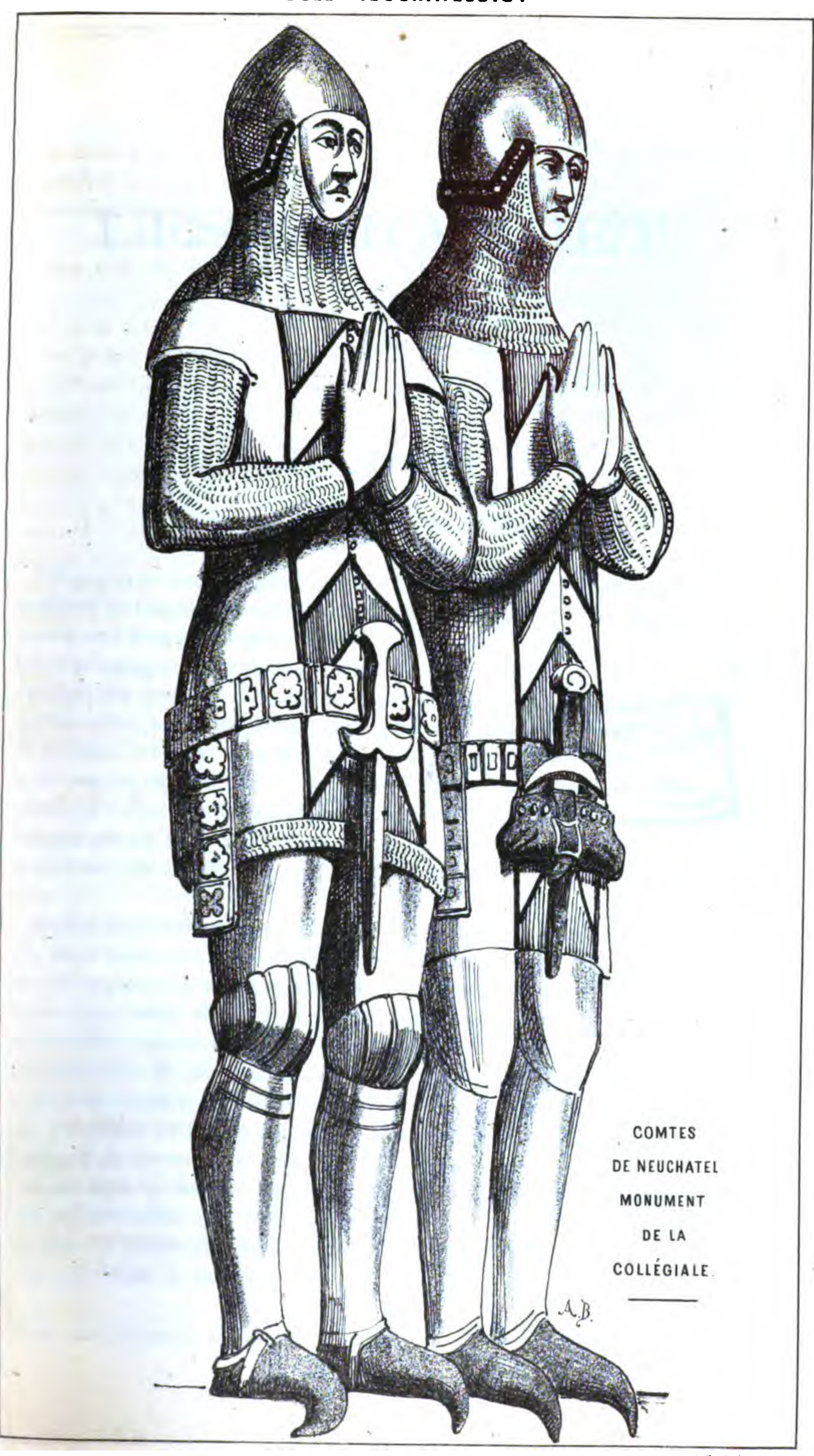
La féodalité commence à chanceler, le peuple réclame des droits, il porte les costumes de la noblesse, de là les lois somptuaires dont le but fut de rétablir la distance des classes ; mais ces lois, comme on le sait, manquèrent toujours leur effet.

A. BACHELIN.

Adjonction à page 63, ligne 15, de la présente livraison du Musée :

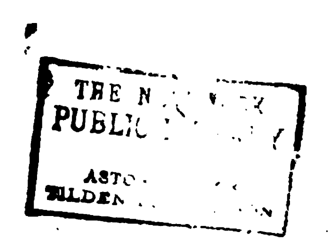
Jean-Elie Bertrand est encore l'auteur d'une édition de l'abréviateur Eutrope, dont le titre n'est pas sans intérêt au point de vue de la bibliographie neuchâteloise :

Flavii Eutropii breviarium historiæ romanæ, in usum juventutis adornatum, a J. E. Bertrand. Novi-Castri 1762.



COMTES
DE NEUCHATEL
MONUMENT
DE LA
COLLÉGIALE

LITH. H. FURRER.



LES GIRARDET

Karl Girardet

SUITE. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

L'Espagne est pour les peintres et les poëtes un monde enchanté qu'ils entrevoient au travers de Cervantes, de Lesage et de Beaumarchais, un pays dont le nom seul évoque à l'imagination les bruissements de la soie s'agitant aux sons des castagnettes et du tambourin, les murmures des guitares et le craquement des éventails qui s'ouvrent et se referment, et par delà les murs des vieilles villes, les mules agitant leurs grelots sur une route poudreuse. Dans les posadas, les belles filles brunes que don Quichotte prenait pour des reines, et les *majos*, en veste courte aux innombrables boutons d'or, roulant leur cigarette à l'ombre d'un berceau de vigne. C'eût été, bien certainement, cette Espagne-là que K. Girardet eût peinte de préférence, si sa qualité d'historiographe ne l'eût attaché à la cour ni plus ni moins qu'un maître des cérémonies.

Madrid avait retrouvé pour ces jours tout le faste de la vieille monarchie; elle avait remis en lumière les formes et l'appareil des fêtes des derniers siècles, et le peintre y eût trouvé des motifs heureux et imprévus s'il n'eût été astreint à une vérité officielle qui ne permettait pas à sa verve de courir selon sa fantaisie. Alexandre Dumas a pu raconter, avec tout le brio du romancier, les merveilles de ces fêtes et rester vrai, tout en sacrifiant certains côtés, le peintre ne le put pas; il eut à rendre des intérieurs d'églises et de palais avec une exactitude parfaite et dut peindre d'après nature plus de soixante-dix personnages de la cour, ainsi que le roi et la reine.

C'est dans la chambre qui servait d'atelier à K. Girardet et à Blanchard, son collaborateur, que Dumas demeura pendant son séjour à Madrid; il a raconté lui-même cette installation dans son voyage de *Paris à Cadix*, auquel nous renvoyons le lecteur.

Le mariage des princes dans la salle du trône à Madrid est le tableau principal de cette série de fêtes; il faisait partie de la collection historique de Versailles, mais il a été retiré, comme bien d'autres toiles remarquables, pour faire place aux fastes militaires du second empire; nous n'en connaissons qu'une brillante esquisse conservée par l'artiste.

L'arrivée des princes à Madrid, le Baise-main et la Bénédiction du mariage dans l'église d'Atotcha furent exécutés à l'aquarelle; tous les genres sont également familiers à Karl Girardet, mais sa touche fine et spirituelle se prête admirablement à ce dernier qui demande à être traité avec légèreté; ces trois sujets appartiennent aujourd'hui au duc de Montpensier, à Séville.

Les travaux officiels n'empêchaient pas le peintre de songer au Salon, il envoie à celui de 1847 : Une *Vue de la Citadelle du Caire prise du cimetière de Bab-el-Nass*, et *Les laboureurs égyptiens près du lac Maréotis.*

Karl, qui marchait à pleines voiles dans la route du succès, vit un beau jour s'écrouler l'édifice de sa fortune: la monarchie de juillet venait de succomber, et derrière les barricades de Paris apparut la République; les travaux et les commandes officielles prirent, comme la famille royale, la route de l'exil; ce brusque changement devait, on le comprend, amener une perturbation dans la vie du peintre, forcé de briser avec un genre dans lequel il eût obtenu des récompenses et une position à laquelle son talent et ses relations lui donnaient le droit d'aspirer. Karl avait vu les luttes de février 1848, il avait assisté à la dévastation du Palais-Royal, et vu lacérer parmi les chefs-d'œuvre jetés pêle-mêle par les fenêtres une des belles toiles de Léopold Robert, *La femme pleurant sur les ruines de sa maison.* Soldat de la garde nationale, il était retourné aux Tuileries qu'il trouvait envahies par le peuple, foulant aux pieds tout ce qui avait appartenu aux princes, ses amis; joignez à cela les alarmes continuelles, l'orage grandissant de jour en jour, pour éclater enfin dans les sanglantes journées de juin, on comprendra que peiné, inquiet, il ait désiré sortir de cette phase si pénible à l'homme et à l'artiste.

C'était dans l'amitié et la nature qu'il devait retrouver la sérénité passée. Son frère Edouard était installé à Brientz depuis plusieurs années, Karl alla l'y trouver, et charmé, séduit par la grandeur et les intimités de la nature alpestre, il les étudia de nouveau, et, tout en oubliant Paris, les cours et les déceptions, il devint un des chantres les plus séduisants du paysage suisse. Une *Vue prise à Gotzil*, canton de Thurgovie, et un *Souvenir du Tyrol* figuraient au salon de Paris en 1848. — En 1849, *Un café au bord du Nil*, motif plein de pittoresque et d'imprévu, et un *Souvenir de l'Oberland bernois.*

Le nouveau régime politique de la France ne paraissait pas devoir être trop défavorable à l'artiste; Louis-Napoléon, président de la république, fait l'acqui-

sition d'un de ses tableaux du salon de 1850 : *Les bords du lac de Brientz. Le retour du soldat*, qui y figurait la même année, est une composition poétiquement triste, une idée allemande sous une forme française ; un jeune soldat arrive du service étranger, il vient, après une longue journée de marche, d'atteindre le village natal, il s'est arrêté aux clôtures de haies qui en bornent la limite, un bal champêtre réunit les garçons et les filles, qui dansent là-bas sous les arbres aux dernières clartés du soir, mais au bruit des violons, sa tête s'est inclinée, une larme furtive roule sur sa moustache, et ses mains s'appuient tristement sur son bâton. Pourquoi cet abattement, regardez attentivement et vous verrez que, victime innocente de la guerre, le pauvre garçon revient avec une jambe de bois. Cette composition si simple, reproduite dans le *Magasin pittoresque* par un dessin de l'artiste, est une de ces choses qui émeuvent les plus indifférents aux jouissances de l'art.

L'ancien couvent des franciscains à Alexandrie, *Une odalisque* et *Un souvenir du canton du Tessin* étaient exposés aussi en 1850.

La Cascade du Giessbach et *Une rue du Caire* l'étaient en 1851.

Dès le commencement de sa carrière artistique, Karl, élevé à l'école du travail, avait cherché à alléger les charges de sa famille ; on était à l'époque où la gravure sur bois, substituée aux anciens procédés, s'essayait timidement dans quelques publications, et certes, en 1834, personne ne supposait que ce genre dut prendre un bien grand développement, encore moins songeait-on au débordement par lequel il devait envahir la librairie et le journalisme. Des imitations des *Magazines* anglais, le *Magasin pittoresque*, le *Magasin universel* et le *Musée des Familles* popularisèrent le genre des publications périodiques illustrées ; le goût s'en répandit rapidement ; Karl, dont le crayon se prêtait à tout, y traita tous les genres, histoire, paysage, costumes, scènes de mœurs, reproductions, etc. Il est resté attaché au *Magasin pittoresque*, dans lequel il a donné une quantité considérable de Vues de Suisse, d'Italie et d'Egypte, et plusieurs compositions, dont quelques-unes faites en collaboration avec son frère Edouard, sont des œuvres remarquables comme sujets et comme exécution. Nous citerons seulement *le Retour du soldat suisse*. — Un vieux paysan bernois est brusquement interrompu dans sa lecture de la Bible par une fillette qui lui crie aux oreilles que le fils de la maison vient le surprendre ; la porte s'ouvre en effet, et le soldat, un de ces Suisses qui allaient jadis chercher au service étranger l'oubli d'un amour malheureux ou une fortune illusoire, se précipite dans les bras de sa vieille mère, placée à l'arrière-plan de la composition. — Ce sujet du retour, tant rebattu, usé même, est ici présenté avec un talent hors ligne, il nous remet en mémoire le mot de Madame de Duras : « Tout a été dit, mais la manière de dire est inépuisable. » Les livres

demandèrent aussi à la gravure sur bois un complément à leur texte. — Raffet, Granville, Gigoux, Johannot, etc., attachèrent leurs noms aux œuvres des plus célèbres auteurs, Karl Girardet, aimé du public et des éditeurs, prêta le concours de son crayon à une quantité énorme de publications et de réimpressions; nous ne citerons que *Roland furieux*, *la Nouvelle Héloïse*, le *Jardin des plantes*, les *Voyages en zig-zag* et *la Touraine*, splendide ouvrage édité par Mame à Tours; l'*Illustration* et le *Monde illustré* lui durent aussi plusieurs dessins remarquables, principalement des reproductions de ses tableaux exposés aux salons de Paris. C'est pendant les années 1852 et 1853 qu'il explora la Touraine à l'intention de la publication qu'il était chargé d'illustrer. Il y trouva une veine nouvelle et en rapporta une série de vues qui figurèrent plus tard aux expositions de France et de Suisse.

Voici comment s'exprime M. Armand de Barenton, en parlant du livre *La Touraine:*

« Une œuvre vraiment nationale, une œuvre d'une portée sérieuse et digne de tous les encouragements, consisterait à entreprendre, pour les plus pittoresques de nos provinces, le travail consciencieux et brillant que M. Mame vient d'accomplir avec un rare bonheur pour *La Touraine.*

» Deux essais ont déjà été tentés en ce genre; mais M. Mame ouvre réellement une voie nouvelle par un chef-d'œuvre. Il vient de publier, à Tours, un magnifique volume in-folio, qui résume tous les progrès, toutes les ressources de la typographie, de la lithographie, de la gravure sur bois, de la gravure sur acier, en un mot, qui est la dernière, la plus parfaite expression de l'art du livre en 1855.

» *La Touraine*, *histoire et monuments*, représente dignement la librairie française à l'Exposition universelle. Je ne crois pas qu'il soit possible de faire plus beau et plus complet au point de vue matériel.

» M. Mame a appelé à son aide tous les procédés nouveaux, toutes les richesses spéciales de l'industrie contemporaine; ses ouvriers sont peut-être les meilleurs du métier; enfin il a associé à son œuvre trois artistes éminents.

» Il n'a épargné ni soins, ni argent, ni patience. Pendant plus de deux ans, Karl Girardet, Français et Catenacci, ont parcouru la Touraine, relevant à chaque pas un site pittoresque, un monument celtique, un château de la renaissance, cherchant partout la trace des légendes, la chronique de l'art, les souvenirs de l'histoire.

» Ainsi ce livre est non seulement un chef-d'œuvre de typographie, mais, il représente vingt mois de la vie de deux éminents artistes: Girardet et Français. Presque complétement absorbés dans ces derniers temps par le travail énorme de *La Touraine*, ils n'ont pu donner à leur exposition de peinture, au palais des Beaux-Arts, toute l'extension, toute l'importance que comportent leur talent et leur nom. Et pourtant, qu'on le sache bien, l'année est néanmoins bonne pour eux, et leur exposition est brillante, car elle est complétée par le beau livre de *La Touraine.*

» Nous voudrions pouvoir citer au moins tout ce que nous y avons remarqué et admiré. Toutes ces scènes historiques sont composées comme des tableaux d'his-

toire, et c'est là qu'il faut voir une sorte de tour de force, car Girardet et Français sont surtout paysagistes. Citerons-nous la *Défaite des Normands sous les murs de Tours, en 838*; le *Druide excitant à la guerre le chef des Turones*; la *Prédication de St-Gatien*; le *Corps de St-Martin ramené sur la Loire*; *Buccolène entrant à cheval dans l'église de St-Martin*; *St-Grégoire de Tours au synode de Braisne*; *Chilpéric devant le cadavre de son fils*; la *Bataille de Tours*; *Urbain II prêchant la croisade à Marmoutier*; le *Tournoi*; *Jeanne Darc au château de Chinon.*

» Le texte de *La Touraine* a été rédigé sous la direction de l'abbé Bourassé, un savant archéologue. M. le comte de Galembert a fourni un intéressant article sur l'architecture de la Renaissance.

» *Monumentum ære perennius*: c'est un véritable monument et qui restera pour la plus grande gloire de M. Mame. »

Une vue de la cathédrale de Tours, *La récolte des dattes en Egypte* et le *Lac de Brienz* figuraient à l'exposition universelle de Paris en 1855, dans la section française; l'artiste, il suffit d'avoir vu une seule de ses œuvres pour en être frappé, possède dans son dessin les élégances et les délicatesses qui ont toujours séduit les gens du haut monde; né avec le sentiment de la grâce, il la répand sur tout ce qu'il reproduit, rochers ou arbres, robes ou murailles, si cette qualité lui fait atténuer parfois les côtés âpres et caractéristiques de la nature, elle a rendu ses dessins et ses toiles sympathiques au *high life* de tous les pays, et l'artiste n'a pas eu lieu de s'en plaindre; en 1855, l'impératrice des Français lui demandait une grande aquarelle, l'année suivante, il exécutait à l'aquarelle encore, pour la reine Victoria, une scène de son séjour en France, *Le déjeûner à Trianon.*

Les travaux de Karl avaient pris une direction nouvelle à la suite de la révolution de 1848. Nous l'avons vu aborder le paysage; ses succès dans ce genre le détournèrent un moment de la peinture de figures, vers laquelle il revint cependant en 1852, et l'année suivante, il exposait à Neuchâtel *Lady Elisabeth Claypole, fille de Cromwell, reprochant à son père la mort de Charles Ier.*

« Sur la fin de sa vie, écrit Chateaubriand dans *les Quatre Stuart*, Cromwell ne fut pas toujours heureux... Quand il descendait en lui-même, il trouvait toujours qu'il avait tué le roi ou la liberté. Dans ce palais de Whitehall, témoin de la grande immolation, Cromwell errait la nuit comme un spectre.... la maladie de lady Elisabeth, sa fille chérie, vint ajouter encore à sa noire mélancolie, et l'obligea à se retirer près d'elle à Hampton-Court.... Cette jeune femme, dans ses derniers entretiens avec son père, ne lui épargna pas les plus cruels reproches, que sa fin prochaine rendait encore plus déchirants. Elle l'appelait à comparaître devant le redoutable tribunal de Dieu, où elle ne devait le devancer que de quelques jours.

Cette scène, plus littéraire que du domaine plastique, a été interprêtée d'une manière un peu théâtrale, et certes, il eut été difficile de l'expliquer

autrement. — Le Protecteur, assis dans un fauteuil, le tête baissée, écoute avec une résignation concentrée les reproches de sa fille qui, malade et soutenue par une suivante, lève une main vers le ciel. Un buste de Charles Ier, couvert d'un voile noir, est le trait d'union négatif de ces deux êtres. — On a reproché, et non sans raison, l'allure violente de lady Elisabeth; son geste est superbe, mais il n'a rien de filial; Cromwell est âgé, fatigué, il commande le respect, sa fille est malade, elle peut, dans un moment suprême, laisser déborder son cœur, plein de sympathies pour la royale victime, mais elle ne peut oublier que le Dieu redoutable dont elle parle a dit : *Honore ton père!* Ce sujet a séduit l'artiste par son étrangeté; le drame ou le roman eût fait comprendre le rapport des deux personnages, la peinture ne le peut pas, aussi n'est-il guère possible de deviner tout d'abord que la scène se passe entre un père et sa fille. — On pourrait peut-être aussi demander aux costumes un caractère plus positif, et à l'intérieur dans lequel se passe l'action une vérité plus vraisemblable. L'archéologie s'est popularisée, elle est aujourd'hui inséparable de la peinture historique qu'elle a forcée à devenir rigoureusement exacte.

Si nous osons discuter ces points, c'est que l'œuvre de Karl Girardet ne peut en être diminuée pour cela, ses qualités habituelles s'y remarquent encore à un haut degré.

Nous le retrouvons au salon de 1857 avec *Une vue prise à Garenne (Eure), Les vaches à l'abreuvoir, Une vue prise à Bueil (Eure)*, un *paysage* et une nouvelle toile historique, *La bataille de Morat.*

Nous assistons ici à ce moment épique où l'armée du duc Charles de Bourgogne, battant en retraite depuis Cressier, se trouve acculée au lac, et où harcelés, éperdus, ses soldats sont taillés en pièces par les Confédérés. *Beaucoup sautaient à l'eau qui pourtant n'avaient pas soif*, dit le chroniqueur Schilling, et le combat continue dans les roseaux, les chevaux et leurs cavaliers bardés de fer veulent gagner le large et sont entraînés par leur poids. On se bat avec acharnement, les uns en désespérés, les autres en héros, sûrs d'une victoire dont le soleil leur a donné le présage au moment de la prière. La fumée des dernières arquebusades se colore des mourantes clartés du jour, c'est l'heure où fou de rage et de honte le duc Charles va quitter le champ de bataille et courir tout d'une chevauchée jusqu'en Savoie. Hourrah! hourrah! la corne d'Uri va retentir et les vainqueurs vont tomber à genoux.

Ici, comme dans *Héliopolis*, comme dans *Gaucher de Châtillon*, la violence de la mêlée est tempérée par une exécution facile, légère, qui fait oublier l'horreur de la lutte et du sang répandu. C'est comme une brillante improvisation enlevée à la pointe de la brosse. Nous n'y retrouvons pas cependant les

hommes du XVme siècle, ces soldats *faisant peur et pourtant plaisir à voir* de la chronique du chanoine de Pierre, ces types rudes, ces carrures solides que nous aimons à retrouver dans nos rassemblements militaires, — le sentiment de la grâce, inné chez l'artiste, lui a fait donner aux confédérés une élégance à laquelle ils furent toujours étrangers. — Les tours de Morat, qui dominent la scène, sont une licence que l'histoire a le droit de contester, la bataille s'est terminée près de Greng, à l'endroit où a été érigé l'obélisque commémoratif de la victoire, c'est à dire à près d'une demi-lieue de la ville.

La bataille de Morat, de Karl Girardet, est une agréable peinture, un récit plus fantaisiste qu'historique; c'est l'œuvre d'un homme habitué à chanter les choses aimables de ce monde, aussi le retrouvons-nous avec plaisir au salon de 1859, où il expose *L'entrée de la vallée de Lauterbrunnen prise des bords de l'Aar,— Prairie au bord de l'Aar, — Le lac de Brientz,— Vue prise sur les bords de l'Eure, — Solitude.* Il apporte dans la peinture de ces scènes des qualités rares, qu'on ne trouve pas souvent réunies, la largeur, la finesse du détail et l'agrément de la couleur. La première de ces toiles surtout est comme une poétique de la vallée alpestre, les tons bleus hâlés de la montagne dans l'ombre du soleil, et l'éclat des prairies inondées de lumière y sont rendus avec ce charme saisissant qui nous arrache ce cri : Suisse ! Suisse !

(A suivre.) A. BACHELIN.

NOTICE

SUR LES

MONNAIES NEUCHATELOISES

Neuchâtel a aussi son histoire monétaire. Ses ateliers ont fourni une grande variété de monnaies et les numismates s'occupent beaucoup de ce pays.

Jusqu'à présent ce sont surtout les monnaies des princes de la maison de Longueville et du prince Berthier qui ont attiré leur attention; cependant bien avant la maison de Longueville on a battu monnaie à Neuchâtel.

Comme il sera démontré plus tard, c'est vers 1190 qu'Ulrich II seigneur de Neuchâtel, reçut de l'évêque Roger de Lausanne le droit de battre monnaie. L'année 1818 est celle où furent frappées les dernières monnaies neuchâteloises.

L'histoire monétaire de Neuchâtel comprend ainsi plus de six siècles; elle peut se diviser en trois périodes :

Celle des maisons Neuchâtel, Fribourg et Bade-Hochberg, de 1190-1543.

Celle des princes d'Orléans-Longueville, de 1543-1707.

Celle de la maison de Prusse et du prince Berthier, de 1707-1818.

PREMIÈRE PÉRIODE[1]

Cette période est, il est vrai, la plus obscure, mais les recherches à faire dans ce domaine offrent un intérêt d'autant plus vif que cette époque fut celle où par les soins de nos seigneurs, principalement de ceux de la maison de Neuchâtel, l'indépendance de ce pays poussa des racines assez fortes et assez étendues pour se lier d'une manière inextricable à celles sur lesquelles se sont développées les libertés suisses.

Dans cette période de 1190-1543, quatre faits apparaissent bien saillants et jettent une lumière assez vive sur les circonstances monétaires où le pays de Neuchâtel se trouvait alors. Ce sont :

1°. En 1224 la vente faite par Berthold seigneur de Neuchâtel, à Guillaume d'Ecublens évêque de Lausanne, du droit de battre monnaie, que le grand-père de Berthold, Ulrich II, avait reçu en fief de l'évêque Roger.

2°. La querelle monétaire entre Rodolphe III et les évêques Boniface et Jean de Cossonay, querelle qui se termina en 1272, après la mort de Rodolphe, sous la régence de sa veuve Sibille de Montbéliard, mère tutrice des seigneurs Ulrich IV et Amédée.

3°. Le droit de battre monnaie conféré en 1347 au comte Louis par l'empereur Charles IV.

4°. Les conventions monétaires conclues en 1377 et 1387 entre Léopold duc d'Autriche, le comte Rodolphe de Habsbourg, la comtesse Isabelle de Neuchâtel, Hermann de Krenkingen et les villes de Bâle, Zurich, Berne et Soleure. Ces quatre faits feront le sujet de quatre chapitres différents.

[1] Ouvrages consultés pour ce travail :

Monuments de l'histoire de Neuchâtel par G. A. Matile.
Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la Suisse romande, en particulier.
Mémoires sur le Rectorat de Bourgogne par M. Fr. de Gingins.
Histoire de Neuchâtel et Valangin par F. de Chambrier.
L'histoire de la Confédération Suisse par M. Daguet.
Le Prieuré de St Pierre du Vaux Travers par M. le colonel de Mandrot.
Manuel du Commerce de Pierre Jeanrenaud, Neuchâtel 1859.
Enfin les découvertes de M. Morel-Fatio sur les deniers du comte Louis de Neuchâtel, publiées dans le *Musée Neuchatelois*, décembre 1869.

I. *La monnaie de l'évêché de Lausanne inféodée aux seigneurs de Neuchâtel.*

C'est entre l'avènement de Roger, évêque de Lausanne, en 1174, et la mort de Ulrich II comte de Neuchâtel et de Fenis survenue en 1191, que remonte l'origine du premier droit de battre monnaie qu'ont possédé les seigneurs de Neuchâtel.

Ils ne possédèrent pas ce droit comme souverains, ils ne l'eurent qu'à titre de fief de l'évêque de Lausanne jusqu'en 1224, où Berthold le vendit à l'évêque Guillaume.

Un acte clot toutes les transactions relatives à ce sujet et fait ressortir les principales circonstances dans lesquelles ce droit de battre monnaie fut inféodé aux seigneurs de Neuchâtel [1]. C'est l'excommunication prononcée par l'évêque le 19 juillet 1226 contre ceux qui alièneraient de nouveau, de la mense épiscopale, le droit de battre monnaie, ainsi que l'avouerie de Lausanne, aliénations qui eurent lieu du temps des ducs Berthold IV et Berthold V de Zæringen, et qui furent cause, est-il dit dans ce document, de toutes sortes d'inconvénients et de malheurs, non seulement pour l'évêque, mais pour tout le pays.

Pour l'explication de ceci et de ce qui va suivre, voici un rapide exposé de la situation politique, où se trouvait l'évêché vers la fin du XIIme siècle, à l'égard des ducs de Zæringen et des seigneurs de Neuchâtel.

L'avoué épiscopal était homme lige de l'évêque, il avait le droit de juger tous les délits commis dans le bourg de Lausanne et dans les terres dépendantes de l'évêché. La famille de Gärenstein, vassale des Zæringen, possédait ce droit.

Les Zæringen, comme recteurs impériaux, avaient le droit d'avouerie impériale ou de protectorat sur la partie allemande du diocèse, mais n'en avaient pour la partie romande que le titre honorifique, joint à certaines redevances que leur devaient l'évêque et le chapitre lorsqu'ils entraient dans la ville. Le droit réel de protectorat pour la partie romande du diocèse relevait de l'évêque et avait été concédé par lui au comte de Genève.

Le duc Berthold IV de Zæringen, non content d'avoir un pouvoir simplement honorifique sur cette partie de l'évêché, acheta de son vassal le seigneur de Gärenstein le droit plus réel de juridiction, malgré les protestations de l'évêque Landric [2]. De là des dissensions qui jointes aux rivalités de races amenèrent en 1190 une guerre, où nous voyons d'un côté l'évêque Roger, succes-

[1] *Monuments*, par Matile, Acte LXXXV, p. 73.
[2] *Mémoires et doc. de la Suisse romande*, Tome I, p. 95 et 96.

seur de Landric, ses vassaux romands toujours opposés à l'influence germanique, et le comte de Genève, et de l'autre le duc Berthold V qui avait succédé à Berthold IV en 1186.

L'évêque Roger et ses alliés furent complétement défaits près d'Avenches et le recteur profitant de cette victoire pour subjuguer ses ennemis, fonda le bourg de Moudon et construisit le château de Morges, au milieu des terres de l'évêché et des seigneurs romands.

Ulrich II de Neuchâtel ne prit pas part à cette lutte; voici ce que dit de lui M. Fr. de Gingins dans son mémoire sur le rectorat de Bourgogne.

« Ulrich II sire de Neuchâtel, chef de sa puissante maison et comte provincial en deça de l'Aar, avoué de l'abbaye d'Hauterive et seigneur d'Arconcié et d'Illens, était l'ami personnel du duc de Zæringen et la tradition de ce dévouement détermina la ligne politique que ses descendants suivirent dès lors invariablement. Au lieu de se déclarer contre le recteur, Ulrich arbora franchement sa bannière, il suivit le duc Berthold dans les campagnes d'Italie où ils accompagnèrent l'empereur Frédéric. Ce monarque récompensa généreusement le sire de Neuchâtel en lui concédant en 1169 à titre de fief de l'empire, le val de St Imier, la montagne de Diesse avec le territoire de Neureux et l'avouerie héréditaire de Bienne et de son territoire..... Cette donation fut confirmée à Besançon en 1178 en présence du duc Berthold..... et la seconde année qui suivit cette concession en 1180 le comte Ulrich reprit des mains de l'évêque Roger tous les fiefs qu'il tenait de l'église de Lausanne, soit dans la partie allemande, soit dans la partie romande du diocèse. »

Comme il vient d'être dit, c'est en 1180 qu'Ulrich reprit des mains de Roger le fief qu'il tenait de l'évêché, or l'acte est signé par trois chanoines de Lausanne, tandis qu'il est dit dans le cartulaire que l'aliénation se fit, *quamvis contradicente capitulo et baronibus et burgensibus*, malgré l'opposition du chapitre; ainsi le droit de battre monnaie ne pouvait pas être compris dans cette reprise de fief, car alors les chanoines ne l'auraient pas signé. Cette inféodation de la monnaie se fit donc après 1180; Ulrich mourut en 1192, c'est entre 1180 et 1192 qu'elle a du avoir lieu. [1]

[1] Nous sommes, quant à la date de l'inféodation, en désaccord avec les auteurs qui se sont occupés de cette partie de notre histoire monétaire, ce sont en particulier Gottlieb Emmanuel de Haller, M Rodolphe Blanchet et l'auteur anonyme d'une monographie qui a paru dans le journal numismatique de Weissensée année 1863; les deux derniers paraissent avoir copié du premier que c'est l'an 1209 que Roger inféoda à Ulrich II le droit de battre monnaie, or le cartulaire de Lausanne dit explicitement en parlant de la monnaie vendue par Berthold: quam Uldricus suus avus acquisierat a Rogerio; cet Ulrich n'était donc pas l'oncle de Berthold mais son grand-père mort en 1192. (Hist. de Neuchâtel et Valangin par F. de Chambrier page 16.)

C'est sans doute pendant ses luttes avec le recteur, ainsi vers 1190, que Roger aliéna la monnaie de l'évêché. En le faisant il gagnait à sa cause et à celle de l'évêché, en la personne d'Ulrich, un seigneur puissant et qui dans la lutte engagée était neutre, puisque tout en jouissant d'un grand crédit auprès du duc et lui devant beaucoup, il était homme lige de l'évêque et avait repris de lui ses fiefs de l'évêché.

Si, comme quelques-uns le disent, Roger était de la maison de Neuchâtel, on pourrait croire aussi de sa part à des motifs personnels, en ce que, au moment de la ruine du pouvoir temporel de l'évêque, il en donnait une part à sa maison et augmentait par là le pouvoir de ceux de son chesaulx; ceci expliquerait mieux l'opposition du chapitre et du peuple de Lausanne. Peut-être aussi fut-il forcé à cette aliénation par le recteur après le désastre d'Avenches, et l'on devrait considérer l'opposition déclarée, qui se manifesta alors, comme une protestation contre cette violence.

Quant au prix que l'évêque reçut pour ce droit, les uns disent qu'il fut de 8 livres Lausannoises, d'autres de 103. Les actes n'en font aucune mention, aussi ne nous en occuperons-nous pas.

Il est difficile de savoir si Ulrich fit usage du droit qu'il reçut; on ne peut lui attribuer aucun des deniers aux chevrons de l'évêché de Lausanne, puisque les chevrons n'apparaissent sur les sceaux de la maison de Neuchâtel que vers 1240, ainsi 48 ans après la mort d'Ulrich.

A la mort de l'empereur Henri VI de Souabe, survenue en 1196, six années après les évènements relatés plus haut, commença le grand schisme de l'Empire. Qu'il soit permis de retracer ici aussi brièvement que possible, comment cet évènement influa sur la politique des évêques de Lausanne, sur l'élection de l'un d'eux et sur la monnaie dont nous nous occupons. — Deux compétiteurs à l'empire étaient en présence, Philippe de Souabe soutenu par les princes laïques, avec eux le duc Berthold et par le parti gibelin, et Othon IV de Brunswick patroné par le pape, par les princes ecclésiastiques, avec eux l'évêque Roger et par le parti guelfe. — Philippe de Souabe pour mettre de son côté Thomas comte de Savoie lui inféoda Moudon qui relevait directement du duc Berthold V; c'est ensuite de cela que le duc de Zæringen après la mort de Philippe en 1208, d'ancien gibelin qu'il était, passa au parti guelfe, tandis que le comte de Savoie ancien guelfe avait passé au parti gibelin. Ainsi l'évêque Roger dans le grand schisme de l'empire, se trouvait être avec le duc Berthold du parti d'Othon de Brunswick, tandis que les comtes de Savoie et de Genève, appuyés par tous les seigneurs laïques des deux Bourgognes Jurannes, ne voulurent reconnaître comme souverain légitime, après la

mort de Philippe, que le jeune roi de Sicile Frédéric II, de la maison de Souabe[1]. — Profitant de ces dissensions, le comte Thomas de Savoie, pour faire valoir ses droits dans un moment où le duc n'était pas en mesure de se défendre, débarqua à Ouchy afin de passer de là sur Moudon. Si Roger se trouvait être du parti du duc dans cette occasion, il n'oubliait pas par contre la question de l'avouerie qui était toujours pendante; aussi se contenta-t-il de rester neutre et de chercher à maintenir intact le territoire de l'évêché. Il voulut donc s'opposer au passage des troupes du comte à travers son diocèse, mais celui-ci força la tour de Rive à Ouchy, et, après l'avoir fait raser, passa directement sur Moudon. La guerre qui s'en suivit entre le duc Berthold et les seigneurs allemands d'un côté, le comte de Savoie et les seigneurs romands de l'autre, dura jusqu'en 1211, où l'évêque Roger proposa un accommodement qui mit fin à la guerre. C'est cette même année 1211, que Roger résilia sa charge et que Berthold de Neuchâtel, trésorier de l'évêché, fut élu évêque. — La maison de Neuchâtel, neutre dans ces démêlés, possédait alors tout le pays compris entre la Suse, la Thielle à sa sortie du lac de Bienne, l'Aar, le Grand Marais, le lac de Neuchâtel et l'Areuse[2]; elle possédait en outre l'avouerie du couvent d'Hauterive, les seigneuries d'Arconcié et d'Illens et de plus, à titre de fief, la monnaie de l'évêché.

Ulrich II de Neuchâtel avait laissé trois fils, Rodolphe II, Ulrich III et Berthold. Les deux premiers lui succédèrent conjointement; quant à Berthold, il était d'Eglise, trésorier de l'évêché de Lausanne.

Rodolphe II ne survécut pas longtemps à son père, et son fils unique nommé Berthold, tout jeune encore, devint co-seigneur de Neuchâtel avec son oncle Ulrich.

Le plus grand accord régna entre ces parents et nous ne voyons pas un acte un peu important, passé au nom de Rodolphe, d'Ulrich et de son neveu, ne pas être approuvé par Berthold, tantôt avec le titre de prévôt de Bâle ou de Neuchâtel, tantôt avec celui de trésorier de Lausanne.

C'était donc de là que pouvait venir pour l'évêché la plus puissante protection dans les démêlés qui ensanglantaient alors la Bourgogne transjurane, dans ces temps, où les ducs de Zæringen prétendaient au droit de protection et au droit de juridiction de l'évêché, où les comtes de Savoie cherchaient à s'agrandir au préjudice de tous leurs voisins, et où les seigneurs romands d'alliés qu'ils étaient auparavant, étaient devenus hostiles, à cause de la politique, à leur gré trop allemande et trop guelfe, suivie par l'évêque Roger dans ces derniers temps. Aussi Berthold fut-il élu, est-il dit dans le cartulaire, à

[1] *Mémoires et doc. de la Suisse romande*, Tome I, p. 123 et 124.
[2] *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par F. de Chambrier, Chap. IV, p. 33, 34 et 35.

l'unanimité de tout le chapitre [1]. — Comme évêque il n'en continua pas moins à prendre une part active aux affaires de Neuchâtel, il apposa son sceau à la charte de franchises accordée aux bourgeois de Neuchâtel par Ulrich III et Berthold en 1214[2], et il fit de concert avec le chapitre la déclaration suivante: « Berthold par la grâce de Dieu évêque de Lausanne et tout le chapitre de » cette église à tous ceux qui les présentes liront salut en notre Seigneur. « Nous ratifions et nous confirmons les conventions conclues entre nos chers » seigneurs de Neuchâtel le comte Ulrich et son neveu Berthold d'une part et » les bourgeois de ce même chastel d'autre part. A la demande de l'une et de » l'autre partie nous prenons ces conventions sous notre garantie, afin que » si les dits seigneurs ou leurs successeurs veulent s'en écarter ou les veu- » lent violer de quelque manière que ce soit, les dits bourgeois puissent » en appeler à nous et à nos successeurs; nous leur promettons de les faire » alors rentrer dans leurs droits, en mettant la terre des dits seigneurs à l'in- » terdit, à l'exception toutefois de Neuchâtel, jusqu'à l'observation intégrale » des dites conventions, telles qu'elles sont renfermées dans des actes authen- » tiques. » — L'évêque Berthold contribuait ainsi pour sa part autant qu'il le pouvait, à la stricte observation de la charte de 1214, il le faisait non seulement comme évêque de Lausanne, mais encore comme membre de la maison de Neuchâtel. Son but ainsi que celui de ses parents était d'augmenter le pouvoir de leur maison en y faisant concourir un peuple libre.

Deux années plus tard, en 1216, Berthold réforma la monnaie de l'évêché pour lui donner un titre légal.

On peut admettre que l'établissement du nouvel atelier monétaire se fit à Neuchâtel. Où donc en effet dans les temps de trouble où se trouvait alors le diocèse, cet atelier pouvait-il être plus à l'abri d'un coup de main tenté par les ennemis de l'évêché, qu'à Neuchâtel sous la garde des parents de l'évêque et de ces bourgeois dont il avait ratifié et garanti les franchises.

En faisant battre monnaie à Neuchâtel l'évêque Berthold réunissait les droits du vassal à ceux du suzerain et n'agissait pas seulement comme évêque de Lausanne, mais aussi comme possédant ce droit en propre après l'avoir hérité de son père conjointement avec ses frères. C'est pour cela aussi que seul parmi tous les évêques de Lausanne, jusqu'à Guy de Prangins qui commence en 1375 la série de ceux qui signèrent leur monnaie, il mit sur la sienne une marque qui lui était personnelle, les chevrons, qui devinrent plus tard les armes de la maison de Neuchâtel.

[1] *Monuments*, par Matile, LVII, page 47.
[2] *Monuments*, par Matile, LXII et LXIII, p. 55 et 56.

Les monnaies de l'évêché de Lausanne appartenant à cette époque conservent le type des monnaies carlovingiennes[1], d'un côté un temple soutenu par quatre colonnes, autour la légende SEDES LAVSANA, au revers une croix autour de laquelle se lisent les mots CIVITAS EQVESTRIVM, c'était le nom de Nyon, le siége épiscopal avant Lausanne, et où les premières monnaies de l'évêché furent frappées. Il y a plusieurs variantes dans ces légendes; elles se combinent avec ces mots, écrits il est vrai très différemment, mais se retrouvant ordinairement tous quatre. Plusieurs de ces derniers n'ont point de signes dans les champs de la croix, d'autres ont une globule dans un des cantons avec deux chevrons dans un autre, une troisième catégorie plus nombreuse ont des signes qui paraissent en être des imitations[2].

Le cartulaire décrit le poids et l'alloi de la monnaie réformée par l'évêque Berthold comme suit: de 12 deniers de cette monnaie 4 deniers et une obole soit 4 deniers et demi doivent être d'argent, 7 deniers et demi d'alliage et 17 sous 6 deniers doivent peser un marc. Ainsi cette monnaie contenait $4\,^1/_2$ d'argent fin sur 12 soit $^9/_{24}$ qui réduites en décimales donnent 375 millièmes d'argent fin. Comme 17 sous 6 deniers devaient peser un marc et qu'un sou était égal à 12 deniers, le poids d'un denier était la 210me partie d'un marc. Le marc étant de grammes 244,753 milligr.[3], ce poids, divisé par 210, donne le poids de notre denier en grammes, il est de un gramme et 165 milligrammes. Ce poids multiplié par la proportion d'argent fin soit par $^{375}/_{1000}$ donne le poids d'argent fin contenu dans notre monnaie, c'est 436 milligrammes. Le gramme d'argent fin vaut 22 centimes et $^5/_{100}$[4], en multipliant cette somme par 436 milligrammes on trouve la valeur intrinsèque du denier qui est valeur actuelle 9 centimes et $^{61}/_{100}$ ou 9 centimes et $^5/_8$. D'après nos calculs, ceci est en rapport assez exact avec une indication contenue dans une charte du chapitre de Romainmotier de 1222, donnant 12 Marcs d'argent fin pour la valeur de 30 Livres Lausannoises, et nous montre que les comptes faits dans ces temps au taux de la livre Lausannoise le sont suivant la convention monétaire de 1216 d'après laquelle :

[1] No. 1 de la Planche.

[2] Nous attribuerons les deniers aux chevrons de l'évêché de Lausanne à l'atelier de Neuchâtel ; quant à ceux qui ont des signes ressemblant aux chevrons nous ne les attribuerons ni à l'évêque Berthold ni à ses parents mais nous envisagerons ces signes comme frappés sur des monnaies postérieures à celles aux chevrons, pour indiquer qu'elles ont été fabriquées suivant le titre de 1216.

[3] *Manuel du commerce*, de Pierre Jeanrenaud, p. 242.

[4] *Manuel du commerce*, de Pierre Jeanrenaud, p. 208.

La livre Lausannoise valait intrinsèquement valeur actuelle fr. 23,06.
Le sol Lausannois » » » » 1,15.
Le denier Lausannois » » » » 0,09 5/8 [1].

Il est généralement admis que le pouvoir de l'argent a diminué de 4 fois sa valeur d'alors ; il faudrait donc pour trouver la valeur réelle que pouvait avoir cette monnaie au temps dont nous nous occupons, multiplier par 4 les valeurs indiquées plus haut.

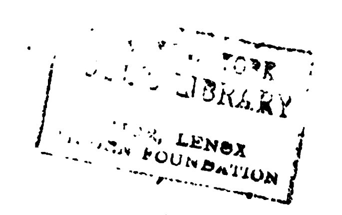
Ce qui donnerait à la Livre une valeur de fr 92,24.
au Sol » 4,60.
au Denier » 00,38 1/2.

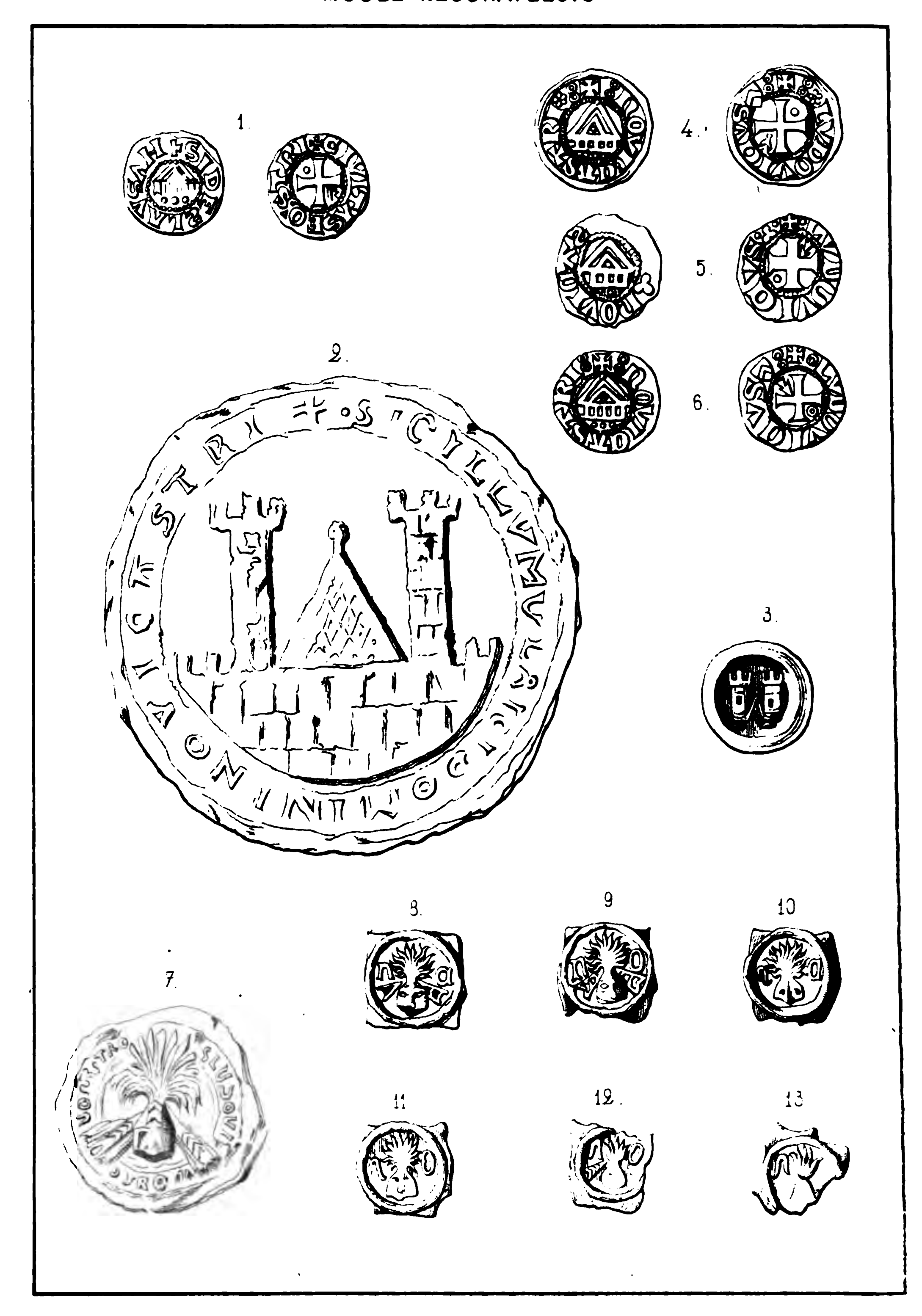
Si Neuchâtel, placé sur les confins des pays allemands et des pays romands de la Bourgogne transjurane, a participé pour ses institutions des uns et des autres, il en fut de même pour la monnaie. L'inféodation faite par l'évêque Roger de Lausanne à Ulrich II et les deniers du comte Louis qui sont des monnaies lausannoises avec légende neuchâteloise, prouvent les rapports monétaires de Neuchâtel avec les pays romands. D'un autre côté, les oboles de Louis et d'Isabelle de Neuchâtel longtemps prises pour des monnaies de Zofingue, ayant par conséquent un caractère éminemment germanique, ainsi que les conventions monétaires de la comtesse Isabelle avec le duc Léopold d'Autriche et les villes de Berne et de Soleure, montrent que de pareilles relations existaient entre Neuchâtel et les pays allemands. Ainsi il pourrait se faire que l'on eût aussi au commencement du XIIIme siècle frappé à Neuchâtel des bracteates semblables à ceux qui furent frappés dans les contrées allemandes, nous voulons parler d'un bracteate publié par M. le Dr Meyer dans son ouvrage sur les deniers et bracteates de la Suisse (pl. V, n° 85) que nous reproduisons au n° 3 de la planche et qui a une très grande ressemblance avec les sceaux de Neuchâtel à cette époque dont l'empreinte représente un fronton flanqué de deux tours avec trois créneaux chacune. Jusqu'à présent ce type a été classé dans les monnaies du XIVme siècle et attribué soit à Berthoud soit à Ravensburg ; peut-on, vu sa ressemblance frappante avec le n° 2 de notre planche

[1] Les calculs qui précèdent et leur résultat sont corroborés par des essais faits à Lausanne par les spins de M. Rod. Blanchet sur quelques monnaies lausannoises notamment sur celles aux chevrons qui seules seront mentionnées ici.

N° 196,	chevrons		poids gr.	1,005	alloi	0,363	d'argent fin.
id.	id.		»	0,955	»	0,356	id.
id.	id.	deux pièces	»	1,545	»	0,364	id.

En prenant la moyenne de ces quatre pièces on trouve le poids moyen de gr. 0,876 et l'alloi moyen de 0,361 d'argent fin. Quant à la différence de gr, 0,289 que nous trouvons ici d'avec le poids légal, 6 siècles et demi d'usure et d'oxidation l'expliquent assez. Quant à l'aloi, la différence minime de 0,014 millième d'avec l'aloi légal s'explique suffisamment par l'état primitif où se trouvait le monnayage au siècle dont nous nous occupons.


LIBRARY
LENOX
FOUNDATION



1- Denier aux chevrons de l'Evêché de Lausanne. (Musée de Neuchâtel)

2-. Sceau d'Ulrich III de Neuchâtel

3-. Monnaie publiée par Mr Henri Meyer et attribuée jusqu'à présent à [illegible] à Ravensbourg

4-6. Deniers du Comte Louis, publiés par Mr [illegible]

7-. Sceau du Comte Louis de Neuchâtel

8-13. Bractéates du Comte Louis [illegible]

qui est le sceau du comte Ulrich III, attribuer cette obole au commencement du XIIIme siècle et à l'atelier monétaire de Neuchâtel?

Durant la vie de l'évêque Berthold, il ne se fit aucune tentative pour faire rentrer la mense épiscopale dans ses anciens droits sur la monnaie. Tandis que nous voyons, quant à l'avouerie de l'église de Lausanne en 1219, l'évêque la déclarer retombée de plein droit entre ses mains, par la mort du dernier duc de Zæringen [1]; d'abord après la mort de l'évêque de la maison de Neuchâtel, survenue en 1220, nous voyons son successeur Guillaume d'Ecublens chercher à faire retourner à l'évêché le droit de battre monnaie. Déjà en 1221 il l'acheta pour dix ans des coseigneurs Ulrich III et Berthold, en leur donnant en gage cent trois livres lausannoises. Les dix ans écoulés, les seigneurs de Neuchâtel ou leurs enfants étaient libres de reprendre leur droit en rendant le gage [2].

Trois ans plus tard, Ulrich III et Berthold avaient fait le partage définitif de leurs biens; Berthold eut pour sa part les terres romandes et le droit de battre monnaie, Ulrich, les terres allemandes et le titre de comte qui y était attaché. Aussi est-ce Berthold seul qui, en 1224 du vivant encore de son oncle, vendit définitivement pour cent cinq marcs d'argent et cent trois livres lausannoises sa monnaie, laquelle, dit le cartulaire [3], se frappait à Neuchâtel et qui suivant l'acte de vente, était échue à Berthold par droit de succession avec la seigneurie de Neuchâtel [4].

On a vu l'évêque Berthold déclarer que l'avouerie était retombée de plein droit à l'Eglise, par la mort du dernier duc de Zæringen. Cette question ne reçut cependant pas sa solution alors. Les comtes de Kybourg avaient hérité du droit des recteurs et l'avaient vendu à Aymon de Faucigny, qui voulut en prendre possession les armes à la main. L'évêque Guillaume transigea avec ce seigneur, qui reçut trois cent vingt marcs d'argent en échange de ses prétentions.

D'après les indications données plus haut sur la valeur de la livre lausannoise et du marc d'argent fin, il sera facile d'établir en monnaie actuelle ce que l'évêque de Lausanne donna aux seigneurs de Neuchâtel pour leur droit de battre monnaie. Cent cinq marcs d'argent à raison de $2^1/_2$ livres lausannoises le marc, font 262 livres et demie qui, ajoutées à 103 font un total de 365,5 livres lausannoises valant à fr. 23,06 monnaie actuelle fr. 8428,43. En

[1] *Mémoires et doc. de la Suisse romande*, tome I, p. 143.
[2] *Monuments*, par Matile, LXXIII, p. 63.
[3] *Monuments*, par Matile, LXXV, p. 65.
[4] *Monuments*, par Matile, LXXVI, p. 66.

faisant le même calcul nous voyons que le retour de l'avouerie à la directe coûta à l'évêque 800 livres soit fr. 18443.

En admettant comme précédemment que le pouvoir de l'argent est maintenant le quart de ce qu'il était en 1216, le droit de battre monnaie aurait été racheté par l'évêque pour la valeur actuelle de fr. 33714. Le retour de l'avouerie à la directe aurait par contre coûté fr. 73768.

Certainement de nos jours des droits pareils auraient, à cause de leur importance réelle, une valeur bien plus considérable, mais alors le pouvoir temporel de l'église était très grand, et l'avantage d'avoir le clergé de son côté était compté pour beaucoup, surtout par Berthold, dont la plupart des actes furent des concessions faites à l'église.

(A suivre.) JEAN DE MONTMOLLIN.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Voir tome VI, p. 277).

A cinq heures du matin, tout le monde est déjà debout dans l'hôtel. C'est le moment de partir pour le vieux Biskra, à une demi lieue de la nouvelle ville. La route est spacieuse et bordée d'arbres, on aperçoit à droite et à gauche des canaux d'irrigation. Nous rencontrons des Arabes qui se rendent au marché, l'un d'eux pour y vendre des bracelets en corne et des épingles de laiton.

Bientôt nous arrivons dans le voisinage d'une prairie où quelques maigres vaches paissent une herbe rare. Notre surprise à la vue de ces vaches, à Biskra, fut encore augmentée par la présence de quelques graminées semblables à celles que l'on trouve en Suisse.

C'était le moment de faire halte, et nous nous installons sous un palmier afin de réaliser encore une fois le rêve du caissier, qui, disait-il, avait fait ce voyage dans l'unique but de se reposer à l'ombre de ces arbres. Dans ce moment un Arabe se détache d'un groupe pour venir directement à nous :

— Pardonnez, lui dit Mme Julie, si nous sommes entrés dans ce domaine sans votre permission ; nous n'avons pu résister au plaisir de le parcourir.

L'Arabe parlait parfaitement le français :

— Allez partout où vous voudrez, dit-il, et s'associant à notre promenade, il nous fit assister à un spectacle qui fut une véritable bonne fortune.

Chacun le sait, l'inflorescence du dattier est insérée au milieu des feuilles de la couronne. Un spadice, vulgairement appelé régime, sort d'une spathe presque ligneuse. Ce spadice ressemble à un petit balai, dont les brins sont garnis de fleurs brièvement pédiculées, d'une couleur blanche tirant sur le jaune. Ces fleurs de palmier-dattier ne sont pas pourvues tout à la fois d'étamines et de pistils ; au contraire, cet arbre est dioïque, comme disent les botanistes, c'est-à-dire qu'un palmier est chargé de fleurs à étamines, tandis qu'un autre a des fleurs à pistils. Il en est de même du chanvre. Mais comment la poussière de l'étamine, le pollen, se transporte-t-elle sur les pistils d'un autre arbre ? Sans doute les courants d'air et les brises pourraient opérer ce transfert ; sans doute un oiseau, un insecte voltigeant de fleur en fleur, les ailes et les pattes chargées de la poussière fécondante, pourraient en laisser tomber quelques parcelles sur la plante voulue ; mais le hasard ne serait-il pas alors le seul être à invoquer pour une opération dont le but final est de la plus haute importance ?

L'Arabe accomplit lui-même le transport du pollen. C'était l'époque de la floraison, et nous avons vu le nègre, chargé de cette opération, gravir avec rapidité la tige élevée de l'arbre. Il porte dans un sac suspendu à son côté, les fleurs à étamines, et arrivé au sommet du palmier, il en détache un faisceau, le lie fortement au milieu des fleurs à pistils, fait une courte prière et redescend plein de confiance. L'arbre est fécondé, il portera ses fruits et si Dieu le veut, on aura une riche récolte.

— Avez-vous des dattes à vendre ? demanda Mme Julie à l'Arabe.

— J'en ai de l'année dernière, et si vous en voulez, suivez-moi à la maison.

Cette fois encore il fut interdit aux messieurs de franchir le seuil de la demeure. Le caissier et le docteur s'assirent donc dans une espèce de vestibule où l'on pouvait s'abriter contre l'ardeur du soleil; au bout de quelques instants, Mme Marie vint tout heureuse leur annoncer qu'ils pouvaient aussi entrer.

— Docteur, votre vocation vous ouvre la porte du logis ! et vous allez voir la plus jolie femme du monde !

A notre vue, la dame du logis poussa un cri et se voila brusquement le visage. Son mari, autant que son expression put le faire comprendre, lui adressa quelques paroles de reproche et la jeune femme se dévoila. Elle était

belle, petite, les yeux noirs, le nez fin et aquilin, la bouche migonne ornée de belles dents. Il y a dans les tableaux de Léopold Robert un visage de femme auquel nous pourrions comparer celui-ci. Elle paraissait très jeune : ces dames lui donnaient quinze ans; de sa main gauche elle tenait une petite quenouille et de la droite un fuseau. Son costume élégant et soigné était le même que nous avons déjà décrit. La pauvre jeune femme était fardée, et la quantité de rouge qui couvrait ses mains avait produit de nombreuses gerçures ; c'est pour cette raison que le docteur fut consulté.

Le chef du logis nous apporta des dattes, nous en vendit et nous engagea à nous reposer sur les nattes étendues à cet effet.

— Avez-vous soif ? nous demanda-t-il, et sur notre réponse affirmative, il nous présenta une jatte en bois remplie de lait de brebis. Ce lait était aigre, et c'est sans doute ainsi que cette boisson est consommée, afin d'apaiser plus facilement la soif ardente que l'on éprouve dans ces pays.

Le caissier et Mme Julie ne firent qu'y tremper leurs lèvres, quant à Mme Marie et au docteur, ils la vidèrent complètement.

Pour rentrer dans la cité Arabe nous avions à parcourir plusieurs chemins bordés de maisons et même une rue tout entière. C'est dans cette rue alors déserte, que nous avons trouvé deux Arabes au teint bruni, assis en face l'un de l'autre sur le seuil de leur demeure et chantant à cœur joie.

Nous nous sommes arrêtés, et les avons regardés avec étonnement, mais ils n'ont pas eu l'air de nous apercevoir. L'un d'eux avait une barbe blanche, l'autre était jeune encore. Ils chantaient toujours et paraissaient se répondre. Que chantaient-ils ? Personne n'était là pour nous le dire. A cette heure matinale on ne se repose pas encore des travaux de la journée. Etait-ce des bardes, des prophètes, récitant quelque légende comme il est dit dans l'Evangile : « Ils chantaient dans les places et dans les carrefours ? » N'y a-t-il pas là un des traits de la vie contemplative du désert, un de ces exemples de l'indolence d'un peuple sobre qui ne demande pour vivre que de l'eau, des dattes, du sommeil et du repos.

Tout préoccupés de ce que nous avions vu, nous rentrâmes à l'hôtel encore improvisé du Sahara, où l'on nous montra dans une fiole d'esprit de vin, un scorpion de la plus grande espèce trouvé dans nos chambres pendant notre absence. C'est égal, Mme Julie aura de la peine à s'habituer à de tels voisins.

Il pouvait être neuf heures du matin. La place du marché était en ce moment très curieuse à visiter. Les Arabes s'y pressaient en foule, mais un groupe surtout offrait de l'intérêt. Au milieu d'un cercle composé de gens de tout âge, se tient un homme trapu à la barbe hérissée. Par moment il chante, et un musicien accroupi l'accompagne de sa guitare; puis il parle ou semble

faire un récit, et la musique se tait. Depuis l'enfant jusqu'au vieillard tout le monde est attentif; tous écoutent l'orateur avec recueillement. Les plus rapprochés sont couchés ou sur leurs genoux, les derniers se tiennent debout.

Cet homme qui chante et qui parle tour à tour est sans doute une sorte de barde. Il raconte les aventures merveilleuses de quelque héros, et c'est dans les dédales de cette poésie que le savant ira peut-être un jour rechercher les éléments de l'histoire. Il n'est pas de pays en Europe qui ne soit visité par des musiciens ambulants ou par des chanteurs. Mais nulle part on ne retrouve les descendants de ceux qui, autrefois, chantaient et racontaient des légendes, étaient reçus dans les châteaux et charmaient l'auditoire par leurs récits de guerre et leurs chants d'amour.

Ces bardes, ces trouvères nous avons cru les voir en Afrique. Leur manière de chanter et l'attention intense de leurs auditeurs, nous prouvent que leurs paroles faisaient sur les Arabes une impression profonde.

La journée avait été suffocante, et le soir nous trouva fatigués des courses et anéantis par la chaleur; on remit au lendemain les projets de promenade et les préparatifs du retour.

Dans la journée d'hier, nous avions eu la précaution d'assurer à notre service quatre Arabes avec leurs mulets, pour aller à la « Source chaude » qui se trouve à peu de distance du col de Sfa. Ces gens arrivèrent à cinq heures du matin et l'on se mit immédiatement en route. La course est peu intéressante : on rentre sur la terre brûlée pour gravir une colline au sommet de laquelle se trouve une source bouillonnante, convertie en une espèce de piscine, enfermée entre quatre murs.

Les Arabes ont une grande confiance dans la vertu de cette eau ; au moment de notre arrivée plusieurs femmes se baignaient et s'enfuirent promptement à notre approche. Nos Arabes, bien entendu, ne voulurent pas se mettre en route avant de s'être plongés dans cette eau merveilleuse.

Du monticule où nous étions, l'oasis se présente dans toute sa beauté, et assis sur des blocs de pierre nous jouîmes une dernière fois de cette nature admirable.

Mais l'œil exercé du caissier est toujours aux aguets, et en vrai chasseur il a bientôt fait un examen rapide de tout ce qui l'entoure.

— Voilà un scorpion noir, s'écrie-t-il tout à coup; près de toi, docteur....

On se lève, on s'approche, nous avions devant nous la hideuse tarentule, cette araignée noire et velue dont la blessure est, au dire des indigènes, plus redoutable même que celle du serpent. Il n'est pas agréable de penser qu'un simple mouvement eût pu nous mettre en contact avec ce dangereux animal.

Revenus à Biskra, un jeune Arabe se présente à nous avec deux peaux de lézard : la tête en avait été retranchée, et le cou serré au moyen d'un nœud coulant. On en avait ainsi fait des blagues à tabac d'une espèce originale et du plus beau vert ; aussi le caissier en décréta l'acquisition.

Dès ce moment commencèrent les emplettes et les préparatifs du départ; nous espérions rapporter des œufs et des plumes d'autruche, mais ce n'était pas l'époque où les marchands du désert apportent à Biskra les produits de l'intérieur. Le caissier se pourvut de deux gargoulets, vases en terre poreuse propre à conserver la fraîcheur de l'eau. Nous fîmes également une provision de kouskoussou, destiné à être consommé avec les amis, selon la manière arabe.

Un moment avant de nous mettre en route, notre conducteur nous présenta un gendarme du nom de *Benzinger*, parent de notre fameux tireur suisse Benzinger d'Appenzell, quoique alsacien d'origine. « Voilà, nous dit celui qui nous le présentait, le seul protestant de Biskra ; il est des nôtres et m'a donné l'hospitalité. »

Nous entrâmes tous ensemble dans un café pour causer à loisir pendant les courts moments qui nous restaient encore. Ce qui nous frappa, c'est que de temps à autre une almée entrait dans le café, allait se regarder dans une grande glace et continuait son chemin. — Que font donc ces almées? demanda le docteur au chef de l'établissement. —Monsieur, il en est ainsi pendant toute la journée; elles viennent pour ainsi dire en procession.

Tel fut le dernier trait quelque peu bizarre de la vie de Biskra. Nous prîmes congé de Benzinger. Au moment de se séparer de nous, Mme Baptiste, notre hôtesse, qui aurait bien voulu nous retenir plus longtemps, fit à nos dames des adieux presque touchants, et empreints d'une tristesse assez compréhensible chez une femme privée de toute société amie. Elle laissa comme souvenir une plume d'autruche à chacune de nos dames.

Il est dix heures, la voiture nous attend hors de la cour. Le but extrême du voyage est atteint, nous ne poursuivrons pas notre course plus loin dans l'oasis, ni dans le désert. Nous allons faire les premiers pas vers la patrie, vers ceux que nous aimons et qui nous attendent.

Nous franchissons sans nous y arrêter les lieux déjà décrits ; nous voilà de retour à El-Duteya. Voici le ruisseau où nos dames avaient réussi à épouvanter les chameaux, mais cette fois le spectacle a changé : des cris, des hourrahs, le galop des chevaux se font entendre ; il faut à la hâte se ranger. Deux jeunes cavaliers de quatorze à quinze ans, le fez sur la tête, le burnous au vent, montés à poil et n'ayant pour toute bride qu'une petite corde, accou-

rent à pleine carrière. Le ventre des chevaux semble raser le sol, et dans l'ardeur de cette course effrénée, ils franchissent la porte du caravansérail et arrivent jusque dans l'intérieur de la cour. « Bravo ! bravo ! s'écrie-t-on. » — Que faites-vous donc ? dit Mme Julie aux deux enfants, dont les yeux brillaient et dont la poitrine était haletante. — Fantasia, fantasia ! répondirent-ils, et comme le sang sortait des narines de l'un d'eux, il se mit un petit tampon de paille pour fermer le passage. Ces jeunes gens étaient arrivés presque en même temps, mais celui qui avait dépassé son compagnon de quelques pas frappait fièrement de son cordelet les jambes nerveuses du cheval et s'amusait ainsi à le faire piaffer en s'écriant : « Buons ! Buons ! » N'est-ce pas là un trait de cette vie arabe où le cheval tient une place si importante.

Ce soir là nous n'étions pas au bout de nos études de mœurs. Quelque chose d'extraordinaire se passait dans la gourbi dont nous avons déjà parlé. Un groupe de femmes était réuni près de la demeure du cheik, la seule qui fût construite en terre au milieu des tentes : ces femmes criaient, hurlaient, gesticulaient et levaient leurs bras d'une manière rhythmique.

On nous expliqua que le but de cette espèce d'évocation était la guérison d'une femme malade. Deux jours auparavant déjà une autre personne était morte. Le docteur, intrigué, demanda au chef du caravansérail s'il serait possible de s'approcher des Arabes et de leur offrir les secours de son art.

— Faites comme vous voudrez, répondit celui-ci ; ces Arabes ne vous en sauront aucun gré ; ce sont des pingres ! Ils viennent constamment me demander un remède que je possède et qu'ils apprécient beaucoup ; mais jamais ils ne donneraient un sou pour s'en procurer.

— Qu'est-ce donc que ce fameux remède ?...

— Ce remède, messieurs, ce remède..... c'est l'élixir anti-glaireux que je reçois de France !.....

Sur ces entrefaites, le docteur, accompagné de M. B., se rendit à la tribu avec l'intention d'examiner la malade. Le cheik se trouvait par hasard sur leur chemin, ils l'abordèrent et celui-ci les conduisit là où avait lieu l'évocation. Une femme âgée de trente ans environ, amaigrie et souffrante, était étendue sur une natte près de la demeure du cheik ; plusieurs voisines ou parentes étaient accourues à notre arrivée ; un Arabe avait escaladé le toit de la maison et s'y tenait couché la tête en avant pour mieux examiner ce qui allait se passer.

La malade parlait à voix basse et respirait comme un enfant qui a le croup. Après l'avoir examinée avec soin, le docteur lui prépara une potion vomitive, se servant des drogues dont il s'était muni. Il arrangea convenablement la couche de la malade et s'éloigna en promettant de revenir.

Pendant que ceci se passait, une autre scène avait lieu entre Mme Julie et une jeune Arabe du nom de Zora; on l'appelait « la belle Zora; » elle aurait en effet mérité ce nom si, dans son enfance, un de ses yeux n'avait été terni par la cruelle maladie dont il a déjà été question. Zora s'était attachée à Mme Julie, la suivait pas à pas et souvent lui prenait la main. — Mais si dame Julie a peur des serpents, elle ne redoute pas moins les puces, et la pauvre Zora portait sur ses vêtements les preuves irrécusables de leur présence.

Son père nous avait invités à aller manger du kouskoussou sous sa tente; l'occasion se présentait de voir encore une fois les Arabes chez eux. Mais notre compagne de voyage ne voulut pas s'y résoudre, et l'Arabe nous fit apporter au caravansérail son plat national surmonté d'un magnifique poulet. Jamais souper n'eut plus d'entrain. A dix heures, comme nous l'avions promis, nous fûmes de nouveau auprès de la malade. Elle était soulagée, et prit la main du docteur en le remerciant avec effusion.

Nous rentrâmes au logis contents de notre excursion, et désireux de goûter quelque repos. Mais cette nuit fut presque aussi agitée que la journée avait été remplie. Dans ces enceintes construites au milieu d'une plaine silencieuse, les bruits les plus subtils acquièrent de nuit une résonnance extraordinaire, et cette fois les bruits étaient loin d'être subtils: les chiens de la tribu voisine entamèrent avec ceux du caravansérail, si ce n'est une dispute, du moins une conversation des plus animées. De temps en temps un coup de vent ébranlait les grandes portes d'enceinte. Prise d'un demi sommeil, Mme Marie voulut nous persuader que le caravansérail était attaqué par des Arabes. Le docteur, pensant à sa malade, s'imaginait qu'elle allait plus mal et qu'on l'appelait près d'elle. Le caissier appuyait les suppositions du docteur, et ce dernier, comme s'il eût été en pleine vie pratique, sans prendre le temps de s'habiller, sortit dans la cour, ouvrit la porte extérieure et s'élança dans la campagne en s'écriant: — Qu'est-ce qu'il y a ?... Mais tout était calme; les chiens du caravansérail se turent un moment, et le docteur dont le costume était en harmonie avec la température, se trouva seul sous la voûte étoilée au milieu du plus profond silence et en présence des tentes et du bourg d'El Onteya qui se dessinait dans l'obscurité. La situation était bizarre; elle serait devenue embarrassante, si quelque coureur de nuit se fût présenté soudain. Le docteur regagna son lit en riant de sa méprise.

Il était à peine rentré dans la chambre à coucher, que les aboiements recommencèrent de plus belle jusqu'au moment où le jour parut. Quelle puissance de sommeil doivent posséder ceux qui trouvent moyen de dormir au milieu d'un tel concert!

(A suivre.) Dr LANDRY.



Le Professeur Jean-Elie Bertrand 1737-1779

PORTRAIT DE JEAN-ÉLIE BERTRAND

Il y a évidemment deux hommes dans ce personnage que M. Ch. Berthoud vient de remettre en lumière (*Musée neuchâtelois*, mars-avril 1870), le professeur-éditeur et l'ecclésiastique; ce dernier corrige ce que le premier pouvait avoir de trop audacieux; il réfute même les livres de l'éditeur.

Il y a aussi deux phases dans sa vie, la première est facile, pleine de promesses, heureuse. Jean-Elie Bertrand est recteur de collége à vingt ans; professeur, il est l'objet d'un rescrit royal, puis pasteur. La seconde est amère; il est en lutte avec la Compagnie des pasteurs, condamné, et se rétracte avec une humiliation rare. C'est l'homme de la première phase que représente son portrait; le port de la tête est fier sans dureté, le regard est assuré, l'ensemble des traits est harmonieux mais sans caractère particulier; il y a là cependant de l'énergie tempérée par de la sérénité, l'œil est observateur. Voilà ce qui nous paraît se lire sur cette tête que nous reproduisons d'après une petite gravure des *Etrennes historiques* des Girardet.

Cette gravure est évidemment exécutée d'après une peinture aujourd'hui disparue; les lecteurs du *Musée* pourraient-ils nous renseigner sur son sort? le pauvre persécuté a sa place vide dans la galerie neuchâteloise de la bibliothèque de notre ville; ne conviendrait-il pas d'y faire entrer son portrait?

Jean-Elie Bertrand a laissé des *Sermons sur différents textes de l'Ecriture sainte*, publiés en deux volumes, après sa mort, par cette Société typographique de Neuchâtel au succès de laquelle il s'était consacré, et qui fut la cause de ses malheurs. Il y a rapport entre l'homme et l'œuvre; si ses sermons n'ont pas un cachet bien accusé, on ne peut leur refuser une largeur d'idées souvent fort remarquable pour une époque où la tolérance n'était pas chose commune. On sera frappé de cette qualité dans plusieurs de ses discours, mais surtout dans celui qui traite de la *sévérité du christianisme*. Sa forme est simple, exempte d'ambages ou de phrases éloquentes: *le caractère du chrétien est une charité universelle*, dit-il quelque part; cette belle parole nous rend sympathique cette tête jeune et noble, où respire le sentiment d'une volonté que le malheur, le temps et l'intolérance devaient courber.

A. Bachelin.

RÉUNION

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

A BOUDRY, LE 30 MAI 1870

Le 30 mai dernier, la Société cantonale d'histoire se réunissait à Boudry. Plus de soixante membres actifs et honoraires prenaient part à cette fête, à laquelle assistaient en outre quelques invités venus de France, MM. Tissot, professeur de droit et recteur de l'Académie de Dijon, H. Colin, juge de paix à Pontarlier, Pône, maire de cette ville, Girod, bibliothécaire, Henri Bousson capitaine, — et plusieurs membres adultes du Club jurassien.

Le soleil, ce complément de toutes les fêtes, même des plus graves, illuminait joyeusement la riante contrée qu'on domine de la gare de Boudry; des rives du lac, des ondulations des collines, des maisons, des forêts, surgissait un monde de souvenirs, une légion de fantômes, sévères ou joyeux, gens de tous les siècles que la société d'histoire allait évoquer dans sa séance et qui, auparavant, passaient et repassaient devant nos yeux comme les acteurs et les comparses d'un grand drame. Aux Helvètes lacustres dépeçant sur leurs pilotis les bêtes sauvages tuées à coups de flèches en silex, se mêlaient les guerriers confédérés marchant sur Grandson; derrière Marguerite de Wufflens faisant brûler une ville, apparaissait Henri II, le bon Henri de Longueville, séchant les larmes des malheureux et répandant les bienfaits; sous ces allées princières, là bas derrière les murailles du château de Colombier, on devise d'art, d'esprit et de sentiment : c'est madame de Charrière et Benjamin Constant. Ces robes sombres dans les prés, ce sont les religieux de Pontareuse; cet enfant dans les langes qu'on porte au baptême, c'est Marat, et personne en face de cette innocence ne songerait au sinistre conventionnel. Rousseau et Milord Maréchal regardent passer les grenadiers d'Oudinot.

Vers 9 heures du matin, les sociétaires venus de Neuchâtel montaient le sentier ombragé de noyers qui conduit de Pontareuse à la ville haute. Tandis

que quelques-uns cherchaient les vestiges des remparts et la place des anciennes tours du château aujourd'hui disparues, d'autres entraient dans une de ses salles presque souterraine ; à son extrémité, sous la lumière douteuse tombant du haut d'étroites lucarnes, sommeillent d'anciens canons avec leurs avant-trains et leurs caissons ; la rouille ronge les cercles des roues boueuses ; la poussière recouvre les affûts, elle éteint les luisants métalliques du bronze, et l'araignée jette ses fils d'une jante à l'autre.

Heureuses les villes qui laissent dormir leurs canons dans la poussière des arsenaux et ne songent ni à la guerre ni aux conquêtes. Est-ce une image de l'avenir de nos rêves que Boudry offre à ses visiteurs ? les engins de destrution relégués dans l'ombre sans gardes ni verroux, comme des vaincus impuissants terrassés par le règne de la paix et de la liberté.

C'est à la maison d'école des jeunes filles qu'avait lieu la séance ; plusieurs collections d'objets lacustres appartenant à MM. A. Borel, de Bevaix, Chautemps, de Colombier, Rau, ingénieur du chemin de fer franco-suisse, Otz, de Cortaillod, avaient été réunies pour cette circonstance par les soins du club jurassien (section de l'Areuse). Le musée d'histoire naturelle installé à l'étage supérieur renferme déjà un noyau fort intéressant d'animaux du canton, la plupart donnés ou empaillés gratuitement par M. le capitaine Vouga; il est bon de voir se répandre chez nous le goût des collections et le développement des études qu'elles suscitent.

La salle des séances, grâce aux soins de quelques dames, est décorée de fleurs ; de vieilles bannières bourgeoisiales s'étalent, là au-dessus du siége présidentiel, et forment ici, les tentures de la porte ; des épées à poignées ouvragées sont réunies dans une panoplie.

A neuf heures et demie M. L. Favre, président de la société, ouvre la séance par la lecture d'un travail historique sur Boudry. D'unanimes applaudissements témoignent à l'auteur le plaisir que l'assemblée goûte à ce récit savant, pittoresque et tout imprégné de saveur locale. Plusieurs dessins, dus au crayon habile de M. Oscar Huguenin, servant de commentaires et d'illustrations, circulent dans l'assemblée.

On procède ensuite à la réception des candidats présentés par le Comité.

Sont admis comme membres titulaires actifs :

MM. Jules Courvoisier, à la Chaux-de-Fonds.
Jean-Pierre Claudon, à Colombier.
Alph. Petitpierre ministre, à Neuchâtel.
Paul de Pury, architecte, à Neuchâtel.
Charles Rychner, architecte, à Neuchâtel.
Charles Girardet, négociant, à Neuchâtel.
Jämes Lardy, ministre, à Neuchâtel.
Georges de Meuron, à Neuchâtel.

MM. Louis Dubois-Dubois, au Locle.
Auguste Guyot-Lupold, au Locle.
Paul Ladame, docteur, au Locle.
Charles Steinhäuslin, lieutenant-colonel, au Locle.
Louis Lutz fils, au Locle.
Ferdinand Richard, au Locle.
Jules Perrenoud-Richard, au Locle.
Auguste Perrenoud-Jurgensen, au Locle.
Alf. Dubois, juge de paix, au Locle.
César Jeanneret, préfet, au Locle.
Jämes Cornu, ministre.
Ed. Stoll, instituteur, à Cortaillod.
Ph. Suchard, à Serrières.
Alph-H[i] Droz, architecte, à Neuchâtel.
Félix Bovet, à Grandchamp.

Sont admis comme membres honoraires.

MM. Georges de Wyss, professeur, à Zurich.
Forel, à Morges.
Georges Quinche, à Valangin.

Sont admis comme membres correspondants :

MM. Amiet, ancien procureur général, à Soleure.
Fleury, juge de paix, à Montbozon (H[te] Saône).
Charles Le Fort, professeur de droit, à Genève.
H. Bousson, capitaine, à Aiglepierre près Salins.
Zéphirin Robert, conservateur du musée de Lons-le-Saunier.
Jules Gauthier, archiviste de la préfecture, à Besançon.

La cotisation pour 1870 est maintenue à 3 fr.

On choisit le Locle pour lieu de la prochaine réunion de 1871.

On passe à l'élection du Comité. — Sont proposés pour la présidence : MM. Jurgensen, Daguet, Jaccard, Fritz Berthoud, Louis Dubois-Dubois. MM. Berthoud et Jaccard refusent toute candidature. Après deux tours de scrutin, M. Louis Dubois-Dubois au Locle est nommé par 23 voix, M. Daguet en obtient 14, M. Jurgensen 3. M. Jaccard 1.

Sur la proposition de M. H. DuPasquier, les autres membres du bureau sont réélus à main levée à l'unanimité. Le bureau pour 1870-1871 est donc composé comme suit :

Président, M. Louis Dubois-Dubois.
Vice-Présidents, MM. L. Favre et Célestin Nicolet.
Secrétaires, MM. J.-H. Bonhôte et Châtelain.
Caissier, M. Ed. de Pury-Marval.
Assesseurs, MM. Alph. de Coulon, Desor, de Mandrot, Fritz Berthoud, H.-L. Otz et J. Breitmeyer.

M. Ed. de Pury-Marval donne connaissance à l'assemblée des comptes de la Société.

Les recettes se sont élevées	Fr.	385,68
Les dépenses » »	»	70,92
Excédant des recettes	Fr.	314,76

Solde en caisse au 17 janvier 1869 Fr. 551,06.
Solde en caisse au 31 décembre 1869 Fr. 866,62.

Les comptes ont été vérifiés par le bureau; on vote des remerciements à M. de Pury.

M. Tissot, doyen de la Faculté de Dijon, offre à la société un exemplaire de son ouvrage, *Les Fourgs*, qu'on accepte avec reconnaissance.

M. Alph. Petitpierre, ministre, lit un extrait d'une histoire manuscrite très détaillée de la paroisse de Pontareuse par feu M. A^te^ Bonhôte, pasteur de Boudry. L'ancien village de Pontareuse et son monastère, si peu connus jusqu'à ce jour, ne seront bientôt plus un mystère; le *Musée* publiera prochainement le laborieux travail de M. Bonhôte.

M. Girod, de Pontarlier, lit un mémoire sur les *Voyages de Marie d'Orléans*, duchesse de Nemours, allant de France à Neuchâtel, sur son séjour à Pontarlier et à Neuchâtel où elle demeura près de 5 mois en 1680. L'exemple donné par M. Girod ne sera pas vain nous l'espérons, et nous accueillerons avec plaisir les travaux de nos bons voisins de Franche-Comté sur les questions qui touchent à notre histoire Suisse et Neuchâteloise.

M. Desor communique quelques détails sur les pierres des constructions d'Aventicum. La pierre employée en général pour les murs est le néocomien, qui provient des carrières d'Hauterive, de St-Blaise, de Port-Roulant et de Sauges. Certaines colonnes du temple qu'on croyait être de marbre d'Italie sont en *Valangien* et proviennent aussi de Neuchâtel. Comment ces blocs souvent considérables ont-ils été transportés des flancs du Jura à Avenches, c'est l'étude des anciennes voies de communication qui seule pourra nous l'apprendre. M. Desor fait voir un cadenas romain en fer trouvé dans le lac, au Bied; il ressemble à ceux qui ont été recueillis dans les ruines d'Aventicum. — On croit généralement que les populations de l'âge de fer n'étaient que lacustres; M. Desor donne connaissance à ce sujet des découvertes de l'abbé Narbey, qui a trouvé dans la vallée du Doubs des tombeaux renfermant des objets indentiques à ceux qu'on recueille à la station de la Tène, des fibules en fer, des monnaies gauloises (avec le cheval cornu et des têtes de chefs,) et des poteries; il présente ensuite plusieurs objets dont on doit la communication à M. Rau, ingénieur du chemin de fer franco-suisse, ils proviennent de la grotte du Four dans les gorges de l'Areuse; nous y remarquons des poids de fuseaux, de petites roues d'un travail soigné qui devaient vraisemblablement servir

d'ornement ou d'objets de culte, nous ne savons cependant ce qui peut justifier cette dernière hypothèse. On connaît d'autres exemplaires de ces roues réunies deux à deux ou quatre à quatre, ces dernières supportant de petits chariots. La grotte du Four doit renfermer sans doute encore d'autres objets, et M. Desor exprime le désir que la société consacre une certaine somme pour des fouilles ; il termine en faisant part d'une nouvelle découverte de M. Keller, de Zurich. Par quel procédé les haches et les marteaux de pierre étaient-ils percés pour recevoir le manche? Le savant professeur suppose que ce travail se faisait avec une corne de bœuf, de l'eau et du sable qui rongeait la pierre; mais malheureusement les cornes. ne se conservent pas, et cette preuve fera toujours défaut.

M. le colonel de Mandrot donne des détails sur la découverte d'une construction gallo-romaine au Grand-Chézard, d'où on a retiré de très beaux spécimens de tuiles et de poteries romaines et des fragments d'objets en fer. Il y a trente ans, paraît-il, on y trouva des tuyaux en plomb et des pièces d'or, mais une monnaie d'or est faite pour passer de main en main ou pour être fondue, fût-elle deux fois romaine, et ces intéressants documents ont disparu sans qu'on ait pu en indiquer l'origine; aujourd'hui la société sauvegardera ces précieux débris du passé ; des réunions dans le genre de celle du 30 mai sont faites pour populariser parmi nos populations neuchâteloises le respect de toutes les choses qui tiennent à l'histoire ; nous regrettons seulement que ces réunions ne soient guère fréquentées que par les membres de la Société ; ne conviendrait-il pas d'y inviter le public par des avis insérés dans les journaux. — M. de Mandrot présente le dessin d'épingles trouvées à Cernier dans des vestiges de villas appartenant sans doute à des propriétaires riches. On peut donc en conclure que la vallée était déjà habitée bien avant le moyen âge, et que l'opinion qui fixe à cette époque le commencement des défrichements du Val-de-Ruz doit être abandonnée. Les quatre châteaux traditionnels de cette partie de notre pays ne sont-ils pas plutôt des villas romaines ou des specula (postes d'observation) de même que les Châtelards qu'on trouve en assez grand nombre dans la Suisse romande.

La proposition de M. le professeur Desor mise aux voix est adoptée ; le comité est chargé de fixer la somme à consacrer aux fouilles.

M. Félix Bovet prend ensuite la parole pour rectifier l'orthographe des noms de quelques localités neuchâteloises ; la rivière du Val-de-Travers est l'Areuse et non la Reuse ; son étymologie serait *Arrogium*, mot du bas latin, en espagnol *arroyo*. D'après les anciens actes, Pierre-à-bot doit s'écrire en un seul mot Pierrabot, — Armourins et non Armurins. L'ancien nom de Neuchâtel est-il Novum castrum ou Neocomum ? ce dernier paraît être la traduction

grecque du mot Neuchâtel; on sait que cette mode de traduire les noms propres était très usitée à l'époque de la renaissance et les réformateurs se sont servis de préférence de Neocomum; ce nom doit être maintenu; il est du reste acquis à l'histoire et à la géologie. A propos d'un article de M. Alexis Roulet, *Le Niton* (*Musée neuchâtelois* juillet 1864), M. Bovet cite à l'appui de l'auteur, qui fait du Niton un génie malfaisant apparaissant dans le sommeil, le mot allemand *Nixen*, génies aquatiques occupés à tourmenter les humains ; les expressions faire la nique ou faire des niches viendraient évidemment de « nixen ». Le mot Niton n'est pas particulier au canton de Neuchâtel ; on le retrouve à Genève, témoin « la pierre à Niton ».

La séance est levée à 1 $^{3}/_{4}$ heures.

La promenade à Pontareuse n'ayant pu s'effectuer vu le manque de temps, on prit le chemin de la maison de commune où le dîner nous attendait. Si préoccupé qu'on soit de voies romaines, de pierre ou de bronze, de celtique ou de gallo-romain, des tables bien servies ramènent doucement au présent les plus fanatiques du passé.

L'expansion monta vite du cœur aux lèvres après les chaleureuses paroles de M. le président, L. Favre, portant le toast à la patrie; plus de vingt orateurs firent vibrer successivement les fibres du patriotisme, de l'amitié, de la concorde, de l'humanité, thèmes sur lesquels on brodera sans fin de nouvelles arabesques. M. Ch. Amiet souhaite la bienvenue de la Société d'histoire à Boudry. M. le colonel de Mandrot porte un toast aux amis français des département voisins chez lesquels nous avons trouvé déjà tant de sympathies. M. le professeur Tissot, recteur de l'Académie de Dijon, prend alors la parole et définit l'union future des nations dans un discours d'une élévation d'idées remarquable.

Quoiqu'il ne soit pas dans nos habitudes de reproduire les toasts des banquets, nous ne pouvons cependant résister au désir de citer quelques mots de celui-ci. Après avoir retracé largement l'histoire des luttes du passé, l'orateur nous dévoile un avenir plein de promesses radieuses établi sur les principes proclamés par la révolution française, avec l'instruction générale à la base de la liberté ! Qui dit liberté dit ordre, communion des peuples, fraternité humaine et paix universelle. « La question des frontières à son tour, s'écrie l'orateur en terminant, ne serait plus qu'une affaire de circonscription administrative entièrement subordonnée à celle des affinités de toute nature. — Aujourd'hui déjà que la liberté commerciale est presque entière, les relations entre pays voisins sont-elles donc si différentes de celles qui existent entre des communes ou des districts d'un même pays ? Quoique attaché de toutes les forces de mon âme à une patrie dont le rôle providentiel a été assez grand

dans le monde pour que ses enfants doivent en être fiers et ambitionner d'en être dignes, je n'hésite par à dire : A bas ces frontières qui divisaient si profondément les peuples, qui les rendaient étrangers et ennemis les uns aux autres ! Que les relations internationales deviennent de jour en jour plus nombreuses, plus suivies et plus intimes ! que le Jura ne soit plus entre nous qu'un accident du globe qui déversifie heureusement nos climats, nos produits, nos industries, sans qu'il puisse jamais empêcher nos mains de se serrer, nos intelligences de s'entendre, nos cœurs de s'unir.

» A l'union cordiale, profonde et indéfinie des nations ! »

Les bravos unanimes de l'assemblée prouvent à l'orateur que ces généreuses paroles ont trouvé un écho dans les cœurs.

MM. Daguet, F. Berthoud, Fréd. de Rougemont, Suchard, Ed. de Pury, Jurgensen, se laissent aller aux impressions du moment et y trouvent des idées et des mots imprévus. M. le Dr Cornaz rappelle une question d'un grande importance, la création d'un hospice cantonal, et engage tous les citoyens à s'unir pour amener la réussite de cette œuvre. M. Diacon, étudiant, remercie M. Tissot. — MM. L. Bovet, Huguenin-Wuillemin, L. Landry, H. DuPasquier, Claudon, J. Wittnauer, pasteur, Colin-Vaucher, célèbrent l'effusion générale en prose et en vers. M. Félix Bovet fait ressortir le contraste des époques et des rapports internationaux : en 1476 la Bourgogne déchaînait sur la Suisse le plus terrible de ses ducs, aujourd'hui elle nous envoie un de ses plus illustres et de ses plus aimables professeurs. M. Tissot remercie l'assemblée des sympathies dont il a été l'objet.

C'est sous ces impressions toutes charmantes que la réunion se sépare vers 5 $^1/_2$ heures.

BOUDRY

—

Discours prononcé à Boudry, par M. le professeur L. Favre, président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 30 mai 1870.

Messieurs,

Une société d'histoire et d'archéologie ne passe pas près des ruines sans s'arrêter un instant. La curiosité fait place à un sentiment plus intime, lorsque ces ruines appartiennent à l'histoire nationale. Ceux qui vous reçoivent et vous souhaitent la bienvenue du fond de leur cœur, dans leur vieux bourg, sont un débris de nos quatre Bourgeoisies, ces premières satisfactions accordées au besoin de liberté populaire qui s'éveillait dans les XIIIe et XIVe siècles. Saluons Messieurs, ces débris honorables d'un passé qui a rempli sa mission.

La charte de 1343 n'est cependant qu'une étape dans l'histoire de Boudry, une date qui ouvrait une ère de liberté relative. Bien avant la fondation de *cette* bourgade militaire, par le Comte Louis, la contrée était peuplée ; des maisons se groupaient sur les collines dont les produits réjouissent depuis longtemps les cœurs, en vue du lac, dont le miroir limpide a le secret d'attirer et de ravir les yeux. Des actes anciens mentionnent les villages de Vermondins ou Varmondens et de Pontareuse, avant de nommer Boudry. La route qui établissait des communications d'un bout à l'autre du pays, passait entre Boudry et le pied de la montagne : c'est la Vi-de-l'Etra. Les ingénieurs modernes, avec leur sagesse et leur science si perfectionnée, n'ont rien trouvé de mieux pour leur chemin de fer que ce tracé dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Il est vrai que la voie ferrée n'a pas plus songé à Boudry et à ses intérêts que l'antique Vi-de-l'Etra. Des deux villages, que je viens de nommer, l'un a disparu, mais son nom existe encore, porté par un quartier de vignes, c'est Pontareuse ; l'autre a perdu son appellation mais subsiste en pierres et en tuiles, en pignons au soleil ; aussi surprendrai-je peut-être quelques-uns de mes auditeurs, en leur apprenant que nous tenons notre séance à Vermondins. Oui, Messieurs, nous sommes à Vermondins.

Si le paysage de Boudry a un aspect à part, il faut en chercher la cause dans la structure géologique et la nature du sol. Vous l'avez remarqué en

descendant de la gare, nous ne sommes plus sur le calcaire jurassique aride et sec, mais sur la molasse, qui forme la plaine Suisse, et qu'on a si bien nommée la verte molasse. Elle s'avance en triangle depuis Bevaix et Colombier jusqu'au viaduc de Boudry. Ce terrain peu consistant, imperméable, où la molasse et l'argile plastique alternent avec des bancs d'un calcaire d'eau douce gris ou brun, à odeur fétide, nommé vulgairement *pierre à chien*, a été profondément raviné par les eaux qui l'ont coupé en falaises abruptes sur leur rive droite. Parmi les strates de cette molasse existent quelques maigres filons d'un gypse fibreux sur lequel le célèbre géologue prussien Léopold de Buch fondait des espérances qui ne se sont pas réalisées.

Au-dessus de la molasse les sables et les graviers apportés des Alpes par le glacier qui a jadis couvert la Suisse, forment une couche épaisse qui, par des circonstances particulières, a nivelé le plateau entre Bevaix et Colombier. C'est dans ce plateau que le Merdasson, l'Areuse, le ruisseau des Sagnes et d'autres encore ont creusé des sillons pittoresques; les alluvions de ces érosions énormes se déposant à l'embouchure de l'Areuse dans le lac ont donné naissance à la plaine unie comme un jardin, les prés d'Areuse, dont le nom exprime si bien l'origine.

Avant les établissements burgondes, helvéto-romains et romains, des peuplades, qui en étaient encore aux premiers rudiments de la civilisation, vivaient dans cette contrée, en connaissaient les recoins les plus cachés, et en exploitaient à leur façon les richesses naturelles. Les gorges sauvages de l'Areuse, avec leurs rochers abruptes, leurs précipices, leurs gouffres profonds, leurs cavernes et leurs retraites solitaires ont été les témoins de leur existence mystérieuse, de leurs misères, de leurs fêtes, de leurs combats. La grotte du Four, dont l'immense portique de plus de soixante pieds d'amplitude s'ouvre dans une paroi verticale de rochers, à une centaine de pieds au-dessus de la rivière, et en aval de la grotte de Vert, a livré à de nombreux et hardis explorateurs des débris curieux. Remercions M. le notaire Otz, l'infatigable chercheur, d'avoir attiré l'attention sur cette excavation déjà connue, mais que personne ne songeait à interroger dans un but scientifique. Les fragments de poteries grossières, les éclats de silex, les amas d'os brisés, les objets de bronze, tels que bracelet, épingles, et une petite roue qui n'est pas sans signification, attestent hautement la présence de l'homme.

Etait-ce une habitation permanente, un abri temporaire contre l'ennemi, un rendez-vous de pêche ou de chasse, un lieu sacré où se célébraient les rites religieux, on ne peut le savoir; cependant les nombreux foyers, couverts d'une épaisse couche de cendres, ainsi que les amas d'os fendus pour en retirer la moelle et qui sont des débris de repas, autorisent à admettre des séjours de longue durée, ou du moins des séjours fréquents.

S'il faut en croire M. Otz, la grotte de Cotancher, située en amont dans les mêmes gorges, et bien connue par les ossements et les dents d'ours des cavernes qu'on en a retirés, aurait été visitée par l'homme, contemporain peut-être de ce grand carnassier, aujourd'hui complètement éteint. Quoi qu'il en soit, l'imagination ne peut rester indifférente en présence de ces objets où l'homme primitif a laissé son empreinte encore palpitante. Combien de siècles ont dû s'écouler dans l'intervalle qui sépare les sauvages réduits au silex, aux os façonnés, et les peuplades infiniment plus développées, qui travaillèrent avec tant d'industrie le bronze et le fer. Quels étaient ces hommes ? D'où venaient-ils ? quelle fut leur vie dans nos contrées ? quel fut leur destin ? Il n'est pas, en histoire, de problème plus irritant que celui qui nous est posé par cette multitude de débris, recueillis au fond de nos lacs et de nos cavernes, débris anonymes et muets comme la tombe, énigmes dont la race humaine a perdu le mot.

Les Romains n'ont pu entrer en rapport avec notre pays, qui leur fournissait les matériaux de construction pour leur grande ville d'Aventicum, sans laisser des traces de leur présence, attestée par des villas signalées en divers lieux. Mais n'abuse-t-on pas un peu du romain ? Chacun répète, après le chancelier de Montmollin, que la Vi-de-l'Etra est une voie romaine ; les enfants, dans les écoles, l'affirment sans sourciller. On donne même une étymologie de ce nom, qui serait ainsi, soit le chemin pavé (via strata,) soit le chemin de droite (via dextra). Avant de rapporter aux Romains tout ce que nous trouvons de remarquable sur notre sol, assurons-nous d'abord que les aborigènes étaient hors d'état de rien entreprendre en fait de créations de ce genre, et démontrons qu'ils n'avaient pas même des voies de communication. Je ne sache pas que la Vi-de-l'Etra soit nommée dans aucun itinéraire romain ; j'ignore même si l'on a jamais fait, dans un but scientifique, une coupe à travers ce chemin, pour en étudier la structure et la comparer à la description de la voie romaine normale donnée par les auteurs. Et même en supposant que les conquérants du monde y aient mis la main, qui nous dit que leurs ingénieurs, car ils devaient avoir des ingénieurs, n'aient pas fait, dans l'occasion, cè que font les nôtres, même ceux des chemins de fer, qui profitent du tracé des anciennes voies, parce qu'elles sont la conséquence naturelle et forcée de la configuration du sol. M. Chapuis, père, pharmacien à Boudry, a trouvé deux médailles romaines, dont une de Caligula ; M. le docteur Vouga a découvert à Chanélaz des fers à cheval, auxquels il attribue une origine romaine ; cela prouve tout simplement, selon moi, que les Romains ont passé par là. Mais où n'ont-ils pas été, ces anglo-saxons de l'antiquité, où n'ont-ils

pas dû aller? quels obstacles connaissaient-ils? La médaille de Maxence trouvée au pied de Pouillerel, au dessus de la Chaux-de-Fonds, prouve-t-elle un établissement romain? Dans les siècles futurs, lorsqu'on ramassera des shellings anglais au sommet du Mont-Blanc, en pourra-t-on conclure que les fils d'Albion s'étaient donné le luxe d'y construire un temple, un observatoire ou un château-fort.

Nul doute que les Romains ont eu leur part d'influence sur notre pays. Cette race forte et hautaine s'imposait partout où elle pénétrait; mais n'oublions pas que la masse de la population n'a jamais été latine, et que sa part dans le développement social ne doit pas être méconnue. N'oublions pas aussi les monastères, les abbayes, les prieurés qui, pendant des siècles, ont rempli une mission civilisatrice en prêchant l'Evangile, en cultivant la terre, et en se faisant les missionnaires de tous les genres de progrès. C'est ainsi qu'à peu de distance de nous l'abbaye de Bevaix fut fondée en 998 et ne demeura pas étrangère aux défrichements et à la culture de la plaine environnante, riche en sources et en terre fertiles, et des coteaux de vignes qu'elle dominait de ses murailles et qui baignaient leur pied dans les ondes du lac.

Au commencement du XIII[e] siècle, dit Chambrier, on comptait dans le pays six corporations religieuses et vingt paroisses. Les six corporations étaient: le chapitre de Neuchâtel, un couvent de Prémontrés: Fontaine-André, et 4 couvents de bénédictins: l'abbaye de S[t]-Jean, les prieurés de Bevaix, Môtiers et Corcelles.

Les 20 paroisses étaient Nugerol, Cressier, Arens[1], Cornaux, Neuchâtel, Serrières, Corcelles, Colombier, Pontareuse, Bevaix et S[t]-Aubin, dans le vignoble. — Au Val-de-Ruz, S[t]-Brice ou Dom-Brice, dont on a fait Dombresson. Engollon, Fontaine, Coffrane, et Fenin. — Au Val-de-Travers, Môtiers, Saint-Sulpice et Travers. Ces 19 paroisses étaient comprises dans l'Evêché de Lausanne. — La 20[me] Mijoux, dans le diocèse de Besançon.

J'ignore le fondateur de l'église paroissiale de Pontareuse, qui, à l'inverse des autres lieux consacrés au culte, était retirée et comme cachée au fond d'un vallon, aujourd'hui couvert de vignes, de prairies et d'arbres fruitiers, non loin de l'Areuse et sur la Vi-de-l'Etra. Notre pays compte peu de sites aussi pittoresques et présentant, sur un espace restreint, des aspects aussi variés. Admirons une fois de plus le tact avec lequel les religieux savaient choisir le siége de leurs établissements; peut-être ce sens remarquable était-il en raison directe, ou inverse, de leur renoncement au monde. Peu importe, l'endroit était charmant, tout était réuni pour rendre la vie calme, agréable et

[1] St-Blaise.

facile. Une source, qui existe encore, et où je me suis désaltéré bien souvent, donnait une eau cristalline ; les coteaux des Gravanys et des Gillettes produisaient un vin généreux ; la forêt avec ses frais ombrages et son gibier était tout proche; les ruisseaux des Sagnes livraient leurs écrevisses succulentes et, à deux pas, l'Areuse, fourmillant de truites, pourvoyait amplement aux exigences du carême et des estomacs délicats.

Nous avons admiré, en passant, ce vallon romantique, auquel le chemin de fer et le viaduc ont ravi l'intime recueillement ; représentons-nous le Moutier dédié à Notre-Dame et à St Pierre, avec sa tour, sa nef, le cimetière, tout l'appareil du culte, la Vi-de-l'Etra et les sentiers aboutissants couverts de fidèles dans leurs vêtements de fête, appelés par la voix des cloches et la solennité d'un beau Dimanche, accourant de Bevaix, de Boudry, de Bôle, des Grattes et de Rochefort. Voilà un tableau digne de tenter le pinceau d'un peintre amoureux de notre histoire.

Outre cette église, il existait encore une chapelle dédiée à Notre-Dame d'Areuse; je tiens de mon collègue et ami M. Otz, la copie des actes qui en font mention; elle était située près de Grandchamp; une vigne en occupe la place. Au reste, le terrain n'est guère formé que de décombres de murailles ; le propriétaire lui-même, ici présent, est obligé d'en convenir ; mais l'avantage de posséder une vigne en terre sainte, doit compenser cet inconvénient.

Un jour le comte Louis de Neuchâtel résolut de faire de Boudry une place fermée. Le temps était aux préoccupations militaires, et le comte Louis avait l'étoffe d'un bataillard, on sait ses aventures en Italie. Le comte Rollin, son père, avait fondé et fortifié le Landeron au bord de la Thièle, à l'autre bout de son domaine, dix-huit ans auparavant, en 1325. N'était-ce pas une raison d'en faire autant au bord de l'Areuse, pour avoir une ligne de défense du côté de l'ouest et du Sire de Grandson. Le comte Louis attira donc à Boudry des habitants qu'il réunit en un corps de bourgeoisie qui eut ses chefs, son banneret et sa police. A l'exemple de la Bonneville, du Landeron, de Nidau, et de toutes les petites villes de cette époque, le bourg se composa d'une rue fermée par des tours et des portes à ses deux extrémités. Le château, situé sur la hauteur, devint la résidence du Châtelain, commandant de la garnison et chef de la cour de Justice civile et criminelle. Les habitants étaient à la fois soldats et bourgeois et devaient défendre le fort. Ainsi fut consacré et facilité le passage de la rivière en cet endroit, et Pontareuse, ainsi que la Vi-de-l'Etra furent peu à peu abandonnés comme voie régulière de communication.

Par la charte de 1343 le Comte déclara les bourgeois exempts de toutes tailles, exactions, impôts arbitraires. La corporation, sans la permission du Seigneur, avait la liberté d'agréger tous les étrangers qu'elle jugerait dignes de cette marque de confiance. Deux dispositions de cet acte s'éloignent du droit commun des autres villes municipales. Ainsi les habitants de Boudry ne pouvaient prendre bourgeoisie ailleurs, ni changer de résidence, sans la permission du Comte, sous peine d'être considérés comme déserteurs et de subir la confiscation de corps et de biens.

L'acte du XIVe siècle, qui permet à quelques bourgeois de bâtir à Vermondins, est une dérogation à cette disposition, mais n'indique nullement, comme on pourrait le croire, que Vermondins fût postérieur au bourg de Boudry.

Dans sa Description de la Principauté de Neuchâtel et Valangin, à la fin du siècle dernier, Bernouilli ne manque pas de se récrier sur la rigueur de ces deux dispositions, tristes fruits de la féodalité et qui réduisaient en servitude des hommes que l'on avait la prétention de rendre libres.

On s'est demandé si Boudry a été fondé de toutes pièces à cette époque, ou s'il existait déjà antérieurement un hameau, avec un pont ou un bac sur la rivière et un castel pour les défendre. On en est réduit aux conjectures, mais on peut les étayer d'observations dont vous apprécierez la valeur. Elles portent sur la construction et les matériaux des ouvrages de défense encore debout, je veux dire le château, le mur d'enceinte au Nord-Ouest et les deux tours.

En général, dans le Vignoble, à mesure que les constructions se rapprochent des temps modernes, les matériaux sont pris dans des carrières régulièrement exploitées appartenant surtout à l'étage néocomien, qui était le plus proche, et de beaucoup le plus facile à tailler et à exploiter. Mais en remontant en arrière, on est surpris de voir quels matériaux nos pères mettaient en œuvre. J'ai déjà fait cette observation à propos de la tour des Chavannes composée de deux parties distinctes, élevées à deux époques qui paraissent assez éloignées. Il y eut un temps où, pour une cause ou pour une autre, soit par défaut de routes, par manque de temps, ou par ignorance grossière, on bâtissait les murailles avec des blocs erratiques non taillés, et tels qu'on les rencontrait, traînant à la surface du sol, granits, gneiss, quartzites, poudingues, etc. Tout cela était entassé comme dans les constructions cyclopéennes, et lié avec un mortier parfois aussi dur que la roche même. On n'y voit ni roc, ni pierre jaune, mais plutôt du tuf, servant à former des parements.

Tel était l'appareil de la partie ancienne (burgonde) de la tour des Chavannes, rapportée au Xme siècle, telles sont aussi les fondations des deux tours de Boudry, et du mur d'enceinte qui les reliait. La contrée qui avait livré

aux Romains tant et de si beaux matériaux pour Avenches, avait perdu le souvenir de ses richesses, de ses carrières. Rien ne peint mieux l'état de barbarie où les invasions l'avaient fait tomber.

Au-dessus de cette base en blocs alpins non taillés, qui a 8 à 10 pieds de hauteur, et que je crois plus ancienne que le reste, s'élèvent les tours cylindriques dont la maçonnerie est tout entière en pierre à chien, ce calcaire puant dont les assises alternent avec la molasse, et qui se débite naturellement en mœllons cubiques, et réguliers comme si on les avait taillés au marteau. Il y a une différence si sensible entre ces deux genres de bâtisses qu'on ne peut s'empêcher de les rapporter à deux époques, à deux sociétés différentes[1].

D'autre part les soubassements épais des murs N.-O. du château sont en tuf qu'on rencontre presque invariablement dans les murs burgondes, et qui provient peut-être de la toffière de Chanélaz.

Je serais donc porté à admettre que les fortifications du comte Louis furent élevées sur les restes d'anciennes constructions burgondes. Si nous avons la bonne fortune de compter aujourd'hui dans nos rangs des architectes, je fais appel à leur science et à leur pénétration.

L'assiette de Boudry offre en petit quelque analogie avec celle de Berne et de Fribourg; c'est une sorte de promontoire du plateau, s'inclinant et se rétrécissant vers l'Est où est le pont. Il est défendu au Nord par les escarpements taillés par les érosions de l'Areuse, et au Sud par le ravin du ruisseau des Sagnes. La tour Marfaux s'élève au point où la défense naturelle fournie par l'Areuse devient insuffisante, et où les toits des maisons se trouvent, en raison de la pente, au niveau du sol. Ici, un mur de défense était indispensable; il reliait la tour au château. Je conviens qu'il a disparu, mais M. Chapuis en a découvert des restes, et je présume que c'est de là que provenaient les blocs que dans mon enfance, mes camarades et moi, comme J.-J. Rousseau et le comte de Zinzendorf à la Clusette, nous nous amusions à faire rouler du haut de la colline.

Une autre partie du mur d'enceinte est encore visible près du pont établi sur le ruisseau et appartenant à la route de Bevaix.

[1] Ces pages étaient composées lorsque j'ai reçu de M. Otz la copie d'un acte de George de Rive, gouverneur du Comté, du 6 septembre 1548, accordant aux Maîtres-bourgeois de Boudry la permission de reconstruire la «Tour Marfaulx», alors tombant en ruines, afin d'y installer l'horloge dont la «Tour à Chaffaut» n'était plus en état de supporter le poids, ni celui de la cloche qui l'accompagnait. On y trouve ce qui suit: «Si la dite tour était » réédifiée, le dit horloge serait beaucoup mieux, et en lieu plus propice et commode, » tant pour la dite ville que pour tous les villages étant à l'entour, semblablement pour » tous les passans.» — La permission fut accordée moyennant un cens annuel de cinq sols faibles.

Le bourg était fermé par trois constructions ouvertes en plein cintre, dont on voit les analogues au Landeron, et qui étaient munies d'épaisses portes de chêne, garnies de larges clous [1]. Deux de ces portes furent démolies en 1835 pour dégager la route cantonale. La tour de la porte voisine du pont avait une cloche portant le millésime 1797. Elle doit avoir succédé à une plus ancienne.

Les murs extérieurs des maisons au sud ont une épaisseur de 7 à 8 pieds ; on y observe la pierre jaune, le tuf, et çà et là des blocs erratiques. Elles passent pour les plus anciennes, n'ayant pas été reconstruites. Elles n'avaient guère que deux ou trois fenêtres de façade, et communiquaient entre elles, pour la défense de la place, par des ouvertures pratiquées dans les murs mitoyens et qu'on a dès lors murées. Il reste encore de cette époque un petit nombre de fenêtres à compartiments, fort joliment travaillées et conçues avec goût. Toutes les autres ont été changées. Une seule a conservé ses vitres rondes primitives.

Quelques maisons avaient un sorte de porche, le *névau* (petite nef) dont le village de Cortaillod présente plusieurs exemplaires, et où les paysans aiment à s'asseoir après leur travail ou à s'occuper quand il pleut. Une de ces maisons à *névau* avait une sorte de tour ronde faisant saillie, avec un escalier en spirale; on l'appelait en patois la *yorba*.

Le chemin de ronde qui devait suivre à l'intérieur l'enceinte tendant de la porte Vermondins au château, subsiste encore, on le nomme le *sentier des prisonniers*. C'est là que M. Otz m'a fait remarquer un mode de clôture peu usité chez nous : au devant et sur les côtés d'une poterne, deux pierres proéminentes et percées de grands trous verticaux semblent avoir servi de gonds pour les pentures de la porte.

Le château lui-même n'a pas l'aspect militaire qui plaît aux romantiques ; les fossés ont disparu, on y cherche en vain des barbacanes, des poternes, des machicoulis ; c'est une grande demeure, peu commode et sans caractère. La tour ronde qui flanque l'angle S. O., sa cour fermée et sa situation au sommet d'une colline, le rendent quelque peu remarquable. La Bourgeoisie l'a possédé depuis 1752, mais en a fait rétrocession à l'Etat en 1823.

Un sentier part de Vermondins, passe derrière le château et descend vers un gué de l'Areuse communiquant avec le faubourg inférieur par un bout de chemin qui existe encore. On nomme cela *avau la neu*, en bas la neuve, la route neuve, l'ancienne étant la Vi-de-l'Etra par Pontareuse; d'autres y voient

[1] Les jours de Jeûne, je me souviens que l'on fermait les portes pendant le service divin et les deux guets, le sabre au côté, montaient la garde pour maintenir un silence qu'aucun bruit ne troublait.

la *nau*, le bac pour traverser la rivière. Celui qui fouillera ce gué, antérieur au pont de Boudry, trouvera peut-être des choses curieuses.

Le pont de Boudry était en bois, non couvert; le tablier formé de plateaux carrés et étroits mis en travers, oscillait sous les pieds comme les touches d'un piano. Ces plateaux avaient l'avantage de se changer facilement dès qu'ils étaient endommagés. Le péage pour le passage du pont par les voitures a été perçu jusqu'en 1828. Le préposé payait à la Bourgeoisie une somme de 180 fr. — Le pont de pierre actuel porte la date 1842.

Telle était à grands traits la physionomie de Boudry; le bourg seul comptait environ 80 maisons et pouvait contenir 400 habitants.

Un recensement de 1753 indique pour Boudry, avec Bôle et Areuse, 3 communes et 2 paroisses. 217 maisons, et 765 habitants, dont 87 étrangers. — Neuchâtel et Serrières avaient alors 3274 habitants.

Quant au nom de Boudry, en patois Bouidry, Budruz, je ne veux pas me lancer sur le terrain glissant des étymologies, latines ou celtiques, je me bornerai au patois parlé depuis des siècles, et je vous ferai remarquer que le mot patois *Boû* désigne un bois, une forêt, et que la finale *ry* trèsrapprochée de *ruz*, Budruz, désigne un ruisseau, peut-être même l'Areuse ou le ruz des Sagnes : ce serait donc le *Bois du ruisseau* ou le *Bois de l'Areuse*, et non l'extrémité comme on l'a dit [1]. — Du reste *Bôle*, en patois *Boûl*, pourrait bien contenir la première moitié du nom de Boudry, qu'on écrivait aussi Bouldry; et Trois-Rods ou plutôt *Trèsroux* ou Très-Rouze, au delà du ruisseau ou de l'Areuse, l'autre moitié. Je n'insiste pas là dessus, mais permettez-moi encore une remarque: les lieux les plus rapprochés de Boudry portent des noms indiquant le voisinage des forêts. Non loin d'ici est le *Téieret* ou pinière, bois de pins, de *Téys* le pin, Pinus sylvestris. — Derrière l'hôtel de ville est la *Gracellire* ou terrain couvert de *gracils*, genévriers. — Le plateau de la gare se nomme la *Fouéraie*, de *Foû* le hêtre; ce serait le bois de hêtres, et non la Forêt, comme on dit à tort. Peu importent les chênes qu'on y voit et l'absence actuelle de hêtres, on sait comme les essences forestières se succèdent sur le même terrain. — Près de Pontareuse, un peu au dessus est le *Chanet*, la chênaye, la forêt de chênes. — Vous connaissez *Chanélaz*, Tsanélaz, le *Chanelet*, le petit chanet, avec sa *toffière* ou source incrustante produisant du tuf. Entre Chanélaz et Boudry, est un grand pré communal, longeant l'Areuse,

[1] Dans la donation de la Seigneurie de Rochefort à Jean et Vauthier, par le Comte Louis en 1372, la rivière est nommée plusieurs fois l'*Oureuse*, on trouve aussi Arousa; l'orthographe variable comme la prononciation ne signifie pas grand'chose, les consonnes sont les lettres essentielles.

planté d'arbres fruitiers et de noyers superbes ombrageant la route de Neuchâtel, ce sont les *Esserts*, c'est-à-dire, la forêt coupée. Vous le voyez, Messieurs, nous sommes en plein bois, entourés de toutes les essences des régions inférieures du Jura.

Puisque je rappelle des noms caractéristiques, je mentionnerai encore la *Maladière* vis à vis des Esserts et qui désigne la maladrerie ou le gîte réservé aux lépreux, dans chacune de nos localités. — Enfin une parcelle, nommée le Châtelard, à peu de distance du viaduc et au-dessous de Trois-Rods, rappelle probablement une tour, ou un ouvrage de défense dont les matériaux mêmes ont disparu.

La persistance des noms est chose remarquable [1]. Il existe sur le territoire de Bevaix, du côté de l'Abbaye une parcelle appelée la *tiolerette* ou *tuilerette*, la petite tuilerie. Aucun souvenir ne venait justifier cette dénomination. M. Ad. Borel, de qui je tiens le fait, ayant à creuser dans cette pièce de terre, qui lui appartient, découvrit avec surprise l'emplacement d'un four à poterie, et quelques centaines de tuiles et de briques d'une forme et de dimensions inusitées de nos jours.

Voilà une des raisons qui font un devoir à la Société d'histoire de veiller à la conservation des noms locaux et de rectifier les fausses traductions du patois qui en dénaturent la signification.

Vous savez tous, Messieurs, quel fut le sort de Boudry après la mort du comte Louis. La ville fut adjugée à sa veuve Marguerite née de Vufflens, qui épousa en troisièmes noces Jacques de Vergy, seigneur bourguignon. N'ayant pu supplanter la comtesse Isabelle, ni obtenir l'usufruit du Comté, elle se vengea en levant des impôts vexatoires, en exploitant les forêts, en maltraitant les bourgeois et en jetant dans le cachot les récalcitrants. Après les avoir désarmés, elle fit mettre le feu au bourg; 47 maisons, dit-on, furent détruites. On pourrait douter de cet acte de démence, si une grande partie des maisons de la rangée Nord, n'étaient pas construites avec des pierres dont la couleur rouge annonce qu'elles ont subi l'action du feu. — Il fallut l'intervention de la comtesse Isabelle et des bourgeois de Neuchâtel pour mettre un terme à cette persécution; la ville et le château de Boudry furent emportés d'assaut et réunis au domaine de la Comtesse.

Sous Conrad de Fribourg, Guillaume de Grandson revendiquant Vaumarcus et Boudry comme fiefs, voulut s'en emparer par la force. Profitant de la nuit, il tenta une attaque qui fut repoussée vigoureusement par les Bourgeois. Le

[1] Le quartier de vignes voisin de l'emplacement de Pontareuse se nomme encore *Derrimôty* (derrière l'église).

comte Conrad accourut en armes et Guillaume, poursuivi jusqu'à Grandson, demanda la paix.

En 1476, au mois de mars, on dut être en grand émoi à Boudry. Charles de Bourgogne avait traversé le Jura, suivi d'une armée formidable. Yverdon s'était rendu, Grandson allait capituler. L'avenir était sombre ; de graves événements se préparaient. Les Suisses accouraient pour arrêter cette invasion. Nos pères virent alors par milliers et hébergèrent sous leur toit ces hommes au « martial corpsage, faisant peur, et pourtant plaisir à voir, » qui s'apprêtaient à se mesurer avec un des plus puissants princes de l'Europe. On en logea dans tous les villages du vignoble, même au châtelard de Bevaix, non encore entièrement démoli. N'est-il pas regrettable qu'aucun chroniqueur local ne nous ait transmis le récit de ce passage, ainsi que des fêtes qui signalèrent le retour des vainqueurs, ivres de joie et chargés de butin.

Nous arrivons jusqu'au XVI[e] siècle, sans nouveaux événements, sauf quelques procès avec Cortaillod, qui était en partie colonie de Boudry et cherchait à s'affranchir de certains devoirs. Peut-être eurent-ils ensemble des démêlés au sujet des pâturages, comme il y en eut entre les habitants de Bevaix et ceux de Cortaillod, pour l'usage des pâquiers et des fins. Un acte de 1558 contient une sentence de Jean-Jacques de Vatteville, seigneur de Colombier, qui prononce comme arbitre sur les droits respectifs des deux communes. C'est dans cet acte que j'ai trouvé le mot *devins*, employé deux fois, avec la signification de barrière ou de clôture.

« Ceux de Cortaillod affirment que ceux de Bevaix avoient puis n'aguayre commencé à faire et mettre un *devins* entre eux, à une de leurs fins de champ, laquelle de toute ancienneté, ont joui par ensemble. » — Et plus loin... « Ceux de Bevaix ne pourroient bonnement cultiver et labourer leurs dits champs s'ils ne mettoyent entre eux des *devins* pour reparmer et laisser venir de l'herbe, et pasture pour nourrir leurs bestiaumes..... »

Ces luttes à propos des pâturages devaient diviser entre eux les bergers et sont peut-être l'origine de ces provocations et de ces batailles que se livraient les jeunes garçons de villages voisins et où nous avons attrapé, dans le temps, plus d'un horion.

On rapporte que le tribunal de l'inquisition, composé de moines dominicains et de quelques juges laïques siégea au château de Boudry, pour y juger des personnes accusées de sorcellerie. Ils durent faire de belle besogne !

La réformation donna lieu à des scènes violentes. Christophe Fabry, né à Vienne en Dauphiné, entreprit d'introduire à Boudry le culte évangélique. Il vint prêcher à Pontareuse. La division se mit parmi les habitants de la paroisse ; on en vint aux mains à plusieurs reprises. Pour en finir et pour réta-

blir l'ordre, il fallut l'appui des Bourgeois de Neuchâtel. La réforme triompha ; Fabry, logé à Bôle, desservit plusieurs années la paroisse de Pontareuse. Dans une lettre adressée à Farel, en 1535, il dit qu'il a cédé aux vœux de ses paroissiens de Bôle, et qu'il a refusé la maison qu'on lui offrait à Cortaillod.

Le traitement du pasteur de Pontareuse était fixé à 2 muids de blé, 3 muids de vin, 30 livres faibles, soit 17 fr. en argent, plus 5 livres soit 2 fr. 30 pour le loyer d'une maison.

Thomas Barbarin, de Tubingen, remplaça Fabry comme pasteur de Boudry en 1536. Dès lors 26 pasteurs se sont succédé au service de cette église. Le dernier, que la mort vient de lui enlever, M. Aug. Bonhôte, un ami digne de la plus haute estime, a consacré ses loisirs à rassembler des documents sur l'histoire de Pontareuse. M. Alphonse Petitpierre vous en lira aujourd'hui des fragments. Ce sera la meilleure manière de rappeler ici le souvenir de cet homme de bien.

Outre son traitement, consistant jusqu'en 1835 en 8 muids de froment, 4 muids d'avoine, 8 muids de vin, payés par le receveur de Colombier, le pasteur de Boudry avait la jouissance de vignes, de champs, et de vergers, sans compter la maison de cure, et de plus les mêmes droits que les Bourgeois de Boudry, à l'égard du bois, des pâturages, du four, des moulins, des fontaines, etc.

En 1563 Boudry, Bôle, Cortaillod obtinrent que la dîme à la onzième fût réduite à la dix-septième, ainsi que l'affranchissement des émines de moisson et des prémices, à condition d'en employer la valeur à l'entretien de bons régents d'écoles. Les préposés à la dîme la percevaient en nature sur les chars qui conduisaient la vendange au pressoir.

La chapelle bâtie au milieu de Boudry et attenante à l'ancienne Maison de Ville, fut agrandie et devint un temple sans clocher en 1647. Le chœur avait des vitraux peints qui ont disparu. On utilisa, pour cette construction, les matériaux de l'église de Pontareuse, démolie à cette époque. Les cloches furent logées dans la tour Marfaux ; la tradition fait venir de Pontareuse l'une d'entre elles qui porte une inscription latine en caractères gothiques. Le temple a subi diverses réparations ; il avait au devant une cour fermée avec une belle porte de fer forgé, transportée dès lors à l'ancien cimetière. Il est probable que la construction du barrage, servant à assurer l'alimentation du canal des moulins, ne fut pas étrangère à la disparition des murs de Pontareuse et peut-être du pont. Ce barrage, d'abord en bois, fut reconstruit en pierre en 1770, avec le secours d'une allocation du roi de Prusse.

Jusqu'en 1848, Boudry forma une des quatre bourgeoisies de l'Etat et prit, en cette qualité, une part active à tous les événements politiques de quelque importance. Les affaires étaient gérées par l'assemblée de Commune, dont les *plus* étaient exécutés par un Conseil restreint formé des deux Maitres-Bourgeois (dont l'un membre de la Cour de justice) un secrétaire et un boursier.

Ces assemblées n'étaient pas toujours paisibles et les discours des bourgeois manquaient parfois de courtoisie parlementaire. Un document, que je dois à l'obligeance de M. F. Chabloz, fait le tableau de quelques-unes de ces réunions tumultueuses, où l'on devait appeler des conseillers d'Etat pour calmer les passions des mécontents. C'était en 1710, un bourgeois nommé Frédéric Grellet, demandait l'autorisation de tenir une de ses pièces de terre en *cheseau benoit*, c'est-à-dire de l'entourer de clôtures; car d'après les us en vigueur, toutes les terres étaient ouvertes au bétail, sauf de la St-Georges à la St-Jean, pendant que le foin croissait. Il souhaitait que cette mesure s'étendît sur la plupart des terres de la commune, « car, » disait-il, « lorsque cela sera ainsi étably, vous verrés que nous aurons assés de fourage dans Boudry. L'argent y sera aussi abondant, parce qu'on n'aura pas besoing de le porter au Chablais pour acheter de méchant fourage, comme on faisait cy-devant. On pourra semer de l'esparcette dans les endroits où il ne croit pas de l'herbe, et on pourra planter des arbres pour remplasser une si grande quantité qui sont secs. Ainsi la communauté aura de bonnes obligations pour assister les pauvres bourgeois avec les censes d'icelles. »

F. Grellet était un homme de progrès ; ses idées jetèrent la division parmi les bourgeois, dont la majorité lui était hostile. Les deux partis s'accusèrent réciproquement de cabale, de corruption, d'employer le vin pour gagner des adhérents, et même de gaspiller les biens de la commune.

Pour se laver de cette dernière accusation les Maîtres-bourgeois présentèrent la liste des dépenses faites sous leur administration. C'est à ce titre qu'elle est intéressante. « On a payé, » disent-ils, « à Soleure 2000 écus. — Réparation aux écluses des moulins 1000 écus. — Voyages à Neuchâtel pendant l'interrègne (1707) et troupes bernoises à loger 500 écus. — Le débornement avec Cortaillod qui régnait depuis 300 ans, a été fait ces trois dernières années et a coûté 300 écus. — La réception de M. le Châtelain 150 écus. — L'affaire des troupes de la Buchille 200 écus. — La montre (l'horloge) faite à la tour 150 écus. Le plaidoyer avec le receveur Mellier 200 écus. — Le plaidoyer contre M. le baillif Tribolet et contre le lieutenant Pettavel pour le Merdasson 200 écus. — Réparations le long de l'Areuse 200 écus.

Les armoiries portaient trois chevrons d'argent sur gueules, dans un écu d'or; au-dessous un poisson nageant dans l'azur. L'huissier portait le manteau mi rouge, mi bleu. Outre sa compagnie de fusiliers, que précédait un peloton de grenadiers coiffés de bonnets à poil, Boudry eut, comme d'autres villages, une compagnie de mousquetaires, qui existe encore, et dont le but est de s'exercer au tir en proposant des prix prélevés sur le revenu de ses fonds.

Les routes à la charge de la commune étaient entretenues par des corvées (ou reutes) auxquelles tous les chefs de famille étaient convoqués. Elles furent supprimées en 1836 et remplacées par la taxe.

La ville avait deux fours banaux, desservis chacun par un fournier. C'est là que, le samedi, les ménagères se rendaient pour préparer en commun et à peu de frais, le pain de la semaine, et procéder aussi à la confection des gâteaux, selon la saison. On faisait plusieurs fournées, la première de grand matin. Je crois encore entendre la voix du fournier qui criait dans la rue, avant l'aube: « *Marie Moinet! épatâ! — Suzon Thétaz! épatâ! — Marion Sigot! épatâ!* [1]. Autres temps, autres mœurs.

Les forêts appartenant à la commune sont plus vastes que fournies; elles s'étendent sur le bord oriental de la montagne de Boudry, dont Cortaillod et Bevaix possèdent la plus belle partie. Elles se prolongent sur les deux rives de l'Areuse, dans une région nommée Trémont, dont les ours faisaient naguère leur domaine et dont l'aspect pittoresque et sauvage, rappelle les paysages des Alpes.

Il y a 40 ans, le patois était encore en usage pour tous les adultes entre eux; mais on commençait à parler le français aux enfants. Vers la fin du siècle dernier, le régent, lorsqu'il voulait se faire comprendre, donnait ses explications en patois. Aujourd'hui ce dialecte a presque entièrement disparu.

Amiet, dans sa Description de la principauté de Neuchâtel et Valangin (XVII[e] siècle) parle d'une fontaine d'eau salée, aussi riche que celle de Salins, mais dont l'exploitation fut entravée par les agents du roi d'Espagne qui, craignant la concurrence, débauchèrent les ouvriers. — Il ajoute: « proche de ce lieu, il y a des montagnes où l'on trouve des mines d'or ». On a dit aussi que l'Areuse charrie de l'or. — Je crains bien que ces mines et cette source n'aient existé que dans l'imagination de l'auteur, ainsi que « les deux épées flamboyantes portées par les milices de Boudry en mémoire de deux batailles, où leurs ancêtres se signalèrent au XVI[e] siècle ». Il est bon de faire justice de ces choses que chacun répète sans aller aux renseignements.

[1] *Epatâ*, préparez votre pâte.

La Cour de justice était présidée par un châtelain ; les sentences d'abord sans appel furent soumises plus tard à la ratification du souverain [1]. Dans les derniers siècles, les sentences qui s'inspiraient de la *Caroline*, n'étaient guère plus douces; pour frapper les malfaiteurs d'une terreur salutaire, ou pour épargner les frais de réclusion, on fustigeait, on pendait, on décapitait, on rouait, on brûlait avec une facilité et une bonhomie que nous avons peine à concevoir. Les juges voulaient remplir leurs fonctions en conscience; c'était dans les mœurs du temps. J'ai entendu de la bouche de plusieurs d'entre eux des récits qui font frémir. On était encore sous l'empire de cette idée que la société se venge par l'intermédiaire de la justice sur la personne du coupable. Chose singulière, c'est de Berlin qui viennent les tempéraments, les conseils pleins de douceur et d'humanité. On en peut juger en lisant aux archives de l'Etat, les lettres du Prince de Hardenberg et de Humbolt, le frère du célèbre naturaliste.

Les exécutions capitales se faisaient, entre Boudry et Bevaix, dans une prairie devenue plus tard place d'armes cantonale et consacrée dans le souvenir populaire depuis 1807, par les manœuvres de la division Oudinot, qui simula la bataille d'Austerlitz, et par le camp des milices cantonales en 1827. Là se dressait le gibet, formé de plusieurs colonnes de pierre, dont les débris sont restés longtemps couchés sur l'herbe; c'est là aussi que le maître des hautes œuvres remplissait son office en présence du tribunal et de la foule des curieux affriandés par les souffrances et les cris du supplicié dont on brisait les membres.

Je ne m'arrête pas avec complaisance sur ces détails, loin de là, mais c'est de l'histoire, et comme tels ils contribuent à peindre une époque. Dans mon enfance j'ai vu maintes fois fustiger et mettre au carcan des criminels; l'école était souvent fermée pour la circonstance, et après avoir accompagné la lugubre procession dans toute la ville, sans perdre un coup de verge, nous nous délections à répéter, sur un de nos camarades, le sombre drame qui venait de se jouer sous nos yeux. L'habitude nous avait ôté la perception de l'horrible; un de nos jeux favoris était la condamnation au carcan, ou au tourniquet installé je ne sais pour quelle raison dans la cour du temple.

C'étaient les restes d'un système judiciaire que des âmes simples et débonnaires, sous d'autres rapports, croyaient le meilleur entre tous. Les lignes qui suivent, tirées d'un travail remarquable de M. le Dr Guillaume sur les « prisons d'autrefois », nous apprendront comment les choses se passaient ici-même en 1669, l'année où Racine donnait *Bérénice*, la plus suave de ses compositions.

[1] Dans le XVe siècle, dit Chambrier, la justice était prompte et sommaire, les justiciers n'étaient jamais payés que lorsqu'on jugeait snr le sang, et le jour de la sentence était celui de l'exécution.

« Les parents de la veuve d'Abram Gruenon, notaire et bourgeois de Valangin, ont présenté une requête contenant en substance qu'ayant atteint l'âge de *80 ans* sans reproche, elle fut saisie nuitamment au commencement de ce mois de décembre par la plus grande froidure qu'il ait fait et jetée dans le *Croton* du château de Boudry, sans qu'elle eût commis, ni qu'elle fût convaincue d'aucun crime, ni forfait. Que contre les franchises du dit Valangin, on l'a laissée croupir dans cette infâme prison où elle ne voyait goutte[1], l'espace de 16 jours, par une si rigoureuse saison, qu'elle y a perdu la plupart de ses dents, en les claquant de froidure l'une contre l'autre. Que pendant ce temps, pour tâcher de la convaincre on a fait déposer contre elle, toutes sortes de personnes et même des enfants, sans qu'il s'en soit trouvé aucun qui l'ait accusée de crime. Qu'ayant été emprisonnée sur le soupçon d'avoir empoisonné Jacob Amyet et son ménage, encore que sa justification fût très claire, on l'a néanmoins examinée et interrogée sur le fait de sorcellerie et de paillardise, contre l'ordre qui ne permet pas d'interroger et de questionner un prisonnier sur d'autres cas que sur celui pour lequel il a été emprisonné. Que toutes les fois qu'on l'est allé visiter, on l'a traitée avec toute sorte de mépris, appelée sorcière et menacée de la brûler. Que lorsque le fils du sautier M..... l'allait faire chauffer, il la contraignait de retourner dans le croton, d'abord que ses membres perclus de froidure, commençaient à sentir la chaleur et même une fois étant encore tout engourdie de froid, elle tomba depuis l'échelle[2] au fond du croton, dont elle saigna tant, qu'elle croyait en mourir; ce qui l'obligea de prier instamment le fils du Sautier d'appeler le Pasteur pour la consoler, mais il lui vint dire que le dit sieur Pasteur l'avait refusé et qu'il ne consolait pas les prisonniers du croton, — et un autre jour, après avoir remué les pierres de la torture, il lui dit que c'était pour la torturer. — Enfin, dans cette extrême froidure, on fit venir un bourreau étranger, lequel la contraignit de se déshabiller..... mais encore qu'il n'y trouva aucune marque diabolique..... on la remit encore dans le croton, où elle croupit encore pendant quelques jours; que pour ce sujet les dits parents demandent que celui qui l'a ainsi accusée à tort et qui est cause de ses souffrances soit mis à sa place, qu'il fasse réparation d'honneur publique à tout son parentage, et qu'en outre il lui soit fait pension et qu'on leur baille acte de son innocence, afin que personne ne lui puisse reprocher. »

Mais laissons ces scènes sinistres pour dire un mot du mouvement industriel qui vint animer Boudry à la fin du siècle passé. Jusqu'alors la vie agri-

[1] En effet la tour n'a point de fenêtre.
[2] Il n'y avait en effet qu'une échelle pour descendre au fond de la tour.

cole avait régné sans partage; la population composée presque uniquement de bourgeois, vivait de ses champs, de ses vignes et des bénéfices communaux, pâturages, bois de construction, bois d'affouage. Le vin dont on pouvait se passer (on en buvait beaucoup) était vendu surtout à Soleure, les barques le chargeaient au port dit de Boudry. Le bétail était beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui. Une modeste aisance était générale, le luxe inconnu.

C'est alors que la fabrication des toiles peintes fut introduite dans la contrée et vint en modifier profondément l'économie et les habitudes. Les premiers essais de cette industrie dans notre pays datent de 1715, mais ce ne fut que de 1748 à 1763 que Messieurs Cartier, Barbier et Sandoz, et Chaillet d'Arnex fondèrent les fabriques de Boudry, des Isles et de Grandchamp sur le territoire de Boudry. Des établissements de ce genre existaient déjà au Bied et à la Poissine de Cortaillod. On rapporte que pendant une année, une seule manufacture occupa 538 ouvriers et fabriqua de 30 à 35,000 pièces d'indiennes. Celle de Boudry, qui a occupé jusqu'à 300 ouvriers, et qui a été longtemps dirigée par Messieurs Bovet, qui ont coopéré aux frais de l'école qui nous abrite, perfectionna la première et rendit plus rapide la fabrication des toiles peintes, en ajoutant, en 1807, à l'impression par le moyen des planches de bois et de laiton, les appareils à rouleaux de bronze gravés en creux. On les prépara d'abord au burin, plus tard à la molette par des procédés mécaniques. D'habile graveurs sortis de nos fabriques mirent dans la suite leurs talents au service des industriels de l'Alsaçe, qui préparaient une concurrence redoutable et ruineuse pour nous.

La création de ces fabriques, eut pour conséquence un appel d'ouvriers; les gains relativement élevés qui étaient offerts produisirent leur effet; on accourut de loin; ce fut en petit la fièvre de l'or en Australie, en Californie. Les cultivateurs attirés par l'appât de l'argent que l'on pouvait palper à chaque quinzaine, délaissèrent leurs vignes et leurs champs, dont les produits étaient précaires, on méprisa l'agriculture, on prit l'habitude de la dépense, on s'imagina que cette mine d'or serait inépuisable. Le population augmenta rapidement et les étrangers, jusqu'alors en nombre imperceptible, prirent hardiment leur place au milieu des bourgeois qui avaient l'habitude de se considérer comme une classe privilégiée. Les dessinateurs, les metteurs sur bois, les graveurs, les imprimeurs, les rentreuses etc., eurent une belle période; il eût fallu en profiter avec sagesse et songer à l'avenir. On voyait alors les prairies voisines des fabriques couvertes, non de moissons dorées, mais de pièces d'indiennes de toutes les couleurs qui subissaient l'action du soleil et de la pluie avant d'être expédiées à leur destination. Tout cela a disparu; le bruit des ateliers s'est éteint, les rouages se couvrent de

mousse dans leur chenal abandonné; la concurrence des manufactures anglaises et françaises, et d'autres causes encore ont fait cesser peu à peu tout ce mouvement. Un reste d'activité anime encore quelques parties de la fabrique de Boudry.

Si la chute de ces établissements eût été instantanée, les ouvriers, passant subitement de l'aisance à la misère, auraient pris un parti désespéré, ils auraient émigré ou changé de vocation, mais le mouvement est allé en déclinant peu à peu ; les ouvriers étaient tour à tour oisifs ou occupés, la certitude aveugle de voir des jours meilleurs les portait à se cramponner à leur métier, à leur fabrique qui ne pouvait plus les nourrir. Si l'industrie a été la source de grandes fortunes, honorablement acquises et ennoblies par la bienfaisance, elle a aussi engendré bien des misères. Depuis quelques années l'horlogerie semble réparer les brèches que les toiles peintes ont faites à l'aisance générale. Mais on se demande pourquoi les cours d'eau si abondants et fournissant une force motrice si considérable n'attirent pas des industries stables et rémunératrices.

Ce qui contribuera plus que toute autre chose à la prospérité de Boudry c'est l'instruction de la jeunesse; avec l'instruction et l'habitude de ne compter que sur soi, on peut renverser des obstacles qui semblaient au-dessus de nos forces. On compte actuellement quatre écoles publiques permanentes, et une école pour de jeunes enfants, fondée par des particuliers. La principale de ces écoles a été dirigée par un instituteur[1], qui a laissé des souvenirs durables et qui a imprimé aux études une excellente impulsion. Espérons que l'idée émise récemment, de fonder dans ce chef-lieu du district une école secondaire n'est pas tombée dans le néant et que l'on parviendra à trouver les moyens de la réaliser de la manière la plus avantageuse. Espérons qu'un bienfaiteur animé du même esprit que M. Verdonnet, consul suisse à Bordeaux, léguera une partie de sa fortune pour accroître le bien-être de sa ville natale [2].

Messieurs, la tâche que m'imposait la présidence de cette assemblée n'était pas facile ; je devais vous parler de Boudry, mais ce sujet n'a jamais été traité qu'en passant, les auteurs neuchâtelois n'accordant leur attention qu'au chef-lieu du pays. Si Boudry eût compté des écrivains parmi ses enfants, je n'aurais eu que l'embarras du choix; il m'auraient fourni des matériaux en abondance; mais par malheur il n'en est rien. Nous ne sommes pas dans la patrie des hommes de lettres ; nous produisons de bons vins, nous l'affirmons sans orgueil; nous prenons parfois dans l'Areuse une belle truite, chose de plus en plus

[1] M. Auguste Jacot, décédé en 1869.
[2] Il avait légué 20,000 fr. pour la chambre de charité et l'éclairage des rues.

rare[1]; nous savons même l'apprêter convenablement; mais nos érudits, nos savants, nos artistes sont encore à naître. [2]

Un seul nom, celui de Marat, vient sur les lèvres lorsqu'on parle de Boudry. Les historiens de la révolution française, tous ceux qui ont écrit sur le compte du célèbre conventionel, ne se sont pas fait faute de le présenter comme originaire de notre petite ville; malgré les efforts que l'on a tentés pour rectifier cette erreur, elle s'est accréditée; on y tient. En 1847 j'envoyai à Lamartine, ainsi qu'à M. Thiers, une copie légalisée de l'extrait des registres de Boudry, attestant que Jean Paul Mara naquit à Boudry le 24 mai 1743, qu'il y fut baptisé le 8 juin suivant, mais qu'il était fils de Jean Mara, prosélyte, de Cagliari, en Sardaigne, et de Louise Cabrol de Genève sa femme. Ce fut peine inutile, je ne reçus pas même un accusé de réception. On est mal venu de rappeler à ces pontifes de la plume qu'ils ne sont pas infaillibles.

La naissance de Marat à Boudry est un accident; son père, ayant abjuré le catholicisme, fut obligé de quitter la Sardaigne sa patrie; il se retira à Genève où il exerça dit-on la médecine; il y fut reçu habitant le 7 mars 1741 et épousa une Genevoise Mlle Louise Cabrol. Il ne resta pas plus longtemps à Boudry qu'à Genève et vint s'établir à Neuchâtel où il prit logement à la rue des Chavannes. On lit dans les registres du Conseil en 1754: « le sieur Jean Mara, natif de Cagliari en Sardaigne, prosélyte dessinateur et maître de langue italienne et espagnole, continuant à demander l'habitation en ville a été renvoyé jusqu'à ce qu'il se soit procuré des certificats authentiques de sa bonne conduite des lieux où il a demeuré, et des assurances certaines et probantes de la ville et république de Genève, qu'on se chargerait de sa femme et de ses enfants au cas qu'il vienne à quitter ou mourir en sorte que, quoi qu'il arrive, ils ne seront aucunement à la charge de la ville et du public. »

Plus loin, on lit: « Jean Maraz, natif de l'Ile de Sardaigne, maître de dessin, est reçu habitant, au giette de 40 batz et les droits du four. »

En 1758 la troisième classe du collége de Neuchâtel était devenue vacante, les sieurs Jean Mara de Cagliari, Paulet dessinateur de Dôle, habitant de cette ville, et Louis Daubi, natif de Bordeaux, offrirent leurs services et furent admis à l'examen. M. Daubi est reçu avec la condition de se mettre incessament en état d'apprendre les rudiments de la langue grecque, pour l'enseigner à ses écoliers entre cy et la visite des vendanges. » On paye à chacun des deux autres un louis d'or neuf [3].

[1] A la fin du siècle passé, on pêchait jusqu'à 1500 grandes truites (Salmo trutta L.), en quelques semaines, dans la basse Areuse.

[2] H. E. Gaullieur est né à Grandchamp en 1808.

[3] Musée neuchâtelois 1870. page 82. «Le collége de Neuchâtel» par M. Gust. Borel-Favre.

Voilà la vraie filiation de Marat; il est né à Boudry, de parents étrangers, mais il a été élevé à Neuchâtel. Nous n'avons rien de commun avec lui, sa gloire ou son infamie ne nous touchent pas. Vous le voyez, Messieurs, et ceci est un enseignement: c'est de la Sardaigne et de la Corse que sont sortis les deux hommes qui ont joué les rôles prépondérants en France, à la fin du siècle passé, l'un pour exciter le mouvement révolutionnaire, et le pousser à ses dernières limites, l'autre pour le comprimer et l'étouffer: Marat et Bonaparte.

Vous verrez, à côté de l'auberge *du Lion*, la maison où Marat est né. Si le peintre David l'eût connue, il y eût fait mettre une inscription en lettres d'or.

Mais, assez de digressions, brisons le fil des souvenirs qui me mèneraient trop loin. Nous avons affaire à un coin de terre imperceptible, et cependant les hommes y ont laissé des traces dont l'étude finirait par lasser votre patience. L'an dernier, à la Chaux-de-Fonds, M. Nicolet regrettait de n'avoir à vous présenter que de l'histoire moderne; si Boudry n'a pas une œuvre d'érudition, il a du moins le privilége d'avoir plus que de l'histoire a vous offrir, puisqu'il propose à vos méditations une partie importante des temps pré-historiques. C'est dans ce but que la section du Club jurassien s'est donné la peine de réunir les collections intéressantes que vous avez vues ce matin; elle a voulu ainsi vous témoigner la part qu'elle prend à nos travaux.

« Du haut de ces monuments, 40 siècles vous contemplent, » disait Bonaparte en montrant les pyramides, bien étonnées de voir, à leurs pieds, les chapeaux à cornes des soldats de la République ... Nous aussi, Messieurs, si nous avions besoin de cette mise en scène, nous pourrions dire en portant nos regards vers les cités lacustres, les gorges de l'Areuse, et la grotte du Four, au fond de ces retraites, quarante siècles nous attendent, pour nous souhaiter la bienvenue, et renouer, dans cette paisible fête, la chaîne interrompue des temps, le passé et le présent.





Auto-Lith au Penitencier à Neuchâtel.

LES GIRARDET

Karl Girardet

Suite. — Voir la livraison de Mai (page 105).

Le paysage sera assurément un des titres de gloire de l'école actuelle. « Si nos peintres, écrivait M. Théophile Gautier en 1855, peuvent trouver des maîtres pour l'histoire et le genre parmi les illustrations du passé, ils sont à coup sûr sans rivaux dans cette branche de l'art en quelque sorte toute nouvelle. »

C'est de l'Angleterre qu'arriva le mouvement de rénovation du paysage ; Constable, Gainsborough, élèves des anciennes écoles, étaient revenus à la nature, et quelques-unes de leurs œuvres, pleines d'impressions fraîches, avaient ouvert une voie nouvelle où plusieurs artistes français se hâtèrent de marcher. Cabat, Flers, Paul Huet, Théodore Rousseau, Bonington [1], Decamps, Delaberge, Marilhat, furent les chefs des cohortes de la jeune école. Aligny, Bellel et Paul Flandrin devaient défendre les vieux principes tout en faisant des concessions aux nouveaux, tandis que Jules Dupré, Diaz, Corot, Daubigny, Troyon, faisaient définitivement triompher la révolution dans le paysage. Cependant quelques artistes de talent n'embrassèrent pas aveugle-

[1] Bonington, né en Angleterre, étudia à l'atelier des élèves de Gros; il travailla en France où il peignit avec un remarquable talent des scènes de genre historique ; il s'adonna aussi au paysage. Des relations de famille l'amenèrent, dit-on, à Neuchâtel où il passa quelque temps ; il explora nos environs et en rapporta plusieurs tableaux ; certaines toiles de lui peintes évidemment au bord de la Thièle, portent faussement le titre de « Rives de la Seine ». Nous accueillerons avec reconnaissance les renseignements qu'on pourrait nous donner sur son séjour chez nous. Bonington est aujourd'hui classé parmi les peintres français.

ment les violences romantiques et réalistes, il se forma un groupe qui eut le culte de l'aimable et de l'élégance et rechercha quand même les délicatesses de l'exécution au moment où on les traitait de choses surannées: Français, Achard, Desjobert, Buttura, Bénouville, Emile Lapierre, forment un cénacle que nous appellerons les délicats ; c'est ici que se classe Karl Girardet comme paysagiste ; lié d'amitié avec plusieurs d'entre eux, avec Français surtout, il marcha dans la voie du cénacle, avec une constance dont le public ne lui a pas assez tenu compte.

Pendant ce temps, Théodore Rousseau « romantisait » le paysage et peignait d'une brosse échevelée une nature qui ne ressemblait plus à celle du Poussin ; c'était des chênes touffus, des broussailles impénétrables, ou les allées régulières et tracées au cordeau d'une forêt royale ou d'un parc princier, au ciel bleu festonné de nuages de bonne compagnie, avaient succédé les temps couverts, les nuées chargées de tonnerre et de pluie, les capricieuses fantaisies qui se jouent au dessus de nos têtes dans les jours d'orage, et les gammes héroïques qui incendient les horizons après le coucher du soleil. Paul Huet, plus imbu de Lamartine, composait ses paysages avec des motifs très réels amalgamés en manière de décor, des étangs bordés de grands arbres laissant apercevoir à travers une clairière un horizon vague et lointain. Diaz, installé au plus profond des bois, dans les futaies et les broussailles de la forêt de Fontainebleau, en traduisait les mystères dans des toiles où le ragoût du métier et les hasards de sa palette prenaient une importance considérable ; peu surent aussi bien que lui faire scintiller les feuillages sous un rayon de soleil, noyer les massifs dans une ombre transparente ou répandre la rosée sur les buissons et les hautes herbes, mais le procédé nouveau de sa peinture séduisit autant que les scènes qu'il représentait et le paysage-pochade fut à l'ordre du jour ; on traita de bourgeois toute recherche du fini et de la précision.

Nous ne pouvons oublier deux artistes originaux qu'il est difficile de rattacher à un groupe. Camille Roqueplan et Karl Bodmer ; le premier, après s'être fait une place honorable dans la peinture de genre, était allé demander au Midi la guérison d'une maladie qui devait l'emporter. Ayant quitté la soie et le satin, les carnations tendres, les fonds ambrés des intérieurs, il avait cherché ces charmes de la couleur dans un autre milieu et les avait trouvés parmi les paysans des Pyrénées et dans le paysage de cette nature originale ; il sut allier à une couleur délicate et vraie un dessin serré, réel et distingué à la fois. Karl Bodmer, né à Zurich, après avoir passé plusieurs années dans l'Amérique du Nord, s'est fait le peintre des hautes futaies et le chantre de la vie des animaux de nos forêts.

Le cénacle des « délicats », sans chercher à résister au courant, ne se laissa

pas entraîner par lui. Achard exploitait les belles vallées de l'Isère dont il rendait la nature blonde avec largeur et vérité; Buttura, hantant le Midi, Nice, la Provence et les environs de Rome, en rapportait des paysages où arbres, buissons et herbes étaient « portraicturés » avec une conscience dont nous ne trouvons l'équivalent que chez Hobbema et Delaberge; mais son procédé lent ne lui permit pas de laisser une grande quantité de toiles; Desjobert et Emile Lapierre exploitaient les bois des environs de Paris, les fermes normandes et les parcs seigneuriaux qu'ils peuplaient de petits personnages en villégiature ou de seigneurs et de dames du monde chanté par Watteau. Bénouville et Français, épris de l'Italie, en divulgaient les beautés intimes, ce dernier, après avoir trouvé le métier en étudiant les bords de la Seine, de Rueil à Bougival, était aux rives du Tibre et du Teverone où il trouvait des motifs suaves dont les paysagistes, ses prédécesseurs dans ce pays, n'avaient donné qu'une idée vague, édulcorée par la convention des écoles.

De la Rive, Maximilien de Meuron, Diday et Calame, avaient ouvert la route du paysage suisse; Karl Girardet, que nous avons vu débuter au Salon de Paris par des scènes de genre et de paysage du pays natal, était revenu à son point de départ après avoir visité et peint l'Egypte, l'Italie et la Touraine; il suivit les vallées les plus séduisantes des Alpes, les sentiers qui ondulent autour des golfes et des promontoires de nos lacs; il parcourut les villages de bois roussi cachés dans les pommiers et les noyers, les bords des rivières, alors que, quittant leur course furibonde à travers les rochers, elles viennent doucement baigner les prairies. Le pittoresque de nos villes ne lui fut pas indifférent non plus, et il sut le rendre avec le même charme facile, mais il ne s'aventura que rarement dans les régions supérieures de l'Alpe, leur préférant avant tout les sites plus aimables des vallées.

Il expose au salon de Paris en 1861, *L'entrée du Valais prise du Bouveret*, — *La vallée du Rhône*, toiles remarquables, la série de plans successifs des montagnes y est rendue avec une grande justesse. *Les Diablerets, La Tour des Sorcières à Sion, Une fontaine à Sion, Un abreuvoir dans les Landes de Gascogne.*

Le versant italien des Alpes, avec ses lignes douces, ses constructions blanches et sa végétation méridionale, devait fournir à l'artiste de nouveaux et intéressants motifs; il expose au Salon de 1867, avec une *Vue prise dans les Landes de Gascogne*, une *Vue prise au bord de la Toccia (lac Majeur)* en 1865, *Une cascade à Murg* (canton de Glaris) en 1866 une *Vue prise sur les bords du Cher, Le soleil levant sur la Toccia.*

En 1867, il envoya à l'Exposition universelle, ainsi que les règlements le

permettaient, plusieurs toiles qui avaient déjà paru aux Salons annuels et de nouveaux sujets, *un paysage* et des *Laveuses au lac du Bourget ;* il envoie la même année à l'exposition officielle les *Bords de la Marne près Charly (Aisne)* et la *Vallée de Glaris prise des bords de la Linth*, toile d'un aspect saisissant acquise par l'empereur.

En 1868, *Environs de Château-Thierry, — Près de Nanteuil-sur-Marne (Seine Marne).*

En 1870, *Orage dans le Valais, — Vue du lac Wallenstadt prise de Betlis.* Dans la première de ces toiles, l'artiste a voulu sortir des scènes ordinairement traitées par lui ; il a essayé du genre terrible ; mais ici comme dans ses batailles, on sent une nature trop aimante pour rendre d'une manière absolue les côtés dramatiques de la nature. Un paysan à cheval presse devant lui un troupeau qui se hâte de rejoindre son gîte ; des nuages plombés, chargés de tonnerre et de pluie descendent jusqu'au bas de la vallée et forment à cette scène un fond sinistre, mais un rayon de soleil éclatant tombe sur cette petite troupe et l'entoure d'une auréole qui semble diminuer les dangers de l'orage. — La seconde toile contient toute la poésie d'un lac de Suisse en plein soleil d'été, les bleus d'opale des montagnes estompées dans le hâle incandescent d'une journée torride, les eaux d'outremer avec leurs stries verdâtres comme l'Océan, le sentier longeant la rive et les arbres au feuillage frais et vivace détonnant sur ce fond azuré comme une note cuivrée dans une harmonie langoureuse.

Les bûcherons près de Brientz et la *Vue du Rothstock et du lac des Quatre-Canton, près de Brunnen*, étaient exposés à Neuchâtel, en mai 1870. Avec ces quatre dernières toiles s'arrête pour aujourd'hui l'œuvre de Karl Girardet, mais l'artiste plein de verve et de santé ne peut manquer d'ajouter bientôt de nouveaux noms à cette liste écourtée. Nous n'avons cité que les toiles exposées à Paris et à Neuchâtel ; il nous eût été difficile de noter toutes celles qui figurèrent aux expositions de France, de Suisse, d'Allemagne et d'autres pays, et celles qui passèrent directement de l'atelier du peintre au cabinet de l'amateur ; leur auteur lui-même ne s'y retrouverait pas.

Parmi les toiles les plus remarquables exposées à Neuchâtel, nous mentionnerons encore : *Les bords du lac de Lungern en hiver*, et le *Champ des morts près du Caire*, dessin, en 1849. *La moisson en Valais, Le lac de Genève, rive de Savoie* en 1860. *La Vallée de Meyringen* en 1862. *Les environs de Domo-Dossola* en 1864. *Vue prise dans la vallée de l'Adour (Landes de Gascogne)* en 1866 etc.

Après avoir occupé longtemps un modeste atelier place St-Germain-l'Auxerrois, Karl Girardet habite la rue Bréda depuis 1857.

Des moulages d'ornements de tous les styles tapissent les murs de la cour de sa maison, encadrant les portes et les fenêtres et jusqu'à la loge du concierge. Cette manière de décor qu'on trouve dans les ateliers de mouleurs et de pâtissiers-ornemanistes, a quelque chose d'imprévu qui n'est pas sans charme et repose de la banalité ordinaire des constructions nouvelles; les préoccupations de la vie des affaires vous quittent au seuil de cette porte, et le visiteur se souvient qu'il va voir un artiste. — C'est ordinairement aux étages supérieurs des maisons parisiennes que sont situés les ateliers de peintres; celui de Karl Girardet ne fait pas exception ; vous êtes entré dans une petite antichambre où vous n'attendez pas assez longtemps pour admirer le dessin de la *Famille affligée* offert par Léopold Robert à son premier maître, Charles-Samuel Girardet, qui est aujourd'hui la propriété du fils aîné de la famille; on vous fait gravir un petit escalier sombre au haut duquel l'artiste vous attend; bâti en hercule, les épaules larges, la barbe blonde en pointe, il y a en lui quelque chose du sylvain et du militaire, mais la robe de chambre et les lunettes ramenées sur le front tempèrent immédiatement cette première impression, un geste affable, une voix douce terminant les phrases en finale légèrement chantante, achèvent de vous gagner ; vous avez craint d'être importun, mais le peintre vous enlève ce scrupule en reprenant son travail, un paysage qu'il termine dans son cadre, ou un bois qu'il crayonne sur une table chargée de croquis et d'albums; il y a en lui la cordialité *montagnarde* originelle complétée par l'urbanité parisienne.

Un artiste se retrouve tout entier dans son intérieur, c'est là qu'il faut l'étudier de préférence. Une vaste croisée ouverte sur les jardins qui existent encore entre les rue de Laval, de Navarin et celle des Martyrs, laisse pénétrer ici les flots d'une lumière joyeuse sur les tableaux et les innombrables études accrochées aux murailles ; quelques meubles élégants, des objets rapportés d'Orient, des livres complètent cet ensemble ; la pipe est ici de tradition.

Les études peintes résument la vie de l'artiste, et leur réunion forme un contraste étrange; la Suisse y coudoie l'Italie, Naples, Alexandrie et le désert ont comme voisins des paysages neigeux de l'Oberland bernois; on passe de Capri aux landes de Gascogne, et de la Méditerannée aux lacs de Suisse ou de Lombardie. Ces études de petite dimension sont exécutées avec esprit et facilité; quelques-unes ont une vérité de ton qui s'est souvent atténuée dans les tableaux, mais rien n'est fatigué par la recherche ou le travail, tout au contraire est frais, libre et paraît être peint comme en se jouant.

Il y a une histoire et des souvenirs attachés à chacune de ces toiles; une

étude, un croquis sont pour un artiste comme une page du livre de sa vie; celle de Karl Girardet a été remplie en partie par les voyages; il a parcouru la France et la Suisse, l'Allemagne, le Tyrol, l'Illyrie, la Croatie, l'Espagne, l'Egypte, et chaque étude a son anecdote grave ou gaie que vous pourrez évoquer à l'heure ou le peintre dépose la palette après une journée de travail; à ce moment il vous dira avec un abandon pittoresque, l'aventure que rappelle tel croquis; il vous fera comprendre les beautés d'un site, il vous en peindra les effets successifs par le soleil ou la pluie soudaine, et au charme de ses mots, si vous n'êtes pas artiste vous aurez en l'écoutant le regret de ne pas l'être, ou le désir de le devenir.

Karl, pendant son séjour à Madrid, eut à faire, comme nous l'avons dit, les portraits de plus de soixante-dix personnages de la cour; son ami et collaborateur Blanchard l'aidait dans cette besogne. Le matin on se distribuait les grands d'Espagne, les maréchaux et les duchesses, souvent même on les tirait au sort; il fallait alors aller frapper à la porte de ces altesses, présenter ses titres d'introduction, faire antichambre et attendre que les personnages eussent revêtu leurs grands uniformes ou leurs robes de cour; on comprend les scènes curieuses, exhilarantes que devait faire naître cette revue de tous les dignitaires de la couronne, passée par deux artistes parisiens, leur étonnement à l'arrivée de grands d'Espagne de première classe méfaits comme Esope et perdus dans leurs habits de cour chamarrés d'or et de croix; on devinera surtout l'extrême embarras de Karl en présence d'une dame d'honneur d'un âge et d'un embonpoint respectable, qui, le conduisant en face d'un magnifique portrait de jeune fille peint par Goya [1], lui demanda s'il ne pouvait en faire une copie pour le tableau du mariage. Le portrait de jeune fille représentait la dame d'honneur dans son printemps. L'artiste parut d'abord se rendre à ce désir...., puis il objecta que le costume avait légèrement changé et qu'il serait bon, cependant, de paraître dans le tableau officiel avec une fraîche toilette; cet argument fut irrésistible et la dame posa pour sa robe avec une complaisance qui permit à Karl de faire un de ces portraits qu'on n'oublie jamais, ne les eût-on qu'entrevus.

Cette série de dessins et d'aquarelles est bien une des choses les plus curieuses de l'œuvre de Karl Girardet, il y a là des types d'une étrangeté et

[1] Francisco Goya de Lucientes, mort à Bordeaux en 1828 dans un âge très avancé, fut le peintre le plus distingué de l'Espagne sous le roi Charles IV; il a peint une grande quantité de portraits, des scènes historiques; il a aussi gravé et lithographié des scènes fantaisistes, des combats de taureaux et des caricatures; son œuvre la plus remarquable en ce genre a pour titre Caprichos (Caprices).

d'une tournure saisissante; le portrait du roi et de la reine sont d'une grande vérité; c'est en étudiant cette collection qu'on peut juger de la facilité du peintre, car il fallait saisir la ressemblance de gens inconnus jusque là, les dessiner dans des conditions souvent défavorables et se rendre parfois à des exigences peu artistiques.

Karl Girardet semble avoir complétement renoncé à la peinture historique et même à la peinture de genre ; nous le regrettons, car, il y apporterait sans doute aujourd'hui des qualités nouvelles; nous savons qu'il ne se satisfait pas de peu, et ses tableaux de figures ont été travaillés avec une tenacité et une recherche que la facilité d'exécution ou l'épiderme de la peinture, si nous osons nous exprimer ainsi, dissimule habilement aux yeux de ceux qui n'ont pas tenu le pinceau. A quoi faut-il s'en prendre si l'artiste a délaissé ce champ difficile où il a marqué sa place par des œuvres si remarquables ; il n'a point cependant sacrifié au veau d'or, mais il a, peut-être malgré lui, subi l'influence d'un courant funeste qui a forcé l'art à rapetisser ses productions pour les approprier aux goûts restreints et mercantiles de l'époque, et les loger plus facilement dans les intérieurs étriqués du moderne Paris.

Karl est aujourd'hui paysagiste ; il semble obéir en cela à un besoin intime et vouloir chercher au milieu de la nature la réalisation de la douce philosophie de Bernardin de St-Pierre ; la nature en effet n'est-elle pas infinie, n'a-t-elle pas toutes les beautés, toutes les grandeurs et toutes les intimités, n'est-elle pas une éternelle réponse et la plus éloquente de toutes aux aspirations et aux inquiétudes de l'âme, ne s'y repose-t-on pas à l'abri des tracas de la vie; les horizons embrasés de lumière, les vallées ombreuses, les futaies épaisses tamisées de soleil, les lacs alpestres, les bords de rivières, les chemins qui serpentent dans la montagne, les prairies, tout cela ne répond-il pas éloquemment au besoin de paix et d'idéal que nous portons en nous.

Karl a aimé tout cela, il a trouvé le charme du paysage sous les latitudes les plus différentes, il l'a rendu d'une manière particulière, sans se confiner dans un cercle restreint; peintre cosmopolite il a trouvé sous les palmiers d'Egypte et sous les sapins de la Suisse des motifs qui, tansportés sur la toile, causent une impression analogue avec les éléments les plus opposés; cette impression se sent plus peut-être qu'elle ne se définit, c'est une joie qui va des yeux au cœur, à la vue de sites mis en scène avec une grâce toujours charmante, des formes « amusantes » selon le langage des ateliers, et une couleur toujours aimable. Peu de paysagistes en effet savent présenter un site d'une manière aussi séduisante ; il donne de l'élégance aux choses les plus âpres; la neige même devient riante sous son pinceau, ses premiers plans se com-

posent toujours d'une manière heureuse, il comprend ses motifs, les domine et les fait entrer dans leur cadre d'une façon harmonieuse qu'on abandonne aujourd'hui pour se laisser aller à l'imprévu et au réel absolu. Rien chez lui n'est laissé au hasard du métier, tout est fait avec une perfection rare. Cette absence de défauts est aujourd'hui un côté faible. Les qualités si originales des Corot, des Rousseau, des Daubigny, Diaz, Courbet, etc., sont en effet d'autant plus saisissantes qu'elles apparaissent à côté de faiblesses qui les mettent en lumière. Supposez à Karl Girardet une exécution plus libre, plus abandonnée même, certains côtés de son talent impressionneront d'une manière plus sensible; pourquoi l'artiste n'a-t-il rien essayé dans cette voie? certaines esquisses rapidement enlevées d'après nature nous font supposer que ses toiles ne perdraient rien s'il essayait d'y morceler les différents côtés de son talent. Mais nous savons qu'il ne peut se contenter d'un à-peu-près, et que ce laisser aller contemporain, qui souvent dégénère en gaucherie, ne saurait trouver grâce à ses yeux ; il a, avant tout, des appétits d'exécution aimable et délicate.

Il aime la lumière, et il la jette à profusion sur ses toiles ; il recherche souvent les harmonies délicates, les ciels laiteux du matin ou l'azur du plein jour ; s'il ambre parfois ses colorations, s'il développe ses tons par leurs côtés chauds, c'est qu'il n'a pu oublier les splendeurs de l'Orient au travers desquelles il a pris l'habitude de voir les pâleurs de nos latitudes tempérées.

Les figures de ces paysages ne sont pas accessoires, ce n'est pas la « note humaine » de Jules Dupré, note sans cesse sacrifiée ou maladroitement exprimée, mais des personnages jouant leur rôle dans une scène où ils sont nécessaires ; grandissez-les et il formeront à eux seuls un nouveau tableau.

Plusieurs toiles de Karl ont été gravées ; son père Charles Samuel reproduisit *Les protestants*. Amédée Varin popularisa le même sujet dans une petite planche exécutée pour l'*Artiste* et où l'effet du tableau est rendu avec vérité ; il grava aussi *La Convalescente* pour la même revue. Son frère Paul qui avait commencé par reproduire des paysages de Karl, exécuta la *Bataille d'Héliopolis* pour l'ouvrage de Gavard, les *Galeries historique de Versailles*. La plupart de ses tableaux du salon de Paris ont paru dessinés sur bois dans l'*Illustration*, le *Monde illustré*, le *Magasin pittoresque* etc.

L'artiste est membre de l'Académie royale d'Amsterdam depuis 1857, décoré de l'ordre d'Isabelle d'Espagne, etc.

Il est une influence que nous ne pouvons oublier. Calame avait fait connaître le côté grandiose mais un peu theâtral de la Suisse ; les vignettes, les gravures sur acier et une quantité considérable de tableaux et aquarelles in-

digénes, en en montrant le pittoresque bourgeois et faux, l'avaient discréditée aux yeux des artistes. Karl contribua à la réhabiliter, il en fit comprendre l'intimité, et les peintres reprirent cette route démodée où plusieurs trouvèrent un filon nouveau et des succès.

Tel on l'a vu au canton de Schwytz ou dans l'Oberland bernois, les premières années de sa jeunesse, voyageant, cherchant, le sac au dos, un gros bâton ferré à la main, tel nous le retrouvons aujourd'hui avec autant de jeunesse et la même gaîté ; depuis plusieurs années il revient chaque été en Suisse ; amoureux de son art et de la nature, il est à l'ouvrage aux premières lueurs du jour, on l'y retrouve à midi, la nuit seule peut l'arrêter, mais aussi quelle moisson d'études et de croquis, que de choses fraîches et ensoleillées à emporter, que de souvenirs pour les jours ternes de l'hiver. Cet artiste infatigable, sérieux et enjoué, vous l'avez peut-être aperçu en voyage, courbant sa grande taille sur une petite toile, vêtu de blanc, à l'ombre d'un parapluie de campagne, allongeant sa barbe en pointe dans la direction de l'horizon dont il débrouille les nuances et ramenant alternativement ses lunettes de ses yeux à son front et de son front à ses yeux ; vous aurez alors demandé son nom à votre hôte, celui-ci n'a pas été embarrassé, car le peintre est connu et aimé bien au loin et il vous aura répondu : c'est Monsieur Karl, — absolument comme les habitants de Hyères appelaient l'auteur de la *Prise de Constantine* et de la *Smala :* Monsieur Horace.

Edouard Girardet.

Celui-ci est le peintre de la *Bénédiction paternelle* ; c'est là son titre de gloire le plus incontestable.

Henri-Edouard Girardet, second fils de Charles-Samuel, naquit à Neuchâtel ; les crayons, les pinceaux et les burins de la maison paternelle furent ses premiers jouets, il devint artiste d'instinct et apprit à dessiner avant que de savoir lire et écrire. Son père était retourné se fixer à Paris avec sa famille en 1822 ; l'enfant à l'âge de neuf ans fut envoyé, non pas à l'école, mais chez un graveur sur bois où il apprit la xylographie, que les illustrations des *Magazines* et autres publications remettaient en honneur après un oubli de plus de deux

siècles ; mais soit que le débutant trouvât le métier trop ennuyant ou trop peu en rapport avec les rêves de sa petite tête, soit que le père ait eu avis qu'il était plus sage d'enseigner d'abord à son fils la lecture, l'écriture et le calcul, l'enfant quitta l'atelier pour passer à l'école primaire ; ce n'était point là l'idéal qu'il espérait, tant s'en faut, et si plus tard Edouard peignit avec une telle vérité la scène d'une mère conduisant de force un gamin à l'école, c'est qu'il n'eut qu'à consulter ses souvenirs, car les rudiments de la science n'étaient qu'un maigre appât pour lui ; il n'eût même pu résister à l'ennui que lui inspirait la classe si on ne lui avait permis de suivre en même temps un cours de dessin.

Se souvient-on d'Abraham-Louis et d'Alexandre enfants, travaillant ensemble dans leur maison du Verger, étudiant avec acharnement ; c'est bien le même sang, le même instinct qui anime la génération nouvelle ; Edouard a devant lui l'exemple de Karl, son frère aîné, et stimulé par lui ses progrès sont rapides ; il reproduit tout ce qui tombe sous sa main, tableaux ou gravures, plâtres, paysages ou animaux, l'art n'est point pour lui une révélation tardive, et il n'eut pas à s'écrier comme le Corrège : « Et moi aussi je suis peintre ! » Edouard était né artiste. Pendant quatre ans il mène de front l'école et l'étude du dessin, mais cette dernière l'emporte de beaucoup sur tout le reste, on le comprend. Le gouvernement venait d'ouvrir un cours de sculpture d'ornement, on y envoya le jeune élève, il avait alors douze ans; ici encore ses progrès furent rapides et l'année suivante il obtenait le premier grand prix au concours général ; il passe de là à l'Ecole des beaux-arts où il étudie le modelage d'après l'antique et d'après nature, sous la direction des plus habiles professeurs sculpteurs ; il n'en négligea pas pour cela le dessin, car en ce moment il paraît encore indécis sur le choix de sa carrière ; suivra-t-il son goût pour la sculpture ou prendra-t-il le crayon et la palette ? Chaque chose l'attire à la fois ; il apporte dans l'une et dans l'autre un talent qui les lui rendent également faciles, mais il obtient une médaille de dessin au concours de l'Ecole en 1834, puis une seconde en 1835, et à partir de ce moment son parti est pris il sera décidément peintre. Il n'y avait point alors de section de peinture à l'Ecole des beaux-arts ; les élèves de cette classe y dessinaient deux heures chaque soir et travaillaient le jour dans les ateliers des professeurs.

Les ressources de Charles-Samuel, nous l'avons déjà dit, ne lui permettaient pas toujours d'agir ainsi qu'il l'aurait voulu ; Edouard ne put pas fréquenter l'atelier d'un maître, mais il ne devait point s'arrêter pour cela et il tourna facilement la difficulté ; son frère Karl, qui sortait de l'atelier de Léon Cogniet, pouvait lui donner les notions essentielles du métier de la peinture,

et, avec les solides connaissances du dessin qu'il possédait déjà, cette étude nouvelle lui parut moins difficile. Edouard s'installa dans les galeries du Louvre, et là, dans cette atmosphère qui se dégage des toiles de Titien, de Véronèse, de Rubens et de Léonard, comme l'arôme embaumé des forêts se dégage des arbres, il put comprendre l'art et laisser s'épanouir ses sympathies ; né dessinateur il considéra sans doute la couleur comme un complément obligé de la forme à laquelle elle ne devait qu'obéir, comme la rime de Boileau ; aussi pouvait-il plus que tout autre se passer de l'enseignement traditionnel de la peinture.

Il en était à cette étude lorsqu'il fut appelé, en 1836, en qualité de dessinateur pour travailler au grand ouvrage de Gavard, les *Galeries historiques de Versailles*. Le roi Louis-Philippe avait converti le château royal de cette ville en un vaste musée consacré, comme le dit la devise inscrite sur son fronton : « A toutes les gloires de la France ». La plupart des artistes avaient travaillé à cette œuvre qui célébrait tous les faits politiques et militaires de l'histoire depuis les Francs aux journées de Juillet 1830 ; réunir toutes ces pages par la gravure était une entreprise considérable qui demandait le concours d'une grande quantité de dessinateurs et devait fournir une occupation à plusieurs jeunes artistes ; Edouard fut donc de ce nombre. A ce moment le graveur n'exécutait pas lui-même son dessin ; il avait entre lui et le tableau un intermédiaire dessinateur. Nous avons vu Abraham Girardet reproduire les statues du musée Napoléon d'après Granger, la *Cène* de Philippe de Champagne d'après J. H. Duchemin, et l'*Enlèvement des Sabines* de Poussin d'après Fragonard fils. On se servit pour les *Galeries historiques de Versailles* d'un instrument perfectionné par l'auteur, le diagraphe et pantographe Gavard, par lequel on pouvait réduire les plus grands tableaux à l'échelle voulue avec une exactitude parfaite de contour; la tâche du dessinateur consistait à donner aux traits leur expression atténuée par le travail mécanique de l'instrument, et à rendre les valeurs d'ombre et de lumière ; le jeune homme s'acquitta honorablement de sa besogne et travailla ainsi jusqu'en 1838.

Son frère Karl avait, à partir de 1833, commencé ses voyages d'explorations artistiques en Suisse; il en avait déjà rapporté une série de tableaux, d'études et de souvenirs qui faisaient, aux yeux d'Edouard, resplendir le pays natal comme une terre promise grosse de moissons à récolter, et il ne se trompait pas. En effet, c'était là qu'il allait trouver sa voie et devenir l'artiste populaire et aimé que nous connaissons. Ajoutez à cela les causeries colorées de Karl, les peintures vives et accentuées des récits, et cette étincelle qui illumine les conversations des artistes racontant leurs impressions et communi-

quant leur joie aux autres par un brio de phrases et de mots imprévus, auprès desquels la langue écrite devient une *Matrona honesta* sévère et académique. Edouard ne put résister et partit pour la Suisse au printemps de 1838.

Il y trouva la réalisation du rêve entrevu, il visita les vallées de l'Oberland bernois, et frappé par la beauté d'une nature riche et variée, par le caractère des types, le pittoresque du costume, il s'y arrêta et commença là cette œuvre artistique aujourd'hui si considérable, si vivante, et qui pourrait servir d'illustration à l'histoire de nos us et coutumes ; son premier tableau, le *Bain en commun*, paraissait au salon de 1839. Une jeune mère bernoise baigne un enfant dans un grand baquet ; deux petits canards, dumetés de jaune, nagent sur ce lac improvisé et font la joie du baigneur, une bonne grand'mère, debout près de la fontaine où elle a puisé l'eau du bain, un garçon et une fillette complètent la scène. L'arrangement de la composition n'est pas assez dissimulé, la couleur est un peu roussie, mais la figure de la mère voilée d'ombre sous son grand chapeau de paille, dénote déjà des qualités que nous retrouverons plus tard complétées par le temps et l'étude. Charles-Samuel son père gravait ce tableau pour le *Magasin universel*, année 1839-1840, comme il avait déjà gravé celui de Karl, *Repas de paysans sous un arbre*.

Après un nouveau séjour en Suisse, il expose la *Chèvre blessée*, en 1840, et la *Mort d'un jeune enfant*, en 1841. Ici encore la composition est apprêtée, mais l'exécution se dépouille de ses tons conventionnels, et le talent se reconnaît à première vue. — La scène se passe dans un intérieur où la muraille blanchie à la chaux alterne avec les boiseries rougies par le temps ; un buffet vitré dans le haut laisse apercevoir la vaisselle luisante ; sur une table aux pieds en X sont les restes d'un repas qu'on n'a pu achever ; une horloge rustique avec sa gaîne pour préserver les poids, un étendoir pour le linge fixé au plafond au-dessus du poële de terre complètent cette pièce authentiquement oberlandaise. On a amené au milieu de la chambre le berceau de l'enfant mort ; la vieille grand'mère, la bible posée sur ses genoux, y lit au livre de Job cette parole de résignation la plus grande qui se soit jamais exhalée d'une âme humaine : « L'Eternel l'avait donné, l'Eternel l'a ôté, que le nom de l'Eternel soit béni. » — La mère, assise au chevet du berceau, le coude appuyé au-dessus de la tête de l'enfant, les yeux levés et mouillés de larmes, ne semble pas entendre, comme Rachel elle ne peut être consolée ; deux fillettes l'une assise, l'autre à genoux, et un jeune garçon regardent leur petit frère avec cette stupeur froide que cause l'aspect de la mort ; un adulte, un frère de la mère affligée sans doute, écoute avec attention.

Cette scène est attendrissante, vraie, c'est bien la douleur calme des popu-

lations protestantes de ces vallées ; ce sentiment qui se traduit de tant de manières selon les latitudes et les races est ici profondément chrétien. Il y a cependant encore, malgré l'originalité de cette toile, un souvenir des traditions peut-être même une préoccupation de Léopold Robert dans la grand'mère qui, assise entièrement de face, occupe le milieu de la composition comme une figure de fronton ; l'allure de la mère est aussi empreinte de cette influence et rappelle la manière du peintre des *Moissonneurs* ; si nous osons discuter ces côtés relativement faibles d'une œuvre de talent, c'est que son auteur les a condamnés lui-même par ses œuvres suivantes ; il arrive en effet au salon de 1842 avec quatre toiles où son originalité brise avec la tradition et où son talent sépanouit pleinement. *La lecture de la bible*, la *Prière avant le repas*, le *Conte de la grand'mère*, et une œuvre qui allait lui assurer une place distinguée dans l'art contemporain, *La bénédiction paternelle.*

Nous sommes ici au sein de la famille telle que les idéalistes la rêvent et telle cependant qu'elle existe dans le petit coin de terre célébré par l'artiste ; deux générations sont réunies pour recevoir les dernières paroles d'un père mourant qui termine une vie de travail en bénissant ses petits enfants ; tous les personnages de cette scène sont en proie à une douleur profonde mais calme, austère ; la mort a touché la maison de son doigt, non pas la mort horrible, repoussante des poètes macabres, le faucheur inflexible des légendes, mais un ange radieux. Le vieillard, la tête enfoncée dans l'oreiller, l'œil humide et levé vers le ciel, pose une main ridée sur la tête d'un jeune garçon agenouillé, il a cessé de parler mais son regard déjà détaché de la terre est une prière que tous achèvent avec lui, une petite fille, la face tournée vers le spectateur, tord dans ses mains les coins de son tablier et ne paraît pas comprendre encore le trouble stupéfiant qui l'agite ; elle vient sans doute de se relever pour céder sa place à son frère aux pieds du lit de l'aïeul, tandis qu'un autre frère, plus jeune, debout auprès de sa grand'mère assise, attend que son tour arrive de s'agenouiller aussi sous cette main qui bénit ; la sérénité chrétienne se lit dans cette figure de grand'mère dont le profil accentué et voilé d'ombre sous son foulard rouge se découpe sur l'obscurité que projette un rideau de serge. Une jeune femme appuyée à une table regarde et écoute avec respect, sa poitrine s'affaisse un peu, brisée qu'elle est par la fatigue des veilles ; son mari, type alpestre, sent les sanglots lui monter à la gorge, il les comprime en serrant son bonnet sur sa bouche, il souffre, il étouffe, mais il est homme, il doit se contenir, car s'il se laissait aller à la douleur les larmes retenues des femmes et des enfants éclateraient comme un torrent qui rompt ses barrages ; mais l'affliction se recueille tempérée par l'espérance chrétienne ; regardez la vieille mère, elle contemple avec résigna-

tion celui qui va la quitter, mais on sent que tout ne sera pas brisé entre elle et le vieillard quand il aura fermé les yeux à la lumière ; pour elle aussi rayonneront les séraphiques clartés qu'il entrevoit déjà. — Une grande jeune fille au pied du lit, les mains jointes près de sa bouche, un fils ou un gendre debout dans la ruelle prient aussi en regardant le mourant. La bible de famille avec des fermoirs de métal, est posée sur un tabouret; c'est le trait d'union de la terre au ciel, c'est le rayon consolateur qui illumine cette scène poignante.

L'artiste est arrivé ici à une expression remarquable de sentiments ; cela est vrai, cela est sobre de mise en scène, de geste et d'exécution ; il y a même une largeur qui s'atténuera dans ses autres toiles pour faire place à une recherche plus précieuse encore dans le travail, mais nous préférons de beaucoup ses qualités primitives. *La bénédiction paternelle* est un tableau d'un effet saisissant, la tête rosée du vieillard étincelle sur son traversin blanc ; ce rayonnement, qui va de ce point aux extrémités du lit, forme comme une auréole où l'œil se porte naturellement ; rien n'est cependant forcé pour obtenir ce résultat, et les personnages n'y sont point sacrifiés selon leur plus ou moins d'importance par des procédés d'école ; la peinture est franche de ton ; les figures, le fond, les accessoires sont traités avec un profond amour de la réalité ; on y sent l'appétit d'une exécution « poussée » aussi loin que possible. Ses types sont des portraits, ils ont la saveur du pays, on les a vus, on les reconnaît. Cette toile arrête le spectateur, elle l'émeut par sa vérité et nous avons vu bien souvent des yeux se mouiller de larmes en face de cette page attendrissante.

La bénédiction paternelle fut exposée à Neuchâtel en 1842, et fait aujourd'hui partie de la collection de son musée de peinture dont elle est un des joyaux les plus précieux ; elle a été gravée par Paul Girardet pour le journal l'*Artiste.*

Edouard obtint une médaille et une commande du gouvernement après ce salon de 1842. C'est cette même année que Karl exposait les *Protestants.* Les deux frères trouvaient ensemble la récompense de leur travail.

L'artiste qui venait de montrer une aptitude si réelle dans la peinture des scènes les plus intimes de la vie champêtre, fut chargé d'exécuter une bataille de l'histoire des Croisades pour les galeries historiques de Versailles; il voulut alors voir la nature de cet Orient qu'il allait représenter, et partit, ainsi que nous l'avons dit, avec son frère Karl, qui avait à préparer les matériaux de son tableau de Gaucher de Châtillon. Edouard ne paraît pas avoir été aussi fortement impressionné par l'Egypte qu'il l'était par la Suisse, car, à part les études faites pour la toile qui lui était commandée, il utilisa fort peu les croquis et les dessins qu'il rapporta de ce pays.

Quoique complétement opposée au genre affectionné par Edouard Girardet, *La prise de Jaffa* n'en est pas moins une toile pleine de fougue et de qualités qui constituent la peinture militaire.

Comme on le voit, Edouard Girardet était arrivé presque sans effort et en très peu de temps à prendre sa place au soleil de l'art ; dès son début il a trouvé sa voie, et il la parcourt avec succès depuis ses premiers essais ; il semble n'avoir pas eu de tâtonnements et de défaillances, et son talent s'est trouvé presque soudainement au service d'un esprit inventif et observateur.

Il expose un dessin d'après Rouget, les *Incendiés*, au salon de 1843. L'année suivante, *Aveugle mendiant au Caire*, *Orphelines au cimetière*, *Enfants bernois rencontrant le corps d'un chasseur à demi enseveli sous la neige*, et un dessin d'une grande originalité et d'une exécution très serrée qui fait songer au futur graveur, *Famille de paysans bernois surpris par un ours*. Le succès de ce sujet engagea l'artiste à le traiter en peinture, et en 1846 il paraissait au salon en même temps que *Le défenseur de la couronne*, *La lettre difficile*, et le *Petit voleur de pommes*.

Des paysans bernois sont venus dans la montagne pour y faire un abattis de bois; la vieille mère a suivi la troupe sans doute pour préparer le repas, la jeune mère pour accompagner son mari et donner à sa famille le spectacle des sapins géants s'abattant sous la hache et tombant de toute la hauteur de leur grande taille; on s'est réuni derrière un pan de rochers pour manger la soupe, servie dans un de ces baquets à bords peu élevés, particuliers aux maisons alpestres. La grand'mère préside à cet acte que les montagnards accomplissent lentement en silence et avec un certain recueillement; le temps est gris, imprégné de froides vapeurs qui estompent les contours des roches et des arbres les plus rapprochés, et mêlent une vague terreur à cette scène ; soudain un grognement sourd a retenti.... Le cri : Un ours ! sort de toutes les bouches, la grand'mère pousse une exclamation de terreur en levant les mains au ciel, mais ces mains vont se rejoindre, et le cri s'achèvera dans une prière. — Le fils aîné s'est armé de sa hache par un mouvement fébrile et s'apprête à escalader le rempart naturel dans la direction de l'ennemi qu'on entrevoit dans le brouillard; la mère a saisi un enfant dans ses bras avec un geste plein de « furia » maternelle, et sa tête exprime une terreur angoissante; tout son sang vient d'affluer au cœur ; mais cette minute passée il circulera plus calme ; elle sera forte et disputera chèrement ses enfants à l'animal. Un jeune garçon serre son couteau dans sa main, mais la terreur le retient à sa place entre sa grand'mère et sa mère : chaque personnage de cette scène y tient son rôle avec une rare perfection ; il agit en raison directe de son tempérament, de son sexe et de son âge ; ceci est encore une œuvre d'une

grande observation ; elle fait partie de la collection du Musée de Neuchâtel, elle a été gravée par M. A. Varin.

Le défenseur de la couronne est une petite idylle montagnarde, bien connue par la gravure de Mme Jouanin. Une chèvre indiscrète vient brouter une couronne de fleurs qu'une fillette s'est tressée et posée sur la tête, mais un camarade fond sur l'animal à coups de gaule et délivre sa petite amie, qui n'est cependant pas trop effrayée, car elle rit d'un rire épanoui, dont on croit entendre les éclats s'échapper de ses fraîches lèvres.

Les petits voleurs de pommes sont connus par une lithographie. — Deux gamins rampant dans l'herbe à la manière des Peaux-rouges, s'apprêtent à mettre au pillage la récolte de pommes d'un vieux bonhomme couché à l'ombre des arbres, mais le matois ne dort que d'un œil, l'autre surveille la main qui s'avance et on comprend à son expression qu'il y aura plaisir pour lui à appliquer une solide correction au voleur qu'il va happer en flagrant délit. — Dans *La lettre difficile* nous voyons en scène une grand'mère qui apprend les lettres à un petit garçon. La tâche est dure pour l'un et pour l'autre, le professeur est à bout de patience, l'élève songe à toute autre chose qu'à ce qu'on réclame de lui, mais la grand'mère vient de poser en face de lui deux alternatives qui le rendent immédiatement attentif, une verge et une pomme, grand sujet de réflexion ; et l'enfant bien sûr consentira à devenir savant pour la pomme.

Le public de tous les pays encourage l'artiste dans la voie qu'il s'est ouverte ; rien n'excite au travail comme le succès, aussi Edouard travaille-t-il sans relâche ; il venait de se marier et s'était fixé à Brienz. Ce beau village avec ses maisons de bois, ses treilles, ses jardins au bord du lac, résumait pour lui toute la poétique de la vallée alpestre ; il y trouvait des types de femmes, d'enfants et de vieillards d'une beauté neuve et caractérisque qu'il devait faire connaître bien au loin ; son atelier situé au premier étage d'une construction rustique était visité par les touristes et les amateurs qui en emportaient annuellement une quantité de tableaux, d'études et d'aquarelles, précieux souvenirs de cet admirable pays. Brienz devint ainsi une petite capitale artistique où se donnèrent successivement rendez-vous Karl et Paul Girardet, les Moritz, père et fils, Dietler, Albert Meuron, Christen le sculpteur, Durheim, etc., pour ne citer que les artistes suisses. L'art a besoin de centres, nous l'avons dit plusieurs fois ; la présence d'un homme de talent dans un village d'une vallée des Alpes a suffi pour donner une impulsion heureuse à plusieurs de nos peintres, et quoique Edouard Girardet n'ait pas eu d'élèves, son séjour en Suisse a eu une bonne influence sur l'art national ; il a

montré que le beau était là sur notre sol, dans ses maisons de bois et ses chalets, dans ses habitants, leurs costumes et leurs mœurs. Nous ne voulons pas dire qu'il ait été, chronologiquement, le premier des peintres de genre suisses, non certes, car Loutherbourg, Freudenberg, Kœnig, Töpffer, Vogel, Lory et d'autres encore avaient déjà exploité cette veine, mais Edouard Girardet l'affirma.

Le mauvais temps venu, l'artiste quittait Brienz et s'en allait, singulier contraste, passer l'hiver au palais de Versailles, où il continuait les travaux commencés pour l'ouvrage de Gavard.

Les petits tyrans, *La demande en mariage* et *Un bon cœur*, était exposés en 1847. Le premier de ces tableaux représente deux gamins retenant un porc attaché par une jambe de derrière ; il a été lithographié par Regnier et Bettanier. Dans le dernier une fillette et un jeune garçon qui s'en vont à l'école aperçoivent au bord du chemin, assise sur un tronc d'arbre renversé, une vieille mendiante aveugle accompagnée d'un enfant qui lui sert de guide ; les deux écoliers suivent le premier instinct de leur bon cœur et lui donnent le pain que la fillette porte dans son tablier pour le repas commun ; ce tableau, acquis par le roi Louis-Philippe, faisait partie de la collection de Neuilly et fut brûlé en février 1848.

Nous ne pouvons, comme nous aimerions à le faire, étudier l'une après l'autre toutes les toiles du maître ; mais un volume ne suffirait pas à cette besogne, nous ne pouvons même donner le compte exact de toutes ses œuvres. Un jour que nous interrogions l'artiste sur certain tableau porté au catalogue d'une exposition, il ne put s'en souvenir, et ses frères durent venir en aide à sa mémoire. On croirait, à la vue de la quantité de toiles signées de son nom, qu'elles furent improvisées sous le feu de l'inspiration et qu'elles sortirent de son pinceau sans tâtonnements et sans ratures ; il n'en est rien ; tout est étudié lentement, une raison mathématique tempère le premier jet de la composition et la complète, chose rare, sans la refroidir ; sa peinture quoique travaillée et retravaillée, n'a pas un aspect veule ou fatigué ; les difficultés et la peine s'y dissimulent sous les dernières touches ; nous avons déjà remarqué cela chez Karl, c'est comme une manière particulière aux artistes de cette famille. Edouard ne se contente pas d'esquisses, malgré le brio et l'allure plus libre qu'il sait y mettre ; dessinateur avant tout, il creuse et burine la forme avec le pinceau comme les sculpteurs florentins la cisèlent ; rarement satisfait de lui-même, il défait et refait avec une tenacité germanique, s'emporte ou s'attriste, efface, recommence encore ou crève ses toiles de dépit ou de colère ; c'est un véritable tempérament d'artiste, rêvant toujours le mieux, mais cette préoccupation incessante n'est point un chemin de roses comme

se le figurent ceux qui n'ont touché la brosse ou le crayon que du bout des doigts ; elle irrite et finit par creuser un sillon noir dans l'esprit des natures les plus gaies. Edouard ne résista point à cette loi fatale, et lui qui charmait, égayait même par ses œuvres, ne porta pas le reflet de la gaîté qu'il communiquait aux autres.

On remarqua beaucoup au salon de 1848 *Le retour du soldat dans sa famille*, mais les événements de cette année qui avaient bouleversé la carrière de Karl, devaient aussi porter préjudice à Edouard ; les travaux des *Galeries historiques* furent interrompus, et il dut revenir à Brienz où il s'absorba dans une étude plus intime encore de la nature suisse. — *Le nid de merles*, *Les souvenirs de jeunesse*, figurent au salon de 1849. *Le mauvais temps dans la montagne* à celui de 1850, scène poignante gravée par Mme Bontemps sous le titre : *Famille égarée dans les Alpes.* En 1855, à l'exposition universelle, *Une foire dans le canton de Berne.*

A cette époque Edouard prit une résolution qui devait changer complètement son existence et modifier son talent en les dirigeant d'un autre côté ; devenu père de famille il crut devoir faire la part de ses enfants et de leur éducation en quittant Brienz pour se fixer définitivement à Paris ; c'est ce qu'il fit en effet en 1857.

(A suivre.) A. BACHELIN.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Suite et fin. — Voir page 122, n° de mai 1870.)

En route! maintenant, et tâchons d'atteindre El Kantara avant la grande chaleur. — Le Cheik Achmet est au caravansérail; il reprend avec nous le chemin des palmiers. Nous passons un petit pont en pierre jeté sur le courant d'une eau claire. Les palmiers lui font un berceau de leurs feuilles, et l'herbe des bords est verte et serrée; par places le rocher couvert de mousse semble écarter le gazon pour montrer sa face grisâtre.

Des femmes lavent leurs vêtements sur les pierres du ruisseau et nous donnent l'occasion de revoir ce lavage avec les pieds, plus semblable à une danse qu'à un travail domestique. Dans notre album est un petit pavot brun, d'une remarquable élégance, cueilli par Mme Marie sur le rocher de la rive.

Le cheik déploya de nouveau toute son amabilité, et grâce à lui nous possédons encore deux fleurs de palmiers cueillies au moment où le spadice s'échappe de sa spathe ligneuse. Le caissier a fait hommage de la sienne au musée de la Chaux-de-Fonds.

Après le déjeûner, et au moment de prendre congé de nous, le cheik inscrivit son nom sur nos albums, et on lui fit cadeau d'un foulard et d'un petit couteau de poche avec lequel il voulut s'accorder le plaisir de tailler nos crayons.

Plus loin, nous retrouvons les touffes d'herbe, les arbustes, les ravins, les monticules escarpés, les courants d'eau; enfin une magnifique ruine romaine

où le docteur en fouillant, leva.... un jeune lièvre! Mais la chaleur est telle que nous ne pouvons songer à nous arrêter ici. Chemin faisant, nous dépassons une troupe d'Arabes dont les gestes et les paroles ne sont pas faits pour laisser une impression agréable : il y avait de l'insulte et de la moquerie dans leur attitude. A six heures du soir nous étions au caravansérail d'El Ksour.

D'El Ksour à Batna, la route ne nous aurait offert aucun intérêt, si deux spahis ne s'étaient approchés assez près de notre véhicule pour nous permettre d'admirer la beauté de leurs chevaux. L'un d'eux s'apercevant sans doute qu'ils étaient de notre part le sujet d'une attention bienveillante, piqua des deux, fit galoper son cheval, s'éloigna, revint, caracola, finit pas dégainer son yatagan et nous donna, à nos applaudissements, la représentation d'une petite fantasia.

En Afrique, il faut montrer aux indigènes de la loyauté, de la bienveillance et leur tendre une main confiante. Alors on vivra avec plaisir au milieu d'eux et l'on apprendra à connaître cet ensemble de mœurs antiques qui leur donnent un cachet si particulier. En effet, à de rares exceptions près, nous n'avons eu avec les Kabyles et les Arabes que d'agréables relations.

Les Arabes du désert ont pour la plupart peu de besoins ; ils ont par conséquent une vie moins agitée que la nôtre ; ils sont sobres, leurs physionomies ne portent ainsi aucun stigmate d'intempérance. La nature de leur pays est grandiose et silencieuse : eux-mêmes sont graves et peu communicatifs. Leur vie dépend d'Allah, et leur nourriture du palmier ; aussi les voit-on calmes, contemplatifs et fiers.

A Batna, nous prenons congé de notre voiturier, et celui-ci d'un air grave nous dit : « Rappelons-nous tous que nous sommes des frères et que nous devons nous secourir les uns les autres. » Voilà encore une bonne connaissance que nous laissons en arrière.

Nous connaissions Batna sans doute, mais il est un endroit que nous n'avions pas encore visité : c'était le petit village nègre situé à peu de distance de la ville. C'était à Batna que le caissier avait eu un moment l'envie de ramener à ses enfants un petit camarade négrillon. C'est à Batna également que nous avions vu le chef du village, un homme élancé, vêtu d'une robe brune, portant à ses jambes nues de longues bottes montantes, et la tête rasée sauf le sommet. Ce chef de tribu se promenait avec un de ses amis, portant entre eux, nous ne savons pourquoi, une petite baguette dont ils tenaient chacun une extrémité.

En pénétrant dans la localité, une nuée de chiens arrivent en aboyant à notre rencontre. Mais une jeune négresse coiffée d'un turban rose, quitte le seuil de sa maison tout en mangeant de la galette, prend son couteau, le jette

aux chiens et disperse la meute, puis nous engage à partager son pain. Mme Julie lui donna de la verroterie, et nous terminâmes notre soirée en faisant une courte halte dans la famille d'un spahis dont les enfants avaient captivé notre intérêt.

Nous étions à Batna le 12 mai, les champs de blé, déjà moissonnés à Biskra, étaient ici du plus beau vert et d'une hauteur considérable.

Nous profitons le lendemain de la diligence pour continuer notre marche rétrograde vers Constantine. Aux Quatre-fontaines où l'on s'arrête pour déjeuner, une nuée de jeunes filles appartenant à quelque tribu nomade, sont occupées à remplir d'eau les vases en terre qu'elles portent sur l'épaule. Elles rient et folâtrent; c'est peut-être la dernière fois que nous sommes témoins de ces scènes.

La voiture reprend sa course; elle va grand train, et nous espérons atteindre Constantine avant la fin du jour. Mais tout-à-coup elle penche et s'arrête; on nous fait descendre pour continuer la route à pied : notre véhicule venait de perdre une de ses roues et l'essieu s'était brisé. On chemine tant bien que mal jusqu'aux premières habitations d'un village français où l'on parvint non sans peine à réparer le dommage. Pendant ce temps nous avions pris l'avance à pied, le caissier et Mme Marie étaient en avant. Arrivés près du lit desséché d'un ruisseau, Mme Julie s'assied sur le parapet d'un petit pont, tandis que le docteur descend sous l'arche pour y cueillir quelques fleurs. Le trot d'un cheval se fait entendre. C'est un cavalier arabe qui s'arrête et salue Mme Julie. Après l'avoir considérée un instant, il lui offre un morceau de pain qu'elle accepte, puis sortant du capuchon de son burnous une poignée de dattes, il lui en fait également hommage. Alors Mme Julie tire de sa poche un de ces bracelets en verroterie qui nous ont rendu les meilleurs services, et le lui donne pour sa femme.

La voiture ayant été réparée, nous arrivâmes à Constantine avec la nuit, contents de prendre quelque nourriture et de nous reposer. Rien ne fatigue comme une journée passée en diligence, sur des routes comme celles de l'Algérie.

Nous voici au moment des préparatifs de retour et des achats. Mais nos finances sont épuisées et il s'agit de trouver des voies et moyens pour ne rien laisser en gage. Dans ces moments là, le caissier a le talent des ressources commerciales, et les privations momentanées n'ajoutent que du piquant aux aventures de voyage. A ce propos, n'oublions pas de signaler la bonne foi de quelques marchands indigènes de Constantine. L'un d'eux ayant vendu à nos

dames des pièces d'étoffes de soie tissées de fils d'or, étoffes très appréciées en Afrique, Mme Julie lui demande encore des flacons d'essence de rose: — « Je pourrais bien t'en vendre! répond le marchand, mais la mienne n'est pas bonne; tu en trouveras de meilleure et à bas prix chez un autre. Tiens, adresse-toi chez celui que tu vois là-bas. »

Un autre jour, étant à la recherche d'un marchand de haschich et de pipes pour fumer cette substance, le marchand de pipes nous dit: — Va dans la rue à droite et tu demanderas du riff à la première boutique que tu trouveras.

Arrivés à l'endroit désigné, nous tirons de sa torpeur le marchand de haschish, qui ouvre des yeux à demi fermés, abandonne sa pipe et nous dit brusquement: — Que veux-tu?

— Quatre paquets de riff, de la valeur de trois sous chacun. — De ce qui lui reste il fait trois paquets et s'apprête à cacher le reste. — Donne tout. — Non, il n'y a plus là de quoi faire un paquet de trois sous, reviens demain. — Donne toujours. — Jamais il ne voulut accepter que ce qui lui revenait strictement.

C'est ici que nous prenons congé de nos compagnons alsaciens; ils allaient se mettre en route pour Djijib afin de visiter un parent dans sa concession de chêne-liége. Quelques mois plus tard on apprit par les journaux qu'une troupe de Kabyles avait envahi l'établissement; après une défense vigoureuse la maison fut envahie et incendiée; le propriétaire est mort de ses blessures.

Un dernier salut à Constantine! Adieu ville étrange et mystérieuse! Bientôt sans doute, ce que l'Europe appelle sa civilisation, va effacer les derniers restes de ton ancienne splendeur.

L'omnibus qui nous emmène de Constantine vers la mer, compte aujourd'hui parmi ses voyageurs des convalescents, qui vont chercher dans les bains d'Europe la force et la santé. Ce sont des militaires qui ont eu la fièvre, ou que des blessures, tristes souvenirs de Crimée et d'Italie, font encore souffrir. Une vivandière est assise près de nous avec son enfant malade; la pauvre femme, mieux que cela, la brave femme a vu les champs de bataille d'Inkermann, de la Tschernaïa, et ceux d'Italie. Près d'elle est assis un lieutenant de chasseurs d'Afrique qui a fait les mêmes campagnes, ils se sont même vus en Crimée.

La vivandière se nomme Marcelle, nom de guerre reçu au régiment. Marcelle était femme dévouée, mais un peu poltronne. — Ah! comme je me suis sauvée, disait-elle, quand j'ai vu les Russes arriver par le pont de Traktir! j'ai eu bien peur alors! — Le lieutenant de rire, et de lui demander si elle se souvenait encore de tel chasseur, qui avait péri à Solferino, de la main d'un Hongrois.

De Constantine à Philippeville, le pays est ondulé, boisé par place et couvert partout d'une riche végétation. Arrivés à Philippeville à quatre heures du soir, nous avons encore le temps de parcourir cette cité d'ailleurs toute française; elle est située sur l'emplacement de l'ancienne Russicade. Les bords de la mer sont intéressants par la quantité d'objets antiques qu'ils recèlent. On y voit des pierres taillées, débris d'anciens murs, élevés jadis sur le rivage. En grattant le sable avec le pied, le docteur aperçut quelque chose de blanc, et continuant à fouiller, il n'eut pas de peine à mettre au jour un superbe débris de colonne romaine. On trouve aussi sur la grève des fragments de cristaux roulés et usés par les flots.

A une demi lieue à l'ouest de Philippeville se trouve Stora, célèbre par le séjour qu'y fit Salluste comme proconsul romain. On y retrouve encore deux voûtes colossales, qui servaient de citernes alimentées par les eaux de l'Oued-Cheddi (ruisseau des singes). Il contournait la montagne au moyen d'un tunnel dont on retrouve encore des restes.

Des préoccupations, suscitées par la mise en règle de nos passeports, nous empêchèrent de jouir comme nous l'aurions voulu des environs de Philippeville.

Nous devions partir le lendemain; la nuit qui précéda notre embarquement fut un modèle de tempête et de rafale ; les fenêtres de nos chambres donnant sur la mer étaient agitées par un tremblement continuel. Une fois même l'une d'elles fut forcée et s'ouvrit violemment sous les efforts de l'ouragan. Le lendemain, un omnibus nous conduit à Stora, et nous nous embarquons sur l'*Oasis*, où nous trouvons un chargement complet de voyageurs et de zouaves. Au premier tour des roues du bateau, nous saluons de nos adieux et de nos vivats cette terre d'Afrique, hospitalière pour nous, et qui a déroulé devant nos yeux des scènes qui ne s'effaceront jamais de notre souvenir.

Dr LANDRY.

(Ici se termine, non pas le volume manuscrit d'où sont tirées les pages qui précèdent, mais l'ensemble des extraits et des fragments qui nous ont paru devoir intéresser nos lecteurs. Ajoutons pourtant, qu'après une traversée pénible, nos quatre touristes arrivèrent bien portants à Marseille, et que le surlendemain ils retrouvaient à Genève, avec une vive joie, le sol de la patrie, et des parents venus à leur rencontre.

Il nous reste à remercier publiquement l'aimable auteur de ce récit, pour l'obligeance toute montagnarde avec laquelle il a mis son manuscrit à notre disposition, ainsi que pour l'entière liberté qu'il nous avait donnée d'arranger et d'adapter son récit aux exigences souvent impérieuses du *Musée*, et au goût de la généralité de ses lecteurs.) EDITEURS.

OFFICIER D'ARTILLERIE

1837

Cette tenue, qui n'est point fort éloignée de nous, est cependant complètement démodée ; le sabre seul a été conservé dans l'équipement actuel ; encore a-t-il été modifié.

Les anciens réglements militaires fédéraux laissaient une grande latitude aux cantons ; de là cette variété considérable d'uniformes que le brassard réunissait sous son symbole.

La tenue d'un officier d'artillerie des milices neuchâteloises en 1837 était évidemment fort lourde et embarrassante si on la compare à celle de 1870 réduite à son expression la plus simple et la plus prosaïque, mais elle était en raison directe de l'art de la guerre à ce moment, elle répondait aussi au besoin de luxe dont le premier empire avait répandu la mode ; elle donnait à l'officier un caractère distinct du soldat ; le prestige d'un riche costume ne contribuait pas pour peu de chose au respect et à la discipline.

Il y a une influence française et prussienne combinées dans l'uniforme que nous reproduisons ; la tunique était de drap couleur de bronze foncé, le pantalon gris de fer avec bandes écarlates, les épaulettes, les boutons, le galon et la monture du shako étaient dorés. L'habit de grande tenue à pans longs était bleu foncé à revers, collet et parements écarlates, le hausse-col doré était le signe distinctif du service ; les gants dits à la crispin ne se portaient plus vers 1840 ; la giberne est aujourd'hui supprimée.

A. Bachelin.





KARL GIRARDET.

LES GIRARDET

Edouard Girardet

SUITE. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

Avant que d'en venir à ce changement imprévu, nous ne pouvons passer sous silence certaines toiles importantes exposées à Neuchâtel, *Famille suisse après l'incendie de sa maison* (1844), *Les Orphelines*, *Amour maternel*, en 1846. Cette dernière toile appartient au musée de la ville ; un loup parcourt la montagne, une mère qui a entendu ses hurlements, a poussé ses enfants dans le tronc d'un vieux chêne, où le petit troupeau s'est entassé pêle-mêle, et, armée d'une serpe, forte et grandie par le danger, elle attend l'animal qui arrive sur elle, puis se dérobe brusquement à la vue de cette attitude de défense.

Dans le tableau *Les révélations*, exposé en 1849 et qui fait partie du musée de la ville, il y a en scène un maître d'école à son pupître, un élève indiscipliné et une grand'mère venue de loin avec son panier et ce parapluie de cotonnade rouge indispensable dans les grandes occasions de la vie oberlandaise ; la discussion est vive, le magister s'emporte, et l'enfant ne semble pas prêt au repentir ; les expressions sont vivantes et font le charme de cette composition. *La pipe du grand'père*, *La provende en danger*, *Le galant suranné*, sont des aquarelles exécutées avec tout le fini et toute la conscience que l'artiste met dans ses tableaux à l'huile; elles ont de plus une spirituelle liberté de touche.

Les plaisirs de l'hiver étaient exposés cette même année. Nous sommes dans un village de l'Oberland bernois, les gamins ont établi une glissade dans

une rue en pente, les plus forts ont saisi un traîneau plus grand que les autres, il y a place pour six en s'y entassant, et le joyeux convoi descend rapide comme un trait, bousculant les faibles sur son passage; on roule dans la neige, on crie mais avant tout on rit; voyez ce vigoureux garçon placé fièrement à l'avant du traîneau, les jambes écartées et lui imprimant sa direction du pied, y a-t-il face plus joyeusement épanouie! avec quelle verve il fait tinter les clochettes qu'il tient dans sa main! N'envie-t-on pas son bonheur? Mais la glissade a d'autres dangers que celui d'être renversé dans la neige, on ne les brave pas tous en vain; un gamin a manqué la consigne qui lui défendait de sortir, et au moment où il rentre sa mère l'attend au haut de l'escalier, on comprend à son allure que la correction qu'elle lui ménage va se traduire par des arguments que le gamin cherche à éviter en baissant la tête et en glissant comme une anguille par la porte entrebaillée; les maisons brunies, la neige et le brouillard qui estompe les fonds composent un ensemble de tons froids sur lesquels tranchent gaîment toutes ces petites faces empourprées par le plaisir.

En 1851 l'artiste envoie à Neuchâtel trois aquarelles: *La lecture de la Bible*, *Difficulté quotidienne*, *Enfants trouvant le corps d'un chasseur*, et une toile des plus importantes de son œuvre, *La vente aux enchères*. Le tableau des *Enfants trouvant le corps d'un chasseur*, d'après lequel il exécuta l'aquarelle exposée cette année, est un de ses plus complets, mais il n'est point éclos sans peine, quoique la facilité de l'artiste puisse faire supposer le contraire; remis en question à un moment où il était déjà fort avancé, abandonné puis repris, il reçut enfin un coup de couteau à palette qui le transperça, mais fort heureusement Karl arrivant à Brienz trouva le tableau mutilé sous son lit; il put faire entendre raison à son frère et le persuader de reprendre sa composition si brusquement interrompue; grâce à lui, cette scène poignante ne fut point perdue.

Que de toiles ont fini par le coup de poing ou le couteau à palette. Quelle étrange collection, quel irréalisable musée que celui de tous ces rêves interrompus, brisés par l'artiste lui-même dans un accès de doute ou de découragement.

La vente aux enchères est une des compositions les plus heureuses et les plus récréatives d'Edouard Girardet; c'est une poétique de l'Oberland bernois dans laquelle il a su rassembler tous les types de ce peuple. La scène se passe devant une maison de bois dont le mobilier est mis aux enchères; le greffier assis à une table, la bouteille coiffée de son verre en face de lui, verbalise avec gravité; l'huissier campagnard, debout sur un coffre, met en vente une jupe blanche brodée de fleurs éclatantes, objet de la convoitise de toutes

les femmes, d'une surtout fraîche et rose sous son chapeau de paille, qui, assise au premier rang des acheteurs à côté d'un fiancé, le sollicite d'un regard auquel on ne comprend pas qu'il résiste. Autour de ce groupe gravite une foule serrée, une mère et ses marmots, de vieilles paysannes, en cheveux, en bonnet, ou la tête couverte du foulard de l'Oberhasli que nous aimons à retrouver dans les scènes de ce pays. L'une d'elles compte son argent, d'autres apprécient la qualité de la jupe en question, un paysan emballe dans son mouchoir une horloge en bois, un vieillard feuillette d'une main une Bible qu'il convoite, le gendarme placide et rasé comme les soldats de la Restauration, est à son poste d'office; on devine à la physionomie de chaque personnage leur conversation ou leurs intentions. Les accessoires, une chèvre, un mouton, les meubles, les ustensiles de ménage, ajoutent encore à la vérité de la scène; l'auteur a rarement jeté sur une toile autant de gaîté et de joyeuse couleur. Ce tableau est reproduit par une grande lithographie de Thielley, publiée par la Société des amis des arts de Neuchâtel.

Les loups en campagne, Convoitise et satiété, aquarelles, étaient exposés en 1853, *Le gibier inattendu, Le retour de la montagne,* en 1866.

Nous citerons encore parmi ses œuvres à nous connues, *Entretien de bergers, L'aumône,* au musée de Berne, *Le retour de la montagne,—Le médecin de village,* tableau lithographié par l'auteur. *Un portrait mal payé,* gravé par P. Girardet. *Les jeunes communistes,* lithographié par Thielley. *Charles-le-Téméraire après la bataille de Morat, Une noce de village,* lithographié par Thielley. *Le Zouave après Magenta*; l'artiste est en possession d'un tableau important resté à l'état d'ébauche dans plusieurs de ses parties, *Le landsturm en 1798.*

Si un sentiment intime et fin anime le peintre dans toute son œuvre, ici nous le voyons inspiré par le patriotisme. Quand cette mâle vertu qui enfanta tant de prodiges héroïques, touche de son aile des artistes de génie, ils créent des chefs-d'œuvres immortels. David, Rude, Delacroix, trouvèrent sous l'empire de ce sentiment une verve qu'ils eussent vainement cherchée ailleurs.

Le patriotisme est de tous les pays; on peut cependant affirmer qu'il est particulier à la Suisse; ses artistes chantent la patrie avant tout; Vogel, Disteli, Hess et Lugardon ont trouvé dans les pages de notre histoire des scènes qui feront éternellement battre les cœurs. Edouard Girardet aussi, avait trouvé une inspiration patriotique; jamais sa brosse ne s'était échauffée à une idée aussi généreuse; le tambour bat, vieillards, femmes et enfants répondent à son appel, on accourt en armes sous le drapeau en danger, on l'acclame, on le salue, on prie, voilà bien ce que le cri de guerre suscite chez nous.

La foule s'émeut autour d'un groupe principal dont certaines parties sont fort avancées; le reste flotte dans les indications d'une ébauche chaude et vigoureuse.

Par quelle malencontreuse circonstance cette toile a-t-elle été interrompue, nous l'ignorons ; elle eût certainement ému chez notre peuple les cordes de sentiments qui ne demandent qu'à vibrer.

Les mots ne peuvent rendre que d'une manière bien imparfaite le caractère du talent d'un peintre.

M. Feuillet de Conches écrit les lignes suivantes dans son livre sur la vie et les œuvres de Léopold Robert : « Le nom de Girardet est bien relevé de nos jours par les fils du maître de Robert, dessinateurs, graveurs et peintres, pleins de finesse, d'observation et de goût. L'un d'eux semble chercher le genre de Robert, mais il n'en a pas encore trouvé le style. »

Nous ne pouvons laisser passer ce mot qui, sorti de la plume d'un éloquent critique, a été considéré par beaucoup comme une vérité incontestable. Nous avons signalé déjà une recherche du style du peintre des *Moissonneurs* dans les premiers tableaux d'Edouard ; c'est assurément lorsqu'il se fut débarrassé de cette préoccupation qu'il devint original et sympathique. David, tout en relevant le niveau de l'art français, l'avait confiné dans une manière académique qui dégénéra en procédé ; la nature ne fut bientôt plus pour cette école qu'un élément de la composition d'un tableau ; il y eut des règles d'ordonnance, de symétrie, de balancement et d'effet qui permirent d'arranger un sujet avec une précision parfaite; on combinait une idée de façon à la rendre d'une manière heureuse par sa mise en scène et ses lignes. Les écoles du XVIIme et du XVIIIme siècle avaient procédé par des lignes ondoyantes et chiffonnées, celle de David préconisait les lignes roides et brisées ; on traitait donc un sujet d'histoire de façon à le rendre harmonique comme une composition ornementale ; tous les personnages y avaient leur place déterminée, comme les acteurs et les comparses d'une tragédie. Robert, plus épris de la nature réelle que des héros antiques, n'oublia cependant pas les principes de l'école en peignant des paysans italiens ; ses compositions sont d'une rare perfection ; tout y est ordonné, réglé avec une rectitude savante, et ses personnages vus au travers de l'antique sont des modèles de forme et de gestes ; mais son style si goûté à son époque est aujourd'hui en désuétude complète parce qu'il procède de théories sujettes comme toute chose, aux caprices de la mode. La nature vraie est aujourd'hui la seule règle et la seule école; les académies gardent à grand peine le dépôt du style traditionnel. Les artistes qui ont eu la nature pour seule règle sont aujourd'hui les plus goûtés ; on

peut même conclure d'après la marche de l'esprit humain qu'ils ne passeront pas ; la nature bien rendue sera toujours préférable aux combinaisons les plus ingénieuses. Edouard Girardet nous semble donc plus fort à mesure qu'il s'éloigne de la tradition et du style qu'on lui reproche de ne point avoir ; c'est alors qu'il devient imprévu et original.

Une particularité qui lui est propre et qui impressionne à premier vue en parcourant son œuvre, c'est le sens des expressions ; plusieurs artistes ont étudié et rendu avec vérité un certain sentiment : Murillo, Honthorst, Metzu ont le don du rire, Ribeira rend l'effroi, la douleur, d'autres, les maîtres de la décadence surtout, ont peint la colère ; Edouard Girardet a touché à tous les sentiments humains, il a rendu d'une manière vivante et spirituelle les rires d'enfants et de vieillards, la douleur, l'effroi, l'étonnement ; il y a dans son talent une souplesse dont on ne se douterait pas en voyant son exécution serrée et nerveuse au point d'être sèche parfois. La vérité de ses types est aussi un des caractères de son talent, et nous retrouvons toute la Suisse alpestre dans ses toiles et ses dessins ; il ne se contente pas d'une ressemblance approximative, sincère avant tout, il peint non seulement des nationalités, mais des différences appréciables à ceux qui ont vécu parmi les populations montagnardes de l'Oberland bernois. — Il a, singulier contraste, représenté les pages tristes de la vie dans ses premières années, alors que tout lui souriait ; plus tard quand les nuages eurent passé sur son existence, il peignit les rires et la joie, comme s'il eût voulu chercher sur ses toiles la gaîté qui manquait à son cœur. Sa peinture, s'il nous est permis de lui reprocher quelque chose, est parfois un peu cassante, son appétit de parachever la forme dans ses plans et ses méplats infinis, lui fait souvent sacrifier l'enveloppe aérienne, dans les figures des premiers plans surtout ; il noie aussi volontiers ses fonds dans des tons gris-bleu qui mettent en évidence ses carnations colorées.

Edouard est un peintre national, le chantre de la vie montagnarde et de la famille.

Un jour l'artiste fatigué de la brosse, voulut prendre un temps de repos ; se reposer pour Karl et Edouard, c'est changer momentanément son genre de travail. Il lui prit fantasie d'entailler une planche de cuivre, par curiosité, pour essayer le burin, cet outil traditionnel de la famille ; il demanda à l'éditeur Goupil de lui donner « une petite chose » à reproduire ; celui-ci augurant déjà favorablement de l'aptitude d'Edouard, lui donna le *portrait de Washington* peint par Lawrence ; ce n'était pas précisément ce qu'il attendait, car l'exécution d'un portrait exige une grande habileté et une connais-

sance parfaite des procédés, mais il s'y mit quand même avec cette constance au travail et cet instinct du métier développé par toutes ses recherches précédentes, et en quelques semaines la gravure était terminée à la grande satisfaction des connaisseurs les plus délicats.

Edouard retourna à Brienz au printemps de cette même année ; il y reprit la palette et ne songea plus à son essai de gravure, mais à son retour M. Goupil lui annonça que Paul Delaroche, charmé de la façon dont était gravé le portrait de Washington, le priait de passer chez lui pour traiter de la reproduction d'un tableau.

Le peintre de l'hémicycle ne prodiguait pas ses audiences, et ses réceptions étaient un honneur qu'il fallait mériter. Edouard s'empressa de se rendre à son appel, quoique fort peu disposé à accepter la commande d'une gravure d'après un maître dont les œuvres principales avaient été reproduites par Mercuri, Henriquel-Dupont, Forster, etc.; ses doutes augmentèrent encore lorsque Delaroche lui fit voir *Les Girondins*, c'était la toile en question, et lui demanda s'il était disposé à en commencer la gravure mesurant un mètre de longueur.

Devant la difficulté de l'entreprise et malgré l'honneur qui y était attaché, le plus courageux eût reculé, c'est ce que fit Edouard. Il ne voulut cependant point avouer sa retraite et chercha à sortir de ce pas difficile en mettant l'adversaire dans la nécessité de reculer à son tour. C'était de bonne guerre ou de bonne diplomatie ; c'était plutôt par déférence pour le maître, auquel on ne pouvait donner un refus non motivé, qu'Edouard répondit à M. Goupil, qui se chargeait d'éditer la gravure des Girondins, qu'il était disposé à entreprendre le travail demandé, pour la somme de vingt mille francs.

Vingt mille francs ! c'était à l'éditeur à reculer maintenant; ainsi comptait Edouard ; M. Goupil accepta immédiatement.

La planche des Girondins paraissait au salon de 1859. Chacun connaît cette page, une des plus remarquables de la gravure contemporaine ; la toile de Paul Delaroche y apparait débarrassée des crudités et des sécheresses de sa peinture, elle y est devenue harmonieuse sans perdre une seule de ses qualités. — Paul Delaroche, enlevé subitement aux arts le 4 novembre 1856, ne put donc jouir de l'interprétation de son tableau. Déjà avant le salon de cette année, le succès de cette œuvre de début était assuré, Edouard Girardet était salué comme un des graveurs les plus fins et les plus coloristes. M. Goupil lui demanda la gravure d'une autre toile de Dalaroche, *La Cenci*, et Jalabert celle de son *Raphaël*. Ces deux planches étaient exposées la même année que les *Girondins* et valaient une médaille votée par acclamations à leur auteur, qui, comme s'il eût voulu affirmer qu'il demeurait peintre quand même, exposait en outre deux toiles, *La glissade* et *Une noce de village*.

Au salon de 1861 figurait le *Vendredi saint* d'après Delaroche, *La première consigne* d'après Yvon, et *La glissade* d'après le tableau cité plus haut ; ces trois planches étaient gravées à l'aqua-tinte, celles de 1859 avaient été exécutées à la manière noire. Sans se soucier beaucoup des procédés conventionnels, Edouard les amalgame volontiers sur la même planche, préoccupé avant tout de rendre son sujet avec la plus grande justesse de dessin et de couleur ; tous les moyens lui sont bons, et si le proverbe peu orthodoxe : « La fin justifie les moyens » peut trouver son application, c'est assurément à propos des gravures d'Edouard Girardet.

L'évanouissement de la vierge, exposé au salon de 1863, *Le retour de Golgotha*, à celui de 1864, et *La vierge en contemplation devant la couronne d'épines*, en 1865, gravés à la manière noire, forment avec le *Vendredi saint* une série de compositions d'un sentiment religieux profond et intime. Tout, chez Delaroche, a-t-on dit avec raison, est rigoureusement défini, sa conscience scrupuleuse, le positivisme de sa couleur devenaient des côtés faibles dans les scènes de larmes ; elles ont pris sous le burin d'Edouard Girardet un mystère grave tout rempli de charme et d'émotion. Ces douleurs s'agitent dans des crépuscules auxquels l'œil s'habitue peu à peu et dans lesquels il finit par apercevoir des profondeurs immenses.

Delaroche eût eu plaisir à voir ces pages traduites de cette façon souple et magistrale, et si sa popularité posthume à l'étranger est devenue si grande, il en doit une bonne part à l'interprête de ses dernières toiles.

Ce que nous pourrions ajouter sur ces admirables gravures ne ferait qu'affaiblir l'impression que chacun ressent à leur vue, elles obtinrent un succès unanime et valurent de nouvelles récompenses à leur auteur. L'année suivante (1866) il expose une gravure au burin, *Molière à la table de Louis XIV* d'après Gérôme, et reçoit la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Le peintre a trouvé son motif dans les mémoires de Mme de Campan : « Alors le roi, y écrit-elle, se tournant vers les familiers de sa cour : — Vous me voyez, leur dit-il, occupé de faire manger Molière, que mes officiers ne trouvent pas d'assez bonne compagnie pour eux. » C'est sous une lumière égale que se passe cet épisode élevé par le peintre aux proportions d'une scène historique, les habits à rubans, les soutanes et les broderies forment la galerie qui entoure la table royale ; rien n'est laissé dans l'ombre ou le vague, mais la sécheresse de la peinture s'est fondue sous le burin, les tons mats et opâques ont pris une transparence ignorée du peintre qui ici encore est redevable au graveur d'une partie du succès de son œuvre.

Depuis ce moment Edouard Girardet a été nommé quatre fois membre du jury d'admission aux expositions annuelles, appelé à cet honneur par ses col-

lègues graveurs; c'est la preuve d'estime la plus grande qu'un artiste puisse ambitionner.

En 1867 il envoya à l'Exposition universelle le *Molière*, d'après Gérôme, et la série de compositions religieuses gravées d'après Delaroche.

Nous ne citons ici que les gravures exposées par l'auteur au salon de Paris. Nous ne pouvons oublier cependant une œuvre plus modeste, mais chère à tous les neuchâtelois, nous voulons parler du *Portrait de Lr Coulon*, d'après Dietler. Le fondateur de la caisse d'épargne et du musée de Neuchâtel, le philanthrope dévoué renaît dans cette planche aux yeux de ceux qui l'ont connu. *Le portrait de Max. de Meuron,* publié par la Société des amis des arts, figurait à l'exposition de Neuchâtel en 1870.

Edouard se repose de temps en temps de la gravure par des excursions en Suisse où ses sympathies d'artiste le ramèneront sans cesse, et en Bretagne où il reprend le pinceau et la palette; il en rapporte des toiles exquises que les amateurs ne lui laissent pas l'occasion d'exposer. En 1869 seulement parut au salon une aquarelle traitée avec tout le soin d'une peinture à l'huile, *Un évènement au village.* Cet évènement, c'est la présence d'un domestique nègre dans un village de l'Oberland bernois. Vous voyez d'ici l'étonnement des paysannes, les yeux ébahis des gamins et l'épouvante des petits enfants; le peintre des premiers temps reparaît avec le même esprit.

L'artiste vient de terminer une pièce capitale, *Les Romains au lac Léman*, d'après le tableau de Gleyre au musée Arlaud à Lausanne; il fallait un grand interprête pour cette belle page, et ces deux artistes nationaux sauveront ce fait que les historiens critiques, dans leur rage de démolition, cherchent à saper aujourd'hui.

Quand un Schiller ou un Gleyre ont touché à un fait, ils le burinent en traits indélébiles, et s'ils ne l'attachent pas à l'histoire, ils l'élèvent à des hauteurs poétiques que les plumes critiques n'atteindront jamais.

Edouard Girardet complète l'œuvre du peintre de Divicon en la popularisant; il a droit aux hommages de ceux dont le cœur vibre aux grands souvenirs de notre petite patrie.

Paul Girardet.

Le plus jeune des fils de Charles-Samuel Girardet, né à Neuchâtel, prit et développa son goût pour les arts dans la maison paternelle ; le fils cadet de cette dynastie du talent ne pouvait déroger à la tradition, et nous le voyons tout jeune encore suivre les cours de l'école des beaux-arts avec une application devenue héréditaire ; en 1840 il y remporte une médaille dans un concours de dessin, il entaillait déjà le cuivre à cette époque et paraissait plus épris du burin que du pinceau, malgré les succès de ses frères, Karl et Edouard. Cette vocation, dont il ne dévia pas un instant, présageait un avenir qu'il ne devait pas tarder à réaliser.

Il aide son père dans l'exécution de ses nombreux travaux de gravure en relief pour les publications illustrées du moment, et se met bientôt à entreprendre lui-même plusieurs planches qu'il signe modestement de ses initiales P. G. *Pouzzol vu du môle de Caligula, — Hôtel de ville et bourse à Augsbourg, — Ruines de Boisiramé, — La place du marché à Neuchâtel, — Hurdwar*, etc., parus dans le *Magasin universel*, tome VII, année 1839-1840, furent les premiers essais livrés au public par le jeune artiste qui devait graver plus tard *La messe en Kabylie* d'Horace Vernet et la *Cinquantaine* de Knaus ; mais déjà désireux de la perfection, les procédés de la gravure sur pierre lui parurent bientôt insuffisants, et il essaya à l'eau-forte la reproduction de paysages d'après son frère Karl, *Le chemin du Rigi, Un ravin à Sorrente*, etc., parurent dans le journal l'*Artiste* ainsi qu'*Une vue prise du chalet de la Handeck* d'après A. de Fontenay, et *Un chalet* d'après Mainland. Ces reproductions, exécutées sans chique ni manière, d'une pointe fine et ferme, eurent dès leur apparition un succès mérité et valurent à l'auteur des travaux qui assurèrent son indépendance d'artiste et lui permirent de prendre aussi ce chemin des peintres que ses frères parcouraient chaque année. Paul vint donc en Suisse s'y reposer et y étudier ; c'est à son retour que parut dans l'*Artiste* encore : *La route du St-Gothard*, dessiné et gravé par Paul Girardet. Une vieille chapelle rustique auprès de laquelle s'agenouillent des paysannes apparaît au bord de la route derrière une maison disloquée et envahie par les ronces, plus loin une fontaine rustique, au premier plan des paysannes conduisant des vaches et des chèvres, et au fond, derrière une forêt, des sommets rocheux et dénudés. Ce motif, le seul que l'artiste ait gravé d'après

lui-même, caractérise bien la route alpestre et les villages qu'on rencontre aux altitudes inclémentes où finit la végétation, et nous regrettons qu'il n'ait pas livré au public d'autres souvenirs extraits de ses albums de voyage.

Les paysages gravés d'après Karl parurent au salon de 1842, — *La bénédiction paternelle*, d'après le tableau d'Edouard en 1843 ; l'exactitude et la pureté de cette dernière planche valut à Paul des travaux de gravure pour l'ouvrage de Gavard dont nous avons déjà parlé, *Les galeries historiques de Versailles*, et il entreprit, d'après Horace Vernet, la reproduction de *La bataille de l'Habrah* (3 décembre 1835), qui fut exposée en 1844. *La bataille d'Héliopolis*, d'après Léon Cogniet et Karl Girardet, était exposée en 1845. *L'armée française occupe le Tenia de Mouzaia (occupation du Col 12 mai 1840)*, d'après Horace Vernet, salon de 1846. — *La bataille de Rivoli* d'après Philippoteaux, — *Gaucher de Châtillon*, d'après Karl Girardet, — *La bataille de Wagram*, d'après Horace Vernet, — *La bataille d'Austerlitz*, d'après Horace Vernet, — *La bataille d'Iena*, d'après Karl Girardet, parurent au salon de 1847, les deux premières planches de ce salon ainsi que celles des années 1844, 1845 et 1846 font parties de l'ouvrage de Gavard, les trois dernières de l'année 1847 furent exécutées pour l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de Thiers.

Les progrès de l'artiste vont en crescendo d'année en année et il arriva au salon de 1849 avec une planche plus importante et qui lui valut une médaille, nous voulons parler de *La bataille d'Isly*, d'après Horace Vernet. L'ennemi battu s'enfuit à l'horizon, et les généraux arrivent de tous les côtés autour du maréchal Bugeaud et de son état-major ; là se trouvent Lamoricière, Cavaignac, d'Allonville, Bedeau, Jusuf ; un chef Douair, monté sur un cheval blanc aux formes élégantes, accourt au galop apportant un étendard pris à l'ennemi, tandis qu'un maréchal des logis de spahis déploie un parasol, autre dépouille du camp marocain au milieu duquel s'agite la scène représentée par le peintre. Au premier plan on charge un blessé sur un mulet, un médecin soigne un officier étendu à terre, des soldats d'un bataillon de chasseurs d'Orléans arrivent au pas de course sur le spectateur, conduits par un chef à cheval. Un immense ciel ourlé de nuages domine les collines moutonnées de l'immense désert de sable où apparaît au loin la ville de l'Ouschda.

La couleur blonde du tableau a été traduite avec talent par son interprète ; c'est bien l'aspect de cette grande composition où toute une armée se développe dans une longue frise sous une lumière douce et brillante à la fois.

De ce moment la route du succès était ouverte, les commandes vinrent trouver l'artiste et chaque année il arrive au salon avec une gravure nouvelle; il expose la *Bataille de Fredericia*, à celui de 1852.

Après un voyage en Lombardie et à Venise où il avait pu étudier les maîtres du dessin et de la couleur, Paul se trouva préparé à s'attaquer à des sujets de plus grande importance par la proportion des figures. Le tableau de *Washington traversant la rivière de la Delaware la veille de la bataille de Trenton* peint par Leutze, devait lui donner l'occasion de montrer ses aptitudes pour un genre de gravure plus élevé. Dans les planches exécutées d'après Horace Vernet et Léon Cogniet, pour l'ouvrage de Gavard, les figures n'ont guère plus de trois centimètres; ici les personnages, tous au premier plan, sont de plus grande proportion et les têtes réclament une étude et un burin plus précis.

Ce tableau, très populaire en Amérique, représente le héros dans une attitude dramatique, debout à l'avant d'une barque au milieu des rameurs courbés sur leurs avirons, sous le drapeau non encore déployé de l'indépendance; il se dirige à travers les glaces qui encombrent la rivière vers un point qu'il fixe de son regard d'aigle ; là est l'ennemi qu'il faut surprendre, là est la victoire et le triomphe de la liberté. On sent tout cela dans cette belle composition ; les têtes énergiques sont animées de ce patriotisme puritain particulier au peuple anglo-américain.

Nous ne connaissons pas la peinture de Leutze, mais nous l'entrevoyons dans l'interprétation de Paul Girardet ; elle nous y paraît savante et sobre, peut-être même un peu trop dépourvue de l'énergie que réclamerait un sujet si palpitant.

La première messe en Kabilie est assurément une des scènes les plus poétiques qui soient sorties du pinceau d'Horace Vernet. Autour d'un autel élevé sur trois marches de sable se groupe l'armée, un genoux en terre et présentant les armes au moment où le prêtre élève l'ostie ; les drapeaux s'inclinent et les Arabes qui assistent à cette scène semblent sous l'impression du recueillement des chrétiens.

Déjà familiarisé avec la manière du maître, Paul a rendu avec une justesse parfaite le caractère de cette peinture, souple, facile, mais sans ressort ; le burin a harmonisé les crudités du ciel, des roches, et des arbres, choses que l'artiste n'a jamais vues que d'un regard distrait, plus préoccupé sans doute qu'il était de ses acteurs que de la scène. Cette planche exposée au salon de 1857, lui valut une nouvelle récompense ainsi que celle du salon de 1859, *Daniel dans la fosse aux lions*. Horace Vernet abandonnant la tradition conventionelle des écoles, a fait de son héros un Arabe vêtu à la façon d'Oran ou de Tanger, mais ici encore, comme dans la toile précédente, la même facilité, le même balancement de lignes, de plis, d'ombre et de lumière, qui semble couler de la brosse sans aucun effort, a quelque chose d'irritant par sa per-

fection, c'est prévu, admirablement arrangé, mais amolli par une manière édulcorée; le trop bien fait, l'absence des défauts, constitue par cela même un défaut, l'œil s'irrite, on ne sait pourquoi, d'une harmonie que rien n'interrompt. Gravée à la manière noire, cette scène a pris une fermeté et des profondeurs qu'on chercherait en vain dans l'original; le *Concile de Poissy*, d'après Robert Fleury, exposé la même année, nous rappelle la manière ferme et serrée de ce remarquable artiste ; ces deux planches rendent le caractère spécial du maître qu'elles traduisent malgré la différence qui les sépare ; elles affirment la conscience et le talent du graveur.

(A suivre.) A. BACHELIN.

L'EGLISE DE PONTAREUSE

PAR

M. AUGUSTE BONHOTE, Pasteur.

M. Auguste Bonhôte a rassemblé pendant plusieurs années tous les documents et renseignements relatifs à la paroisse de Pontareuse-Boudry, dont il se proposait d'écrire l'histoire. Le dossier qu'il a préparé pour ce travail est considérable. C'est une volumineuse collection d'actes anciens, de titres notariés, de notes et de dates, de citations tirées d'ouvrages neuchâtelois, fribourgeois, vaudois et bernois, en latin, en français, en allemand, que notre patient et consciencieux ami recueillait dans ses lectures étendues et sa correspondance avec quelques érudits. Il avait sous la main toutes ces sources d'informations, quand il commença, au printemps de 1868, la première rédaction de cette savante monographie. M. Bonhôte était déjà sous le coup de cette longue maladie qui, en nous l'enlevant trop tôt, ne lui laissa pas, malgré sa persistance à y revenir, le temps d'achever son ouvrage.

La première partie qui nous conduit jusqu'aux temps de la Réformation, n'a pas même reçu sa forme définitive. Elle devait subir encore, dans l'intention de l'auteur, des retouches importantes; mais telle que nous la possédons, elle offre un trop grand intérêt pour que nous ayons à craindre à son sujet les risques de la publicité. C'est ainsi qu'en a jugé la Société d'histoire de notre canton dans sa réunion de cette année. La communication qui lui a été faite de l'écrit de M. Bonhôte ne pouvait qu'être fragmentaire, et si nous reproduisons maintenant plusieurs passages qui avaient

été supprimés à la lecture, ce n'est encore qu'une partie très abrégée du manuscrit que nous donnons ici.

M. Bonhôte décrit d'abord la contrée qui est comme le cadre de son récit.

« A l'endroit où l'Areuse, après être sortie des gorges du Val-de-Travers et avoir franchi le lit resserré qu'elle parcourt sur le territoire de Boudry et de Rochefort, vient déboucher sous les arches majestueuses du gigantesque viaduc qu'a vu s'élever la génération actuelle, elle traverse avant d'arriver sous les murs du château de Boudry un étroit et solitaire vallon. Le voyageur en traversant le pont y plonge ses regards, et c'est à peine s'il a le temps de le considérer dans la course précipitée de la locomotive. Au fond l'Areuse, qui semble se plaire à trouvér un lit moins rocailleux et plus profond, roule paresseusement ses ondes argentées entre des rangs de buissons touffus, retraite recherchée des oiseaux. A droite et à gauche, s'étendent des côteaux, couronnés de vignobles renommés, qui s'élèvent d'un côté en pentes insensibles jusqu'au haut de Troisrods et de la *Forêt*, et de l'autre jusqu'à la lisière des métairies et aux bois de chênes qui les environnent. Plus haut encore, le regard s'attache aux contours grandioses de la montagne de Boudry et de la Tourne, qui se haussent comme une puissante barrière du côté de l'ouest, tandis que les éminences de terrain sur les deux rives de l'Areuse défendent le vallon contre les vents du nord et du midi, et permettent à celui qui a gravi ces pentes de jouir du magnifique spectacle de la ceinture d'Alpes resplendissantes, qui ferme l'horizon au levant. Aucune grande route ne traverse ce vallon : on n'y arrive que par des sentiers ou des chemins aujourd'hui abandonnés. Aussi le promeneur avide du repos ne pouvait-il autrefois diriger ses pas dans une retraite plus agréable, soit qu'il aimât à voir s'épanouir la nature au printemps, ou qu'il en recherchât les splendeurs à son midi, soit qu'il se plût à respirer la fraîcheur du soir, ou à écouter les voix plaintives et rêveuses de l'automne. Aujourd'hui le sifflet étourdissant de la locomotive retentit subitement à l'oreille du promeneur et vient parfois le tirer de sa rêverie; mais elle n'a pas plus tôt franchi dans sa course haletante les arches du pont, les dernières vapeurs de son resplendissant panache se sont à peine dissipées, que tout reste dans le silence autour de lui. Il n'entend plus que le bruit de la chute de la rivière à quelques pas de là, les cris joyeux du martin-pêcheur effleurant d'un vol rapide la surface de l'eau, ou le bruit de la bêche de l'actif vigneron fouissant un sol exploité par la culture depuis des siècles, sol qu'il arrose aujourd'hui de ses sueurs mais qui rémunérera demain avec largesse ses travaux.

» C'est là, à quelques pas de la rive droite de la rivière, dans une localité

qui a conservé son nom, que se trouvait autrefois l'église de Pontareuse, désignée aussi dans les anciens actes sous le nom de Ponteherose ou de Ponterousa, avec son cimetière à l'entour, son presbytère et ses dépendances, un hameau (villa) et un château du même nom, dont il est pareillement fait mention dans divers documents écrits des anciens âges.

» La situation de cette église dans un pareil bas-fond, au sein d'un vallon écarté, a lieu de surprendre au premier abord. Les anciens aimaient à placer leurs sanctuaires sur un sommet élevé, sur un monticule : de là l'expression aller à *môti*, encore usitée dans l'idiome populaire qui s'est conservé parmi nous, et il ne manque pas de sites dans le voisinage où une église eût paru mieux placée. Qu'y a-t-il de plus étendu et de plus grandiose à la fois que la vue qui se découvre au spectateur des hauteurs de Bellemont ou des éminences de terrain sur lesquelles sont assis Troisrods, Bôle et le château de Boudry ?..... Cependant, l'on comprend que les premiers habitants du pays aient choisi le sol de Pontareuse pour l'une de leurs premières stations et l'un de leurs premiers temples. On sait, et les découvertes les plus récentes le montrent assez, que les premiers habitants du pays ne quittèrent qu'avec défiance les rives du lac de Neuchâtel pour s'établir dans l'intérieur de la contrée. L'emplacement de Pontareuse abrité à la fois contre les vents du nord et ceux du midi, ainsi que contre le redoutable joran, le rendait plus qu'aucun autre propre à la culture, et en particulier à celle de la vigne. Une rivière riche en poissons, en truites savoureuses qui l'ont rendue célèbre, était à deux pas. Non loin de là coulent trois sources, deux au bord de la rivière, la troisième plus haut d'une eau plus salubre et meilleure encore. La raison qui avait fait choisir ce lieu pour y placer le premier pont sur l'Areuse à cause de l'étroitesse du lit de la rivière, et tout récemment pour la construction du viaduc, le désigna naturellement aussi aux premiers habitants comme l'emplacement qui convenait le mieux à leurs établissements. Enfin la route la plus ancienne de la contrée, la voie romaine pavée, connue sous le nom de Vì de l'Etra, passait auprès. C'était une des routes les plus fréquentées du pays, qui venait de la colonie d'Orbe par Yverdon, St-Aubin, Bevaix, aboutir en cet endroit pour passer la rivière sur le pont de l'Areuse. De là elle se bifurquait : de Pontareuse une branche se dirigeait par le Val-de-Travers dans le pays de la Séquanie, l'autre se rendait à Bôle, d'où un premier embranchement allait du côté de Montmollin et de Coffrane, traversait le nord du Val-de-Ruz où l'on en suit encore les traces pour se rendre en Rauracie, et un second se dirigeait par Cormondrèche et le Vauseyon sur Neuchâtel.

» Nous avons de plus quelque motif de supposer que Pontareuse a été, avant d'être un lieu de culte chrétien, un lieu de culte païen. On retrouve ici

ce qui s'est passé à Genève, à Aubonne et ailleurs, où les premières églises chrétiennes furent fondées sur le sol même d'édifices consacrés à l'adoration des dieux de Rome et même sur le sol d'autels druidiques. »

A l'appui de cette assertion, M. Bonhôte entre dans d'assez longs développements que nous devons abréger :

Les anciens habitants du sol célébraient leur culte non dans des édifices consacrés à cet usage, mais sous la voûte des forêts et dans le silence des bois. Les monuments visibles qui nous en restent sont ces pierres granitiques et autres répandues sur le bord de nos lacs ou la pente de nos forêts, ces menhirs, ces dolmens, qui jouaient un rôle dans les cérémonies funèbres. — On s'accorde aussi à retrouver les vestiges de ce culte grossier dans les noms de quelques localités. Ainsi dans la Suisse romande il en est plusieurs qui semblent les emprunter au dieu Bel, en qui quelques archéologues retrouvent Apollon ou le soleil des anciens Helvétiens, le principe fécondant et vivifiant de la nature. Dans le canton de Vaud, il y a deux villages de Belmont, Beli ou Beleni mons; près de Lausanne, le bois de Sauvabelin (Sylva Belleni), forêt consacrée à Belenus dont les Gaulois célébraient les mystères dans les bois les plus touffus. Dans le district d'Orbe, on trouve le Crêt-Belin (commune d'Abergemont), le Praz-Belin à Brethonière, les prés Belin à Ballaigue, et les Praz Belin à Vaulion. Dans le canton de Fribourg, Tronchebalon, près de Riaz, où l'on allume encore de préférence les Tzafeines. Près du Cerneux-Péquignot, le Bas Belin. Nillson montre le culte de Baal répandu à l'aide des migrations des Phéniciens jusques sur les bords de la Baltique ; il l'assimile à Baldun, divinité scandinave, dont il retrouve le nom dans plusieurs localités et dont il rattache le culte à celui des druides, qui n'en était peut-être que la continuation et le perfectionnement.

Les peuples celtes ne consacraient à la Divinité ni statues, ni images. Leurs assemblées se tenaient dans des lieux particuliers, en plein air, sur une montagne, près d'un arbre, d'une rivière ou d'une fontaine (César, *de Bello Gall.* L. VI). Sources et fontaines étaient des lieux sacrés. Nillson raconte les cérémonies et les pélerinages qui s'accomplissaient dans le Nord aux sources sacrées le soir de la St-Jean. M. Toubin, de Salins, envisage comme des lieux consacrés au culte druidique ceux dont les noms rappellent le pommier, le poirier. DuBois de Montperreux raconte que chez les Tscherkesses dont la religion, comme celle des peuples celto-cimbres, a fait de nombreux emprunts au druidisme, on plantait sur les cimetières des bosquets d'aubépine, grands comme des poiriers. C'est, sans doute, des temps druidiques où le hêtre était vénéré, que date la croyance populaire que la foudre ne tombe jamais sur cet arbre. De

là aussi la chanson en l'honneur du Mai (hêtre) et la fête du printemps. Mais de tous les arbres celui qui jouait le plus grand rôle dans les cérémonies religieuses des druides, c'était le chêne. Les patriarches y attachaient déjà un caractère religieux (*Monde primitif* par F. de Rougemont, I. 505). Plusieurs scènes remarquables de l'histoire du peuple d'Israël se passèrent à son ombre (Andrié, *Introduction à la lecture de la Bible*, I. 416). Le roi des forêts fut aussi l'arbre par excellence chez les druides : il était tenu en si haute estime que les chefs spirituels de la nation prenaient le nom de druides, c'est-à-dire *hommes du chêne*. Plusieurs historiens, A. Thierry, H. Martin, remarquent que dans la forme la plus usitée de la religion druidique, à côté du chêne, se trouve le nom d'un autre végétal qui, associé au chêne, devient un élément essentiel de son rite fondamental : c'est le *gui*, appelé en kymrique *wydd* ou *gwydd*, c'est-à-dire *la plante par excellence*. Si l'on se transporte à l'époque des frimats, et que l'on se représente l'effet produit par ces bouquets de fleurs jaunes apparaissant sur les rameaux desséchés des arbres, il n'est pas difficile d'y voir un bel emblême de la vie au sein de la mort, et un symbole frappant, chez une nation qui croit à la transmigration des âmes, de l'une de ses principales doctrines. Pour que le gui eût ce caractère religieux, il fallait le trouver sur le chêne où il s'attache rarement. Aussi la joie était grande quand on l'y découvrait, et le peuple ne doutait pas que la divinité elle-même n'eût choisi son domicile sur cet arbre sacré. Tous les ans, probablement le 1er jour de l'année qui correspondait au 6me de la lune de Mars, les prêtres et le peuple se réunissaient près de l'arbre désigné par la faveur céleste, et tout alentour se faisait un grand sacrifice et un grand banquet avec de nombreuses cérémonies. On attribuait au gui les propriétés les plus merveilleuses. Son infusion servait aux aspersions et aux lustrations destinées à chasser les malins esprits et tout maléfice. Le gui était l'antidote de tout poison, le talisman contre tous les dangers, une panacée contre toutes les maladies. Ces superstitions étaient si enracinées dans l'esprit des peuples qu'il fallut des siècles pour les en délivrer, même après qu'ils eurent embrassé le christianisme. Les canons des conciles et les capitulaires des rois sont remplis de défenses de vénérer les arbres et les fontaines, et les premiers missionnaires évangéliques sur le sol de l'Europe rencontrèrent souvent des traces évidentes de l'antique religion.

De ce qui précède, ne peut-on pas supposer que les premiers chrétiens, profitant de la foule que la divinité gauloise attirait dans les lieux consacrés au culte, placèrent le nouvel autel sur le même sol que l'ancien ? Il en fut à cet égard comme des chemins romains qui en plusieurs endroits ont été superposés aux chemins helvétiques. Blanchet, dans son livre sur Lausanne,

cite entr'autres, à l'appui de cette observation, le chœur de l'église de la cité d'Aoste dans lequel on trouve l'autel romain de Jupiter Penninus; et on assure que sous cet autel existe encore la pierre sur laquelle les habitants primitifs célébraient leurs cérémonies religieuses. Les trois cultes y sont ainsi superposés. L'ancienne église paroissiale d'Aubonne était à une certaine distance de la ville, à Trevelin, soit Tre Belin, maison de Belin, lieu consacré à Belin. Martin Schmit dans son *Histoire du diocèse de Lausanne* (I. p. 5 à 11) rappelle les haches, couteaux, serpes etc., trouvés près d'Aubonne, qui avaient servi au culte celtique. Le temple de St-Pierre de Genève est bâti sur l'emplacement d'un temple d'Apollon, et on voit sur une porte derrière cet édifice une tête du Soleil. A St-Martin de Cressier, on retrouve un autel en l'honneur du dieu Mars (*Annales de Boyve* I. 14). Nillson a fait les mêmes remarques. Près de la célèbre cathédrale d'Upsal, on voit encore les fameux tumuli en l'honneur des trois divinités du Nord.

Nous reprenons le texte même de M. Bonhôte.

« Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède, que nous envisagions avec la même certitude que l'église de Pontareuse ait été bâtie sur l'emplacement d'un ancien lieu de culte païen. Il faudrait pour le démontrer des témoignages historiques d'une plus grande valeur que ceux que nous possédons; mais qu'il y ait des raisons probables qui peuvent conduire à l'admettre, c'est une opinion à laquelle nous ne pouvons nous soustraire, et nous nous permettons d'avancer quelques arguments à l'appui.

» Nous ne sachions pas qu'on ait constaté à Pontareuse même ou dans le voisinage immédiat la présence de menhirs, de dolmens ou d'autres ayant servi au culte druidique. En revanche, sans demander si les pierres granitiques qui se trouvent dans la forêt de Perreux ont été suffisamment explorées par les connaisseurs et les hommes de la science, nous dirons qu'il se trouve assez de menhirs ou d'enceintes druidiques dans la contrée avoisinante sur lesquels il ne saurait y avoir aucune ombre de doute, en particulier le long de l'antique voie romaine au bord de laquelle s'éleva plus tard l'église de Pontareuse. C'est du moins l'opinion de DuBois de Montperreux qui, dans son travail sur les monuments celtiques du canton de Neuchâtel (*Etrennes neuchâteloises* par J. Bonhôte, 1863), en compte quatre groupes échelonnés le long de la rive du lac depuis Bonvillars jusqu'au lac de Bienne. Ces monuments consistant en dolmens, menhirs, tumuli, sont disséminés, dit-il, sur les plateaux et collines intermédiaires entre le lac et les côtes rapides du haut Jura, dans la partie boisée de chênes et de hêtres, qui couronne les vignobles et les champs. C'est bien aussi la région dans laquelle est situé Pontareuse. Il

est vrai qu'il n'est pas compris dans l'enceinte d'un des groupes déterminés par le savant archéologue, et qu'aucun des monuments celtiques mentionnés ne se trouve sur son territoire proprement dit, mais leur proximité et la situation de Pontareuse dans l'espace intermédiaire entre le 2me et le 3me groupe est certainement de quelque valeur pour le sujet qui nous occupe.

» Venons-en aux noms de localités rappelant quelque divinité du culte druidique. Nous n'en avons pas davantage à mentionner dans l'endroit même, et le nom de Pontareuse (Ponté Arousa) est évidemment d'origine romaine, mais il ne sera pas difficile d'en trouver dans la contrée qui paraissent venir d'ailleurs. Ainsi Bellemont (Beleni mons) dont nous conservons l'orthographe telle qu'elle se retrouve dans les actes les plus anciens, n'aurait-il pas une origine pareille à celle des localités vaudoises dont nous avons parlé? En tout cas, ce nom de Bellemont est très ancien, comme le prouvent les documents où il est mentionné, et son orthographe ne saurait en aucune manière l'assimiler à Beau mont ou Belle montagne. Ne pourrions-nous pas encore retrouver dans les noms de Boudry et de Bôle, tels qu'ils s'écrivaient primitivement, Bouldry, Boul, le nom de Bel ou Baal qui s'est conservé, comme nous l'avons vu, dans une foule de localités, et mieux encore celui de Baldus que donnaient à cette divinité les peuples du Nord ? Cela me semblerait plus naturel en tout cas que de le dériver, comme le fait M. A. Gatschet dans ses *Recherches sur l'étymologie des lieux*, d'un Balderich, Baldericus, fondateur du château, dont l'histoire ne fait pas mention [1]. Notre opinion semble confirmée par l'interprétation de noms semblables que nous trouvons dans l'ouvrage de Nillson. Cet auteur fait venir de Balde, nom attribué à Baal dans la mythologie scandinave, les mots Belt, Baltique, etc., conjectures assurément très plausibles pour ceux qui ont appris à connaître d'après les travaux du même auteur les monuments et les fêtes en l'honneur de Baldus (Balderstein et Balderfeste) qui occupent une si grande place dans les traditions religieuses des peuples du Nord.

» Mais un argument plus fort en faveur de notre thèse, c'est l'existence sur le sol même de Pontareuse d'une source et d'un pré portant encore le nom de *source et de pré du chêne.* A quelques centaines de pas au-dessus du sol de l'ancien temple, le long de la Vî de l'Etra, se trouve une source jaillissante qui ne tarit jamais, connue dans la contrée sous le nom de *source du chêne ;* et le terrain sur lequel elle jaillit, qui s'étend assez loin plus haut, et qui est partagé actuellement dans sa partie supérieure par le chemin de fer du Lit-

[1] M. Gatschet en est revenu, comme on le voit dans l'une de ses lettres à M. Bonhôte : il fait dériver *Boule* et *Bouldry*, de *bola*, signifiant en langue celtique *colline*.

toral, porte encore le nom de ***Pré du chêne.*** Celui-ci faisait autrefois partie du domaine de la cure de Pontareuse, et il est encore aujourd'hui une propriété de l'Etat, dont le pasteur de Boudry, comme successeur de celui de Pontareuse, a la jouissance. Nous donnerions moins d'importance à ce fait, si la dénomination de *Pré du chêne* n'était pas si ancienne. Il est déjà désigné dans un acte de 1422 [1]. Si l'on se rappelle ce que nous avons dit du culte des druides et de leur vénération pour les sources et le chêne, nous aimons à croire qu'en tenant compte de l'ensemble de preuves dont nous l'étayons, l'opinion que nous avançons ne paraîtra pas trop hasardée. [2]

» Pontareuse, ce nom qui s'est conservé et qui est encore donné à un chemin, à un quartier de vignes et de prés, ainsi qu'à des sources situées près de l'Areuse, dans le voisinage de la fabrique de Boudry, était celui que portait autrefois une localité, souvent jointe dans les anciens documents, à celle de Warmondens. Ce dernier nom était celui d'un quartier de Boudry situé hors des portes de la ville et le long de l'éminence sur laquelle fut construit le château. Pontareuse s'écrivait aussi autrefois Pontherose, Ponterause et Ponterousa, et il ne faudrait assurément pas entendre autre chose par le terme de *villa* sous lequel l'endroit est désigné, qu'un village ou hameau. Il y avait là aussi un château ou tour destinée sans doute primitivement à protéger les habitants, puis un moulin. On trouve en effet dans les anciennes reconnaissances du pays que dans le XIVme siècle, Jean d'Aigné, d'une ancienne famille noble du comté de Neuchâtel, habitait un petit château à Pontareuse (*Biographie neuchâteloise*, T. I. p. 2), et le moulin, molendinum de Ponterousa, est mentionné dans un acte du 2 mars 1283 (*Musée historique* de Matile, T. II, p. 9. — *Monuments*, T. I. p. 199). Mais la fondation principale était l'église, appelée le plus ordinairement l'église St-Pierre de Pontareuse. En 1453, d'après le récit de la visite diocésaine dont nous parlerons plus tard, il y avait à côté de l'église le presbytère, bâti au milieu du cimetière, et une grange adjacente. Le curé à l'époque de la Réformation et les premiers pasteurs dans

[1] Acte original en latin sur parchemin de l'an 1422 :

Othon, curé de Pontareuse, déclare avoir donné en échange à Nicolet Corbu de Boudry pour lui et les siens un pré situé au *pré du Chêne*, dont la contenance n'est pas indiquée, qui appartenait à la cure. Nicolet Corbu lui donne en retour certain Chesaul, sitné sous le verger de la dite église, chargé de 6 den. de cens...... qu'il transporte sur ce pré qu'il reçoit en échange. Il est réservé, que si le successeur du curé ne veut pas accepter cet échange, il est déchargé de ce sens de 6 deniers.

L'acte est signé par P. OLIVETI, d'Estavayer, Not.

(Archives de l'Etat. R. a-r.)

[2] Au *champ du chêne*, près de Lausanne, on a trouvé diverses antiquités romaines, telles que fragments d'inscriptions, amphores, bracelets, épingles, agrafes, etc.

Blanchet, *Lausanne dans les temps anciens*, p. 9, 20, 21 et 22).

les temps qui suivirent habitèrent encore le presbytère qui fut abandonné parce qu'il tombait en ruine et remplacé en 1576 par une maison de cure à Boudry. Quant au temple, il subsista jusqu'en 1647, année de sa démolition pour servir à l'agrandissement de la chapelle de Boudry. Cependant, il en resta des vestiges assez considérables jusqu'en 1842, époque où ils furent enfouis et le sol applani. C'est à cette date, que M. Grellet, pasteur à Cortaillod, fit placer le monument qui existe encore, avec cette inscription : —TEMPLE DE PONTAREUSE DÉMOLI EN 1647. — Nous tenons de la bouche des ouvriers qui ont été occupés à déblayer le sol, qu'ils y ont trouvé beaucoup d'ossements ; ils ont en particulier découvert une tombe remplie des restes d'un homme de très grande taille, reposant sous une pierre de couleur grise où l'on pouvait distinguer des caractères effacés. Ils trouvèrent aussi une pièce d'or dans un vase de terre, une épée et quelques monnaies, et sous la route une quantité de fers de mulets et encore des ossements : les pierres de fondation étaient liées par un ciment extrêmement dur. On montre à quelques pas de l'emplacement du temple le lieu où devait être le jardin de la cure, et dans une direction opposée le chemin qui conduisait au pont de l'Areuse, un peu au-dessous des culées du viaduc actuel. Les habitations autres que la cure et le temple devaient être à l'ouest de la Vi d'Etra, adossées à la colline sur le sommet de laquelle passe le chemin de fer, emplacement où l'Etat a longtemps conservé des propriétés.

» Il résulte déjà de ce qui précède qu'on ne saurait déterminer avec quelque vraisemblance l'époque d'où datent les premiers établissements de Pontareuse : mais il paraît certain, qu'ils sont antérieurs à la fondation de Boudry, ce qui ressort de la situation de Pontareuse au bord de la plus ancienne route de la contrée, sur un passage fréquenté, et du fait qu'il est mentionné dans les actes avant Boudry, sans que sous ce rapport il y ait une grande différence d'âge dans les documents qui font mention de l'un et de l'autre. Tandis que ce dernier est indiqué pour la première fois dans un acte de l'an 1278, sous le nom de *Baudry et la Coste* (*Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, I. 202. p. 170), nous trouvons déjà Pontrousa mentionné comme paroisse du décanat de Neuchâtel, diocèse de Lausanne, dans le Cartulaire du chapitre de N. D. de Lausanne, rédigé par le prévôt Conon d'Estavayer, 1228—1242; et le même Cartulaire nous fait connaître un Lambert de Ponterousa, vivant en l'an 1211, qui devait être selon toute apparence originaire de cette localité. On peut envisager d'après cela avec certitude l'église de Pontareuse, comme l'une des plus anciennes du pays, c'est ce que nous pouvons conclure de l'opinion des personnes les plus compétentes (Sandoz-Rollin, *Essai statistique* p. 87. — *Châteaux neuchâtelois*, par le maire Huguenin, introduction

p. X). DuBois de Montperreux *(Bataille de Grandson)* cite la paroisse de Pontareuse comme l'une des plus anciennes fondations du pays. Nous serait-il permis d'ajouter ici le nom plus modeste de notre vénérable aïeul, le doyen S.-D. Bonhôte, qui durant un ministère de 43 années à Boudry, de 1780—1823, a été à même d'être parfaitement renseigné sur tout ce qui concerne l'histoire et les traditions de sa Paroisse.

» Quant à déterminer l'époque précise ou même le siècle de la fondation de l'église de Pontareuse, l'absence de données positives ne nous permet pas de le faire : c'est en suivant la marche du développement du christianisme dans nos contrées, autant que l'histoire nous l'a conservée, qu'il nous sera le plus facile de la fixer d'une manière générale. »

M. Bonhôte entre ici dans de nombreux et intéressants détails sur la propagation de l'Evangile dans l'Helvétie, qu'il a puisés aux meilleures sources. Il passe successivement en revue les principaux faits concernant Genève, le Valais, Nyon, Avenches, Yverdon, Lausanne, les deux monastères de Romainmôtiers et de St-Loup, dont le premier prit une grande extension au milieu du VIIme siècle et qui nommait alors à 20 cures et à 5 prieurés, entr'autres à ceux de Bevaix et de Corcelles. L'antique basilique dédiée à St-Martin, à Orbe, remonte au moins au Xme siècle : elle est mentionnée dans un titre de 996 *(Histoire de la ville d'Orbe*, etc., par Fréd. de Gingins, p. 22 et 108). L'église collégiale de Neuchâtel est de la même époque, mais ne fut livrée à sa destination que depuis 1179 à 1185. La cathédrale de Lausanne ne fut solennellement inaugurée que le 19 octobre 1275 : elle correspond pour la date à celle de la célèbre Abbaye de Westminster, dont l'Angleterre a célébré le 800me anniversaire le 28 décembre 1865. On sait que l'acte de fondation du prieuré de Bevaix est de l'an 998, document de la plus grande importance pour l'histoire religieuse de notre pays, le plus ancien écrit qui nous concerne, antérieur de 13 ans à celui où Neuchâtel paraît pour la première fois dans l'histoire sous le nom de *Regalissima sedes*. Outre l'intérêt qu'offre ce document par son ancienneté, les sentiments et les motifs du donateur, il est pour notre sujet d'un intérêt particulier par la mention qu'il fait de deux églises de notre pays, St-Martin au Val-de-Ruz et l'église de Bevaix (année 998). L'acte de fondation du prieuré de Corcelles, postérieur d'un siècle environ (année 1092) mentionne, outre *St-Etienne de Bevaix*, l'église de Corcelles et Coffrane.

« Ceci, dit M. Bonhôte, ne préjuge rien, si l'on veut, en faveur de Pontareuse. Cependant nous comprendrions difficilement que cette église, beaucoup

plus populeuse, placée dans un passage aussi important, qui était, comme nous le verrons, l'église paroissiale de localités très distantes, n'eût pas existé à cette époque, et cela d'autant plus que nous la voyons figurer parmi les églises du comté mentionnées dans le Cartulaire de Lausanne de 1228.

» Nous chercherons maintenant à retracer l'histoire politique et religieuse de Pontareuse en faisant usage de tous les documents que nous avons pu recueillir à ce sujet.

Avocatie ou Avouerie de Pontareuse.

« On appelait l'avoué d'une église, dit F. de Chambrier qui emprunte lui-même cette définition au livre des lois de Montesquieu, le seigneur laïc qui la protégeait, qui exerçait la juridiction sur son territoire et conduisait ses milices à la guerre. Trois familles de nobles indépendants, mais qui n'étaient pas, comme on l'a supposé, des branches cadettes de la maison de Neuchâtel, celles des seigneurs de Colombier, de Vaumarcus et de Gorgier, partageaient en 1242 avec les églises de Bevaix et de Pontareuse toute la partie occidentale du pays. Tandis que Gorgier, qui appartenait à la puissante maison d'Estavayer, demeura longtemps affranchi de toute suzeraineté, de même que Bevaix dont l'avoué avait son château sur une butte voisine du monastère, les seigneurs de Colombier et de Vaumarcus ne tardèrent pas à se reconnaître vassaux de Neuchâtel. Or c'est à la maison de Vaumarcus dont les propriétés n'étaient pas ainsi bornées à la possession de cette seigneurie, qu'appartenait au XIII siècle l'avocatie de Pontareuse. Un acte du mois d'août 1282 (*Monuments*, etc., I. 193), constate que Pierre, seigneur de Vaumarcus, vendit à Girard, fils de Jaques, co-seigneur d'Estavayer, chevalier, l'avouerie ou la seigneurie de Warmondens et de Ponterouse ou de Pontareuse, avec la pêche de l'Areuse depuis le gouffre nommé Communaul jusqu'à celui des Braes, et généralement tous les droits qu'il avait dans les villes et territoires de Warmondens et de Ponterouse, consistant en terres, cultes ou incultes, dîmes, pâturages, forêts, ne se réservant que quelques hommes, sujets ou serfs : Pierre de Warmondens et ses frères et héritiers, Pierre, Ulrich, Lambert, Warnier et Henri et deux mas de terre, l'un dit des Colunges et l'autre de Treyvaux, et des prés situés au-dessous du village de Warmondens. Cet acte fut scellé du sceau du dit Pierre, seigneur de Vaumarcus, de ceux de l'official de Lausanne et d'Amédée, seigneur de Neuchâtel. Pierre de Vaumarcus céda ces divers droits à Girard d'Estavayer, du consentement de Marguerite, sa femme, d'Isabelle, sa fille, et d'Aymon, son mari. D'où il résulte qu'il y avait encore à

Pontareuse où était l'ancienne église paroissiale de Boudry, ainsi qu'à Warmondens, un village qui a disparu et dont il ne reste que le nom pour conserver la trace de son ancienne existence.

» Mais l'avocatie de Pontareuse ne demeura pas longtemps entre les mains de la maison d'Estavayer, car déjà en juin 1313, Rollin, co-seigneur d'Estavayer, fils de feu Girard co-seigneur du dit-lieu, vend à Rodolphe, comte et seigneur de Neuchâtel, ses droits sur toute l'avocatie de Pontareuse et de Warmondens, y compris les hommes, terres et cens, excepté la dîme de Warmondens, de manière que ces villages devinrent le faubourg de la ville de Boudry (*Monuments*, etc., I. 317. Fr. de Chambrier p. 53). Il est assez curieux que l'acte cité mentionne déjà des vignes parmi les propriétés vendues au comte Raoul ou Rodolphe de Neuchâtel, ce que ne faisait pas l'acte de vente précédent de 1282 en faveur de la maison d'Estavayer.

» Depuis ce moment et jusqu'à l'époque de la Réformation, l'avocatie de la paroisse de Pontareuse paraît être demeurée entre les mains des comtes de Neuchâtel, mais dès lors, d'après la règle généralement suivie: que chaque seigneur avait droit aux biens des églises sécularisées dans ses terres, dans quelque seigneurie qu'ils fussent situés, ce fut Jean-Jaques Watteville, avoyer de Berne, héritier par son mariage de Philibert de Chauvirey, seigneur de Château-Vilain et de Colombier, qui devint comme héritier des droits du chapitre de Lausanne, collateur et patron de la paroisse de Pontareuse : il était vassal du comte de Neuchâtel, et il se donnait les titres de seigneur de Colombier et de Villard-le-Moine et co-seigneur de Bevaix. (Chambrier 301 et 302, *Annales de Boyve*, année 1513.) Les droits de la princesse Jeanne de Hochberg, que s'était fait céder l'avoyer de Watteville, n'empêchèrent pas celle-ci, qui voyait avec peine les empiétements de ce dernier, de vendre en 1538 les biens de la cure de Pontareuse aux Quatre-Ministraux, avec ceux du chapitre de Neuchâtel, du prieuré de Corcelles et de la cure de Cornaux pour 3500 écus. (Chambrier p. 305.) Cependant ce ne fut qu'en 1543 que les droits du collateur de Pontareuse furent officiellement reconnus par l'Etat de Berne, ainsi qu'on le voit par l'acte suivant déposé aux archives de l'Etat (O. 2. 16.) : « Nous lieutenant et conseil de Berne, savoir faisons. — Ils déclarent avoir cédé à noble et spectable J.-J. de Watteville, avoyer de Berne, pour lui et ses successeurs, la cure de Pontareuse, appartenant au canton à cause du chapitre de Lausanne, avec tous ses fonds, droits, revenus, ce don fait pour les bons et agréables services faits au canton par le dit seigneur journellement, à condition qu'il souldoye et entretienne le ministre du dit-lieu comme il l'a été jusqu'à présent. Le 9 juin, 1543. » Sceau pendant. L'ours surmonté de l'aigle impérial.

» Une transaction de 1544, conclue entre le dit seigneur collateur et patron, et les paroissiens de la dite paroisse à savoir de Boudry, Cortaillod, Bolle, la Gratte, Rochefort, Chambrelien, Brot, Fretereules et la Pacotta, règle ce qui concerne les choses dues par les paroissiens à la dite cure. Bien que ces demandes paraissent aux contractants au nom de la paroisse « étranges, » pendant que à cause de la liberté de l'Evangile en dussions être francs, » quittes, et que n'en payerions plus rien de telles choses, toutes fois pour » bien de paix et pour éviter procès, fâcheries qui, à cause de ce, pourraient » survenir, aussi pour vivre de bonne amitié et voisinance avec le dit sieur » Collateur : les gouverneurs et commis de la dite paroisse et le Collateur, » aussi pour bien de paix et pour entretenir avec eux la bonne amitié et voi- » sinance qu'il leur porte, réglent d'un commun accord les redevances dues » sous le nom de razes et prémices de la manière suivante : Le Collateur » réduit l'émine de froment due annuellement par chaque ménage pour les » prémices à 4 muids, et demi de froment de prémice de cens bon blé et » recevable mesure de Neuchâtel, à délivrer en une somme au château de » Colombier, ou à la maison de cure de Pontareuse, au jour de fête de St-Mar- » tin d'hyver ; les corvées de charrues dues par les paroissiens à la dite cure » sont abolies, mais les paroissiens sont tenus de payer au terme de la fête » de la nativité de N. Dame la dîme des agneaux, comme d'ancienneté a été » accoutumé de payer, à savoir de onze agneaux l'un. »

» L'autre revêtu du sceau de J.-Jaq. Watteville, ancien avoyer de Berne, seigneur de Colombier et de Vilard, de celui de George de Rive, chevalier, seigneur de Prangins et lieutenant et gouverneur du comté de Neuchâtel pour le compte de très illustre et très redoutable seigneur François d'Orléans, duc de Longueville, marquis de Rothelin, comte de Neuchâtel, et de celui de François Collon, notaire juré, habitant Morat, fut signé par le seigneur Collateur en son château de Colombier le 4me jour du mois d'octobre 1544, par les gouverneurs de Boudry, Cortaillod, Bolle et Brot, au Mostier du dit Pontareuse, le dimanche 26 octobre, et par ceux de la Gratte le 27 octobre [1]. Plus tard, en 1563, Léonor d'Orléans dans un voyage qu'il fit à Neuchâtel, ayant appris que les trois fils de l'avoyer de Watteville désiraient vendre leurs seigneuries de Colombier, Bevaix et Cortaillod et voulant prévenir Berne qui songeait à les acheter, conclut l'achat de Colombier, avec l'aide des Quatre-Ministraux pour soixante mille écus d'or. Les habitants des trois seigneuries n'eurent qu'à se féliciter de ce changement, et elles obtinrent, ainsi que Bou-

[1] L'original de cet acte se trouve dans le volume des Archives de la ville et communauté de Boudry, intitulé : *Franchises*, Q. I., n° 45, f°.

dry et Bôle, avec la diminution de la dîme, l'affranchissement des émines de moisson et de toutes les prémices, à condition d'en employer la valeur à l'entretien de bons régents d'école. » (Chambrier, p. 329 et 330.)

Plaid de Pontareuse.

« A l'avocatie de la paroisse de Pontareuse se rattache ce qui concerne la juridiction, qui était ordinairement exercée par l'avoué ou le seigneur laïc. Tandis que les comtes de Neuchâtel se réservaient le jugement des causes de quelque importance, ils chargeaient d'autres personnes du soin de juger les petites. C'est là l'origine des juridictions inférieures dans le régime féodal, selon M. de Chambrier, telles qu'on en retrouve à Neuchâtel, et dans le reste du pays au commencement et dans le cours du XIVme siècle. Les tribunaux furent une conséquence nécessaire des franchises données aux villes. Comment en effet supposer des hommes ayant obtenu le droit d'acquérir, de posséder et de disposer, sans qu'ils aient des tribunaux pour connaître des difficultés qui pouvaient s'élever entr'eux ? Il y a un tribunal à Neuchâtel dès 1113, composé de 10 membres (Matile, *Institutions judiciaires*, etc., p. 26). Tandis que les districts de l'ancien domaine de Neuchâtel, tels que Vautravers, la Côte, Thielle, n'avaient pas de plaids généraux, là où il y avait juridiction mixte, ou celle d'un vassal, ou juridiction naguères indépendante de celle du comte, on voit des plaids généraux déjà dans le XIVme siècle à Nugerol, Vaumarcus, Cortaillod, à Pontareuse que l'on commence à appeler plaid de Boudry. Celui de Valangin remonte à l'année 1303. Ces plaids généraux s'assemblaient deux fois par année en mai et en automne. Le nombre des jurés n'était pas d'abord fixé. Jehan Gruyère, chatelain de Boudry, vers la fin du XVme siècle, fait même observer dans une déposition de témoins au Landeron, que lui étant chatelain de Boudry durant l'espace de 20 ans, il avait vu que la justice se tenait à Bevaix *par tous les habitants*, et il n'y avait point de jurés. Tous les habitants du district étaient tenus de paraître au plaid, *de le suivre* comme on disait, et de là la coutume d'y faire proclamer trois fois pour toute citation, quiconque avait à répondre à une plainte portée contre lui. La fonction des juges était gratuite, mais le Seigneur devait pourvoir à leur entretien durant le plaid, suivant l'usage des lieux. Tandis qu'au plaid de mai de Neuchâtel, le Seigneur invitait les gentilshommes à sa table soir et matin, tandis qu'à Boudevilliers, il leur faisait servir un repas, l'avoué de Pontareuse leur donnait seulement du pain et une quartette de vin [1] ou un

[1] Les assesseurs du tribunal de Pontareuse étaient encore quatre jurés, probablement

denier. On pourvoyait à ces repas avec le produit de certaines redevances en froment, pain et vin, qu'on nommait *bucelles* d'après leur destination [1], et *ménaïdes* d'après le cri de celui qui demande justice : « A mon aide, madame, — à mon aide, seigneur. » Les meneydes *Madame*, disait-on du temps d'Isabelle ; la ménaïde *Monsieur* sous son successeur. A Pontareuse, chaque homme du lieu devait quatre pains ou bucelles de la valeur de 5 deniers au plaid de mai et de 8 deniers au plaid d'octobre ; les clercs du temps appelaient dans leur latin barbare les bucelles de Pontareuse *panem meneydarum*. Les principales coutumes consignées dans les chartes locales étaient mises par écrit et lues solennellement, tous les ans, dans chaque district, au plaid de mai, devant le peuple assemblé. Après cette lecture, on demandait à la cour, si telles étaient les franchises du Seigneur et des sujets, et elle répondait : *Oy*, ou *ainsi est*. S'il s'était élevé quelque contestation, c'était elle qui prononçait. A Pontareuse, cette déclaration de coutume s'appelait *jura placitorum*, le droit des placites.

» Ces plaids de mai, vraies assises populaires, auxquelles l'obligation où se trouvait chaque habitant du district d'y paraître donnait une grande solennité, formaient dans chaque district l'assemblée conservatrice des constitutions et des coutumes (Chambrier, p. 104 et 105).

» Les plaids se convoquaient par le son de la cloche. C'est ce qu'on appelait le beffroi ou la bancloque. Ces cloches étaient élevées au haut de tours placées dans les châteaux ou dans les villes. Des hommes du guet devaient les faire tinter lors d'un événement grave ou solennel, tels qu'étaient les plaids des bourgeois ou l'approche du danger. C'était un jour ordinaire que le plaid se réunissait, le plus souvent un mardi, un mercredi ou un vendredi ; la sainteté du dimanche ne permettait pas de plaider ce jour. Le tribunal devait être à jeun lorsqu'il allait aux plaids, c'est-à-dire qu'il devait siéger le matin, de crainte que le jugement du juge ne fût noyé dans le vin. L'heure c'était le lever du soleil et le plaid durait tant que le soleil luisait.

» Lorsque la cloche se faisait entendre les jurés se rendaient à leur poste, le tribunal prenait séance au lieu accoutumé du plaidoyer ; c'était ancienne-

bourgeois de Neuchâtel. Les comtes de Neuchâtel, qui en étaient les avoués et qui recevaient trois sols par clame, devaient donner aux quatre jurés un pain, et plus, s'ils jugeaient, et à chacun d'eux une quartette de vin ou un denier. (Voy. Matile : *Institutions judiciaires.*)

[1] *Bouche*. Ne serait-ce pas l'origine du mot *Buchilles*, nom d'un quartier de vignes sur Boudry, dont le revenu de l'une servait peut-être à cet usage, supposition que semble confirmer l'ancienne orthographe de *bucelle*, qu'on écrivait *buchielle*. Des vignes de ce nom se trouvent aussi sur le territoire de Bôle.

ment dans un lieu ouvert sous la voûte des cieux, et de préférence sous les portes des villes, dans les rues et carrefours.

» La réunion du plaid de Pontareuse, en face de l'église, peut-être sur le sol du cimetière, devait rendre la scène plus imposante encore. Tous les actes qui s'y célébraient : hommages, sentences, serments, recevaient du voisinage de la maison de Dieu et de la demeure des morts un degré de solennité de plus. Lorsque le tribunal siégea plus tard dans une enceinte fermée, le maire prenait place sur un siège élevé ; à sa gauche et à sa droite, et placés plus bas se trouvaient des bancs pour les jurés. En face du siége du juge dont le visage était tourné du côté de l'Orient, était placée une barre qui clôturait le tribunal, de là l'expression *paraître à la barre*, elle séparait le juge du peuple.

» Sur la table reposait le bâton blanc, c'est-à-dire sans écorce, *baculus manualis*, signe du pouvoir judicial. Sans ce bâton, le chef était sans autorité, aussi le tenait-il continuellement, et ne le lâchait-il que quand le plaid était levé. Il s'en servait pour annoncer que la séance était ouverte, pour rétablir l'ordre quand il était troublé, et le faisait toucher à celui qui prêtait serment comme un signe que la peine le frapperait s'il était parjure. Ce bâton judicial, si simple dans l'origine, s'est orné peu-à-peu et est devenu avec le temps un sceptre qui a fini par porter à l'une de ses extrémités l'aigle royal, et à l'autre le globe, symbole du pays, sur lequel s'étend la domination du souverain. « Scène imposante, écrit M. Frédéric de Chambrier, en terminant la description du plaid de Neuchâtel, sur le cimetière, devant l'église de Notre-Dame. On y voyait, dit-il, la comtesse Isabelle assise sous un tilleul comme saint Louis sous un chêne, ayant pour tribunal un gros pilier de pierre et pour sceptre un bâtonet blanc, rendant la justice à son peuple. » (*Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 99.)

» Voici encore quelques indications sur les noms de quatre ordres de fonctionnaires dont le souvenir se rattache à ces institutions.

» A la cour de justice de Neuchâtel se trouvait le *centurio ministralis*, office qui ne subsista pas longtemps ; dès la fin du XIIme siècle, il est remplacé par un Villicus ou receveur du Comte, appelé aussi maïor, du mot allemand *meier* qui signifie encore aujourd'hui fermier ou métayer, de là l'origine des *maires*.

» Dans chaque localité où il y avait un château, et autour de lui, un bourg, il y avait un *Châtelain* et un *Maire*, il était préposé à la garde du château, de là le nom de Commandant ou de Capitaine qu'il portait quelquefois.

» Dans chaque tribunal, il y avait un fonctionnaire chargé de rédiger ce qui se passait devant le juge ; dans le principe c'était un membre du clergé *clericus*, d'où le mot *clerc* parce qu'il n'y avait que des ecclésiastiques qui sussent écrire.

» Un autre personnage important est le *sautier*, psalterius, salterius. Ce mot désigne proprement un homme qui récitait dans le chapitre les psaumes (que nos vieillards appellent encore *saumes* et même *psautiers*) et par extension tout homme qui savait lire. Il est probable qu'originairement les sautiers étaient des ecclésiastiques comme les clercs. (Matile, *Institutions judiciaires*, etc.)

Pontareuse, au spirituel, sa juridiction ecclésiastique, et sa circonscription paroissiale.

M. Bonhôte rappelle que Pontareuse dépendait au spirituel de l'évêché de Lausanne, dans le territoire duquel il était situé. A cette occasion, il donne sur ce diocèse de nombreux renseignements qu'il tire du Cartulaire de l'église de Lausanne, ce manuscrit in-folio de 136 feuilles, en parchemin, remontant au XIIIme siècle, et que possède la bibliothèque publique de Berne. Chacun sait que Matile est le premier qui ait fait connaître cet ouvrage, en en publiant des extraits en 1840. La Société d'histoire de la Suisse romande le fit paraître en entier en 1851, avec une préface importante de M. F. de Gingins. Ces deux reproductions sont accompagnées chacune d'une carte du diocèse de Lausanne à l'époque de la composition du Cartulaire (1228), et il est à remarquer que sur l'une et l'autre de ces cartes Pontareuse est placé par erreur sur la rive gauche de l'Areuse au lieu de l'être sur la rive droite. Dans cette partie du travail de notre ami, nous devons nous contenter de glaner les détails relatifs à Pontareuse et à notre pays.

L'évêché de Lausanne était divisé en 9 doyennés ou décanats dont Neuchâtel était l'un. Il comprenait plus de 300 églises paroissiales, en outre sept abbayes parmi lesquelles celle des Prémontrés à Fontaine-André, vingt-deux prieurés conventuels dont Bevaix, Corcelles et Môtiers-Travers, six prévôtés avec ou sans chapitre, trois collégiales, treize hospices dépendant du grand St-Bernard, quatre de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, un des Templiers et un de l'ordre Teutonique. « Le décanat le plus considérable était celui de Neuchâtel *(Novi Castri) :* il embrassait dans ses limites, outre le canton de Neuchâtel avec ses frontières actuelles à l'exception de l'ancienne juridiction de Thièle appartenant au décanat de Soleure, toute la partie du pays de Vaud s'étendant de Grandson à Valorbes ; de là, il allait en suivant la direction de la Sarraz à Chesau jusqu'à l'abbaye de Monteron, puis remontait vers le nord en suivant une ligne droite jusqu'à Yvonnens, près d'Yverdon. Tandis que les autres décanats ne renfermaient que de 16 à 40 paroisses au plus, celui de

Neuchâtel en renfermait 72. Parmi ces 72 paroisses, il ne s'en trouve que 15 neuchâteloises proprement dites ; en y ajoutant 4 autres faisant partie du décanat de Soleure, cela n'élève le nombre des paroisses neuchâteloises, existant à l'époque de la composition du Cartulaire, soit de 1228 à 1242, qu'au chiffre de 19. En voici les noms : Bevaix, Corcelles, Môtiers-Travers, Dombresson, Engollon, Fontaines, Coffrane, Fenin, St-Sulpice, Travers, Serrières, Colombier, Pontareuse, St-Aubin, Neuchâtel, Arins ou St-Blaise, Cornaux, Cressier et Neureux. Il est assez curieux de ne pas trouver dans ce catalogue des églises neuchâteloises existant alors, celle de St-Martin au Val-de-Ruz. Cette église, qui est mentionnée dans l'acte de fondation du prieuré de Bevaix, serait-elle une église du comté de Vaud ? L'acte de fondation dit : « Je donne » au prédit monastère l'église dédiée à St-Martin et le village du même nom » avec toutes ses dépendances. » Il y avait encore St-Martin d'Avenches, de St-Imier, d'Oron, de Chêne, comté de Vaud, St-Martin de Cressier, comté de Neuchâtel. La visite diocésaine de 1453 (Matile, *Musée historique*, II. 58) parle de St-Martin-aux-Epines du Val-de-Ruz comme étant à la présentation du prieur de Bevaix, ce qui montre évidemment qu'il ne peut être question dans l'acte de fondation que de St-Martin au Val-de-Ruz. — Les Verrières ou Mijoux, qui pourrait être comptée comme 20me paroisse neuchâteloise, était dans le diocèse de Besançon.

» La paroisse de Pontareuse devait être parmi celles du pays l'une des plus étendues par son territoire. Partant de la rive du lac, du ruisseau de Bannens qui sépare le territoire de Bevaix de celui de Cortaillod, la limite de la paroisse suivait d'un côté la rive droite de l'Areuse jusqu'au Champ-du-Moulin ; de là elle remontait encore le long des localités de Brot et de Fretereules jusqu'aux premières habitations disséminées dans la vallée des Ponts (Ponts-Martey) ; enfin du côté du nord, la limite de la paroisse longeait la Tourne, redescendait par la Gratta et Rochefort jusqu'à Bôle, d'où elle se dirigeait par le chemin conduisant à Notre-Dame d'Areuse [1], le long de la rive gauche de l'Areuse et jusqu'à son embouchure dans le lac. Encore en 1544 la paroisse de Pontareuse comprenait les neuf localités suivantes : *Boudry*, *Cortaillod*, *Bôle*, *Rochefort*, *Chambrelien*, *la Gratta*, *Brot*, *la Pacotta*, (maisons situées à l'envers de la vallée des Ponts) et *Fretereules*. Boudry, qui a conservé une partie de ses anciennes limites, est aujourd'hui encore l'une des paroisses dont le territoire est le plus étendu, quoique plusieurs des localités ci-dessus en aient été détachées pour former des paroisses à part ou être rattachées à des paroisses voisines.

[1] Manuel de la bourgeoisie de Boudry. Q. 1. 25. 183.

» Après le Cartulaire de Lausanne, l'acte le plus ancien où il soit question de la paroisse de Pontareuse est celui du dimanche après la St-Nicolas (9 décembre) 1257, de Jean de Cossonay, évêque de Lausanne. On y trouve indiqué Freutereules dans la paroisse de Pontareuse *(Apud Fructurules in parochiâ de Ponterousa)* au sujet d'une confirmation de dîmes situées dans ce lieu, faite par Turrembert dit Valet, bourgeois de Neuchâtel. Le même acte, ce qui n'est pas sans intérêt, confirme pareillement une donation faite par Thierry de Pontareuse de dîmes situées au clos du Rosey, paroisse de Colombier *(Clauso de Rossey in parochiâ de Columberio*, Matile, *Monuments*, I. 117). Citons encore l'acte du samedi après la St-Gall (17 octobre 1299), où Rollin, fils de Girard d'Estavayer, devient vassal de Pierre co-seigneur d'Estavayer, pour toutes les terres qu'il possédait au delà du Jura, et entre Vaumarcus et Colombier en en exceptant le château de Gorgier, et ce qu'il possédait, dit l'acte, dans la *paroisse de Pontareuse* (*Monuments*, I. 264). De nombreux documents postérieurs attribuent à la paroisse de Pontareuse la même étendue ; il en est de même au temps de la Réformation et même jusqu'à la moitié du XVIIme siècle, époque où la paroisse subit une modification importante dans sa délimitation, après avoir subsisté plus de quatre siècles dans les limites territoriales que nous avons indiquées. »

Au milieu de ses recherches, M. Bonhôte a rencontré les noms de plusieurs curés de Pontareuse. Il a pris soin d'en faire la liste selon l'ordre chronologique :

Curés de Pontareuse.

Ulrich, dominus Ulricus, curatus de Ponterousa	1299.
Dom. Nicod, Maistral	1399.
J.-Robert de Pontallier	1409.
Othon, Textoris Capellanus	1422.
Guill Gailliot	1422.
Jean de Popet, curé de St-Pierre de Pontherose	1439. 1440.
Pierre Bestharraz, vicaire et amodiateur de l'église de St-Pierre de Pontherose	1439. 1440.
Etienne Popet, chanoine de St-Anatole de Salins	1453.
Henri Guillaume, ou Guillini, vicaire	1453.
Jean Chiquant, de Port sur Saône, chanoine de Neuchâtel,	1475. 1490.
Membre des audiences pour les chanoines	1469. 1492. 1494. 1496.

Pierre Gaulthier, résigna son poste en faveur de Claude, son neveu en 1522 — 1511. 1523.
Claude Bonnier, vicaire et amodiateur de la cure — 1511.
Claude Gauthier, nommé à la place de son oncle Pierre, qui résigna, par un bref du pape Adrien en date du 3 octobre 1522 — 1523. 1526. 1532 (?)

M. Bonhôte remarque que pour quelques-uns de ces pasteurs leur cure paraît n'avoir été qu'un bénéfice ecclésiastique auquel ils tenaient plus qu'à la cure d'âmes, ne résidant pas même et faisant desservir par un vicaire ou amodiateur qui avait la ferme de la cure. Il ajoute que plusieurs actes originaux qu'il a eus entre les mains témoignent de l'intérêt de ces tenanciers pour l'agrandissement, l'arrondissement et l'amélioration du domaine, leur grand et principal sujet de préoccupation. Il cite plusieurs transactions faites dans ce but entre MM. les curés de Pontareuse et des bourgeois de Boudry.

A diverses reprises, des difficultés touchant le temporel surgirent entre les curés et leurs paroissiens ou seulement quelques particuliers. On a recours pour les vider à l'arbitrage de la justice de Boudry ou de celle de Neuchâtel; mais il faut le dire, ce fut presque toujours à l'honneur des ecclésiastiques, soit qu'ils eussent le bon droit pour eux, soit par la crainte qu'ils inspiraient. M. Bonhôte en donne quelques exemples: Dans l'une de ces contestations, Isabelle, comtesse et dame de Neuchâtel, siège au tribunal sur le cimetière de Neuchâtel, en présence des nobles et bourgeois, jurés du plaid, et demande aux juges leur avis, après avoir fait sortir les parties et présidé à la délibération (1393). — Dans une autre occasion, le curé se plaint d'avoir inutilement demandé plusieurs fois à cinq particuliers de Bevaix un chapon et 9 deniers lausannois de cens qu'ils lui devaient comme curé (1511). En 1512, les conseillers de la ville de Neuchâtel donnent gain de cause à l'ecclésiastique contre la ville et commune de Boudry, en déclarant qu'un verger tenant à l'église devait être à clos, ouvert seulement par un clédard où l'on ne passerait que pour les réparations nécessaires à l'église et porter au cimetière les corps des trépassés de Rochefort, de la Gratte et de la paroisse. Dans un différend entre le curé de Pontareuse et l'abbé de Fontaine-André, le curé fut battu. Il s'agissait de la dime de Brod, dont l'un et l'autre avait la moitié, et que l'abbé voulait lever sur les terres dites novales ou nouvellement ensemencées (1440). La sentence fut signée par le châtelain et les justiciers dont les noms suivent : Pierre de Vesin, Jaques Barad, Genod Vespras, Genod Grilliet, Jean Marchand, Jean Mélier, Genod Beves et Nicolet LaCorbe. Dans une contestation de 1510, une requête est adressée à sa bénigne grâce, *son très*

redouté et souverain Seigneur Monseigneur Marquis et Comte de Neuchâtel, Louis d'Orléans, par Pierre Gauthier, le curé de Boudry et de Cortaillod, son orateur fidèle et obéissant. Celui-ci réclamait la dîme sur les Pâquis, accensés à ceux de Cortaillod, dont ces derniers avaient fait des vignes. En 1526 une nouvelle réclamation à ce sujet fut faite aux ambassadeurs des XII cantons, qui occupaient alors le pays, par Claude Gauthier, curé de Pontareuse. Cl. Baillod était secrétaire des ambassadeurs. Les curés obtinrent la dîme de toutes les novales pendant trois ans, après quoi elle devait être réunie à la grande dîme appartenant au seigneur particulier du lieu qui la possédait.

Plusieurs pages sont consacrées dans le manuscrit de M. Bonhôte à ces affaires judiciaires. Il en est de même des détails biographiques qu'il nous donne sur quelques curés de Pontareuse et des donations faites à cette église. Encore ici nous ne pouvons que résumer de la manière la plus sommaire.

Jean Chiquant, de Pont-sur-Saone, dut une partie de sa réputation à sa qualité de chanoine du chapitre de Neuchâtel, qu'il représentait aux audiences. L'an 1440, le Concile de Bâle décida que parmi les chanoines, il n'y aurait plus que des nobles ou des maîtres de quelque université célèbre, ce qui contribua à les faire estimer et honorer. Jean Chiquant jouissait de l'amitié de nos Princes qui le comblèrent de leurs faveurs. Rodolphe de Hochberg eut lieu d'apprécier les mérites de ce curé : dès le commencement de la bataille de Grandson, il envoya un détachement de ses Rheutelins occuper Pontareuse. Ce fut pour récompenser les services de Jean Chiquant rendus à son père, « dont il a été le conseiller et le serviteur jusqu'à la fin, » dit un acte original du temps, que Philippe de Hochberg affranchit lui et ses successeurs à perpétuité de la main-morte et de l'échûte qui lui revenait à la mort de chaque curé du comté de Neuchâtel comme à tout seigneur (1492).

Claude Bonny, amodiateur de l'église de Pontareuse, figure dans le rang de ses plus généreux donateurs. Il céda à la cure une vigne de trois ouvriers, au vignoble de Pontareuse, pour célébrer son anniversaire chaque semaine.

Pierre et Claude Gauthier, oncle et neveu, prirent part, nous l'avons vu, à diverses contestations, ainsi qu'au démêlé qui s'éleva entre les curés de Pontareuse, de Bevaix et de Cortaillod, au sujet d'une messe à fonder dans ce dernier lieu, démêlé qui prouve avec quelle ardeur ils prenaient à cœur tout ce qui touchait aux intérêts de leur cure. Un fait qui les concerne et qui n'est pas sans importance, puisqu'il nous instruit sur le mode de nomination des curés à cette époque, c'est un bref du pape Adrien VI de l'an 1522. Adrien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, annonce à son cher fils Pierre Gauthier, qu'il reçoit la résignation qu'il lui fait de la cure de Pontareuse et qu'il y a pourvu par la nomination à ce poste de Claude, son

neveu *(Archives de l'Etat).* Dans un secònd bref de la même date, le St-Père déclare qui si Claude Gauthier venait à décéder, l'ancien curé Pierre rentrerait dans ses fonctions. On voit de quelle faveur jouissait à la cour de Rome le curé de Pontareuse, alors en charge.

« Ce qui donne pour nous à ces deux personnages, dit M. Bonhôte, une importance marquée, c'est que selon toute vraisemblance, ce fut l'un de ces deux curés qui en remplissait les fonctions à Boudry à l'époque de la Réformation, et qui le fit même jusqu'en 1535, la paroisse de Pontareuse, par suite de son attachement à l'ancienne croyance, n'ayant été gagnée qu'à peu près à cette époque à la foi réformée. On sait qu'il est peu d'hommes plus connu, plus mentionné dans les récits du temps et dont tous les actes portent l'empreinte d'une individualité plus marquée, que le fougueux curé de Pontareuse, célèbre par la part active qu'il prit comme défenseur intrépide de l'ancienne foi, à la lutte violente dont sa paroisse fut le théâtre. La seule chose que nous n'ayons trouvé mentionnée nulle part, c'est le nom de ce vigoureux champion de l'ancien régime. Or, le fait que dans les extraits des sermons du curé de Boudry à l'époque de la Réformation, lesquels nous ont été conservés, nous l'entendons rappeler lui-même à ses paroissiens ses longues années de services comme étant un titre à leur confiance, ce fait, mis en parallèle avec ce que nous ont appris nos recherches sur le long ministère des Gauthier dans la paroisse de Pontareuse, semble démontrer que ce héros de l'ancienne foi, dont l'histoire nous a conservé les exploits, et qui chercha à la défendre aussi bien à la pointe de l'épée qu'à l'aide de ses argumentations, ne pouvait être que l'un de ces deux Gauthier. Nous ne comprendrions du moins pas comment, étant encore désignés tous deux en 1526 comme curés de Pontareuse, un autre ecclésiastique aurait pu vers l'année 1532, en appeler à ses longs services au milieu d'eux. Tout ce que nous connaissons du zèle religieux des Gauthier, s'accorde d'ailleurs parfaitement avec ce que l'histoire nous apprend de celui du curé de Boudry à l'époque de la Réformation. »

Faits concernant l'histoire religieuse de Pontareuse.

M. Bonhôte observe avec raison que dans une église comme celle dont il raconte les destinées, il n'y a pas à attendre dans son histoire religieuse des particularités bien remarquables. Les donations faites à Pontareuse par des

particuliers ou les souverains du pays méritent presque seules d'être rappelées. Nous ne faisons que les indiquer :

En 1462, Béatrix, fille de Hug. Lozaz, femme de Udriet Lanthenant, de Boudry, légue à l'église une ouche *(Camperia)* située à Vermondens, à cette condition que le curé satisfera les deux prêtres qui célébreront les deux messes de Réquiem pour le repos de son âme, ce qui fait supposer que le curé n'était guères que tenancier.

En 1488 et 1490, Estevenin Jacon de la Gratte fait don pour lui et les siens d'un pré de 5 faux sur la montagne au-dessus de Brot, chargé d'un cens de deux livres faibles à payer à Mme la Comtesse de Neuchâtel, don fait pour un anniversaire à célébrer pour le repos de son âme et de celle de sa femme. Les frères Jeanneret et Pierre Callot donnent un champ de 7 poses en garantie d'un cens (valeur illisible dans l'acte) à payer par eux au curé de Pontareuse par clause du testament de leur oncle dont ils ont hérité. Ces particuliers étaient aussi de la Grataz, et membres de la paroisse.

Antérieurement, en 1349, une donation directe est faite par Jeannin *(Johanninus)* dit d'Avernier, nourri (enfant illégitime) de feu M. Jaques, de Boudry, prêtre, bourgeois de Neuchâtel. Son testament en 23 articles contient des legs à diverses églises, parmi lesquelles *ponte-Aurosâ,* qui a pour sa part 30 deniers pour une fois [1], à diverses corporations et fondations de charité. Il indique les exécuteurs testamentaires *(Manuscrit de Choupard,* p. 362).

Enfin, le comte Louis de Neuchâtel, bien connu par l'intérêt et l'affection qu'il portait aux habitants de son *Bourg et Château de Boudry,* dans ses 1er et 3me testaments (1354 et 1373) fait des legs à sept prieurés et abbayes et à seize églises dont il mentionne les noms *pour faire son anniversaire en chacun et en chacune d'ycelles.* Il donne à Pontareuse ainsi qu'à la plupart des autres deux sols bâlois de cens *(dus souls bâlois censauls).*

Toutes ces donations ont pour but de faire célébrer des anniversaires.

Chapelles de Boudry, de Cortaillod et de Notre-Dame d'Areuse.

« L'église paroissiale de Pontareuse vit successivement s'élever des chapelles dans sa circonscription ecclésiastique ou dans son voisinage, et d'abord la chapelle située dans le centre même de la ville de *Boudri,* qui agrandie en 1647 est devenue le temple actuel. Nous ne savons rien sur l'époque de

[1] La valeur intrinsèque du denier était de 10 centimes, sa valeur commerciale de 33 centimes. Le sol contenait 12 deniers.

la construction de cette chapelle, dont l'érection s'explique aisément par l'agrandissement du lieu, qui date du temps du règne du comte Louis. Ce fut sous le règne de ce prince, l'an 1343, que la ville et bourgeoisie de Boudry reçut ses franchises, qu'elle fut élevée au rang de cité municipale et que nous la voyons déjà désignée dans les documents écrits du temps de *Boudry et Château de Boudry*. C'est aussi l'âge auquel le style architectural de la dite chapelle, style gothique du XIVme ou XVme siècle, paraît faire remonter cet édifice. C'est le résultat auquel on arrive si l'on examine avec quelque attention la voûte d'un fort beau style formant le chœur de l'église actuelle, ainsi que les fenêtres, autrefois garnies de cordons de pierre encadrant des vitraux peints. Il est fait mention de cette chapelle à l'occasion des débats qui surgirent à l'époque de la Réformation, où il fut un instant question de partager les deux temples entre les deux confessions, de donner celui de Boudry aux partisans de l'ancien culte, celui de Pontareuse aux réformés: *Alterum templum ubi suas iniquitates impleant*, écrit Christophe Fabry à Guillaume Farel en parlant de cette chapelle (1532. *Manuscrit Choupard)*. Du reste, elle n'est mentionnée dans aucun des documents que nous avons eus sous les yeux, mais ce qui vaut mieux elle subsiste encore, ayant survécu à l'église mère, dont il ne nous reste plus que l'emplacement et pas même des ruines.

» Si Boudry eut de bonne heure sa chapelle pour le peuple et en particulier pour les vieillards que leurs infirmités empêchaient de se rendre à Pontareuse, le château de Boudry eut aussi la sienne à l'usage du comte, de la comtesse, de ses nobles dames, ou de l'officier qui l'y remplaçait. Ici, nous n'avons pas, il est vrai, pour nous l'attester, les murs encore debout de cet édifice, nous avons en vain cherché dans l'enceinte de l'antique château quelques vestiges de sa chapelle. Mais nous possédons un document écrit du XIVme siècle, qui nous en affirme l'existence. Ce document est un mémoire détaillé de l'an 1378 dans lequel Isabelle, comtesse de Neuchâtel, expose devant des arbitres les griefs qu'elle a contre Jaques de Vergy, et contre Marguerite, dame de Wufflens, sa femme, celle-ci la dame de Boudry, de néfaste mémoire. Dans la longue énumération des objets sur lesquels se portent les réclamations de la comtesse Isabelle, et dont sa belle-mère Marguerite s'était injustement mise en possession, se trouve indiqué *tout l'ornement de la chapelle du château de Boudry* « valant avec un grand écrin » plein de plusieurs bonnes reliques *dignes et vertueuses*, et plusieurs autres » reliquaires d'argent qui y étaient déposés, plus de 1400 florins » somme considérable pour le temps *(Monuments* III. 1050). — Non seulement les trésors des abbayes, des cathédrales et même des églises paroissiales pos-

sédaient un grand nombre de reliquaires, plus ou moins riches et grands, mais les oratoires des princes ou des seigneurs, et en particulier ceux des châteaux en étaient garnis. » *(Magasin pittoresque,* septembre 1865.)

M. Bonhôte se proposait de raconter plus tard la fondation de la chapelle de Cortaillod, érigée en 1503, et qui subsista dès lors concurremment avec l'église de Pontareuse. Cortaillod qui avait toujours fait partie de cette paroisse, devint alors église filiale.

« Quoique Areuse ne fît pas partie de la paroisse de Pontareuse, c'est ici le lieu de dire quelque chose de la chapelle de Notre-Dame d'Areuse, d'une origine très ancienne, et qui a été confondue avec l'église de Pontareuse par des personnes du reste très versées dans l'histoire. [1]

» Le *village* d'Areuse, soigneusement distingué de la rivière du même nom l'Areuse, *fluvius qui dicitur Arousa,* nom indiqué dès l'époque la plus ancienne, se trouve mentionné dans divers titres de très vieille date. Un acte de 1178 en parle sous le nom d'*Oruse allodium in vineis et agris* (Trouillat, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle,* T. I); Guillaume de Bellevaux donne 13 sols de cens au chapitre de Neuchâtel le 2 de mars 1383 pour qu'il célèbre l'anniversaire de feue Isabelle, sa mère, et les assigne sur toute la dime du territoire d'Areuse qn'il tenait en fief de Pierre de Vaumarcus.... Mention est faite de la même localité à l'occasion d'un différend entre Rodolphe, comte et seigneur de Neuchâtel, et Pierre d'Estavayer, au sujet de la pêche de l'Areuse et de l'avouerie sur le village de ce nom *advocatia dictæ villæ de Arousa cum suis appendiciis supra dictis.* Mardi avant les Rameaux 1311. Le village d'Areuse déjà érigé en commune l'an 1356, est parfois désigné sous le nom d'Oruse et aussi sous celui de Crouse. Il dépendait quant au spirituel de l'église de Colombier. Nous voyons en effet en 1318 prélever dans cette localité, ainsi que dans les autres de la paroisse, la dîme de St-Etienne, *parva decima sancti Stephani de Aurosa,* en faveur de l'église de Colombier, dédiée à St-Etienne. Une chapelle s'élevait dans cet endroit, la tradition en a transmis le souvenir jusqu'à nous. Son emplacement était, à ce qu'il paraît, sur le sol de la propriété où se trouve actuellement la maison à droite de la route tendant de Colombier à Boudry, en face de l'unique rue du village d'Areuse. Une portion de la dite route, celle qui va de Colombier à Vaudijon, porte encore le nom de chemin de Dame. Ne serait-ce pas une altération du vrai nom, soit : Chemin de la chapelle de Notre-Dame. Un acte de 1532, extrait du *Manuel* de la bourgeoisie de

[1] V. Gaschet : *Recherches étymologiques,* etc., I, 275.

Boudry, pour déterminer la situation du lieu dit le Bugnon (quartier de vigne sur le territoire d'Areuse dont le nom, comme beaucoup d'autres, est ainsi qu'on le voit, très ancien), indique ce lieu comme attenant au chemin par lequel on va de Notre-Dame d'Areuse à Bôle, de vers bise. Ce chemin n'est autre que celui de Bôle, allant par la Place d'Armes de Planèze à Areuse. L'ancien chemin en partie pavé dit des Conrad, se rendant de la gare de Boudry en descendant vers la vallée du Merdasson dans la direction d'Areuse, était sans doute celui que suivaient les habitants de Troisrods, de Chambrelien, Rochefort et les Grattes, et les membres de la paroisse plus éloignés encore, pour se rendre à la chapelle de Notre-Dame d'Areuse. Cette chapelle étant le seul lieu de culte du voisinage dédié à la sainte Vierge, on comprend aisément qu'il devait être le but de fréquents pélerinages.

» En fait de donations accordées à la chapelle de Notre-Dame d'Areuse, nous n'en avons pas d'autres à enregistrer que celle que lui fit un personnage déjà nommé à l'occasion de son legs à l'église de Pontareuse, Jeannin dit d'Avernier, qui après avoir demandé une place pour son corps dans l'église de Colombier, lègue pour le remède de son âme, entr'autres à la chapelle d'Areuse (de Aurosâ) trente deniers pour une fois. Le testament déjà cité est du 15 avril 1349.

» Une tradition prétend qu'il devait y avoir aussi une chapelle près de Grandchamp. Ne possédant point de renseignements positifs à ce sujet nous nous bornons à mentionner le fait. »

Visite diocésaine de 1453.

C'est le chapitre le plus étendu du manuscrit de M. Bonhôte. Fidèle à la marche que nous avons suivie jusqu'ici en reproduisant le travail de notre ami, nous négligerons encore tout ce qui ne se rattache pas intimément à notre pays, nous contentant d'indiquer les morceaux *étrangers*, qui ne sont point des hors-d'œuvres dans la pensée et le plan de M. Bonhôte, mais qui par leur étendue, malgré leur intérêt, sortiraient du cadre de cette communication.

M. Bonhôte, après quelques détails sur la nature et l'importance des grandes visites diocésaines, retrace à grands traits *l'état religieux de l'Europe vers le milieu du XVme siècle,* comme pour marquer d'autant mieux la place qu'occupe la visite diocésaine commandée par Georges de Saluces, évêque de Lausanne, de 1440 à 1461. Il s'arrête quelques instants à ce personnage, « homme d'un véritable mérite, dit-il, malgré le ridicule dont on a cherché

» plus tard à couvrir son nom en faisant ressortir quelques actes de son au-» torité, » et il partage à cet égard l'opinion de M. Meyer, l'un des biographes de cet évêque, qui fait observer que les historiens n'ont pas assez tenu compte de l'influence exercée sur Georges de Saluces par les idées et les usages de son temps.

Les visites d'église, en usage dès les premiers temps du christianisme et souvent recommandées, étaient destinées à agir sur la vie de l'église et les mœurs publiques en général. Depuis 30 ans, il n'y en avait pas eu dans l'évêché de Lausanne. Jaloux donc de rétablir tout ce qui pouvait favoriser la religion, Georges de Saluces résolut de les remettre en vigueur. La première eut lieu en 1449, mais interrompue par la translation du Concile de Bâle à Lausanne, où celui-ci siégea encore deux ans, elle ne fut reprise qu'en 1453.

La relation de cette visite, en latin, se trouve à la Bibliothèque des manuscrits de Berne, en un volume in-folio de 642 pages. M. Meyer, de Fribourg, a publié avec beaucoup de soin les actes concernant la totalité des églises du canton de Fribourg dans les *archives de la Société d'histoire* de son canton (T. I.), ainsi que ceux concernant les églises de Soleure et de Neuchâtel appartenant au diocèse de Lausanne. M. Fetscherin en a reproduit tout ce qui regarde les paroisses aujourd'hui bernoises dans les *Mémoires de la Société d'histoire du canton de Berne* (1848), et M. Matile a inséré dans son *Musée historique* (1841 et 1843) la partie de cette relation qui traite des églises neuchâteloises.

Les délégués de l'évêque furent François de Fuste et Henri de Alibertis, dont nous supprimons ici tous les titres. Ils partirent de Lausanne le 26 mai 1453, après dîner, et se mirent en route sous la conduite de l'Ange de Tobie. En quittant la Neuveville, ils visitèrent les églises de notre pays, alors au nombre de 26, dans l'ordre suivant: *Landeron* (d'où ils allèrent à Douane, Diesse, Gléresse), *Cressier*, *Cornaux*, *St-Blaise*, *Neuchâtel*, *Serrières*, *Fenin*, *Dombresson*, *Savagnier*, *St-Martin*, *Fontaines*, *Cernier*, *Locle*, *Sagne*, *Engollon*, *Boudevillier*, *Corcelles*, *Coffrane*, *Colombier*, *Pontareuse*, *Bevaix*, *St-Aubin*, *Môtiers-Travers*, *Buttes*, *St-Sulpice et Travers*. Ils revinrent de là à Neuchâtel et sortirent du pays par le pont de Thielle pour aller à Champion, etc. Ils consacrèrent treize jours à nos églises. Le 3 août, ils étaient à Pontareuse et le même jour à Bevaix et à St-Aubin. Ils voyageaient avec une pompe et un cérémonial conforme à ce que l'on pouvait attendre de si grands personnages et des représentants du puissant évêque de Lausanne. A Soleure, la réception fut particulièrement solennelle: l'immense cortége y entonna le *Veni Creator*.

» Ce fut aussi sans doute, dit M. Bonhôte, tout un évènement que l'arrivée de ces hauts personnages à la porte du presbytère du solitaire vallon de Pontareuse, où de semblables visiteurs étaient chose rare. » Pour expliquer la nature des observations présentées par les délégués de l'évêque, M. Bonhôte entre dans de grands détails sur le mauvais état dans lequel se trouvaient la plupart des églises du diocèse, la négligence presque générale des nombreux objets destinés au culte extérieur et les usages étranges que l'on faisait des lieux de dévotion. Il emprunte ces renseignements à M. Meyer lui-même. Puis il revient à l'église de Pontareuse, en reproduisant en entier le fragment de la visite diocésaine qui la concerne. M. Matile n'a donné qu'une partie abrégée de ce document, et même avec d'assez nombreuses inexactitudes, ainsi que le fait remarquer M. Meyer. M. Bonhôte l'a observé à son tour en comparant la traduction de M. Matile avec l'original. Il a traduit le document en entier et nous allons le donner. M. le bibliothécaire cantonal de Fribourg en a reconnu l'exactitude après de légères rectifications, et y a ajouté ses propres explications.

Traduction.

« Le vendredi 3 août, les prédits visiteurs procédèrent à la visite de l'é- » glise paroissiale de Ponthareuse qui est estimée rapporter environ.......; » elle est à la présentation des seigneurs, prévôt et chanoines de l'église de » Lausanne, et sa qualité d'église paroissiale est dûement reconnue ; son » curé est monsieur de Popet, chanoine de Ste-Anathole de Sal...., qui ne » réside pas, mais qui fait desservir par monsieur Henri Guillin, son vicaire, » présent et admis qui a sous sa cure d'âmes quatre-vingt feux ou environ.

» Voici ce qu'ils ordonnèrent dans la dite église :

» Que l'on fasse un ciboire ou petite armoire pour y déposer le saint sa- » crement, comme la chose a déjà été ordonnée dans les églises précédem- » ment visitées, que les vases dans lesquels le corps de Christ est présenté » à l'Eucharistie, et porté aux malades soient convenablement réparés, que » dorénavant une lampe demeure constamment allumée devant le corps de » Christ, que les saintes huiles soient étiquetées, que l'image de la paix soit » repeinte, que l'on fasse deux candélabres en bois et deux vases, que l'on » fasse un bon encensoir de dimensions convenables avec sa navette, que » l'on fasse aussi deux étoles avec deux manipules. On placera des étiquet- » tes en parchemin sur les reliques après avoir auparavant exactement con- » staté à quels saints elles ont appartenu, et de quelles parties du corps

» elles proviennent. Deux autels de cette église n'étant pas consacrés, ils » doivent l'être, autrement si, au terme d'un an, la consécration n'en a pas » eu lieu, l'office ne pourra y être célébré, les vitraux du Cancel et spéciale» ment ceux qui sont à côté du lutrin seront réparés, on reblanchira les » murs noircis du Cancel, et l'on empêchera d'y éteindre encore à l'avenir » les cierges; le Bréviaire, l'Epître et les autres livres seront reliés, des croix » seront placées aux quatre angles du cimetière, on établira un inventaire ou » des reconnaissances. On fera une sacristie voutée et de bonne grandeur » du petit cellier ou garde-manger qui se trouve à côté du Cancel, et l'entrée » de la sacristie sera par la porte du dit cellier tel qu'il existe aujourd'hui.[1]

» Le presbytère qui est attenant à la dite église, placé dans le dit cime» tière, et qui menace presqu'entièrement ruine sera complètement démoli, » à l'exception du cellier dont il vient d'être question, et qui doit être trans» formé en sacristie. Un autre presbytère devra être construit, en dehors, et » à côté du cimetière près de la grange qu'on y a élevée. Pour la réparation » ou la construction du nouveau presbytère, le curé donnera et sera tenu de » payer chaque année, pendant cinq ans, la somme de dix florins, les parois» siens s'aideront à le rebâtir, et les jurés de cette église fourniront les ma» tériaux nécessaires. »

Tel est le document de Pontareuse dans la visite diocésaine de 1453. M. Bonhôte l'accompagne d'annotations dont nous ne mentionnerons qu'une seule, qui est une réparation historique. M. Matile avait traduit: *l'image du Père sera repeinte,* mais il paraît que notre savant historien a mal lu le manuscrit. M. Bonhôte, d'accord avec M. Meyer, est heureux de rectifier cette erreur dans l'intérêt de la vérité et pour éviter de fausses interprétations. C'est *imago pacis repingatur* qu'il faut lire. *Imago pacis* ou ailleurs *tabula pacis* ou simplement *pax :* quand fut supprimé dans l'église la coutume de se donner le baiser de paix entre fidèles, on y substitua l'usage de faire baiser une petite image sculptée sur marbre et appelée *Osculatorium, lapis pacis, tabula pacis. (Dictionnaire des Antiquités-chrétiennes* de Martigny, art : *Paix).*

[1] *Ciboire:* baldaquin soutenu par des colonnes qui recouvrait l'autel des basiliques. — *Armoire* (almaliolium) : niche pratiquée dans la muraille du chœur. — Les *Huiles saintes:* il y en a de trois espèces dans l'église catholique : 1° Oleum salutis; 2° Chrisma; 3° Oleum infirmorum. — Les *Vases* servent à mettre l'eau et le vin pour dire la messe. — La *Navette:* vase destiné à contenir l'encens. — L'*Etole* et les *Manipules:* ornements ecclésiastiques. — Le *Cancel* est la grille qui sépare la nef du chœur de l'église. Ce mot sert à désigner aussi le chœur tout entier. — Le *Lutrin* ou pupitre sur lequel on place les livres d'église. — L'*Epître,* le livre contenant les épîtres.

On apprend entr'autres par ce document les noms du curé et du vicaire de la paroisse, — que l'église de Pontareuse renfermait plusieurs autels, — quelle était la situation de cette église, de son presbytère et de son cimetière, indications qui ne se trouvent qu'ici et qui s'accordent avec la tradition. Au moyen de ces informations et en consultant encore le plan cadastral de Boudry du commencement de ce siècle, déposé à la Maison de Ville, on peut aujourd'hui se faire de justes idées de l'emplacement de l'église, du domaine de la cure et des routes qui y aboutissaient. De plus, nous connaissons le chiffre de la population de la paroisse à cette époque reculée : 80 feux ou environ. « En prenant la moyenne ordinaire de 5 têtes par feu, cela ferait 400 âmes. Cependant en élevant ce chiffre on se rapprocherait davantage de la vérité. A cette époque, les familles ne se séparaient pas comme maintenant, les fils mariés ne quittaient pas la maison paternelle, les frères vivaient ensemble sous le même toit, sans partager l'héritage paternel qu'ils cultivaient en commun. Il y avait tout avantage à ne pas multiplier les feux, car tous les services et redevances étaient payés par feu. Il faut donc élever le chiffre du document et même le doubler. M. de Mandrot, dans son intéressant article du *Musée neuchâtelois*, année 1866, p. 186, sur la population de la terre de Gorgier en 1340, compte 10 têtes par feu et estime, d'après un acte du temps, que le chiffre de cette population devait s'élever à 1360 âmes. Que l'on considère en effet les limites étendues de la paroisse de Pontareuse, et l'on comprendra qu'il n'y a pas exagération, ce nous semble, à porter le chiffre des personnes sur lesquelles s'étendait la cure d'âmes à 800. Il est fâcheux qu'il n'y ait que la moitié des paroisses visitées dont le nombre des feux soit indiqué, ce qui ne nous permet pas de fixer d'après cela le chiffre total de la population du pays. Quoi qu'il en soit, l'une des plus populeuses devait être celle de Pontareuse, parmi celles dont le nombre de feux est indiqué. Il n'y a que St-Blaise (Arens) qui soit désigné comme supérieur à Pontareuse, cette paroisse en compte 120; celles qui viennent après sont : Dombresson, St-Martin, Fontaines, Locle, Engollon, Corcelles, Bevaix, St-Aubin, qui n'en ont que 50 ou environ, Cernier, Fenin et Buttes de 20 à 10. La chapelle de Notre-Dame d'Areuse n'est pas mentionnée parmi celles qui furent visitées, sans doute parce qu'il n'y était pas attaché un ecclésiastique spécial.

» En comparant ce protocole de nos églises avec la chronique du Cartulaire de Lausanne antérieur de 225 ans à la visite diocésaine, nous voyons que pendant plus de deux siècles, le nombre des paroisses du canton de Fribourg ne s'est accru que de deux, tandis que pour le comté de Neuchâtel le nombre des églises (en 1223, il était de 19, en 1453 de 26) s'est aug-

menté de 7 : *St-Martin aux Epines*, non mentionné dans le Cartulaire, l'église paroissiale du *Locle*, et les 5 chapelles de la *Sagne*, de *Boudevilliers*, de *Savagnier*, de *Cernier* et de *Buttes*. A mesure que les parties élevées du pays se peuplaient, les établissements religieux s'y multipliaient à proportion.

» Quels furent les résultats de la visite diocésaine de 1452 ? s'empressa-t-on d'accéder aux vœux des révérends pères François de Fuste, évêque de Grenade, et Henri de Alibertis, abbé de Filiæ, les deux délégues revêtus des pleins-pouvoirs de monseigneur l'évêque de Lausanne, en faisant dans le délai voulu les réparations exigées ?.... Dans de certains cas les réparations jugées nécessaires étaient considérables. A Pontareuse par exemple, on ne demandait rien moins que la construction d'un nouveau presbytère, l'ancien tombant en ruines. Nous l'ignorons, mais d'après ce qui se passa dans une partie du diocèse, dans le canton de Fribourg où nous voyons l'avoyer de Fribourg, ainsi que nous l'apprennent les actes officiels de l'époque, années 1456, 1457 et 1459, intercéder en faveur de deux paroisses auprès de François de Fuste, vicaire de l'évêque, pour qu'il voulût bien prolonger le délai fixé « pour la confection des choses et ornements nécessaires à la réparation de leurs églises, » nous pouvons conclure que l'autorité épiscopale tint la main à ce que les ordres de ses délégués fussent exécutés. En tout cas, nous ne pouvions passer sous silence cette visite diocésaine, ni négliger de faire connaître avec quelques détails le document si important sous le rapport historique et sous d'autres encore, qui nous en fait le récit et qui nous a été conservé. »

Ici se termine le manuscrit de notre ami. Il en a écrit la dernière page le 12 avril 1869, quelques mois avant sa mort. Parmi tous les regrets qu'il a laissés, nous comptons, avec les amis des études historiques dans notre pays, celui de ne posséder, comme fruits de ses recherches, qu'un travail inachevé. Toutefois dans une note à sa famille, M. Bonhôte exprime le vœu que ceux de ses portefeuilles qui contiennent les matériaux recueillis sur l'histoire de sa paroisse, deviennent la propriété d'un dépôt public, et il est à désirer que cet exemple soit souvent suivi. Le vœu de M. Bonhôte n'a pas tardé à être accompli : la Bibliothèque des pasteurs a reçu ce don précieux. Il y a dans ces cahiers, non seulement sur Boudry mais sur d'autres localités, des indications nombreuses et des documents qui seront d'un grand prix pour l'historien futur des églises neuchâteloises.

ALPHONSE PETITPIERRE.

MISCELLANÉES

Le laisser-aller qui s'était introduit dans l'administration de beaucoup de forêts communales et qui a nécessité l'introduction dans notre pays d'une loi forestière, n'a pas toujours existé. Preuve en soit le document suivant extrait des archives de la commune d'Areuse :

« Sur l'instance faite par les Gouverneur et Député de la Communauté d'Areuse, aux fins qu'il soit permis à la d. Communauté d'exposer en montes environ soixante ou huitante vieux chênes qu'elle a dans ses bois, afin que de l'argent en provenant elle puisse une bonne fois s'affranchir entièrement de ses dettes. Après avoir entendu le sieur Guynand, maire de Collombier, qui a promis et s'est engagé que généralement tout l'argent qui proviendra de la monte des dits bois, sera employé au payement des dettes de la dite Communauté, et qu'il n'en sera absolument point distrait ailleurs et que même ceux qui travailleront aux d. montes de la part de la d. Communauté le feront gratis, et délibéré, il a été dit, qu'on accorde à la d. Communauté les fins de sa demande. En conséquence de quoy elle pourra faire faire les d. montes des bois en la manière qui luy sera déclarée samedy prochain par Monsieur le Procureur général, auquel la d. Communauté communiquera l'état ou rolle de ce à quoy les d. bois auront été vendus, aussi bien que les créances qu'elle aura acquittées avec l'argent provenant de la dite vente. Donné en Conseil tenu au château de Neufchâtel, sous nostre Présidence, à cause de l'absence de Monseigneur le Gouverneur, le 18 Octobre 1718. »

MARVAL.

SÉJOUR

DE LA

DUCHESSE MARIE DE NEMOURS

A NEUCHATEL (JUIN-NOVEMBRE 1680)

(Lu le 30 juin 1870, à la réunion de la Société d'histoire, à Boudry.)

Le mémoire pour lequel je viens, Messieurs, réclamer votre attention, concerne un simple point de vos annales au temps de la principauté. C'est déjà de l'histoire bien ancienne, pourrait-on avec droit m'objecter, et dont aujourd'hui, nous républicains et confédérés suisses, nous n'avons que faire de nous occuper. Soit, mais ce point imperceptible de vos fastes neuchâtelois, au temps de votre dépendance, comme Comté, de dynasties princières, il m'a semblé étrange qu'il ait passé presque dédaigné sous les yeux de vos chroniqueurs et de vos historiens.

Je fais allusion à un séjour d'au moins cinq mois (du milieu de juin au milieu de novembre 1680) qu'a fait à Neuchâtel la duchesse Marie de Nemours. Si, en politique comme en médecine, les petites causes ont souvent amené les plus graves résultats, ce simple événement, pour quiconque veut porter le flambeau de l'observation dans certaines couches de l'histoire, me paraît une source féconde de sérieuses réflexions. Peut-être me permettrai-je en terminant cette lecture, de vous soumettre sommairement les inductions auxquelles certains esprits plus ou moins diplomatiques ont pu essayer de rattacher l'existence de votre nationalité actuelle.

Avant tout, je me hâte de déclarer que je serais très-heureux si, dans une

de vos futures réunions, quelqu'un de nos confrères, après s'être renseigné aux sources que ma position éloignée et dépendante ne me permet pas de consulter dans les archives du château de Neuchâtel, voulait bien nous faire connaître si j'ai vraiment découvert le filon d'une mine non encore explorée en tous sens, ou si je me suis aventuré trop présomptueusement et à l'étourdie dans le domaine de l'imagination, en attachant à ce séjour de la princesse de Nemours à Neuchâtel, pendant l'été et une partie de l'automne de 1680, plus d'importance qu'il ne faut lui en attribuer.

Notre Société en était à sa seconde année d'existence lorsque, mettant en ordre les archives de l'hôtel de ville de Pontarlier, je rencontrai, à la date de 1680, des états de comptes établis par le receveur de la Municipalité pour *frais faits lors du passage de Madame de Nemours, allant* dans la Principauté de Neuchâtel, et en *revenant* pendant la dite année. Cette date me frappa, car jusque là je n'avais vu nulle part cette année figurer comme celle où Madame de Nemours se serait trouvée à Neuchâtel. Je compulsai tout ce que j'avais sous la main d'écrits ou d'imprimés où je pusse éclaircir mes doutes à cet égard, et, effectivement, aucun de ces ouvrages ne me donna indice que la princesse, alors curatrice de Jean-Louis-Charles, duc de Longueville, dit l'*abbé d'Orléans*, fût venue cette année dans nos contrées. Cela ne me parut pas indigne de fixer, Messieurs, votre attention. Auparavant, je dois esquisser à grands traits le tableau des événements de cette époque, pour en bien suivre le fil à travers des complications parfois assez embrouillées.

Comme on le sait, Jean-Louis-Charles, fils aîné du bon Henri II, (qui mérita ce nom dans la Principauté de Neuchâtel, mais qui fut le compagnon d'armes du farouche Weymar dans la guerre de 10 ans où la Franche-Comté, notre territoire, et ma ville natale furent si horriblement dévastées, dépeuplées, incendiées) héritait du comté, avec tous ses droits, à sa majorité en 1668.

Fourvoyé dans les pratiques de la religion catholique, soumis à dévotion outrée qui lui avait affaibli le corps et troublé l'esprit, ayant toutefois la conscience de son incapacité à gouverner, il prit le parti de faire la cession de ses droits à Charles-Paris, comte de St-Pol, son frère cadet, prince accompli, bien fait, spirituel, aux manières ouvertes et avenantes. Son portrait, dont il existe plusieurs exemplaires à Neuchâtel, prévient d'emblée en sa faveur. Cette transmission de souveraineté ne pouvant avoir lieu qu'à Neuchâtel, les

[1] Les *Annales de Boyve*, T. IV, page 234, mentionnent le séjour de la duchesse de Nemours à Neuchâtel en 1680; elle y arriva le 9 juin et repartit pour Paris le 25 août 1680. Suivant Boyve, elle fut reçue avec grand éclat et force témoignages d'allégresse.

(Note de la Rédaction.)

deux princes s'y rendirent. Partis le 2 mars 1668, après avoir couché à Pontarlier le 7, ils arrivèrent dans la capitale du Comté le 8.

Le 11 après-midi, au sein du Conseil d'Etat solennellement assemblé, le duc de Longueville Jean-Louis-Charles, couvert d'un froc de religieux (celui de l'ordre des Minimes) fit la remise générale de la Principauté au comte de St-Pol qui, par la magnificence de ses vêtements et sa belle prestance, offrait aux spectateurs un contraste frappant avec son frère. Celui-ci néanmoins, tout en se désaisissant de la souveraineté, en fit la réserve pour lui-même « au cas où son dit frère mourrait sans postérité légitime, » puis, se levant et lui remettant le sceptre en main, il l'embrassa, sortit de la salle et du château pour aller aussitôt s'embarquer sur le lac par lequel il gagna la terre vaudoise à Grandson.

Il ne fut plus connu dès lors que sous le nom de l'abbé d'Orléans; son intelligence s'obscurcit de plus en plus, et il finit par devenir complètement idiot.

Le comte de St-Pol ne régna que trois ans. Attaché par son goût pour la profession des armes aux drapeaux de l'armée française où sa nationalité l'appelait, où son rang et son esprit chevaleresque lui assignaient toujours une place à l'avant-garde, il fut tué en mettant le pied sur le territoire hollandais, après le fameux passage du Rhin, le 2 juin 1672. Sa mort prématurée fut pour la Principauté de Neuchâtel, dans ces entrefaites, une calamité publique; avec lui, disparurent pendant 35 années (jusqu'en 1707) le repos et la tranquillité de votre beau pays. Les éclaircies au milieu du ciel orageux de la Principauté pendant ce laps de temps de plus d'un quart de siècle, furent trop éphémères pour qu'on en ait fait de notables remarques au thermomètre des observations historico-politiques.

Ce prince ne laissant point de postérité légitime, son frère aîné, en vertu de la clause formelle du *retour de la souveraineté à lui-même,* en redevenait le possesseur de droit. D'ailleurs, cette stipulation solennelle étant même foulée aux pieds, *les mâles,* d'après les constitutions de la Principauté, *quand ils étaient au même degré, avaient la préférence sur les femmes.*

Cependant Marie de Longueville, douairière de Nemours, sœur consanguine du prince défunt, voulut disputer sa succession à son frère aîné, le premier possesseur et ayant-droit à double titre, comme nous venons de le voir. Cette étrange prétention lui était suggérée par Louis-Blaise de Stavay-Mollondin.

Je ne vous rappellerai point les péripéties par lesquelles passa l'Etat de Neuchâtel, alternant de régents des deux sexes et de gouverneurs, jusqu'à ce qu'enfin, Jean-Louis étant mort, la souveraineté fut adjugée à Marie, duchesse

douairière de Nemours. Il suffit, pour le cas qui nous occupe, de constater le nombre et l'époque de ses voyages dans la Principauté.

D'abord nous la voyons attirée par Mollondin, qui la trompait en l'assurant que la plus grande partie des populations n'attendaient que son arrivée pour la proclamer souveraine. En ce moment, la tutelle de l'abbé était aux mains d'Anne-Geneviève de Bourbon, sa mère, car Marie d'Orléans était issue du premier mariage de Henri II avec Louise de Bourbon-Soissons. Elle quitte Paris au mois d'avril 1673, avec l'autorisation de Louis XIV, pour venir à Neuchâtel « *simplement,* disait-elle, *dans le but de poursuivre ses droits par voie de justice.* » — Elle avait alors 48 ans. Mais, sur des avis que sa démarche exciterait des troubles dans le comté et son chef-lieu, — Mollondin, son partisan fidèle et dévoué mais brouillon, ayant été expulsé du territoire, — elle n'osa passer par le Val-de-Travers. Elle se rendit à Morat, d'où elle envoya en vain demander un logis au château de Neuchâtel. Des intrigues se nouèrent entre cette dernière ville et Morat, que la duchesse ne tarda pas à abandonner. Le 27 avril, elle se rendit à la Neuveville, sans pouvoir toucher au Landeron, ainsi qu'elle se le proposait. Comme sa présence sur la frontière et les manœuvres de ses agents causaient de l'irritation et occasionnaient des rixes sanglantes autour d'elle, le roi de France la rappela, et elle se remit en route pour Paris le 20 mai.

Six ans plus tard, en 1679, nommée curatrice de l'abbé d'Orléans, elle ne dut pas négliger longtemps de mettre à profit ce privilége d'un si haut intérêt pour elle, et d'accourir pour faire acte, au lieu et place de son pupille, de la souveraineté qui lui était déléguée dans un pays dont on lui avait fermé l'accès quand elle se présentait à ses portes comme prétendante. — Ce serait donc en 1680 qu'il faudrait placer ce voyage, accompli en quelque sorte incognito, à en juger par le silence qui règne généralement sur son séjour à Neuchâtel à cette époque.

Au caractère dont on la dépeint, ambitieuse et jalouse de l'exercice de l'autorité, on ne peut douter qu'elle n'ait eu fortement à cœur de présider elle-même, dans Neuchâtel, aux changements administratifs qu'elle devait exiger pour remplacer par ceux qui lui étaient dévoués les créatures de sa belle-mère. Elle avait encore, pour ce voyage, la puissante raison de préparer son avénement en prévision de la mort plus ou moins prochaine de l'abbé d'Orléans, tout en luttant sur place contre les influences occultes que commençait à exercer dans la ville François-Louis de Bourbon, prince de Conti, favorisé par Jean-Louis-Charles, le souverain en titre, d'un testament remontant au 1er octobre 1668, d'après lequel ce dernier l'instituait son héritier.

Le double passage de la duchesse Marie d'Orléans, en 1680, par Pontarlier

(aller et retour), est attesté par des documents si nombreux et tellement authentiques, comme en font foi les pièces ci-jointes, qu'on ne peut révoquer en doute sa présence à Neuchâtel pendant une partie de cette année. J'omets la citation ou la reproduction textuelle d'une foule de comptes sans importance ayant trait à cette double circonstance, dans les détails fournis par le receveur municipal, au magistrat de Pontarlier, pour en obtenir l'autorisation de se rembourser ou acquitter des notes produites par des fournisseurs.

Je ne passerai en revue que les pièces les plus caractéristiques, ou qui sont appuyées de dates sinon précises, du moins assez rapprochées de l'actualité du moment, pour ne pas laisser la moindre équivoque sur le fait de ces passages. Quelques détails de ces comptes ont de plus le mérite de nous révéler certaines particularités des usages remarquables, des curieuses habitudes de confort de nos contrées il y a deux siècles, en même temps qu'ils nous renseignent sur les prix de certaines denrées et friandises de ce temps-là.

Avant l'examen de ces comptes, voici d'abord une pièce officielle qui nous initie aux événements dont il s'agit. C'est un ordre de M. le maréchal de Bataille, lieutenant-général du roi comme gouverneur des places de Joux et de Pontarlier, le marquis de la Platière. Cette pièce m'est également tombée sous la main en inventoriant nos archives pontissaliennes. J'en donne le résumé; l'original, Messieurs, est à votre disposition.

Sur l'avis que Mme la duchesse de Nemours, *allant à sa* souveraineté de Neuchâtel, doit passer sous peu de jours par Pontarlier...... ordonnons, par la présente, aux communes situées sur le grand-chemin de Pontarlier aux Verrières de Joux, de réparer ce chemin, en si mauvais état que les chariots, charettes, gens à pied et à cheval n'y peuvent passer sans peine et sans grand danger. — Les réparations seront d'une largeur d'au moins une toise et demie (3 mètres), en sorte que les ornières soient bien et solidement remplies, et les rochers et grosses pierres brisées, pour que les carosses de son Altesse Sérénissime y puissent commodément *passer* et *repasser* sans danger ni inconvénient.

« Fait à Joux le 5me *de juin*, 1680. — Signé: Mis de la Platière. »

Les deux pièces suivantes contribuent à nous renseigner encore, mais toujours approximativement :

Le 15 juillet, le magistrat fait payer par son receveur *vingt francs*, sur son placet, au sieur Ferdinand Bressand d'Argilly, *pour avoir logé* pendant *deux* jours le marquis de la Frezelières, (sans doute un gentilhomme de la suite de la duchesse qui la précédait), et ensuite madame de Nemours, à laquelle il a fourni *bois, charbon* et *chandelle.*

Et, *le 25 novembre*, même mandat de semblable somme au dit sieur Bressand d'Argilly, *pour avoir logé* madame de Nemours et son équipage, *de retour* de Neuchâtel, ayant fourni pour sa cuisine le *bois*, le *charbon* et la *chandelle.*

Toutes les autres dépenses occasionnées par ses passages sont disséminées dans les comptes du receveur, au milieu d'articles qui y sont étrangers. — A en juger par la date du paiement de la pièce nº 2, on pourrait supposer que la duchesse n'est passée qu'en juillet, mais les comptes suivants, établis fin juin, attestent que son voyage eut bien lieu en juin, comme l'annonçait M. de la Platière.

1º Trois francs neuf gros[1] pour *quinze* bouteilles que l'on a envoyées pleines de limonade à Mme la duchesse de Nemours.

2º Dix-huit francs pour un quartier d'avoine envoyé pour les chevaux de la dite Mme de Nemours.

3º Onze francs trois gros pour les journées des sieurs Maïeur Pierre Dumoulin, Petite-Maillard et Saulget, pour avoir esté *au rencontre* de la dite Mme de Nemours.

4º Un franc six gros à Claude Boichard, pour louage d'un cheval à MM. du magistrat commis pour aller au devant de Mme la duchesse de Nemours.

5º Deux francs pour quatre cents de foin donnés aux chevaux de M. l'Intendant (venu sans doute saluer la duchesse), et

6º Deux francs six gros de paille pour leur faire la litière.

7º Un franc à Guillaume Boichard pour un demi cent de foin pour les chevaux de M. de la Platière lors de l'arrivée de Mme la duchesse de Nemours.

Aux comptes de juillet, on trouve le paiement d'objets consommés certainement en juin, ainsi :

Cent francs payés sur placet, au sieur Huguenet de Besançon, pour confitures offertes à Mme la duchesse de Nemours.

8º Et neuf francs huit deniers au messager qui est allé les chercher à Besançon.

9º Sept francs, deux gros, huit deniers pour douze channes (la channe équivaut à 2 litr. 50 cent.) de vin présentées à M. le gouverneur de Neuchâtel et au révérend père provincial des capucins (chez lequel Mollondin venu au devant de la duchesse logeait probablement).

Je trouve encore un autre paiement, sur placet, pour six channes de limonade confectionnée par le sieur Dubois; valeur quinze francs, acquittés en juillet. Il faut que les quinze bouteilles enregistrées plus haut sous le nº 1, n'aient été que le complément de ces six channes, qui n'auraient pas été suffisantes.

Par ce qu'on vient de voir, il est clairement démontré, bien qu'il ne soit pas possible de déterminer exactement les jours,

[1] Le *gros* équivalait à 12 deniers, et le *franc* à 12 gros.

1° Que la duchesse de Nemours est passée à Pontarlier en *juin 1680*, allant à Neuchâtel, et,

2° Qu'elle y est repassée en *novembre même année*, pour effectuer son voyage de retour à Paris. — Il y a eu vraisemblablement de nouveaux frais faits à Pontarlier à l'occasion de ce second passage, mais les comptes manquent dans nos archives.

Je trouve bien signalé partout le voyage que fit encore à Neuchâtel Mme de Nemours, six semaines après la mort de Jean-Louis-Charles, pour entrer en lice sur le terrain même de la Principauté avec son terrible compétiteur le le prince de Conti. Nous la rencontrons le 6 mars 1694 à Pontarlier. — Là elle fit intimer durement par le gouverneur de Pontarlier, (c'était encore Mr de la Platière), à Jacques d'Affry, chatelain de Travers, venu dans cette ville pour lui présenter ses hommages, l'ordre de ne pas remettre le pied dans la Principauté.

On lui fit à Neuchâtel une réception comme si elle eût déjà été reconnue souveraine, ce qui eut lieu dès le lendemain de son arrivée. La princesse repartit pour Paris le 8 avril.

Elle reparut à Neuchâtel âgée déjà de 74 ans, le 3 mars 1699, pour y venir déjouer par sa présence les cabales du parti puissant du prince de Conti qui menaçait même de lui enlever la Principauté par un coup de main. Après avoir triomphé de tous ses ennemis et assuré sa domination, elle regagna, le 22 mai suivant, Paris, où elle mourut le 16 juin 1707 à l'âge de 82 années. — Avec elle finit la tige aînée de son illustre maison qui avait possédé l'état de Neuchâtel pendant 164 ans, ayant, en 1503, succédé dans cette souveraineté à celle de Fribourg.

Ainsi nous avons compté quatre fois la venue de la duchesse de Nemours à Neuchâtel, et si nous recherchons quels actes importants sa présence en 1680 a pu déterminer, nous voyons :

1° Les Trois-Etats, formés en Chambre de consultation, ordonner le 6 octobre la radiation de la sentence de bannissement prononcée contre Mollondin quand, sous l'administration de la duchesse douairière de Longueville, d'abord curatrice de l'abbé d'Orléans, il dut céder à d'Affry sa charge de gouverneur, qu'il reprit aussitôt la nomination de Marie d'Orléans à la curatelle, dès le 30 juin 1679; mais la sentence n'en était pas moins demeurée inscrite dans les registres du tribunal souverain.

2° Ne s'en tenant pas là, les membres des Trois-Etats déclarent unanimement que : « Après la mort de l'abbé d'Orléans, la souveraineté reviendra de » *plein droit* à Mme la duchesse de Nemours, et que, lors même qu'elle ne » pourrait avoir connaissance du décès du prince pour le terme fatal des six

» semaines, au bout desquelles était irrévocablement adjugée la Principauté » au prétendant accepté par les Etats, elle ne laisserait pas d'être reconnue » comme souveraine. »

Pour obtenir ces éclatants succès de sympathie, il faut donc que la princesse, par son deuxième voyage au delà du Jura, se soit conquis à Neuchâtel une grande popularité qu'elle ne dut pas négliger de cultiver soigneusement par la suite. Voilà donc, suivant moi, pour un spéculateur attentif de l'histoire au point de vue philosophique, une conséquence d'une grande portée dans les éventualités de l'avenir, due à ce séjour de 1680, dont vos chroniqueurs paraissent avoir tenu trop peu de compte.

En effet, que serait-il arrivé si, après la mort de l'abbé d'Orléans, le prince Louis de Bourbon Conti, fort du testament du 1er octobre 1668, l'eût emporté sur la duchesse de Nemours en 1694. — Il existait des précédents de même nature : Conrad de Fribourg n'avait-il pas hérité du Comté par le testament d'Isabelle de Neuchâtel en 1335, et Rodolphe de Hochberg ne l'avait-il pas possédé ensuite du testament de Jean de Fribourg, son cousin, de 1457 à 1487 ?

J'ouvre ici une parenthèse pour faire remarquer qu'il ne faut pas attacher plus d'importance qu'elle n'en mérite à l'influence de Berne dans cette circonstance. Avant tout, ce canton prépondérant tenait à placer à la tête de l'état de Neuchâtel un souverain protestant. A cet effet, il produisit successivement pour concurrents au prince du Conti dans sa compétition du vivant de Mme de Nemours avec ses héritiers, en 1699 Guillaume III, roi d'Angleterre, puis, après la mort de ce monarque, en 1702, Frédéric de Prusse, ayant l'un et l'autre, d'après le chancelier de Montmollin, des droits dont la source commune émanait de la maison suzeraine de Châlon, en vertu de l'hommage rendu comme vassal, en 1288, par Rodolphe de Neuchâtel à Jean de Châlon. Nonobstant ces titres féodaux, l'acte du 3 novembre 1707 en faveur du roi de Prusse à l'exclusion de prétendants qui avaient plus de droits que lui à la souveraineté, n'a jamais été accepté comme légal et équitable par les jurisconsultes et les diplomates de tous les pays.

Quelles auraient donc été les destinées de votre pays dans l'hypothèse que nous venons d'émettre au bénéfice du prince de Conti à la mort de l'abbé d'Orléans, en 1694? Dès lors ce souverain régnant à Neuchâtel par la grâce de Dieu, et soutenu par Louis XIV de préférence à la duchesse de Nemours, après avoir reçu le sceptre au bout des fatales six semaines, ni Guillaume III, ni Frédéric de Prusse, au milieu des complications qui agitaient l'Europe, n'auraient songé à lui contester la possession de son petit état. Les orageuses compétitions de 1707 restaient à jamais dans le néant. La dynastie de Charles

de Bourbon Conti continuait paisiblement son règne. — Ou bien l'on peut présumer que la réunion du Comté de Neuchâtel à la couronne de France se serait opérée dans des conditions analogues à ce qui avait eu lieu pour les Principautés d'Orange et de Dombes, car, ainsi que le remarque fort judicieusement Samuel de Chambrier, il ne pouvait convenir à Louis XIV ou à ses successeurs d'avoir un sujet qui, souverain de même que lui par le droit divin, pût traiter avec lui comme le fit Henri II en 1658, au sujet des troupes dont il autorisait dans ses états les levées pour le service de ce monarque, et comme encore la duchesse de Nemours en agit en 1699, au sujet du gouverneur Montet et du pasteur Girard.

Admettons le cas où la Principauté fût restée telle jusqu'à la Révolution française, sous le règne d'un prince français quelconque. Le premier Consul ne l'aurait pas négligée en 1798, et, réunie dès lors à la France, elle serait restée associée à ses destinées ultérieures. Qui sait enfin si, au remaniement de la carte de l'Europe dans le congrès de Vienne, en supposant l'Etat de de Neuchâtel dans la dernière condition où nous venons de le placer, on ne l'aurait pas, sauf à rogner sur un autre point, laissé esclavé dans le territoire français, sans se souvenir qu'il avait été l'allié des Suisses? — Ou bien, car l'idée ne serait pas venue à la Prusse de le convoiter en vertu de ses prétentions de 1703, est-il hors de probabilité qu'on n'eût pas compris votre territoire, ou du moins sa partie moyenne et basse, dans quelque état nouveau, puisqu'on en était à l'esprit de désaggrégation et de morcellement à cette époque de rénovation de la face politique de l'Europe?

Oui, Messieurs, un état nouveau! Un de plus ne faisait rien à l'affaire pendant qu'on était en train de tailler en plein drap. Il ne manquait pas de principules à pourvoir, dans cette grande curée de l'Empire français! Depuis le col du fort de l'Ecluse au département de l'Ain, entre le versant oriental du Jura, le lac de Genève, les frontières de Fribourg, de Berne, et de Soleure jusqu'au Rhin, on peut concevoir sur cette longue bande de terrain plus ou moins découpée dans sa largeur, composée de tout ou partie des anciens territoires de Genève, de Vaud, de Neuchâtel et de l'évêché de Bâle, un état qui, laissant exactement à l'ouest la Suisse dans ses limites primitives, aurait formé entre elle et la France, — en tant que les chemins de fer non soupçonnés même alors, ne fussent pas venus bouleverser tous les obstacles imaginés par la diplomatie — une barrière de plus opposée aux entreprises, insensées bien entendu, de quelque Tamerlan français à venir, qui se serait mis en tête d'aller rallumer les feux de la guerre de trente ans dans les provinces transrhénanes.

Voilà ce qui, sans être du domaine des utopies extravagantes, aurait pu ré-

sulter de l'éventualité où, au lieu d'une femme en qui s'éteignit sa race, le prince de Conti aurait implanté sa dynastie dans le comté de Neuchâtel depuis 1694, si, par un séjour de plus de cinq mois dans la capitale de ce comté en 1680, la duchesse de Nemours ne s'y était ménagé de durables et solides alliances, contre lesquelles ne prévalurent point, quatorze ans plus tard, celles non moins nombreuses et puissantes de son redoutable compétiteur.

Mais vos destinées si providentiellement conduites ont reçu une autre direction. Heureux citoyens d'un pays libre, doublement indépendants encore par le jeu de vos institutions perfectionnées à l'usage de votre propre canton, vous donnez au monde l'admirable spectacle d'une population intelligente, éclairée, où l'industrie, le commerce et les arts ont répandu l'aisance, sur un sol privilégié de tous les dons, de toutes les beautés de la nature. Le culte des beaux-arts, l'amour de l'étude des lettres et des sciences dans toutes les directions, ajoutent un nouveau charme aux jouissances de votre tranquille existence dont, attirés par votre gracieux accueil et votre cordiale hospitalité, nous, vos voisins, nous venons avec bonheur être les témoins trop passagers. Nous puisons en même temps, dans ces charmantes relations, des connaissances appropriées à nos goûts studieux qui sont les vôtres en cette circonstance, en nous abreuvant aux sources communes de l'histoire de nos deux pays. Tous les documents que nous réunissons, soit d'un côté du Jura soit de l'autre, nous annoncent que notre origine est la même. Oublieux des tristes dissentissements de nos pères dans des époques déjà loin de nous, nos efforts ne doivent plus tendre qu'à resserrer par tous les moyens à notre disposition, les liens de bonne confraternité que nous avons formés depuis quelques années, tant sous les bannières unies de nos sociétés orphéoniques, que dans des réunions austères comme celle-ci, agapes des travailleurs de l'intelligence, d'où nous remportons toujours les plus sains et les plus touchants souvenirs.

EDOUARD GIROD,
bibliothécaire de la ville de Pontarlier.

NOTICE

SUR LA DONATION D'ARCONCIEL

PAR L'EMPEREUR HENRI IV, EN 1082

PAR

le Père NICOLAS RÆDLÉ, de l'ordre des Cordeliers, à Fribourg.

Les membres de la Société d'histoire et les personnes qui ont assisté à la réunion de la Société suisse pour les études historiques qui a eu lieu à Neuchâtel, se rappellent le curieux travail du Père Rædlé, lu par M. Daguet en séance publique au château de Neuchâtel. Une copie de cette notice ayant été remise par ce savant religieux à un membre de notre Société, nous avons jugé opportun de la publier dans le *Musée neuchâtelois*, et nous n'aurions pas attendu jusqu'à ce jour, si le révérend Père Rædlé n'avait pas manifesté dans le principe l'intention de la publier de préférence dans *l'Indicateur historique*. Mais comme elle n'a vu le jour ni dans l'*Anzeiger* de Zurich, ni dans celui qui paraît maintenant à Soleure, nous n'avons pas cru devoir ajourner davantage la publication d'une dissertation qui touche à une question aussi importante pour l'histoire de notre pays que celle de l'origine de la Maison de Neuchâtel. Nous donnons tel quel, sauf d'insignifiants changements de style, le Mémoire du Père Rædlé ! *(Note de la rédaction.)*

Un document très-précieux pour l'histoire de notre pays, car il mentionne l'un des premiers seigneurs qui ont gouverné une grande partie de notre patrie actuelle, c'est celui de la donation d'Arconciel que l'empereur Henri IV fit en 1082. Il a souvent été publié, plus souvent commenté, mais mal-

heureusement encore jamais bien lu. Le texte fautif qui en a été répandu provient de ce que toutes les publications se sont faites d'après une copie mal comprise, c'est-à-dire, faite par un copiste assez peu exercé dans la paléographie. Il est vrai que le document original n'existe plus, mais nous en possédons une copie assez bien conservée dans le *Livre des donations de l'ancien monastère de Hauterive.* Ce livre, qui est un vrai cartulaire de ce monastère, a été écrit par Jacques Carementrant, notaire de Fribourg, en 1478, et contient une copie authentique faite sur les originaux mêmes. Ce cartulaire fut aussi copié plus tard, mais il est à regretter qu'il l'ait été à son tour par un copiste inexpérimenté dans la lecture des vieilles écritures ; et c'est d'après cette copie inexacte que furent faites toutes les publications qui en ont paru.

En 1866, j'en pris à mon tour une copie pour mes propres recherches, et c'est alors que je découvris pour la première fois le vrai texte de cet ancien et précieux document. Jusqu'ici on avait lu que l'empereur Henri IV avait fait la donation d'Arconciel à un comte Conon ; et comme on ne connaissait de ce temps-là qu'un comte Conon, c'est-à-dire, celui d'Oltingen, on en avait conclu que cette donation avait été faite au dit comte Conon d'Oltingen.

Or, là est l'erreur que je viens signaler dans cette notice. La donation d'Arconciel en 1082 par l'empereur Henri IV n'a pas été faite à un comte *Conon*, mais à un comte *Ulric.* Le texte ne dit pas *Cononi comiti*, mais *Ulrico comiti*, comme je vais le prouver.

Au premier coup-d'œil jeté sur le cartulaire de 1478, le lecteur est porté à lire *nono comiti.* Le copiste dont j'ai parlé ne pouvant s'expliquer ce mot étrange, en fit un *cono*, mais ne le comprenant pas davantage, il alla plus loin et en fit un *Cononi*, de telle manière qu'il finit par écrire *Nono Cononi comiti.* C'est ainsi que cela a été publié dans *Zeerleder* N° 22 (*). Mais si le lecteur examine le mot attentivement, il verra qu'on ne peut pas lire *nono*, que la première lettre est un *u*, la seconde un *r*, la troisième un *i*, la quatrième un *c* et la cinquième un *o*, ce qui fait *urico*, et que sur ce *urico* a été tracé un signe d'abréviation. Or, comme *urico* n'est pas un mot entier, il cherchera quelle est la lettre remplacée par le signe d'abréviation, et nécessaire pour compléter le mot. Il verra sans peine que cette lettre est un *l*, car s'il le place après la première lettre du mot, il aura un mot entier qui sera *Ulrico.*

Aucun historien, à ma connaissance, n'a fait attention à la présence très-importante de ce signe d'abréviation, à l'exception toutefois de M. Louis

(*) Voir les *Notes* à la fin de cet article. p. 244.

Wurstemberger dans son excellent ouvrage : *Geschichte der alten Landschaft Bern*, tome II, p. 182, n b, où il dit : « Der Name eines Grafen Cono ist nicht klar ausgedrückt; es heisst « *nono* » oder « *nono comiti* » mit einem *Abkürzungszeichen über nono*, etc. » Cependant M. Würstemberger lui-même n'est pas parvenu à déchiffrer le mot dont il s'agit, car il dit encore : « *Niemand zweifelt aber, dass dieses nono nicht eine Entstellung von Cono oder der sonst ganz fehlende Taufname des belehnten Grafen sei.* »

Il est vrai que dans le mot *urico* il n'y a point de signe sur l'*i*, mais l'absence de ce signe sur cette lettre n'est d'aucune valeur dans la question, le copiste l'ayant omis très-souvent aussi sur d'autres mots. Maintenant, quel est ce comte Ulric à qui l'empereur Henri IV donne Arconciel en 1082 ? Si nous considérons que les plus anciens seigneurs d'Arconciel étaient de la maison comtale de Neuchâtel, et que le plus ancien membre de cette maison s'appelait Ulric, c'est-à-dire Ulric de Fénis, nous pouvons conclure que le comte Ulric qui a reçu Arconciel en 1082 n'est autre que le comte Ulric de Fénis lui-même.

Nous venons de parler d'Ulric de Fénis, mais où est ce Fénis ?

Les historiens modernes affirment que Vinelz, sur la rive droite du lac de Bienne, est l'ancien Fénis des comtes de Neuchâtel [1]. Je ne sais ce qui en est en réalité, car aucun document contemporain n'est venu jusqu'ici infirmer ni prouver cette assertion. Cela étant, je laisse cette opinion pour ce qu'elle peut valoir. Cependant mes recherches historiques me portent à admettre et à poser deux alternatives : Ou Vinelz n'est pas le vieux Fénis, ou il y a eu deux châteaux de Fénis. Voici mes raisons :

En travaillant aux riches archives de la famille de Fégely de Viviers, j'ai eu à examiner des reconnaissances féodales du XVIIme siècle. Ces reconnaissances concernaient certaines terres sises aux confins des villages de Prez et Corserey au canton de Fribourg. En parcourant ces vieux papiers, je découvris que dans les confins rappelés tout à l'heure se trouvait un bois appelé le bois de Fénis, et que dans ce bois s'élevait jadis un vieux château de Fénis dont on voyait encore les vestiges au XVIIme siècle. L'existence de ce château dans cette contrée m'étonna fort ; je ne pus me l'expliquer pour le moment, car je n'avais pas encore étudié le livre des Donations de Hauterive, ni l'histoire de Neuchâtel. Je me ressouvins de cette découverte dans les recherches auxquelles je me livrai pour cette présente notice, et ce qui m'avait paru autrefois obscur et inexplicable me devint parfaitement clair. Cependant, pour plus de sûreté, j'allai consulter les archives cantonales de Fribourg et voir si, dans quelques Extentes soit Grosses féodales de Prez et Corserey, il n'était pas aussi question de ce bois de Fénis. J'eus, en effet,

le plaisir de trouver la mention de ce bois de Fénis dans la Grosse de Prez et Corserey N° 78 fol. 144 et *sparsim*.

Mais comment s'expliquer l'existence du château de Fénis et Neuchâtel vers Prez et Corserey dans le canton de Fribourg ? Voici comment la chose m'apparaît : Guillaume de Glane, fondateur du monastère de Hauterive, était le fils de Pierre et le petit-fils d'Ulric de Glane. Cet Ulric de Glane épousa Rilent de Vilar-Walbert, soit de Walperswyl près du lac de Bienne, qui lui apporta tout ce qu'elle possédait à Lentigny, Corserey et Onnens au canton de Fribourg.[3] Depuis lors ses biens restèrent dans la Maison de Glane, et Guillaume, le dernier mâle de cette famille, finit par les donner au monastère de Hauterive qu'il fonda en 1138. Car voici ce que nous lisons dans le Cartulaire de Hauterive : « Anno ab Incarnatione Domini M. LXXXVIII Uldricus pater » Domini Petri de Glana sumpsit in conjugium Rilent de Vilar Walbert, matrem ejusdem Petri de Glana ;[4] » et encore : « Raspa de Lintiniei et de » Corserei sicut terra de Unens allodium fuit de Vilar Walbert, et postera » hereditario jure venit ad Dominum Glane, et Dominus Guilelmus Glane » totum in elemosina Ecclesie Alteripe dedit. »[5]

Quelle est la descendance de ce comte Ulric de Fénis, seigneur d'Arconciel ? Cette question est très-difficile à résoudre, et je crois qu'elle n'a jamais encore été étudiée suffisamment. Les indications ne manquent pas dans les actes anciens et nouveaux, il est vrai ; mais quand on les compare, on s'aperçoit bientôt que quelques-unes sont plus ou moins erronées ou même complètement fausses, et que les historiens sont loin d'être unanimes. On n'a pour s'en convaincre qu'à examiner les diverses données que nous possédons sur les premiers membres de la Maison comtale de Neuchâtel.

1° Nous lisons dans le *Cartulaire de Lausanne* qu'Ulric, comte de Fénis, avait deux fils : Conon, évêque de Lausanne, et Bourkard, évêque de Bâle ; que le dit Conon fonda sur son patrimoine l'abbaye de St-Jean de Cerlier ; qu'étant mort sans avoir achevé son œuvre le 14 des calendes de janvier (19 décembre), il fut enterré devant le crucifix en la dite abbaye, et que ce fut alors son frère Bourkard, évêque de Bâle, qui termina la construction de l'église après avoir lui-même bâti le château de Cerlier.[6] Cet évêque de Lausanne, Conon, fut élu vers 1092 et paraît pour la dernière fois comme témoin dans une donation du dit Bourkard, en faveur de St-Alban de Bâle en 1103,[7] et mourut vers 1105.[8]

2° Le dit Bourkard étant camérier de l'archevêque de Mayence, fut élu évêque de Bâle en 1072[9] et mourut le 12 avril 1107.[10]

Les historiens sont unanimes à donner le nom d'Asuel, soit en allemand de Hasenbourg, à la maison dont sortaient ces prélats. Mais ils sont loin d'être

d'accord sur l'identité de cet Asuel soit Hasenbourg. Les uns placent ce château à $2^1/_2$ lieues de Porrentruy,[12] d'autres à Fénis près du lac de Bienne,[13] d'autres enfin en Argovie.[14] Il m'est difficile d'affirmer quelle opinion est la vraie, car je n'ai trouvé aucun document contemporain qui pût servir de base à un jugement quelconque, et le cartulaire de Lausanne ne dit nullement que cet évêque Bourkard de Bâle soit originaire de Hasenbourg.[15]

3° Rodolphe de Neuchâtel, dit souvent d'Arconciel, a épousé Emma de Glane, l'une des quatre sœurs de Guillaume de Glane, fondateur de l'ancienne abbaye de Hauterive.[16] Aucun document contemporain ne dit de qui il est fils, ni quand il est mort ; ce qu'on a affirmé à cet égard n'est donc qu'une pure conjecture.[17]

Nous ne possédons aucun document émané de lui, et les trois que M. Matile lui attribue sous les N°s 12, 13 et 14 ne sont que de simples régestes tirés du Cartulaire de Hauterive et sans aucune date. Il est vrai que dans Matile ces trois régestes sont datés ; mais il faut observer que ces dates sont postérieures de six siècles et n'y ont été ajoutées que par Mgr. de Lenzbourg au siècle passé. Il en est de même de la date des régestes que l'historien neuchâtelois rapporte sous les N°s 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24. Cette observation concernant ces dates a déjà été faite par M. l'abbé Gremaud ; voir le *Mémorial*, I. page 268, n. 1.

Le premier document authentique qui fasse mention de ce Rodolphe de Neuchâtel est la bulle du pape Eugène III en faveur de l'abbaye de Hauterive. Cette bulle est daté de Sutri le 13 avril 1146.[18] Eugène III y confirme au dit monastère : *Alpes quarum una vocatur Drosina, altera morvas et pasturam per circumjacentes alias que pertinent ad curiam de Marli* *. Or nous savons par le régeste N° 13 de M. Matile que ces montagnes ont été données à la dite abbaye par Rodolphe d'Arconciel, soit de Neuchâtel, avec le consentement de son épouse Emma et de leur fils Ulric. Quand cette donation a-t-elle été faite ? Rien ne nous le dit, car la date ci-dessus du 13 avril 1146 n'est que celle de la confirmation papale et non celle de la donation même. Chose assez étrange : dans les actes de confirmation de l'abbaye que firent l'évêque Gui de Lausanne en 1138[19] et 1139,[20] le pape Innocent II en 1141[21] et l'évêque Gui de nouveau en 1142,[22] il n'est fait aucune mention de cette donation, ni même du donateur sous quelque rapport que se soit. Cependant Rodolphe avait épousé Emma de Glane depuis longtemps, puisque en 1146 il avait déjà un fils Ulric assez âgé pour donner son consentement à la dite donation. Je ne sais trop à quoi attribuer ce silence.

* Marli ou Marlies, village paroissial à une lieue de Fribourg.

Il importe pour l'histoire de la seigneurie d'Arconciel de déterminer la position géographique de ces diverses montagnes que Rodolphe de Neuchâtel donna avant 1146 au monastère naissant de Hauterive. Je ferai d'abord observer que leur orthographe diffère, dans Matile, de celle du Cartulaire de Hauterive. Pour fixer l'attention je vais énumérer les différentes orthographes de ces montagnes, et à la suite de chacune d'elles je rapporterai en le soulignant le nom qu'elle porte sur la grande carte du canton du Fribourg par Stryenski : Dusinam-Drusinam-*es Rosseyres ;* Morvas-Morval-*Morveau ;* Sore Deschi-Fore Deschi-*Feredechy* ; Tissinia-Trissiniva-*Tissinivas ;* Vuaneschi-Manschi-*Vonnechy ;* Aumina. Cette dernière montagne donna son nom au lac qui est près de là et que nous appelons aujourd'hui *Lac-Domène.* Toutes ces montagnes sont situées aux sources du torrent du Javroz qui coule dans la vallée de Charmey. On les trouvera indiquées sur la carte sous les noms que j'ai soulignés.

4° Un Rodolphe de Neuchâtel avait un frère, Mangold, et l'obituaire [23] de Fontaine-André nous dit que ce furent les deux premiers fondateurs de cette antique abbaye. Les documents de cette abbaye ne nous apprennent pas de qui ils étaient fils, mais vu le temps où ils ont fait cette fondation il est permis de croire que ce Rodolphe est le même que l'époux d'Emma de Glane, et comme ce Rodolphe en avait eu un fils qui, en 1146, était déjà en état de donner son consentement à une donation, on peut admettre que le dit Rodolphe et son frère Mangold étaient les fils d'Ulric de Fénis dont il a été question ci-dessus.

S'il en est ainsi, il s'ensuivrait qu'Ulric de Fénis avait quatre fils : Conon, évêque de Lausanne ; Bourkard, évêque de Bâle ; Rodolphe, l'époux d'Emma de Glane, et Mangold.

Berthold de Neuchâtel devint évêque de Bâle en 1122, [24] résigna en 1134 [25] et paraît déjà mort en 1136. [26]

Le nécrologue de Lucelle le dit oncle maternel des Hugues, Amédée et Richard de Montfaucon, fondateurs de l'abbaye de Lucelle, [27] et un diplôme du 6 janvier 1125 de l'empereur Henri V [28] en confirmation de la fondation de la dite abbaye le qualifie de frère germain de R (odophe !) comte de Neuchâtel. Comme le dit évêque Berthold est l'oncle maternel de ces dits trois frères, il est évident qu'une de ses sœurs a été l'épouse d'Amédée I, seigneur de Montfaucon.

Trouillat croit qu'il faut entendre ici Neuchâtel en *Suisse*, et affirme que l'opinion de quelques auteurs, qui font sortir l'évêque Berthold de Neuchâtel en *Bourgogne*, n'est pas admissible ; car, dit-il, cette Maison était alors inconnue. [29] Mais comment Trouillat peut-il dire que la Maison de Neu-

châtel en Bourgogne était alors inconnue, puisque dans la confirmation de la dite abbaye de Lucelle par l'empereur Conrad III, le 28 mai 1139, [30] ainsi à peine quatre ans après la mort du dit évêque Berthold, l'un de ces trois fondateurs de Lucelle est nommé en toutes lettres Amédée de Neuchâtel, et qu'ici il n'est évidemment question que de Neuchâtel en Bourgogne.

Puisque cet Amédée se dit de Neuchâtel en Bourgogne, et que son oncle Rodolphe, frère du dit évêque, se dit aussi de Neuchâtel, il serait plus naturel d'admettre qu'il ne s'agit ici que d'un seul et même Neuchâtel; car pour admettre le contraire, c'est-à-dire pour que cet Amédée fût de Neuchâtel en Bourgogne, et que ses oncles et sa mère fussent de Neuchâtel en Suisse, il faudrait qu'un document contemporain le déclarât expressément et fît cette distinction. Or il n'est trace nulle part d'un pareil document.

Mais quel est ce comté de Tir, dans lequel se trouvait placé le château d'Arconciel? cette dénomination a déjà exercé la patience de maints érudits. [31] Citons d'abord le vrai texte de la donation : *Castrum arcumciacum cum ipsa villa posita in pago qui dicitur Nontlanden in comitatu Tirensi.*

Le comte Otto de Thierstein vendit en 1418 à l'Etat de Fribourg tous les fiefs qu'il possédait dans la seigneurie de cette ville. [32] Quand on recherche sur la carte où tous ces fiefs étaient situés, on voit que leur ligne frontière s'étendait depuis Cormondes à Barberêche, que là elle passait la Sarine pour aller à Guin; que de là elle remontait en ligne droite au sud pour arriver à la rivière de la Gérine; enfin que depuis là elle remontait par la rive droite de cette rivière jusqu'à ses sources, de manière que la Gérine formait la frontière entre les fiefs des comtes de Thierstein et la seigneurie d'Arconciel.

Cette seigneurie d'Arconciel était alors enclavée entre la Gérine et la Sarine et, s'étendant au sud jusqu'aux cimes des montagnes, comprenait le territoire actuel des villages d'Arconciel, Marly, Ependes, Praroman et Treyvaux.

Il paraîtrait, par l'acte de donation, que le territoire de ces seigneurs d'Arconciel faisait jadis partie du domaine des comtes de Thierstein, et que les fiefs de ces comtes s'étendaient non-seulement jusqu'à la Gérine mais encore jusqu'à la Sarine, et que c'est pour cette raison que l'empereur Henri IV, en la détachant et la donnant au comte Ulric, pouvait dire qu'elle était dans le *comté de Tir*. Car, remarquons-le bien, le mot de *Tir* aura été le nom primitif de ces comtes, qui auront à leur tour donné au rocher sur lequel leur château était bâti le nom de Tirstein (Thier stein) qu'ils ont porté en dernier lieu. Ainsi, on peut admettre que le comté de Tir ou le comté de Thierstein sont absolument identiques.

Tous ces fiefs de Thierstein situés dans la seigneurie de Fribourg dépendaient de l'antique château de Viviers, et le plus ancien possesseur de ce

château que j'aie pu découvrir, c'est le fameux Oudelhard de Viviers, qui, en 1153, usurpa l'avouerie du domaine que les moines de Payerne possédaient à Chiêtres, et contre lequel ils allèrent porter plainte à l'empereur Frédéric Barberousse qui était alors à Besançon. [33]

Mes recherches historiques m'ont donné la certitude que *Viviers,* qui se trouve en terre romande et sur la rive gauche de la Sarine, n'est autre chose que la traduction du nom allemand de *Seedorf.* Ce fait d'ailleurs se trouve confirmé par M. de Stürler, archiviste de Berne. [34] Ainsi Oudelhard de Viviers et Oudelhard de Seedorf sont absolument le même personnage.

Or, comme ce Oudelhard de Viviers, soit de Seedorf, était seigneur dans le comté de Thierstein, et que l'on sait par l'histoire que les comtes de Thierstein lui ont succédé dans la possession des fiefs du comté de Tir et dans son droit d'avouerie sur les couvents de Frienisberg et de Beinwyl, aujourd'hui Mariastein, on ne peut refuser d'admettre qu'il était lui-même de la famille des comtes de Thierstein.

M. Quiquerez, de Délémont, pense qu'on se trompe en prenant Oudelhard de Viviers pour le comte de Sogren, ou Soihières près Délémont; fondateur du couvent de Frienisberg et co-fondateur de celui de Beinwyl; car, dit-il, les nobles de Viviers n'appartenaient point à la classe des comtes, mais seulement à celle des gentilshommes, et selon toute apparence ils étaient des vassaux. [35] M. Quiquerez a raison sur ce dernier point. Les seigneurs de Viviers étaient réellement vassaux des comtes de Sogren; car l'acte de confirmation de Frienisberg nomme expressément parmi les témoins Eberhald de Viviers, diacre, Hugo de Viviers, chevalier, Conon de Viviers, ministériel. Il aurait pu encore ajouter Bourkard, curé de Barberêche, paroisse fribourgeoise à laquelle le dit Viviers appartient.

Mais ici je dois mentionner un fait connu du public fribourgeois, mais inconnu à beaucoup d'historiens suisses : c'est qu'il y a deux Viviers, un *Vieux-Viviers* et un *Nouveau-Viviers,* situés tous deux sur la rive gauche de la Sarine, dans la paroisse de Barberêche, et à dix minutes environ l'un de l'autre.

Le Vieux-Viviers, à cause des beaux domaines qui en dépendent, est appelé aujourd'hui le *Grand-Viviers,* et le Nouveau-Viviers, qui possède moins de terres, le *Petit-Viviers.* Le Grand-Viviers appartient maintenant à la famille de Fégely, et le Petit-Viviers à Mme Lambossy, née de Boccard de Fuyens.

Le Grand-Viviers n'a conservé des âges antiques qu'un fossé aujourd'hui à peu près comblé; tandis que le Petit-Viviers possède encore sa tour séculaire et ses profonds et larges fossés.

Les nombreux documents concernant Viviers qui existent encore nous

apprennent que les nobles de Viviers habitaient le Nouveau soit Petit-Viviers ; et il faut admettre que le comte Oudelhard de Sogren, soit de Viviers ou de Seedorf, a habité le Vieux.soit Grand-Viviers, qui était déjà en ruines dans le XIIIme siècle.

La plus ancienne mention que j'ai trouvée de l'existence des deux châteaux de Viviers remonte à 1294 ; c'est un acte de partage entre les trois frères Pierre, Joseph et Conrad, co-seigneurs de Pont-en-Ogo, que le seigneur Conrad de Viviers avait institués ses héritiers dans tout ce qu'il possédait au château et à la tour de Viviers sur le monticule du Vieux-Viviers (specialiter de castro de Viviers et de turre et in perdio de Veteris Viviers). [56]

En 1423 le Grand, soit Vieux-Viviers, appartenait aux frères Ottonin et Jean Oguey ; [57] et le Petit ou Nouveau-Viviers au donzel Pierre Rich, le père de la célèbre Louise Rich [58] qui, ne pouvant épouser Henzmann Velga, se fit nonne chez les Dominicaines de Bâle. Depuis lors les deux Viviers passèrent à la famille de Praroman. Mais un siècle après, le Nouveau-Viviers en sortait déjà pour entrer successivement dans les familles Amann, de Gleresse, Jungo, enfin dans celle de Boccard de Fuyens.

Deux siècles plus tard, Anne-Marie de Praroman, alliée de Grisel de Forel, ayant obtenu dans le partage avec ses frères le terrain du Vieux-Viviers, [59] où un chêne avait grandi au milieu des masures de l'antique château d'Oudelhard, construisit en 1616 le château que l'on y voit encore, ainsi que la chapelle attenante qu'elle éleva en l'honneur de sa patronne Ste-Anne, et qui fut consacrée par l'évêque Jean de Wattenwyl le 26 juillet 1627. Sa petite-nièce, Marie de Praroman, ayant épousé Jaques de Fégely, bailli de Montagny, apporta, par son mariage, le beau château de Viviers et les vastes domaines qui en dépendent à la famille de Fégely, qui dès-lors s'appela Fégely de Viviers.

J'espère avoir prouvé par cette notice :

1° Que l'empereur Henri IV n'a pas fait la donation d'Arconciel à un comte Cono, mais à un comte Ulric, qui ne peut être que le comte Ulric de Fénis-Neuchâtel.

2° Qu'il est incertain que le Vieux-Vinelz près du lac de Bienne soit le vrai Fénis, mais qu'il a réellement existé un château de Fénis près de Corserey, dont les biens sont parvenus, par le mariage de Rilent de Walperswyl, à la maison de Glane, et de celle-ci, par Guillaume de Glane, au monastère de Hauterive.

3° Que l'existence du château de Hasenbourg est très-problématique.

4° Que l'évêque Berthold de Bâle n'est pas de la maison de Neuchâtel en Suisse, mais de Neuchâtel en Bourgogne.

5° Que le nom de Tir n'est que le nom primitif des comtes de Thierstein.

6° Qu'Oudelhard de Viviers est le même que le comte de Sogren, fondateur de Frienisberg et co-fondateur de Beinwyl.

7° Enfin que ce comte Oudelhard de Viviers est lui-même un comte de Thierstein.

NOTES

1. Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern, par Zeerleder, n° 22.
2. Histoire de Neuchâtel et Valangin, par Chambrier, p. 10. — Geschichte der alten Landschaft Bern, par Wurstemberger, II, p. 185.
3. Zeerleder, I, n° 51, p. 104.
4. Livre des Donations d'Hauterive, fol. 1, aux archives cantonales de Fribourg.
5. Id., p. 38.
6. Cartulaire de Lausanne, p. 41.
7. Trouillat, I, n° 146, p. 218.
8. Certaines raisons me portent à croire qu'il est mort le 19 décembre 1105.
9. Trouillat, I, n° 124.
10. Id., I, n° 154.
12. Id., I, n° 124, n. 3.
13. Wurstemberger, II, p. 185.
14. Scriptores rerum Basiliensium minores, vol. I, p. 299.
15. Cartulaire de Lausanne, p. 41.
16. Matile, n° 24.
17. Id., p. 1216.
18. Mémorial de Fribourg, III, p. 63.
19. Id., II, p. 13.
20. Id., II, p. 17.
21. Id., II, p. 18.
22. Id., II, p. 218.
23. Matile, n° 10.
24. Trouillat, I, n° 164.
25. Id., I, n° 175.
26. Id., I, n° 175, n. 2. — Trouillat, I, n° 176, p. 263.
27. Id., I, n° 164.
28. Id., I, n° 167, p. 247.
29. Id., I, n° 164, n. 6.
30. Id., I, n° 184.
31. Wurstemberger, p. 182, note 6.
32. Recueil diplomatique de Fribourg, VII, p. 165.
33. Zeerleder, n° 46. — Trouillat, I, n° 270.
34-35. Essai sur l'histoire des comtes de Sogren, p. 39, note 1.
36. Archives cantonales de Fribourg « Alte Landschaft », n° 2, B. ".
37. Recueil diplomatique, VII, p. 160.
38. Id., VII, p. 157.
39. Archives de la famille de Fégely de Viviers.

LES GIRARDET

Paul Girardet

SUITE. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

La Cinquantaine de Knaus est une scène de la vie intime de l'Allemagne. Un couple célèbre sa cinquantième année de mariage au milieu d'une foule heureuse d'enfants et de petits-enfants accourus de tous les points pour cette fête patriarcale ; on fait cercle sur la pelouse ombragée d'arbres séculaires, et les vieux époux, rayonnant de joie sous leur couronne de cheveux blancs, inaugurent le bal qui commence. Cette danse du temps passé, ce souvenir des jours de la jeunesse remonte à leur cœur, il illumine tout leur être, et chacun les contemple avec bonheur et attendrissement. Si le peintre s'est montré l'observateur fin et délicat des sentiments et des types qu'il met en scène, le graveur de son côté a été à la hauteur de sa tâche, et sa planche, de dimensions considérables, est peut-être la plus remarquable de son œuvre, une de celles où, inspiré par l'admirable page qu'il avait à traduire, il s'est plu à en rendre toutes les finesses et ces intimités qui tiennent à une nuance ou à un trait ; rien n'est omis ni effleuré, et l'exactitude parfaite n'empêche pas la liberté du travail ; son burin est ferme et spirituel à la fois, il est tout imbu du maître, et comme sous le charme de la scène à laquelle il nous fait assister.

On ignore assez généralement, non-seulement les procédés de la gravure, mais les aptitudes et le travail qu'elle réclame ; on ne songe pas volontiers à la somme de patience et de peine que représentent ces estampes qu'on parcourt rapidement dans une collection, ou sur lesquelles on jette un regard

distrait dans nos intérieurs. Il y a là souvent un labeur de plusieurs années; l'artiste, courbé sur une planche de métal dur et poli, en a labouré toutes les parties avec une pointe d'acier; l'outil s'y est émoussé bien des fois, mais plus forte et mieux trempée que lui, la volonté du travailleur a mené l'œuvre à bonne fin. — Tandis que les peintres parcourent joyeusement tous les horizons ouverts à leurs appétits, pendant qu'ils voyagent sous le soleil et le ciel bleu, ou qu'ils s'égarent dans le monde de la fantaisie, libres d'allure, au gré de leurs caprices, le graveur cloîtré dans son atelier, sous une lumière ménagée par des châssis recouverts de papier, travaille avec une conscience mathématique; un trait creusé à l'eau-forte enserre les figures, et l'implacable tableau est là sous ses yeux, paralysant toute liberté, arrêtant toute velléité bonne ou mauvaise de sortir de cet enclos de lignes. A cette tâche rigide et lente la fantaisie, lassée de froisser ses ailes aux barreaux de sa cage, les replie peu à peu sur elle-même et finit par s'oublier.

Faut-il parler aussi des exigences des peintres, ou des nécessités de la vocation du graveur dont la volonté doit se plier au goût faux et bourgeois des éditeurs; se figure-t-on un tempérament nourri des belles choses de l'art, aux prises avec une toile fausse et antipathique dont il faut étudier et traduire les faiblesses. Ceci est une page oubliée du livre des misères humaines; ils sont rares les gens qui apprécient à leur juste valeur les œuvres du burin.

Nous avons déjà parlé de la fièvre de travail particulière à la famille Girardet; le cadet n'en a pas été déshérité, et il arrive à chaque exposition avec une œuvre nouvelle; après la *Cinquantaine* exposée au salon de 1861, paraît *Une noce en Alsace* d'après G. Brion. Ici il a à interpréter un maître d'une peinture plus franche et plus vigoureuse, des tonalités plus accusées, des oppositions brillantes et sombres, et il les rend avec une grande justesse. Le bagage de la fiancée traîné sur un char traverse un de ces villages alsaciens qu'Erkmann et Chatrian nous ont dépeint avec tant de charme dans leurs romans nationaux; le cortége est précédé de violons et de contre-basses d'une allure comique, la foule se presse et salue sur leur passage.

Le Saltimbanque de Knaus (salon de 1865) est une scène comique un peu à la manière de Jean Steen et de Teniers, mais avec plus de finesse. Un maigre artiste forain, qui pour le quart-d'heure a établi son théâtre dans une grange, fait sortir une volée de serins de dessous le chapeau d'un personnage à la stupéfaction générale des spectateurs, stupéfaction qui se manifeste de toutes les manières et va même jusqu'à la terreur chez une vieille femme.

Parler de l'exactitude du dessin, des ressemblances, est chose superflue lorsqu'il s'agit d'une gravure de Paul Girardet, et les appréciations ne peuvent porter que sur des nuances de finesse ou de manière; ici donc encore nous n'avons à constater qu'un nouveau succès.

L'appel des condamnés de la Terreur, d'après Muller (salon de 1866) est aussi traduit avec justesse. — *Le laboureur et ses enfants*, d'après Duverger (salon de 1867) rend avec une vérité intelligente le caractère de cette peinture moëlleuse, colorée et vraie.

La Cinquantaine, *l'Escamoteur*, *Une noce en Alsace*, et *La première messe en Kabylie*, figurèrent à l'exposition universelle de 1867.

L'enfant prodigue de Ed. Dubufe, est une composition théatrale remplie de seigneurs et de dames, de musiciens et de bayadères d'une époque fantaisiste. Les poitrines nues, la soie et le velours s'agitent en partie sous les colonnes d'un palais, en partie sous un ciel de lapis-lazulli. Cet amalgame de choses fausses, ce monde conventionnel et douteux, représenté sur une toile immense d'un dessin souple et d'une exécution soignée mais sans grand caractère, rencontra les sympathies des gens du monde pour lesquels des scènes de ce genre semblent être peintes ; on sait le succès des compositions de Schopin, gravées à la manière noire. — *L'enfant prodigue*, gravé par Paul Girardet, était exposé en 1869 ; ses deux pendentifs, traités en grisaille sur les côtés du sujet principal, ont plus de caractère et de sobriété ; l'un représente l'enfant prodigue gardant des pourceaux, l'autre son retour à la maison paternelle. Au même salon figurait *La bataille de Custozza*, d'après Grimaldi, qui valut à Paul la croix de la couronne d'Italie.

La partie de Billard, d'après Boutibonne, était exposée au salon de 1870.

Nous avons cité en commençant les moindres planches de l'œuvre des fils de Samuel Girardet, le libraire du Locle, non pas seulement parce qu'en général elles ont trait à l'histoire et sont aujourd'hui de précieux documents, mais parce qu'à ce moment nous assistions à la naissance d'un arbre et que nous tenions à en compter toutes les feuilles et toutes les fleurs. Aujourd'hui l'arbre est immense, il a jeté de vigoureux rameaux chargés de fruits innombrables ; on nous pardonnera donc d'écourter la liste de l'œuvre de Paul. Nous citerons cependant encore *Vert Vert* d'après Hillemacker, planche qui rend avec beaucoup de vérité les qualités franches et vigoureuses de ce peintre ; *La guerre*, *La paix* d'après Gustave Doré ; l'artiste a gravé aussi plusieurs toiles de le Poitevin, Trayer, Dieffenbach, Compte-Calix, etc.

Après avoir habité Paris jusqu'en 1860, Paul est venu se fixer à Versailles dans une vaste maison qu'occupe avec lui son frère Edouard, boulevard de la Reine ; mais chassé par les évènements de cette année, il est installé aujourd'hui au village d'Epagnier dans la famille de sa femme.

Tout entier à un art qui absorbe et ne laisse que peu de loisirs, Paul Girardet ne cherche pas à en franchir l'horizon ; il s'y complaît et y vit en dehors des luttes d'écoles et de procédés ; les graveurs sont en général tenus par

leur position à un éclectisme qui ressemble fort à la neutralité ; Paul voit se développer autour de lui une nombreuse famille déjà occupée d'art, et au milieu de laquelle il se repose des préoccupations de son travail. « Noblesse oblige » dit-on, c'est par leur exemple, c'est par cette tenacité au labeur qui ne se détourne pas un instant de son sillon pour regarder en arrière, que ces nobles ouvriers obligent leur famille à les imiter, attachés au travail comme des moines dominicains ou comme les maîtres primitifs, accumulant œuvre sur œuvre, ils ne s'arrêtent pas dans leur marche et le *nulla dies sine linea* semble être leur devise.

Pendant le cours de notre travail nous avons pu, grâce à l'obligeance de plusieurs de nos compatriotes, compléter certaines lacunes de l'histoire que nous écrivons; nous croyons devoir ajouter ces notes ici, ainsi que l'indication de planches à nous inconnues au moment de la publication de la première partie de cette notice.

Nous avons dit en commençant que SAMUEL GIRARDET vint de Danzig ou de Koënigsberg au Locle où il se fixa dans la maison du Verger; nous trouvons la note suivante dans une généalogie qui nous a été communiquée. Au commencement du XVIIme siècle, Abraham Girardet s'en alla dans les troupes *(sic)*, fut longtemps en Sicile et aux Indes, et au bout de dix-huit ans revint au pays; il épousa Marie fille de David Wuillemin dit Vernier, et après sa mort sa veuve et ses enfants s'en allèrent en Poméranie ; cet Abraham Girardet était fils de David, fils de Jean Girardet, déjà du Locle et de la Chaux-de-Fonds avant 1672.

Nous avons dit les tracas auxquels Samuel Girardet fut en butte pour la vente et la publication de livres et de brochures; nous avons donné deux extraits des manuels du Conseil d'Etat, l'un à la date du 5 novembre 1767, l'autre à celle du 10; les choses prirent une importance plus considérable encore, à en juger par les pièces suivantes extraites des archives de l'Etat; elles peignent sous leur vrai jour les craintes que faisaient naître les publications de la presse dans l'esprit des autorités de l'époque.

Lettre du Maire du Locle au Gouverneur de l'Etat:

Monseigneur,

L'on a envoyé à Girardet notre libraire des brochures imprimées sous ce titre: *Relation exacte et impartiale de tout ce qui s'est passé à Neuchâtel, depuis la naissance*

des troubles actuels jusqu'à présent, et adressée en forme de lettre à un seigneur du gouvernement de **** 1767 sans lieu ni autre date.

Le libraire en a vendu à la bonne foy et sur l'étiquette quelques exemplaires, sans avoir lu le dedans, mais ayant jeté les yeux dessus il y vit de certains traits qui l'engagèrent à m'en envoyer un que j'ai parcouru. Je ne puis exprimer à Votre Grandeur toute l'indignation qu'a excité en moi cette lecture, les traits empoisonnés qui en font le tissu contre vous Monseigneur, contre S. E. de Derschau, contre le Conseil d'Etat, contre les Pasteurs et contre les droits du Souverain, ne m'ont pas permis de garder le silence là-dessus sans en donner avis à Votre Grandeur. Ce livre bien écrit sous l'apparence du zèle patriotique achèvera de tourner la tête à nos campagnards, déjà prévenus par des turbulents, qu'on vise à leur ôter toutes franchises, et si l'on n'y met ordre non seulement en en empêchant le débit, mais en faisant retirer ce qui est déjà débité, la division et le trouble augmenteront, et le petit nombre de fidèles serviteurs du Roi, que la contagion a épargnés dans ce lieu, courent tout le risque d'être les victimes de la bonne cause, exposés comme ils le sont à la fureur de gens dont on entretient la frénésie par des livres de cette espèce.

Le plus humble et le plus soumis de ses serviteurs,

Sandoz des Roches, mayre du Locle.

Le 6 septembre 1767.

Plus tard deux fonctionnaires de la Chaux-de-Fonds adressèrent à M. de Derschau une lettre dans laquelle ils signalaient les perfides manœuvres de la presse et les publications clandestines qui se débitaient dans la boutique du libraire du Locle.

Ce fut M. de Lentulus, gouverneur et lieutenant général en la Principauté, qui pour remédier aux troubles et rétablir la tranquillité et le bonheur des peuples sur des fondements aussi solides que durables, selon les termes de son ordonnance, porta au peu de liberté dont la presse jouissait alors, un coup fatal.

Voulant et ordonnant, dit le décret, que tout ce qui sera imprimé dans cet Etat et hors de cette ville subisse l'examen du censeur de la Seigneurie, et que lorsque l'impression se fera dans cette ville, cet examen se fasse par le Censeur de la Seigneurie et celui de la ville conjointement, sous peine aux imprimeurs qui auront mis sous presse des écrits anonymes et aux libraires, colporteurs ou autres qui les publieront sans cette censure préalable, d'être recherchés et punis selon la gravité du cas, avec la confiscation de tous les exemplaires dont ils seront pourvus, *lesquels recevront en outre le degré de flétrissure qu'ils seront trouvés mériter.*

La minute primitive portait même le passage suivant : « lesquels seront en outre brûlés par la main du bourreau en cas qu'ils soient trouvés mériter cette flétrissure. »

La maison du Verger donna lieu à beaucoup « d'histoires » comme on disait,

et messieurs les Censeurs de la Ville et des Seigneuries n'eurent pas une petite besogne s'ils examinèrent tout ce qui s'imprima « hors de la ville de Neuchâtel. »

Nous ajouterons à la liste des ouvrages publiés par Samuel Girardet, *La danse des morts*, pour servir de miroir à la nature humaine, avec le costume dessiné à la moderne et des vers à chaque figure. 1 vol. in 8°.

Nous avions cru, en nous basant sur les planches à nous connues précédemment, qu'ABRAHAM GIRARDET n'avait commencé sa série de planches historiques qu'au début de la révolution française; c'est à partir de 1787 qu'il entreprit cette suite d'actualités si précieuses aujourd'hui, témoin l'*Assemblée des Notables, tenue à Versailles le 22 février 1787*, dessiné par Veny et Girardet, gravé par Cl. Niquet. — Cette assemblée composée des princes, des officiers de la couronne, des secrétaires d'Etat, des pairs du royaume, des conseillers d'Etat, de maîtres des requêtes, de maréchaux de France, d'archevêques et évêques, de présidents de parlements et conseillers souverains, de municipaux des villes et de députés d'Etat, discuta les plans de la subvention territoriale et de l'impôt du timbre. Le roi préside en personne.

Lit de justice tenu à Versailles le 6 août 1787. Le roi préside cette cérémonie dans une salle décorée de tableaux de Jouvenet. — Enregistrement des édits du timbre et de la subvention territoriale, proposés par le ministre Calonne; le roi tint son lit de justice dans les formes usitées, et les enregistrements ordonnés furent faits en sa présence, mais immédiatement après, le parlement protesta contre ces actes. — Cette planche dessinée et gravée à l'eau-forte par Girardet, fut terminée par Duparc.

Séance extraordinaire tenue par Louis XVI au palais, le 19 novembre 1787. — Le roi fait enregistrer un édit portant création d'un emprunt pendant cinq ans. Lorsqu'il eut prononcé d'autorité l'enregistrement, le duc d'Orléans se leva et demanda au roi si c'était un lit de justice ou une séance royale. Il lui fut répondu royale, alors il protesta contre cet enregistrement comme illégal. — Dessiné par Meunier et Girardet, gravé par Cl. Niquet. — Ces trois planches sont des plus intéressantes au point de vue du costume

[1] Nous ne pouvons omettre ici le nom de FRÉDÉRIC-CHRISTLIEB ou GOTTLIEB GIRARDET, dont nous ignorons la parenté avec la famille du libraire-éditeur; la *Biographie neuchâteloise* nous dit que sa famille, originaire du Locle, avait émigré en Prusse. Né à Stettin en 1787, il étudia avec succès et se fit bientôt remarquer par son érudition; il fut nommé en 1808 professeur au séminaire de Berlin, puis pasteur de l'Eglise réformée en 1811; la date et le lieu de sa mort sont inconnus. — Il y a de lui plusieurs ouvrages théologiques publiés à Leipzig et à Dresde.

et des usages : elles ont toutes les trois cette finesse et cette précision qui caractérise leur auteur.

Arrestation de d'Eprémesnil et Goislard le 6 mai 1788. Le conseiller d'Eprémesnil ayant découvert le projet d'édit du cardinal de Loménie, concernant la cour plénière, et l'ayant dénoncé au parlement qui le fit avorter par le fameux arrêté du 3 mai, fut enlevé par Vincent d'Agoust ainsi que son collègue Goislard, et conduit par ordre de la cour, le premier aux îles Ste-Marguerite, et le second au château de Pierre-en-Cise. — Dessiné par Veny et Girardet, gravé par Cl. Niquet. — Les deux présidents montent en voiture, la troupe empêche les manifestations sympathiques dont ils sont l'objet de la part du peuple.

Incendie du corps de garde sur le Pont-neuf, le 29 août 1788. — Cet incendie eut lieu à l'occasion d'une rixe qui se passa entre le peuple et le guet à pied et à cheval, qui le chargea sur les trottoirs des différents quais ; c'est alors que le peuple se vengea en mettant le feu au corps de garde, il brûla sur la place Dauphine l'effigie des ministres Brienne et La Moignon ; on forma un bûcher avec les guérites et autres dépouilles des différents postes de la garde du guet et des claies des marchandes de volaille du quai des Augustins ou de la Vallée. — Dessiné et gravé à l'eau-forte par Girardet, terminé par Cl. Niquet.

Rassemblement sur le Pont-neuf, le 16 septembre 1788. Le peuple fait saluer et mettre à genoux les passants devant la statue de Henri IV. Dessiné par Veny et Girardet, gravé par Cl. Niquet. Scène mouvementée, cavaliers, voitures, groupes populaires.

Attroupement au faubourg St-Antoine, le 28 avril 1789. — On répandit le bruit dans ce faubourg que les ouvriers de la manufacture Reveillon seraient taxés à quinze sous par jour et que le pain était trop bon pour eux ; sous ce prétexte on forma un attroupement considérable qui se porta à cette manufacture dont les meubles furent jetés par les fenêtres et incendiés. — Dessiné par Veny et Girardet, gravé par L'Epine et Cl. Niquet. Comme on l'a vu déjà, Abraham avait le sens de l'actualité et ces planches, enlevées rapidement par une collaboration active, durent paraître peu de jours après les événements qu'elles représentent. — Dans cette dernière scène le conflit populaire a lieu à l'arrière-plan, les gardes suisses et françaises rangés sur les deux côtés de la route laissent passer un détachement de cavalerie vu de dos et chargeant avec vigueur.

Pacte fédératif des Français, le 14 juillet 1790. La scène se passe au Champ-de-Mars à Paris. Cette planche a été reproduite dans le journal l'*Artiste*. Ajoutons encore un très beau *portrait de Claude Fauchet* d'après Bon-

neville avec cette légende « L'ami de la vérité, de la liberté, des droits de l'homme et du citoyen, » et une réduction du *portrait de Marie d'Orléans*, d'après le portrait de H. Rigaud gravé par Drevet, un des premiers ouvrages d'Abraham, daté de 1779.

Nous ajouterons à l'œuvre d'ALEXANDRE GIRARDET une planche historique gravée au trait, *Serment de confédération fait à Morteau ainsi que dans toute la France, le 14 juillet 1790 à midi*; elle n'est pas signée mais rappelle les prestations de serments de 1786, et porte en dessous de la légende l'adresse de Samuel Girardet, libraire au Locle.

Nous avons omis parmi les planches de CHARLES-SAMUEL GIRARDET, une *Vue de la Chaux-de-Fonds*.

—

Nous voici arrivé au bout de notre travail. Le charme de l'étude de tant d'œuvres si diverses et si intéressantes à tant de titres, nous a peut-être entraîné un peu loin, mais nous tenions avant tout à la faire aussi complète que possible et à former un catalogue raisonné des gravures, dessins et tableaux de cette remarquable famille d'artistes neuchâtelois, afin que la confusion et le doute ne soient plus possibles à leur sujet; nous avions aussi le désir de stimuler le goût des collections de leurs œuvres ; il y a tant à étudier et à apprendre dans cette multitude de choses si variées, depuis celles que le libraire colporteur du Locle étalait aux foires de villages, jusqu'aux planches gravées d'Edouard et de Paul, reproduisant les chefs-d'œuvre de l'art contemporain.

Une troisième génération d'artistes du nom de Girardet apparaît à l'horizon. HENRI GIRARDET, fils aîné d'Edouard, est déjà entré en lice et a envoyé des toiles pleines de promesses à nos expositions de la Suisse romande; d'autres fils d'Edouard et de Paul étudient aussi les arts, et ne peuvent manquer d'y apporter cette application et cette volonté héréditaire de la famille.

Nous exprimerons ici une fois de plus un regret que nous suscite l'étude du talent des trois artistes dont nous avons esquissé la vie en dernier lieu, c'est que tant de forces soient presque perdues pour la patrie. Nous nous sommes demandé bien souvent d'où venait le désaccord qui existe entre cette patrie et ses enfants artistes. Le pays, il faut l'avouer, peu soucieux du pinceau, du ciseau ou du burin, n'a pour eux que des ressouvenirs intermittents,

et pour nos concitoyens, la vue ou la possession d'un tableau, d'un marbre ou d'une gravure, ne sont pas encore devenues ce besoin qui distingue les nations arrivées au plus haut degré de la culture intellectuelle. La Suisse réalise un idéal politique vers lequel les peuples les plus avancés jettent un regard d'admiration. Doit-elle se contenter de ce triomphe et s'arrêter pour cela dans sa marche progressive? Cette indifférence du pays pour ses artistes les force à aller chercher une terre plus hospitalière. Nous savons que chaque capitale de l'Europe renferme plusieurs peintres, sculpteurs ou graveurs suisses, qui, pour la plupart, regrettent de ne pouvoir vivre sur le sol aimé du pays natal.

Nous avons vu il n'y a pas longtemps, dans les montagnes neuchâteloises, une tentative de rénovation de l'art industriel; nos compatriotes ont compris que les études artistiques seules les conduiraient au perfectionnement de l'industrie qui fait la richesse de notre canton. Ce mouvement est général, il appartient au monde entier, et l'industrie qui refuserait aujourd'hui de demander au grand art un appui et une direction se verrait bientôt dépassée; mais il faut que son contact avec les artistes soit direct et immédiat; on sait les admirables travaux de l'époque où Raphaël composait des cartons de tapisserie et Albert Durer des dessins de broderies. Se figure-t-on l'influence d'un petit groupe d'artistes réunis dans une de nos villes, et y rayonnant par leur talent et leurs enseignements, aussi bien sur ceux pour lesquels les choses de l'esprit sont une nécessité, que sur tout ce qui s'appuie sur les arts graphiques ou leur demande un complément d'élégance; le niveau du goût, s'élevant peu à peu, permettrait de réaliser, avec nos propres forces et dans un avenir assez rapproché, un progrès que nous demandons à l'étranger.

Verrons-nous arriver le moment où la Suisse rappellera ses artistes au milieu d'elle, et où, vivant de sa vie toute entière, ils enseigneront et charmeront à la fois. C'est avec joie que nous saluerions le retour de nos artistes neuchâtelois; les sympathies qu'ils trouveraient chez nous ne sont-elles pas une gloire aussi.

A. Bachelin.

Nous adressons ici nos remercîments à toutes les personnes qui ont bien voulu nous aider dans cette étude: MM. Ulysse Mathey-Henry, au Locle; Alph. de Coulon; Huguenin-Wuillemin; Fr. Chabloz; Dr Guillaume; feu Fr. Challandes; Ed. Perrochet.

LE MAJOR DE VILLE

(NEUCHATEL)

La création du poste de major de ville date du milieu du XVIIIme siècle; il est évident que ses fonctions étaient remplies auparavant par un autre magistrat d'un nom différent.

Le major de ville était un officier militaire et civil chargé de nombreuses attributions; on comprend que son autorité l'entourât d'un certain prestige. Un règlement du 12 juillet 1779 porte ce qui suit:

1° Ils auront une inspection générale sur la milice bourgeoise de même que sur les habitants qui seraient armés en cas de besoin. Ils auront également inspection sur les gardes ou guets établis dans la ville ou que l'on établira.

2° Ils auront une commission particulière en cas d'incendie dans la ville; pour cet effet ils se conformeront aux articles qui les concernent dans le livre des règlements de police.

3° En cas d'incendie hors de ville à trois lieues loin, M. l'aide-major sera obligé de s'y rendre avec les préposés nommés pour ces cas-là et d'y faire conduire la seringue destinée à cet usage, accompagnée aussi des préposés à la dite seringue.

4° Ils feront à tour, de temps en temps, la ronde et visite au corps de garde, si tout s'y passe en bon ordre et si les officiers et soldats remplissent leur devoir comme il convient.

5° Ils exerceront, en été, la compagnie des mousquetaires de cette ville, de même

que les autres compagnies du Vignoble, ainsi que du Val-de-Travers, si le cas le requiert.

6° M. le major de ville aura particulièrement l'inspection sur les canons, cuirasses et les armes en général appartenant à la ville. Il aura soin de les faire tenir propres et en bon état et de rendre bon et fidèle compte du tout à forme de l'inventaire qui lui sera remis.

Formule du serment du Major de Ville :

Vous promettez de vous conformer exactement aux articles du règlement ci-dessus, d'être obéissant à messieurs les Quatre-Ministraux et Conseil Général, de suivre ponctuellement les ordres que vous recevrez de leur part, et de ne pas en donner à qui que ce soit de vous-même sans y être autorisé par le Magistrat.

Il n'y a pas de grandes particularités à citer dans les actes des majors de ville; leurs fonctions prirent une certaine importance sous la domination française; ils continuèrent non-seulement à être chargés de la surveillance des gardes de ville, de l'inspection des armes, de l'approvisionnement des munitions, en général de tout ce qui concernait le service militaire, ils eurent donc un poste correspondant à celui des commandants de places en France; ils furent aussi préposés à certains services des travaux publics.

En 1806, à la suite d'un banquet offert par Neuchâtel au général Oudinot, celui-ci invita le major de ville à remettre en activité de service la compagnie des jeunes volontaires dont le pasteur Andrié à écrit l'histoire (*Musée neuchâtelois*, décembre 1865, janvier 1866). Ce fut le major de ville qui, au mois d'avril de la même année, fut chargé de pourvoir de cocardes françaises nos milices neuchâteloises.

Le poste de major de ville fut supprimé le 27 décembre 1815. Voici les noms de ces magistrats de 1751 à 1815.

André Wavre, 10 février 1751.
Boyve, 22 novembre 1762.
Jaques-Samuel Wavre, 1 avril 1765.
Jn.-Pierre Renaud, 14 juin 1779.
Js.-Louis de Pourtalès, 19 janvier 1789.
de Luze, de 1789 à 1796.
Chs. de Tribolet, de 1794 à 1814.

Au major de ville était adjoint l'aide-major, dont les fonctions correspondaient à celles de cet officier dans nos bataillons actuels. Daniel Touchon fut aide-major de ville de 1790 à 1805. Nous en donnons l'uniforme d'après une aquarelle de R. Steinlen. L'habit était de drap bleu foncé avec parements et plastron rouges, les épaulettes, les boutons, la poignée du sabre, le hausse-col, la ganse de la cocarde étaient dorés, le gilet blanc, le baudrier du sabre en cuir blanc, la cocarde rouge et verte, l'aigrette en crin blanc. — Tout ce luxe s'en est allé, et c'est toujours avec un sentiment de regret que nous en consignons ici un souvenir.

A. Bachelin.

Nous adressons ici nos remercîments à M. Jules Favre, pour ses communications sur ce sujet.


Aide-Major de Ville
Neuchâtel.
-1804-
d'après R. Steinlen.
A. Bch.



L^s Favre del — F Landry lith

MADAME de LAVIRON

baronne de Vaumarcus, dame de Travers etc

d'après le portrait appartenant à la Bibliothèque de Neuchâtel.

NOTICES

RELATIVES A

L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHATEL

Un des principaux buts du *Musée neuchâtelois* doit être de réunir les recherches des amateurs de l'histoire nationale, lesquelles sans cela, risqueraient de rester enfouies dans des cartons pendant la vie de leurs auteurs, pour passer à la papeterie de Serrières après leur mort. Beaucoup d'éntre nous, et j'ai longtemps partagé cette manière de voir, attendent d'avoir complété certain cadre avant de consentir à rien mettre au jour: seulement, comme c'est là souvent un travail difficile, que cela demande beaucoup de tems, on finit par ne rien faire, plutôt que de publier des fragmens plus ou moins incomplets.

Toutefois nous avons vu, il y a quelque tems déjà, M. le professeur Daguet réunir sous un titre commun des documens d'un grand intérêt, qu'il eût probablement hésité à faire paraître, s'il eût voulu, lui aussi, épuiser le sujet, avant de faire connaître ses travaux spéciaux [1]. Encouragé par cet exemple, je viens aujourd'hui commencer la publication de petits articles tous relatifs, mais à des points de vue divers, à l'histoire médicale de notre pays, et dans chaque série desquels je chercherai à mettre le plus de variété possible, de manière à ne pas lasser mes lecteurs en les entretenant trop exclusivement d'un sujet quelconque.

Comprise à un point de vue large, la médecine pénètre bien plus avant

[1] MUSÉE NEUCHATELOIS, novembre et décembre 1869.

dans la vie d'un peuple qu'on ne se le figure ordinairement, et dans sa partie historique, on n'a pas à craindre de la voir grossir un recueil de la nature de celui-ci, de descriptions de maladies et de formules pharmaceutiques. J'ajouterai même que c'est d'autant moins à craindre, que de tels documents manquent presque complétement dans les sources que nous pouvons consulter pour l'histoire de notre patrie. Une fois déjà [1], j'ai pu montrer, dans des recherches historico-médicales sur notre ville, de 1661 à 1670, le genre de matériaux que je croyais utilisables pour de tels travaux. Aujourd'hui, je répondrais à quiconque voudrait encore m'interroger, en renvoyant au sommaire qui précède cet article, bien persuadé qu'en prolongeant cette introduction, je susciterai à plus d'un de mes lecteurs, l'interruption bien connue:

« Nous verrons bien, Monsieur! »

Dans chaque série de ce genre, je tâcherai de conserver l'ordre chronologique, mais en me réservant, comme je l'ai dit, de ne point tendre à fournir de vraies monographies, alors qu'il n'est question que de conserver des documens aussi divers par leur provenance que par les sujets qu'ils traitent. La plupart d'entr'eux dormaient depuis des années dans un tiroir, d'où il ne me sera pas difficile d'en faire sortir de tems en tems, si ce genre de recherches intéresse les lecteurs de cette publication nationale. Des planches accompagneront même quelques-unes de ces notices.

Quant à mes citations des Manuels du Conseil d'Etat ou de ceux du Conseil de Ville, et en général à celles que j'ai empruntées à des documens manuscrits, tout en respectant leur orthographe ancienne, je n'ai pas cru devoir y maintenir la confusion des lettres *i* et *j*, d'une part, *u* et *v* d'autre part, telle qu'elle existait encore au commencement du 18me siècle: qu'il me suffise de rappeler qu'on mettait toujours un *v* au commencement des mots et un *u* dans le corps ou à la fin; un *i* au commencement et dans le corps des mots et un *j* à la fin, par exemple *vtile*, *auoir*, *iour*, *icj*, règle qui ne paraissait pas même toujours bien établie, du moins pour l'*u* dans le corps des mots et qui changeait même pour les majuscules, comme le témoignerait au besoin l'indication de PSAVME et PAVSE qu'on trouve encore dans quelques temples: vouloir reproduire cette manière d'écrire, amènerait aujourd'hui une grande difficulté dans la lecture des citations, sans aucune utilité quelconque, et fournirait même dans les noms propres des ambiguités, témoin le nom de *Faure* qui peut, selon les cas, être ce nom-là ou celui de Favre. En revanche j'ai conservé l'*oi* pour ai, alors qu'il y a encore tant d'ouvrages où nous le

[1] *Un chirurgien d'outre-tombe*, Ibid. t. II, mars-juin 1865.

retrouvons. Je n'ai également pas cru convenable de conserver des majuscules abusives et de vraies fautes d'orthographe, qu'un imprimeur eût fait disparaître, alors comme aujourd'hui. En revanche, quand j'ai dû reproduire des documens imprimés, j'en ai maintenu absolument l'orthographe, sans aucune des corrections dont je viens de parler.

PREMIÈRE SÉRIE

I

Fondation et emplacement primitif de l'hôpital de Neuchâtel.

Voici la traduction littérale de l'acte de fondation [1] de l'hôpital de Neuchâtel, par Berthold, seigneur de Neuchâtel : « B., seigneur de Neuchâtel, à tous ceux qui verront le présent écrit, salut. Je signifie à votre universalité que moi B, seigneur de Neuchâtel, j'ai concédé et donné aux chevaliers et aux bourgeois de cette ville un hôpital à construire à Neuchâtel, à Dieu et au Saint-Esprit ;.... or j'ai donné au dit hôpital pour le remède de mon père et de ma mère, ma terre d'entre dos boys pour l'édifice du dit hôpital et le bois d'outre dos boys, afin que les porcs du dit hôpital paissent dans ce bois. Or j'ai donné au dit hôpital.... ni éminage, ni ventes. Or j'ai fait cette donation

[1] *Index diplomatique à la Bibliothèque de Berne.* I. 34. f° 29, avec quelques mots effacés indiqués ici par des points; acte latin reproduit dans : G.-A. Matile, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel,* n° CIII, p. 88-89.

en main de Wullierme, hôpitalier; et j'ai donné semblablement au susdit hôpital tout ce que l'hôpitalier acquerra au dit hôpital, mon droit réservé. Or pour que ceci soit tenu pour ratifié et stable, moi B., seigneur de Neuchâtel, j'ai apposé mon sceau au présent écrit. Passé l'an depuis l'incarnation du seigneur MCCXXXI. »

Le chancelier Georges de Montmollin[1] dit d'après le chanoine Baillods et le chancelier Hory : « (1231). Le comte Berthold fonde et dote l'hôpital de Neuchâtel. » Ne connaissant pas l'acte original, il ne dit quoi que ce soit de l'emplacement.

Jonas Boyve en a eu connaissance, mais sous la forme d'une vieille traduction singulièrement fautive, conçue en ces termes : [2] « Berthold, seigneur de Neufchâtel, concédissent les Chevaliers et Bourgeois de la dite ville, ai donné à l'hospital de Neufchâtel, à Dieu et au Saint-Esprit de Rome, pour le remède des âmes de mon père et de ma mère, ma terre d'Entre-deux-bois à l'édifict d'i-celui hospital. Je lui ai donné semblablement tout ce que l'hôpitalier acquerra au dit hospital, saulve mon droit, et que ceci l'on ait à rez et stabile. Je Berthold, seigneur de Neufchâtel, à ce présent escrit ai mis mon sceau. Fait en l'an de Notre Seigneur 1231. » On comprend, après la lecture de cette soi-disant traduction exacte, que le pasteur de Fontaines croie que l'hôpital de Neuchâtel existât déjà auparavant, et dise que Berthold fit, cette année, une donation à l'hôpital de la Ville.

Sans être aussi explicite, l'auteur de l'*Abrégé chronologique* paraît n'avoir pas compris non plus que l'hôpital n'existait pas encore lors de cette donation : « L'an 1231, » dit-il[3], « le comte Berthold donna à l'hôpital sa terre d'entre deux bois, et tout ce que l'hôpitalier acquerra au dit hôpital. »

Samuel de Chambrier[4] et Charles-Godefroy de Tribolet[5] savent tous deux qu'il existait déjà un hôpital du Saint-Esprit, lorsque, en 1373, le comte Louis en fonda un nouveau par testament; mais ils le placent près de la porte Notre-Dame, depuis St-Maurice, disent-ils, ce qui constitue une double erreur : en effet, la porte Notre-Dame, qui prit peu à peu le nom de porte de l'hôpital, n'est nullement la même que celle de St-Maurice, moins importante et plus récente, paraît-il ; et le premier hôpital n'était point situé dans

[1] *Mémoires sur le comté de Neuchâtel en Suisse*. t. II, p. 101.

[2] *Annales* de BOYVE, T. I, p. 186.

[3] D. QUARTIER dit MAYRE, *Abrégé chronologique de l'histoire du comté de Neuchâtel et Valangin*, p. 26-27.

[4] *Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel*, p. 110, note 9.

[5] *Description topographique de la juridiction de Neuchâtel*, p. 53.

le voisinage immédiat de la porte de St-Maurice, et pas même dans celui de la porte Notre-Dame.

Parlant des portes de la ville, le président Frédéric de Chambrier [1] cite celle de la Tour-Neuve, près de l'hôpital, et ajoute : « C'était l'ancien hôpital, existant déjà avant 1270. » Si, comme il le paraît, cet historien a reconnu que la porte de l'hôpital a toujours occupé la même place, il met évidemment dans son voisinage, et très-probablement sur l'emplacement du second hôpital, le premier dont il n'indique d'ailleurs point la fondation.

M. le pasteur Louis Junod [2] donne à peu près textuellement la phrase de Montmollin : « Berthold, en 1231, fonde et dote l'hôpital de Neuchâtel. »

Enfin M. Alexis Roulet [3], dans son intéressante *Statistique de la ville et banlieue de Neuchâtel en 1353,* place l'hôpital du Saint-Esprit dans « la rue en chiez Thiegant, » c'est-à-dire au côté des numéros pairs de la rue de l'Hôpital, à l'entrée même de la ville. Toutefois ayant bien voulu, à ma demande, revoir cette question spéciale, il a constaté que la maison qu'il avait désignée comme étant cet hôpital, appartenait alors à l'abbaie de Fontaine-André, qui l'avait acquise, le 25 mars 1271, de Pierre Nufchastel [4].

On peut facilement déduire de l'acte original de 1231, que Neuchâtel n'avait pas d'hôpital auparavant, et que c'est au Seigneur qui lui donna ses premières franchises, que cette ville fut aussi redevable de cette fondation. Mais ce qui est plus litigieux, c'est la question de savoir où il fut situé à son origine.

Il y a dans le nom de porte de l'hôpital, soit en latin : *versus hospitale*, une présomption pour qu'il dût se trouver dans la rue que fermait cette porte, ou à défaut immédiatement en dehors de celle-ci, à laquelle il aurait été contigu. Toutefois, le mot latin de *versus*, signifie : du côté de, dirigé vers, qui conduit à. Puis, malgré l'opinion généralement admise à Neuchâtel, que cet édifice occupait le même emplacement que plus tard celui du comte Louis, il est prouvé par les recherches ultérieures de M. Alexis Roulet, qu'il n'était pas là [5] ; et si l'on prend la peine de contrôler les assertions de Samuel de Chambrier relatives à l'emplacement de cet édifice à la rue St-Maurice, on voit facilement que le tout repose sur une confusion ; bien plus, en 1353, il n'y avait pas de maisons plus rapprochées du lac que la rue de l'Hôpital.

[1] *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 83-84.

[2] *Histoire populaire du pays de Neuchâtel*, p. 36.

[3] *Statistique* citée, p. 8, et maison n° 1 du plan.

[4] Matile, *Monuments*, n° CLXXXI.

[5] Il va sans dire que ce document seul ne prouverait pas qu'il n'y eût pas alors d'hôpital dans l'enceinte de la ville, puisque les extentes ne concernaient que les maisons ayant des redevances à payer, ce qui ne devait pas concerner l'hôpital.

En revanche, si l'on parcourt les actes dans lesquels il est question de l'hôpital, il en est deux qui établissent sans réplique qu'il était anciennement situé hors de ville. Le 25 avril 1289, en effet, Nicolet d'Estavayer, dit de Cossonay, bourgeois de Neuchâtel, vendit à Hugues dit de Grandson, la vigne qu'il possédait sur le chemin public par lequel on va du bourg à l'hôpital par le bas (*a parte inferiori*[1]). Et, le 18 juillet 1380, quand la comtesse Isabelle s'occupa enfin de réaliser la fondation du nouvel hôpital, institué par le testament du comte Louis, son père, son délégué affirme que l'ancien hôpital situé hors de la fermeté soit bourg de Neuchâtel, était alors en ruines.[2]

De tous les historiens neuchâtelois, Jonas Boyve seul admet qu'en effet l'hôpital était anciennement situé hors de ville, en le plaçant, sans qu'on voie pourquoi, dans le chemin du Fornel[3]; encore faut-il noter, qu'il mentionne cela en 1434, époque où un nouvel hôpital avait remplacé l'ancien, et à propos d'un fait controuvé (son incendie par les fils de Vauthier de Neuchâtel, baron de Rochefort).

Si l'on veut bien consulter attentivement l'acte de fondation de l'ancien hôpital de Neuchâtel par le seigneur Berthold, on y trouve qu'il donne au dit hôpital sa « terre d'entre dos boys *pour l'édifice* du dit hôpital et le bois d'entre dos boys afin que les porcs du dit hôpital paissent dans ce bois. » Ne paraît-il pas clair, à première lecture que la terre d'entre deux bois était donnée pour y construire l'hôpital, de même que le bois du même nom l'était dans un but également déterminé par le donateur? Ce bois, qui porte encore aujourd'hui le nom de Bois de l'hôpital, eût nécessité aux porcs de l'établissement une course bien lointaine pour leur pâture, si l'hôpital lui-même eût été dès cette époque construit dans la ville même.

Mais cette localité d'Entre-deux-bois s'accorde-t-elle avec ce qu'on trouve dans les actes relativement à notre premier hôpital? Ce nom désigne la lisière de terrain située entre le bois de l'Hôpital, les Portes-rouges, les vignes d'Entre-deux-chemins et les Fahys. On sait en outre qu'anciennement la principale route qui conduisait à Neuchâtel passait le Seyon à Pont-Seyon, longeait les Parcs, et de là se dirigeait par le chemin des Fahys, ne se bifurquant pour descendre à St-Blaise qu'au chemin dit aujourd'hui des Mulets. Pour arriver à Neuchâtel en venant du Val-de-Travers, on quittait cette route à la Boine, et pour la rejoindre depuis la Porte de l'hôpital, on suivait d'abord, à peu de chose près, le tracé actuel de la route de la Gare, pour passer en des-

[1] *Ibid.*, n° CCLV.
[2] *Ibid.*, n° DCCLXXII.
[3] Boyve, *Annales*, T. Ier, p. 489.

sous de l'emplacement de la Grande Rochette et rejoindre la partie supérieure de la Recorbe (soit ruelle Vaucher), qui débouchait bientôt dans la grande route, située sur ce point, à peu près à la hauteur de notre voie ferrée. Les vignes d'Entre-deux-bois se trouvent à la lisière du bois, vers le point où le chemin dit des Mulets se sépare de la route de la Coudre, tandis que l'espace entre ces deux voies porte le nom significatif d'Entre-deux-chemins. Mais on pouvait aussi, pour aller de la Porte de l'hôpital à Entre-deux-bois, prendre le chemin qui peu après le Crêt de la promenade du lac, anciennement appelé Crêt du Vieux-châtel, s'éloignait du chemin de la Maladière, pour couper les vignes de Clos-brochet, s'engager dans une gorge étroite et déboucher enfin dans la grande route aux Fahys, peu avant Entre-deux-bois. C'était là sans doute la voie publique par laquelle on allait du bourg de Neuchâtel à l'hôpital par la partie inférieure (soit par le bas), selon que le désigne l'acte par lequel était vendue une vigne située le long de ce chemin, entre celle de Jean le monnayeur et la vigne qui appartenait à feu Robertet. J'ai également cité un acte postérieur qui prouve sans réplique que l'ancien hôpital était situé hors de la fermeté soit du bourg de Neuchâtel. Pas un seul ne permet de soutenir qu'il se trouvât réellement en ville, comme on l'admet généralement.

On se demande, à première vue, comment on avait pu établir à près d'une demi-lieue de Neuchâtel, son hôpital, en se laissant influencer par le sens actuel donné à ce mot. Mais tel n'était pas le cas primitivement : pareil établissement prenait son nom de ce qu'il servait à héberger gratuitement les pauvres voyageurs, tant valides que malades, et devait en conséquence se trouver le long des routes, comme c'était le cas des deux seuls autres de notre pays qui soient cités dans la première période de notre histoire, celui de Nugerol (paroisse actuelle du Landeron) et celui de Mijoux (les Verrières-Suisses), et cela afin de fournir des étapes aux voyageurs qui suivaient les principales voies de circulation de ce tems. Or, Entre-deux-bois remplissait ce but d'une manière remarquable, étant au point où la route de St-Blaise venait rejoindre celle qui de la Coudre longeait les Fahys, puis les Parcs, pour se diriger vers Peseux : seuls les voyageurs venant par Serrières avaient à traverser la ville pour atteindre l'établissement qui devait, conformément à son nom, leur accorder l'hospitalité.

II

Hygiène des nourrissons au moyen-âge.

On ne s'attend guère à trouver dans un Mystère un renseignement intéressant sur l'hygiène des enfans à la mamelle, ni à découvrir dans celui-ci une preuve de l'indigénat neuchâtelois de cette poésie antérieure à la Réforme.

Au folio cclxxxvii du Recueil d'un chanoine anonyme conservé aux archives du château de Neuchâtel, commence la transcription de l'adoration des Mages, telle qu'on la représentait, est-il dit, le jour de l'Epiphanie dans l'Eglise de Neuchâtel. Les trois rois, Gaspard, chargé de myrrhe, Melchior, d'encens et Balthasar, d'or, se rencontrent accidentellement tous trois, cherchant chacun depuis son pays le fils de Dieu que leur a annoncé une Etoile. Après qu'ils se sont informés, par l'entremise des principaux sacrificateurs et d'Hérode, où est né le Roi de Judée qui leur a été miraculeusement annoncé, un ange vient réveiller trois bergers pour leur annoncer également la naissance du fils de Marie, et eux s'empressent de s'y rendre pour lui offrir une musette, une pannetière et un flageolet. Les Mages adorent l'enfant Jésus, puis un Ange les avertit de ne pas retourner vers Hérode. Vient ensuite le tour des bergers, qui, par parenthèse, entonnent un cantique en latin. Après leur départ, Joseph craignant pour la santé du divin enfant, objet de ces adorations, s'adresse à la vierge Marie, en ces termes :

« Dame gardéz que vostre enfant
N'ait froid veci la Couverture
Que j'ai échauffée par mesure
Et le papet s'il veut manger.
Couvrez le Dame sans targer
Je vous en prie par amour
Car certes j'aurai grant doulour
S'il avait aucun accident
Et bien qu'il soit Sieur tout puissant
Et que peut faire toute chose, » etc. [1].

[1] *Extraits des Chroniques ou Annales du chapitre de Neuchâtel; suivies du Recueil d'un Chanoine anonyme*, p. 142.

Je ne mentionnerai qu'en passant les soins apportés par Joseph à bien *couvrir* l'enfant nouveau-né, en chauffant même pour cela sa couverture, mesure hygiénique très appropriée dans nos climats, il est vrai, mais évidemment moins nécessaire à Bethléem, dans une chaude écurie et dans une saison où troupeaux et bergers dorment à la belle étoile. Mais, en revanche, je tiens à faire remarquer ce « papet » c'est-à-dire de la bouillie, donné à un enfant auquel le sein maternel ne suffit pas. Il en était donc alors à Neuchâtel comme aujourd'hui, non seulement quant à la nature de l'alimentation supplémentaire des nourrissons, mais encore quant à sa dénomination toute allemande d'origine, le mot de *Pappe* signifiant en français : bouillie, et ce terme impropre de papet se donnant encore dans le peuple à la bouillie pour les petits enfants, et, même de la part de personnes qui devraient mieux connaître leur langue, à la colle d'amidon. Ce seul mot, tout local, prouve que ce Mystère est bien un fruit d'une muse neuchâteloise, et que nos bons ancêtres étaient à la fois édifiés et charmés par une représentation religieuse du crû.

III

Traité du Dr Crafft contre la peste.

—

La première mention d'un médecin de la ville de Neuchâtel, date de 1581. « Le conseil arrêta, le 25 mai : « que Abraham Béchius [1] de Bâle, docteur en « médecine, était reçu médecin à Neuchâtel au gage de deux-cents livres fai- « bles, son logement et un jardin, et qu'il ne pourrait exiger qu'un batz par « chaque visite à un malade, un batz pour l'inspection de l'urine et un batz « par ordonnance. » Les *Manuels du Conseil de Ville* antérieurs à mai 1639 ayant été égarés dès lors, cette note de Samuel de Chambrier [2] est tout ce que nous savons de cette nomination et de celui qui en a été l'objet, et l'on

[1] Il était sans doute parent de Philippe Bechius, Docteur et Professeur en Médecine à Bâle, sa patrie, où il mourut en 1560, après avoir mis en meilleur ordre les consultations de J.-B. Monti. Eloy, *Dictionnaire historique de la Médecine*, T. I, p. 299.

[2] *Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel*, p. 469.

ne peut donner la liste certaine de ses successeurs jusqu'à Jean Sarrasin, qui jouissait de ce poste en 1639.

Il est fort probable que le successeur immédiat de Béchius, fut un autre bâlois, Jehan-Jaques Krafft, dont nous savons que, étant médecin de la Ville, il en fut reçu bourgeois interne et communier pour 100 livres pour la bourgeoisie, 300 livres pour le droit de communauté et 50 livres pour un mousquet, le 11 novembre 1597. C'est probablement à cette occasion qu'il francisa son nom en Crafft, ou comme on le trouve écrit dans un armorial de 1694 : Craft. Cependant un des recueils manuscrits[1] qui indique son acquisition de bourgeoisie, le qualifiant d'apothicaire, on pourrait avoir quelque doute sur sa qualité, sans l'existence d'un très-rare opuscule, petit in-8°, de 36 pages non paginées, dont un exemplaire existe à la Bibliothèque de cette ville, sous le titre de :

« *Petit Traicté* CONTRE LA PESTE, *EXTRAICT DES PLVS fameux Autheurs de ce temps et approuuez, mis en langage vulgaire*[2] *de ce Comté de Neufchatel, contenant les moyens de s'en* PRESERVER et GVERIR *moyennant* La grace de Dieu le toutpuissant. PAR IEHAN IAQUES CRAFFT, de Basle, Docteur et Medecin ordinaire de Neufchastel. — Imprimé à Berne[3] par Iehan le Preux. 1611. » — Et au revers du feuillet : « *ENCORE Que Dieu frappe d'vne main; cependant il releue de l'autre ceux qui l'inuoquent de bon cœur.* »

La PREFACE mérite d'être reproduite textuellement comme document historique, en ce qu'elle nous prouve que ce n'était que depuis peu que la peste avait fait invasion pour la première fois dans le pays de Neuchâtel.

« DIEV qui est longanime en nostre endroit, *nous ayant monstré desia des long temps en la personne de nos circonuoisins, l'estat de nostre Nature, subiecte à plusieurs infirmitez et maladies, lesquelles sont effects des pechez, nous ayant iusques à present conserué de la contagion de* PESTE, *en attendant nostre conuersion, pour le mieux seruir, et luy rendre graces et loüanges de sa paternelle conseruation et protection, à quoy la plus part de nous ne pense pas, ains se licentie de plus en plus à suiure le train du monde, tellement que Dieu par ses ustes iugemens maintenant nous commence à menacer, voyre visiter aussy de la dite maladie en ce Comté de Neufchatel, à celle fin de nous ramener à la*

[1] Registre des réceptions à bourgeois, aux Archives de la Commune ; manuscrit Thonnet, à la Bibliothèque de la Ville; Armorial cité, à l'Hôtel de Ville.

[2] Il ne faut pas oublier qu'alors le latin était la langue médicale exclusive.

[3] Nouvelle preuve qu'il n'y avait alors pas d'imprimerie à Neuchâtel, où l'auteur eût évidemment publié sans cela son ouvrage. — Voyez MUSÉE NEUCHATELOIS, T. III (1866), p. 175.

vraye bergerie, repentance et contemplation de ses œures admirables et hauts mysteres.

« *Toutefois Misericordieux qu'il a tousiours esté enuers son peuple, voyant la repentance, n'a voulu diminuer ou oster du tout la benediction et vertus de ses creatures pour s'en seruir : quoy considerant, ie n'ay pas voulu manquer à mon deuoir et par ce moyen declarer la sincere amitié, que ie porte au* COMMVN PEVPLE *de ce Comté, de luy tracer le plus succinctement que faire se pourra, ce petit sommaire des principaux et plus familiers Medicaments pour se* PRESERVER, *et mesmement estant atainct, se* GVERIR, *tant qu'il plaira à Dieu, de ceste contagion.* »

Le traité proprement dit occupe les 32 pages suivantes, et des marginales indiquent les divisions du sujet. Nous nous bornerons à donner un extrait du tout, ne reproduisant textuellement que ce qui nous en paraîtra le plus intéressant.

Poincts generaus tant publiques, que domestiques. — « Donques quant aux PRESERVATIFS, il est fort necessaire, que toutes les immondicitez, puanteur, ou mauuais air tant dedans que dehors les maisons, soyent publiques, ou particulieres, comme Eglises, Escholes, maisons de conseil, boucheries[1], fontaines, rues, soyent ostées, purgées et nettoyées, et tenues seches; conuient par plusieurs fois, iours et nuicts, dans les chambres ou autres membres de la maison, faire vn feu clair, principalement l'hyuer, auec du bois de geneure, sauinne[2], (qu'on appelle ici communement herbe de cheuaux) laurier, fresne, tamarisc, ou parfumer lesdits lieux auec de grains de geneure, mastix, » etc. (en tout 16 substances diverses, parmi lesquelles se trouve la poudre à canon), « ou asperger les chambres auec de l'eau de spic, lauande, » etc., « ou mettre des fueilles de rue, absinthe, roses, dans le vinaigre rosat, et semblables eaux odoriferantes, ou perfumer avec des cloux de senteur, comme pourra estre ceste composition, » etc.

« Et d'autant qu'on commencera tantost à chauffer les poiles[3], faut prendre garde de les trop eschauffer, de peur que les pores ne s'ouurent outre mesure, et puis apres le venin tant plus facilement entre dans le corps : se tenir en vn lieu par trop froid, n'est aussi conuenable, pource que par iceluy le corps estant resserré, volontiers s'engendre quelque corruption ou pourriture, prompte à receuoir le venin : doncques vn air temperé, est le plus salubre.

[1] Quelle transition locale! En effet, à Neuchâtel la maison du Conseil était bâtie au-dessus du Mazel.

[2] Probablement de la sabine.

[3] L'auteur publia donc cet ouvrage avant l'hiver de 1611 à 1612.

« Il se faut, touchant les habits tenir net, et souuantefois reblanchir, premierement estans perfumes auec de simples sus mentionnez.

« Pour les viandes, euiteres celles qui engendrent beaucoup de phlegmes ou mauuaises humeurs, comme toute chair melancholique, et de dure digestion, quantité de chair fraische de porceau, et grasse, plusieurs poissons, laictage, fromage, legumage, fruictage, exceptes citrons, limons, oranges, grenades [1], et semblables apportans quelque aigreur, (laissons ceux qui sont comme naturalisez [2] en telles viandes, ausquels elles tournent en bonne nourriture), dont suruient promptement quelque pourriture, chariot de la peste, sur lequel tache [3] de faire bresche au cœur : forces espices et quantité de vin ne sont pas aussi du tout conuenable, » etc.

« Se ietter par trop legerement és maisons pestiferees, ou toucher leurs linges, habifs, et semblables choses, comme aussi s'exposer au serain, ou vent du Midy est fort dangereux. »

Preseruatifs particuliers deuant que sortir hors de la maison. — « Voila pourquoy, » continue Crafft, « n'est besoin de permettre, que ni les enfans, seruiteurs, ni seruantes courent trop temerairement ou curieusement par les lieux, infectés, sinon pour quelque cause preignante, alors faut qu'on se prepare et dispose deuant que sortir comme sensuit.

« Si on sent le corps estre cacochymique ou plein de mauuaises humeurs, principalement pourries, sera bien expedient de le purger, tout selon les forces ou nature d'iceluy, qu'un medecin expert pourra trouuer de raison pour la complexion de la personne, ou auec Diacatholicone, » etc.

« Le sang aux plethoriques ou sanguins se doibt aussi diminuer, tout selon la necessité et forces de la nature, » etc.

« Estant ainsi à la maison preparé, et si besoin est de poursuiure leurs negoces, ne feront mal d'obseruer ce qui sensuit. »

Preseruatif quant on veut sortir hors de la maison. « Le matin, s'estant recommandè à Dieu, apres le soleil leuè, deuant que sortir de la maison, il faut lauer la bouche et les mains auec du vin et d'eau, y ayant meslé quelques gouttes de vinaigre ou vinaigre rosat, » etc.

L'auteur ajoute ensuite que vu le grand nombre de remèdes préservatifs qui se trouvent dans les boutiques des apothicaires, les divers antidotes des anciens contre les animaux venimeux, « electuaires, tous propres contre les

[1] Singulière recommandation pour Neuchâtel, qui nous prouve bien que l'auteur a fait un résumé d'ouvrages plus étendus sur la matière.

[2] Expression digne d'un médecin hygiéniste qui sait apprécier la valeur de l'habitude en fait de nourriture.

[3] C. à d. sur laquelle pourriture la peste tâche de faire, etc.

venins, pareillement aussi contre le venin pestilentiel, et enfin les compositions faites plus par ostentation et gloire qu'au profit du malade, il en choisira seulement quelques uns et des plus familiers, rejetant tant ceux qu'il ne croit pas nécessaires, que ceux qu'on ne trouve que difficilement dans ce pays ou qui sont trop coûteux. « Après ce préambule, on serait étonné de trouver conseillé un électuaire composé de 30 substances diverses, toutes végétales sauf le bolus, la corne de cerf et le miel, si l'on ne savait à quel point était alors poussée la polypharmacie[1]. Il conseille de prendre de cet électuaire préservatif chaque matin la pesanteur d'un écu, si l'on est dans un lieu fort contagieux, ou tous les deux jours s'il l'est moins, diminuant la quantité et la fréquence des prises pour les femmes enceintes et les enfants. Puis, afin qu'on ne s'accoutume pas trop à ce préservatif, il conseille de l'échanger quelquefois soit contre de la Thériaque ou du Mithridate, soit contre des tablettes composées de 15 substances seulement.

Ensuite Crafft mentionne aussi des « trochisces[2] » dans la composition desquels entrent 10 substances, « desquels on tiendra vn dans la bouche quand il faut aller çà et là par les lieux pestiferez; » un vin préservatif, composé avec 14 drogues, « du quel on vsera en forme d'un vin d'Absynthe, tous les matins en prendres vn verre; » une eau préservative, exactement aussi compliquée quant au nombre des substances employées.

Puis, à cause du prix de ces préservatifs, et de la distance où sont « nos montaignars » des pharmaciens, il condescend à parler de remèdes plus simples : tels que racine d'angélique, grains de genièvre, racine de pimprenelle, valériane, absinthe, etc. à tenir dans la bouche, infusion de gentiane ou de cloux de girofle, etc. Citons encore les recommandations suivantes : « Aualler le matin vn peu de sel, et boire puis apres vn verre de bon vin; boire à ieun vn bon verre de laict de brebis; item, vne rostie de beurre frais bien salé, est bon; » on la faisait suivre, si l'on voulait d'un verre de bon vin; des aulx mangés à jeun. Mais le conseil le plus inattendu de la part d'un médecin hygiéniste, n'est-il pas le suivant? « Item, quelques vns prenent le matin de leur propre vrine, tandis quell'est chaude, apres y auoir mis vn peu de sel, le trouuent bon. »

Preseruatifs externes. Après avoir mentionné brièvement les « gans perfumez, plusieurs pommes[3], inunctions, eaux odoriferantes,.... auec des sachez pendus sur le cœur, faits avec de la poudre de crapault.... de la mumie.... »

[1] On nomme polypharmacie la manie de réunir dans les prescriptions médicales un très grand nombre de drogues.

[2] L'auteur a traduit du latin : *Trochisci*; mais on dit en français : Trochisques.

[3] C. à d. pommades.

etc., pour lesquels il renvoie aux apothicaires, l'auteur mentionne quelques plantes odorantes, telles que lavande, œillets, romarin, marjolaine, etc., puis un vinaigre camphré composé, dont on humecte une éponge, « laquelle vous pourriez porter dans vos mains, et la mettre par fois deuant le nez. »

« *Curation* » écrit ici en façon de titre, indique que notre docteur va passer de l'hygiène et des mesures préventives au traitement de la peste. Tout en recommandant au malade de se conformer patiemment à la volonté de Dieu, il n'en insiste pas moins pour qu'il pense incontinent à des remèdes, vu le danger qu'il y aurait à laisser écouler vingt-quatre heures sans cela. Ces remèdes sont « pour exciter la sueur et chasser le venin du cœur vers les extremitez ». D'ailleurs « la cure de ceste contagion se doit diuiser en trois parties, assauoir pharmaceutique, regime de viure et chirurgique. »

En premier lieu, dès qu'on se sent atteint, « et qu'on iuge d'estre rempli de beaucoup de mauuaises humeurs, on se pourra purger tout incontinent auec des medicaments fort legiers. » De même, si l'on sent « que l'abondance du sang trauaille et oppresse ou eschauffe trop la nature, il sera expedient au plustost tirer du sang. » Puis on donnera « quelque medicament pour esmouuoir la sueur, et chasser par ce mesme moyen le venin hors du cœur vers les extremitez du corps: » 17 simples infusés pendant huit jours en un lieu chaud dans « de bonne eau ardente [1], » donnent un liquide, dans une once duquel on dissoudra « la pesanteur d'vn escu de bon Theriaque », et après l'avoir fait prendre au malade, on aura soin de « le bien couurir, et le faire suer vne ou deux heures. » Si la potion est vomie, on répète la dose. Après les 2 heures de sudation, on change de linge au malade qu'on essuie soigneusement. Le tout se répète au bout de 24 heures, ou parfois même auparavant. A défaut de ce sudorifique compliqué Crafft en indique deux qui le sont moins, puis il ajoute :

« Ceux qui ne pourroyent pas auoir en main des choses susdites, prendront pour le moins tout aussi tost qu'ils sentent la maladie, de la coingnarde de sureau, la grosseur d'vne bonne noix, d'vn aulx, et vn peu de la pouldre de gentiane, auec quelques grains de sel, broyer et incorporer tout cela par ensemble auec vn peu d'eau ardente ou au moins du vin, et le manger ainsi à jeun, ou le tout dans du vin et le boire. » De deux autres prescriptions indiquées encore par l'auteur, la dernière (« limeure d'yuoire ou de corne de cerf » dans du vin ou de l'eau ardente) est intéressante en ce qu'elle se rapproche d'un sudorifique fréquemment usagé aujourd'hui, en particulier au début des fièvres éruptives, je veux parler de la Liqueur d'acétate d'ammonia-

[1] C. à d. Eau de vie soit alcohol rectifié.

que. Remarquons en passant aussi, que si Crafft ne craint pas les évacuants et les saignées, c'est surtout à des excitants (angélique, zédoaire, pimprenelle, genièvre, etc.) qu'il a recours au début de la peste.

Curation de quelques symptomes ou accidènts. — *Alteration.* L'auteur recommande contre la soif essentiellement des sirops, eaux ou confitures de fruits acides, l'eau d'oseille, l'eau de scabieuse ou du vinaigre fortement étendu d'eau. — *Vomissement.* « Si les vomissements sont trop frequens luy faut donner dans du vin quelques gouttes d'eau de canelle, ou d'esprit de vitriol [1] ou de vinaigre rosat. Exterieurement oindre l'estomach auec huile de muscade, rue, absynthe, mente, ou les dites herbes fricasser dans de l'huile d'oliue, ou du beurre frais, et appliquer la dessus, ou mettre vne rostie de pain auec des cloux de giroffle et du vinaigre composée. » — *Douleur de teste.* « S'il y a grande douleur de teste que la plus part sentent, on pourra appliquer vn tel, ou semblable frontal, pour tirer dehors le mal, assauoir prenez des noyaux de pesche vne once, grains de geneure vne once et demj, fleurs de sureau et roses seches, chacun deux dragm. auec de l'eau rose et du vinaigre rosat, bien broyez l'vn parmi l'autre, et cousu dans vn petit linge, ferez un frontal, lequel estant sec, refraischirez auec ladite eau et vinaigre, tant qu'il sera de besoin [2] : ou au plus grandes chaleurs ou resueries on luy accommodera bien vn frontal fait auec des fueilles de ioubarbe ou oyat, laictue, porcelaine, rose, nenuphar, santaux, semences froides, eau rose, vinaigre rosat, et autres. Mettre aussi les dites choses deuant le nez elles appaisent souuantefois les douleurs. » — *Le cœur.* « Laquelle matiere, » continue Crafft, « ou semblables compositions, pourroit on aussi appliquer sur le cœur en forme d'vn Epiteme. » — *Plantes des pieds.* « Semblablement aux plantes des pieds. » — *Constipation du ventre.* Il va sans dire que l'auteur recommande de la combattre, « de peur que le venin interieurement, la chaleur et la fieubre ne s'augmente tant plus. »

Regime de viure. Notre Médecin de Ville recommande une petite quantité de viandes légères, assaisonnées avec des sucs végétaux acides ; de la sobriété quant au vin, qu'on coupera d'eau ou de sirop, si la fièvre le requiert.

« Les scarifications, vesicatoires, ligatures, s'obseruent quelque fois, qu'est tousiours pour tascher de tirer le venin vers les extremitez [3]. »

Chirurgique. « Si la bosse ou charbon (sans faire maintenant aucune dis-

[1] C. à d. de l'acide sulfurique étendu d'eau.

[2] Voilà bien une expression « en langage vulgaire de ce Comté de Neufchatel ». où elle s'emploie encore.

[3] Cet alinéa appartient de fait à la partie chirurgicale, bien que la marginale de cette rubrique ne vienne que plus loin.

tinction, à cause de la briefueté) s'apparoit euidemment (car autrement conuiendroit appliquer des ventouses, par reiterée fois, ou sur le lieu, ou au dessous, pour le tirer mieux au dehors) il faut tacher et mettre peine et diligence tant que possible sera, d'appliquer tels remedes, qui ayent les vertus d'attirer le venin et pourriture du dedans au dehors vers ces lieux là où nature tend et se veut descharger, cequi se doit faire chaudement par telles ou semblables applications. » Suit tout une liste de 5 topiques maturatifs, « lesquels remedes doiuent estre refraischis trois ou quatre fois dans vingt et quatre heures: conuient d'ailleurs auoir esgard à l'ardeur de la bosse, pour changer, selon que besoin sera. »

« Lors qu'on verra que la bosse sera suppurée et mollette, et que la nature n'opere d'elle mesme, il luy faut faire quelque ample ouuerture, cepandant tousiours continuer les medicamens susmentionnez tant qu'il sera necessaire, pour aider à nature à euacuer le venin et pourriture. »

« De nettoyer, mundifier, cicatrizer l'ulcere auec des onguens ou emplastres detersifs, restrinctifs et exsiccatifs, ensemble plusieurs autres remedes, que ceux dessus specifiez, à cause de la brieueté, à laquelle ie me suis estudié tant qu'il m'a esté possible, ie les remets et laisse à l'industrie d'vn bon Chirurgien. »

Puis vient la conclusion de l'ouvrage : « Et par ainsi ie finiray mon petit discours de la Peste, qui a esté mis en auant le plus succinctement et familierement que faire se pouuoit, priant l'Eternel qu'il nous vueille tous benir, maintenir et conseruer en bonne et heureuse santé, pour sa gloire et nostre salut, Amen. — FIN. »

Sans vouloir paraphraser longuement cet extrait du Traité de Crafft, je ne puis m'empêcher d'exprimer mon étonnement sur la sagesse de bon nombre des indications hygiéniques et thérapeutiques de cet auteur, qui naturellement a des remèdes par trop composés, comme c'était le cas alors, surtout à cause du peu de développement de la chimie. Mais, ce qui est le plus intéressant dans ce travail, au point de vue historique, c'est la partie chirurgicale.

En effet, il y avait dans cette épidémie deux formes de tumeurs, des bosses et des charbons, ou comme nous dirions aujourd'hui des bubons et des tumeurs charbonneuses, ce qu'on trouve dans la véritable peste, originaire d'Egypte, qui a pris de là dans la science le nom de peste à bubons. Ceux-ci siégent essentiellement à l'aîne, et faute peut-être de connaître cette expression française, l'auteur est fort embarrassé pour en parler, disant tantôt: « sur le lieu, ou au dessous, » preuve qu'il y avait un lieu d'élection des bosses, lequel était bien connu du public; tantôt aussi: « vers ces lieux là où nature tend. » Et l'on sait qu'une épidémie de même nature survenue dans

notre pays en 1639, fut appelée par le peuple : « le mal de la bosse, » et les lieux de sépultures des pestiférés : « les cimetières des bossus. » Du tems de Crafft, comme en 1639, nous eûmes donc la véritable peste, et non pas simplement une peste ou pestilence, noms donnés alors à toutes les maladies épidémiques contagieuses.

Voici quelques renseignemens fournis par l'annaliste Boyve [1], qui paraissent se rapporter à l'épidémie de peste de Crafft : Année *1608*. « La peste fit beaucoup de ravage en Suisse et même dans le comté de Neuchâtel. » — *1609*. « La peste continua ses ravages en Suisse, et surtout à Bâle, où elle enleva 6408 personnes. » — « L'hiver de *1610* fut très fâcheux, entremêlé de froid, de vents et de pluies ; il fut suivi de maladiès et de cherté. » — *1611*. « La peste continua en Suisse avec beaucoup de violence, et elle se fit sentir dans le pays de Neuchâtel. Le chevalier J.-J. Tribolet en mourut à Nyon le 20 octobre 1611. » — *1612*. « Il y eut encore une peste qui fit un ravage extraordinaire en Suisse. » Nous voyons en particulier les années 1608 et 1611 signalées par la présence de la peste dans notre pays, documens qui, malgré le manque d'indication de ses sources, habituel au pasteur de Fontaines, gagnent cette fois une valeur par la préface de l'opuscule de Crafft, et alors surtout que les *Manuels du Conseil d'Etat* ne donnent aucune indication quelconque sur cette épidémie, et que ceux *du Conseil de Ville* de cette époque sont malheureusement perdus.

En revanche, les archives d'Yverdon contiennent au sujet de cette épidémie quelques données [2], qui méritent d'être rappelées ici, vu le voisinage de cette ville, située à l'extrémité de notre lac. « *1611, 26 octobre*. La peste éclate dans la rue du Pré. Ceux qui l'habitent devront se garder de courir par la ville, autant que possible. On ne devra pas s'approcher des pestiférés et ceux-ci se garderont d'envoyer leurs enfants à l'école. — *1612, 19 février*. Les deux enfants de Jean Auberjonois meurent de la peste. » Il paraîtrait de là, que la peste n'avait pas sévi les années auparavant à Yverdon.

[1] *Annales* de Jonas Boyve, t. III, p. 371, 378, 402, 403 et 404.

[2] A. Crottet, *Histoire et Annales de la ville d'Yverdon*. Genève 1859, in-8°, p. 345.

IV

La douairière centenaire de Travers.

—

Bien que le Val-de-Travers soit une des parties de notre pays où l'on observe le plus de cas de longévité, les centenaires y constituent pourtant encore un fait assez exceptionnel, pour qu'il pût y avoir lieu de rappeler ici la mémoire de Marguerite de Laviron, dame douairière de Vaumarcus et de Travers, alors même que les trois portraits qu'on possède de cette centenaire à la fin de sa vie, ne lui donneraient pas un intérêt particulier.

Résumons d'abord les documens historiques que nous trouvons à son sujet [1] :

Marguerite de Laviron, fille de Jean de Laviron [2], seigneur du dit lieu,

[1] *Manuscrit du tems* (cité par C. Duvernoy); — *Archives du château, de la cure et de la commune de Travers* (citées par J. de Sandoz); — *Acte particulier*, appartenant à M. H. Nicoud (cité par M. Chabloz); — *Manuels du Conseil d'Etat*; — *Inscriptions des portraits de Madame de Laviron*; — *Chronique* BABILLER *); — *Annales* de BOYVE, t. III, p 225, 343, 424, 506, 510 et 511; — STECK, *Généalogie de la maison de Neuchâtel*, manuscrit; — D.-G. HUGUENIN, *Les Châteaux neuchâtelois*, p. 115 et 135; — Jules de SANDOZ-TRAVERS, *Notice historique sur la seigneurie de Travers* **); — C. DUVERNOY, dans le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. I, 3e cahier (1843), p. 273; — ALLAMAND, *Description de la mairie de Travers*, p. 11 et 39, note 1; — *Le véritable messager boiteux de Neuchâtel pour 1844*; — Fritz CHABLOZ, *La Béroche*, p. 208-209, 248-249, 304-305 et 327-328; — James-H. BONHÔTE, *Catalogue de l'exposition nationale en faveur des incendiés de Travers*, Neuchâtel 1866, p. 82, n° 394; — Lettre de M. Henri de BUREN, de Vaumarcus, du 12 novembre 1870.

[2] D'après M. H. de Buren, il était de la famille des de Lautran; ailleurs on nomme cette famille de Trévilliers. Steck et Allamand écrivent : de Lauviron, et Boyve : de l'Aviron. D'après Steck, il se serait appelé François; mais j'ai conservé avec les autres auteurs le prénom donné par un manuscrit du temps. On trouve aussi indiquées comme seigneuries de ce gentilhomme : Trévilliers, Trevillars ou Trevillens, et Sancé, également en Franche-Comté. En outre, on lit aussi : Adrysans, Adresans, Adrezan et Adressan, au lieu d'Adrisans.

*) Appartenant à la bibliothèque de Neuchâtel, souvent désigné sous le nom impropre de : « Manuscrit Merveilleux », du nom d'un de ses propriétaires.

**) Travail très intéressant, malheureusement inédit, que m'a obligeamment communiqué M. Edouard de Pury-Marval, et auquel j'ai fait de nombreux emprunts. Combien la publication en serait désirable pour l'étude de l'histoire locale!

d'Adrisans, de Bavans, etc.; au comté de Bourgogne, et de Marguerite d'Arbois, naquit en 1525.

Bien que belle, ainsi que le prouve un premier portrait d'elle qui existe encore au château de Vaumarcus, et future héritière de belles et bonnes seigneuries, elle ne se fiança que tard avec Jean III, fils de Lancelot de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, Gorgier et Travers, et de sa première femme, Perrenette, fille de Girard de Wuippens, en Bourgogne. Malgré les mœurs rudes de l'époque, les lettres de son fiancé sont un témoignage de la politesse chevaleresque avec laquelle il la traitait et de l'affection qu'il avait pour elle: preuve en soit, le billet suivant, qu'il lui écrivait, le 20 juillet 1562, « de Travers, maison vôtre[1] » : « Ma damoiselle, ma maîtresse! Je vous assure que je vous obéirai toujours, et vous prie de m'excuser, si je ne vous ai rendu mon devoir comme il faut, du passé, n'étant faute de bonne volonté, mais Dieu me fera la grâce de vous rendre mieux par la suite! Vôtre à perpétuité très humble et très obéissant serviteur, Jehan de Neufchastel. » Marié, le 19 septembre de la même année, le dit époux promit par son contrat de mariage: « de résider continuellement dans le comté de Bourgogne et à toute sa vie vivre catholiquement, selon les saints décrets et canoniques sanctions de notre mère sainte église apostolique. »

Quoique ces deux promesses ne parussent pas trop hasardées de la part du fils d'un père dont les prodigalités, qui lui avaient valu le surnom de *Dissipateur*, pouvaient faire craindre qu'il ne laissât rien à ses enfans, et qui, flottant dans ses croyances, était revenu au papisme après avoir embrassé la réforme[2], elles ne furent pas mieux observées que tant d'autres faites en pareilles circonstances. Chargé par son père, dès le 7 novembre 1558, de l'administration de ses biens, il était devenu, ensuite de l'abandon définitif que celui-ci en fit à ses quatre fils, le 19 juillet 1559, seigneur de Vaumarcus et de Travers, conjointement avec son frère André, lequel lui céda, le 10 décembre 1585, sa moitié des dites seigneuries, pour 7700 pistoles, et le petit fief dit de Colombier et de Vauxmarcus dans la châtelainie du Vauxtravers, pour 300 écus, sous bénéfice de rachat, clause à laquelle André de Neuchâtel renonça complétement, le 19 avril 1587, se réservant pour ses étrennes « un bel habit de velours pour lui et une robe pour sa femme, noble et puissante dame Marguerite de Vevey, » qui mourut peu de temps après. Les sommes

[1] Terme de politesse : toutes les lettres de Jean de Neuchâtel au Gouverneur de Bonstetten, portent également: « de Travers, maison-vôtre ».

[2] Frédéric de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, etc., p. 299.

employées à ces acquisitions venaient évidemment à Jean, de sa femme, dont la fortune considérable[1] lui aida puissamment à relever celle de sa maison.

Marguerite de Laviron qui ne s'était mariée qu'à 37 ans, n'eut qu'une fille, Anne de Neuchâtel, fiancée par contrat du 3 novembre 1577, à Jean-Ulrich de Bonstetten, patricien bernois, seigneur d'Urtenen, de Jegistorf et de Mattstetten, baron d'empire, troisième fils de Jehan-Jacques de Bonstetten, gouverneur de la principauté de Neuchâtel, dans la famille duquel passèrent par là les seigneuries de Vauxmarcus et de Travers, ainsi que celle de Laviron, en Bourgogne. Mais ce contrat doit avoir été passé bien longtems avant leur mariage effectif, car Anne de Neuchâtel n'avait alors que 13 ans.

Toutefois, après la mort de son mari[2], laquelle eut lieu en 1587, et bien qu'après plusieurs sommations du Gouverneur Pierre de Vallier, Ulrich de Bonstetten eût enfin prêté foi et hommage, le 7 janvier 1599, pour les seigneuries de Vauxmarcus et de Travers, dont il avait reçu la mise en possession ainsi que les serments de ses sujets, Marguerite de Laviron posséda sa vie durante l'usufruit de ces deux fiefs en qualité de dame douairière, et fixa sa résidence dans la maison seigneuriale de Travers, construite par son époux, tandis qu'Anne de Neuchâtel et son mari demeuraient au château de Vaumarcus. C'est de là que celle-ci venait de tems en tems adoucir pas ses visites la vie solitaire de sa vénérable mère, s'entretenant avec celle-ci de son « cher Seigneur et bel ami, » comme elle appelait son époux Ulrich. De son côté, André de Neuchâtel, beau-frère de Marguerite, mort en 1604, vieux et valétudinaire, avait « longtemps plouré » avec elle, « la mort de tant noble récordation Messire Jehan, son frère, qu'il aimait plus que le souverain Seigneur de toutes choses ne permet à âme chrétienne en ce terrestre globe et vallée de misère, priant Dieu colloquer aussi son âme en son royaume céleste. »

Bien qu'en 1603 déjà, Marguerite de Laviron eût réduit à 5, les cabarets de Travers et Noiraigue, qui avaient atteint le nombre de 10, l'année suivante, Scientifique personne, M. Jacques Sandoz, pasteur à Travers, venait confabuler avec elle sur les moyens de mettre un frein à l'ivrognerie de ses sujets. Cette même année 1604, les vassaux taillables de la seigneurie de Travers commençant à se regimber contre le joug sous lequel ils avaient jusqu'alors

[1] Elle ne lui apporta pas moins de 226,000 livres en biens allodiaux, outre plusieurs fiefs en Bourgogne.

[2] Boyve l'indique comme ayant eu lieu seulement le 26 novembre 1598, alors qu'il dit lui-même que Marie de Bourbon érigea en baronnie la seigneurie de Vaumarcus en faveur d'Ulrich de Bonstetten, le 26 août 1595; le même avait reçu, le 3 mai 1596, en présence d'André de Neuchâtel, les serments de ses sujets de Travers.

courbé la tête, refusèrent à la douairière de faire certaines corvées selon l'usage: le 8 mai, ils comparurent tous par devant leur seigneur de Bonstetten, en sa maison de Travers, et s'accordèrent d'un mutuel consentement et sans contrainte, sur la manière en laquelle ils feraient dorénavant les corvées. Mais, à son tour aussi, en novembre 1608, Ulrich précéda sa belle-mère dans la tombe.

Un jour pourtant, la vie recluse et attristée de Marguerite, fut interrompue par un visiteur d'importance : lors de son premier voyage dans sa principauté de Neuchâtel, en effet, Henri II de Longueville entra chez elle, avec les gentilshommes de la suite, le samedi, 25 octobre 1617, et accepta sur la terrasse située au devant du château de Travers, une magnifique collation, pendant laquelle ce Prince but à la santé de sa vénérable hôtesse. Celle-ci, de son côté, recevait d'égrège et prudent homme Nicolas Verdonnet, maire des Verrières, l'invitation de loger avec sa suite chez lui, lorsqu'elle se rendait en Franche-Comté, pour y faire ses dévotions annuelles.

C'est qu'en effet la vieille dame était restée attachée au culte de ses pères, comme le montrait aux passants étonnés, la niche de Saint qu'elle avait fait établir au-dessus du portail d'entrée de son manoir, et qu'on y vit jusqu'au commencement de ce siècle. On nous la représente, assise le soir au coin d'une vaste cheminée, dont le manteau porte encore aujourd'hui l'écusson de son époux, Jean de Neuchâtel, entourée de ses serviteurs, défilant son rosaire et disant ses heures; ou dans un costume sévère, qui rappelait assez bien celui d'une abesse de couvent, passant ses longues journées d'hiver à préparer des remèdes pour les malades; ou, enfin, revoyant avec soin ses livres de compte, tenus par discret David Blanc, son clerc, en tête desquels était écrit: « Dieu est mon guide. »

Elle était non seulement pieuse et bonne, mais encore capable et plus éclairée que la plupart des seigneurs du tems. Elle accorda de bannalités, des accensemens et des concessions à ses sujets, cherchant plutôt leur bien que son propre profit: tel, par exemple, un accensement de six poses de terre mouvant de Vaumarcus ; telle encore la permission qu'elle accorda, le 19 octobre 1625, à la communauté de Travers, d'acquérir une maison commune, « au dessous des grands tillets, » arbres déjà vieux il y a près de deux siècles et demi. Le fait suivant nous montre particulièrement, la verte activité qu'elle avait conservée dans sa vieillesse : en 1621, les censiers des montagnes et les communiers de Travers, Noiraigue et Rosières, s'étant adressés au Gouvernement pour qu'il les mît d'accord sur une difficulté qu'ils avaient entr'eux au sujet des banalités des forêts, le Conseil d'Etat les ayant renvoyés à Madame de Laviron, elle prit elle-même connaissance de leur différent, assistée

de ses petits-fils François et Rodolphe de Bonstetten, et après avoir fait assembler plusieurs fois les parties en son château de Travers, sur les raisons et les actes qu'elles lui présentèrent, elle prononça avec son Conseil, le 28 janvier 1622, une sentence agréée de l'une et l'autre part, qui a servi dès lors de règle pour les bannalités des censiers.

Toutefois chez elle la bonté n'excluait pas plus la fermeté, que la piété, la tolérance. Pendant les deux dernières années de sa vie elle occupa deux fois d'elle le Conseil d'Etat, pour maintenir ce qu'elle estimait être son droit, soit vis-à-vis du Prince, soit vis-à-vis de ses sujets. Le 30 mai 1625, le Conseil d'Etat lui fit demander des explications, non-seulement à l'occasion de la demande formée par ses officiers à un sergent de la Chaux d'Etalières, lequel avait cité des habitans de la seigneurie de Travers pour la montre d'armes de la dite Chaux, mais encore pour des réceptions d'étrangers faites sans l'autorisation du Prince, affaire qui fut terminée, le 20 juin, après que le maire de Travers eut comparu par devant le Conseil d'Etat, le 13 du dit mois. Puis le 25 juillet 1526, ce corps fut occupé des plaintes de la même dame, qui accusait ses taillables de se refuser à charier le bois pour son entretien, et ses sujets mainmortables de ne pas vouloir accompagner jusqu'au château de Môtiers, les criminels condamnés à Travers [1]. On le voit, la vieille douairière tenait à exercer jusqu'à la fin de sa vie, toutes les prérogatives des seigneuries dont elle avait l'usufruit.

Enfin, après avoir passé dans son château de Travers 40 années de veuvage, et avoir eu le grand chagrin de se voir précédée dans la tombe par sa fille Anne de Bonstetten, décédée en 1625, elle mourut enfin à Travers, le 15 février 1627, dans sa 102me année, « six jours après avoir été pourtraicte [2], » laissant les diverses seigneuries qu'elle possédait, tant dans notre pays qu'au comté de Bourgogne, à ses petits-fils de Bonstetten, auxquels pourtant la reconnaissance de l'investiture qu'ils avaient obtenue de Vaumarcus et de Travers, le 7 avril, par devant les cours de justice de ces seigneuries, ne fut pas accordée sans quelque difficulté de la part du Prince du pays, suzerain de ces fiefs. Elle fut inhumée, selon le rite catholique, aux Verrières françaises.

[1] Voir au sujet de ce singulier usage : L. de MEURON, *Description topographique de la châtellenie du Val-de-Travers*, Neuchâtel 1843, p. 40 ; et ALLAMAND, ouvrage cité, p. 43-44.

[2] Inscription du portrait de Vaumarcus. La date indiquée sur les trois portraits de cette centenaire est évidemment préférable à celle du 7 mars 1627, qu'on trouve dans Boyve et ailleurs, puisque le 9 avril la mise en possession et l'investiture de ses seigneuries avait déjà été accordée à ses petits-fils par-devant des cours de justice inférieures, ce qui, d'après nos us et coutumes, ne pouvait avoir lieu que six semaines après son enterrement. Le registre des décès de Travers ne remonte pas si loin, et d'ailleurs probablement n'y fut-elle pas inscrite, en tant que catholique et inhumée ailleurs.

On a, ainsi que je l'ai dit, trois portraits de cette centenaire, l'un placé dans la salle des tableaux du château de Vaumarcus, un second, dans la gallerie de portraits de la maison de Sandoz-Travers, à Neuchâtel, (rue de la Collégiale, n° 3), et un troisième, provenant du château de Travers, donné après l'incendie de ce village, à la Bibliothèque de Neuchâtel, par Madame de Sandoz-Borel, veuve du dernier seigneur de cette localité. C'est celui-ci et celui de Vaumarcus, qui furent placés alternativement à l'exposition nationale en faveur des incendiés de Travers. Tous trois sont au reste identiques et deux sont évidemment des copies d'un premier, soit du portrait original. Celui de Vaumarcus porte en pendant des armes de Laviron [1], un crâne humain, qui manque aux deux autres : son inscription, que je relate plus bas, est la plus complète, et celle du portrait de la Bibliothèque de Neuchâtel, la plus écourtée. C'est de ce dernier que M. le professeur Louis Favre a eu l'extrême obligeance de me faire un dessin minutieusement exact, que M. Fritz Landry a bien voulu lithographier pour le MUSÉE NEUCHATELOIS.

Il y a quelque 50 ans qu'à Vaumarcus le portrait en question de Madame de Laviron était placé dans une salle du château, qui porte encore son nom, au-dessus d'une vaste cheminée, entre deux autres portraits de femmes, l'un de sa fille, Anne de Bonstetten, avec l'inscription : « *Anno salutis 1584, aetatis 20* » (c'est-à-dire l'année 1584 du salut et la 20me de sa vie), et l'autre sans inscription, dont l'analogie des traits a fait admettre, avec raison sans doute, que c'était là Marguerite de Laviron, dans sa jeunesse. « Ainsi que cela se faisait volontiers à cette époque, » nous écrit M. H. de Buren, « elle est peinte en costume de Diane chasseresse; son sein gauche est nu, et sur l'épaule gauche elle a une draperie rouge à vastes plis; en fait de parure, elle porte un collier et des boucles d'oreilles à perles; puis sur l'épaule gauche, un petit baudrier en sautoir avec une étoile de cinq perles: la chemise qui retombe au-dessous du sein est richement brodée. Sa figure est vive, intelligente et décidée, ce qui se rapporte au caractère et aux capacités que l'histoire lui attribue. » Celui de la centenaire, probablement l'original d'après lequel furent copiés les deux autres, porte l'inscription suivante: « Marguerite de Lauiron, Baronne de Vauxmarcus, Dame de Trauers, Treuillars

[1] Sur les deux portraits qui se trouvent à Neuchâtel, l'or est complétement altéré et a pris une couleur brun-rougeâtre, qui ferait croire à des armes à enquerre des plus singulières, soit d'azur à la fasce de gueule : toutefois, il faut d'autant plus rétablir une fasce d'or, que, d'après l'*Armorial de la Franche-Comté*, par M. Adr. BONVALLET (Besançon 1863, in-8°, p. 36), les sires de Laviron portaient bien ces émaux, mais en ordre interverti, soit : « d'or à la fasce d'azur », armes qu'a aussi la famille Doyen de Laviron (*ibid.*, p. 23).

et Lauiron, mourut en l'eage de 100 ans [1] (estant la derniere de sa maison) à Trauers le 15 Febrier a° 1627. Mourut six jours apres estre pourtraicte. »

Si la planche qui accompagne ce travail me dispense d'une description ingrate des changements que subit la figure humaine dans la vieillesse exceptionnelle à laquelle cette dame parvint, il est deux détails que je dois en relever. Le premier concerne les cils qui, au lieu d'être abondants et longs, comme cela arrive en général pour eux et pour les sourcils à un âge avancé, manque à peu près complétement: la cause en est facile à comprendre à la vue du portrait peint, en tant que la rougeur du bord des paupières indique clairement que, comme maint vieillard, Marguerite de Laviron avait une blépharite soit inflammation chronique des paupières, affection fréquemment accompagnée de la chûte des cils. L'exécution de la main semble laisser un peu à désirer: en les comparant à leurs articulations saillantes, en harmonie avec les contours de la face, les doigts ne paraissent pas assez amaigris, mais bien plutôt légèrement gonflés : mais, quand on regarde plus attentivement le portrait, on s'aperçoit, à la ceinture et aux plis que forme la jupe de la robe, que la douairière de Travers devait être hydropique, et dès lors la main présente tout simplement un peu de tuméfactions de même provenance. On le voit, à défaut de renseignemens écrits sur la cause de la mort de cette centenaire, son portrait nous fait entrevoir qu'elle ne s'éteignit pas simplement comme une lampe qui n'aurait plus d'huile, après être parvenue aux dernières limites d'un marasme sénile, mais qu'elle succomba à une hydropisie, forme de maladie qui termine souvent la vie des vieillards.

L'histoire doit placer cette douairière parmi ces femmes de tête, qui, dans notre petit pays, conservèrent jusqu'à la mort la régence pour leurs enfans ou petits-enfants, sinon de droit, du moins avec la plus grande capacité: Marie de Bourbon, pour Neuchâtel; — Guillemette de Vergy, pour Valangin; — Marguerite de Laviron, pour Vaumarcus et Travers. La droiture de son esprit et l'élévation de ses vues lui acquirent dès son vivant, estime et réputation. Mais non contente du souvenir de sa vie et de ses bienfaits, frappée sans doute d'une vieillesse aussi reculée, avec maintien de toutes les facultés, l'imagination populaire lui a conservé une place dans les légendes, parmi les personnages suspects qui hanteraient le vieux château, aujourd'hui inhabité, de Vaumarcus.

(A suivre.) Dr CORNAZ.

[1] Ce détail, reproduit dans les trois portraits, est inexact : née en 1525, elle mourut dans sa 102e année.

UNE

MITRAILLEUSE NEUCHATELOISE

L'invention de puissantes machines destructives n'est point particulière à l'époque sinistre que nous traversons; les catapultes antiques lançaient déjà de grandes quantités de flèches, de pierres et autres projectiles, et depuis l'invention de la poudre et des armes à feu, on vit surgir un nombre considérable de projets d'engins destructeurs basés sur le principe réalisé aujourd'hui par les mitrailleuses; les arsenaux et les musées de tous les pays en recèlent un grand nombre.

Les progrès apportés dans toutes les armes de guerre, existent en germe aux époques les plus reculées. En 1324, les habitants de Metz se servent déjà d'un canon double. Au siége de Munster, en 1535, les Anabaptistes emploient une machine lançant une grande quantité de projectiles. Sous François Ier on use déjà de pièces se chargeant par la culasse. — Le fort de Queÿras était défendu par des canons de ce genre, dont deux sont conservés; ils portent la date de 1555. Aux XVIIme et XVIIIme siècle nous en trouvons de nombreux spécimens, même dans les armées de la Turquie.

Sous Charles Ier, un armurier obtint un patente pour une mitrailleuse de son invention (1625).

A la bataille de Wimpfen, le Margrave Frédéric de Bade avait parmi ses pièces d'artillerie un canon-orgue.

Le Musée d'artillerie de Paris possède une collection nombreuse de modèles de ce genre. Ces canons sont ordinairement réunis en jeux d'orgues de

8, 10, 20 et même 26 pièces de petit calibre, quelques-uns sont à platines à percussion, d'autres ont des recouvrements de lumière, d'autres tournent sur un axe horizontal.

Pendant la Révolution française, un nommé Renard offrit à l'Assemblée nationale une machine de guerre inventée par lui, qui, desservie par un seul homme, pouvait tirer 90 coups en une seconde. Cette machine fut renvoyée à une commission dont le rapport ne fut sans doute pas favorable. En 1826 on essaya à Vincennes un canon rayé inventé par Perkins; ce canon lançait des boulets à l'aide de la vapeur.

Quant aux modèles de fusils à plusieurs coups, ils sont aussi fort nombreux, ainsi que ceux se chargeant par la culasse. L'un d'eux déjà ancien, mais dont nous ne pouvons préciser l'année, contient en germe le principe réalisé par les armes les plus nouvelles et les mieux perfectionnées. Ce fusil a deux réservoirs, l'un pour douze charges de poudre, l'autre pour douze balles; par un mouvement de rotation de la sous-garde, une charge de poudre et une balle entrent dans le canon, la poudre nécessaire entre dans le bassinet, et le chien s'arme; le fusil se charge, s'amorce et est prêt à tirer en moins de trois secondes; il peut tirer aisément en trente-six secondes les douze coups dont il est approvisionné.

En 1767, Bouillet, arquebusier de St-Etienne, présenta à Louis XV un fusil à vingt-quatre coups et un seul canon. Vers la même époque, Deschazeaux inventait un fusil à quatre canons tournant autour d'un axe commun et présentant successivement leurs bassinets au chien attenant à la crosse.

On voit à l'arsenal de Soleure une machine de guerre formée par l'agglomération d'un nombre considérable de canons de fusils et montée sur deux roues.

A la fin du XVIIIme siècle, un neuchâtelois, Jean-Pierre Thiébaud, de Valangin, présentait au Gouverneur de Béville un projet d'engin de guerre que nous transcrivons ici en respectant la forme naïve.

Esquisse d'un détail articulé de la construction d'un nouveau armement, de son utilité et de sa direction, dédié à Son Excellence de Béville, seigneur et gouverneur des comtés de Neuchâtel et Vallengin.

L'on commence par dire que ces malheureuses guerres ont produit dans l'esprit d'un zélé et fidèle sujet de Sa Majesté le Roi de Prusse, les réflexions

suivantes : Après avoir tout considéré et fait bien des recherches, il a trouvé et conclu, pour la conservation de son roi et le bien de l'Etat, que si un homme pouvoit manier et se servir d'un canon de quatre pieds et demi ou cinq pieds de longueur, et deux pouces et demi de calibre, comme il peut manier et se servir d'un fusil ordinaire, cela avec autant d'aisance et de promptitude, tant pour le charger que pour le tirer, que cela feroit un avantage extraordinaire à une troupe seulement de mille hommes ; c'est en conséquence de ce fait, que le très-humble sujet en a trouvé le secret et les moyens, par la construction d'une mécanique simple, commode, aisée, peu coûteuse et satisfaisante à son projet.

Le dit canon sera construit de la même forme d'un canon de fusil ordinaire, et fait de fer battu comme les autres fusils. Son épaisseur ou sa force de fer sera de quatre fois plus forte, tant du sac du canon que du bout, de plus que les fusils ordinaires, ce qui rendra le dit canon cinq fois plus pesant qu'un canon de fusil ordinaire à cause de sa longueur et de son épaisseur; ainsi sa plus grande pesanteur sera de trente-cinq ou quarante livres ; le dit canon sera monté dessus son bois avec sa platine comme les autres fusils, il n'y aura que la crosse de différence. Par la grandeur de son calibre, l'on pourra le charger de cinq onces de poudre, et vingt-une balles d'une once, lesquelles ne seront que trois d'hauteur l'une sur l'autre dans le dit canon, comme sont trois balles dans un fusil ordinaire qu'on prend pour aller à la chasse, soit de l'ours, ou du sanglier ; ainsi la charge de vingt-une balles ne fera pas plus de volume en hauteur dans cette espèce de canon, que trois balles ne font dans un fusil ordinaire.

Quant à l'égard de la mécanique elle sera construite de façon qu'il y aura deux de ces canons dessus, bien montés et bien ajustés, lesquels se trouveront debout pour les charger, et de plat pour les tirer ou les mettre en joue, sur quel point qu'on voudra haut ou bas ; à la dite mécanique, il y aura deux gibernes commodes, et séparées en deux loges chacune pour mettre les cartouches de poudre dans une et celle de plomb dans l'autre ; la dite mécanique portera devant elle, si on le veut, une plaque de fer faite en forme de cuirasse qui servira de rempart contre les balles de l'ennemi ; la dite mécanique sera peu compliquée, et très légère mais solide, et le tout sera porté par deux roues très légères tant en bois qu'en fer, pour raison que la charge que les dites roues porteront, ne pèsera tout au plus que cent cinquante livres ; ainsi c'est une petite charge pour deux roues, et par la manière que la dite mécanique sera construite, un seul homme peut y suffire pour s'en servir avec avantage ; mais comme il y a deux canons dessus la dite mécanique, quoiqu'on les peut charger aussi promptement comme des fusils ordi-

naires, il est à propos qu'il y ait deux hommes à chaque mécanique pour en hâter la diligence, et pour avoir moins de fatigue; alors ces hommes pourront se combattre aussi longtemps que l'occasion le demandera, sans se fatiguer autant, comme s'ils avoient leurs fusils ordinaires et lesquels pourront avancer promptement et reculer de même, se tourner, retourner suivant que les circonstances l'exigeront.

Après les raisonnements ci-devant, et les épreuves qu'on peut faire à peu de frais, il est facile de connaître le désastre que seulement mille hommes feront dans une armée de quinze à vingt mille hommes; pour être parfaitement instruit du fait, il faut faire le modèle du dit armement en petit et l'éprouver contre des fantômes, comme il a été dit dans la très humble représentation faite à Son Excellence. Mais il se présente une objection qui est juste, à laquelle il faut faire une réponse légitime. Cette objection porte que de génération en génération l'illustre maison de Brandebourg a perfectionné l'art militaire et l'a porté à une perfection au-dessus de toutes les autres couronnes; et par leurs grandes lumières sublimes, leur grande sagesse et leurs travaux infatigables, ils ont formé des généraux, des hauts et bas officiers, qui sont en état de remplir à tous égards leurs sages méthodes et leurs sublimes directions dans toutes leurs troupes; c'est en conséquence de toutes ces vérités, et de ces grandes vertus, bien fondées et bien prouvées, que notre illustre prince et souverain donne les marques les plus éclatantes qu'il vouloit suivre de si glorieuses leçons. Mais nos illustres souverains de glorieuse mémoire et le haut et puissant monarque leur descendant, qui par la bonté divine règne sur nous aujourd'huy, et ni les uns ni les autres n'ont marqué que de l'amour, de la bonté et du zèle pour le bien-être de leurs peuples et les rendre heureux, et aujourd'huy les comtés de Neuchâtel et Vallengin le ressentent plus que jamais; c'est donc à l'exemple de ces hauts, puissants et glorieux monarques qui ont toujours cherché à perfectionner l'art militaire, que le très-humble serviteur et fidèle sujet prend la respectueuse liberté de présenter avec le plus profond respect à son roi, l'armement nouveau ou les modèles de sa construction, ouvrage dépendant de l'amour, du zèle, de la fidélité et des recherches que le très humble sujet a faites, lesquelles il continue en disant que ce nouvel armement ne dérangera aucunement l'ancien, ni l'ancienne méthode des officiers et des soldats, pour raison qu'on peut le construire en petit nombre et à mesure qu'on connaîtra sa valeur et la nécessité qu'on pourra en avoir, tant pour abréger le nombre des armées qu'autres choses; les soldats apprendront facilement ce nouvel exercice; les officiers n'auront pas beaucoup de peine à l'apprendre pour raison que la manœuvre sera très courte et simple.

Quant à l'égard de l'arrangement, de la distribution, et position des armées elles seront différentes des anciennes méthodes; lesquelles par les dites distributions et positions, l'on peut tromper l'ennemi de plusieurs façons; la première, l'on peut battre beaucoup plus loin qu'avec les fusils ordinaires; la seconde, l'on peut masquer les trois quarts de l'armée, par ce masquement, les ennemis croiront qu'ils n'ont que quelques cents hommes à combattre ce qui les fera avancer hardiment, lesquels se trouveront enveloppés de mille canons chargés de vingt-une ou vingt-huit balles chacun, et réitérez seulement trois décharges chaque canon, ce qui les détruira totalement, soit cavalerie ou infanterie, qui viendront armes blanches ou autrement, comme il peut se voir ici dessous par l'exemple. [1]

Tout soldat armé par son nouvel armement pourra faire sortir les balles par le même canon comme il trouvera à propos, soit de les faire sortir sur trois lignes comme l'exemple ci-dessus, ou par peloton, chose très utile pour détruire l'ennemi, car si les ennemis sont en ligne de bataille sur trois rangs, il faut que les balles sortent du canon sur trois lignes, et si les ennemis viennent en foule à armes blanches, il faut que les balles sortent du canon par peloton, il semble que ce discours est bizarre et le fait impossible, mais il est simple et vrai, se faisant par l'embouchure du canon qu'on peut métamorphoser toutes les minutes suivant la circonstance où il se trouve.

Il seroit trop long de rapporter le détail de tous les avantages que ce nouvel armement peut donner dessus les ennemis; l'on dira seulement que pour les bien connoître, et mettre les officiers au fait de tout, tant pour la distribution, et le commandement de l'armée, que la position des terrains où ils pourront se trouver, il faut tirer des plans de toutes façons pour qu'ils puissent se diriger, et connoître par les dits plans tous les avantages qu'ils peuvent avoir dessus leurs ennemis, dans quelles positions qu'ils puissent se trouver; après ce détail ci-devant, quoique vague, il est entendu, ce qui pourroit faire croire que les frais de cet armement nouveau seront beaucoup plus grands que ceux de l'ancienne méthode, mais lorsqu'on aura fait seulement l'armement de deux hommes et qu'on envisagera la chose dans tous ses principes et son utilité, l'on trouvera que les frais, soit de fondement ou d'entretien, sont beaucoup moins grands que ceux de l'ancienne méthode.

[1] Le manuscrit était accompagné de dessins. (Ed.)

L'auteur donne à la suite de ce projet l'*esquisse d'un nouvel armement sur mer* qui doit porter le massacre à bord des vaisseaux ennemis. Nous ne croyons pas à propos de transcrire cette pièce.

Nous ne savons positivement ce qu'il advint du projet de Jean-Pierre Thiébaud. On raconte qu'une inventeur présenta un jour un modèle d'engin de ce genre au roi Louis XV, et que celui-ci lui fit remettre une d'argent pour qu'il ne l'exécutât jamais; le gouverneur de Béville a-t-il imité l'exemple d'humanité donné par le roi, c'est ce que nous ne pouvons dire; le projet neuchâtelois ne fut assurément pas exécuté et subit le sort des nombreux modèles de ce genre relégués aujourd'hui dans les Musées, et sur lesquels les commissions nommées pour les examiner se prononcèrent d'une manière défavorable, ou qu'elles abandonnèrent; on voit cependant que les canons se chargeant par la culasse, les canons rayés, le revolver et la mitrailleuse, n'appartiennent pas à notre époque, mais c'était à elle qu'était réservé le triste privilége de les perfectionner et de s'en servir dans les luttes épouvantables dont nous sommes spectateurs aujourd'hui.

A. Bachelin.

MISCELLANÉES

L'original de l'acte qui suit est en la possession de M. Quinche, à Valangin [1] :

« Nous Guillame Cunier et François Pertuzat, comme recteurs et gouverneur des bourgeoys, conseil et générale Communauté du bourg de Vallangin, sçavoir faisons a qu'il appartiendra, que nous estans expres congregez avec la pluspart de tous les chefs manans et resseans en lad. Communaulté, Est comparu par devant nous noble et genereux Jehan-Jacques Tribollet, chevalier, capitaine et lieutenant en la seigneurie dud. Vallangin, nous exposant avoir charge et mandement special de la part de Monseigneur Jacob Vallier, lieutenant et gouverneur général au Conté de Neufchastel et seigneurie dud. Vallangin, Au nom et pour la part de tres illustre et tres haulte princesse Madame Marie de Bourbon, Duchesse de Longueville et de Touteville, Comtesse souveraine de Neufchastel, Vallangin, etc., de nous declairer et faire entendre comme il seroit expedient pour les urgens affaires de l'altesse de mad. Dame de trouver promptement a prester la somme de *sept mille et cinq cents escus d'or*, dont il convient donner des Communaultez pour plaiges et cautions selon que c'est le desir des sieurs créanciers nommement les nobles et *(un mot illisible)* Joseph Gedeon et Abraham Morelot freres residans à Montbelliard, qui ont accordé prester lesd. deniers. Pour a quoy parvenir les gouverneurs et Communaultez en général des villages de Fontaines, Dombresson et Savagnyer se sont declarez estre contens de faire lad. plaigerie, nous exortant de faire le semblable avec eulx. Et nous lesd. gouverneurs, tant de nos noms que de tous les autres chefs et communiers en général dud. bourg de Vallengin d'un commun accord, pour le bon desir et

[1] Nous laissons à cette pièce son orthographe, rétablissant toutefois en entier quelques mots écrits en abréviation. (Ed.)

affection que nous avons de faire et rendre tres humble service a sad. altesse de tout notre pouvoir et possibilité, Avons consentu et accorder de demeurer plaiges et cautions de la susd. somme tout ainsi que lesd. communes de Fontaines, Dombresson et Savagnyer, selon les stil et clauses a ce necessaires. Moyennant qu'il plaise à mond. Seigneur le gouverneur nous faire dresser et expedier une gardance de dam avec les clauses opportunes signée et scellée dehuement. En foy et tesmognage des choses susd. ont esté scellées en placard du scel des contraulx de la Seigneurie dud. Vallangin, et signées de la main du Secrétaire de Justice du d. lieu a notre requeste. Donné faict et passé en présence de noble et honnorable Benoist Charvin procureur, et Pierre Bourgeoys, bourg. de Neufchastel, tesmoins ad. ce requis, Le dixseptième Jour de Juillet Lan mille cinq cents nonante-neuf.

(signé) A. GROSOURDY.

NOTICES

RELATIVES A

L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHATEL

—

PREMIÈRE SÉRIE

(Suite et fin).

V

Une préface de Théophile Bonet.

—

On sait que le Dr Théophile Bonet, de Genève, l'illustre fondateur de l'anatomie pathologique, pratiqua son art à Neuchâtel, où, comme son prédécesseur et compatriote, Jean Sarrasin, il réunit les charges de Médecin de Ville et de Médecin du Prince, et l'on sait malheureusement aussi comment une basse envie le força à quitter Neuchâtel, après qu'il eut vu ses deux agresseurs protégés par le prince, qui leur accorda leur grâce de 3 jours et 3 nuits de prison auxquels ils avaient été condamnés [1]. Mais on ignore que, pendant son séjour en notre ville, il fut étroitement lié avec le chancelier Georges de Montmollin, duquel il fut le médecin et dont il habita la maison [2].

[1] Voyez MUSÉE NEUCHATELOIS, t. II (1866), p. 87-89, 91-93 et 95.

[2] Il ne s'agit pas là de la belle et grande maison que le Chancelier fit construire à la place des Halles (aujourd'hui n° 8), puisqu'elle ne fut bâtie qu'en 1686.

Le cœur reconnaissant de Bonet a pris soin de nous le rappeler en tête d'un de ses ouvrages latins [1], dans une dédicace dont je traduis la majeure partie:

« A très célèbre et très noble personne, Monseigneur Georges de Montmolin (sic), du Conseil d'Etat du sérénissime et très puissant Prince de Longueville, très magnifique chancelier dans la principauté de Neuchâtel, Théophile Bonet, docteur médecin, salut !

« C'est de plein droit que retourne à vous ce fruit de mes travaux, qui vous appartient, puisqu'il est né dans votre maison, dont j'ai été le locataire pendant trois années, en sorte que vous conservez sur lui le droit que les maîtres ont sur les esclaves nés chez eux, non moins que sur son auteur que vous vous êtes gagné par la série variée de vos bienfaits, en vous efforçant de le protéger de votre patronage, quand cela a été nécessaire, et de vous l'attacher par la liaison de votre amitié. Qu'il m'est agréable de faire revivre en mon esprit la mémoire de cette amitié que vous avez voulu me témoigner, lorsque j'étais à Neuchâtel, par des conversations intimes, ainsi que dans des promenades faites ensemble, lorsqu'il vous fut permis de respirer libre de votre charge astreignante et du poids des affaires qui vous incombaient [2], et depuis mon départ par votre correspondance. J'ai éprouvé non seulement vos prévenances singulières et votre bienveillance, mais encore celles de toute votre famille si distinguée, chère à votre sérénissime Prince à cause de son dévouement à toute épreuve et des qualités morales qui la caractérisent. Mais la raison et la justice exigent, puisque je n'ai pu jusqu'ici vous récompenser par aucun service, que je vous témoigne du moins ici mes égards et ma reconnaissance : recevez ce témoignage dans les dispositions avec lesquelles la confiance que vous aviez accordée à mon savoir, vous poussait, lorsque j'avais à diriger votre santé, que vous m'aviez complètement remise, à lire, relire et suivre exactement les prescriptions que je vous traçais. »

Le reste de cette épître dédicatoire, datée de Genève, le 16 juin 1688, n'a pas d'intérêt historique et expose essentiellement pourquoi Bonet a réuni sous cette forme les œuvres de Baillou [3].

[1] *Pharos medicorum, etc., ex operibus Gulielmi* BALLONII, *Medici Parisiensis celeberrimi erutæ, ordini Practico traditæ et libris decem comprehensæ, Opere et sumptibus Theophili* BONETI, *D. M.* Genevæ, Apud Franciscum Miege. M.DC.LXVIII, in-12°, pp. XII et 695.

[2] Quelle manière délicate de parler de la destitution du Chancelier par Marie, dame de Nemours, lorsqu'elle était régente pour son frère, l'abbé d'Orléans !

[3] Guillaume de Baillou, dit Ballonius, né en 1538 à Paris, où il mourut en 1616, après avoir été Doyen de la faculté de médecine de cette ville.

VI

Un médecin faux-monnayeur.

—

Parmi les portraits que fait défiler sous nos yeux la *Biographie neuchâteloise*, un des plus singuliers est bien celui d'Abraham Amiet, ce médecin et physicien soit mathématicien, qui se mêlait de prédire l'avenir dans ses *Calendriers*, et dont la *Description de la Principauté de Neufchastel et Valangin* [1]. est extrêmement intéressante, en ce qu'elle peint l'état du pays à la fin du 17me siècle, c'est-à-dire il y a près de 200 ans.

Nous lisons dans l'article biographique [2] que lui a consacré l'abbé Jeanneret, la note suivante sur l'absence qu'il fut obligé de faire : « Abraham Amiet fut exilé du pays en 1690, pour des motifs que nous ignorons, mais où la politique n'était pas étrangère. Il se retira à Besançon, » etc. — Mais quand on consulte les *Manuels du Conseil d'Etat*, sur les causes qui lui avaient valu cette condamnation, on est surpris d'y voir les quatre indications suivantes, que je reproduis textuellement, et qui nous apprennent que le soi-disant proscrit politique n'aurait été rien autre qu'un faux-monnayeur. Qu'on en juge plutôt !

Du 28 novembre 1691. — « La belle-mère d'Abram Amiet, des Hauts-Geneveys, s'estant trouvée saisie de quatre pièces de quinze sols qui sont fausses, lesquelles elle a voulu employer en faisant un paiement, et sur ce qu'on luy a demandé d'où elle a ces pièces fausses, ayant répondu qu'elle les a reçues en payement d'une vache à la foire de la Sagne, sans savoir dire de qui. D'ailleurs ayant paru fort inquiète et témoigné un grand empressement de parler à sa fille avant qu'on l'interrogeast sur le mesme sujet, et outre celà ayant tenu des discours au Messager, qui témoignaient qu'elle avait de la peur qu'on n'approfondît cette affaire, qui est de grande conséquence pour le public ; ordonné au sieur Chambrier, Maire de Valangin, de faire rendre jugement pour visiter la maison de la dite belle-mère, et celle dudit Amiet, pour reconnaître s'il n'y a pas d'autres pièces fausses et des outils servant à

[1] Besançon 1693, in-8°; reproduit dans les *Etrennes neuchâteloises*, t. II (1863), p. 39 et suiv.

[2] *Biographie neuchâteloise*, t. Ier, p. 5-6.

faire de la fausse monnoye. Après laquelle visite, il fera rendre jugement pour les incarcérer, s'il s'y en trouve, ou d'autres indices qui soyent suffisans pour celà. Au reste, s'il y a des indices que d'autres soient coupables du même crime, il les fera aussy incarcérer, si la justice trouve qu'il y ait lieu de le faire. »

Du 1er décembre 1691. « Le sieur Benoît Chambrier, Maire de Valangin, ayant rapporté que, suivant l'arrêt du 28 de Novembre dernier et le jugement de la Justice, il a envoyé les Sautiers aux Hauts-Geneveys, afin de visiter la maison d'Abram Amiet, où ils ont trouvé quelques pièces de fausse monnoye avec quelques instrumens servant à la faire, qu'ils ont saisis. Mais ledit Amiet s'estant évadé auparavant, on n'a pu l'emprisonner. Cependant les indices joints à ce qu'il a pu reconnoître par les interrogats qu'il a faits à sa femme et à sa belle-mère, lui faisant présumer qu'elles ne pouvoyent pas ignorer que les pièces de 15 sols qu'elles ont voulu employer, ne fussent de sa fabrique, il n'a pas jugé à propos de les relâcher sans ordre de la Seigneurie, demandant ce qu'il doit faire plus outre. Après avoir délibéré là-dessus. Il a esté ordonné audit sieur Maire de faire rendre sentence contr'elles, et de faire exécuter ce que la Justice ordonnera. »

Du 19 may 1699. « Abraham Amiet, des Hauts-Geneveis, ayant présenté requeste à S A. S. [1] pour obtenir des Lettres de Rémission, et ladite Requeste ayant été veuë en Conseil d'Etat, on a été d'avis de représenter à S. A. S., que le cas est jugé rémissible. »

Du 26 may 1699. « Abraham Amiest, des Hauts-Geneveis au Val-de-Ruz, a présenté les Lettres de Rémission [2] qu'il a plu à S. A. S. de luy accorder, et supplié qu'elles soyent entérinées.

« **Marie, par la grâce de Dieu,** Princesse Souveraine de Neufchâ-« tel et de Vallengin, en Suisse, Duchesse de Nemours et d'Estouteville, Com-« tesse de St-Pol, Dunois, Tancarville, Gournay, Dreux et autres Lieux; veuve « de Très-haut, Très-puissant et Sérénissime Prince Henry de Savoye, Duc de « Nemours et d'Aumale, Prince de Genevois, Pair de France, etc. **Nous** « avons receu la très-humble supplication qui nous a été présentée par Abra-« ham Amiest, des Hauts-Geneveis au Val-de-Ruz, résidant à présent à Villier « lez Blamont, dans laquelle il nous remontre, qu'il y a passé sept ans qu'il

[1] Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, était alors à Neuchâtel.

[2] M. James BONHOTE a déjà donné une partie de cette lettre de rémission dans ce recueil, (*Musée neuchâtelois*, t. III [1866], p. 177-178), mais elle n'est pas complète et a été empruntée à une analyse des *Manuels du Conseil d'Etat;* d'ailleurs il faut la mettre en rapport avec ce qui précède et avec ce qui suit dans le présent article, pour voir que, malheureusement, les explications d'A. Amiest sont des plus improbables.

« composa un Livre intitulé : *la Description de la Principauté de Neufchâ-
« tel et Valengin*, qu'il prit la liberté de nous dédier, et voulant faire mettre
« nos armes au frontispice et en faire luy mesme une Etampe *(sic)* pour
« donner à l'Imprimeur, afin d'éviter les frais qu'il y auroit eu en la faisant
« graver à Paris ou en Hollande, il prit inconsidéremment une médaille, où la
« ville de Berne étoit représentée d'un costé et au revers une devise, qu'il
« jetta *(sic)* en sable avec du plomb, aussi bien qu'une pièce de trente sols,
« qu'il jetta avec de l'étain, dans la pensée que si cela se mouloit bien, il
« pourrait fort facilement faire l'Etampe qu'il se proposoit, et ayant fait qua-
« tre ou cinq de ces pièces qu'il ne songea pas à refondre, sa femme en prit
« deux qu'elle mit à sa poche, et étant à Neufchâtel, les en sortit avec d'au-
« tres, sans songer à rien. Un homme les voyant, les luy demanda, et sitôt
« qu'il les eut, il les porta au S[r] D'Affry qui donna d'abord ses ordres pour
« faire saisir le suppliant qui évita sa détention en se sauvant, et qui n'a osé
« paroître dans nos Etats depuis lors jusques à ce qu'il nous a plû, ces jours
« passez, de luy accorder un sauf conduit pour trois mois, dont il nous rend
« très-humbles grâces, en nous suppliant, avec soumission, de nous laisser
« fléchir en sa faveur, et d'user de miséricorde et de compassion envers luy
« et ses pauvres enfants orphelins de leur mère, qui mourut il y a environ
« cinq ans, en luy accordant la grâce de changer son sauf conduit pour trois
« mois, en une rémission et pardon qui dure toute sa vie. Et comme il n'a
« jamais eu la pensée de distribuer des pièces sus-mentionnées, qu'il ne s'est
« trouvé aucune personne qui en ait receu, et qu'il se soumet au témoignage
« de toutes les personnes de notre Souveraineté, il prend encore la liberté
« de nous supplier d'effacer le reproche qu'on luy pourroit faire de celà, en
« luy accordant nos Lettres sur ce nécessaires. Ayant égard à lad. requeste,
« et désirant de pourvoir aux besoins et à la nécessité de nos sujets suivant
« l'exigence des cas, en préférant miséricorde à rigueur de Justice, **Nous**
« pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvants, de
« nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité souveraine, après avoir
« eu sur ce l'avis de nostre Conseil d'Etat, **Avons** audit Abraham Amiest
« remis, quitté et pardonné, comme par les présentes, nous luy remettons,
« quittons et pardonnons le fait et cas cy dessus déduit et exprimé. Impo-
« sant sur ce silence à nos Officiers présents et à venir, sans que pour rai-
« son d'iceluy il puisse être cy apres molesté ni recherché, annullant tous
« decrets, sentences et procedures qui peuvent avoir été faites contre luy,
« luy rendant l'entrée libre dans le Païs, le rétablissant en ses biens. **Si
« mandons** à nostre amé et féal le S[r] de Montet, Gouverneur et nostre
« Lieutenant général et aux Gens de nostre Conseil d'Etat établi en nostre

« Souveraineté, que leur apparoissant de la vérité de l'exposé cy-dessus, Ils « ayent à entériner et faire enregistrer les présentes, et du contenu en icel- « les, fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement, paisiblement et « perpétuellement ledit Amiest, car telle est nostre intention. En témoin de « quoy nous avons signé les présentes de nôtre main, Icelles fait contresigner « par nostre Chancelier en cette Souveraineté, et sceller du sceau de nos ar- « mes. Donné en nostre Château de Neufchâtel le vingtiéme du mois de May, « mil six-cents quatre-vingts dix-neuf. Signé **Marie**, et sur le replis, **Par « son Altesse Sérénissime, D. Petitpierre** Chancelier, avec le « sceau de sadite Altesse Sérénissime en placard sur cire rouge. »

« Aujourd'huy vingt sixième May, mil six-cents quatre-vingts dix-neuf, En Conseil d'Etat tenu au Château de Neufchâtel, les présentes ayant été leues, on les a enregistrées sur le Manuël dudit Conseil et entérinées selon leur forme et teneur. Moy Chancelier de **Son Altesse Sérénissime** en cette Souveraineté, à ce présent. »

Je ne sais si les excuses alléguées par Abram Amiet paraîtront convaincantes à nos lecteurs; mais il m'est impossible de ne pas être frappé des contradictions qu'il y a entre les renseignemens fournis en 1691 par le Maire de Valangin et les explications produites près de huit années plus tard par le médecin des Hauts-Geneveys. En particulier, sa dédicace à Marie de Nemours, de sa *Description de la Principauté*, publiée en 1693, n'était-elle pas un moyen de préparer pour plus tard sa grâce, puisque à cette époque cette Princesse n'était plus régente et n'était pas encore souveraine. Il nous semble que ce n'est pas sans raison que celle-ci dit, dans sa Lettre de Rémission, qu'elle préfère miséricorde à rigueur de justice: près de 8 ans d'exil, sa femme morte depuis 5 ans, laissant des orphelins, des biens confisqués pendant ce laps de tems, constituaient bien une punition suffisante pour un acte criminel, qui avait été arrêté au début, et sans que la fausse-monnaie se fût répandue dans le pays.

Malheureusement Amiest se montra peu digne de la grâce dont il avait été l'objet. En effet, le 7 mars 1712, le Président du Conseil d'Etat avertit ce corps, qu'il avait reçu de Payerne, le samedi, 5 mars, et par exprès une lettre relative à Abram Amiet et à Jean, son fils, détenus dans cette ville pour vol, la Justice du lieu demandant qu'on voulût bien lui communiquer ce qu'on trouverait contr'eux ici: ordre avait été immédiatement donné au Maire de Valangin de faire prendre copie de ce qu'il y avait sur le Manuel de la Justice criminelle de Valangin, concernant ledit A. Amiet. Il fut délibéré qu'une relation abrégée du tout et de la grâce que l'accusé avait obtenue de feu S. A. S. Mme la duchesse de Nemours, serait envoyée par le Messager à Payerne,

et le Conseil eut, le 11 mars, communication d'une lettre du 8, par laquelle la Justice de Payerne le remerciait de la lettre qu'on lui avait écrite le 7.

Le 19 septembre 1712, le Conseil d'Etat ayant appris qu'Abram Amiet fugitif se tenait dans la châtellenie du Landeron, on chargea le Maire de Valangin de voir, si parmi les diverses procédures criminelles inscrites contre lui à Valangin, il ne se trouverait pas déjà décrété de prise de corps, et si tel n'était pas le cas, de demander par connaissance de justice qu'elle fût prononcée contre lui, puis d'en transmettre le décret au Commandant et Châtelain du Landeron pour qu'il le fît exécuter. Puis, le 14 août 1713, sur l'avis donné par le Maire de Lignières, qu'A. Amiet, banni de ce pays, s'était retiré dans sa Mairie, au Moulinet, appartenant à Jean-Jaques Navilot, on lui donna ordre de le constituer prisonnier s'il se montrait sur le territoire de sa Justice, mais non pas au Moulinet, puisque, d'après une bizarrerie de ce temps cette maison dépendait pour le criminel de la Montagne de Diesse, qui ressortait, comme on le sait, à l'Evêché de Bâle.

Mais quelques années plus tard, le Conseil d'Etat, nanti d'une demande des parens d'Abram Amiet, des Hauts-Geneveys, de le laisser rentrer dans le pays, vu son âge avancé et son repentir de ses fautes, décida, le 11 septembre 1719, de demander préalablement au Pasteur et au Consistoire du lieu de sa résidence, un certificat de sa conduite. Une requête de grâce de lui-même, lui valut le 2 juillet 1720, un sauf-conduit pour un an, terme au bout duquel on demanderait un rapport de son Pasteur et de son Officier; à nouvelle demande analogue de sa part, le sauf-conduit fut prolongé d'un an, le 25 août 1721. Sans qu'on trouve de nouvelle indication à ce sujet, il paraît qu'il put dès lors rester tranquillement dans ce pays; du moins, sait-on, qu'il y fit paraître deux calendriers pour les années 1723 et 1724, et la dédicace du premier est datée, le 18 août 1722, des Hauts-Geneveys. C'est là probablement qu'il mourut, et cela en 1726, d'après l'abbé Jeanneret.

VII

Mesures prises à Neuchâtel contre la rage en 1698.

—

Remonter de deux siècles environ pour voir quelles mesures de police on prenait à Neuchâtel contre la rage, ne peut manquer d'intérêt, cela dût-il nous apprendre, qu'à la muselière près, nous nous y prenons comme nos ancêtres. Qu'on consulte plutôt les *Manuels du Conseil de Ville!*

Du 16 may 1698. « Sur les nouvelles qu'il y a que, dans le voisinage, il y a des chains [1] enragéz, et que dans l'appréhension qu'il ne s'en trouve en Ville, on fera advertir à son de tambours, que *(sic)* toute personne de quelle qualité et condition qu'ils soyent *(sic)* de tenir leur chain d'ans leurs maisons, les advertissant que l'on veut envoyer le vas-mainstre [2] par la Ville, pour tuer ceux qui paroistront. »

Du 1er aoust 1698. « Sur les avis que l'on a heus que dans les environs la rage des chains continuait. — Il à sur ce esté *(sic)* que l'on renvoyera le vas-mainstre par la Ville pour tuer les chains qu'il trouvera, et que l'on avertira les bouchers de se deffaire d'une partie de leurs chins *(sic)* et de tenir ceux qu'ils garderont à l'attache, tant dans la ville qu'en allant en campagne. »

On en fut quitte cette fois pour la peur, à ce qu'il paraît; du moins n'est-il plus question de cette alerte dans les séances subséquentes de notre Conseil de Ville.

VIII

Etablissement d'une vipérerie au Tertre.

—

Après avoir longtems joui d'une haute importance en pharmacie, la vipère en a été complétement exclue, et seule parmi les serpens la couleuvre

[1] Ce mot prouve que le patois était alors fort usuel à Neuchâtel.

[2] Vasemaistre, corruption de l'allemand : *Wasenmeister*, maître des basses-œuvres.

d'Esculape, traditionnellement enroulée autour d'un bâton, y a conservé une place en tant qu'attribut de la profession.

Mais autrefois il en était tout autrement, et la vipère était d'un usage si fréquent que, de peur d'en manquer, on l'élevait dans des vipèreries. Neuchâtel eut la sienne, dont la mémoire existe encore chez quelques personnes âgées, et sur la fondation de laquelle nous avons trouvé les renseignements suivants dans les *Manuels du Conseil de Ville.*

Du 15 mars 1717. « Sur la requeste présentée par le sieur Alphonse Rollin, tendante à ce qu'il plaise à Messieurs du Conseil, luy accenser le Crest du Tertre, Monsieur le Maistre-bourgeois Francey [1], aussi bien que le Sr J.-Jaques DuPasquier et Charles Prince, apothicaire, requérant pour le mesme fait. — Il a esté dit que Messieurs les Quatre-Ministraux sont priés de prendre la peine, de se porter sur ledit lieu, pour voir le dessein des requérants, après un deu examen, ils rapporteront le tout en Conseil. »

Du 13 avril. « Suivant la requeste présentée par cy-devant par les Srs Apothicaires Jean-Jaques DuPasquier et Charles Prince, laquelle réitérant de pouvoir faire un enclos de murailles sur le Crest du Tertre, au-dessus de la possession de Monsieur le Mayre Fabry [2], pour y entretenir et conserver des vipères qu'ils ont et recevront d'Italie et d'ailleurs, pour le bien et soulagement du public et des bourgeois. — Il a esté dit qu'on leur accorde leur demande, moyennant que le fond soit bien caronné et la muraille d'une hauteur qu'il conviendra, bien plâtrée, ainsi que porte leur demande, et qu'on envoyera l'examiner, pour prévenir les accidents et inconvéniens qui pourroient en arriver. »

Du 18 décembre 1719. « Accordé au Srs Apothicaire DuPasquier (nom omis, rétabli d'après la manchette) et Prince, de pouuoir fermer le reste de terrain depuis le coin et maisonnette de la possession du Tertre (en marge: « Crêt du Tertre ») de Monsieur le Maistre-Bourgeois Francey, jusques au coin de la maisonnette que cy-deuant on leur avoit desjà accordée pour pouvoir fermer ce reste de terrain près et joignant leur viperie *(sic).* »

[1] Jean Bourgeois dit Francey, le jeune, chirurgien, des XL Hommes en 1674; Conseiller et Justicier en 1675; enseveli le 10 mai 1726. — On verra plus loin qu'il possédait une propriété avec maisonnette au Tertre.

[2] Il y avait alors deux Maires de ce nom: 1° Samuel Fabry, maire de Boudevilliers depuis 1709, déjà établi comme chirurgien à Neuchâtel en 1695, qui vivait encore en 1726 et eut un successeur dans sa Mairie en 1727. — 2° Félix Fabry, maire de Lignières depuis 1714, qui eut un successeur en 1733, mais qui vivait néanmoins encore à Neuchâtel en 1736.

IX

Eau minérale des Verrières.

« Après les recherches et les examens les plus détaillés, tirés de toutes les épreuves physiques et chimiques qu'on peut faire, pour découvrir les différentes qualités d'une eau minérale, nous avons observé, autant que cela se peut *à priori*, que celles qu'on a découvertes en dernier lieu aux Verrières, peuvent être mises au nombre de celles que la Providence fait saillir pour l'avantage du genre humain, et pour luy servir de remèdes à plusieurs maladies.

« Le goût de l'eau dont il est question, et les épreuves les plus triviales font connaître du premier abord, qu'elle est ferrugineuse, ce qui est confirmé par nombre d'autres épreuves, même les plus recherchées.

« Une partie de son principe vitriolique est si subtil qu'il s'évapore en peu de tems, emporté sans doute par le principe éthéré qui se rencontre toujours plus ou moins dans les meilleures eaux minérales.

« Le départ de ce volatil ne la rend point trouble, mais elle conserve sa limpidité parfaite.

« Outre le Mars [1], elle ne contient aucun autre minéral, sinon un peu de terre calcaire ou alcaline, mais en très petite quantité, puis que tout y compris, trois livres de cette eau, évaporées dans un matras de verre, n'ont donné de résidu que six grains d'une terre martiale salino-alcaline. Cette eau peut encore dissoudre des coquilles calcinées, qui sont une espèce de terre calcaire; ce qui prouve sa pureté et sa qualité résolutive.

« Dans le résidu de l'eau d'un des filets qui composent cette source, il y a un peu de partie extractive, qui forme un cercle noir au fond du verre, et donne au résidu une odeur bitumineuse, ce qui doit augmenter les bonnes qualités de cette eau, en la rendant savonneuse et balsamique.

« A peu de choses près, ces eaux conviennent, presque dans toutes les épreuves, avec celles de la Brévine, et à ce que dit Hoffman des eaux martiales de Lauchstad en Allemagne.

[1] Mars, nom du fer, conservé encore à quelques-unes de ses préparations pharmaceutiques.

« De ces fondements, après les épreuves faites, nous concluons, qu'on peut, non-seulement sans crainte, mais avec espérance de succès, mettre ces eaux en pratique et en faire usage contre différentes maladies, surtout les maladies chroniques, où il s'agit de désobstruer les viscères, et rendre aux solides leur ton et leur élasticité naturelle, et enfin dans toutes les maladies, où on a remarqué que les eaux ferrugineuses apéritives portent du remède[1].

« Fait à Neuchâtel le 21 septembre 1751.

« PRINCE M. D.[2] »

Bien qu'écrite, selon toute apparence, par un chirurgien, Jean-Henry Clerc, à Môtiers-Travers, et contemporaine à peu près de cette pièce, la notice manuscrite intitulée : *Particularités observées dans la juridiction du Val-de-Travers*, qui s'étend aussi à la juridiction des Verrières, ne parle d'aucune source minérale ferrugineuse dans cette partie de notre pays, se bornant à nous dire en parlant du corridor à gauche du Temple aux fées : « Dans son intérieur, il y a une fontaine dont l'eau a un goût d'une légère salure. »

Dans son *Essai statistique sur la mairie des Verrières*, feu notre confrère Allamand, de Fleurier, n'y consacre pas un mot, non plus qu'à la source saline à laquelle le chirurgien Clerc faisait allusion.

Toute trace de la première n'est pourtant pas perdue : en effet, d'après une communication orale de mon honorable confrère, le Dr Louis Guillaume, elle existe encore comme petit filet d'eau dans le voisinage du temple des Verrières, et les vieillards de ce village se souviennent qu'elle a été utilisée anciennement.

X

Introduction de la vaccine à Lignières.

Dans sa *Description topographique et économique de la mairie de Lignières* (sic), (Neuchâtel 1801, in-8°, p. 22-23), Charles-Daniel Vaucher[3], alors

[1] Le manuscrit original appartient à M. Bernard de GÉLIEU, ancien Pasteur et Doyen, à St-Blaise.

[2] Il s'agit du Dr François Prince, diplomé à Bâle en 1743, et nommé Médecin de Ville à Neuchâtel, le 16 janvier 1754. — Voyez à son sujet les *Etrennes neuchâteloises*, t. III, p. 176-177.

[3] Voyez à son sujet : *Biographie neuchâteloise*, t. II (Locle 1863), p. 416-417.

pasteur de cette paroisse, disait: « Mais des moyens de population, qui feraient bientôt de Lignières l'une des paroisses considérables de l'Etat, si rien n'y mettait d'obstacles, il faut peut-être retrancher le quart ou le tiers des enfans qui n'ont point encore eu la petite-vérole. Il y a longtems que ce fléau redoutable n'a frappé sur le lieu. Et l'on ne pense pas sans inquiétude qu'il y a plus de quatre-vingts enfans qui n'ont point encore passé par cette inévitable crise. Ne serait-il pas bien digne de l'attention d'un gouvernement aussi paternel que le nôtre, de pourvoir à la sûreté de ces quatre-vingts enfans, en travaillant à détruire dans l'esprit de leurs pères et mères les préjugés contre l'inoculation, que le pasteur du lieu n'a pu parvenir encore à vaincre malgré ses efforts? » — Toutefois il put ajouter postérieurement à l'envoi de son mémoire couronné en 1801 par la Société d'Emulation patriotique de Neuchâtel, la note suivante:

« Nous sommes rassurés sur leur sort. Depuis que ce Mémoire a été écrit, on les a *vaccinés* presque tous, au nombre de plus de cent, par les soins de Mrs Liechtenhan [1] et Pury [2], médecins de Neuchâtel. Aucun n'en a été incommodé d'une manière sensible. Nous avons d'autant plus lieu d'être tranquilles sur leur compte, qu'à Diesse et à Lamboing, où la même opération a été faite sur cinquante enfans à-peu-près, au moment de l'invasion de la petite-vérole dans le premier de ces villages, et de sa grande force dans le second, *aucun des vaccinés* n'a été attaqué de cette maladie, tandis que *tous les autres* l'ont prise. Comme il n'y a eu d'exception ni de l'une, ni de l'autre des deux parts, l'expérience paraît ici démonstrative; surtout si l'on réfléchit que plusieurs pères et mères, impatiens de savoir à quoi s'en tenir sur les effets de la vaccine, avaient voulu que leurs enfans vaccinés fissent de fréquentes et longues visites à leurs camarades malades de la petite-vérole; et qu'on a vu, dans la même maison des frères et sœurs *vaccinés* échapper à la petite-vérole; à côté de leurs frères et sœurs *non vaccinés* qui en étaient atteints. Si l'on s'y était pris plus à tems à Nods, où la petite-vérole a fait de grands ravages, il paraît que tous les enfans de ce village auraient été préservés, puisque tous ceux qu'on y a vaccinés assez tôt, conservent leur bonne santé au milieu de la plus terrible contagion. »

Mais, ce que le pasteur de Lignières ne nous dit pas, c'est la part active qu'il prit à la propagation de la vaccine dans sa paroisse. Une note de la *Bi-*

[1] Abram Liechtenhahn, né le 4 octobre 1766, mort le 6 avril 1813. — V. *Etrennes neuchâteloises*, t. III, p. 162-165.

[2] Henry de Pury, D. M. (Erfurt), médecin du Roi, né le 17 mars 1776, mort le 25 juillet 1833. — V. *Biographie neuchâteloise*, t. II, p. 271; et Cornaz, *le Docteur J.-L. Borel* (Neuchâtel 1864, in-8°), p. 56.

bliothèque britannique [1], sous la rubrique Neuchâtel, en date du 21 mars 1801, en nous l'apprenant, nous donne au sujet de l'introduction de la vaccination dans notre pays, des détails assez intéressants pour qu'il y ait lieu de les reproduire ici : « M. Liechtenhan, chirurgien de cette ville, aussi recommandable par son zèle que par ses talents, m'informe que la vaccination qui y avait malheureusement été importée de Genève, l'année dernière, lorsque nous n'avions ici que la vaccine bâtarde, et qui par son peu de succès alors y avait été complétement discréditée, y a de nouveau été introduite sous de plus heureux auspices, par M. Aug. de Montmollin [2] qui, le premier, a fait vacciner ses deux enfants et une vingtaine d'autres, au moyen d'un verre que lui avait envoyé de Genève le Dr Butini, avec un tel succès que cette pratique s'est promptement répandue dans tout le pays. Les habitants de Linière (sic!) entr'autres, entraînés par l'exemple et les discours de leur digne pasteur, M. Vaucher, ont *tous et sans distinction* fait vacciner leurs enfants au nombre de cent, sans qu'il soit survenu aucun accident. De là, M. Liechtenhan, escorté d'un enfant vacciné depuis quelques jours, a préservé par le même moyen de la petite-vérole, un grand nombre d'individus des communes voisines. A Diesse il en a vacciné cinquante à la fois ; à Presle, à Lamboing, à la Neuveville, au Landeron, à Cerlier, dans les Montagnes même et dans le Val-de-Travers, où la petite-vérole commençait à se manifester d'une manière effrayante, on l'a aussi repoussée par la vaccination en masse ; et partout on a eu la satisfaction de voir que parmi ceux qui ont été exposés à la contagion, les vaccinés seuls se sont trouvés inaccessibles à ses atteintes. »

Dr CORNAZ.

[1] *Bibliothèque britannique*, t. XVI, 6e année, Sciences et arts, Genève an IX, p. 296-297.

[2] Frédéric-Auguste de Montmollin, né en 1776, maire de Valangin et dès 1803 Conseiller d'Etat, corps dont il devint secrétaire, puis trésorier général, mort le 17 avril 1836 (*Biographie neuchâteloise*, t. II, p. 105).

UNE PRISON D'AUTREFOIS

Un de ces types de prisons en usage jadis était la *cage* qui, par sa construction, rappelle ces petits chalets disséminés dans les Alpes et qui servent de fenils. Si la cage était recouverte d'un toit, la ressemblance serait parfaite. La « cage » était en effet construite au moyen de solides poutres en bois de chêne et de sapin. Entrecroisées et entaillées à leurs extrémités, ces poutres ne laissaient entr'elles que peu ou point d'interstices. La construction était rendue solide au moyen de nombreuses chevilles et de deux encadrements qui entouraient la cage. Ces prisons pouvaient être considérées comme « sûres. » Les cages mesuraient en moyenne 12 pieds de longueur et autant de largeur sur 6 pieds de hauteur. Une petite porte massive, solidement ferrée et armée de verroux et de serrures, y donnait accès. Aucune ouverture ne laissait pénétrer l'air et la lumière, à l'exception du petit guichet de la porte qui n'était ouvert qu'à l'heure des repas pour donner la nourriture aux prisonniers.

D'après un rapport demandé en 1822 au Conseil d'Etat par la Cour de Prusse sur l'état des prisons du pays, nous voyons qu'à cette époque l'usage des cages était presque général et que les lieux de détention laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de la salubrité. Presque tous étaient sombres, humides, froids, et privés d'air; beaucoup n'avaient pas de lits, et les détenus ne recevaient pour se coucher qu'un peu de paille.

Nous aurons peut-être l'occasion de traiter ce sujet avec plus de détails. Qu'il nous soit permis de faire remarquer ici, que jadis la réclusion prolongée était pour ainsi dire inconnue aux tribunaux comme peine infligée aux criminels. Ces derniers n'étaient incarcérés que pendant l'instruction de la

cause, et le jugement les libérait ou les envoyait au supplice, ou bien les condamnait à une peine afflictive suivie ou non d'un bannissement.

Cependant, quoique la prison ne fût établie que pour la garde des criminels pendant l'instruction de leur procès, la durée de la réclusion était toujours suffisamment longue pour faire languir les prévenus dans ces prisons infectes et ténébreuses. Lorsqu'il s'agissait de personnes d'une condition distinguée, auxquelles on voulait ménager une grâce, la réclusion pouvait se prolonger considérablement. Ainsi on sait qu'en 1401, Marguerite de Neuchâtel, qui était accusée d'être complice des actes de faux commis par son frère Vauthier de Rochefort, fut enfermée pendant quelques années dans l'ancienne tour des prisons de Neuchâtel. Quinze ans plus tard, Benoit de Piléo, le secrétaire d'un cardinal qui, au concile de Constance, soutenait la candidature du pape Jean XXIII, fut arrêté dans sa fuite, incarcéré à Neuchâtel et passa quarante jours dans une cage, probablement dans celle qu'on remarque encore aujourd'hui au second étage de la tour burgonde. Dans une lettre touchante écrite à son frère, le prisonnier décrit les souffrances qu'il endura pendant sa captivité « mangeant le pain de la douleur, au milieu des ténèbres, de la vermine et des immondices. »

« Hélas, s'écrie Benoit de Piléo, je fus de nouveau enfermé (il venait de faire une tentative d'évasion) dans la cage dont j'ai parlé plus haut et dont je ne veux point faire une description détaillée, afin de ne pas augmenter ton chagrin, mon cher frère, car ceux-là même, qui nous haïssent ne pourraient lire une telle description, si elle leur était faite, sans verser des larmes. C'est là que pendant 40 jours et autant de nuits je fus continuellement obligé de livrer une bataille nocturne à la vermine, qui est la compagne habituelle des captifs et des pauvres. Combien il me serait pénible de te dire les affreuses visions, les hallucinations effrayantes dont je fus atteint ; je voyais pendant le sommeil et même lorsque j'étais éveillé, des spectres et des images, qui jamais auparavant n'avaient frappé mes sens ; il me serait trop douloureux de me rappeler les menaces épouvantables que j'entrevoyais et les tourments sans nombre que j'ai soufferts dans ce cachot. »

Le malheureux secrétaire, qui appartenait à cette catégorie de détenus qu'il s'agissait de s'assurer jusqu'au moment où la rançon était payée, fut enfin relaché après quelques mois de captivité.

Un prévenu se trouvait enfermé dans une cage des prisons de Valangin lors de l'incendie qui consuma le château en 1739. Nous trouvons dans les manuels du Conseil d'Etat à la date du 22 octobre de cette même année, le passage suivant qui n'a pas besoin de commentaire :

« Vu le verbal dressé à Valengin à l'occasion du feu arrivé hier au château du dit lieu, lequel a consumé la prison et la cage dans laquelle N. N. qui y était détenu a été étouffé et brûlé, après avoir entendu une partie des membres du Conseil d'Etat qui s'y sont trouvés et délibéré, il a été dit : que l'on enverra un expert au dit Valangin pour reconnaître si le cadavre qui a été trouvé dans le déblayement de la dite prison brûlée est bien véritablement ressemblant à celui d'une figure humaine, et en ce cas le sieur lieutenant du dit lieu fera assembler une partie de la justice pour y demander par jugement que le corps et le bien du dit N. N. soit adjugé à la Seigneurie et qu'ensuite le cadavre soit traîné sur une claie sous le gibet, vu que par l'interrogatoire que l'on y avait fait subir et par ses propres confessions il était bien constaté qu'il était voleur et qu'il méritait déjà la mort. »

Les cages, dont on trouve encore quelques rares spécimens dans les prisons de Neuchâtel et de Valangin, n'ont plus qu'une valeur historique. Leur disparition est peut-être prochaine, aussi devons-nous savoir gré à M. Bachelin de leur avoir consacré une page dans le *Musée neuchâtelois*.

Dr Guillaume.

Ancienne Prison. – Cage en bois de la Tour des Prisons de Neuchâtel.

EXTRAITS

DU

MANUEL DE JUSTICE DE CORTAILLOD

(1665 — 1683)

Le xxj Aoust 1665 ordinaire.

Enqueste formée à lencontre du fils de J. R. *pour avoir esté dans une mayson a J. P. et battre furieusement sa femme jusques a luy faire sang, action attroce que ne doivent estre soufferte,* demande quil doit estre condanné au vouloir de la Seigneurie ensemble a un bamp de dix livres. Voulant nyer offre le veriffier, protestant, etc. instant a passement.

Le iij Octobre 1665 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de J. et D. V. *pour avoir attaqué dans la Mayson du village G. H. avec Espée et allebarde,* demande a chascuns un bamp, voulant nyer offre le montrer.

Le xxiij Mars 1666 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre *de ceux que le Sr Mayre poura prouver avoir prins les romarins au Sr Lieutenant et a A. T. et a autre,* demande quiceux doivent subir tel chastoit quil plaira a la Seigneurie leurs imposer, etc.

Le xxviij Avril 1666.

Monsieur le Lieutenant a formé Enqueste a lencontre de *celuy qui aura coupé une branche a une pomiere dessoubs la ville, appartenant au S^r receveur de Collombier,* proteste de les pouvoir faire condanner aux bamps.

Le premier Juin 1666 extraiordinaire.

Enqueste formée a lencontre du Sr A. T. conseiller de Boudry pour avoir induit et sollicité J. V. et D. fils de A. M. le Vieux, *que daller par un jour de dimanche que on avait annoncé la Ste Cene sur le lac avec un grand basteau et un grand fillé et pescher, disant que cestoit par la permission de Monseigneur le Gouverneur,* demande un bamp de dix livres et estre condamné au vouloir de la Seigneurie, voulant nyer offre le montrer, etc.

Le vij Aoust 1666 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de J. G. *pour avoir esté sy mal advisé que par un jour de dimanche pendant que lon estoit au presche que daller sur un prumier et grüler les prume,* demande quiceluy doit estre chastié a tel chastoit quil plaira a la Seigneurie luy imposer, outre deste condanné a un bamp de dix livres,-voulant nyer offre le veriffier, etc.

Enqueste formée a lencontre des Sr Maistre Bourgeois S. M. et P. E. conseiller de Boudry et autres, *pour avoir pesché dans le Vivier avec des trubles*, demande destre condanné aux bamps de trois livres, voulant nyer offre le montrer, etc.

Le ij Octobre 1666 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de J., D. et D. V. freres *pour savoir battus dimanche passé nuitemment a heure indeue, mesme manier des corbé et faire sang*, demande a chascuns un bamp un dix livres, voulant nyer offre le veriffier, etc.

Le vme Octobre 1666 extraordinaire.

Le Sr J. A. au nom de S. son fils *a formé demande dinjure a lencontre de D. V. pour lavoir appelé bougre parolle quil ne peut souffrir*, demande reparation d'honneur, voulant nyer offre le montrer pour maux 50 livres protestant, etc.

Le xiiij Avril 1668 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de D. R. et J. ffeu D. H. *pour savoir battus avec des crot*, demande quils doivent estre condanné au bamps accoustumé, voulant nyer, etc.

Le viij Avril 1670.

Enqueste formée a lencontre du Sr J. A. et A. ffeu D. G. *pour savoir battus et a la femme de J. B. pour y estre accourüe et avoir tiré les cheveux du Sr J. A.* demande a chascuns un bamp accoustumé, voulant le nyer offre, etc.

Le 2 Aoust 1670.

Enqueste formée a lencontre de P. et J. fils de A. M. et le *fils de G. M. de Bevaix pour avoir comis grande insollence nuitemment avec jurement et grand blaspheme et mestre tout le voisinage en alarme*, demande quiceux doivent estre condanné suivant lexigence du fait, voulant nyer offre le montrer protestant, etc.

Le xj Octobre 1670 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de la femme a G. *pour avoir esté raportée par les brevart auoir fait des morcé de raysain par dedans la vigne ne sachant sy elle les a derobé, action qui ne doit estre faittes*, demande quicelle soit condannée suivant le cas.

Le viij Novembre 1670 ordinaire.

Monsr le Mayre a formé demande et Enqueste a lencontre de J. fils de G. M. et J. fils de P. V. *pour avoir esté nuitemment jour de dimanche par le village faisans grande insollence, criant, chantant mesme heurter contre certaine porte*, demande quiceux doivent estre chastié au bamp, en outre suivant le mérite, etc.

Le viij Novembre 1670 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de la femme de A. C. *pour avoir rompu des ayes et amporté les paux*, demande quicelle soit condannée aux bamps, voulant nyer, etc.

Le xe Novembre 1670 ordinaire.

Monsieur le Mayre a fait et formé enqueste a lencontre de D. T. de Boudry *pour avoir fait un troup au canal du Dérocheux, dont il est arrivé un grand orvalle*, demande quiceluy soit condanné suivant le mérite, etc.

Le xvj Janvier 1671 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de P. de L. *pour avoir commis secandalle a la maison du Greffier avec le regeant d'Escolle de Grandcour*, voulant le nyer offre le montrer, etc.

Le xxiiij Janvier 1671 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de S. H. femme de A. ffeu S. H. *pour avoir par un dimanche que lon avoit participé a la Ste Cene nuitemment et a heure indüe criant a la vefve de feu le Sr E. V. bougresse que tout le voisinage en estoit emeu*, demande quicelle doit estre condannée a un bamp de dix livres en outre au vouloir de la Seigneurie, etc.

Le ix Octobre 1672 extraordinaire.

Enqueste formée a lencontre du fils a D. A. et le petit fils au Sieur J. B. *pour avoir battus et mutillé l'Allemen a Monsr au closel dicelluy*, demande quiceux doivent estre condanné a chascuns un bamp, voulant nyer, etc.

Le xvj Janvier 1677 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre du Sr Lieutenant J. T. *pour avoir avec un demy pot presque plaind de vin, le justa contre P. M. en face avec jurement execrable*, demande quil soit condanné a tel chastoit quil plaira luy imposer.

Le 28 Aoust 1677.

Enqueste formée a lencontre de la femme de J. B. *pour avoir battus des femmes au fourt*, voulant nyer offre le montrer, protestant, etc.

Le 27 May 1679.

Enqueste formée a lencontre de P. ffeu J. R. *pour avoir battus le pasteur qui garde les cheval avec le mange de son faucieux*, demande un bamp accoustumé voulant nyer offre le montrer protestant, etc. Instant a passement.

Le 22 Aoust 1679.

Enqueste formée a lencontre de la femme a D. T. *pour avoir estée trouvée avoir elargist des prunes pendant le preche du soir*, demande estre condannée au vouloir de Monseigneur le Gouverneur, etc.

Le 28 Mai 1680 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de J. F. serviteur du Sieur A. T. *pour avoir ces jours passé jetté des pierre a lencontre de G. B. mersier de Boudevillier jusque de la que de luy avoir rompu sa boitte*, demande quil soit condanné suivant le merite du fait, voullant nyer, etc.

Le 2 Novembre 1680 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de A. V. *pour avoir fait des action indigne d'un homme d'honneur* a debvoir estre condanné au bon vouloir de la Seigneurie *ayant abattus la parois dun battiment nouvellement fait par la Communauté.*

Le 9 Janvier 1683.

Le Sr Lieutenant, a formé Enqueste a A. R. a ce quil soit escheu au bon vouloir de la Seigneurie *pour avoir menacé et dire a J. H. voici ton heure est venue, et pensa le frapper avec une achete quil tenoit en sa main.* En cas de négative offre le montrer.

(Communiqué par Albert Henry, institr.)

TAPISSERIE SUISSE

XVIe SIÈCLE

Nous avons donné, dans un précédent article, un résumé succint de l'histoire de la tapisserie (*Musée neuchâtelois*, février 1869). Grâce à l'ignorance archéologique de l'époque, cet art charmant nous a transmis les mœurs et les costumes des XVme et XVIme siècles avec une naïve vérité; comme on peut le voir dans la scène que nous reproduisons, on y habillait à la mode du temps les personnages bibliques ou mythologiques. Ici le patriarche Abraham, vêtu comme un burgrave, la dague et la sacoche accrochés à la ceinture, renvoie Agar et son fils Ismaël. Le costume d'Agar n'est pas des plus riches, et sa robe écourtée, à la manière de celles des servantes, semble indiquer le discrédit dans lequel elle se trouve en ce moment; elle retient les cordons d'un sac qu'elle porte derrière le dos, mais qu'on ne voit point; elle a sur le bras droit un objet incertain et effacé dans la tapisserie, et qui peut être une volaille plumée ou le pain dont parle la légende inscrite sur le ruban qui surmonte cette scène. — Abraham lui présente une bouteille entourée de paille de forme particulière, fort en usage dans les maisons seigneuriales au XVIme siècle. — Ismaël porte un sac sous un bras et un arc à la main; c'est avec ce maigre bagage que la pauvre femme et son fils prennent le chemin du désert : on s'apitoyerait volontiers sur leur sort si on ne savait que les anges veillent sur eux.

Sarah, dissimulée derrière la porte de la maison d'Abraham, sourit à la vue de ce départ: elle triomphe. Rien n'est indifférent dans les compositions de ce genre, et les fleurs qui tapissent le fond sont évidemment un emblême. Agar abandonne un pays de fleurs et de joie, pour entrer dans celui des ronces et de la douleur. Deux armoiries occupent les angles supérieurs, l'une est celle des Montfaucon de Bourgogne, alliés à la maison de Neuchâtel, de gueules à deux poissons d'argent dos à dos.

Cette composition est brodée à la main sur un fond jaune; les vêtements, de couleurs voyantes, ont été altérés par le temps; les ornements sont alternativement bleus et blancs. — Nous devons la communication de cette tapisserie à son propriétaire, M. Alexis Roulet.

On trouve assez fréquemment en Suisse des tapisseries de ce genre; leur grandeur est celle de nos devants-de-cheminée, mais leur état de dégradation, la naïveté parfois un peu barbare de leur dessin, les fait souvent rejeter avec une indifférence contre laquelle nous mettons le public en garde. Ces vieux débris des temps passés peuvent être de précieux documents historiques et artistiques, et avoir quelquefois une grande valeur vénale.

A. Bachelin.



Tapisserie Suisse. XVIe Siècle.

NOTICE

SUR

HENRI COURVOISIER-VOISIN

Henri Courvoisier-Voisin, peintre et graveur, a été l'un des derniers représentants de cette phalange d'artistes distingués qui continuèrent, vers la fin du siècle passé, les traditions des illustres fondateurs de notre industrie montagnarde. Elevé au milieu d'une famille qui a su allier le travail industriel aux occupations de la vie agricole, Courvoisier a conservé la frugalité, les usages et les mœurs austères de nos ancêtres, il en avait les vertus, et nul ne l'a dépassé en dévouement, en abnégation et en patriotisme.

Il était contemporain des Jaquet-Droz et des Girardet. H.-L. Jaquet-Droz était son ami; Jean-Jacques-Henri Calame du Locle, qui dans son jeune âge se passionnait pour l'étude des beaux-arts, l'encourageait en lui donnant de sages conseils, et plus tard, lorsque ses travaux le firent connaître en Suisse, il eut des relations avec Gessner, Rahn, Zelger et Chr. de Mechel.

Henri Courvoisier était né à la Chaux-de-Fonds, en décembre 1757; son père Abram Courvoisier-dit-Voisin possédait un domaine au Creux-des-Olives qu'il cultivait de ses mains; il était maître charpentier et constructeur en bâtiments; c'était un homme honorable sous tous les rapports, modeste et probe, d'une piété sincère et sans affectation, et quoique chef d'une famille nombreuse, il est mort dans l'isolement, le 16 août 1812, à l'âge de 90 ans. Notre ami, M. Auguste Weingart, a souvent consolé ce bon vieillard par des lectures choisies qu'il lui faisait vers la fin de sa vie. Sa mère Judith-Marie, fille du greffier David Sandoz, favorisait par tous les moyens possibles le goût que son fils montrait pour le dessin et la peinture, et qui se décelait déjà à l'âge où un marche-pied lui servait de siége et où une chaise lui tenait lieu de table. Ce fut pour donner une direction utile à ce goût qu'il fut placé, en 1770, à Mulhouse, où il séjourna pendant une année; à son retour il fut mis en apprentissage de gravure chez Charles-Louis Leschot, qui alors passait à juste titre pour le meilleur artiste graveur de la Chaux-de-Fonds. Il fit d'assez

rapides progrès pour qu'au bout de six mois son maître pût lui confier les ouvrages les plus compliqués.

Le goût de Courvoisier pour la peinture, loin d'avoir cédé le pas à la gravure, ayant augmenté, l'envie de se rendre à Paris, dans le but d'y étudier son genre favori, lui fit renoncer aux offres favorables de son maître. Après avoir gagné par un travail opiniâtre, durant huit mois passés dans la maison paternelle, non-seulement de quoi s'équiper, mais encore cinquante louis, ce fut en juillet 1778 que Courvoisier entreprit ce voyage si longtemps prémédité; il était porteur d'une lettre dont l'avait honoré M. le pasteur Bergeon, qui le recommandait « très-particulièrement à la bienveillance et à la protection de MM. les chapelains de l'hôtel de Hollande aussi bien qu'à tous les amateurs et protecteurs des beaux-arts pour lesquels ledit jeune homme a un goût et des dispositions qui promettent les plus heureux succès, » (4 juillet 1778). Une vingtaine de jeunes amis, qui tous appréciaient en lui une conduite exemplaire, lui témoignèrent leur affection en l'accompagnant jusqu'à la première station du chemin qu'il devait parcourir.

Ses deux frères, Abram qui était l'aîné de la famille et Florian le cadet, l'avaient rejoint à Paris, le premier pour y exercer son état d'horloger, l'autre pour apprendre la gravure sous sa direction.

Son but, en se rendant à Paris, ayant été de se livrer sans aucune gêne à l'étude de la peinture, il prit une résolution stoïque, et se réduisit à peu d'exception près au pain et à l'eau, afin de prolonger ses ressources et pour n'être point contraint à se distraire par une occupation lucrative. Cependant il passa de temps en temps quelques heures dans l'atelier de Simon-Pierre Gagnebin [1], graveur de bijoux de la reine, et il faisait aussi le portrait. Toutefois son petit trésor diminuait assez rapidement pour faire craindre à son père les conséquences d'un système d'abstention de tout travail lucratif trop absolu. « J'ai remarqué dans une de vos lettres, écrivait ce bon père à ses enfants, que votre bourse n'était pas immortelle; quand vous verrez qu'elle est malade, tâchez de lui donner quelque remède pour la fortifier, et quand vous verrez qu'elle va mourir, faites-le moi savoir, je sais le remède pour la faire vivre et vous ne devez pas douter de ma volonté, je ne perdrai jamais de vue, tant que je vivrai, ceux qui m'appartiennent. » (Du Creux-des-Olives, le 25 octobre 1778).

Courvoisier travaillait à l'Académie des beaux-arts, il avait obtenu jusqu'en octobre 1780 une place assez avantageuse et il espérait pouvoir concourir pour le grand prix de peinture historique; il avait même peint dans ce but

[1] Il était fils d'Abraham Gagnebin, de la Ferrière, et il avait épousé Sophie, sœur de Bénédict-Alphonse Nicolet, graveur en taille-douce.

l'*Enlèvement des Sabines;* la toile, de neuf pieds de long sur quatre de haut, contenait une quarantaine de figures; mais ce prix ayant alors cessé d'être accessible aux étrangers, il dut renoncer malgré lui à une lutte pour laquelle il avait tout sacrifié. Dans ses moments de tristesse et de découragement, il rêvait son retour aux Montagnes pour se livrer à l'agriculture sous la direction de son père qui lui apprendrait « ce grand art, la base de notre existence et que féconde la mère commune des hommes; la nature toujours généreuse m'accorderait ses dons moyennant la culture. Je jouirais des plus beaux arts du monde, l'un soutiendrait ma vie par les alimens que lui seul peut procurer au corps, et l'autre dans mes loisirs ferait à mon esprit un banquet continuel; je tiendrais l'un de mon père et l'autre de la nature.... à l'abri inestimable d'une heureuse liberté, nous passerions notre vie dans le bonheur sans le secours des richesses. »

De retour aux Montagnes, après avoir séjourné quatre années à Paris, Courvoisier se fixa aux Creux-des-Olives, dans la maison paternelle, qui nouvellement bâtie (1782) contenait une salle disposée convenablement pour l'enseignement du dessin et selon les exigences de sa vocation.

Il fit quelques portraits dans nos Montagnes, mais il se voua presque exclusivement à la gravure à l'eau-forte et au genre historique, sans toutefois négliger la gravure industrielle et les devoirs que lui imposaient les charges publiques dont ses concitoyens l'avaient honoré. Il fut président de la chambre de charité et membre de la cour de justice. Il avait en outre continuellement des élèves à surveiller.

Les faits glorieux des anciens suisses enflammaient l'imagination de Courvoisier. Il aimait à visiter les lieux qui furent les témoins des luttes qui assurèrent l'indépendance des Suisses et de leurs alliés; ces courses artistiques ne furent jamais improductives, et il enrichissait son portefeuille de dessins nouveaux. En revenant d'une de ces courses, il eut occasion de voir à Bienne les deux filles du notaire Perrot, dont la plus jeune, Rosa-Elisabeth, devint deux années plus tard, en 1784, sa compagne.

Désireux de faire la connaissance personnelle de l'aimable chantre d'*Abel* et de la campagne, Courvoisier se rendit à Zurich et fut à la veille de fixer sur la toile les traits du peintre de la nature et du sentiment, lorsque la mort subite de Gessner vint y mettre obstacle.

Les productions de Courvoisier furent nombreuses; elles attestent toutes son patriotisme suisse, et si parfois, particulièrement au commencement de sa carrière artistique, il a sacrifié dans un moment d'entraînement sur les autels des dieux étrangers, c'était pour revenir bien vite à sa chère patrie dont il aimait à rendre les sites et les faits glorieux.

La gravure a toujours rendu de grands services à l'histoire en reproduisant non-seulement les belles actions mais encore les monuments, ainsi que les formes, les accidents du sol qui sont à la base de nos souvenirs. Courvoisier s'appliquait à les rendre avec toute l'exactitude possible; il savait aussi rendre aimables les vertus civiques de nos ancêtres et odieux les traits de violence exercés par les baillis ou par les seigneurs sur les paysans. Il a reproduit les faits de la vie de Tell, les chapelles qui ont été élevées à sa mémoire, les principales batailles de nos ancêtres, les exactions du bailli de Schwændi et des sous-baillis d'Appenzell et de Claux, les ruses des Appenzellois. Il a aussi gravé les vues de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de Valangin, de Neuchâtel, de la Neuveville, du collége de Bienne, l'éboulement du Rossberg, et les divers aspects de la vallée de Goldau après l'éboulement du 2 septembre 1806, etc. Parfois il répétait le même sujet sous deux ou trois formats différents. Samuel Girardet fils à Neuchâtel, Chr. de Mechel à Bâle, J.-Henri Hess et les marchands d'estampes Henri et J.-Henri Fussli à Zurich [1], s'empressaient d'offrir aux amateurs les gravures de notre modeste artiste.

La mort de Frédéric II et les serments réciproques renouvelés en novembre 1786 excitèrent la verve artistique et élogieuse des montagnards; ils produisirent plusieurs travaux témoignant de leur goût pour les arts du dessin et de la gravure, et de leur patriotisme. Ces productions prouvent aussi qu'ils s'estimaient alors la population la plus libre et la plus heureuse de la terre.

Deux médailles commémoratives furent gravées par J.-J. Perret-Gentil. Les vues ou représentations du renouvellement des serments réciproques à Neuchâtel, Valangin, Landeron, Boudry, Môtiers et St-Blaise furent gravées par Alexandre Girardet et éditées par Samuel Girardet, libraire au Locle. Trois gravures allégoriques furent dédiées à Monseigneur le général de Béville, gouverneur de Neuchâtel. Deux de ces gravures étaient relatives au renouvellement des serments réciproques. L'une, inventée et dessinée par P.-F. Courvoisier, a été gravée en 1787 par Dunker; l'autre inventée par S.-H.-L., a été dessinée et gravée par A. Girardet. La troisième gravure est relative à la mort du souverain et aux espérances de sécurité et de liberté qu'un règne nouveau devait réaliser. Elle a été gravée par Henri Courvoisier; c'est de toutes ses gravures la seule qui soit signée. Ajoutons encore à cette énumération une *allégorie* de Jacques Lacroix, gravée par Girardet le jeune, relative à l'avénement de Frédéric-Guillaume II [2].

[1] Ils tenaient un magasin au rez-de-chaussée de la maison dite *à la Mésange*.

[2] « Une bergère en deuil présente le mausolée du feu roi et le couronnement du nouveau à Son Excellence de Béville, notre seigneur gouverneur, à la Chaux-de-Fonds le 26 septembre 1786. » Des lettres de naturalité neuchâteloise furent accordées par le gouver-

On se tromperait en supposant que Courvoisier a voulu faire de la réclame artistique en dédiant son œuvre au général de Béville, ou de l'adulation en associant le portrait de Frédéric-le-Grand à ceux de deux généraux anciens, d'un roi conquérant et de deux empereurs romains qui ont régné avec modération et justice; en déposant son offrande sur l'estrade populaire, Courvoisier savait que la constitution, dont le maintien devait être juré au nom du souverain par le Gouverneur de Neuchâtel, était le palladium des libertés publiques.

Les Montagnards avaient célébré les fêtes de 1786 avec un véritable enthousiasme; tous semblaient être les amis de la liberté et de la fraternité; cependant ils se séparèrent en deux camps lorsque, six années après, la révolution française eut consacré le principe de l'égalité civile par l'abolition des privilèges et des monopoles. Courvoisier ne fut pas indifférent à ce grand mouvement social qui semblait devoir préparer le bonheur de l'humanité. Il s'associa, comme membre de la société patriotique de la Chaux-de-Fonds, à toutes les manifestations qui eurent pour but de témoigner aux Français les sympathies des amis de la liberté. Il fut même chargé par cette société d'une mission très-délicate à remplir auprès de Lavaux, rédacteur du *Courrier de Strasbourg*, au sujet d'une lettre soi-disant interceptée, signée D. G. qui avait paru dans le nº du 25 décembre 1792 de son journal. Cette lettre était faussement attribuée à un honorable habitant de la Chaux-de-Fonds [1] dans le but de le ruiner, car sa position était compromise par des embarras financiers, et de diffamer un membre du gouvernement. Courvoisier revint avec la lettre originale, cette pièce portait les marques non équivoques de sa fausseté, et la victime de cette trame odieuse dut s'estimer heureuse d'avoir eu recours à la société patriotique pour assurer sa personne et pour pouvoir prouver son innocence.

Courvoisier était essentiellement modeste et inoffensif, il était estimé de tous par la douceur de son caractère, quoiqu'il ne fût pas exempt d'originalité; cependant dans ces temps difficiles que traversait notre pays, il se vit obligé, pour tranquilliser ses proches et pour résister aux attaques et aux incessantes provocations de ses antagonistes politiques, de s'armer, même pour se rendre aux assemblées religieuses et de se cacher la nuit dans les granges du voisinage. Il céda enfin aux sollicitations de son épouse et se réfugia à Bienne. Cette ville était encore libre, quoique sous la dépendance très-res-

neur, le 4 novembre 1786, à Jacques Lacroix, ex-clerc, originaire de Charlieu en Mâconnais et domicilié alors à la Chaux-de-Fonds depuis près de quinze années, où il s'était voué à l'éducation de la jeunesse.

[1] Daniel Gagnebin.

treinte du Prince-Evêque de Bâle; mais le général en chef de l'armée du Rhin ayant pris possession, en décembre 1797, des états non encore annexés de l'Evêque de Bâle, au nom du Directoire exécutif qui se les attribuait par droit de subrogation, ces contrées reçurent une nouvelle organisation administrative et judiciaire. Courvoisier fut alors nommé juge de paix de Bienne; il en a rempli avec distinction les honorables fonctions pendant une grande partie de la domination française. Sur le sceau ou cachet qu'il s'était gravé lui-même il mit la devise: *Conciliation Fraternelle*, qu'il pratiqua consciencieusement.

Les loisirs des dernières années de la vie de Courvoisier ont été partagés entre la peinture, la gravure en relief, en creux et en taille-douce et surtout entre les recherches stériles qu'il a faites tant pour trouver un moyen de parer aux malheurs causés par les incendies, les avalanches, les inondations, les dangers de la navigation, que pour trouver des protecteurs qui eussent eu le courage et les ressources pécuniaires nécessaires pour lui aider à réaliser toutes les inventions que lui inspirait son imagination fertile en moyens, mais maladive. Les recherches auxquelles il se livrait avec une persévérance digne d'un meilleur succès absorbèrent son temps et toutes ses ressources, et le mirent pendant longtemps et jusqu'à la fin de ses jours dans le besoin. Il est mort à Bienne, le 12 mai 1830.

Courvoisier a eu deux fils morts en bas âge et une fille, Cornélie, née à Bienne en 1794, et décédée dans cette ville le 29 juin 1868. Cette pieuse fille fut la providence de sa famille; elle faillit perdre la vie dans un essai infructueux que faisait son père, et où il manqua se noyer lui-même; il s'agissait d'un bateau qui devait naviguer sous la surface de l'eau. Depuis cet insuccès qui couronnait toutes les déceptions de Courvoisier, il s'était condamné à un isolement absolu que partageait son intéressante fille; elle fut plusieurs fois demandée en mariage, mais les prétendants n'étaient jamais du goût de son père dont elle subissait l'ascendant dans les plus petites choses; sa vieillesse a été traversée par des peines nombreuses qu'elle a supportées courageusement et avec une résignation angélique.

Cornélie Courvoisier était artiste, mais son abnégation et son désintéressement l'empêchèrent de se créer une position un peu sortable; elle a peint le portrait et fait à l'encre de Chine une quantité de petits paysages et maisons de campagne des environs de Bienne; ses essais et ses ouvrages ne manquent pas d'un certain cachet et décèlent une véritable vocation artistique.

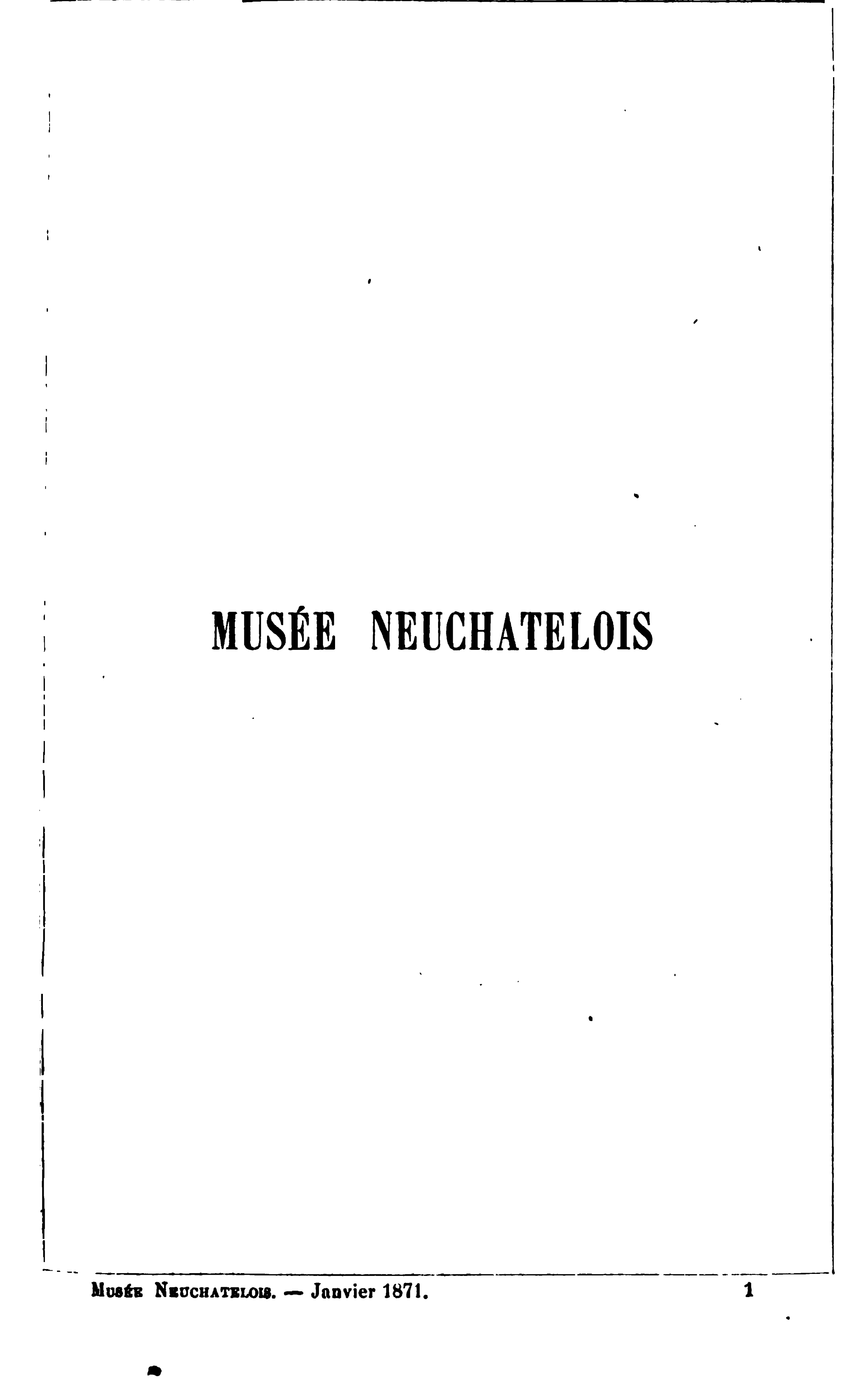
C. Nicolet.

Sources. Lettres de Cornélie Courvoisier. — Renseignements et documents fournis par M. Edouard Perret-Gentil. — Registre des délibérations de la Société Patriotique de la Chaux-de-Fonds, 1792.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VII (ANNÉE 1870)

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME



MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHEOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

HUITIÈME ANNÉE

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1871

A NOS LECTEURS

Le Musée neuchatelois entre dans sa huitième année. Soutenu par de nouveaux collaborateurs, il continuera l'étude de tout ce qui a rapport à notre histoire, à nos coutumes, à notre développement politique, matériel et moral.

Nous n'exagérons pas en affirmant que la mine de l'histoire est inépuisable, que chaque page de nos annales peut recevoir une lumière nouvelle. — Qu'on parcoure les sept années de notre recueil, on y verra que toutes les périodes y sont représentées par des travaux complémentaires de l'histoire générale de notre pays, que bien des faits ont été commentés de nouveau, rétablis dans leur vérité, enfin que les découvertes récentes comblent tous les jours les lacunes des époques les plus reculées.

Notre recueil est un asile ouvert à toutes les recherches faites dans le domaine des études historiques; sans lui bien des travaux intéressants n'eussent jamais vu le jour.

Les nouvelles, les études de mœurs entrent aussi dans notre cadre, et le Musée accueillera avec plaisir les jeunes plumes qui voudront s'inspirer de notre vie nationale.

Le public pourrait, ce nous semble, prendre une part plus active à notre œuvre, en nous communiquant un plus grand nombre de documents qu'il ne l'a fait jusqu'ici; bien des choses qui paraissent indifférentes sont souvent fort précieuses; on peut facilement se rendre compte de ce qui a trait à nos recherches : les manuscrits, les livres rares ou peu connus, les pièces en patois, les portraits, les tapisseries, les meubles, armes, vases, ustensiles, costumes, vitraux, etc. Un simple renseignement sur l'existence d'un document de ce genre peut nous être quelquefois fort utile.

Notre recueil est l'organe de la Société d'histoire; c'est donc un titre aussi pour nous à soutenir notre œuvre par tous nos efforts.

Le Musée, sans avoir le brillant et la variété des publications des grands pays voisins, doit offrir cependant à nos compatriotes un intérêt plus direct, car il ne nous parle que des choses de la patrie neuchâteloise, et cette seule raison nous paraît suffisante pour le faire bien accueillir de tous.

Le Comité de rédaction.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE MARS-AVRIL 1870.

La rencontre.

Transportons-nous quelques semaines en arrière; André part pour le Locle, où il va rejoindre son père, qui s'est mis en route le matin avec un char contenant les débris de creusets et les cendres, sur lesquels les meules de *la Claire* doivent exercer leur industrie et en tirer des lingots d'argent.

La Claire est un moulin à lavures établi à quelques minutes du Locle, non loin de la route des Ponts, dans un ravin parcouru par un petit ruisseau. Dans les beaux jours d'été, quand le soleil fait éclore des moissons de fleurs sur les collines, quand l'alouette et la caille remplissent l'air de leurs chants, la Claire est un site assez pittoresque; mais en hiver ce lieu retiré, encaissé, vous laisse une impression de solitude qu'on ne s'attend guère à éprouver si près d'une localité vivante et populeuse comme le Locle. Si l'on y entendait le joyeux tic-tac du moulin ordinaire, peut-être cette musique aurait-elle le don d'animer cette solitude, mais les meules qui courent en rond dans leur auge de pierre, écrasant avec brutalité les scories et les fragments de creusets dans un bain de mercure, n'éveillent dans l'esprit aucune idée riante.

Ces ouvrières acharnées à leur besogne roulent avec un bruit de tonnerre qui se mêle aux grincements des engrenages et aux cascades de la roue hydraulique. On leur jette en pâture des débris sans nom ; elles vous rendent en retour, après des manipulations diverses, un lingot d'argent ou d'or.

André s'en allait donc à travers les rues de la Chaux-de-Fonds, à demi obstruées par des monceaux de neige. L'horloge de l'église sonnait une heure ; les ouvriers regagnaient en hâte leurs ateliers ; les commissionnaires, leurs boîtes de cartons bleus sous le bras, ou la marmotte en sautoir, circulaient en musant devant les cafés et les boutiques des confiseurs. Arrivé à la hauteur de la Fleur-de-Lis, André fut assailli par une nuée de conducteurs d'omnibus et de fiacres offrant leurs véhicules sur tous les tons. A cette époque, le chemin de fer n'existait pas même à l'état de rêve dans les cerveaux les plus hardis; mais les relations entre les deux grands centres industriels devenant de jour en jour plus multipliées, avaient fait surgir une flotille de cabriolets et de traîneaux, qui, pour la somme de quinze sous, vous cahotaient jusqu'au Locle. C'est ainsi que les anciennes mœurs étaient journellement battues en brèche par la marée montante du progrès. Qu'auraient dit nos ancêtres, ces intrépides marcheurs, en voyant leur fils dégénérés se faire traîner par des haridelles, comme des impotents.

Si la bourse d'André eût été mieux garnie, il aurait certes mis à profit, pour gagner du temps, les offres avantageuses que la concurrence lui ménageait : « Monsieur, prenez ma calèche, c'est la meilleure. — Par ici, Monsieur ne l'écoutez pas, son cheval est fourbu, vous n'arriverez que ce soir. — Donnez-moi la préférence, Monsieur, je vous conduirai au grand trot, pour quatre batz. »

André resta inébranlable et s'engagea résolûment dans la large avenue du Petit-Quartier, aujourd'hui rue Léopold Robert, qui semble tracée dans une plaine sans limites. Quelques mistons[1] en blouse bleue sordide, la tête enfoncée dans les épaules et les mains dans les goussets, appuyés contre les écuries de la Fleur-de-Lis, se dirent l'un à l'autre.

— C'est le *petet*[2] à David-Frédéric Robert; paraît qu'il n'a pas *trois piécettes* dans sa caisse.

— Faut-il que ce David-Frédéric soit gueux pour laisser son garçon brasser la neige jusqu'au *Louche*[3].

— On le *sonne*[4], dit un autre, d'un ton sentencieux; encore une maison qui

[1] On donne ce nom à des individus mal famés, sans domicile, dont la principale occupation est de porter le bois et la tourbe dans les maisons.

[2] Le petit, le fils. [3] Le Locle, en patois.

[4] Son crédit est suspect.

va faire la culbute. A leur dernière lessive, j'ai examiné le linge sur la corde; c'est limé et rafistolé; on manque de ça pour faire du neuf. — Et il fit le geste d'un homme qui compte des écus.

— C'est comme leur galetas ; rien que du *pelvou* et des *troncs*[1], dit le premier avec mépris.

— Pourtant David-Frédéric a travaillé dur, sa femme est économe ; au fond *c'est* des braves gens, mais le frère n'est qu'une canaille qui ruinerait le roi de Prusse et dévorerait le diable, s'il en avait la fantaisie.

Heureusement pour son repos, le jeune homme était trop éloigné pour entendre cette conversation malveillante, tout-à-fait dans les habitudes de ces honnêtes lazaronis du Jura. Arrivé dans la campagne, il trouva la route bien tracée et battue, mais çà et là le vent de la nuit avait amoncelé en travers du chemin des dunes de neige fine et poudreuse où il s'enfonçait jusqu'aux genoux. Le ciel, jusqu'alors voilé par un brouillard grisâtre, se dégageait peu à peu ; un pâle soleil de décembre versa sur la vallée sa lumière d'argent, parsemée d'ombres d'azur. Les maisons, éparses au fond de la vallée et sur ses flancs, se détachaient à peine du blanc tapis de neige rendu plus éblouissant encore par le contraste des noires forêts de sapins qui encadrent l'horizon. Dans ce moment, la route, d'ordinaire si fréquentée, était presque déserte, et les corbeaux, ses hôtes habituels, pouvaient la parcourir sans être dérangés.

Soudain, un bruit formidable de grelots retentit derrière lui et un traîneau emporté à toute vitesse passa comme un météore. André eut à peine le temps de se jeter dans la neige profonde.

— Diable d'animal ! faites donc attention ! s'écria-t-il en trébuchant.

Le traîneau fit encore quelques pas, puis s'arrêta net ; une voix jeune et fraîche en sortit.

— Vous ai-je blessé, Monsieur ? je vous en demande pardon.

Le traîneau était un fort beau traîneau, et le cheval blanc, un superbe représentant de la race de Schwitz qui possède tant d'excellentes qualités ; mais la jeune fille qui conduisait seule cet élégant véhicule était au-dessus de toute description. Jamais apparition plus charmante et plus inattendue ! On eût cherché vainement une coupe de visage plus exquise, des yeux bleus plus remplis de fascination, un sourire plus séduisant ; jamais chevelure blonde n'avait couronné une tête plus gracieuse. Elle était si adorablement belle, à demi penchée au dehors et se retournant vers André, que celui-ci oubliait de répondre, craignant de la voir disparaître comme un rêve.

[1] De la mauvaise tourbe et du bois provenant des souches et des racines de sapin. Le prix en est minime.

— Vous ai-je blessé ? reprit-elle d'un ton plus décidé.

— Non, Mademoiselle, au contraire.

Le pauvre garçon était tombé au dernier degré de l'ineptie ; il ne savait plus ce qu'il disait.

— Il me semble, mon cher concitoyen, que vous m'avez appelé animal ?

— S'il m'était permis de rectifier ma détermination.... dit André à qui cette question rendait un peu de courage.

— Eh bien !

— Je dirais.... un ange.

— Je préfère l'animal ; les anges n'établissent pas leur domicile aux Eplatures, dans trois pieds de neige ? Pour vous punir de m'avoir apostrophée si agréablement, je vous offre une place dans mon traîneau.

— Oh ! Mademoiselle, jamais je n'oserai.... Et André promenait ses yeux effarés sur son paletot brun passé de mode et qui montrait la corde à maint endroit.

— Vous n'avez pas le courage de vous asseoir là, à côté de moi ? Craignez-vous que le coussin ne soit trop dur, ou le cheval vicieux ?

Le pauvre André faisait pitié ; jouet de mille impressions nouvelles, il ne savait que faire ni que résoudre. Volontiers il se serait agenouillé devant cette créature rayonnante de beauté et d'intelligence ; mais une secrète retenue le rendait muet et l'empêchait d'accepter l'offre qui lui était faite.

— Venez-vous, oui ou non ? une.... deux....

— Trois, fit André, en sautant légèrement dans le traîneau qui reprit à l'instant sa course rapide.

— A la bonne heure, vous êtes un vrai montagnard.

— De la vieille roche, je m'en flatte.

— Savez-vous patiner ?

— Un peu.

— Sur la neige ?

— Sur la neige et sur la glace.

— Bon ! si vous venez une fois au Locle nous vous ferons descendre l'Argillaz[1].

— Etes-vous horloger ?

— Monteur de boîtes.

— Fort ?[2]

— Non, mais bête, du moins pour le moment, et vous ?

[1] L'ancienne route du Locle à Neuchâtel, dont la rampe est excessivement raide.

[2] Un malin dicton affirme qu'un bon monteur de boîtes doit être fort et bête.

— Moi, je grave les cuvettes d'or, Monsieur, dit-elle avec emphase; écriture en tout genre, anglaise, romaine, gothique et le reste. Je passe ma vie à buriner, en creux et en relief, des inscriptions étonnantes: « Echappement à cylindre, à ancre, à ressort; spiral Breguet, balancier compensé, et un tas de rubis. » Voilà le cercle où se meut mon imagination.

La route qu'ils parcouraient alors, avec la vélocité d'une flèche, était étroite et ressemblait à une tranchée de chemin de fer ; la neige relevée sur les bords formait à droite et à gauche des bourrelets de plusieurs pieds de hauteur. La rencontre d'un traîneau, venant en sens inverse, était donc un danger, surtout s'il occupait plus de la moitié de la voie. Ce danger se présenta tout à coup à un tournant, sous la forme d'une *glisse* chargée de pierres très longues, disposées en travers, et coupant la route. Impossible d'arrêter l'élan du cheval.

La jeune fille se leva et fit de son fouet un signe impérieux au charretier, en s'écriant :

— Tirez à droite, tirez donc à droite !

En même temps, elle appuya sur les rênes pour jeter son cheval sur le talus, mais la pente était si inclinée, et la neige si glissante, que le traîneau ne pouvait s'y maintenir et retombait sur le chemin. Le péril était imminent. André qui n'était ni cocher, ni homme de cheval, sauta aux rênes en murmurant :

— Prenez garde, nous serons brisés !

L'inconnue, pâle mais ferme, repoussa doucement André de la main et attendit le choc. Ce fut un moment terrible, mais court comme l'éclair. Ils virent un instant les blocs devant leurs genoux, puis une secousse violente jeta de côté le traîneau, ils étaient sauvés.

— Dieu soit béni ! dit la jeune fille en respirant.

— Je m'attendais à avoir les jambes coupées. Faut-il être imbécile pour charger des pierres de cette façon ! Comment avons-nous pu échapper ?

— C'est une chance extraordinaire ; mais le traîneau doit être abîmé ; voulez-vous en faire le tour pour voir les dégâts.

André descendit, et après avoir examiné le véhicule, s'écria tout joyeux :

— A part deux ou trois égratignures insignifiantes tout est intact ; je vous en fais mon compliment. Si vous guidez votre burin comme votre cheval, l'ouvrage ne doit pas vous manquer et vous devez avoir de jolis carnets[1] au bout de l'année.

[1] Les livrets où l'on note l'ouvrage des ouvriers; on les règle en général au bout de six mois.

— Point de compliments, de grâce, je ne les mérite pas ; cela s'est fait sans mon intervention. Je suis heureuse que mon père n'ait pas à me reprocher la ruine de son équipage. Mais le cheval s'impatiente; n'allez-vous pas plus loin?

— Si, je vais au Locle.

— Eh ! bien, prenez vite votre place.

— Je crains de vous gêner.

— Non, mais ne touchez plus aux rênes ; à moins que vous ne désiriez conduire ; tenez . . . .

Ils reprirent leur course en silence.

— Savez-vous monter à cheval ? reprit-elle.

— Non. — Il y eut un nouveau silence.

— Connaissez-vous quelqu'un au Locle ?

— M. le pasteur Andrié est mon parrain.

— Tiens, tiens ; alors vous devez être quelque chose.

— C'est probable.

— Je veux dire que si vous avez de l'étoffe, vous deviendrez quelque chose. Il a le don de faire naître des vocations et d'inspirer des résolutions généreuses.

— En effet, mais ce n'est pas à son inspiration que les cuvettes sont redevables de vos préférences ?

— Ne plaisantez pas, je suis sur le point de jeter le boulet [1] et les burins aux orties et de me faire institutrice.

— Comment donc, dit André, en faisant un bond en arrière, institutrice.... quand on mène un cheval de cette façon. Ne serait-ce pas un crime de vous enterrer dans une école infecte avec soixante enfants sales et pervers.

— Votre atelier est blanc comme la neige, et la *soudure* et le *borax* [2] luttent avec l'haleine embaumée du zéphyre.

— Oh ! moi, c'est autre chose; d'ailleurs, je ne suis *boîtier* que provisoirement. Je brûle d'être graveur, mais graveur artiste. Pour y parvenir, je donnerais la moitié de ma vie ; tout le temps que je puis dérober à mon état est consacré au dessin ; mais je suis encore loin du but.

La jeune fille jeta sur André un regard sérieux et pénétrant.

— Quand dessinez-vous ? dit-elle d'une voix contenue.

— Une partie de la nuit, dit André, en essayant de sourire.

— C'est beau, mais on ruine sa santé, on a le visage blême et les yeux rouges. N'êtes-vous pas satisfait de votre vocation ?

[1] Les graveurs assujettissent sur un boulet la pièce qu'ils décorent.

[2] Le sous-borate de soude facilite la fusion et la soudure des métaux.

— Cette vocation est celle de mon père, mais ce travail mécanique, toujours le même, ne répond pas aux aspirations de mon esprit. Tous mes efforts n'aboutiront jamais qu'à fabriquer une boîte de montre, un peu plus vite qu'un autre, à gagner un peu plus d'argent, voilà tout. Il me faut une occupation différente; j'ai besoin d'inventer, de vivre au milieu des belles choses ; j'ai la soif du beau et de la perfection; dès que l'ouvrage ne chante plus dans mes mains, il me pèse et me fatigue.

L'inconnue comprit à l'accent de son compagnon, qu'elle venait de toucher une corde sensible et de découvrir le secret de bien des peines cachées. Si on eût demandé à ces jeunes gens ce qui les portait à se confier leurs projets et leurs rêves, ils eussent été bien embarrassés. Ils lisaient mutuellement dans leurs yeux et sur leur front tant de loyauté et de sympathie, ils se trouvaient en telle communion de goûts, de pensées, de sentiments, que leur conversation prenait involontairement un caractère confidentiel.

— Regardez là-bas, devant nous, sur la route, dit la jeune fille en tirant sur les rênes pour modérer l'allure de son cheval, qu'est-ce donc que cela ?

— On dirait une grande caisse qui fume.

Arrivée à quelques pas, elle fit claquer son fouet et dit à haute voix :

— Hé ! rangez-vous, nous sommes pressés.

— Est-ce qu'on bouge ? ajouta André.

Un grognement indistinct leur répondit, mais rien ne remua.

— Je m'en vais, dit André, reconnaître l'obstacle.

A peine eut-il fait quelques pas qu'il se trouva en présence d'un spectacle aussi grotesque qu'inattendu. Sur la route reposait l'épave d'un triste naufrage ; c'était la caisse d'un traîneau de paysan, dont les patins avaient disparu. Dans cette caisse était étendu, les jambes en l'air, un très gros homme dont la tête s'appuyait sur des fromages en meules qui lui servaient d'oreiller. Dans cette attitude extraordinaire il fumait sa pipe et regardait André avec des yeux écarquillés, exprimant à la fois la fureur et la satisfaction.

— Que faites-vous là ? Que vous est-il arrivé ?

— C'être le chevau qui avre fait la bête, il avre brissé les chambes à mon *klisse* et défoncé mon pank. J'être tombé au fond du caisse et le chevau retourné à l'égurie. Foulez-fous avre la gomblaisance te m'aider à sortir de mon caisse.

L'allemand était si lourd et si étroitement pincé, André riait de si bon cœur qu'il ne put venir à bout de remuer cette masse ; le patient lui-même était dans l'impossibilité de s'aider ; tout ce qu'il pouvait faire, c'était de dresser ses jambes l'une après l'autre, et de remuer ses bras, en lançant vers le ciel des tourbillons de fumée en signe de désespoir. Jamais tortue renversée sur sa carapace n'avait été plus complètement mise hors de combat.

— Débarrassez la route, dit la jeune fille, mon cheval est impatient, je ne puis plus le tenir.

— Mademoiselle, avez-vous lu l'histoire de Prométhée ?

— Nein, nein, c'être pas tes pommes de terre, grommelait le marchand de fromage.

— J'ai eu le prix de mythologie : « Divin éther, vents à l'aile rapide, écoutez ma voix, contemplez les tourments qu'un mortel subit par la main des dieux »[1] . . . .

— Parfaitement ; eh ! bien, en voici une deuxième édition augmentée d'une pipe, et d'un oreiller de gruyère, pure pâte.

— Et le vautour ?

— Voyez ces corbeaux, là bas, sur les sapins des tourbières ; ils lorgnent leur proie, et aiguisent leur bec d'un air sinistre.

— Mossié, criait le Germain du fond de sa trappe, c'être pas des pommes de terre, mais du fromache gras de la Brévine, première qualidé. Attachez une fois mon caisse à fotre draîneau, jusqu'au Crêt du Locle.

— Il a raison; tenez cette corde, dit la jeune fille, sauvons Prométhée. André s'empressa d'obéir, et le cheval s'élança sur la plaine onduleuse, entraînant la caisse aux fromages, qui bondissait sur les monticules amassés par le vent. Au Crêt ils firent halte devant l'hôtel, où plusieurs hommes entouraient un fort cheval encore attelé aux patins d'un traîneau.

— Le voilà, voilà Peter, dit l'un d'eux ; c'est son cheval.

— Foui, ma fach ! c'est le baufre Peter Kæser du Maix Rochat[2]. Tenez pien le Fuchs, et je vous paie un poutelle. Ah ! le queux, va !

Chacun accourut pour opérer le sauvetage du brave Peter Kæser ; ce fut une œuvre laborieuse; les hommes y mirent peut-être un peu d'ostentation pour s'attribuer d'autant plus de mérite. Il est vrai que le Peter au lieu de faciliter leur tâche se débattait comme une écrevisse à sec, et jurait contre son Fuchs qu'il menaçait d'une correction exemplaire. Une fois mis sur ses pieds, il voulut exécuter ses menaces, mais au même instant le traîneau de la belle inconnue partait lestement vers le Locle.

— Mossié, Matame, criait l'honnête fermier du Maix Rochat, on ne se guitte pas ainsi; nous voulons poire un poutelle. C'être des praves cheunes gens quand même ils prennent des fromaches pour des pommes de terre.

Cependant notre jeune couple descendait le Crêt ; le cheval avait ralenti son allure, et marchait au pas. D'abord ils avaient ri aux larmes de leur

[1] Début du Prométhée d'Eschyle.

[2] Grande ferme près du Cerneux-Péquignot.

aventure; mais, apercevant le Locle au fond du vallon où il est blotti, ils étaient devenus sérieux. Ce superbe village noyé dans la brume que dorait le soleil était le terme de leur voyage, bien court il est vrai, mais rempli d'un charme qui leur était inconnu.

— J'ai été appelée ce matin en grande hâte à la Chaux-de-Fonds, pour visiter une jeune parente qui est bien malade et qui désirait me voir. Personne chez nous n'était en mesure de me conduire; j'ai dû prendre moi-même le fouet. Cela ne m'arrive pas souvent de courir seule les grands chemins; je me suis hâtée dans la crainte d'arriver trop tard. Maintenant nous sommes au *Verger*; regardez cette maisonnette de bois, au bord de la route; elle deviendra célèbre; c'est le berceau de la famille des Girardet [1] qui a donné des graveurs de mérite, et qui comptera bientôt des artistes distingués. En qualité de futur graveur saluez en passant cette chétive bicoque.

— J'espère que l'histoire de cette famille respectable sera la mienne, mon point de départ est en tout cas aussi humble que le sien. Mais je descends ici, voilà le chemin qui me conduira à la *Claire* où je dois rejoindre mon père. Je n'oublierai ni ce voyage, ni cette journée; adieu Mademoiselle, ou plutôt au revoir, ajouta-t-il lorsqu'il fut seul.

Leurs yeux se rencontrèrent; l'âme d'André se noyait avec délice dans cet azur céleste.

— Adieu, Monsieur, puisse l'avenir exaucer vos vœux et récompenser vos nobles efforts.

Elle partit comme un trait, et bientôt l'élégant traîneau et le cheval blanc disparurent du côté du Crêt-Vaillant.

Avez-vous jamais, cher lecteur, fait un de ces rêves que le sommeil du matin nous octroie comme un avant-goût de la félicité suprême, et qui s'évanouissent au réveil, sans laisser d'autre trace qu'une impression suave et un souvenir indécis. On voudrait ressaisir ces moments pleins de charme, évoquer les êtres ravissants qui nous ont enchantés; peine inutile, regrets superflus, on ne peut pas plus reconstruire son rêve que, lorsqu'on est plongé dans le désespoir, on ne peut reconstruire son bonheur en débris. Telle était la situation d'André en quittant la jeune Locloise. Tous les concerts d'amour que le printemps éveille chantaient en lui leurs notes les plus gaies; il aurait volontiers poussé des cris de joie en suivant le sentier solitaire qui côtoyait le pied des collines. Et cependant lorsqu'il s'arrêta pour se recueillir et pour dessiner dans son carnet le visage que ses yeux venaient d'admirer, cela lui fut impossible; ses essais ne servirent qu'à embrouiller ses souvenirs et à jeter la confusion dans son esprit.

[1] Voir la notice très intéressante de M. A. Bachelin, Musée neuchâtelois, année 1870.

Lorsqu'il fut en vue de la Claire, il était arrivé à cette conclusion qu'il était irrésistiblement fasciné, et qu'il subissait l'ascendant que cette étrange créature, dont il ignorait le nom, avait pris sur lui dès le premier moment de leur rencontre. Où tout cela me mènera-t-il? se disait André en pensant à son avenir précaire ; sera-t-elle mon bon ou mon mauvais génie ?

C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Le souper des fossoyeurs.

La veille de l'enterrement, André, qui avait fait de longues courses pour citer les parents se rendit, tout de noir habillé et le crêpe au chapeau, au domicile mortuaire, où les fossoyeurs étaient convoqués. Il y trouva non seulement son ami Florian et leurs deux collègues, mais aussi les quatre ensevelisseuses selon l'ancien usage de nos montagnes. Elles entouraient le lit de la morte qui reposait au milieu de guirlandes de roses blanches disposées avec un goût infini. C'était une jeune fille de seize ans, dont la beauté remarquable, rehaussée par le calme de l'éternel sommeil, produisit sur André une impression profonde. Il n'était pas blasé sur de tels spectacles et il sympathisait de tout son cœur avec la douleur des parents dont on entendait les sanglots dans la pièce voisine.

Il était vraiment ému lorsque, levant les yeux, il aperçut entre le lit et le mur une personne qu'il n'avait pas remarquée, et qui arrangeait en silence une couronne de fleurs artificelles. Leurs yeux se rencontrèrent.... c'était l'inconnue du traîneau. Malgré sa pâleur, ses traits fatigués et ses vêtements noirs, qui la changeaient beaucoup, André ne pouvait la confondre avec nulle autre, personne n'avait ce regard et ce sourire de séraphin. Ce fut pour lui plus qu'une surprise, un vrai coup de foudre dont il faillit être renversé.

Elle, de son côté, se leva, laissant rouler sur le parquet les fleurs qui couvraient ses genoux. Ils ne se dirent pas un mot, mais pendant un moment ils semblèrent avoir perdu la notion exacte du lieu où ils se trouvaient. Leur embarras était si visible, qu'une des dames se levant crut devoir les présenter l'un à l'autre.

— Mademoiselle Cécile Houriet, du Locle, dit-elle ; M. André Robert de la Chaux-de-Fonds.

Ils se firent une si grave révérence que personne n'aurait soupçonné l'agitation du jeune homme. Depuis leur rencontre, son esprit n'avait été occupé

que de cette jeune inconnue qui avait laissé dans sa vie une trace étincelante. Il avait fait des tentatives inutiles pour la revoir, et au moment où il y songeait le moins, elle était mise en relation avec lui par des circonstances tristes, il est vrai, mais qui devaient établir entr'eux une certaine intimité.

Cependant les autres personnages s'entretenaient à voix basse de l'office qu'ils avaient à remplir et de la manière dont ils devaient s'y prendre. On vérifia les listes des parents, afin de n'oublier personne ; une telle négligence, même involontaire, étant souvent pour les gens susceptibles un motif d'âpres récriminations.

— Vous voyez, messieurs, tout est prêt, les guirlandes et les couronnes pourraient déjà être épinglées sur le poêle, mais il nous manque des *devises ;* on n'a pu en trouver nulle part et personne ne veut en composer.

— Il y a un maître d'école qui les fait très bien et gratis.

— On s'est adressé à lui, mais il n'a pas le temps de nous rendre ce service.

— C'est vrai, que cela ne se fait pas à l'emporte-pièce ou au laminoir, fit observer un robuste gaillard qui n'avait pas encore dit son mot. Qu'en dis-tu, André?

— Je dis que si ces dames tiennent à ces vers, j'essaierai d'en écrire une strophe, mais je n'en garantis pas la perfection.

— Oui, M. Robert, n'est-ce pas? faites-le pour la mère qui sera bien sensible à cette preuve d'amitié.

Cécile était restée à l'écart, mais lorsqu'elle vit ses compagnes entourer le jeune homme et l'accabler de leurs sollicitations, elle leva la tête ; son regard fut plus expressif que des paroles. André le comprit; il alla s'asseoir dans un coin devant une petite table où se trouvait du papier. Il ne prit pas ses cheveux à la poignée et ne se cogna pas le front avec les poings, pour se donner un air inspiré ; il n'eut pas l'air de creuser des abîmes ou de chercher des idées dans le plafond. Au bout de quelques minutes il s'approcha modestement de la plus âgée de ces dames et lui soumit son essai en la priant d'être indulgente. Voici ce qu'elle lut à haute voix.

Fallait-il épuiser la coupe de la vie,
En boire goutte à goutte et l'écume et la lie....?
Tu ne l'as pas voulu, je me soumets, Seigneur!
A seize ans, je m'endors, et repliant mes ailes,
La beauté sur le front et l'innocence au cœur,
Je monte radieuse aux sphères éternelles
Où ma place est marquée aux pieds du Rédempteur.
Mère, console-toi, j'hérite le bonheur.

— C'est superbe, M. Robert, le maître d'école est dépassé.

— Voilà un *verse* qui est *tourné* comme une savonnette d'or à dix-huit [1], dit agréablement le gros fossoyeur ; André y a le coup.

— Il faut maintenant écrire cela sur une feuille découpée en losange. Qui est-ce qui a une belle écriture ici ?

— Mon ami André est le meilleur élève de Midolle, dit Florian.

— En qualité de graveur de cuvettes, pratiquant l'ornement, dit Mlle Houriet, j'offre de faire un encadrement de fleurs et de feuillage autour de cette strophe. Si M. Robert veut se servir d'encre de Chine, j'en ai dans mon nécessaire.

— Puisque chacun veut contribuer à cette œuvre, réservez-moi une place pour une figure au milieu de l'ornement, dans le haut, dit Florian.

— Je commence à croire que nous allons *établir* une pièce dont j'aurai le droit d'être fier, dit le grand fossoyeur en se rengorgeant.

La feuille de papier fut bientôt préparée, ainsi que l'encre de Chine ; André prit la plume avec une émotion que chacun comprendra ; après quelques essais, pour s'assouplir la main, il détacha d'abord une majuscule, puis, avec une sûreté remarquable, tantôt pressant, tantôt effleurant le papier, et comme en se jouant, il enleva une pièce d'écriture digne du maître célèbre dont il avait reçu les leçons.

— Maintenant, mademoiselle, dit-il en posant sa plume, à votre tour.

Avec une simplicité et une grâce qui n'avaient rien d'affecté, Cécile fit au crayon une légère esquisse à la fois sobre et élégante, qu'elle se mit de suite à passer à l'encre.

— Me permettez-vous de vous regarder dessiner? dit Florian.

— Oui, mais cela me gêne un peu. Ai-je laissé assez de place pour la figure que vous intercalez ?

— Parfaitement.

Cette activité, dans cette chambre mortuaire, avait quelque chose de touchant. La vanité n'y avait aucune part, le cœur seul et le désir d'être agréable en étaient les mobiles. Ces jeunes gens étaient heureux de mettre leurs forces au service d'une bonne action, et, en cas pareil, ils étaient accoutumés à ne jamais hésiter, soit par fausse modestie, soit par une indifférence hautaine ou par égoïsme, comme cela se voit trop souvent.

Florian qui était un artiste, avait d'un trait pur et fin tracé, à la place réservée, une figure d'ange montant au ciel rappelant d'une manière frappante les traits de la jeune défunte. Ce morceau était si réussi, la plume avait tra-

[1] Karats.

vaillé avec tant de bonheur, qu'il y eut un cri d'admiration pour saluer cette preuve de son talent.

— Le petit régent peut aller se promener, dit le fossoyeur; nous sommes de force à lui rendre des points.

— Ne dites pas de mal de nos maîtres d'école, ils nous rendent des services que nous n'apprécions pas assez.

— Me permettez-vous de montrer ceci à la mère? je reviens à l'instant.

Une des dames sortit et revint bientôt, accompagnée de la mère, qui les yeux en pleurs, vint remercier André et Florian et leur serrer la main.

Les jeunes gens prirent congé en se donnant rendez-vous à sept heures à l'hôtel du Lion d'Or, où le souper était préparé.

C'est là que fossoyeurs et ensevelisseuses se rencontrèrent; et ce fut avec un sentiment de plaisir mêlé de crainte et de sérieux qu'André prit place à table à côté de Cécile. Elle était venue pour se conformer à un ancien usage, pour représenter la famille en deuil et peut-être par un instinct de curiosité que nous ne lui reprocherons pas. D'abord une certaine contrainte, exigée par la circonstance, régna parmi les convives, mais peu à peu les langues se délièrent. Le grand fossoyeur raconta l'histoire de ce particulier du Val-de-Travers qui, au dîner qu'il donnait à propos des funérailles de sa femme, prit la parole en ces termes: « Chers parents et amis! depuis longtemps j'attendais une occasion favorable pour nous réunir et boire un verre. Vous devez comprendre, vous qui êtes des gens de cœur, qu'il y a des choses qui seraient trop tristes, si on ne les prenait à la *rise*. Ainsi en vous remerciant de l'honneur que vous m'avez fait aujourd'hui, je bois à votre santé. »

— Je sais maintenant où vous avez fait une visite, le jour de *notre* promenade en traîneau, dit André à Cécile, pendant que le bruit des voix couvrait leur conversation. Avez-vous eu des nouvelles de Peter Kæser du Maix Rochat?

— Il est venu remercier mon père du service qu'on lui a rendu, mais il voulait à toute force acheter notre cheval, parce qu'après son aventure il s'est défait du sien.

— Une rancune d'Allemand.

— Et la gravure?.... vous laisse-t-on libre de changer de vocation?

— Je n'ose en parler à mon père; il a déjà tant de soucis. Nous avons un oncle qui est en train de nous ruiner.

— Ceci est grave et je comprends vos scrupules. Quant à moi, j'ai pu obtenir de mes parents qu'ils consentent à me laisser quitter le burin. S'il plaît à Dieu, je serai institutrice au mois d'avril.

— Dans une classe supérieure au moins.

— Au contraire, dans une classe de très jeunes enfants.

— Quelle erreur ! à quoi vous serviront votre instruction et vos talents ?

— Vous vous trompez, les premiers enseignements ont une influence prépondérante sur toute la vie. Il faut donc choisir avec soin ceux qui sont chargés de cette mission.

Après le souper, on apporta sur la table quatre pipes de terre blanche de deux pieds de longueur, posées sur un plat en compagnie d'autant de paquets de tabac. Sur une assiette étaient des mouchoirs pliés avec art : ces objets étaient destinés aux fossoyeurs, selon la tradition conservée religieusement. Chacun d'eux mit un mouchoir dans sa poche et choisit une pipe avec le paquet de tabac, son compagnon obligé.

— Si ces dames n'y voient pas d'inconvénient, nous essaierons ces calumets.

C'était pour ces dernières, le signal du départ. Elles s'enveloppèrent de leurs manteaux, sans oublier les pelisses, les capuchons que la rigueur du froid rendait indispensables et se retirèrent, escortés par Florian et André qui étaient charmés d'avoir ce prétexte pour rentrer chez eux. Ce dernier accompagna Mlle Houriet jusqu'à la porte de sa demeure ; au moment de franchir le seuil, elle se retourna comme une personne qui prend un parti.

— Nous nous reverrons demain, mais je ne pourrai pas vous parler. Je dois pourtant vous dire que si je puis faire quelque chose pour vous, pour votre avenir, je n'hésiterai pas un instant. Cette lutte de tous les jours que vous soutenez contre une vocation qui vous accable ne peut pas se prolonger plus longtemps ; il faut en finir. J'ai mis dans ma tête que vous serez graveur, et même le premier graveur de nos montagnes industrielles. Il faut que vous dépassiez même votre ami Florian dont la réputation est légitime, j'ai pu m'en convaincre aujourd'hui. Vous le dépasserez dès que vous serez maître de votre burin ; vous avez des dons qu'il ne possède pas, l'invention et la poésie. Ainsi, du courage et en avant ; s'il faut remuer une partie du ciel et de la terre, on le fera. En premier lieu, obtenez le consentement de votre père, puis hâtez-vous d'aller continuer vos études à Genève, ou même à Paris ; c'est l'avis de M. Andrié.

— Comment, vous lui en avez parlé ?

— N'est-il pas votre parrain ? n'est-il pas le protecteur de tous ceux qui travaillent et qui cherchent à sortir d'une position inférieure pour développer les dons que Dieu leur a confiés ? Si des malheurs pèsent sur votre famille, ce n'est pas une raison pour rester courbé sous ce fardeau ; secouez-le et faites comme vos concitoyens qui ont fondé ce magnifique village sur les ruines laissées par l'incendie.

— Eh ! bien, le sort en est jeté ! Dans quelques jours j'irai au Locle chez

M. Andrié passer la semaine du nouvel an. Tout sera décidé avant la fin de décembre.

— Bien! adieu M. Robert, une poignée de main et bonne nuit!

Elle disparut dans la maison, laissant dans la rue André plus bouleversé mille fois qu'après leur première rencontre.

(La suite prochainement.) Ls Favre.

LOUIS GROSCLAUDE

Le sol âpre des Montagnes neuchâteloises n'est assurément pas un terrain sur lequel l'art peut vivre et se développer; il faut à cette plante de serre chaude ou les splendeurs d'une nature généreuse, ou l'état de richesse et de bien-être général des Flandres aux XVIme et au XVIIme siècle; il ne peut croître solitaire, il lui faut un milieu cultivé, des sympathies, une excitation puisée dans le monde au milieu duquel il vit; il ne peut s'isoler ou se confiner en lui-même comme la poésie. Le Jura neuchâtelois avec ses vallées austères, son climat froid, ses forêts de sapins s'avançant en promontoires sombres au milieu des prairies, n'inspire pas ces sentiments tendres qui se traduisent par le pinceau et le crayon; la vie agricole et industrielle donne à l'esprit de ses populations une rectitude puritaine, parfois même une sécheresse qui comprime plus qu'elle ne développe les expansions d'une âme d'artiste; ses maisons basses, sans agrément de forme ou de couleur, ne semblent pas à première vue devoir abriter sous leurs toits de bardeaux les épanouissements de la pensée riante, et cependant, chose étrange, c'est de ce coin de terre que sont sortis les Girardet, Forster, Brandt, Grosclaude et les Robert.

Ces hommes obéirent à un sentiment inné en s'engageant dans le chemin des arts, et la nature de leur pays, les Girardet graveurs exceptés, ne leur suggéra certainement pas cette vocation, car une fois maîtres du métier, ils cherchèrent partout ailleurs que dans le Jura les motifs de leur inspiration; ils n'en sont pas moins enfants de notre patrie neuchâteloise, ils y sont nés, ils y ont passé les premières années de leur vie, et nous les revendiquons comme nôtres, quoiqu'ils n'aient pas vécu continuellement parmi nous.

La Suisse n'est pas hospitalière aux arts, et si beaucoup de ses peintres, de ses sculpteurs et de ses graveurs ont dû chercher à l'étranger le milieu où ils purent étudier et vivre en travaillant, c'est que cette terre, à laquelle beaucoup vouaient une profonde affection, traîta souvent ses enfants artistes en marâtre.

Le commencement de ce siècle n'était du reste pas favorable au développement des travaux de l'intelligence; nos villes ne connaissaient en fait d'art que le portrait, dont les officiers au service étranger avaient apporté la mode; le paysage en était aux rêveries idylliques de Gessner. Freudenberger, il est vrai, parcourait déjà les villages bernois du Seeland et en traduisait avec l'eau-forte les poétiques intimes, mais aucun peintre n'avait encore pris la route des Alpes; quant à l'histoire, qui ne se meut que sur de grandes pages, elle ne pouvait être encouragée que par les gouvernements de nos républiques, et ceux-ci n'y songeaient pas; les écoles de dessin étaient rares, même dans les villes; la guerre avait ravagé notre patrie, et la grande voix du canon qui tonnait par delà nos frontières ne devait s'éteindre qu'à la chute de l'empire. Nulle époque ne fut donc plus défavorable pour propager le goût de l'art, et ceux de nos compatriotes suisses qui se sentirent mordus au cœur par ce désir violent résumé si éloquemment par le mot de Corrége « *anch'io son pittore,* » (Et moi aussi je suis peintre), ceux-là durent, ou refouler leurs sentiments, dans un pays où ils ne pouvaient même pas étudier les éléments de l'art, ou prendre la route de l'étranger, comme le fit celui de nos compatriotes auquel nous consacrons ces pages.

Louis-Aimé Grosclaude naissait au Locle le 26 septembre 1784. C'était l'aîné d'une nombreuse famille. Son père, graveur d'horlogerie, avait su se concilier l'estime de ses concitoyens par les qualités de son caractère; homme de robe et d'épée, comme on eût dit au siècle passé, il était à la fois justicier et capitaine des milices.

L'enfant fut élevé comme ceux de la génération passée; il fréquenta l'école, où, par les soins du régent du village on apprenait la lecture et l'écriture, le calcul et l'histoire sainte. A cela se bornaient les études, et muni de ce petit bagage on entrait hardiment dans la carrière de son choix.

Elevé « à la dure » par son père qui avait pour principe qu'il fallait commander à son corps, Louis ne connut pas les douceurs amollissantes de notre époque; levé bien avant l'aube en hiver, sans chapeau et couvert seulement d'un petit habit de drap par les froids sibériens de nos montagnes, il s'en allait gaîment à l'école ou au travail ; habitué à tout endurer sans se plaindre, l'enfant devint un fort et robuste jeune homme. Il devait être graveur d'horlogerie, tel était le désir de son père, qui, avant que de lui faire commencer son apprentissage, voulut qu'il apprît l'allemand. Louis fut envoyé à Bâle dans cette intention, il avait alors douze ans.

C'était en 1796 ; le canon grondait du Rhin au Danube, Moreau qui avait remplacé Pichegru dans le commandement de l'armée qui marchait sur l'Allemagne depuis Strasbourg, donnait à la guerre une vigueur nouvelle ; l'archiduc Charles, vaincu plusieurs fois, venait de prendre sa revanche à Wurtzbourg en battant le général Jourdan et en empêchant sa jonction avec l'armée de Moreau ; celui-ci dut alors effectuer sa retraite sur le Rhin qu'il repassa au pont d'Huningue. On se battait de jour et de nuit aux portes de Bâle, les Autrichiens pressaient l'armée française fatiguée, et plusieurs corps de ces derniers, acculés à la frontière suisse, ne purent se sauver autrement qu'en demandant le passage au travers de notre pays, ce qui leur fut accordé ; ils furent désarmés, on leur fournit des vivres, et on soigna leurs blessés avec une sollicitude dont la république française ne devait pas garder longtemps le souvenir. Louis ne pouvait entendre le bruit de la fusillade et du canon sans éprouver le désir de voir ce que c'était qu'une bataille ; trompant alors la surveillance des personnes auxquelles il était confié, il s'esquivait de la maison, et en compagnie de quelques gamins de son âge, il passait tantôt sur le territoire allemand, tantôt sur le territoire français, et venait regarder l'action, s'y mêler même parfois, si bien que les boulets et les obus tombaient au milieu de cette jeune troupe qui s'aguerrit peu à peu à ce jeu et finissait par ramasser les éclats des projectiles qui éclataient sur le champ de bataille ; d'autres fois ils s'aventuraient jusque dans les camps d'où on les faisait sortir à coups de crosse de fusil. Chaque jour amenait un spectacle nouveau, le bombardement des redoutes autrichiennes, ou de la tête de pont française, les surprises, les incendies, la destruction des ponts de bateaux, etc. — Tels furent les premiers spectacles qui frappèrent le jeune homme, la mort fauchant des rangs humains, des blessés et des mourants, le sang tachant les belles prairies, des flots d'hommes se ruant les uns sur les autres pour s'égorger.

L'horrible attire à lui, l'enfant résiste rarement à son charme magnétique. Louis revint souvent voir ces scènes de carnage, il y puisa une profonde aversion de la gloire militaire et de l'ambition des conquérants dont la folie san-

glante n'a d'égale que la docilité des peuples; devenu homme, il n'eut d'autre haine au cœur que contre les *ravageurs de nations* comme il les appelait.

Louis méditait sur ce qu'il avait vu; son esprit inquiet, troublé, entrevoyait quelque chose d'indéfini et de confus qui s'agitait en lui. Curieux, observateur, il s'en allait flânant par les rues et les places de la pittoresque ville de Bâle; il arriva un jour devant la fresque de la *Danse des morts* peinte sur une muraille voisine de l'église de St-Jean. On connaît par les gravures les scènes représentées par cette peinture d'un artiste inconnu qui n'est assurément ni Holbein, ni même Klauber. — La mort, figurée par la hideuse image d'une squelette, vient saisir tous les personnages de l'humanité, depuis les plus élevés de la hiérarchie sociale, le pape et l'empereur, jusqu'au paysan et au pauvre; tous résistent à la *camarde*, princes et reines, abbés, chevaliers et docteurs, tous luttent, regimbent, implorent, l'usurier et le riche marchand lui offrent de l'or, mais un pauvre boiteux lui sourit et la suit sans murmurer. Le moyen âge seul pouvait ainsi dénaturer l'idée abstraite de la mort et la présenter aux yeux des populations superstitieuses comme une divinité fatale aux allures railleuses et comiques, riant d'un rictus horrible des terreurs qu'elle inspire aux humains, se parant des couronnes et des vêtements qu'elle arrache à ses victimes, enlevant son violon au ménétrier pour lui en jouer un air en dansant, et sa broche au rôtisseur.

Le jeune homme, on le comprend, fut frappé à la vue de cette série sinistre aujourd'hui détruite, il y revint souvent, attiré par l'étrangeté des sujets comme il l'avait été par le piquant des évolutions militaires et la sublime horreur des champs de bataille; ces peintures devinrent bientôt l'unique but de ses promenades, il ne pouvait s'en détacher, et on le surprit souvent immobile, stupéfié, devant la fascinante muraille. Bien des pensées avaient agité cette jeune tête, et il arriva peu à peu à cette idée : Je veux être peintre. Il le fut en effet. Mais chose étrange! Grosclaude qui avait senti s'éveiller en lui ses premières impressions d'homme et d'artiste à la vue de la mort et de l'horrible, devait suivre une voie complétement opposée à celle où les circonstances semblaient le pousser; devenu peintre, il ne représenta que les scènes douces et intimes de la vie, les joies du pauvre et de l'ouvrier, les rires d'enfants, les gais entretiens des vignerons et des buveurs. Sa sensibilité native se développa avec les années et le souvenir, et si nous retrouvons plus tard en lui quelque chose qui fasse songer à l'écolier de Bâle, c'est par antithèse, une profonde horreur de la guerre.

De retour au Locle, Louis exprima à son père son désir de devenir peintre. — Peintre! ce mot fait bondir tous les pères, celui de Grosclaude ne devait pas faire exception; il réprima les idées extravagantes de son fils qui, habitué

au respect, se soumit humblement à une volonté qu'il n'essaya même pas de discuter, mais c'est avec une douloureuse résignation qu'il s'installa à l'établi de graveur où il devait demeurer plusieurs années comme apprenti.

Elles sont longues et pénibles les heures qui nous retiennent en face d'une tâche imposée ; si l'imagination vagabonde ailleurs et nous jette bien loin du présent, la réalité nous paraît plus accablante alors que nous y revenons. Louis subit son sort sans murmurer, mais il entrevoyait toujours comme à travers un mirage, les séductions de la peinture et il se consolait en y songeant, puis quand les heures des travaux obligatoires étaient passées, vite il quittait l'atelier pour aller s'enfermer chez lui et y dessiner d'après les gravures qu'il pouvait se procurer ; le dessin devint pour lui une passion à laquelle il sacrifiait jeux et promenades, il s'y adonna sans relâche quoique privé de toute direction. Tant d'ardeur ne pouvait demeurer cachée à sa famille, la résistance du père se lassa, et pensant que les dispositions naturelles de son fils et son zèle au travail étaient un sûr garant de l'avenir, il se décida à ne pas comprimer plus longtemps l'essor d'une vocation aussi vivement désirée. Louis abandonna alors l'établi avec joie et se mit à l'étude, mais le Locle ne possédait que de modestes professeurs qui ne pouvaient donner qu'une direction insuffisante aux travaux du jeune élève que la peinture attirait plus que le dessin ; il se procura des couleurs à l'huile, et muni de quelques indications, il débuta par des études de nature-morte, mais il vit bientôt que malgré son ardeur au travail il n'arriverait à rien sans une direction raisonnée, et il demanda à aller étudier chez un maître; on l'envoya alors à Genève.

Dans une notice qui lui avait été demandé en 1835 pour les archives de l'académie de Berlin, Grosclaude s'exprime ainsi sur ses travaux à cette époque : « A Genève je me mis sous la direction de plusieurs maîtres, j'étudiai à la fois la figure, le paysage, la perspective, l'architecture ; le maître qui m'a mis le pinceau à la main était un hollandais, il m'enseigna selon les principes de l'ancienne école flamande, principes que j'ai toujours conservés même dans l'atelier du chevalier Regnauld. »

Après un séjour de deux années à Genève, Grosclaude partit pour Paris, il entra à l'atelier du maître susnommé ; il avait alors vingt-et-un ans.

(A suivre.) A. Bachelin.

J.-J. ROUSSEAU ET ABRAHAM GAGNEBIN

On connaît déjà les relations qui unissaient les deux hommes que nous mettons en scène. Le *toast à Abraham Gagnebin de la Ferrière*, par Thurmann (voir *Musée neuchâtelois*, sept. 1864. — *Un coup d'œil rétrospectif sur le XVIIIme siècle*, par M. L. Favre), nous montre d'une manière originale ces deux amoureux de la nature, étudiant ensemble les beautés de notre pays.

« Voyez-vous, dit Thurmann, l'immortel auteur de l'*Emile* montant la côte » de Noiraigue, traversant le val-des-Ponts, Boinod et le Valanvron, pour » arriver chez père Gagnebin ? Voyez-vous l'illustre Genevois et le brave Ergueliste herborisant aux Combes de Biaufonds et aux marais de la Chaux- » d'Abel, et Jean-Jacques prenant, sous le patronage de Gagnebin, le goût des » sciences, qui devait lui sourire et le consoler dans sa vie d'exil ? »

On ne peut songer sans émotion à ces heures passées dans les grandioses solitudes des gorges et des vallées du Jura ; quelles douces joies durent y goûter ces deux hommes, quels propos remplis d'observation ils durent y échanger, l'un se laissant aller à toutes les émotions que la vue de la nature faisait naître en lui, savourant les effluves des arbres, des rochers et des eaux, s'abandonnant à eux, comme il l'a raconté avec une éloquence qu'on n'a pas dépassée, dans sa lettre à M. de Malesherbes ; l'autre scrutant, sondant les mystères de la vie végétale et animale, avec cette joie que seuls connaissent les chercheurs.

Douces heures, aimable union de la poésie et de la science, pourquoi Jean-Jacques ne vous a-t-il pas immortalisées dans une de ses pages ? Les mots sont-ils peut-être impuissants à rendre le charme intime dont vous inondez les cœurs ?

A. Bachelin.



J J ROUSSEAU & ABRAHAM GAGNEBIN.

POSTES MILITAIRES ET CORPS DE GARDE

SUR LA FRONTIÈRE DU COTÉ DE LA FRANCE

AU COMMENCEMENT DU SIÈCLE PASSÉ

Dans un rapport que présenta le 7 décembre 1701 David Calame, ensuite d'une visite qu'il fit par ordre du Gouverneur « de tous les postes que l'on doit garder, en cas de nécessité ou d'allarme, depuis Boinoud le long des frontières des terres d'Erguel et de la Franche-Comté jusqu'à Ste-Croix, » nous trouvons quelques détails qui, dans un moment où des brigades de l'armée fédérale sont échelonnées sur nos frontières, présentent une certaine actualité.

Un capitaine occupait avec sa compagnie, forte de 100 hommes, les postes de Boinod, les Loges, le Bas-Monsieur, la Ferrière et le bas de la Combe de Valanvron.

Une seconde compagnie, forte de 108 hommes, gardait les postes du Valanvron, des Bulles, la Maison-Monsieur et la Sombaille.

Deux compagnies, l'une de 100 hommes, l'autre de 179 hommes, avaient leur poste à la Chaux-de-Fonds.

Le capitaine des Eplatures, avec une compagnie de 99 hommes, gardait le chemin de la Grand-Combe, le corps de garde des Eplatures, la rive des Plaines, chez Robert, chez la Calame et Moron.

Le maire des Brenets avec 69 hommes avait la garde de la Neuve et Vieille Colice, du bas des Brenets et des Goudebas.

Le maire du Locle, avec sa compagnie, forte de 130 hommes, occupait le bas du Locle, les Malepierres et le chemin de la Rançonnière.

Trois compagnies du Locle, chacune de 100 hommes, occupaient le Locle et formaient la réserve.

Une compagnie de 55 hommes gardait le Chuffort.

Une compagnie de 67 hommes avait son poste au Crosot.

Une autre de 109 hommes gardait le Cachot et la Châtagne.

Les hommes de la Sagne formaient 3 compagnies dont l'effectif n'est pas indiqué, qui avaient pour mission de se rendre à la Ferrière et à la Chaux-du-Milieu.

Trois compagnies, l'une forte de 109 hommes, les deux autres de 100 hommes, étaient de réserve.

Une compagnie forte de 100 hommes occupait le poste de la Moletat.

Une autre compagnie de 140 hommes, composée des gens de la Brévine, gardait cette localité, l'Escrena et Brazel.

Une compagnie des Bayards forte de 120 hommes occupait le poste du Preysa et les Jordans.

Une compagnie des Verrières dite la compagnie du Quartier, forte de 180 hommes, occupait à Meudon le poste d'honneur.

Une compagnie de réserve forte de 60 hommes, occupait le poste de la Ronde ou se portait où le besoin l'exigeait.

Enfin une compagnie forte de 80 hommes occupait les postes du Pré-Jobelin et celui des Bourquins.

La plupart de ces postes avaient un corps de garde, c'est-à-dire un bâtiment spécial destiné à servir d'abri aux milices, mais le rapport duquel nous empruntons les détails qui précèdent, se plaint que la plupart d'entr'eux tombaient en ruine et que les hommes du poste étaient forcés de se réfugier dans les maisons voisines.

Ainsi, au commencement du siècle passé, les localités des montagnes, en évaluant chacune des 3 compagnies de la vallée de la Sagne à 100 hommes, pouvaient au besoin mettre 2600 hommes sur pied, et protéger ainsi la frontière pendant un certain temps d'une manière efficace.

Dr G.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE JANVIER 1871.

La faillite.

Le jour de l'enterrement, le ciel était sombre, le vent d'Ouest soufflait par rafales; les volets grinçaient sur leurs gonds rouillés; la maison retentissait de gémissements lugubres; des plaintes, des soupirs s'exhalaient des cheminées et des fissures du toit. L'épaisse nuée, qui enveloppait la montagne d'un linceul de plomb, ne tarda pas à se résoudre en neige, et les flocons, semblables à des myriades d'insectes affairés et impatients, se précipitèrent en tourbillons dans les vallées et sur les forêts. On voyait leurs escadrons fougueux se poursuivre sur les toits, s'abattre dans la rue, se heurter dans le carrefour voisin, s'envoler dans la campagne, plus rapides que l'hirondelle, ou tomber au pied d'un mur pour ne plus se relever.

C'est alors qu'il fait bon, dans une chambre bien chauffée et bien close, approcher sa chaise du poêle et narguer les intempéries de l'hiver. Le grésillement des flocons chassés contre les vitres ajoute au sentiment de bien-être que l'on goûte près de son foyer. L'homme est ainsi fait, il lui faut le contraste pour aiguiser ses jouissances, et le même appartement, qui lui a pro-

curé cette satisfaction intime, lui paraîtra insipide, dès qu'un rayon de soleil promettra au dehors un autre genre de plaisirs.

Lorsque la neige tombe avec cette abondance, il suffit de peu d'heures pour en étendre une couche de plusieurs pieds sur nos montagnes, sans préjudice des amas formés par le vent dans les endroits abrités, et dont la profondeur est telle qu'un homme debout peut y être enseveli. Lorsque le convoi se mit en route, à une heure après-midi, au son presque insaisissable des cloches, l'ouragan semblait redoubler de violence, et l'air était si rempli de flocons qu'on voyait à peine à la distance de vingt pas. A cette époque, l'office des fossoyeurs n'était pas un jeu; on n'avait pas encore établi le service actuel des corbillards et du personnel attaché aux pompes funèbres; ils tenaient lieu de tout et portaient eux-mêmes le cercueil, malgré la distance et par tous les temps. Le chemin, que le passage continuel des piétons maintenait praticable dans les rues, devint invisible dès qu'on eut dépassé les dernières maisons; il fallut se frayer un passage en marchant dans la neige jusqu'aux genoux. Bien qu'il ne fût vêtu que de son frac et du petit manteau de cérémonie alors en usage, André était baigné de sueur. Il songeait avec envie aux ouvriers de son père et à l'atelier qui les abritait. Cette file d'habits noirs saupoudrés de frimas allongeant ses replis à travers la neige, remplissait le cœur de tristesse, et les horlogers, qui se levaient de leur établi pour les voir passer, le front appuyé contre les vitres, disaient en frissonnant: « Pauvres gens! Combien seront malades demain! »

Arrivés près du cimetière, les porteurs hâtèrent le pas pour remplir leur dernier office, mais, sur ce champ du repos, le vent s'était démené avec furie et la surface en était tourmentée comme celle du désert après le simoun. Point de chemin; l'étroit sentier frayé jusqu'à la fosse était comblé; celle-ci aurait disparu sans le toit de planches dont on l'avait reçouverte. Jamais ils ne l'eussent trouvée sans l'assistance des fossoyeurs du cimetière, qu'on entrevoyait à peine dans les tourbillons, et dont les signaux leur indiquaient la direction à suivre. Enfoncés jusqu'à la ceinture, les porteurs ne pouvaient avancer qu'en trébuchant; plusieurs fois ils roulèrent avec le cercueil.

— Je n'en puis plus, dit Florian, je ne puis plus respirer, je suis au bout de mes forces. Il faut qu'on nous vienne en aide.

— Mes jambes ne me servent plus à rien, dit un autre; il me semble que je marche dans un lac de plumes; on ne peut s'en tirer qu'à la nage.

— Eh, bien! dit le grand fossoyeur, si je ne sais pas écrire un *verse* comme vous, je peux faire autre chose. A chacun son tour.

En un tour de main il déboucla les courroies, chargea le cercueil sur son épaule, traversa sans broncher l'espace qui restait à franchir et remit son

fardeau dans les mains des employés aux inhumations. Lorsqu'il revint, il dit simplement à ses camarades: « Tout de même j'ai une paire de jambes qui me fait encore bien plaisir. »

Il n'y avait alors, pour abriter l'assistance, pendant le service funèbre fait par le pasteur, qu'un toit soutenu par deux ou trois pans de murs formant portail. C'était beaucoup sans doute, et un vrai progrès sur les localités importantes où, encore aujourd'hui, on chercherait en vain le moindre hangar pour servir de refuge! Qui dira jamais les maladies, la mort peut-être, dont les germes ont été déposés dans des hommes sains, dans le moment où ils remplissaient un pieux devoir. Lorsqu'on a marché longtemps et lutté contre des difficultés de plus d'un genre, s'arrêter tout à coup et rester immobile tête nue, exposé à toutes les inclémences de l'air et d'une saison rigoureuse, voilà plus qu'il n'en faut pour porter une atteinte irréparable aux constitutions qui ne sont pas taillées dans le granit. Nous plaignons sincèrement les pasteurs et les régents appelés par leurs fonctions à s'exposer ainsi presque chaque semaine, et nous souhaitons que l'esprit public pourvoie d'une manière efficace aux lacunes qui existent encore.

Dès le commencement du service, et avant que le froid ne l'eût saisi, André avait senti que l'on posait un manteau sur ses épaules. Il se retourna vivement et aperçut un gamin qui se retirait et se perdait dans la foule. Tout heureux, il s'enveloppa dans son paletot, arrivé si à propos, et dès qu'il fut libre, il courut après le jeune garçon pour lui demander qui l'avait chargé de cette commission.

— C'est une dame, qui m'a donné un franc.

— Une dame âgée ?

— Non, non, une jeune et joliment belle encore, avec des yeux bleus et des cheveux blonds. Elle m'a dit : tiens, prends cela, et cours chez M. Robert chercher son manteau que tu lui porteras au cimetière.

— Bien! As-tu un cerf-volant?

— Non.

— Dès que la neige sera fondue tu verras le beau cerf-volant que je vais te monter.

— Avec la ficelle ?

— Avec la ficelle, la croix fédérale et une queue assortie.

— C'est sûr?

— Tu viendras le prendre chez moi, et si tu veux, nous le lancerons ensemble [1].

[1] Lancer un cerf-volant est une des récréations les plus goûtées parmi les enfants de la Chaux-de-Fonds.

En s'acheminant du côté du village, André ne s'inquiétait ni du temps ni de ses compagnons; il avait assez à faire à songer à celle qui venait encore de lui donner une preuve si aimable de sa sollicitude. Elle pense à tout, se disait-il, elle n'oublie rien; son esprit veille comme un bon génie pour faire le bien.

— Dis donc André, dit Florian, où diantre as-tu trouvé ton manteau? Tu ne l'avais pas au départ.

— Si... non, c'est-à-dire, on me l'a envoyé, répondit-il en rougissant avec embarras.

— Quel sabot creuses-tu depuis un moment? As-tu à te plaindre de nous?

— Non, bien au contraire, et je dois vous remercier pour le service que vous nous avez rendu, dit-il au grand fossoyeur; sans vous, nous restions en route.

— Pour dire vrai, j'avais sur le cœur ce *verse*, vous savez, auquel tout le monde a coopéré, sauf votre serviteur, et j'attendais une occasion de montrer mon savoir faire. J'en ai profité. Elle ne pesait rien du tout cette petite, et cela me faisait mal de la sentir si légère.

Après s'être serré la main, ils se séparèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et chacun s'en retourna chez soi.

André s'empressa de quitter ses vêtements noirs, il avala une tasse de thé bouillant que sa bonne mère tenait en réserve à son intention, et reprit sa place à l'établi. Son retour donna le signal de mille questions saugrenues de la part de ses camarades.

— Est-ce que tu te mettrais à souder ces carrures[1] en venant du cimetière? dit Josué Bourquin, qui souleva d'un coup de poing ses lunettes de laiton à la hauteur de son frontal. De mon temps, on laissait l'établi pour le reste du jour.

— Et que faisait-on? dit Célestin, en caressant sa chevelure parfumée à l'essence de rose.

— Tiens, on buvait des bouteilles dans les cabarets, ou bien on attrapait quelque chose du dîner d'enterrement, qui était de règle, sauf pour les ladres.

— Ce n'est plus la mode, dit Célestin d'un air pincé, à Neuchâtel, par exemple, cela ne se fait pas.

— Laisse-nous en repos avec tes modes, dit Josué; nos anciennes coutumes n'étaient pas des modes qui changent d'un jour à l'autre au gré d'une marchande de bonnets, ou d'un faquin de perruquier; c'étaient les mœurs de nos *ancestres*. Il appartient bien à un singe comme toi de se prononcer là-dessus.

[1] Pièce de la boîte d'une montre.

Chaque famille respectable tenait à honneur d'inviter tous les parents; on ne regardait pas à la dépense et l'on y consacrait deux cents, trois cents francs, s'il le fallait.

— J'ai entendu dire qu'on se grisait, et qu'on s'administrait des coups de poings à la fin de la veillée?

— Et puis après, dit Josué en lançant à Célestin un regard oblique. N'étaient-ils pas libres de se secouer un peu si cela leur convenait. Je voudrais bien savoir s'ils faisaient plus de mal, en se donnant quelques bourrades, en bonne amitié, avant de se séparer, que toi, en allant à ton théâtre pour ta perdition en ce monde et dans l'autre. Aurais-tu seulement le cœur et le nerf de te mesurer avec un adversaire qui te montrerait les dents?

— Vous oubliez, dit Célestin avec malice, qu'on tenait aussi à honneur de se ruiner en donnant ces festins malencontreux; c'était un moyen de relever ses affaires ou son crédit. Convenez, père Bourquin, qu'on a bien fait de les supprimer.

— Tu as une manière de raisonner et de dire les choses qui m'échauffe la bile; prends garde à tes oreilles, mauvais serpent.

— Les serpents n'ont point d'oreilles, vous n'êtes pas fort en zoologie. Dis donc, André, étaient-elles jolies les ensevelisseuses.

— Mais oui.

— Elles étaient du moins honnêtes, reprit l'irascible Josué. Ce n'est pas comme tes comédiennes, dont tu viens nous ennuyer tous les jours..... oui, c'est du propre tes comédiennes, ajouta-t-il avec dégoût.

— Allez une fois au théâtre, père Bourquin, et vous pourrez en parler sensément.

— Le bon Dieu m'en préserve, et tu es bien hardi de me faire une telle proposition. Sais-tu où nos pères, qui ont fondé ce village, et à qui on doit cette industrie, source de tant de richesses, sais-tu où ils passaient leurs veillées? A leur établi, à leur bureau et dans leurs familles; c'est ce qui faisait leur force et leur moralité. S'il y avait eu un théâtre alors, il serait mort de misère. Non, on travaillait bien, et l'on s'amusait honnêtement; si l'on voulait boire une bouteille, ou allait dans un cabaret où l'on vendait du vin non frelaté. Tu crois qu'un homme qui veut marcher sur les traces des *ancestres* mettrait le pied dans un théâtre?

— Je demande une robe de ministre et des rabats d'honneur comme récompense nationale décernée au père Bourquin. Je souscrits pour trois batz. Messieurs, la liste est ouverte, dit Célestin avec les gestes d'un charlatan.

— Toi, tu finiras mal, reprit Josué, parce que tu te moques de tout. Courir les cafés, comme tu le fais, perdre ton temps, jouer aux cartes ou au billard

jusqu'à des heures indues, prendre l'absinthe, la demi-tasse, les liqueurs, *gloria* et le reste, est-ce une vie? Je te dis qu'il y a de la *dissolution*, comme dans ton théâtre et dans tes comédiennes. Oui, il y a de la dissolution, c'est la version d'Osterwald qui le dit, et Osterwald en savait plus long que toi. Crois-tu qu'on se laisse duper par ces noms innocents de cafés, de cercles, de brasseries qui, au fond, ne sont que des cabarets. Avant de te vilipender le corps et l'âme, apprends d'abord ton métier, qu'on ne peut parvenir à fourrer ni dans ta tête ni dans tes mains. Tu n'es pas capable de tourner proprement une *lunette*[1], et tu me fais pitié rien qu'à te voir prendre un outil; cela te va comme un équarrissoir dans le pied d'un bœuf, et tu te plantes à l'établi comme un âne sur un laminoir. Du train dont tu y vas, je te donne quatre ans pour nettoyer le bien de ta mère tout en restant aussi lingot qu'aujourd'hui. Si cela t'arrange de tomber à la charge de ta Commune de Neuchâtel, dont tu es si fier, grand bien te fasse! c'est l'histoire d'une foule d'autres qui ont commencé comme toi.

— Qu'entendez-vous par *rester lingot?* dit Célestin exaspéré. Je veux savoir si vous m'insultez.

— Va le demander au patron, je ne suis pas ton dictionnaire.

Un grand éclat de rire parcourut l'atelier.

— Bravo, père Bourquin, dit une voix; en voilà un qui est *repassé*.

— Et *remonté*[2], dit une autre.

— Mieux que cela, *remouché*, dit une troisième.

Et les rires de recommencer de plus belle.

Cependant, André ruminait une idée qui ne laissait pas de le rendre perplexe; il voulait avertir son père du changement de vocation qu'il méditait; mais, prévoyant une lutte pénible, il se mettait martel en tête pour trouver le moyen de le convaincre et de l'engager à adopter ses plans. C'était chose convenue et notoire qu'il devait succéder à son père et prendre la direction de l'atelier. Il savait à peine marcher quand cette décision avait été prise d'une manière irrévocable; on avait dit: « André sera monteur de boîtes et chef de la maison, » sans s'inquiéter de ses aptitudes ni de ses goûts. C'était à lui à s'arranger en conséquence, comme l'enfant à qui on donne une paire de souliers qui n'ont pas été faits sur sa mesure; de gré ou de force ses pieds doivent se mouler sur la chaussure. L'énumération des carrières manquées par la faute des parents qui ont cru faire le bonheur de leur famille, formerait un long martyrologe. Le changement qu'André allait proposer à son père

[1] Le cercle qui entoure la boîte.

[2] *Repasser* une montre c'est mettre le mouvement en état de marcher. On le *remonte* après le dorage.

devait donc apporter un bouleversement complet dans l'économie de la maison. Il ne se doutait guère de la fragilité de cet édifice qu'il croyait établi sur des bases immuables.

Lorsque le jour commença à baisser, entre trois et quatre heures, il se dirigea, le cœur bien angoissé vers le cabinet du patron. Un triste spectacle l'attendait. Le premier son qui frappa ses oreilles, dès qu'il eut mis le pied dans ce sanctuaire réservé, ce fut un sanglot qui partait d'un coin obscur. Il tressaillit, et resta immobile. Son père, assis à son bureau, dans une pose affaissée qu'il ne lui avait jamais vue, ne se retourna pas, mais d'une voix gutturale demanda :

— Qui est là?

— C'est moi, mon père.

— Que veux-tu?

— Je voudrais te parler.

— M'apportes-tu encore de mauvaises nouvelles? Il me semble que cela va bien ainsi.

Un nouveau sanglot se fit entendre; il vit alors sa mère accroupie au coin du poêle, sur une chaise basse, la tête dans ses genoux, et pleurant avec tant de violence que tout son corps tremblait, comme dans une attaque de fièvre.

— Papa, maman, qu'avez-vous? demanda André avec inquiétude.

— Ruiné, dit le père, de cette même voix rauque qui déchirait le cœur de son fils; ruiné! je suis un homme perdu!

— Ton oncle fait faillite, dit la mère, nous sommes compromis pour cinquante mille francs, tout ce que nous possédons.

— Il paiera, j'espère, dit André; sa position ne doit pas être si mauvaise.

— Le déficit est considérable au contraire, reprit la mère avec violence; depuis quinze ans, je m'oppose de toutes mes forces à ces prêts, à ces cautionnements; j'avais la certitude que nous serions les victimes d'une exploitation indigne. On voit si je me suis trompée; le bien que nous tenons de nos parents, et les petites épargnes amassées à force de travail et de privations, tout cela est devenu la proie d'un coquin sans honneur ni conscience, d'un égoïste qui aurait écrasé le monde entier plutôt que d'imposer le moindre sacrifice à ses fantaisies et à ses goûts dépravés.

— Tâche de te contenir, je t'en prie; c'est mon frère.

— Il faut pourtant qu'on me laisse dire une fois la vérité. Si du moins cet argent avait été utile, s'il avait été employé à une bonne œuvre, je me consolerais de le perdre, mais dépensé comme il l'a été par ce misérable, je le regrette amèrement, je le regretterai toujours.

— Et sans doute je puis compter sur des reproches éternels?

— Non, mais il est dur, il est affreusement dur de se voir dépouiller comme nous le sommes aujourd'hui. Ne sommes-nous pas volés comme au coin d'un bois par des brigands. Ce qui me tourmente c'est l'avenir de nos enfants, des deux petits surtout. Que deviendront-ils maintenant que nous voilà sans ressource.

— En définitive, mon père, quelle est la situation, qu'est-ce qui nous attend?

— La voici en deux mots: J'ai prêté à mon frère dans l'espace de quinze ans, vingt-deux mille francs, et je l'ai cautionné pour une somme de vingt-huit mille. Je suis informé qu'il est hors d'état de rembourser cette dernière somme; il faut donc payer. Or, de deux choses l'une, ou bien je deviens débiteur au même titre que mon frère, moyennant caution solide, et l'intérêt annuel; ou bien je dois livrer les écus sans retard. Dans ce dernier cas, ma perte est sans remède, parce je que serai forcé de vendre l'atelier et tout ce qu'il contient.

— Comment l'atelier? dit André en bondissant.

— Mon pauvre ami, dit le père, en essayant de sourire, au lieu d'être patron, tu seras ouvrier et moi aussi; nous irons chercher du travail ensemble. Mais, quoi qu'il arrive, fuis les dettes et ne signe jamais un cautionnement.

Cette catastrophe soudaine avait ébranlé l'âme du jeune homme; la ruine est une chose terrible, et il faut être fortement trempé pour accueillir cette épreuve sans sourciller. Si le coup est sensible pour un homme seul, combien n'est-il pas plus cruel quand il frappe les êtres chéris auxquels on voudrait épargner les atteintes les plus légères, et faire un ciel toujours serein. André comprenait les tortures qui déchiraient le cœur de son père, il aurait voulu les adoucir et ne savait où puiser des consolations, tout semblait crouler autour de lui. Mais ce qui lui causait la douleur la plus cuisante, c'était l'idée de voir cet homme honorable, à son âge, réduit à heurter de porte en porte pour demander de l'occupation. Cette pensée le brûlait comme un outrage et son cœur se révoltait.

— Ne perds pas courage, mon père, dit André en lui sautant au cou, nous trouverons des appuis qui nous aideront à sauver l'atelier; c'est le pain de la famille, et le moyen d'élever mon frère et ma sœur. Tu abandonnerais sans les défendre, tes cisailles, tes pinces et tes vieux gants, toi qui sais si bien couler un lingot d'argent?..... Ecoute, dit-il d'une voix câline, j'ai rêvé que tu restais patron, que l'atelier passait à Lucien et que je devenais graveur. Que dis-tu de cet arrangement?

— J'y ai pensé cent fois, mais comment payer ton apprentissage? A moins d'être *assujetti* pendant quatre ans...... .

— Tu ne t'opposes donc pas à ce changement de carrière?

— Hélas! c'est un rêve! je ne vois aucun moyen de le réaliser.

— Nous verrons, père, nous verrons. Allons, maman, ne pleure pas, c'est au tour des enfants à vous soutenir, à vous encourager. Vous l'avez fait assez longtemps à notre égard.

— Que les jeunes gens sont heureux, murmura M. Robert, quelle que soit l'heure présente, l'espoir les soutient, l'avenir leur sourit, c'est la foi qui transporte les montagnes.

Sur ces entrefaites, Lucien et Fanny, les cadets, entr'ouvrirent la porte.

— Maman, dit la jeune fille, le souper est prêt, c'est nous qui l'avons préparé. Voyant que tu ne venais pas j'ai fait le feu et Lucien a mis la table.

— Merci, mes enfants, dit la mère en reprenant son calme, vous avez été bien sages. Venez, dit-elle à son mari et à André, allons essayer de manger.

Quelques heures plus tard, lorsque les ouvriers furent partis, M. Robert entra dans l'atelier désert avec la disposition d'esprit d'un homme qui s'est préparé à la mort et qui vient répéter les préliminaires de son exécution. Cette salle noircie portant l'empreinte du travail, les outils, les engins, dont chacun avait son histoire, qui lui rappelaient mille souvenirs, tout lui retraçait des jours de paix, de sécurité, de douce confiance. Maintenant cette sécurité était anéantie, il fallait se séparer de ces vieux serviteurs, les vendre aux enchères, et les voir passer en d'autres mains. Lui-même devait servir les autres après avoir commandé si longtemps. « Que fera-t-on de moi, », disait-il, en regardant ses mains que l'émotion faisait trembler; « voudra-t-on de moi, me trouvera-t-on trop vieux, suranné, rococo? On pourra me reprocher la ruine de ma maison; c'est une belle recommandation pour obtenir un emploi! Et mes ouvriers, mon vieux Josué Bourquin, si attaché à mes intérêts, que deviendront-ils, qui en prendra soin, qui veillera sur eux, sur leur conduite, sur leurs épargnes...... Et mes enfants..... » il ne put achever, les sanglots lui coupèrent la parole.

— Ne dis pas des bêtises, David-Fréderic, dit une voix partant de la fonderie, tes enfants ne seront pas plus malheureux que d'autres, et tes vieux ouvriers n'oublieront pas que tu as pensé à eux au moment de plier bagage.

— Qui est-ce qui parle ici? que me voulez-vous? dit le patron en s'avançant, la chandelle à la main et les yeux hagards.

— As-tu peur de ton vieux Josué? tu me fais des yeux comme des fonds de boîtes; c'est moi parbleu!

— Que fais-tu là?

— J'avais oublié ma pipe, et quand j'ai ouvert la porte je t'ai trouvé en train de débiter un tas d'histoires qui m'ont fait pleurer comme un veau. J'en ai honte, ma parole d'honneur.

— On t'a dit ce qui m'arrive?......

— Eh! sans doute; tout le monde le savait avant toi.

— Tu en parles à ton aise; cela ne te chagrine pas de quitter l'atelier? Au fait, tu trouveras un meilleur patron et des conditions plus avantageuses...... Tant mieux, je te souhaite le bonheur que je n'ai pas.

— As-tu fini? hein? dévide ton chapelet jusqu'au bout; allons dégonfle-toi, entre amis on ne se gêne pas. C'est vrai que ton gueux de frère ne t'a pas fait la vie douce; mais tu t'es laissé écorcher vif pendant si longtemps sans te plaindre, qu'il t'est permis d'être un peu enragé ce soir? Je voulais tant seulement te dire que nous avons travaillé trop longtemps ensemble pour nous quitter. Tu auras beau me mettre à la porte, je te déclare que je reste; des vieux camarades ne s'abandonnent jamais.

— Mais l'atelier sera vendu, ne comprends-tu pas?

— Combien vaut-il en bloc ton atelier?

— Dix mille francs avec les outils et les fournitures.

— Bien, cela fait quelque chose comme 7000 livres de Neuchâtel; moi qui n'ai pas l'avantage de jouir d'un frère pour en être plumé, j'ai justement cela quelque part en papiers dans ma bible, et le reste en écus de six livres dans une vieille botte au fond d'un coffre à la chambre haute. Tu peux en user à ta guise; les veux-tu ce soir? ou bien je me fais acquéreur à la condition que rien ne soit changé entre nous, et que tu me laisses tourner à l'archet, quand même je reconnais que le tour à *pétale* est supérieur. Ceci entre nous, je me laisserais couper en quatre plutôt que d'en convenir au nez des apprentis.

Debout, les bras pendants, laissant couler à terre le suif de la chandelle, le patron regardait son interlocuteur, sans pouvoir prononcer une parole; de grosses larmes ruisselaient sur ses joues, une chaude bouffée de reconnaissance monta jusqu'à son cœur désolé.

— Je te savais un brave homme, Josué, dit-il, en lui serrant la main avec énergie, mais je n'attendais pas une telle preuve d'affection. Merci, tu m'as fait du bien plus que tu ne peux le croire, et je me souviendrai de ton offre. Tu m'as rendu le courage, le bon Dieu te bénisse pour ton inspiration.

— C'est donc une affaire réglée. Ouais, je ne savais comment te dire cela, craignant de t'offenser et de recevoir un refus. En retour, donne-moi du feu, ma pipe est justement bourrée; elle va durer jusqu'à la maison. Dormez bien tous. — Et l'honnête Josué, s'enveloppant de son antique surtout, se sauva tout joyeux en s'enveloppant d'un nuage de fumée.

La délivrance.

Le lendemain, dans l'après-midi, un homme demanda à parler à M. Robert. Celui-ci répétait désespérément de longs calculs, sans parvenir à balancer son passif et son actif. Dans l'état d'anxiété et de trouble nerveux où il était, il voyait des créanciers partout; même les établisseurs qui venaient lui commander de l'ouvrage, n'échappaient pas à ses soupçons. Que me veut celui-ci, se disait-il, quelle mauvaise nouvelle m'apporte-t-il? Un homme grand, robuste, ayant dans ses allures un mélange de bourgeois, de paysan, et de coureur de foires, entra d'un pas lourd, mais d'un air délibéré. M. Robert le salua avec embarras, et resta silencieux, n'osant pas commencer la conversation qui devait, selon lui, prendre un tour désagréable.

— Vous ne me connaissez pas? Je suis Waldschnitt, marchand de bois.

M. Robert s'inclina, comme un homme qui attend sa sentence. Il savait que tel était le nom d'un personnage qui faisait de grosses affaires dans le pays. Ses soupçons se confirmèrent et il fut sur le point de tomber à la renverse lorsque l'autre reprit d'un ton assez brusque:

— Vous avez un domaine au Valanvron?

— Faites-moi l'honneur de vous asseoir, Monsieur, et daignez m'accordez du temps....

— Oh! je ne suis pas pressé; si je vous dérange, dites-le, je reviendrai demain.

— Non, je vous demande pardon, mais je me sens un peu incommodé; la chaleur..... je veux dire..... le froid, la saison..... vous comprenez..... les préoccupations.....

— On m'a probablement mal informé, je vous croyais propriétaire du domaine de la *Phia*, dans les Combes du Valanvron.

— Hélas! oui.... continuez, je suis prêt à tout entendre.

Waldschnitt l'examinait, se demandant si le cerveau de son interlocuteur était intact.

— Etes-vous disposé à vendre ce petit bien?

Un gémissement douloureux fut la seule réponse de M. Robert.

— Si vous êtes raisonnable, continua l'autre, nous pourrons nous entendre; de mon côté je suis tout prêt à vous faire des conditions avantageuses; que diable! il faut que chacun vive.

— Je ne sais que vous répondre; ce petit bien me vient de mon père; c'est là qu'il est né; c'est lui qui a planté la plupart des arbres qui s'y trouvent, c'est lui qui aménageait la forêt, qui est fort belle. Tout cela est rempli de souvenirs, je ne m'en dessaisirais qu'à la dernière extrémité.

— Mon affaire à moi c'est d'exploiter les forêts et de vendre le bois en prélevant un honnête bénéfice. Vos scrupules vous font honneur, mais si l'on vous offre un bon prix, payable comptant, en écus..... l'argent guérit bien des contrariétés, c'est un emplâtre souverain pour une foule de blessures.

Ces mots firent dresser l'oreille au patron; un bon prix, de l'argent comptant, c'était ce qui lui manquait, ce qu'il cherchait inutilement. Aurait-il enfin une chance favorable? Jamais il n'avait considéré sa petite propriété comme une ressource importante; dans les partages de famille, elle figurait sous son ancienne évaluation équivalant à environ huit mille francs. Elle rapportait trois cents francs de loyer, ce qui correspondait à l'entretien de trois vaches. Si les prés et les pâturages étaient peu étendus, en revanche il s'y trouvait une forêt peuplée d'arbres magnifiques. Jamais le bétail n'y avait mis le pied; la dent dévastatrice des moutons et des vaches n'avait jamais tondu la moindre brindille des jeunes sapins, ni arrêté leur croissance en les décapitant comme on le voit ailleurs tous les jours. Grâce à sa situation à l'écart, les promeneurs qui, chaque dimanche sortent par essaims de la Chaux-de-Fonds, pour prendre leurs ébats dans la campagne, ne s'étaient pas amusés à mutiler les taillis où les *sapelots* encore délicats se serrent les uns contre les autres pour résister aux éléments. C'était une forêt vierge, où les sapins gigantesques élevaient leurs blanches colonnades jusqu'à cent vingt pieds au-dessus des verts panaches des fougères qui s'épanouissaient à l'aise dans l'humus épais formé de débris accumulés depuis des siècles. Par dérogation aux usages généralement suivis, une condition du bail interdisait au fermier de couper des plantes, soi-disant pour réparer les barrières du domaine, ou pour son affouage personnel. Les murs remplaçant les palissades, on supprimait une des pratiques les plus ruineuses et qui ont le plus contribué à l'anéantissement des forêts.

M. Robert était dans une incertitude dont il ne savait comment sortir. « Ce n'est donc pas un créancier. Si je lui demandais quinze mille francs, se dit-il; au fait, prenons de la marge, ce maquignon saura bien rabattre; il connaît les prix mieux que moi.

— Eh bien! dit l'autre, avez-vous réfléchi? proposez-moi un prix sur lequel nous puissions discuter.

Le patron allait répondre, lorsque la porte s'ouvrit et sa femme entra dans la chambre.

— Voilà M. Waldschnitt, marchand de bois, qui désirerait acheter le domaine de la *Phia*. Es-tu d'avis de le vendre ?

— Est-ce pour en exploiter la forêt? dit-elle.

— Oui, madame, j'ai reçu une forte demande de bois de marine, et je crois que je trouverais là ce qu'il me faut.

— Cela me ferait de la peine de voir couper ces beaux arbres, dit-elle; consentirais-tu à les livrer à l'exploitation?

— Et si je vous en offrais trente mille francs, se hâta de dire l'étranger, pour contrebalancer l'effet de cette observation; trente mille francs en écus, livrés en passant l'acte.

M Robert fit un tel soubresaut que sa femme, lui mettant la main sur l'épaule, se donna mille peines pour le calmer. Elle répondit avec une tranquillité feinte:

— Cette affaire nous tient trop à cœur pour la traiter légèrement; il nous est impossible de conclure aujourd'hui. Nous prenons note de vos propositions et si vous avez l'obligeance de passer dans quelques jours, nous vous donnerons une réponse définitive. N'est-ce pas ton avis?

Le pauvre David-Frédéric Robert avait la langue collée au palais.

— Entendons-nous bien, dit-il enfin, ne confondez-vous pas ce domaine avec un autre ?

— Voici le plan que j'en ai fait à vue, dit l'étranger en ouvrant son carnet; le fermier se nomme Charles-Auguste Jacot, c'est lui qui m'a montré les limites de la propriété.

— C'est en règle, dit le patron en respirant avec effort; — il était pris de palpitations qui menaçaient de l'étouffer.

— La réussite de cette spéculation dépend d'une prompte réponse; si je ne profite pas de l'hiver pour l'abattage et l'expédition de mes bois, tout est perdu. Pour vous encourager à mener la chose rondement, je porterai mon chiffre à trente-cinq mille, et même, à quarante mille francs; c'est mon dernier mot. Là-dessus je vous laisse à vos réflexions; je reviendrai demain.

Une bombe tombant sur la maison et la traversant des combles à la cave n'aurait pas causé aux deux époux une plus complète stupeur.

— Ai-je bien entendu? dit le patron; il me prend des bourdonnements dans les oreilles; n'a-t-il pas dit quarante mille francs?

— Oui, et tu vas conclure sans retard ce marché qui est pour nous une délivrance.

— Je ne peux pas y croire. Serait-ce bien possible? Et moi qui allais bêtement lui faire un prix de quinze mille francs, que je considérais comme un chiffre extravagant. Mais si ce Waldschnitt ne revenait pas....

— Il reviendra, sois en sûr, il convoite les vieux sapins qui seront bien surpris de voguer sur la mer après avoir passé tant d'années au Valanvron. Nous paierons les engagements que tu as contractés, l'atelier nous restera et tu ne seras pas obligé de te faire ouvrier dans tes vieux jours.

— Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à Dieu et à mon vénérable père qui a pris soin de cette forêt, nous ménageant ainsi un trésor pour les jours malheureux.

André, qui entra sur ces entrefaites, fut mis au courant de la situation; il ne voulut pas troubler la joie de ses parents, mais il pensait avec amertume à cette futaie admirable que la hache d'un spéculateur allait détruire, et dont le sol dévasté serait revendu à vil prix. C'est ainsi, se disait-il, que des vallons fertiles, ombreux, charmants, ont été rasés, que nos sommets jadis revêtus d'une luxuriante parure ont passé à l'état de crânes chauves et flétris. O mon beau Jura, grâce au besoin ou à la soif d'argent, tu ressembleras bientôt à ces montagnes pelées de la Palestine et de l'Aurès renommées pour leur aridité et pour la poignante tristesse qu'elles inspirent au voyageur.

Le jeune Robert venait lire à ses parents un billet de M. Humbert, qui lui disait : « Si tu as un moment, viens vite, Florian est gravement malade, je le crois en danger. »

— Il faut aller sur-le-champ, dit le père, et s'il faut veiller, je t'autorise à y passer la nuit. Ce pauvre Humbert, qui a perdu sa femme, il y a deux ans, que deviendrait-il s'il perdait encore ce fils.

André fut bientôt chez son ami; il le trouva en proie à une fièvre intense, plus tard le délire se déclara. Ce fut pour lui une nouvelle douleur; mais il cachait son émotion pour ne pas alarmer le père qui ne savait plus que devenir.

— Qu'en penses-tu? lui disait-il à chaque instant, crois-tu sa vie menacée? J'ai fait appeler le médecin, je l'attends avec impatience; et j'ai peur d'ouir ce qu'il dira. C'est l'enterrement d'hier qui est la cause de son mal. A son retour, il s'est plaint de frissons et quand il s'est couché, il tremblait et ses dents s'entrechoquaient. J'ai manqué de prudence. Je ne devais pas le laisser sortir par un tel temps.

Enfin le médecin arriva; c'était un homme d'une quarantaine d'années, fort original, très instruit, ami de la famille.

— Montrez-moi notre artiste; une lumière ici, vivement, que je lui voie la langue et le blanc des yeux. Le pouls dur; de la fièvre. Auscultons le thorax; bon, le poumon est pris; il ne manquait plus que cela. Si tu n'étais pas un imbécile, tu serais encore à ton établi, doucement occupé à gratter dans l'or comme une poule sur son fumier. A chacun sa vocation; la tienne n'est

pas de grouiller dans la neige et de t'exposer au vent quand tu as chaud. A présent il faut que je te raccommode. Eh bien! on te raccommodera.

—Est-il en danger? dit le père en entraînant le docteur dans la pièce voisine.

— Ce n'est rien du tout, une petite fluxion de poitrine qui sera décidée dans quelques jours. Au moins, avec ça, on ne languit pas; on guérit ou l'on *claque*, on sait bientôt à quoi s'en tenir. Je voudrais finir de cette manière. Nous avions à l'université un professeur petit et chétif, un vrai génie, qui traitait ces affections avec une élégance et un bonheur sans pareils; c'était un plaisir d'attraper une pneumonie pour se faire guérir par lui.

— Docteur, vous me faites frémir.

— Tant mieux, il est très salutaire de frémir de temps à autre. Nous prenons ainsi la vraie mesure des choses et leur juste appréciation. Le bonheur perpétuel et insolent rend les hommes aveugles et absurdes.

Avant de se retirer, il donna des instructions minutieuses et prescrivit des remèdes énergiques qui calmèrent le malade et rendirent les symptômes moins alarmants.

— Dis-moi, André, dit le père, un peu rassuré, tu sais combien je t'aime; si je m'informe de ce qui se passe chez vous, ce n'est pas par curiosité, mais dans le but de me rendre utile.

André lui raconta ce qu'il pouvait confier à un ami, et conclut en disant : nous sommes à peu près ruinés, mais ce qui me console c'est que je puis choisir ma vocation.

Toute la soirée fut consacrée aux soins qu'exigeait le malade. Vers dix heures le mal sembla empirer; la maison à l'ordinaire paisible était singulièrement agitée. A l'étage inférieur, le piano rugissait sous une main frénétique: valses, galops, polkas se succédaient sans interruption; des secousses agitaient les meubles; évidemment les habitants du rez-de-chaussée se livraient à des exercices chorégraphiques. A l'étage supérieur, en revanche, se tenait une réunion religieuse, où l'on distribuait du thé et des gâteaux. On avait prononcé d'excellentes paroles et professé des sentiments évangéliques assurément, mais à en juger par le bruit des pas, le fracas des chaises et des tables que l'on poussait, on paraissait s'inquiéter peu du prochain, du moins de celui qui était au-dessous. L'assemblée la plus spiritualiste, la plus édifiante, produit des impressions diverses sur les assistants; mais pour ceux qui logent au-dessous, il n'y a qu'un sentiment unanime de déplaisir. Cela devient une souffrance pour un malade. C'était le cas de Florian.

Ne prenant conseil que de son impatience, André monta à l'étage supérieur et conjura la maîtresse de céans d'engager ses invités à faire moins de bruit. Cette communication fut accueillie avec aigreur.

— C'est détestable que l'on ne soit pas seulement maître chez soi. Votre ami n'a qu'à passer dans une autre chambre.

— On ne peut y songer, il est gravement malade.

— N'est-ce pas M. André Robert....?

— Oui, madame.

— C'est donc votre oncle qui fait banqueroute?

— Madame....

— Dites à votre père qu'il se prépare à nous rembourser les titres dont il est garant. Est-il en mesure de payer, votre père, hein M. Robert?

— Oui, madame, et il vous apprendra en outre pour éviter le scandale, à mettre d'accord les principes avec les actions.

Repoussé avec perte de ce côté, il n'osa pas s'adresser aux danseurs du rez-de-chaussée. Il y avait là deux demoiselles à marier. Tous les Waldschnitts du monde ne lui auraient-ils pas répondu, en lui fermant la porte au nez : « Il faut que jeunesse s'amuse et que chacun vive, que diable ! » En redescendant vers son ami, l'indignation grondait dans son cœur, mais il garda pour lui l'outrage qui venait de lui être infligé. Peu à peu tout devint tranquille, et le sommeil étendit son empire sur le vaste village. André veilla jusqu'au matin, et pendant les longues heures de cette nuit d'hiver, il fit des réflexions qui ne furent pas sans influence sur le reste de sa vie. C'est ainsi que se forme le caractère; pour le tremper, il faut les épreuves, comme pour l'acier il faut le feu et l'eau.

Une semaine s'écoula, lente, fiévreuse, solennelle; enfin le malade entra en convalescence et le docteur le déclara sauvé corps et biens. André resta fidèlement à son poste d'infirmier, donnant à son ami les soins d'une mère; et employant ses moments de liberté à copier avec acharnement les plâtres qui ornaient les murs.

C'est ainsi que vingt ans auparavant, son compatriote Léopold Robert, élève graveur à Paris, exécuta au crayon noir un remarquable dessin de la Niobé, pendant qu'il veillait son ami Sandoz, que ses soins ne parvinrent pas à conserver à sa famille[1].

Au bout de ce temps, voyant son fils hors de danger, M. Humbert le cœur rempli de reconnaissance lui dit :

— André, c'est entre nous à la vie et à la mort; voici ce que je te propose; pour soutenir ton père durant cette crise, tu continueras à travailler dans l'atelier, mais seulement la moitié de la journée; l'autre moitié, tu la passeras

[1] Ce dessin, précieux à plus d'un titre, est aujourd'hui la propriété de M. Alphonse Petitpierre, directeur des écoles municipales, à Neuchâtel.

avec nous, en t'exerçant à manier le burin. Je te prends gratis, à la condition que tu restes un bon garçon et que tu sois toujours un fidèle ami de mon fils.

— Cette recommandation est inutile, dit Florian en serrant la main de son ami. Dis donc, André, allons-nous dessiner, graver, faire de l'art avec enthousiasme, maintenant que nous n'avons plus peur du papa!

André, les larmes aux yeux, ne savait comment exprimer sa reconnaissance, M. Humbert venait de lever ainsi les dernières difficultés qui l'entravaient.

(A suivre.) Ls Favre.

SECOURS AUX BLESSÉS DE LA GUERRE

EN 1712

Les sentiments humains qui se sont manifestés en Suisse et dans notre canton en particulier à l'occasion de la guerre actuelle, ont fait naître des actes de dévouement, de bienfaisance et de charité que l'histoire enregistrera et mettra en évidence comme ils le méritent. Dans des occasions semblables la Suisse s'était déjà montrée généreuse, mais sa charité ne s'était pas encore pratiquée sur une aussi vaste échelle et dans des proportions aussi grandes. Sans doute que les guerres d'autrefois n'étaient pas aussi meurtrières pour les armées combattantes, mais les conséquences funestes qui en résultaient, étaient peut-être plus générales qu'aujourd'hui. L'absence de moyens faciles de transport et la défense d'exportation des denrées alimentaires, vouaient parfois à la misère et à la famine des pays qui étaient éloignés du théâtre de la guerre. Chaque gouvernement ne se préoccupait que du sort de ses administrés, et ce n'est pour ainsi dire que de nos jours que l'initiative privée a

commencé à organiser des comités de secours en faveur des victimes de la guerre. Dans le début ces comités ne s'occupaient que de leurs compatriotes; aujourd'hui leur champ d'activité bienfaisante s'est agrandi et s'étend sur les malheureuses populations de pays lointains ravagés par la guerre.

Au commencement du siècle passé, nous voyons encore les communes seules venir en aide et prêter secours à leurs ressortissants victimes de la guerre. Cependant en 1712, après la guerre de Toggenbourg qui fut funeste aux troupes du contingent neuchâtelois [1], le Conseil d'Etat ordonna une collecte générale dans toutes les paroisses du pays, pour soulager les blessés et indemniser les veuves et les orphelins de ceux qui étaient morts pendant la guerre.

Voici quel fut le résultat de cette collecte qui eut lieu les dimanches 13 et 20 novembre 1712.

Neuchâtel donna L. 990. 11. 6, soit.	fr. 555 [2]
Hauterive, » L. 35. 3. 9	» 19
Lignières, 3 écus, 13 batz 1/2	» 13
Couvet, 16 écus et 6 batz	» 48
Travers et Noiraigue, L. 55. 11. 3	» 32
Verrières et Bayards, L. 39. 4. 6	» 21
Locle, L. 105	» 59
Chaux-de-Fonds, 9 écus blancs	» 39
Planchettes, L. 34. 7. 4	» 29
Bevaix, 2 écus, 27 sols et 47 batz	» 15
Saint-Aubin, L. 63. 9	» 36
Bôle et Rochefort, L. 15. 9	» 9

Les paroisses de la Côte, celles de Boudry, Colombier, Vaumarcus, Boudevilliers et Coffrane figurent en blanc dans le rôle des paroisses. Tribolet [3] suppose que ces paroisses avaient pourvu d'elle-mêmes aux secours à allouer à leurs ressortissants.

Il est curieux d'examiner en détail le bordereau de cette collecte. On peut jusqu'à un certain point juger du degré de libéralité et de la richesse publique à cette époque.

[1] V. *Musée neuchâtelois*, 1865. Pag. 115 et 319.

[2] En réduisant en monnaie de notre époque, nous avons fait des chiffres ronds, comptant la fraction pour un entier.

[3] Tribolet. *Histoire de Neuchâtel et Valangin*. p. 55.

On trouva à Neuchâtel dans les sachets :

4 Louis d'or à 114 batz, soit fr. 16.
62 Ecus blancs en argent, l'écu blanc valant 30 batz ou fr. 4»20.
3 Ecus de France à 31 batz.
2 Paquets de 5 écus blancs chacun.
33 Ecus blancs de monnaie en 37 paquets.
En monnaie diverse, 30 livres faibles.
» Le sachet de la paroisse allemande contenait 36 livres, 6 deniers, soit fr. 20»40.

Au Locle qui à cette époque était, après Neuchâtel, la localité la plus importante du pays, on trouva dans les sachets 90 livres faibles. M. Huguenin, conseiller d'état, ajouta à cette somme 2 écus blancs, soit fr. 8»40. On espérait, dit la lettre d'envoi, que le montant de la collecte irait au delà.

La Chaux-de-Fonds contribua à l'œuvre de bienfaisance par 270 batz, soit 9 écus blancs, ou fr. 39. Cette localité n'occupait pas alors par sa population et son industrie le premier rang dans le pays.

Couvet donna 16 écus et 6 batz, soit fr. 48. Cette commune s'était distinguée dans cette guerre. Le pasteur Vattel recommandait dans sa lettre d'envoi les parents d'un Perregaux tué dans la guerre. Ce garçon, disait-il, était leur seul soutien et avait une bonne vocation, il gagnait chaque année 30 à 40 écus (l'écu de Neuchâtel = 20 batz) [1].

Travers et Noiraigue se montrèrent larges et généreux en donnant fr. 32. Le pasteur Marquis écrivait: « Quelques-uns des soldats de ces communes, blessés ou malades, demandent à participer à ces charités. J'aurais souhaité que la somme eût été plus considérable, mais les paroissiens de cette église ne sont pas des plus commodes (aisés), et je vous assure que n'ayant reçu absolument que ce que le peuple a donné, j'ai été surpris moi-même qu'elle se fût seulement montée si haut. »

Le pasteur des Verrières envoya le produit de la collecte faite dans cette paroisse. Verrières donna 19 livres $4^{1}/_{2}$ gr., et Bayards récemment érigé en paroisse, contribua pour une somme de 20 livres faibles. « A la vérité ce n'est pas beaucoup, dit le pasteur Chédel, mais dans ce temps nous avions quantité de personnes travaillant hors de ce lieu qui n'ont rien contribué, et d'autres qui avaient mis des hommes à leur place, quoique commodes, d'autres dans la pauvreté qui sont en grand nombre ceux-ci. »

Dans le sachet de la paroisse de Bevaix on trouva 1 écu neuf de France

[1] Ainsi au commencement du siècle passé on considérait comme bonne une industrie qui rapportait fr. 100 à 120 par an.

(fr. 4»35), un autre écu (fr. 4) et une pièce de 15 sols (74 c.), une pièce de 12 sols (59 c.) et en monnaie 47 batz.

Le pasteur de St-Aubin, en envoyant le produit des dons, ajoutait: « De cette paroisse il en est resté trois morts. Un de Gorgier qui a laissé une pauvre vieille mère sans bien; un autre de Montalchez qui a aussi laissé une pauvre vieille mère infirme, avec un veuve également destituée des biens de ce monde. Enfin un jeune garçon de Sauges qui servait de père à ses frères et sœurs, dont il y en a deux en bas âge, et entre ceux-ci nous en avons plusieurs qui pour avoir été faits prisonniers de guerre, ont perdu leurs armes, dont il sera juste de les récompenser de quelque manière à cause de la pauvreté de la plupart d'entr'eux. »

La collecte produisit L. 2166 faibles, ce qui représente une somme de fr. 1225, monnaie actuelle, mais que l'on doit multiplier par 5 [1] pour pouvoir la comparer aux dons faits pendant la guerre qui vient de se terminer. Comme la population du pays était à cette époque d'environ 36000 âmes [2], les secours furent donnés dans la proportion de 17 centimes (valeur actuelle de l'argent) par tête de population.

Lorsque nous connaîtrons le chiffre total des dons versés pour les victimes de la guerre, entre les mains du Comité international neuchâtelois pour les secours aux blessés et entre celles des associations poursuivant le même but, nous aurons le terme de comparaison entre le degré de bienfaisance actuel et celui qui animait nos ancêtres en 1712. D^r G.

[1] Le prix du pain valait au milieu du siècle passé, entre 5 et 8 kreutz la livre.

[2] En 1750, lors du premier recensement, la population totale du pays était de 36,300 âmes (Mairie de Neuchâtel 4701 ; mairie du Locle 2536, mairie de la Chaux-de-Fonds 2600, Travers 1933, Verrières 2656, Bevaix 507, Lignières, 334, etc.)

LA CAVERNE OU BAUME DU FOUR

(TEMPLE HELVÈTE)

Il y a quelques années, la caverne du Four n'était guère connue que des pêcheurs et des bûcherons de l'Areuse. Elle est aujourd'hui fréquentée par tous les amateurs de la grande nature, et sa popularité ne peut manquer d'aller en augmentant, à mesure que son accès, jusqu'ici très difficile et dangereux, sera rendu plus facile.

La caverne du Four est située dans la dernière gorge que l'Areuse traverse avant de gagner le plateau de Trois-Rods. La gorge ou cluse est ici tellement étroite et profonde, les rochers sont si abrupts qu'il n'y a pas moyen d'atteindre la caverne en remontant la rivière. On est obligé, pour y arriver, de gagner la forêt de chênes que traverse le chemin de fer Franco-Suisse, en prenant soit le chemin de Trois-Rods à Rochefort, soit le sentier qui, de la gare de Chambrelien, descend sur la Combe de Peux et le vallon de Ver.

En descendant cette côte abrupte, on est frappé de la manière dont le sol est crevassé et des tassements qui s'y sont produits sur une grande échelle, quoique la roche soit dure et saine. Plusieurs des crevasses pénètrent à une grande profondeur, et il est évident qu'elles ont dû contribuer à la formation des cavités souterraines dont le sol est traversé sur un espace considérable. Ce sont là évidemment des conditions favorables à la formation de grottes et de cavernes.

La caverne du Four est remarquable à un double point de vue, 1° en elle-même, comme excavation naturelle dans un massif de rochers très durs et compacts, et 2° sous le rapport archéologique, par les débris des anciens âges qui y sont enfouis.

LA CAVERNE AU POINT DE VUE NATUREL OU GÉOLOGIQUE

Pl. I.

Comme excavation rocheuse, la caverne du Four diffère notablement de toutes les autres cavernes de notre canton, par le fait qu'elle est largement ouverte sur la face du rocher et qu'elle se resserre vers le fond, présentant ainsi la coupe d'une vaste mansarde. Comme les côtés sont également surbaissés, de manière à décrire un arc de cercle, il n'était que naturel que l'on y vît l'image d'un immense four à pain ou four banal ; de là le nom de *caverne ou grotte du Four*. C'est, en d'autres termes, une sorte de vaste niche offrant un abri commode dès l'entrée, au rebours des autres grottes, qui n'ont le plus souvent qu'une ouverture insignifiante, tandis que les grandes voûtes se trouvent à l'intérieur; telles sont chez nous la grotte aux Fées, la grotte de Cotencher, la grotte de Ver et surtout la grotte de Bourguet [1]. Toutes ces grottes se composent de séries de cryptes communiquant les unes avec les autres; ce sont des espèces de boyaux, tantôt élargis, tantôt resserrés, qui s'enfoncent dans le flanc des montagnes, ordinairement le long d'une fissure ayant servi de dégorgeoir à quelque torrent souterrain et intermittent. Ici le nom de grotte est évidemment lié à l'idée de souterrain [2]. Il en est tout autrement de celle du Four; aussi est-ce à dessein et pour en mieux faire ressortir le caractère, que nous la qualifions de *caverne* ou *baume*, bien qu'elle soit aussi désignée comme les autres sous le nom de grotte [3].

[1] Cette grotte, la plus belle et la plus spacieuse de toutes, a été découverte lors de la construction du chemin de fer; elle est quelquefois signalée sous le nom de « grotte du chemin de fer ». Nous proposons de la désigner sous le nom de *grotte de Bourguet*, en l'honneur du premier géologue neuchâtelois.

[2] Nous nous proposons de publier prochainement une notice sur la classification des grottes du Jura.

[3] Peut-être conviendrait-il même de donner la préférence au nom de *baume*, qui paraît correspondre plus exactement à l'espèce de cavité que nous avons en vue. Nous l'aurions fait avec d'autant plus de plaisir que ce nom d'origine celtique, est assez usité chez nous et qu'il se retrouve non moins fréquemment dans les cantons voisins de la Suisse allemande sous la forme de *Balm* (Balmberg, Balmfluh). Mais il est à remarquer que si le *balm* a conservé chez nos voisins sa signification de niche ou abri, il n'en est plus de même dans

A. Bch.

La Caverne du Four. (Temple Helvete).

d'après M. O. Huguenin.

Cette distinction se justifie aussi dans une certaine mesure au point de vue esthétique. Ici, dans la caverne du Four, rien de caché, rien de mystérieux. Une fois que l'on est parvenu à gravir les déblais qui sont entassés à l'entrée de la caverne, on se sent au large, on respire à l'aise dans cette vaste halle largement ouverte et doucement éclairée par la lumière tempérée de la cluse. On éprouve même du plaisir à se promener sous cette voute haute de plus de 30 pieds, et sur ce plancher qui n'a pas moins de 200 pieds de long, sur 70 pieds de large. J'en sais d'autres qui ont passé de longues heures à observer les effets de lumière sur les rochers moussus de la rive opposée, toute en écoutant le bruit des rapides au bas du talus.

Les bancs calcaires qui forment les murs de la caverne se dessinent comme de grandes corniches entassées les unes au dessus des autres et reliées çà et là par des coulées de stalactites que l'imagination se représente volontiers comme des colonnes destinées à supporter la voute [1]. Ce qui en augmente encore le charme, c'est qu'elles sont tapissées d'une sorte de lichen à teinte rose, d'un effet des plus gracieux. Au toit sont suspendus les restes de festons stalactitiques qui étaient autrefois beaucoup plus nombreux, mais que l'on a détachés pour en border les plates-bandes de quelque propriété particulière, privant ainsi un lieu de récréation publique de l'un de ses plus beaux ornements.

Derrière la colonne du milieu se trouve l'entrée d'une véritable grotte, irrégulière, obscure, dans laquelle on ne pénètre qu'en rampant. Quelques personnes nous assurent s'y être avancées, le flambeau à la main, jusqu'à une cinquantaine de pieds. On y a trouvé des ossements et quelques fragments de poterie. Mais on se tromperait en voulant y voir la partie essentielle de la caverne, le sanctuaire dont la halle ne serait que le parvis.

Enfin n'oublions pas de mentionner que ce sont les mêmes grands bancs de roc formant le toit et la voûte de la caverne, qui simulent, en se projetant sur le flanc gauche de la caverne, le profil d'une figure humaine, à l'instar de

le Jura vaudois et neuchâtelois, où il signifie plutôt un trou vertical ou une cave naturelle. Nous n'avons jamais entendu appliquer le nom de baume à la caverne du Four. En revanche, la cavité dans laquelle on a découvert la tête d'élan près des Verrières est qualifiée de baume.

Si nous avions qualité pour empiéter sur le domaine de l'académie française, nous lui proposerions de sanctionner la différence que nous faisons ici entre la *grotte* et la *caverne* ou baume. On pourrait aussi qualifier la caverne du Four de « temple », en se fondant sur son aspect imposant et sur ses reliques. On verra plus loin qu'il ne serait que conforme aux données archéologiques d'en faire un temple helvète.

[1] On voit deux de ces coulées dans la planche ci-contre, l'une au milieu, l'autre sur la droite.

celle que l'on admire sur les rochers du Doubs, et dans laquelle l'imagination de quelque touriste s'est plû à retracer les traits du druide que l'on suppose avoir au temps jadis officié dans ce lieu.

Que si maintenant nous voulons nous rendre compte de cette forme particulière de la caverne du Four, il ne sera pas indifférent de se rappeler qu'elle appartient à une formation géologique particulière. Tandis que toutes les autres grottes du Jura neuchâtelois sont à peu d'exception près, creusées dans la *jaluza*, qui est la partie tendre du *roc* ou calcaire jurassique supérieur, appelé aussi portlandien, la caverne du Four se trouve dans un terrain un peu plus récent, dans ce calcaire blanc qui, à Neuchâtel, est connu sous le nom de « marbre bâtard » faisant partie de cet étage géologique qui a son type sur les flancs de Chaumont et que j'ai appelé *l'étage valangien*. Or comme ce calcaire est très dur et moins sujet à se décomposer sous l'action des eaux souterraines, il faut, pour qu'il donne lieu à des excavations, que ses assises inférieures, qui sont plus friables, viennent affleurer sur un escarpement. Si celles-ci ne sont pas protégées par des éboulements, elles se décomposent à la longue, les masses compactes qui reposent dessus s'éboulent, et il en résulte de vastes niches, des excavations à l'instar de celle du Four. Ces sortes d'excavations ou de baumes sont en général assez rares chez nous. Il en existe cependant quelques exemples, au pied des crêts valangiens, qui se trouvent dans les environs de notre ville, mais ils sont moins complets, souvent même rudimentaires, témoin la caverne au pied de la Roche de l'ermitage.

Le fait qu'il existe des stalactites dans la caverne du Four indique cependant que l'eau y a joué son rôle, à une époque peut-être fort ancienne, alors que le climat était plus humide et que les eaux circulaient en plus grande quantité dans l'intérieur de la montagne, favorisées par les crevasses et les ruptures que nous avons mentionnées plus haut.

Les quartiers de roc qui sont entassés à l'entrée de la caverne et que l'on remarque sur le premier plan de notre dessin proviennent, selon toute apparence, des derniers éboulements. Ils frappent et imposent par leurs dimensions et par les idées de secousse et de bouleversement qu'ils évoquent; mais, au total, ils nuisent à l'effet de l'ensemble et la caverne ne pourrait que gagner à en être débarrassée.[1]

Ajoutons encore que le sol de la caverne est couvert d'une épaisse couche

[1] On s'était demandé s'il n'y aurait pas lieu de les faire disparaître, en les culbutant dans l'Areuse, mais, après avoir pris l'avis d'hommes compétents, on a dû y renoncer. L'opération aurait été en tous cas au-dessus des forces de la Société d'histoire. Celle-ci se bornera donc à en rendre le chemin un peu plus accessible.

de terre pulvérulente qui atteint plusieurs pieds d'épaisseur. On est tenté, au premier abord, de la prendre pour un dépot de cendre; mais après l'avoir soumise à l'analyse chimique, on a dû reconnaître qu'elle n'a aucun des éléments de la cendre. C'est une espèce de poudre calcaire, assez douce au toucher, comme du fin limon, mais en même temps très incohérente et mélangée d'une partie notable de matière organique[1]. Comme il n'est pas rare de voir les limons erratiques pénétrer dans les anfractuosités du sol et jusqu'au fond des grottes, on pourrait se demander s'il ne s'agit pas de quelque résidu glaciaire ou diluvien, comme ceux qui sont accumulés au fond de la grotte de Cotencher. Ce serait bien l'explication la plus naturelle, n'était la circonstance que les limons glaciaires ne sont jamais pulvérulents, mais toujours plus ou moins denses, et surtout ne renferment pas de substances végétales. Peut-être la poussière de la caverne du Four est-elle le résultat de la décomposition de quelque couche de calcaire magnésien, mélangé de débris de mousses et de lichens. Il ne nous en coûte cependant pas de faire l'aveu qu'il y a ici matière à d'ultérieures études.

LA CAVERNE AU POINT DE VUE ARCHÉOLOGIQUE

Pl. II.

La caverne du Four n'est pas seulement une curiosité géologique. Ce qui en rehausse encore l'intérêt, c'est qu'elle n'est pas moins remarquable au point de vue archéologique. Dans tous les pays rocheux, les grottes et les

[1] M. le professeur Schwarzenbach, qui a bien voulu faire l'analyse de cette poudre, l'a trouvée composée de :

11,36 de substance organique (détritus de plantes).
0,66 de sels solubles.
83,64 de carbonate de chaux et de magnésie.
4,34 de sable quartzeux.
100,00

La petite quantité de sels solubles dans l'eau (0,66), le caractère neutre de la solution et l'absence complète d'acide phosphorique sont, d'après M. Schwarzenbach, des indices sûrs qu'il ne peut être question de cendres, ce qui serait confirmé par le fait que, dans la substance organique, on reconnaît des traces distinctes de structure végétale. Il est vrai que cette dernière pourrait au besoin avoir été introduite après coup dans la poussière.

cavernes ont servi de refuge aux hommes, après avoir été souvent le repaire des bêtes sauvages. Il ne manque pas de grottes où l'on trouve les débris des uns superposés aux autres, tandis que d'autres, comme la grotte de Cotencher, n'ont conservé que les restes de leurs gigantesques ours, sans que l'homme s'y soit jamais établi en permanence. La caverne du Four a, sous ce rapport, quelque chose de spécial. C'est mieux qu'un repaire ou un abri de l'homme primitif. C'est un refuge, le sanctuaire peut-être d'une race inconnue de l'histoire, mais déjà parvenue à un certain degré de culture.

En tous cas, on ne saurait choisir un lieu plus approprié à un tel but. Aujourd'hui même, on ne l'aborde pas sans être saisi. Il y a dans cette vaste excavation avec ses coulées de stalactique bizarrement façonnées, dans la teinte rosée des lichens qui les tapissent et qui en relèvent l'éclat, dans ces vieux arbres qui garnissent la rive opposée et se penchent sur l'abîme comme pour protéger la caverne, dans ce torrent enfin qui bondit entre les débris de la montagne, quelque chose de sauvage et de sublime à la fois, qui s'empare de vous et vous invite au recueillement. L'on n'a pas de peine à se représenter que ce pourrait bien avoir été quelque lieu consacré.

Si de l'impression poétique, nous passons à l'examen détaillé des lieux, voici ce que nous y trouvons : D'abord une quantité d'ossements, des crânes et des squelettes entiers d'animaux. Ce qui nous a frappé, c'est que dans le nombre il se trouve beaucoup de jeunes animaux, ainsi des agneaux, des veaux, des chevreaux, de jeunes porcs dont le crâne est admirablement conservé, beaucoup de chèvres et de moutons, des lapins, des débris de cheval, des mâchoires de bœuf, plusieurs variétés de chiens dont une très grande, des chats, des cochons de grande taille, des oiseaux, en particulier le coq (avec ses éperons), des oiseaux de proie, des débris de poisson. Ces ossements divers[1] dont M. l'ingénieur Rau possède la collection la plus complète, ont été recueillis dans toutes les parties de la caverne, au milieu de la couche de poussière, aussi bien que dans la grotte qui s'ouvre au fond de la halle, sans que l'on ait jusqu'ici observé aucun triage des espèces selon les lieux.

Les débris de l'ours des cavernes, qui sont si abondants dans la grotte voisine de Cotencher, font ici complètement défaut. On n'y trouve pas non plus l'ours ordinaire dont les dents servaient de parure aux habitants lacustres de l'âge de la pierre. L'on peut dire que les animaux sauvages en général y sont absents ou du moins ne s'y trouvent que par accident. On n'y découvre guère que des animaux domestiques avec quelques ossements humains. Il

[1] Nous espérons qu'il pourra être publié prochainement une liste exacte et raisonnée de toutes les espèces d'animaux de la caverne.

n'est pas probable que des animaux si divers y aient cherché spontanément un refuge. Ils ont dû y être amenés par des propriétaires.[1]

Peut-on admettre que la caverne était la demeure, la propriété d'une seule famille, qui y aurait vécu avec ses bestiaux et y aurait enterré ses morts. Nous ne le pensons pas. Un pareil séjour eût été trop incommode, surtout en hiver. On ne voit pas trop non plus comment on y aurait logé le fourrage nécessaire aux bestiaux. D'ailleurs, s'il s'était agi d'un abri permanent, on l'aurait trouvé bien plus approprié et plus commode dans les grottes voisines de Bourguet et de Ver. Il est probable aussi qu'on n'y aurait pas laissé s'entasser autant de débris d'animaux.

Nous sommes bien plutôt portés à considérer la caverne du Four comme un lieu de réunion, où l'on se rendait à certaines époques et probablement dans un but déterminé. Nous essayerons plus loin de rechercher quel pouvait être ce but.

Par contre on nous accordera que ceux qui disposaient d'une aussi grande variété d'animaux domestiques n'étaient plus des sauvages, ni même de simples pasteurs. Ils devaient être aussi agriculteurs, ne fût-ce que pour pourvoir à l'hivernage d'un bétail aussi nombreux. S'il est une chose qui ait lieu de nous surprendre, c'est que l'on soit parvenu à amener des animaux de grande taille dans un lieu pareil. Aujourd'hui on n'y conduirait ni une vache ni un veau, encore moins un cheval. Comment se fait-il que ces animaux y aient laissé leurs ossements ? Nous pensons avec M. Rau, qu'ils n'ont pu y être amenés que de la rive opposée, au moyen de ponts d'arbres que l'on jetait sur la rivière, car rien n'autorise à supposer qu'il soit survenu des modifications dans la configuration du terrain depuis l'époque historique.

Mais les dépouilles de la caverne du Four ne se bornent pas à des ossements. On y trouve aussi une quantité de débris de poterie ; malheureusement ce ne sont que des tessons. Nous en avons vu toute une caisse pleine chez M. l'ingénieur Rau. La plupart sont usés et émoussés, ce qui provient probablement du piétinement des chèvres et des moutons pendant les siècles subséquents. Mais pour être en morceaux, cette poterie n'en est pas moins des plus intéressantes. Il y en a de plusieurs sortes :

1° De la poterie épaisse, très grossière, à moitié cuite, faite à la main, ayant appartenu à de grands vases, marqués d'empreintes faites simplement avec l'ongle, en guise d'ornement, comme il en existe des amas considérables dans les stations lacustres des différents âges.

[1] Ce n'est que plus tard que la caverne a servi de retraite à des troupeaux de moutons qui y ont laissé une épaisse couche de crotin.

2° De la poterie à pâte plus fine, également faite à la main, mais plus soignée, noire ou grise, par conséquent cuite au feu ouvert, (fragments de tasses et de petits vases).

3° De la poterie de même pâte, mais faite au tour et munie de rainures et de lignes parfaitement nettes et parallèles, comme on ne les obtient pas à la main. C'est de beaucoup la plus nombreuse.

4° De la poterie faite au tour, mais rouge, par conséquent cuite dans des fours, ce qui indique l'influence romaine. Il se pourrait toutefois que cette industrie eût, comme à la Tène, précédé l'arrivée des légions romaines en Suisse.

Mentionnons encore un fragment de bracelet de verre bleu de même nature que ceux qui ont été recueillis en assez grand nombre à la Tiefenau près de Berne et dont on a aussi trouvé plusieurs échantillons dans la « cave aux filles » près de St-Aubin. Ces sortes de parures paraissent avoir eu cours depuis l'époque gauloise jusqu'à l'époque franque.

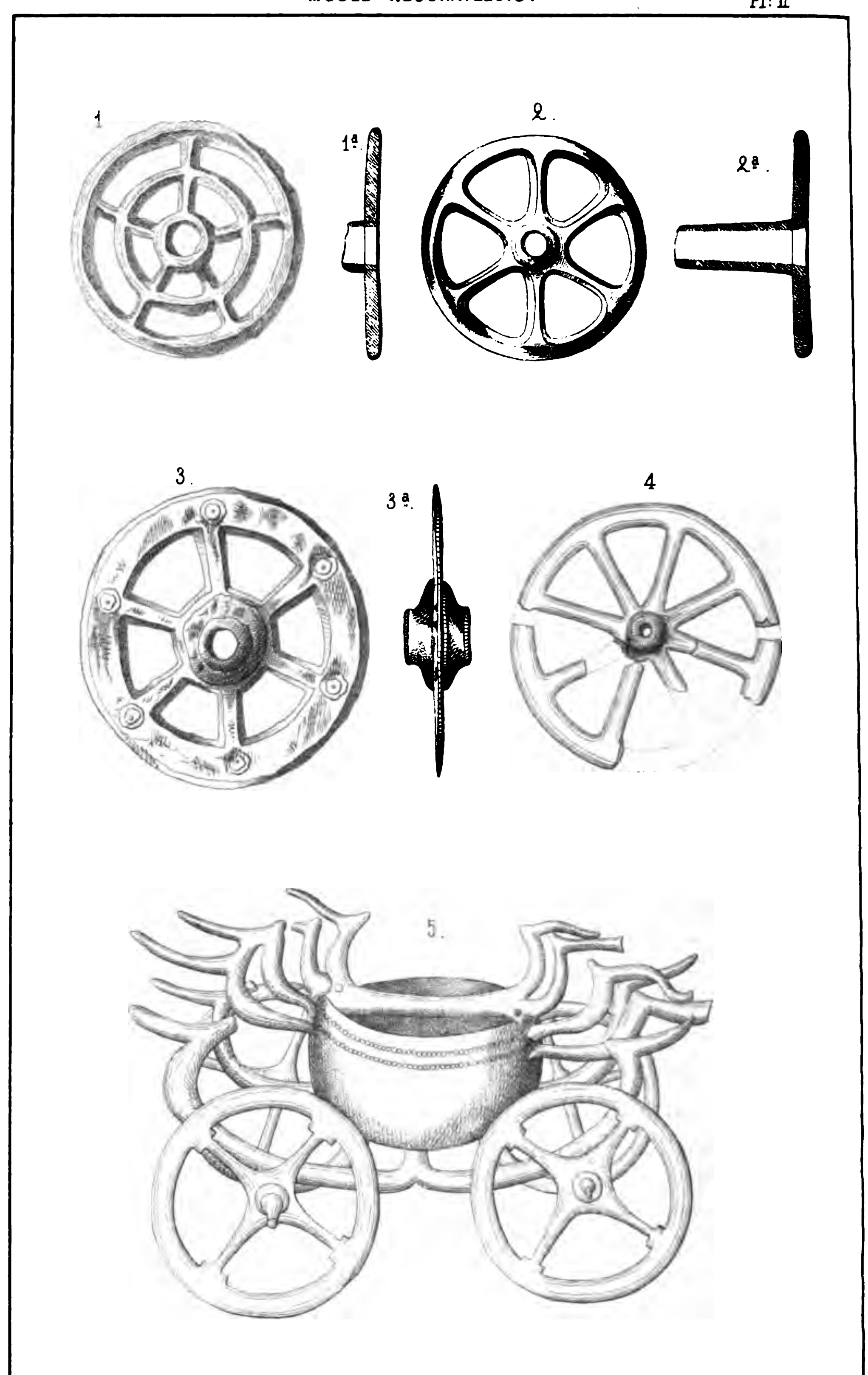
On a aussi signalé quelques disques en terre qui rappellent les fusaïoles ou pesons de fuseau si nombreux dans les palafittes. Ils ne sont cependant pas assez caractéristiques pour que nous dussions leur prêter une importance réelle. Quelques os longs sont taillés en guise de poinçons.

Enfin il nous reste à mentionner les objets en métal qui sont toujours de la plus haute importance, lorsqu'il s'agit de monuments préhistoriques. Ils ne sont pas très nombreux à la caverne du Four. Nous avons cependant remarqué dans la collection de M. Rau les objets suivants tous en bronze, savoir :

deux bracelets minces sans ornements, en bronze battu.
une fibule en bronze du type des fibules à boudin, telles qu'elles se trouvent abondamment dans les cimetières gaulois.
une épingle en bronze du type le plus simple.
un anneau en fil de bronze ayant les extrémités tordues autour de la tige, de manière à permettre un peu de jeu.
un petit ciseau en bronze semblable à ceux des palafittes.

Ce sont là, on le voit, essentiellement des objets de parure.

On n'a pas encore signalé d'armes ni d'outils de grande taille, tels que haches ou faucilles. En revanche, M. l'ingénieur Rau a eu la bonne fortune d'y découvrir deux objets qui, bien qu'insignifiants en apparence, sont cependant de la plus haute importance. Ce sont deux rouelles ou petites roues en bronze. (Pl. II, fig. 3 et 4.) La plus complète (fig. 3) a un diamètre de 45 millim., avec six rayons et un moyeu très solide, (d'une épaisseur de 5 millim. tandis que la couronne de la roue est très mince). Le moyeu est percé d'un



1 & 2 - Rouelles lacustres. 3 & 4 - Rouelles de la Caverne du Four 5 - Charriot sacré du Musée de Vienne. (Toutes les figures sont de grandeur réelle.)

trou, qui indique que la rouelle était bien destinée à recevoir un essieu. Une autre plus fruste (fig. 4) de 42 millim. de diamètre, a huit rayons et un moyeu bien moins saillant, quoique nettement percé. C'est une véritable roue. Or une roue suppose un véhicule, une sorte de chariot. Mais que dire d'un chariot dont les roues n'ont pas même la hauteur de la main? A moins de supposer un jouet, il est difficile, en effet, de concevoir l'usage d'un pareil objet. Et pourtant nous sommes obligé d'insister sur ces rouelles, par la raison que nous en possédons plusieurs de semblables, provenant des palafittes ou stations lacustres de notre lac. L'une d'elles est en étain, c'est la seule de son espèce; elle mesure 37 millim. de diamètre et compte cinq rayons (fig. 1); le moyeu est légèrement saillant (fig 1a); l'autre est en bronze et à six rayons (fig. 2); le moyeu est très proéminent (fig. 2a) et d'un travail soigné, quoique sans trace d'usure. Ce qui ajoute encore à l'intérêt de notre rouelle du Four, c'est qu'elle est marquée, à l'extrémité de chacun des six rayons, et sur ses deux faces d'un signe caractéristique, savoir du double rond avec point au milieu, qui se retrouve sur d'autres objets funéraires de notre canton.

La présence de restes de chariot parmi les dépouilles de la caverne du Four ne laisse pas que d'être significative. Il ne s'agit pas en effet ici d'un phénomène isolé ou nouveau. Ces petits chars antéhistoriques sont bien connus des antiquaires et ils ont donné lieu à des débats fort intéressants. Le plus curieux est celui du musée de Schwerin, provenant d'un tumulus près Peccatel dans le Mecklembourg [1]. Il est à quatre roues, toutes quatre d'égale grandeur, mesurant 4½ pouces de diamètre. Il est par conséquent assez grand pour avoir pu fonctionner, et en effet nous apprenons qu'il était destiné à porter une espèce de cuve ou de bassin de la capacité d'une douzaine de litres, qui se plaçait entre les arcs que décrivaient les essieux et les flèches jumelles qui les reliaient.

Un autre chariot de même modèle, mais auquel il manque la cuve, se trouve au musée d'Ystad, et provient des tourbières de la Scanie [2]. Un troisième, beaucoup plus petit (fig. 5), (il ne mesure guère que 4 pouces) mais très élégant et portant également un petit bassin, est déposé au musée de Vienne; il provient de la Transylvanie. Enfin il existe dans la collection de M. le comte de Zieten un avant-train d'un petit chariot provenant des environs de Francfort sur l'Oder; ce dernier est remarquable en ce que l'essieu est muni de trois rouelles au lieu de deux. Il est à remarquer que toutes

[1] Lisch, *Jahrbücher des Vereins für mecklemburgische Geschichte und Alterthumskunde*, 9e année, p. 373.

[2] Bruzelius *Svenska Fornlemningar*, Lund, 1860.

ces rouelles sont à quatre rayons, tandis que les rouelles de la baume du Four en ont l'une six, l'autre huit.

Il est de ces chariots qui sont peut-être trop petits pour avoir été d'un usage réel, entre autres celui de Transylvanie que nous reproduisons (fig. 5) et dont le bassin est garni d'ornements bizarres. Ce n'était peut-être qu'un symbole, comme on trouve aussi des épées et des poignards liliputiens, qui n'étaient que des armes votives, quoique faites sur le même modèle que les véritables armes. Quoiqu'il en soit, il paraît certain que ces divers petits chariots étaient assez habilement combinés pour se mouvoir avec facilité sur un plan uni, à la manière de certains services que l'on fait circuler sur les tables de festin au moyen de petites roues.

Quel emploi pouvait-on en faire à ces époques reculées ? On ne peut guère admettre qu'ils aient servi à des usages domestiques. Car dans ce cas, ils seraient sans doute moins rares. Il est problable qu'ils étaient destinés à un usage plus spécial, peut-être à quelques cérémonies religieuses. D'après l'opinion de M. Lisch, l'éminent archéologue mecklembourgeois, il faudrait y voir des objets de culte, des vases sacrés destinés soit aux ablutions, soit aux sacrifices. Le fait qu'ils étaient portés sur des chariots viendrait à l'appui de cette opinion, en tant que les chariots étaient un attribut des dieux et des héros.

Si c'est bien là l'interprétation des chariots préhistoriques et lacustres, force serait d'en conclure que la caverne du Four a dû être autre chose qu'un simple abri. C'aurait été un lieu consacré à quelque solennité religieuse ou nationale, une halle pour les réunions de la tribu ou de ses délégués, ou ce qui est plus probable, un temple où se célébrait un culte et peut-être où l'on sacrifiait à la divinité. Cette dernière hypothèse expliquerait la présence des nombreux ossements qui s'y trouvent enfouis et plus spécialement le fait que les dépouilles de jeunes animaux y sont si nombreux. Du moment qu'il s'agit de sacrifices, on doit admettre que l'on immolait aux dieux ce que l'on possédait de mieux.

Quant aux ossements humains, nous ne voudrions pas inférer de leur présence qu'ils supposent des sacrifices humains, bien qu'il soit hors de doute que les anciens Gaulois immolaient des victimes humaines et que, selon toute probabilité, ils se livraient même à l'anthropophagie, non pas au cannibalisme ou à l'anthropophagie brutale, mais plutôt, comme l'a démontré M. Petersen, à l'anthropophagie religieuse.

Parmi les ossements humains de la caverne du Four il se trouve quelques os longs et plusieurs fragments de crânes et de mâchoires. Nous y avons reconnu trois individus d'âge très disparate dont un très âgé, un autre de 8

à 9 ans et un nouveau-né. La forme du crâne et des incisives indique une race supérieure, qui ne nous à pas paru différer des crânes helvètes recueillis dans les stations lacustres.

Reste à savoir maintenant à quelle époque il faut faire remonter cet ensemble d'antiquités. Ce n'est pas la nature des ossements qui pourrait nous l'indiquer, malgré les recherches intéressantes que l'on a faites récemment sur les modifications que la composition des os subit dans le cours des siècles.

Le fait que ces ossements sont accompagnés d'objets en bronze prouve qu'il s'agit d'une période où le métal était employé non plus seulement à l'usage des armes, mais pour des objets divers. Etait-ce l'âge du bronze lacustre ? On pourrait le croire, du moment qu'il est question de rouelles dans nos palafittes. Mais il est à remarquer que les rouelles lacustres que nous possédons proviennent toutes deux de Corcelettes près de Concise, c'est-à-dire d'une station dans laquelle se trouvent confondues plusieurs époques et qui passe pour avoir existé jusque dans l'âge de fer.

J'ai déjà fait remarquer plus haut que la rouelle de la caverne du Four est munie à l'extrémité de ses rayons du double cercle avec point au milieu, espèce de figure conventionnelle, dont je ne veux pas discuter ici la signification, mais qui certainement n'était pas une simple fantaisie. Or ce signe, nous le retrouvons ailleurs dans des circonstances déterminées, ainsi dans le tumulus des Favargettes que nous avons décrit dans ce recueil[1], dans le tumulus de Vauroux, dont nous comptons publier prochainement les dépouilles, dans les tombelles d'Anet, dans le cimetière de Sion, dans les tombes de Besançon et surtout sur les armes et les parures du fameux cimetière de Hallstatt dans la Haute-Autriche.

Or tous ces monuments appartiennent à une époque qu'il est possible de déterminer approximativement. Cette époque est postérieure au véritable âge de bronze, puisque plusieurs de ses monuments renferment du fer associé au bronze. D'un autre côté, les objets de bronze y sont d'un style à part qui diffère de celui de la véritable époque du bronze, telle qu'elle se révèle dans nos principales palafittes. C'est en un mot le *premier âge de fer*, celui que l'on a qualifié aussi d' « âge gaulois », parce qu'il se rapporte à cette période où les nations gauloises étaient arrivées à l'apogée de leur puissance quelques siècles avant notre ère. A cette époque, les Helvètes qui n'étaient qu'une tribu de Gaulois, occupaient les vallons et les flancs du Jura où ils ont laissé leurs dépouilles funéraires, tantôt dans des tumuli que les âges ont respectés, tan-

[1] Musée neuchâtelois, Année 1868.

tôt dans de simples cimetières que le hasard fait découvrir de loin en loin. C'est à cette époque des tumuli qu'appartiennent les principales antiquités de la caverne du Four et spécialement les rouelles sur lesquelles nous avons insisté. Cela ne veut pas dire que la baume du Four non plus que les autres grottes des gorges de l'Areuse ait été inconnue aux populations de l'âge de la pierre. Il est probable au contraire que ces anciens chasseurs de cerf et de sanglier s'y sont plus d'une fois embusqués, sans cependant s'y établir définitivement, car, dans ce cas, on trouverait les restes des animaux sauvages dont ils se nourrissaient.

Mais les rouelles soulèvent une autre question. Il ne s'agit pas ici, on en conviendra, d'un objet usuel, tels qu'un ustensile ou même une parure ordinaire. Il s'agit de quelque chose de tout à fait spécial, que ce soit un jouet ou un instrument sacré. Or un objet aussi compliqué qu'un chariot en miniature ne peut guère avoir été inventé sur place, d'autant moins qu'on le retrouve sur des points très éloignés les uns des autres et chez des peuples de race différente, dans le nord de l'Allemagne, en Scandinavie et en Transylvanie. Cela n'indique-t-il pas qu'il a dû être importé de quelque centre de fabrication, soit qu'on le considère comme ayant servi à un usage réel, sacré ou profane, soit qu'on n'y voie qu'un meuble votif ou un simple jouet? Il aurait dès lors existé dès cette époque très reculée des relations commerciales avec les habitants de nos vallées, et ceci ne ferait que confirmer les conséquences que nous avons tirées précédemment du mobilier funéraire du tumulus des Favargettes [1].

N'oublions cependant pas qu'il se trouve parmi les dépouilles de la caverne du Four plusieurs objets qui indiquent une époque plus récente, témoins le fragment de bracelet en verre et les morceaux de briques rouges, ce qui nous conduit à penser que la caverne n'a pas seulement joué un rôle pendant la première époque du fer, mais qu'elle a encore été fréquentée et desservie pendant une série de siècles, à partir de l'époque gauloise, jusqu'au deuxième âge de fer, vers le commencement de notre ère, et peut-être plus tard. Il n'y a là rien qui doive nous surprendre. Autre chose est un tumulus qui se rapporte à un moment déterminé de l'histoire, et autre chose un lieu de séjour ou d'habitation qui peut comprendre plusieurs époques successives, comme c'est le cas de certaines de nos stations lacustres.

[1] On pourrait pousser les conséquences plus loin et dans l'hypothèse que les petits chariots préhistoriques aient réellement servi au culte, se demander si le même culte était pratiqué partout où l'on retrouve ces objets; mais c'est là un terrain que nous préférons abandonner à d'autres.

CONCLUSION

Ce qui paraît résulter avec certitude de la présence de certains objets tels que les rouelles et les fibules, c'est que la caverne du Four a été un lieu consacré dès la première époque du fer, c'est-à-dire dès l'époque gauloise, et qu'elle a probablement continué de l'être jusqu'à l'époque romaine. Ceci admis, l'idée d'un temple gaulois ou helvète n'a plus rien de hazardé, puisque nous savons par l'histoire que les Gaulois recherchaient pour leur culte les endroits les plus sauvages et les plus retirés, au fond des bois, sur le bord des torrents. Or sous ce rapport, ils ne pouvaient choisir un lieu plus solennel, plus majestueux et plus approprié au caractère de leur culte que la baume du Four, que nous avons, avec quelque hésitation il est vrai, qualifiée de « temple helvète. »

ED. DESOR.

NOTICE

SUR

L'ORIGINE DES NEUCHATEL EN BOURGOGNE

ISSUS

DES COMTES DE NEUCHATEL EN SUISSE ET DES SIRES DE MONTFAUCON,

PAR

AUGUSTE QUIQUEREZ

Le *Musée neuchâtelois*, dans son numéro d'octobre 1870, a inséré une notice du Révérend Père Nicolas Rædlé, sur *La donation d'Arconciel en 1082*. Cette notice avait été lue précédemment à la Société d'histoire de la Suisse réunie à Neuchâtel, et je demande la permission de présenter quelques observations à ce sujet. Il y a dans cet article des passages qui ont besoin d'éclaircissements, et le tout intéresse d'assez près l'histoire de Neuchâtel pour qu'il puisse m'être accordé une place dans le *Musée* qui est l'organe de la Société neuchâteloise.

Je ne ferai aucune remarque sur la manière dont on a pu lire le nom du donateur d'Arconciel, que ce soit *Conon* ou *Ulric* ; ce n'est pas pour moi le point capital. Le Père Rædlé admet que ce personnage était de la maison de Fenis d'où est sortie celle de Neuchâtel, mais il demande où est ce Fenis ? si c'est celui qui est situé sur la rive droite du lac de Bienne, près du village de Vinels, ou un autre qu'il a découvert dans le canton de Fribourg, et enfin s'il y aurait eu deux châteaux de Fenis ?

Cette pluralité de castels portant le même nom n'a rien qui doive surprendre, comme on en verra bientôt des exemples. Plus loin il fait observer qu'on est unanime pour donner le nom d'Asuel ou de Hasenbourg à la maison d'où sortirent, à la fin du XIme siècle, Conon évêque de Lausanne, et Bourcard,

évêque de Bâle, mais qu'on est loin d'être d'accord sur l'identité de cet Asuel que les uns placent à 2 1/2 lieues de Porrentruy, d'autres à Vinels, ou Fenis, et enfin en Argovie. Je répondrai d'abord que ces trois localités ont eu des châteaux portant le nom d'Asuel ou Hasenbourg. Le nom français est le plus ancien dans les actes du Jura. Près de Vinels, on nomme Hasenbourg un vaste emplacement de château, sur une colline qui, avec ces ruines, s'appelle aussi Fenis. Plusieurs châteaux du pays avaient ainsi et ont encore plus d'un nom, employés indistinctement dans les chartes, comme dans les traditions du pays, tandis qu'il y en a d'autres non moins considérables qui n'ont point de nom dans les documents, dans l'histoire et dans la tradition. Il y en a, par exemple, un au nord de Delémont, et qui domine toute la vallée. Eh bien, ce château sans nom se rattache de près à un personnage dont le Père Rædlé cherche aussi l'origine et qu'il nomme seigneur de Viviers.

Le second château d'Asuel ou Hasenbourg est en effet dans le pays de Porrentruy, et ses premiers seigneurs, apparaissant au commencement du XIIme siècle, touchent de près à notre sujet.

Le troisième château de Hasenbourg était près de Villisau, et il porte aussi le nom de Nouveau Hasenbourg. Il parvint à Walter II de Hasenbourg dans le Jura, au commencement du XIIIme siècle et il resta dans cette branche des Asuel jusqu'au jour où Ursule d'Asuel porta ce domaine à son époux Gérard d'Arberg, Sire de Valangin, qui fut tué à la bataille de Laupen.

L'histoire détaillée de ces trois châteaux et de celui sans nom indiqué ci-dessus se rattache tout particulièrement aux comtes de Neuchâtel. Ceux-ci sont sortis de Fenis-Hasenbourg, et ce sont de leurs descendants qui ont possédé les deux autres Hasenbourg, en donnant probablement à leur demeure nouvelle le nom de leur lieu d'origine.

On ne peut aucunement confondre le château de Fenis, sur la rive droite du lac de Bienne, avec celui de Fenis du canton de Fribourg. Le premier occupe une ancienne position romaine ou anté-romaine, un lieu de refuge (Erdburg), et rien de si commun que ces sortes d'emplacements réoccupés au moyen âge pour y asseoir de nouveaux castels [1].

Le Père Rædlé avance que Berthold de Neuchâtel, évêque de Bâle de 1122 à 1134, mort en 1136, était de la maison de Neuchâtel en Bourgogne ainsi que son frère Rodolphe et leur sœur qui avait épousé un Sire de Montfaucon, dont elle eut trois fils qui furent les fondateurs de Lucelle. Il combat l'opinion qui fait de ces deux personnages des comtes de Neuchâtel, près du lac,

[1] Voir les plans et mémoires de M. Dubois de Montperreux, dans les *Mittheilungen* de la Société des antiquaires de Zurich; la notice de M. le colonel de Mandrot sur ce même sujet dans l'*Indicateur d'histoire*, et, dans ce même ouvrage, ma propre notice sur Fenis.

en alléguant que ses adversaires n'ont point d'actes à l'appui et qu'alors la maison de Neuchâtel en Bourgogne était déjà connue.

A cet égard, je suis forcé de me ranger parmi ses adversaires et je dirai que M. Trouillat, dans ses *Monuments de l'évêché de Bâle*, et M. Frédéric de Gingins, dans son *Mémoire sur les Montfaucon*, ont parfaitement interprété les actes dont je vais donner les principaux extraits.

L'abbaye de Lucelle, aux limites de l'Alsace et de l'évêché de Bâle, avait été fondée en 1123. Dès le 8 janvier 1125, l'empereur confirma cette fondation faite par *Hugues, Amédée* et *Richard de Montfaucon*, sur le territoire de l'Eglise de Bâle, du consentement de l'évêque Berthold (Bertulf) ! et de son chapitre. Cette confirmation fut attestée par le témoignage de deux évêques, du duc de Zæringen, d'un comte palatin, d'un comte de Lœwenstein, de *R. comite de Novocastro Bertulfi episcopi germano fratre*, et enfin de quatre autres comtes. En 1136, Humbert, archevêque de Besançon et Adalberon, évêque de Bâle, donnèrent une seconde confirmation de cette fondation faite par *Hugues, Amédée* et *Richard de Montfaucon,* sur le fonds et avec la participation de Berthold évêque de Bâle. Dans l'énumération des dons qu'on avait faits jusque là à cette abbaye, Adalberon dit que Cholis et un pré près de Charmoille (Calmillis) avaient été donnés par Bourcard et par son frère Henri de *Asuel*, par la main de Berthold et par celle d'Adalberon, desquels ils tenaient ces biens; dans ce même acte, ce Bourcard est appelé de Calmillis ou de Charmoille. D'autres dons provenaient de diverses personnes, sous le témoignage d'Anseric, archevêque de Besançon et de *Richard de Montfaucon*. Un autre don venait des nobles de Damjoux, (près de St-Hypolite et du château de Châtillon sur Maiche) témoin *Walo de Novocastro*, tandis qu'un *Pierre de Novocastro*, avait aussi fait don d'un manse allodial dans un lieu voisin du Doubs. Vient encore le don fait par Pierre de Vyt (près de Clerval) témoin l'archevêque Anseric, *Richard de Montfaucon*, Frédéric, comte de Ferrette, *Simon de Montfaucon* et son frère *Vivianus*. On lit plus loin : *Himmelina épouse d'Amédée*, du consentement de leurs fils, ont donné un manse (au même lieu que celle remise par Pierre de Novocastro). — *Walo de Novocastro*, sa femme et ses fils (non nommés) sont rappelés pour le don d'une autre terre, et enfin *Girard de Novocastro* avait aussi donné à Damjoux un manse, du consentement de sa femme, et de la mère de celle-ci, Adélaïde, épouse d'Otton de Mandeure et de ses fils Werner et Hagues, témoins plusieurs nobles de la contrée.

Cet acte très long, dont nous avons souvent lu l'original, et que nous avons copié deux fois, désigne d'abord clairement les trois Sires de Montfaucon et

l'évêque Berthold, puis il rappelle Richard pour des dons particuliers, en plaçant même son nom avant celui des comtes, ce qui ne peut laisser de doute sur son indentité avec Richard, le fondateur de Lucelle et sur le haut rang qu'il occupait, tandis que Simon et son frère Vivianus de Montfaucon, ne paraissent qu'à la suite de ces grands seigneurs, parce qu'ils n'étaient point des membres de la famille des Sires de Montfaucon et seulement leurs ministériels.

Il en est de même de Walo, de Pierre et de Girard de Novocastro, qui ne pouvaient être que des vassaux nobles d'Amédée de Montfaucon, qu'on verra tantôt prendre le nom de Neuchâtel. M. Trouillat pense même que ces trois personnages prenaient leur nom du château de Châtillon sur Maiche préindiqué, qu'on a pu rebâtir alors et appeler Nouveau Château. On trouve un exemple semblable près de Lucelle et à la même époque, au château de Pleujouse, Pluviosa, Blitzhausen, et qu'on appelle aussi *Nuwenburg*. Au cas particulier, ces trois Novocastro n'étaient point des Nuwenburg et moins encore des Sires de Neuchâtel, comme le prouve leur parenté, soit l'alliance de Girard avec la fille d'un simple gentilhomme de Mandeure. Rien n'était d'ailleurs plus commun alors que de voir de simples gentilshommes porter le même nom que les hauts barons, leurs suzerains.

Le 18 mars 1139, le pape confirma encore la fondation de Lucelle faite par Hugues, Amédée et Richard de Montfaucon, avec le consentement de l'Eglise de Bâle.

Enfin la même année, le 28 mai, Conrad III, roi d'Allemagne, donna à son tour une nouvelle confirmation de Lucelle fondé avec le concours de Berthold, évêque de Bâle, par nobles hommes *Hugues de Calmillis*, *Amédée de Novocastro* et *Richard de Montefalconis*. Ce diplome eut pour témoins : les comtes Frédéric de Ferrette, Thierri de Montbéliard, *Udelardo de Sœres*. Ce dernier personnage, sur lequel on reviendra, est déjà cité dans l'acte sous le nom de Hudelardo comte de Sohires.

Dans ces divers actes on ne dit pas quelle est la parenté du fondateur de Lucelle avec l'évêque Berthold, mais l'ancien nécrologe de l'abbaye, comme les annales de celle-ci, disent positivement que Berthold était leur oncle. Ces trois Montfaucon étaient donc les fils d'une sœur de l'évêque et du frère de celui-ci, R. *comte de Neuchâtel*. Le père des trois Montfaucon s'appelait Amédée, et selon toute probabilité, sa femme était cette Himmelina qui avait aussi fait un don à Lucelle, avant 1136, et cette dame était ainsi de la maison des *comtes de Neuchâtel*. Elle et son mari Amédée, devaient être de haute origine, puisque leur don n'eut pas besoin de témoins étrangers, ni d'autres désignations.

On a vu par les actes précités que les Montfaucon, quoique très grands seigneurs, ne portaient point le titre de comte. On ne le donnait pas davantage aux Neuchâtel de Bourgogne issus des Montfaucon. Les noms de Berthold et de Rodolphe sont communs dans la famille des comtes de Neuchâtel et ils sont étrangers à la maison de Neuchâtel en Bourgogne dont les aînés, pendant quatre siècles, s'appelèrent constamment Thiebaud et leurs frères jamais Berthold ou Rodolphe.

On vient de voir avec précision que le premier des Montfaucon qui prit le nom de Neuchâtel, fut Amédée, fils d'Amédée de Montfaucon, et neveu de Berthold, évêque de Bâle, frère germain de R. comte de Neuchâtel. — Nous ne plaçons qu'un *R*, pour nous conformer à l'acte même, quoique les annales de Lucelle et les historiens complètent ce nom en en faisant Rodolphe, parce qu'à cette époque vivait en effet Rodolphe, comte de Neuchâtel.

Son neveu Amédée de Montfaucon-Neuchâtel, est toujours qualifié de *Nobilis vir*, tandis que les *Novocastro* et les *Montefalconis*, autres que les trois fondateurs de Lucelle, cités dans les mêmes actes, ne figurent jamais qu'à un rang inférieur et parmi les simples nobles.

MM. Trouillat et de Gingins sont parfaitement d'accord avec nous sur ce sujet. Seulement ils n'ont pas pris garde à cette Himmelina, épouse d'Amédée qui, avec ses fils, avait aussi fait un don à Lucelle. La circonstance que le terrain sur lequel on a bâti l'abbaye appartenait à l'évêque Berthold, celle où l'on voit les fils de Hugues de Montfaucon-Calmillis donner peu après la fondation des terres à Charmoille (Calmillis) lorsqu'un de ces fils, Bourcard, portait le nom de cette terre et son frère Henri celui d'Asuel ou de Hasenbourg, confirme l'origine qu'on assigne à Berthold. Car les annales de l'évêché de Bâle ont généralement admis que Bourcard dit de Hasenbourg ou de Fenis-Neuchâtel, avait donné à son église une partie de son héritage, qu'il en avait formé la seigneurie d'Asuel, de laquelle on détacha le terrain sur lequel fut bâti Lucelle, la terre de Cholis, le pré de Charmoille et autres terrains pour doter la nouvelle abbaye [1]. C'est parce que ces biens étaient des mouvances de l'église de Bâle qu'il est si formellement stipulé que les fondateurs du monastère et les donateurs de ces terres ont demandé et obtenu le consentement de l'évêque Berthold et du chapitre de Bâle. L'évêque Bourcard dit d'Asuel est mort en 1107 ; on le regarde comme un des frères de Rodolphe, comte de Neuchâtel, et si celui-ci est le même que R. comte de Neuchâtel de

[1] Voir *Monuments de Neuchâtel* par Matile, t. I, 127, — Trouillat, *Monuments de l'évêché de Bâle*, t. I, actes des év. Bourcard et Berthold. — *Epitome fastorum Lucel*, par l'abbé Buchinger, — Walch, *Miscellanées* et *Apophasis Lucel*, — *Manuscrits*.

1125, alors l'évêque Bertholfe était un frère cadet de son prédécesseur Bourcard.

L'étude des actes précités nous paraît suffisante pour réfuter l'opinion de M. Ræedlé; ni les auteurs francomtois, ni M. de Gingins, ni M. Trouillat n'ont pu faire remonter l'origine des Sires de Neuchâtel en Bourgogne au-delà de 1139. Car de 1123 au 18 mars 1139 les trois fondateurs de Lucelle sont constamment appelés de Montfaucon, tandis qu'à partir du 28 mai de cette dernière année le titre de ces personnages change et n'a plus varié depuis lors. Il est donc probable qu'entre ces deux dernières dates il s'était opéré un partage de famille dans lequel on avait attribué à Richard la seigneurie et le titre exclusif de Montfaucon qu'il légua à sa postérité; Amédée quitta son nom de Montfaucon pour prendre celui de Neuchâtel et l'a transmis à ses descendants; et enfin Hugues de Montfaucon, laissant aussi son nom primitif, s'appela dès lors de Calmillis ou Charmoille. Son fils aîné Bourcard conserva ce nom, tandis que le second Henri prit celui d'Asuel ou de Hasenbourg et succéda à son frère Bourcard dans la terre de Charmoille qui fut réunie et confondue avec celle d'Asuel dont le château servait de résidence au seigneur, ce grand vassal de l'église de Bâle, jusqu'en 1480 [1].

Ce changement de titre opéré dans la famille des Montfaucon et de leur rameau d'Asuel, était alors fort commun. Un pareil avait lieu en même temps chez leurs voisins les comtes de Montbéliard. Thierri Ier ayant laissé à sa mort de nombreux enfants encore jeunes, ce furent les aînés Frédéric et Thierri II qui administrèrent la succession pendant plusieurs années, portant tous les deux le titre de comtes de Montbéliard et cela encore le 8 janvier 1125. Mais dans un acte du même jour, Frédéric se nomma comte de Ferrette et laissa ce titre et cette seigneurie à ses descendants. Son frère Théodoric II conserva son nom et titre de comte de Montbéliard, tandis qu'un troisième frère prenait celui de comte de Bar et un quatrième de comté de Pont-a-Mousson.

Jusqu'ici je ne connais pas encore une généalogie complète des comtes de Neuchâtel; on l'a tentée plusieurs fois, mais celles qui existent ne sont pas concordantes [2].

[1] Il se pourrait que le nom de Hasenbourg ait été donné à ce grand fief en souvenir de l'évêque Bourcard, duquel il provenait, comme Amédée de Montfaucon a pu appeler Neuchâtel la demeure qu'il choisit après le partage de 1139, pour conserver le nom de sa mère.

[2] Voir Matile, *Monuments de Neuchâtel*, — Montmollin, — Chambrier, — Boyve, — Steck de Lenzbourg, cité par Zeerleder, t. I, 47. — Frédéric de Gingins, *Rectorat de Bourgogne* et *Mémoires sur Montfaucon*, et autres sources citées par les précédents.

Abordons actuellement un autre sujet. Les actes du Lucelle ont indiqué un Udelhard, comte de Soeres, comte de Sohires, d'autres documents l'appellent comte de Sogren. On s'est beaucoup exercé pour savoir qui était ce personnage, quelle était son origine et sa descendance. Dans les actes de fondation du monastère de Frienisberg établi par lui en 1131, il se nomme comte dit de Seedorf, tandis qu'il scelle ce même acte de sa confirmation postérieure avec des sceaux où il est appelé comte de Sougron. Les annales de Beinweil et divers auteurs l'ont confondu avec les comtes de Ferrette, de Laupen, de Thierstien, et voici le Père Rædlé qui veut en faire un seigneur de Viviers. A cet effet, il traduit Seedorf en Viviers, mais lors même que cette traduction serait vraie grammaticalement, elle n'est pas acceptable géographiquement. Plusieurs actes relatifs à l'abbaye de Frienisberg font mention du village de Seedorf et de son lac, qui sont situés entre ce monastère et Arberg. Ces mêmes actes nomment le curé de ce lieu et les gentilshommes de Seedorf qui se sont maintenus encore longtemps. Dans l'acte de confirmation de Frienisberg, entre les années 1170 et 1180, on lit les noms très distincts des nobles de Seedorf et des nobles de Viviers. On y voit même figurer un ministériel de ce nom, ce qui pourrait faire présumer qu'il y avait deux familles de Viviers, l'une, celle des gentilshommes précités et l'autre, celle des ministériaux ou d'un rang inférieur. Mais, dans tous les cas, ces Viviers et ces Seedorf sont des vassaux du comte Oudelhard dit de Seedorf, et nullement de la famille de ce haut baron.

Le titre de Seedorf qu'il prend à l'occasion de la fondation de Frienisberg est évidemment motivé par le fait qu'il dotait le nouveau monastère d'une partie de sa terre ou seigneurie de Seedorf, et que c'est dans cette contrée qu'il faisait cet acte. On indique à Seedorf la place de son château et l'on montrait encore sa tombe à Frienisberg au commencement de notre siècle.

A l'époque où vivait Oudelard, comte de Sogren, on trouve un Oudelard, comte de Laupen. Mais les circonstances ne favorisent guères l'opinion de ceux qui ne font qu'un seul homme de ces deux comtes. Il y avait aussi alors un Oudelard de Viviers, mais il reste à savoir si c'est toujours le même personnage. S'il en était ainsi, ce comte aurait de la sorte possédé la seigneurie de Viviers et en aurait pris le nom dans les actes relatifs à cette terre, comme on le voit s'appeller de Seedorf à l'occasion de Frienisberg, tandis que dans le même moment il munit l'acte du scel authentiquement revêtu de son nom et de son titre effectif, de comte de Sougron ou de Sogren.

Dans les actes relatifs à la fondation de Beinweil, vers 1083, par son père de même nom, plutôt que par lui, on le nomme seulement comte Oudelard, sans nom de terre et cependant cette abbaye était établie dans le district de Sogren.

La demeure de ce comte, le siége principal de son pouvoir était le château de Sogren près du village de Soyhière, ce qui paraît évidemment ressortir par le titre de comte de Sogren inscrit sur les sceaux d'Oudelard. C'est encore les mêmes titre et nom qu'on donne à ce comte dans divers actes du diocèse de Bâle, soit à Lucelle et à St-Alban de Bâle.

Le nom de Sogren, diversement ortographié, n'est autre chose que la contraction du nom de Sornegau, Serengor, que portait depuis le VIIme siècle la contrée environnant Sogren. L'avouerie du Sornegan resta attachée à ce château jusqu'en 1278 que les comtes de Ferrette la vendirent, avec le château, à l'évêché de Bâle. Selon toute apparence, le siége de cette avouerie fut d'abord établi dans ce château sans nom situé au nord de Delémont qui, avec ceux du Vorbourg, ses sentinelles avancées, faisaient partie de la seigneurie de Sogren, comme une multitude d'actes le prouvent.

Cette manière d'appeler un château du nom de l'office qu'on y exerçait n'est pas unique. Il y avait dans le pays de Porrentruy un Châtelvouhay, Vogtsburg et un Montvouhay, Vogtsberg, qui tiraient leur nom de l'office d'avoué que leurs possesseurs exerçaient.

Le Père Rædlé pourrait bien se tromper encore en faisant sortir le nom de Thierstein du comté de Tir. Il est bien vrai que lors de la donation d'Arconciel, en 1082, ce château était compris dans le comté de Tir. Mais à cette époque il y avait des comtes de Thierstein dont le berceau ou château originaire est dans le Fricklhal, près des deux anciens châteaux de Hombourg, au centre des possessions primitives des Hombourg, des Frobourg et des Thierstein. Ce n'est qu'après cette époque que les Hombourg ont bâti un troisième château de ce nom près du Hauenstein, et les Thierstein leur second château de Thierstein près de l'abbaye naissante de Beinweil, fondée par les comtes de Frobourg et de Sogren, qui en furent les avoués, avant les Thierstein.

Le chanoine Fontaine, savant fribourgeois, qui a lu l'acte d'Arconciel encore autrement que le Père Rædlé et qui, au lieu d'*Ulrico comiti*, a vu sur le manuscrit de l'abbé d'Hauterive Bernard de Lenzbourg, *Novocastrensi comiti*, dit au sujet de Tir que ce comte est celui de Thierstein et que l'on croit communément que le château fort, ancienne résidence des comtes de Tir, occupait toute la place jadis fort escarpée en avant de l'hôtel de ville de Fribourg [1]. On sait bien qu'au XVme siècle les Thierstein possédaient encore des domaines et des droits dans la contrée qui jadis a dû former le comté de Tir.

L'identité de ce comte avec Thierstein, celle d'Oudelard véritablement comte de Sogren, dit de Seedorf et autres lieux, avec Oudelard de Viviers, son ori-

[1] Manuscrits du chanoine Fontaine, — Collection diplomatique, 233 et suivantes.

gine commune avec les Thierstein, le partage de sa succession, sont encore des points obscurs et que je serais heureux de voir élucider par le révérend Père Nicolas Rædlé auquel j'ai remis tous mes manuscrits et publications sur ce sujet. Aussi les pages qui précèdent ne sont point une critique de son mémoire, mais un simple résumé des faits qui m'ont déjà fait écrire des rames de papier, parce qu'ils ont trait à l'origine des comtes de Neuchâtel et d'un grand nombre de puissantes familles nobles de la contrée.

Il y a encore un fait intéressant à signaler. On a vu que de l'alliance d'Amédée de Montfaucon avec une *comtesse de Neuchâtel,* il était sorti trois familles distinctes : les Montfaucon proprement dits, les Neuchâtel en Bourgogne et les Hasenbourg. Ces trois rameaux, issus d'une souche commune, ont pris des armoiries pareilles : l'écu à la bande, car il ne faut pas confondre la branche des Montfaucon qui par un mariage subséquent avec l'héritière de Montbéliard, adopta les signes héraldiques de Montbéliard, ni donner aux Neuchâtel en Bourgogne les armoiries que l'*Armorial neuchâtelois* attribue (planche VII) à Catherine de Neuchâtel, fille de Thiébaud V, Sire de Neuchâtel et épouse de Louis comte de Neuchâtel. Cet ouvrage lui donne les signes héraldiques des Neuchâtel-Montaigu, et non pas ceux des Neuchâtel proprement dits, ou de la vieille souche d'où cette dame sortait.

Les diverses branches des comtes de Neuchâtel ont porté sur leurs sceaux, durant tout le XIIIme siècle, une tour diversement représentée, (voir les sceaux publiés par Matile et Zeerleder). Cette tour figure également sur le sceau du château d'Arconciel, car il avait un sceau particulier, et même un grand et un petit, au rapport du chanoine Fontaine qui les a décrits (collection diplom. T. II. p. 49). On en voit un fragment au bas d'un acte de 1236, et un comte d'Arberg en fit usage en 1260, parce qu'il avait perdu le sien, (Zeerleder, I. 309, 531). Mais voici les Sires de Hasenbourg sortis des Montfaucon et des comtes de Neuchâtel qui prennent également une tour sur leur grand scel; seulement ils y ajoutent leur bannière à la bande, et, au pied de la tour, un lièvre, pour former des armoiries parlantes. Le Bourg du lièvre, Hasenburg, (sceau de Walter II, Sire de l'ancien Hasenbourg et premier seigneur du Nouveau Hasenbourg près de Willisau, 1218 à 1260).

Cette conformité de signes héraldiques sur les sceaux des familles issues des comtes de Neuchâtel, nous a paru intéressante à signaler. C'est un jalon de plus dans des recherches entourées encore de tant d'obscurité.

MISCELLANÉES

—

Ballons aérostatiques en 1784 au Val-de-Travers.

La dernière guerre a donné aux ballons aérostatiques une telle importance, qu'il n'est pas sans intérêt de remonter à l'origine de cette découverte. Les fils d'un fabricant de papier à Annonay, les frères Mongolfier, furent les premiers qui construisirent des ballons capables de s'élever dans l'espace. Malgré les tentatives faites antérieurement dans le même but, c'est néanmoins à eux que revient l'honneur de l'invention. Leurs études et leurs recherches sur les différentes espèces de gaz leur avaient suggéré l'idée de remplir des ballons de papier d'un gaz dont le poids spécifique est plus léger que celui de l'air atmosphérique. Dans le début, ils se virent forcés cependant de se borner à raréfier l'air contenu dans le ballon, et par ce moyen déjà l'ascension du ballon était déterminée. A cet effet, on allumait sous le ballon une botte de paille humide et un peu de laine, et la flamme chauffait et raréfiait l'air renfermé dans l'aérostat. Les frères Mongolfier s'imaginaient d'abord que la laine qu'ils ajoutaient à la paille développait une vapeur électrique capable d'augmenter la puissance d'ascension. La première Mongolfière, c'est ainsi qu'on appela dans le début les ballons, fut lancée publiquement le 5 juin 1783.

La nouvelle d'une découverte aussi intéressante se répandit rapidement dans toute l'Europe, et comme toujours les Neuchâtelois ne furent pas les derniers à en être impressionnés. Une année plus tard et pour ainsi dire jour pour jour, c'est-à-dire le 7 juin 1784, le Conseil d'Etat de Neuchâtel, craignant que les mèches de paille enflammée ne missent le feu aux maisons et aux forêts, interdit aux sujets de l'Etat la répétition des expériences des frères Mongolfier.

Comme il entrait dans la confection des ballons une assez grande quantité de papier, il n'est pas étonnant que ce soit dans le district du pays qui possédait une papeterie alors florissante, et en relations d'affaires avec la papeterie d'Annonay, que l'on ait lancé des ballons pour la première fois dans notre pays. C'est le Val-de-Travers qui dans cette circonstance semble avoir pris

l'initiative, du moins nous trouvons dans les manuels du Conseil d'Etat, à la date du 7 juin 1784, le passage suivant :

« Monsieur d'Ivernois, Conseiller d'Etat et Trésorier général, a informé le » Conseil que M. Martinet, Conseiller d'Etat et Châtelain du Val-de-Travers, » craignant les accidents que pourraient causer les ballons aérostatiques qu'on » lance fréquemment au Val-de-Travers, par les matières combustibles qui » peuvent en tomber, a cru devoir provisoirement en faire publier la défense » en attendant les ordres du Conseil à ce sujet; sur quoi, après avoir déli- » béré, il a été dit, que l'on approuve la défense qui a été faite par M. le » Châtelain du Val-de-Travers, et en conséquence il sera fait un ordre gé- » néral à tous les officiers pour défendre les dits ballons. »

Déjà en 1784 et surtout depuis 1785 on ne se contentait plus de raréfier l'air dans les ballons par la chaleur, on les remplissait de gaz hydrogène, 14 fois plus léger que l'air atmosphérique. Dès lors ils ne présentaient plus aucun danger pour le feu. La défense faite par le Conseil d'Etat tomba peu à peu en désuétude, et les Neuchâtelois purent, d'abord avec l'autorisation du maire, et ensuite librement, s'accorder le plaisir de lancer des ballons, sans toutefois se hasarder à goûter les charmes et à courir les dangers d'un voyage aérien.

Dr G.

Anciennes cartes topographiques du pays.

La plus ancienne carte topographique du pays de Neuchâtel paraît avoir été imprimée en 1670, à en juger du moins par l'achat que fit à cette époque le Conseil d'Etat d'une certaine quantité de « grand papier pour imprimer la carte du pays. » Le papier venait de Lyon et la carte avait été dessinée par un religieux de Bourgogne, nommé Bonjour. La note du papier s'élevait à L. 220 (fr. 125). Manuel du Conseil 1670, vol. 23, pag. 53.

En 1693, le maire des Brenets, Merveilleux, obtint du Conseil d'Etat l'autorisation de faire graver et imprimer une carte du pays qu'il avait levée. Cette autorisation ne fut accordée qu'après qu'une commission nommée par le Conseil se fût assurée que la carte ne présentait rien de contraire aux intérêts du Prince. On possède encore des exemplaires de la carte Merveilleux tandis que celle de 1670 est devenue introuvable ou n'a pas été imprimée.

Dr G.

La tonne de Champréveyres et les caves du prince-évêque de Bâle à Porrentruy.

Nous détachons les lignes suivantes de l'histoire *de la ville et du château de Porrentruy,* par notre excellent collaborateur, M. A. Quiquerez. Nos lecteurs y trouveront des détails qui ne manqueront pas de les intéresser.

« Sous le régime des princes-évêques de Bâle, les caves du château de Porrentruy ne faisaient pas seulement l'admiration de ceux qui les visitaient, à cause de leur grandeur, de la hauteur considérable de leurs voûtes et de l'immense travail qu'elles avaient dû coûter, mais bien aussi à raison du mobilier qu'elles renfermaient. Les évêques de Bâle n'étaient pas simplement des princes de l'église, mais en même temps des souverains temporels, des membres de l'empire germanique, obligés d'avoir une cour, à l'instar de celle des autres princes séculiers. De là, ce mélange du civil et de l'ecclésiastique dans toutes les branches de l'administration et même dans la vie privée du prince-évêque. De là, ces anomalies qui nous choquent et qui, alors, étaient admises et considérées comme choses normales. Nous ne devons donc point être surpris si, en parcourant cette demeure, nous rencontrons des objets qui ne cadrent pas avec une résidence épiscopale.

Aussi, sans sortir des caves, on admirait le bouteiller, qui renfermait des milliers de fioles à bouchon goudronné, toutes couchées sur le flanc dans le sable ou sur des rayons. Elles ressemblaient, par leur nombre, et leur disposition, à ces piles de boulets et d'obus qui encombrent les places de guerre. Toutefois, sans avoir une destination aussi meurtrière, il est probable que les explosions réitérées du champagne couchèrent sous la table bien des nobles convives qui avaient trop présumé de leurs forces.

Combien de paniers et de caisses sortirent de ce caveau pour aller au loin arroser la table d'un ministre étranger, d'un ambassadeur, d'un nonce, d'un légat et d'autres grands de la terre, dont le prince de Porrentruy désirait gagner la protection et les bons offices.

Si nous avions le temps de raconter les voyages de ces bouteilles, nous pourrions révéler des choses curieuses. Du reste, elles ne voyageaient pas toujours seules, et leur contenu servait de passeport à des substances d'une valeur plus sonnante, argent monnayé, or, coupes de vermeil et autres objets spécifiés dans les actes. Les archives fourmillent de documents où l'on voit que les négociations les plus importantes se traitaient autrement que par des conférences et des protocoles.

Le bouteiller n'était pas ce qu'il y avait de plus importaut dans ces cavités souterraines. Il constituait bien la pièce aristocratique du lieu, comme l'office se distinguait de la cuisine proprement dite. Mais la grande cave voûtée à plein cintre, avec son large escalier de quarante-trois marches, était la pièce monumentale. C'est là que 81 tonnes, contenant ensemble 323,619 pots de vin, résidaient à l'aise malgré leur corpulente rotondité. La vente du 1er juin 1795, après l'invasion des républicains français, nous en fournit l'inventaire. On y comptait d'abord 44 tonnes, dont 7 seulement contenaient moins de 2,775 pots, et plusieurs 10, 11, 12 et 14,000 pots. Un de 16,206 pots relié de 18 gros cercles de fer, s'est vendu 13,600 livres en assignats, valant alors en numéraire fr. 816, un autre de 18,648 pots a été adjugé pour 16,800 livres. Enfin, le grand foudre, le roi de la cave, ayant pour bonde un tonnelet de 30 pots, surmonté de la statue de Bacchus, fut vendu 33,400 livres en assignats, soit 2,004 en numéraire. Il contenait 32,328 pots, était ceint de 24 cercles de fer d'un poids considérable, et il avait fallu un gros chêne pour tailler chacune de ses douves. Ce foudre, non de guerre, mais de cave, a passé dans le canton de Neuchâtel, chez M. Reynier, à Champréveyres, entre Neuchâtel et St-Blaise, où il fait encore l'admiration des visiteurs.

Nous n'avons pu trouver combien s'est vendu le vin que pouvaient renfermer les caves du château de Porrentruy, lorsque la nation ou l'Etat fit vendre ce qui avait échappé au pillage, car, au rapport des écrits et des récits du temps, le zèle des officiers et des soldats français secondés par les patriotes indigènes, s'exerça avec une ardeur fort croyable contre les malheureuses caves entachées de féodalité et de tyrannie. Longtemps elles furent à peu près à la merci des sans-culottes, et avant qu'on ne vendît les tonneaux vides, plusieurs de ceux-ci avaient déjà perdu leurs cercles de fer, qui, de nuit, prenaient en roulant le chemin de la ville.

Hôtel de ville de Porrentruy.

Après l'église, le principal édifice d'une ville du moyen âge est la maison commune des bourgeois; c'était le capitole de ces petites républiques issues de l'affranchissement des communes et de l'émancipation du joug féodal. C'est là qu'on renfermait l'arche sacrée des libertés et les armes pour les défendre.

L'ancien Hôtel de ville de Porrentruy avait un grand escalier extérieur, couvert d'un toit, pour monter au premier étage, dans le genre de ceux des hôtels de ville de Mulhouse, de Berne et de Fribourg. Le toit général de l'édifice était surmonté d'une tourelle renfermant la cloche du beffroi. En 1413, on y plaça une horloge achetée chez Henri Helvot, à Neuchâtel, pour 12 florins d'or. Pendant tout le XVe siècle et plus tard encore, il n'y avait pas d'horloger en ville capable de réparer cette horloge et il fallait avoir recours à des étrangers. En 1574, on paya 5 livres, 1 sol, 4 deniers à maître Nicolas Brun, horloger à Bâle, pour réparer la dite horloge. On lui donna un guide pour qu'il ne s'égarât pas en chemin et 5 batz par jour, avec ses frais.

C'était devant la maison des bourgeois qu'on tenait les plaids, trois fois par an, conformément à une ancienne coutume. Les assistants, soit les chefs de famille, seuls admis à voter, s'asseyaient sur les marches du grand escalier. Le président se plaçait sur une table de pierre taillée, sorte de dolmen où l'officier public lisait les ordonnances du prince et du conseil, où l'on exposait les condamnés au carcan, et où les jours de marché on devait déposer les paniers de poisson. Une tradition rapporte que Farel se servit de cette pierre comme d'une tribune pour prêcher l'évangile; mais qu'un catholique zélé, nommé Jolat, le chassa en le menaçant de son lourd marteau de serrurier. M. Kohler pense que ce fait concerne le ministre Philippin qui arriva, en 1575, à Porrentruy, où un parti nombreux penchait vers la réforme.

Au 1er étage était la cuisine, dont la vaste cheminée à manteau reposait sur deux gros piliers de pierre; l'âtre, large et long, supportait des broches de six pieds, capables de supporter des quartiers de bœuf, comme ceux qu'on offrit aux Seigneurs des cantons suisses marchant contre les Bourguignons vers Héricourt. Dans cette cuisine communale tout était à l'avenant, parce que chaque fois que le Conseil s'assemblait, il était d'usage de terminer la séance par un repas. Ainsi un four à chaux établi en 1473, pour la réparation des murs de Porrentruy, procura huit fois l'obligation de boire aux frais de la ville. Cependant, par une disposition fort sage, le Conseil ne siégeait en justice qu'*avant* dîner; mais si la cour avait prononcé un jugement capital, toute pendaison ou tête tranchée était suivie d'un festin. En conséquence, la cuisine et le dressoir devaient être convenablement outillés. Sur l'âtre trônait la grande marmite de bronze, au ventre rebondi, portant le sanglier héraldique de la cité; elle avait des filles qui se balançaient à d'autres chaînes. Deux énormes landiers de fer forgé supportaient les souches de bois de hêtre qui flambaient joyeusement aux grands jours; à l'entour se rangeaient les marmites secondaires, les casseroles, les poissonnières, les poêles

à frire, le tout en bronze. Il y avait comme accessoires d'autres casseroles en fer, des grils, des pinces, des tire-braises, enfin toute la poterie en terre cuite que pouvait fournir la localité de Bonfol, justement renommée, plus pour la qualité de sa terre réfractaire que pour la beauté du travail de ses *caquelons.*

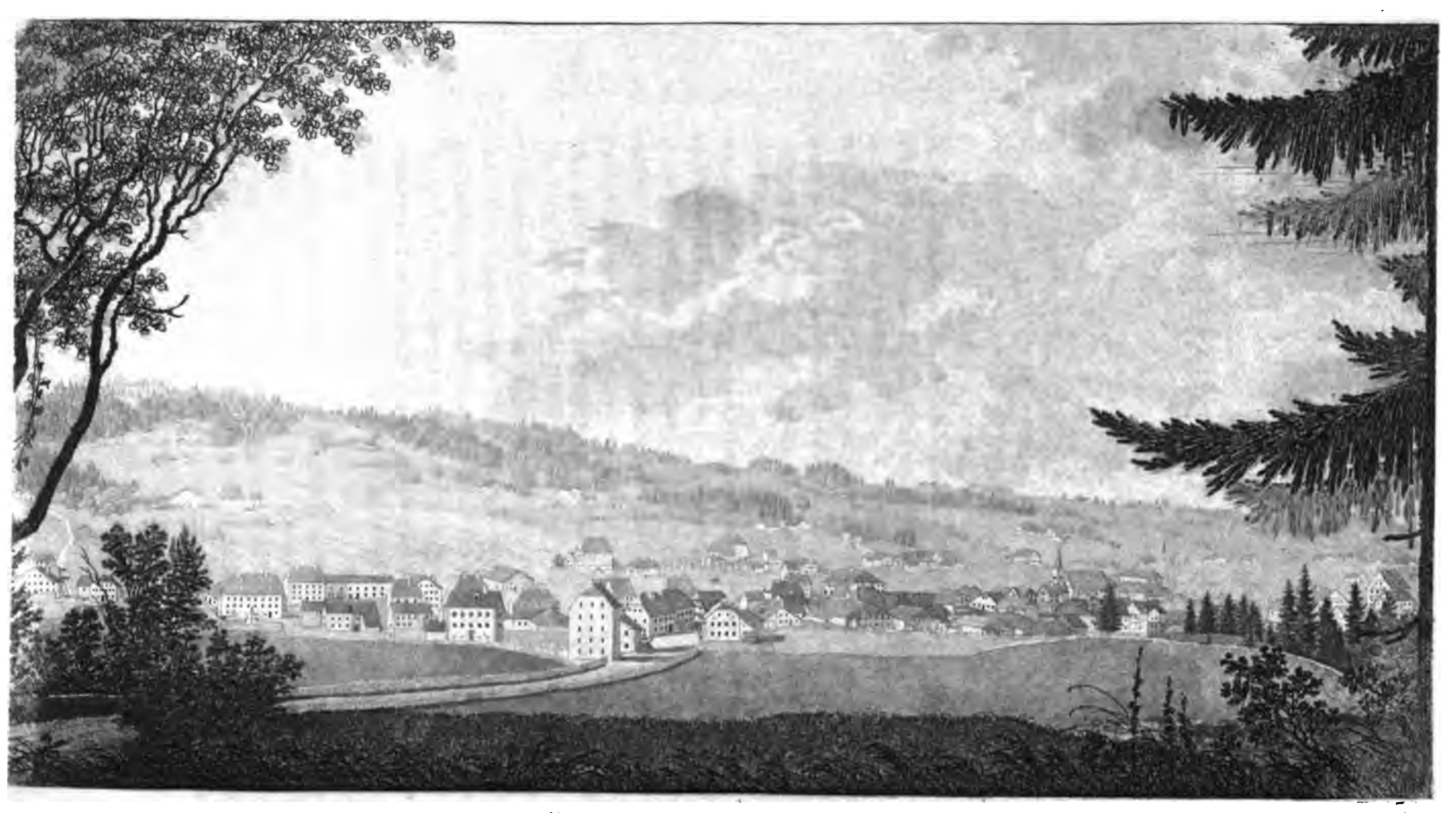
Sur un dressoir monumental brillait la vaisselle d'étain, l'orgueil de la *voëblesse,* femme de l'huissier municipal, laquelle avait la direction de la cuisine. On ne comptait pas moins de 50 plats d'étain, de 100 assiettes de même métal, pour les convives de distinction, car le menu populaire se servait de *tailloirs* ou *tranchoirs* en bois façonnés sur le tour. Après le service et les coups de langue des chiens et des chats, ces assiettes de bois allaient s'empiler dans un coin, pour ne pas prendre de place en raison de leur notable épaisseur. Il faut noter qu'en mettant une assiette à chaque convive on faisait preuve d'un luxe que s'accordaient les bourgeois mais non encore la noblesse; souvent le cavalier mangeait dans l'assiette de sa voisine.

Un rayon spécial supportait d'honnêtes flacons d'étain, de la contenance de 4 pots, de 2 pots, d'un pot et d'une pinte; on les remplissait de vin d'Alsace, à raison de 6 à 7 deniers le pot (1468) et c'était toujours du vin de choix, attendu qu'on déléguait les experts du conseil pour en faire l'essai. Le modèle de ces brocs et leur mesure légale venaient de Lucelle et au pis-aller des chanoines de Moutier-Grandval. A défaut du pot de ces deux monastères, l'huissier était réduit à reconstruire la mesure légale en allant dans les treize villages d'Ajoie demander dans chacun deux œufs, et du liquide des 26 œufs, il refaisait la mesure cherchée. Cette méthode du système métrique de nos pères est très soigneusement consignée dans tous les anciens rôles d'Ajoie.

Les serviettes étaient un objet de luxe à la fin du XVme siècle; en revanche on avait des nappes, dont deux avaient été prises aux Bourguignons à Morat, et payées 24 sols, 8 deniers aux bons compagnons revenus de la bataille. Les coupes de bois disparurent au XVIme siècle pour faire place à celles d'étain. Les gobelets d'argent ne coûtaient rien au trésor, chaque membre du conseil, à sa première élection, devait donner 4 livres de Bâle pour en acheter un. Ainsi le premier acte d'un Conseiller consistait à se procurer une coupe pour fonctionner à la table du Conseil et tenir tête à ses collègues le verre en main.

A. QUIQUEREZ.

(Extrait de l'*Histoire de la ville et du château de Porrentruy*)



VUË DE LA CHAUX DE FONDS

prise au midi sur le chemin de Neuchatel avant le desastreux incendie du 5 may 1794

L'ŒUVRE DE H. COURVOISIER-VOISIN

Celui-ci est avant tout un artiste patriote ; il aime les pages glorieuses de l'histoire nationale, les sites célèbres par une action d'éclat, ou ceux de son pays natal, le Jura neuchâtelois.

Il y a dans son œuvre des qualités nombreuses et variées, des appétits d'exécution délicate et vigoureuse à la fois, mais certains côtés faibles y apparaissent tout d'abord, et ce n'est qu'après un long examen qu'on peut revenir de l'impression première.

M. C. Nicolet nous a donné, dans son intéressante notice sur H. Courvoisier-Voisin, les raisons pour lesquelles les germes de ce talent n'arrivèrent pas à leur complet développement ; au début de sa carrière, le jeune homme est obligé de travailler à la gravure d'horlogerie, puis décidé à devenir peintre, il s'impose les plus dures privations pour pouvoir vivre et étudier ; après un séjour de quatre ans à Paris, il revient aux Montagnes où il se marie et pratique l'enseignement du dessin.

Ce n'est assurément pas de cette façon et dans un espace de temps relativement aussi court, qu'on peut acquérir les connaissances et le métier de peintre ou de graveur ; Courvoisier subit naturellement les conséquences de cette interruption dans ses études, et il arriva qu'inspiré par de généreuses pensées, dominé par un idéal qu'on ne peut méconnaître, l'insuffisance de ses connaissances l'empêcha de traduire comme il l'eût voulu les rêves de son âme d'artiste.

Ne pouvant analyser chronologiquement la nombreuse série de ses planches gravées, nous nous bornerons à en indiquer les principales compositions.

Il débute par quelques pièces au burin relatives à la mort de Frédéric II et à la prestation des serments réciproques dans la principauté de Neuchâtel, puis abandonnant tout-à-coup ce genre de gravure et de composition, il

s'inspire de l'histoire suisse et en traduit un grand nombre de faits sur des planches d'une proportion assez considérable ; trois d'entre elles mesurent 2 pieds de longueur sur 1 pied 6 pouces de hauteur.

La bataille de Laupen est une mêlée de soldats confédérés à pied et d'un parti de cavalerie ennemie ; un guerrier vu de dos, placé au milieu de la composition, pousse vigoureusement devant lui une charette armée de faulx, qui doit entamer la masse des cavaliers ; d'autres Confédérés frappent à coups de hache et de morgenstern, ou décochent à bout portant les flèches de leurs arbalètes. La cavalerie répond mollement ; des soldats à pied combattent dans leurs rangs contre toutes les règles possibles de la guerre. Cependant l'ennemi lâche pied et prend la fuite.

Dans le *Retour de la victoire de Laupen*, une longue file de guerriers à pied et à cheval, de chars remplis de blessés et de trophées enlevés à l'ennemi, défile un peu obliquement au travers de la page par une route sinueuse qui permet d'apercevoir au loin l'extrémité de la colonne ; il y a ici manque de parti pris comme mise en scène, et les violences conventionelles de l'effet ne parviennent pas à fixer l'œil du spectateur sur un point de ce sujet trop multiple.

La bataille de Morgarten n'a pas été terminée. L'armée du duc Léopold, écrasée par les rocs et les troncs d'arbres que les Confédérés lancent sur elle des hauteurs, cherche à éviter la mort en se précipitant dans les eaux du lac d'Ægeri ; il y a un peu plus d'animation que dans les compositions précédentes, seulement il est impossible d'expliquer la présence de Confédérés attaquant la cavalerie autrichienne sous la montagne au pied de laquelle arrivent les blocs destructeurs, car il est évident que ces projectiles tueront amis et ennemis ; mais l'artiste a une façon de composition qui semble plus inspirée du théâtre que de la réalité ; il veut trop expliquer et il embrouille les faits et la logique par trop de bonne volonté ; la même scène rendue dans une planche plus petite est d'un aspect plus agréable.

Il suffit des pages que nous venons de citer pour comprendre la manière de Courvoisier ; ses compositions sont une agglomération de personnages dessinés les uns après les autres avec peine, quelques-uns sont parfois d'une allure vraie, d'une exactitude suffisante, mais ils sont en général trop nombreux ; il jette sur la scène principale une lumière vive, criarde souvent, et noie le paysage, les arbres et les premiers plans dans des noirs opâques de mauvais goût, sans autre motif que de faire repoussoir, un mot de vieille école oublié aujourd'hui ; on sent dans tout cela une éducation faussée plus que développée par la vue des tableaux et des gravures des maîtres de la décadence.

Dans la *bataille de Morat* il y a deux sujets distincts et séparés l'un de l'autre, la fuite des Bourguignons dans le lac et la scène où les femmes du camp du duc Charles dévoilent leur sexe aux Confédérés ; ici encore il y a recherche d'effet dramatique ; deux énormes chênes encadrent cette composition, leurs troncs noueux et leurs racines qui plongent dans l'eau sont étudiés avec une grande conscience, des fuyards bourguignons cherchent à se cacher dans leurs branches touffues; deux d'entre eux y trouvent la mort, percés par les flèches des archers.

Le *Serment des trois Suisses* semble avoir été travaillé avec beaucoup de peine par l'artiste ; malheureusement son dessin maigre, qui recherche les détails de la forme et de l'effet, ne rend qu'imparfaitement la grandeur de l'acte des hommes du Grütli, mais bonne ou mauvaise, cette planche n'en a pas moins eu un certain succès au moment où elle parut; elle popularisa le souvenir des vertus d'un autre âge. Courvoisier a son but patriotique en gravant cette scène qu'il complète par une légende incisive que nous transcrivons : « Le *Triumvirat helvétique* ou dévouement héroïque des vertueux » Fürst d'Uri, Stauffacher de Schwytz et Anderhalden d'Unterwald pour le » glorieux affranchissement de leur patrie, et le fondement de la première » république du globe, depuis le bouleversement barbare des Grecs, l'avilis- » sement et la ruine des Romains, dans un temps chose remarquable où » l'ignorance et le despotisme étaient partout à leur comble. » Les connaissances archéologiques de l'époque étaient encore fort primitives, les erreurs de costume et d'armement sont nombreuses dans ses scènes historiques; et les trois Confédérés du Grütli sont vêtus à la façon de troubadours militaires, avec habits à crevés.

La plus originale et la plus complète peut-être des compositions historiques de Courvoisier est celle qui représente la *Prise du château de Saarnen;* la porte vient de s'ouvrir et les habitants de l'Unterwald avec les fallacieux présents qu'ils amènent au bailli Landenberg, veaux, moutons et porcs, font irruption parmi les valets en bousculant l'un d'entre eux ; celui-ci roule à terre d'une façon comique ; un des conspirateurs en renverse un autre, un second en saisit deux aux cheveux et les empêche de faire usage de leurs armes, un chef franchit le seuil un couteau à la main et l'air menaçant, une foule armée le suit, en même temps deux pigeons, image de la paix, abandonnent le château; la guerre vient d'entrer dans ses murs et un guerrier debout sur une muraille, un cor à la main, agite un drapeau en signe de triomphe et de joie. Ici la composition est plus simple, elle est même saisissante par son unité et son effet plus vraisemblable, le comique et le drame s'y mêlent d'une manière piquante, et cette page nous fait re-

gretter plus vivement que l'artiste n'ait pas été plus maître de ses moyens d'exécution ; il connaît fort bien l'insuffisance de son dessin et cherche à la voiler par un travail excessif, par des ombres chargées de noirs violents et de reflets invraisemblables, par une infinité de détails qui mettent en évidence l'imperfection du dessin d'ensemble de ses figures.

Une forme imparfaite peut être suffisante dans un croquis ou une peinture vivement et largement exécutée, l'allure des mouvements peut s'y indiquer en quelques traits, l'œil et la pensée du spectateur compléteront les indécisions, ils liront au delà du réseau de lignes ou de négligences, qui enserrent la forme dans les compositions vivement crayonnées ou brossées, un certain charme même s'échappe de ces œuvres où l'idée et la chaleur débordent en un premier jet. Mais si l'artiste veut pousser plus loin son exécution, il doit alors établir l'œuvre sur une base solide et la rendre vraie ou vraisemblable par la forme et la couleur. La base essentielle est le dessin, c'est sur cette assise fondamentale que viendront s'attacher tous les charmes du coloris et de l'exécution, ils en compléteront la vérité ; si ce dessin est défectueux, tous les détails, toutes les recherches d'effet ou de couleur ne serviront qu'à mettre en plus grande évidence les imperfections de la forme, c'est ce que nous remarquons dans la plupart des compositions de Courvoisier ; moins terminées, moins chargées de noirs et de blancs, avec moins d'âpreté dans l'exécution des détails, beaucoup de ces scènes auraient un véritable intérêt.

L'*Histoire de Guillaume-Tell* en six planches, a été très populaire; le comique s'y mêle au dramatique d'une manière originale — La scène où le héros repousse du pied la barque de Gessler est présentée avec beaucoup de vérité, et plusieurs artistes nous paraissent s'en être inspirés.

On peut citer encore parmi ses compositions historiques, la *Prise du château de Rotzberg*, *Gessler et Werner Stauffacher*, le *Supplice du Vieux Melchthal,* qui rappelle un peu par la nature du sujet et l'effet de la scène la manière de Goya; le *sous-bailli d'Appenzell usant de son droit de meilleur catel,* où nous trouvons les crudités réalistes que ne redoutait pas Orcagna. — *Paysan appenzellois trompant la vigilance du bailli de Schwœndi ;* le dur valet de l'abbé Cuno, avait mis un droit considérable sur le fromage, le lait et le beurre, et des énormes chiens dressés à cette chasse, se jetaient sur ceux qui, passant près de son bureau de péage, essayaient de se soustraire à cette redevance; les paysans de leur côté emportaient des chats avec eux et les lâchaient sur les chiens; pendant ce temps les réfractaires gagnaient le large.

L'insuffisance du dessin de Courvoisier nous paraît aussi résulter de l'absence de modèles vivants; il dessine généralement « de chique », sans nature, sans les éléments nécessaires, indispensables à la création d'une œuvre ar-

tistique, même de l'ordre le plus inférieur qu'elle puisse être. Les morceaux exécutés d'après nature, ses paysages, par exemple, présentent un contraste frappant avec ses figures. — Certains sites représentés par lui sont d'une rare perfection. Une fois en face d'un coin de nature, tout son talent se déploie, il n'a plus à inventer, il est dominé par ce qu'il a sous les yeux, il devient alors naïf, consciencieux, il oublie les traditions et se rapproche parfois des maîtres modernes. — Nous citerons dans ce genre la *Vue des environs d'Utznacht* d'un effet réel et saisissant, des vues de *L'éboulement du Rotzberg, Neuchâtel, vu du Crêt*, la *Ville d'Utznacht*, etc., mais c'est surtout lorsqu'il reproduit un site historique ou ceux de son pays natal qu'il semble plus impressionné et plus sincère encore. — *La Chapelle de Tell au lac des Quatre-Cantons, La Chapelle de Tell, entre Kussnacht et Immensee*, sont deux planches d'une vérité pleine d'intérêt; il a devant ces deux monuments un respect photographique, si nous osons nous exprimer ainsi, et nous les préférons de beaucoup aux planches plus grandes, sur lesquelles, sous prétexte d'effet dramatique, il amène une lumière blanche entourée de noirs invraisemblables imités de la manière anglaise.

Une *Vue de la Chaux-de-Fonds*, de grande dimension, restée malheureusement inachevée, n'en est pas moins une des pièces les plus précieuses de l'œuvre de Courvoisier; il y a étudié avec amour les maisons, les prairies, les lignes si douces des montagnes, les forêts et les moindres groupes d'arbres, tout cela est traité d'un pointe fine et spirituelle; il rappelle ici les maîtres les plus délicats du paysage; il a oublié les noirs désagréables dans lesquels il enveloppe ordinairement les sujets ou les sites qu'il met en scène. Ajoutons encore une *Vue du Locle* et une *Vue de la Chaux-de-Fonds prise au midi sur le chemin de Neuchâtel avant le désastreux incendie du 5 mai 1794.* C'est celle qu'un de nos concitoyens neuchâtelois, M. Ed. Perret-Gentil, à Bienne, possesseur des cuivres de l'artiste, a bien voulu faire tirer, pour l'offrir aux lecteurs du Musée. Nous sommes heureux de voir ce précieux document figurer dans notre publication, et nous adressons ici à son généreux donateur les sincères remerciements du comité de rédaction et des éditeurs.

Nous devons ajouter aussi que c'est par M. Perret-Gentil qu'il est possible de connaître et d'étudier aujourd'hui l'œuvre de Courvoisier-Voisin, plus de cinquante planches, qui eussent peut-être été perdues si elles n'étaient tombées entre les mains de leur possesseur actuel. Quand un Musée des Beaux-Arts pourra recevoir les collections qui s'y empilent sans que le public puisse en jouir, bien des pages de Courvoisier y trouveront une place honorable à côté de celles de tant de graveurs dont s'honore notre patrie neuchâteloise.

On aura, par la *Vue de la Chaux-de-Fonds*, un spécimen exact du procédé de gravure employé par l'artiste, car toute son œuvre est exécutée dans cette manière; il aime les oppositions violentes, les gammes qui vont des noirs aux blancs extrêmes et les effets dramatiques; dans ses paysages, il est naïf, et ici la nature du site qu'il représente se prête fort bien à son sentiment; le village s'encadre entre deux arbres à la manière d'un décor de théâtre sous une lumière large et douce. Quelques rares maisons seulement ont résisté au terrible incendie de 1794, mais des ruines du modeste village est sortie jeune et fière une cité nouvelle, riche et populeuse, où retentit l'hymne joyeux du travail et où toutes les idées généreuses trouvent un écho. Les collines couronnées de bouquets de sapins ont un charme délicat; cela est exécuté sous l'empire des sentiments que nous vouons au sol natal.

Henri Courvoisier-Voisin a été inspiré par de grands sentiments; il lui a manqué certainement bien des choses pour être un véritable artiste, mais on ne regardera pas sans un vif intérêt cette œuvre nombreuse qui s'inspire aux belles pages de notre histoire et à celle des opprimés dont il défend la cause en en retraçant les souffrances; cela est noble et généreux, et si la reconnaissance des vivants s'en va par delà les tombeaux frapper aux portes de l'éternité, que le graveur neuchâtelois accueille aujourd'hui l'hommage un peu tardif de ses compatriotes.

A. Bachelin.

UN AMBASSADEUR FRANÇAIS EN SUISSE

ET LES NEUCHATELOIS IL Y A 277 ANS

Lors de la réunion générale de la Société neuchâteloise d'histoire à Fontaines, en 1868, notre collègue, M. Fritz Berthoud, remit les copies d'une vingtaine de lettres qu'il avait choisies parmi les nombreux papiers ayant trait à l'histoire de notre pays, renfermés dans la collection Godefroy, faisant partie de la bibliothèque de l'Institut, à Paris.

Ces lettres, adressées à M. Sillery, ambassadeur de France en Suisse, à la fin du XVI[me] siècle, ont été écrites par des personnages qui ont une place dans nos annales ; plusieurs sont signées Marie de Bourbon, une même porte le nom du roi Henri IV. Elles jettent un jour intéressant sur une époque agitée à laquelle nos historiens, dans leurs récits, n'ont pu consacrer que quelques lignes. Notre pays, par ses princes, avait alors ses destinées associées à celles de la France. Henri IV, après des luttes sanglantes et opiniâtres, venait de monter sur le trône et s'occupait d'organiser et de pacifier ses états. Le prince de Neuchâtel, Léonor d'Orléans, mort en 1573, avait laissé plusieurs enfants en bas âge sous la tutelle de Marie d'Orléans sa femme, parente du roi. Elle avait souffert pour la cause royale ; prisonnière des ligueurs avec ses filles, elle fut retenue plus de trois ans à Amiens dans une dure captivité, pendant laquelle le comte de Montbéliard voulut se saisir de Valangin, en faisant usage des droits de retrait réservés aux deux filles du comte de Challant, et qu'il avait achetés. Arrêté dans l'exécution de ce projet par l'intervention du roi de France et des cantons alliés, il consentit en 1592

à vendre ces mêmes droits pour soixante dix mille écus d'or[1] à Marie de Bourbon qui réunit alors à l'état le plus important de ses fiefs. Mais ce n'était pas chose facile que de trouver l'argent nécessaire aux époques des paiements; le pays ne possédait aucune industrie, la population peu nombreuse n'avait d'autre ressource que l'agriculture, et c'était aux *aides* et aux redevances territoriales que les magistrats devaient s'adresser pour faire face à ces importants déboursés. C'est le récit détaillé de ces embarras financiers qui se trouve dans la plupart de ces lettres signées d'abord par P. Vallier, gouverneur du pays, et après sa mort par Hory (Isaïe) et Chambrier (Pierre).

Du reste, les demandes d'argent de la part du prince n'avaient pas le mérite de la nouveauté; la captivité et le rachat de Léonor d'Orléans, la captivité de Marie de Bourbon, les mariages de ses enfants avaient provoqué ces tailles extraordinaires imposées aux communes sous le nom d'*aides*, et qui ne devaient pas tomber en désuétude sous une telle administration. La lettre suivante, datée du 6 février 1590, fera connaître la position du gouverneur placé entre les officiers des finances de la princesse d'une part et les receveurs des dîmes de l'autre; les premiers exigeant impérieusement des écus à jour fixe, les seconds cherchant à éluder les paiements des sommes qu'ils devaient à l'état. Le colonel Galaty, officier suisse au service de France, réclamait 12,000 écus[2] en remboursement de « semblables sommes, que Tourtier avait reçues et employées pour le service de Madame et de ses enfants, et qu'on lui avait promis, en France, de trouver comptant dans le pays[3] ».

Monsieur de Sillery, conseiller es conseil d'Etat et privé du Roy, son ambassadeur au pays des Ligues de Suisse.

Neufchastel 6 février 1590.

Nous avons receu vostre lettre de l'onzième du present moys et suivant ladvis qu'il vous a pleu nous donner, avons tasché faire quelque amyable

[1] A 6 livres 2 gros l'écu, et la livre faible à environ 57 centimes, cela fait environ 240 mille francs de notre monnaie, équivalant aujourd'hui au moins à un million deux cent mille francs.

[2] Environ 42 mille francs, soit probablement 210,000 francs actuels.

[3] Manuels du Conseil d'Etat, séance du 2 février 1590.

composition avec M. le Collonel Galaty et ses capitaines pour les asseurer de leur payement de la somme de douze mil escus dor sol suivant les rescriptions qu'en avons receu tant de Monseigneur le Comte de St-Pol comme de M. Tourtier tresorier general des fynances de Mme notre princesse et maistresse; Et nonobstant le peu de moyens que les receveurs de ma dite Dame ont de deça leur avons offert donner mil escus sol content, trois a quatre mil à Pasques, et le reste a la sainct Jehan, avec tous interrestz et arrerages. Mais nous n'avons rien peu obtenir deux. Jaçoit que leur ayons présenté des vins, bledz et biens que son Excellence a de deça comme aussy de ceux de ses receveurs, jusques a rate de leur payement ainsi qu'il vous plaira veoir par lacte de protestation sur ce fait par nous, lequel le Sr de Sevyn, tresorier vous fera paroistre pour en avoir double. De sorte que voyant nostre impuissance et que les moyens nous deffaillent de pouvoir trouver sy promptement ceste somme, tant pour navoir que de menus monnoye de Savoye et Bourgongne qui ne se peut convertir sy tost, comme pour la pauvreté du peuple, et le peu de temps que lon a de vendre les vins, grains et aultres espèces de revenu de deça, ayant esté prins a despourveu sans aulcung advertissement precedent que le leur mesme, navons peu passer plus oultre; bien deplaisans de ne pouvoir satisfaire a la bonne volonté que nous avons au service du Roy et à celui de ma dite Dame et de mes dits Seigneurs ses enfans, et ny a faulte de bonne volonté pour notre regard, mais les moyens nous deffaillent, ce que vous avons bien voulu faire entendre, pour vous prier bien humblement ne nous vouloir imputer ce deffault, et de croire que nous avons faist ce qui nous a esté possible, ne nous estant aulcunement possible pouvoir faire davantage pour le present. Vous suppliant bien humblement sil y a quelque austre moyen pour advancer les dits payements, de nous en donner advis lequel tascherons de tout nostre pouvoir ensuivre jusques a y employer tous noz biens, moyens et facultez, et de nous ayder de ceux de noz parens et amys, sans rien espargner. Nous avons envoyé messager exprès, tant à Basle comme a Porentreuis pour descouvrir sil y aurait moyen trouver deniers pour les lever pour ne negliger aulcune chose en ce faict, et atendons sa responce, laquelle entendue ne fauldrons en donner advis a voz Seigneuries.

P. Vallier.

Dans la lettre suivante Marie de Bourbon s'adresse à Sillery, qui résidait à Soleure, pour obtenir son assistance dans la direction des affaires de Neuchâtel.

A M. de Sillery, etc.

De Trie ce IX[me] Mars 1593.

Monsieur, encores que jeusse une très grande asseurance en l'amitié qu'il vous plaist me porter, neantmoins M. Mango ma tant rendu de preuves et nouveaux tesmoingnages de vos bonnes volontez qu'il m'a du tout confirmé la créance que j'en avais si bien, qu'il est impossible que je puisse jamais faire une acquisition plus parfete que vostre bienveillance ny qui maporte plus de bonheur, ainsi que ressentement je l'ay experimenté aux bons conseils et advis qu'il vous a pleu donner au dit Sieur Mango en tout ce qui s'est présenté pour l'utilité, conservation et grandeur de mon Comté de Neufchastel et Vallengin : de quoy je me ressens si heureuse et tellement vostre obligée qu'il ny a rien ou je ne désire memployer pour vostre contentement. Je vous suplie M. me continuer vos bons ofices, et prudens advis en ce qui regarde la manutention et splendeur de ceste belle petite souveraineté, ils me seront non moins agréables et salutaires que ceux qu'il vous a pleu me faire savoir par la bouche du dit S[r] Mango, lesquels je feray si bien observer qu'ils reussiront a l'effet qu'ils promettent.

MARIE DE BOURBON.

L'année suivante elle se fait recommander à Sillery par le roi lui-même. On sera surpris de voir Henri IV s'occuper des différends soulevés par les bourgeois de Neuchâtel, et même des reliquats que doivent les receveurs.

Lettre de Henri IV à M. de Sillery.

Escript à Chartres le X jour de février 1594.

Ma Tante la duchesse de Longueville ma faict récit des bons offices qu'avez faictz et continuez de faire a toutes les occasions qui se présentent en ses affaires du Comté de Neufchastel dont je vous scay aussi bon gré comme de la dilligence et dextérité dont vous usez en mes propres affaires ne mestant les siennes en moindre recommandation tant pour le respect d'elle qui est ma proche parente que pour les services que me font chacun jour mes cousins ses enfans et daultant qu'elle m'a faict entendre presentement le grand besoing qu'elle avait denvoier par dela tant pour preparer certain payement qu'il luy fault faire à mon cousin le duc de Vuitamberg et Comte de Montbeliard que pour vuider certaines difficultez que ses officiers ont avec ses subjectz habitant de sa ville de Neufchastel, Ce que ne luy est possible de faire si tost quil serait requis tant a cause du renouvellement des troubles en ce Royaume qui rompent la seureté des chemins, que pour ce que le terme du payement qui se doibt faire au dit Comte de M. est ja expiré et en

font grande instance. En quoy la voulant ayder de tout mon pouvoir je vous ay voullu faire la presente pour vous prier qu'aussi tost que mes affaires et vostre charge le pourront permettre, vous voulliez vous transporter au dict lieu de Neufchastel pour avec le Gouverneur de ma dite tante faire rendre compte à ses officiers et receveurs et paier le reliqua qu'ils devront par iceulx pour faire le paiement de mon dit Cousin de M. Entendu et (si faire se peult) accorder les dites difficultez avec les dits de Neufchastel, Et en toutes aultres choses concernant le bien des affaires de ma dite Tante et de mes dits Cousins ses enfans faictes comme vous feriez et avez accoustumé de faire en mes propres affaires, Et vous ferez chose qui me sera très agréable.

Priant Dieu, etc.

HENRY.

REVOL.

Le rachat de la seigneurie de Valangin et les versements à faire au duc de Vurtemberg commencent à causer des ennuis au gouverneur Vallier qui demande à Sillery des instructions sur la manière de faire l'*abri* du grain.

Voici ce qu'on entendait par l'*abri* : chaque receveur des dîmes tenait compte des grains de sa recette qui, après défalcation d'un vingtième pour le déchet, lui étaient vendus à un prix favorable, fixé par le conseil d'Etat, et nommé *abri*. On lui allouait en outre le quinzième de cette valeur comme émolument de son office. Mais les receveurs devaient revendre ces grains aux sujets du pays, en se contentant d'un gain honnête, qui fut fixé plus tard à trois gros pour l'émine de froment, et deux gros pour l'émine d'avoine, et en temps de disette en conserver une certaine quantité à la disposition du gouverneur, pour être distribuée aux pauvres, au prix de l'abri.

Les cultivateurs qui préféraient acquitter leur dîme en argent pouvaient le faire au prix de l'abri.

Pour la recette du vin il en était à peu près de même.

Il y avait six receveurs dans le comté de Neuchâtel ; leur commission durait cinq ans, au bout desquels ils devaient en solliciter une nouvelle. Dans l'origine ils n'étaient obligés de payer leur commission entière de cinq ans, que deux ans après son expiration ; mais ils devaient fournir deux ou trois cautions suffisantes, pour la garantie de leur solvabilité.

Tel fut le système inauguré en 1579 après le système des baux à ferme. La somme des revenus vers la fin du XVIme siècle dépassait quelquefois cent mille livres faibles [1].

[1] Soit environ 57000 francs actuels.

A M. de Sillery.

dernier fevrier 1594.

Monsieur, Encore que jaye receu commandement de Lexelence de Mme ma princesse et maistresse, de faire abris des graynes de ses receptes de ce Conté de Neufchastel et Seigneurie de Vallangin, a ses receveurs entre Pasques et Pentecouste, ainsi qu'il appert au Reglement que son Excellence m'en a envoyé, et que je sois du tout affectionné d'y satisfaire, Si est ce que voyant tels termes prejudicier au revenu de S. E. pour les orges et avoynes, qui pourront estre presentement distribuées et vendues à meilleur compte aux paysans, pour la saison des semoysons qui est si proche, et que le plus long differer pourroit apporter domage aux dites graines qui sont esté greslées, et recueillies pour la pluspart par les grandes pluyes et neges, qui survindrent au temps des moissons, soit par eschauffure, pourriture que aultrement, pour n'estre de garde la presente année. Joinct que les dits officiers ne pourroyent faire argent des dites graines, pour fournir au payement qu'il convient faire au nom de S. E. a M. le Duc de Virtemberg et Montbelliard à ce terme de Pasque prochain, si les dits abris ne leur est fait: Jay estimé estre de mon devoir en considerant aussy les remontrances et protestations qui m'ont esté faites par les dits officiers vous faire entendre ce que dessus, Pour vous supplier bien humblement comme je fais de toute sincere affection, Il vous plaise me faire tant de faveur, me donner advis de ce que j'aurai a faire en cest endroit pour le service de ma dite Dame, suivant lentiere confiance que S. E. a de vostre bonne volonté, pour me savoir conduire de même, Et affin que soyent tant mieux informé de ce fait, j'ay envoyé le Sr de Constable présent porteur, qui est officier de S. E. en sa Seigneurie de Vallangin, pour le vous representer plus particulièrement, et auquel adjousterez foy de ma part s'il vous plaict, qui augmentera de tant plus l'obligation que je vous ay a vous rendre tres humble service, en toutes les occasions qui se presenteront et quil vous plaira m'employer que sera toujours de bien bon cœur, du quel je salue vos graces de mes dites tres humbles recommandations et prie Dieu, etc.

Le Gouverneur général,
P. Vallier.

A M. de Sillery.

Neufchastel 21 mars 1594.

Monsieur, J'ay receu celles qu'il vous a pleu mescripre du XVIII de ce mois, lesquelles m'ont apporté très grand contentement, en ce que je recongnois de plus en plus la bonne volonté qu'il vous plaict porter au bien

des affaires de Madame . . . . . . Pour le moment rien n'est pressé fors solliciter les officiers comptables de mettre tout l'argent qu'ils doivent à S. E. de leurs receptes, entre les mains du Sr Chambrier receveur de ses finances de deça pour fournir la partie deue à Mr le duc de Vitemberg et Montbelliard, qui monte environ dix mil escus dor sol, ce que jay desja fait reyterativement cy devant, Et toutesfois me serait advis (sauf votre meilleur advis) que sil vous plaisoit prendre tant de peine, leur en escripre une bonne lettre en général, que cela les inciterait encore davantage comme aussi pour tenir leurs comptes prestz, qu'ilz ont a rendre pour les années 1592 et 93 : Car je crains fort, que nonobstant toutes dilligences, il ne nous faille emprunter (avec ce qui est content entre les mains du dit Sr Chambrier, au contenu de la liste qu'il m'en a donné, laquelle je vous envoyt, et qu'il pourra encores recevoir entre cy et Pasques, et ce que pourrons retirer présentement de la vente des vins de ma dite Dame). La somme de deux mil escus, laquelle se pourroit restablir à la St Jehan prochain, que l'on pourroit avoir plus commodément fait argent des grains et aultres deniers des receptes de Mme, trouvant à ceste occasion bien requis faire appreciation d'icelles graines, suivant que c'est la bonne volonté de S. E. par ses lettres dernières. Dequoy ne vous atedieray davantage, Mais apres que jauray entendu le rapport dung qui est deputé du Conseil de Mme avec le consierge de ceans, pour se prendre garde commune vente des dites graines, tant aux halles de ceste ville que daultres lieux circonvoisins, aux jours de marché. Je tascheray de faire icelle appreciation Jeudy prochain, le tout à forme de reglement de ma dite Dame, la plus equitable et avec le meillieur mesnage qu'il sera possible affin que les officiers puissent tant plus facilement distribuer les dites graines aux paysans, en ceste saison que les charrues sortiront aux champs pour ensemencer les terres : Quant au demeurant des affaires que jaurais à vous communiquer jay donné charge à mon filz François présent porteur de vous faire entendre de ma part, pour sur ce recevoir vos commandements, vous suppliant Mr luy adjouster autant de foy comme sy moy mesmes y estais en personne.

Priant Dieu, etc. P. Vallier.

Les dix mille écus d'or à verser au duc de Vurtemberg, et l'abri des blés, tourmentent le pauvre gouverneur Vallier ; cette âme timorée n'ose pas agir, il va jusqu'à prier Sillery de faire lui-même l'abri ; un grand seigneur français venant fixer le prix de nos froments ! Les difficultés de la situation l'affectent à un degré qu'on a peine à concevoir et ne sont peut être pas étrangères à sa mort le 17 avril suivant à Cressier.

A M. de Sillery.

Chasteau de Neufchastel, ce XXVIII de Mars 1594.

J'ai receu celle qu'il vous a plu mescripre du XXIII de ce mois, par le retour de mon fils François, ayant suivant Jcelle de rechef admonesté tous les officiers de fournir les deniers qu'ilz doibvent a lexelence de Mme et advancer des leurs qui leur pourront estre restablis sur le terme de St Jehan, et par conséquent aussy fait labris des orges et avoynes, sambedy passé aux dits officiers, Lesquels m'ont remontré qu'il serait bien requis de faire appreciation du bled froment, pour fournir leurs comptes particuliers qu'ils ont à faire avec les paysans, sans lequel leur est impossible trouver ny faire denier pour payer si promptem^t^ Mme, Ce que je ne leur ay peu accorder, avant qu'en fussiez adverty affin qui si le trouvez bon, Iceluy abris se puisse faire, qui est la cause que je vous supplie M^r^, me participer de votre prudent avis. De ma part il me semble, que veu la necessité de deniers en laquelle S. E. est apresent, et pour lever toutes excuses aux dits officiers, que lon pourrait faire labris apres avoir receu attestation de la commune vente des bledz, par trois jours de marché suivans selon coustume et la teneur du reglement que S. E. a envoyé de deça, assy que le trouve y contenu pour le regard du dit abris, est prochain, affin de plus commodément preparer le payement a M. le duc de Virtemberg, selon la volonté et intention de ma dite Dame; toute fois je me remetz a ce qu'il vous plaira en ordonner. Je tiendrai toujours main à ce que les appréciations se fassent avec le plus d'équité et bon mesnage que faire se pourra. Le Sr Chambrier m'a fait entendre comme il avait environ dix mil livres faibles de ceste monnoye qu'il n'avait encores peu convertir en bonnes especes, et qu'il esperait en trouver le change à Berne, a la foire qui y sera le mardy apres Pasques prochains, s'il en avait le commandement, parceque sur mil escus sol, Mme y pourroit recevoir environ trente escus sol de perte, et requiert la dessus advis, Car il espère que moyennant le dit change, il trouvera a peu près ce qui est deu au dit Seigneur Duc pour ce payement de Pasques. Je m'en remetz a ce qu'il vous plaira en ordonner, Ce que je signifieray au dit Chambrier, pour se conduire de mesme apres votre bonne volonte entendue, etc.

Priant Dieu, etc. P. VALLIER.

Le receveur général Chambrier annonce le décès du gouverneur Vallier et demande à Sillery des instructions sur ce qu'il convient de faire dans les circonstances actuelles, comme si M. de Sillery était le vrai seigneur de Neuchâtel.

A M. de Sillery.

Cressier ce XVme d'avril 1594.

Ayant ce jourdhuy seulement entendu la maladie de M. le Gouverneur, je me suis incontinent acheminé en ce lieu de Cressier ou demy heure apres le dit Seigneur a rendu Son esprit a Dieu, et est décédé de ce monde, au grand marissement de tous ceux de ce Conté, ceste mort si subite et inopinée m'a apporté telle tristesse que je ne vous ay peu pour le present escripre si amplement de lestat et affaires de ce Conté comme il serait requis, seulement pour vous annoncer ces piteuses nouvelles, et vous supplier très humblement Mr avoir les affaires de lexcelence de Mme pour recommandez suivant lentière confiance que S. E. a en vous, et qu'il vous a pleu le demonstrer jusqua present..... et vous diray avec votre benigne supportation que comme feu le dit Seigneur Gouverneur estait délíberé se transporter ce jourdhuy a Neufchastel pour faire demain l'abris des grains aux officiers, affin de leur donner moyen de faire argent pour assembler la somme deue a M. le duc de Virtemberg, qu'il sera requis de faire le dit abris par vostre prudence et selon que vostre comodité le permettra, et attendant icelle descripre par recharge aux officiers qui doivent encores bonnes sommes a S. E. de mettre promptement icelles en mes mains, affin de fournir a la dite partie, Aultrement je prevoy beaucoup de retardement et de frais, si tant est que les Deputez du dit S. Duc deussent arriver, comme ils feront sans doubte attendu qu'il s'en fault encores beaucoup, de la dite partie. Remettant neanlmoings le tout a vostre prudence, Et de me participer (sil vous plaist Mr) de vostre prudent advis, sil sera pas requis que nous envoyons homme expres a S. E. pour ladvertir de la mort du dit feu S. Gouverneur, comme aussi son fils ayné le Sr Capitaine Jacob Vallier pour pourvoir a ce qu'ils trouveront estres requis affin que je me sache conduire de mesme.

En attendant, etc. CHAMBRIER.

A M. de Sillery.

Neufchastel ce XIX avril 1594.

.... Nous avons fait convenir par devant nous les officiers, tant de ce Comté de Neufchastel que de la Seigneurie de Vallangin, pour leur faire les remonstrances qu'il vous a pleu nous commander, comme aussi les Srs IV Ministraux, et les avons tous admonestez de ce qui est de leur devoir pour le service de S. E. et spécialement pour le payement des deniers qu'ils doivent, affin de preparer la partie deue à M. le Duc de Virtemberg, a quoy ils se montrent de bonne volonté, et de tascher de rendre tout bon devoir, Entre lesquels il y a le Banderet Petters ancyen Receveur de Collombier qui doit

encores trois mil livres faibles de ceste monnoye, lequel promet bien trouver deniers pour ceste septmayne, mais au deffault presenté de ses biens, pour le payement d'iceux, le Receveur de Vallangin, qui doit dix huit mil livres sus dite monnoye, en dit de mesme et promet faire toute diligence, dadvancer ce qu'il pourra recouvrer. Le Sr Cappitaine du Vauxtravers [1] a promis de fournir cinq mil livres. Et que Mme sa mère veufve de feu M. le Gouverneur advancera pour prest cinq a six cents escus, suivant la bonne volonté que le dit Sr Gouvernr avait de ayder a faire ces dits payements. Le reste des aultres officiers ont payé le debet de leurs comptes de l'année 91 et de 92, selon le comptereau qu'ils en ont donné, et ont aussi desja advancé bonnes sommes sur l'année 93. Toutes lesquelles sommes reunits ensemble ne se peuvent monter plus hault qu'à six mille escus sol, sans comprendre celles cy dessus spécifiées deues par les dits Petter Receveur de Vallangin et Sr. Cappitaine de Vauxtravers, avec la somme que Mme sa mère veult prester, comme Moy, Receveur général Chambrier l'ay calculé, Lesquelles estant payées pourroyent monter seze cens escus, de sorte qu'il manquerait deux mil cinq cens escus pour fournir la partie de dix mil escus deue au Sr Duc de Virtemberg, nous doubtons bien que le dit Receveur de Vallangin ne payera presentement content sur la somme de dix huit mil livres qu'il doit, que environ deux à trois mil livres et le dit Petter que mil ou quinze cens livres, Aultrement sy toutes les sommes sus désignées estoyant bien payées, Il se pourroit trouver assez fonds pour le payement de Montbelliard, et pour ce que ne scavons encores quels deniers rendront les dits relicataires, ne pouvons aussy vous asseurer de la somme qu'il y aura content dedans huit ou dix jours, ni du terme qu'ils pourroyent satisfaire le reste de leur deu, pour en escripre aux officiers de Montbelliard, qui nous fait vous supplier très humblement Mr prendre la peyne venir de deça au plustôt tant pour adviser au fait c'y dessus, comme a labris des bledz froment...., aultant que les deux du Conseil les Srs Merveilleux et Barreiller qui peuvent donnez advis du dit abris ne se vouldroient chargez de le faire,.... Et pour pourveoir au maniement des affaires de cest estat les personnes que trouverez plus capables, jusques a ce que Mme ayt pourveu de Gouverneur en ce dit Conté, Estant pour ce regard vostre presence bien requise et s'il vous plaict Mr nous advertirez ung ou deux jours avant vostre arrivée pour advertir Mme la Gouvernante d'envoyer quelcun des siens pour ouvrir le chasteau et vous mettre en main les tiltres, lettres et enseignemens qui pourront servir au fait des dites affaires. Et attendant vostre joyeuse venue....

CHAMBRIER.

[1] Le fils du gouverneur P. Vallier.

Du même jour 19 avril 1594. — Les lettres se succèdent.

Jay estime estre a propos vous touscher ce mot, Je prevois que difficilement et contre esperance lon ne pourra sy promptement touscher le total debet des Recepveurs de Vallangin et Banderet Petter (qui est notable et grand). Pour fournir la partie de M. le Duc de Virtemberg a cause de la pouvreté et indigence du peuple (comme a la vérité elle n'est que trop grande en ces quartiers à cause des longues années de cherté qui ont regné). Et toutesfois le payement du dit S[r] Duc requier prompte exécution par l'importance et conséquence de fait, Jay voullu sonder la vollonté des S[rs] IV Ministraux au nom du Conseil et communaulté de ceste ville. Lesquels fort vollontairem[t] et de bon affection se sont auffert a cautioner M[me] comme qui que ce soit pour trois, quatre mil escus ou plus sy besoing fait. A ceste cause dernièrement M. de Vatteville Seign[r] de Chasteaux Villein, a son retour de Berne sen allant en sa maison, Il dit a aulcuns de ceste ville qu'ils debvoient advertir feu M. le Gouvern[r] de sa part que sy M[me] avait faulte de dix mil escus, qu'il les presteroit. Pourquoy Monseig[r] sy par vostre très grande prudence trouvez bon len rechercher pour deux mil cinq cens escus pour les ving deux mil qui nous seront necessaires pour accomplir la dite partie. Je satisferay a vos commandements pour gaignez temps, vous supliant en ce cas authoriser cette negociation de vos lettres de faveurs, et par l'audition et examen des comptes des officiers de l'année 93, ceux qui seront reliquataires pourront estre avec raison chargés des frais et interest de cet emprunt. Il plaira à V. S. meme partir de vos prudents advis sy debvons donner advertissement à MM. les deux Avoiers de Berne du décès de feu M. le Gouverneur et les supplier continuer la bonne et sincère affection qu'ils ont toujours porté au bien des affaires de S. E. — Attendant etc. CHAMBRIER.

A M. de Sillery.

Neufchastel 2 mai 1594.

Suivant votre commandem[t] j'ay tasché d'assembler la somme de dix mil escus deue à M. le duc de Virtemberg, mais il manquoit encore près de deux mil escus. Remonstrances furent faictes en conseil à M. de Constable et aultres qui doibvent à M[me] les deniers de leurs receptes. Le dict S[r] de Constable fut content de s'employer à trouver la dite somme, a quoy les gens du conseil et moi lui avons donné toute l'assistance possible, et nous sommes constituez principaux debteurs et cautions envers celluy ou ceux qui nous vouldroyent faire ce playsir et incontinent depesché un messager qui a esté a

Besançon pour ce faict, lequel j'attendois dès Jeudy passé, et néanlmoins n'a esté que ce jourdhuy de retour, qui a esté l'occasion ne vous avoir plustost adverty de son negotié (qui a esté utille) ayant trouvé la dicte somme de deux mil escus. Pour lesquels toucher le dit Sr de Constable est en vollonté partir demain du grand matin pour aller prendre les dictz deniers lesquels pourront arriver icy vendredy ou sambedy suyvant lesperence que le dict messager en donne moyennant quoy la partie du duc de Virtemberg sera preste a délivrer à ses ambassadeurs toutes et quantes fois il leur playra la venir recepvoir, que pourra estre selon que j'estime ceste sepmaine prochaine et toutefois sy cestait avant larrivée des dictz deniers seront priez de suspendre un jour ou deux.

. . . . . Soulz vostre benigne supportation il seroit bien requis expédier homme exprès pour advertir Mme du decès de feu M. le Gouvr, et comme elle doibt estre asseuré du payement susdit affin de par sa prudence pourveoir à ce qui sera requis en ce dict comté, Et pareillement Mr Il vous pleust prendre la peyne de venir de deça au plustost que vostre commodité et les affaires du Roy le pourront permettre, tant pour faire labris des bleds froment, aux officiers comptables comme pour ouyr les comptes des années 92 et 93 et assembler les deniers pour le payement de Montbelliard à Noël prochain ; Et aussy pour estre informé de plusieurs poincts de difficultez que nous avons avec les Srs IV Ministraux et les bourgeois et subjectz de la seigneurie de Vallangin.

Nous prions Dieu, etc. CHAMBRIER.

(A suivre.)



VARIÉTÉS MILITAIRES

I. Les Neuchâtelois au service de France.

L'*Abrégé de l'histoire générale des Suisses*, de J.-B. Plantin, publié en 1666, dit à propos de Neuchâtel : « Il se trouve ordinairement des hommes des Comtés de Neuchâtel et Valangin, par toute l'Europe où ils savent qu'il y a de la guerre, imitant leurs anciens prédécesseurs Helvétiens. Les Neuchâtelois et Valanginois ont toujours fait corps dans le militaire : en Suisse, contre Charles duc de Bourgogne, contre le Savoyard, et en France parmi la nation Suisse; et ont été élevés aux premiers grades d'honneur. Le monarque Henri IV, roi de France et de Navarre, à cause des hauts faits guerriers des Neuchâtelois, exploités en Normandie contre la Ligue, leur composa et donna la marche des Suisses, pour les distinguer des lansquenets allemands qui se haïssaient mortellement, et il accompagna la dite marche du fifre. Ils sont aussi alliés des Quatre-Cantons suisses, de Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure, et ils sont admis et enrôlés dans toutes les Compagnies enrégimentées des Suisses au service de France, de Hollande et de Sardaigne, réputés nationaux et regnicoles suisses, et en France marchant sous les mêmes enseignes et drapeaux. »

Un manuscrit des archives fait suivre cette citation de l'exposé suivant pour prouver que les Neuchâtelois sont Suisses et qu'ils ont droit de jouir de la favorable position des Suisses en France :

« L'an 1576, le brave et vaillant *Clerc dit Guy allié d'Haudanger,* capitaine suisse de Neuchâtel, allant au secours du roi Henri IV, étant de l'armée du Prince Casimir Palatin, fut tué au grand regret de tous ceux qui le

connaissaient, en montant à l'assaut au siége de Saint-Séverin au Nivernais, en France, ès guerres de religion.

» Marie de Bourbon, duchesse de Longueville et Princesse souveraine de Neuchâtel et Valangin en Suisse, anoblit le capitaine *Jean Clerc dit Guy*, mort banneret de la Ville de Neuchâtel, qui était au service du roi Henri IV. La patente de noblesse a été expédiée au château de Trye, le 20 de décembre 1595, signée Marie de Bourbon. — Il était père de plusieurs capitaines suisses, entre autres de *Jaques d'Haudanger de Guy*, maréchal de camp et colonel suisse, et capitaine aux gardes suisses, sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV, par les patentes de qui les Guy sont réputés doublement regnicoles et exempts de tout, et non obligés de faire aucune preuve de leur noblesse, à cause de leurs bons services rendus, jusqu'au point qu'à la seule bataille de Rocroy, il y en eut *dix-neuf* de tués.

» L'an 1658, Henri II, duc d'Orléans-Longueville, Prince souverain de Neuchâtel et Valangin en Suisse, contracta un traité d'alliance avec Louis XIV, roi de France et de Navarre, où il fut réservé entre autres que les Neuchâtelois auraient deux compagnies aux gardes suisses.

» Les *Hory* ont eu deux compagnies aux Gardes Suisses en France. Pareillement *Samuel Marvald*, capitaine aux Gardes Suisses sous Louis XIV, ancien Maire de la Ville et mort Conseiller d'Etat, dans le service de S. M. le roi de Prusse.

» Henri IV anoblit *Abram Clerc-dit-Guy*, gentilhomme de la Chambre de S. A. S. Henri II, duc d'Orléans-Longueville, fils du colonel *Pierre LeClerc-dit-Guy*. Le Monarque y dit : « Sachant et ayant vu nous-même en combien » de signalées occasions, il s'est employé et courageusement comporté, en la » journée d'Arques, en la bataille d'Ivry, et depuis en plusieurs et divers au- » tres combats, et finalement au siége de notre ville d'Autun, où se trouvant » à un assaut, après une démonstration et preuve fort particulière de sa géné- » rosité et vaillance, y aurait été tué. ». La lettre de noblesse a été donnée à Fontainebleau, au mois de novembre 1603, signée Henry.

» En l'année 1589, Henri IV lève le siége de Paris et passe en Normandie avec 1200 chevaux, 3000 piétons et 2 régiments suisses, où *Pierre Clerc-dit-Guy*, de Neuchâtel, commandait à quatre compagnies suisses faisant 800 hommes, et son frère *Jean Clerc-dit-Guy*, commandait à deux compagnies ou 400 hommes, dans le régiment suisse de Glaris. Le duc de Mayenne sortit de Paris et alla à Dieppe avec 30,000 hommes pour attaquer le Roi qui n'en avait que 4000, mais qui ne laissa pas de défaire son armée à la journée d'Arques. Il se battit encore à Ivry l'an 1590, où avec 1200 hommes seulement, il mit en déroute le duc de Mayenne qui en avait 16,000: le colonel Pierre Guy et

son frère y firent des merveilles et des prodiges de valeur, de même qu'à Yvetot, au témoignage de Henri IV qui disait au duc Henri I de Longueville: « *Mon Cousin, vos sujets de Neuchâtel sont de braves soldats! une compagnie de vos gens en vaut deux!*

» L'an 1592, S. M. Henri IV attaque les ducs de Mayenne et de Guise, vers le village d'Yvetot, charge leur avant-garde, la défait entièrement, met en fuite les ducs, laissant leur bagage et vaisselle d'argent et ne perd que 5 soldats avec 18 ou 20 blessés.

» L'an 1593, après son changement de religion et pour sauver son royaume, Henri IV fut reconnu roi de France; et n'ayant pas de l'argent, il passa aux *Guy* des lettres de contrats pour la solde de 1400 hommes qu'il a fallu payer, et dont ils n'ont point été remboursés; qu'au contraire ce grand monarque fut poignardé le 10 mai 1610, à Paris, au milieu de la rue de la Ferronnerie, par ce monstre d'enfer nommé François Ravaillac d'Angoulême, dont la mémoire sera toujours en abominable exécration.

» Si S. M. Henri IV avait été déconfite en Normandie, il aurait fallu fuir en Angleterre et se réfugier auprès de cette grande héroïne la reine Elisabeth, voir sur le trône de la France les Guisards, et la maison royale de Bourbon massacrée, sans la bravoure des Guy et des Neuchâtelois. Ce qui encouragea la reine de la Grande-Bretagne à prêter 4 millions au roi Henri IV et ainsi à le tirer d'affaires, ce qui le mît en état de faire publier le célèbre édit de Nantes qui a eu des suites si marquées.

» Les rois de France Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, tant dans les lettres de noblesse des Guy que dans leurs arrêts, les qualifient de regnicoles; ce qui influe par le droit commun des Suisses, sur tous les Neuchâtelois: les Guy les conduisant, ils sont dignes tous du souvenir de la France, après avoir contribué à ses victoires et après avoir affermi le trône et la couronne dans l'auguste et royale maison de Bourbon: les arrêts de Louis XIV sont des années 1634, 48, 49, 51, 60, 61, 63, 64, 66 et 1667.

» Les Guy avec les Neuchâtelois leurs compatriotes ont défendu pour le service de la maison et couronne de France, les provinces de Normandie, de Bourgogne, de Champagne, le comté d'Artois, la Picardie, la Flandre, et le pays conquis, où ils ont répandu bien du sang par leur intrépidité et vaillance.

» Dans le temple de Nyon on lit sur un marbre:

» Nobilis et Generosus Dux Johannes Jacobus Triboletus qui superstes
» Eques Stremus Fuit civis neocomensis et vicem Gerens Generale Comitatus
» Valengini obiit in hac urbe in hoc Tumulo quiescit xx Die oct. an Dom.
» MDCXI. »

Puis au milieu de ce marbre, il y a les vers suivants français :

« A ce preux chevalier qui gist soubs ce tombeau,
Qui vaillant nous menoit aux assauts et alarmes,
On devoit engraver de grands trophées d'armes,
Et peindre icy autour son loin cognu drapeau ;
Mais non, car son renon vole par l'univers,
Et ses trophées sont cognus parmi la France,
Pour te dire, passant, qu'en ayes souvenance,
Ses patriots soldats ont icy mis ces vers.

Deo et Bello.

Nous chantons en soldats, n'y prens exacte garde
Nous ne polissons pas pour Vénus nos discours,
Nous marions nos voix aux phiphres et tambours,
Et ne portons les luts dedans les corps de garde. »

» Jean-Jaques Tribolet après avoir remonté Henri IV dans la journée d'Arques en Normandie, fut fait chevalier par ce monarque sur le champ de bataille. »

II. Soleure et le Landeron.

Les archives du Landeron nous apprennent que durant le XVIme siècle, cette ville qui avait un traité de combourgeoisie avec Soleure, participa à toutes les levées et expéditions militaires de cet Etat : de 1523 à 1562 seulement, elle lui fournit 590 hommes dans l'ordre de dates suivant :

En 1523, 30 hommes.		En 1533, 50 hommes.	
1525, 40	»	1548, 10	»
1526, 40	»	1548, 40	»
1529, 50	»	1552, 10	»
1530, 20	»	1552, 40	»
1530, 40	»	1560, 50	»
1531, 10	»	1561, 100	»
1531, 30	»	1562, 100	»
1531, 50	»		

Il est à noter que toute la partie catholique du pays, avec Lignières, marchait sous la bannière du Landeron.

Le rôle militaire concernant le contingent de 1569, contient quelques indications intéressantes quant à l'équipement et à l'armement de ces troupes.

« A la requête de messieurs les avoyer et conseil de Solleure, on a élu 20 hommes, et afin de ne faillir on en a élu 24 :

Yaqui Gerly avec 1 arnoys (cuirasse).
Rudolff Ragaz, 1 chemise de maille et 1 canon.
Balthasar de Cressier, 1 arnoys.
François Quellet.
Jehan Nerot, 1 arnoys.
Jehan Mabellon.
Pierre Seguin, 1 canon.
Bartholomey Berose, 1 arnoys.
Guillaume Pequin, 1 canon.
Pierre Fassnacht.
Esthevenin Perroset.
Pierre Collon.
Michel Bourachart.
Hans Platet, 1 arnoys *ou* 1 canon.
Esthevenin Caterne.
François Bonjour, 1 arnoys.
Oswald Buvellion.
Perreuet Gicot.
Jehan Degyé.
Jehan Degyé le jeusne.
Symon ou George Bovier, 1 canon.
Symon.
Pierre Ruedin.

Le contingent de 1572 est ainsi mentionné :

« Sur le 2me jour de novembre l'an 1572 a été élu, s'il est de besoin de tirer, les après nommés, avec leur bâton[1], ainsi que s'ensuit :

Prime. Landeron.

Esthevenin Brochaston, avec son arnois et 1 pique.
Jehan Ragaz, 1 arnois, 1 pique.
Nicollet Mureset, 1 allebart.
Rudolf Sallin, 1 canon.
Seguin, 1 canon.
François Bonsjour, 1 arnois, 1 pique.
Perrenet Gicot, 1 pique.
Hans Platet, 1 arnois, 1 pique.
François Fabvre dit Picottin, 1 pique

Cressier.

Martin Lurdel, 1 arnois, 1 pique.
Pierre Varnier, 1 pique.
Pierre Cunet, 1 arnois, 1 pique.
Pierre Michielz, 1 pique.
Nicollet Roset, 1 pique.
Jehan Ragaz, 1 pique.
Jehan Perrin Clere, 1 canon.

Lignières.

Blaise Loclat, 1 pique.
Pierre Ruedin, de Combe, 1 pique.
Perroset, 1 pique.

Enges.

Pierre Guenot le plat, 1 canon.
Antoine Thomas, de Frochaulx, 1 canon.

[1] Leur *bâton*, leur armement.

Les gens de la bandière du Landeron participaient aussi aux fêtes militaires des Soleurois. Un rôle du temps, intitulé « *Les compaignons qui sont eslisus à la « guerre de Dornach » 1531, causant les fêtes du dit Dornach,* » nous apprend que le Landeron y comptait une compagnie de 39 hommes à la tête desquels étaient « Donzel Rodolf, capitaine » et « Esthevenin de Cressier, banderet » ; — que Cressier y envoya 22 compagnons « Jaque le Gellard, *flagolet* » et « Henri Michier, *taborin* » en tête ; — et que Cornaux et St-Blaise y figuraient chacun pour 4 hommes.

MISCELLANÉES

—

Chant d'église au 17me siècle.

Tandis que de nos jours la voix grave et mélodieuse de l'orgue accompagne le chant d'église, nos ancêtres n'avaient à leur disposition pour le service du culte que le hautbois et des instruments qui satisferaient difficilement le goût musical de notre époque. Au 17e siècle, on paraissait même très heureux de pouvoir fixer à Neuchâtel des artistes, qui cumulaient en même temps les fonctions de guets de nuit avec celles d'«organistes».

Le 13 novembre 1678, le Conseil de ville de Neuchâtel chargea MM. les Quatre-Ministraux de lui faire rapport sur la demande de deux joueurs d'instruments, qui s'offraient d'accompagner le chant à l'église, et en cas d'incendie de sonner l'alarme du haut de la Tour de Diesse.

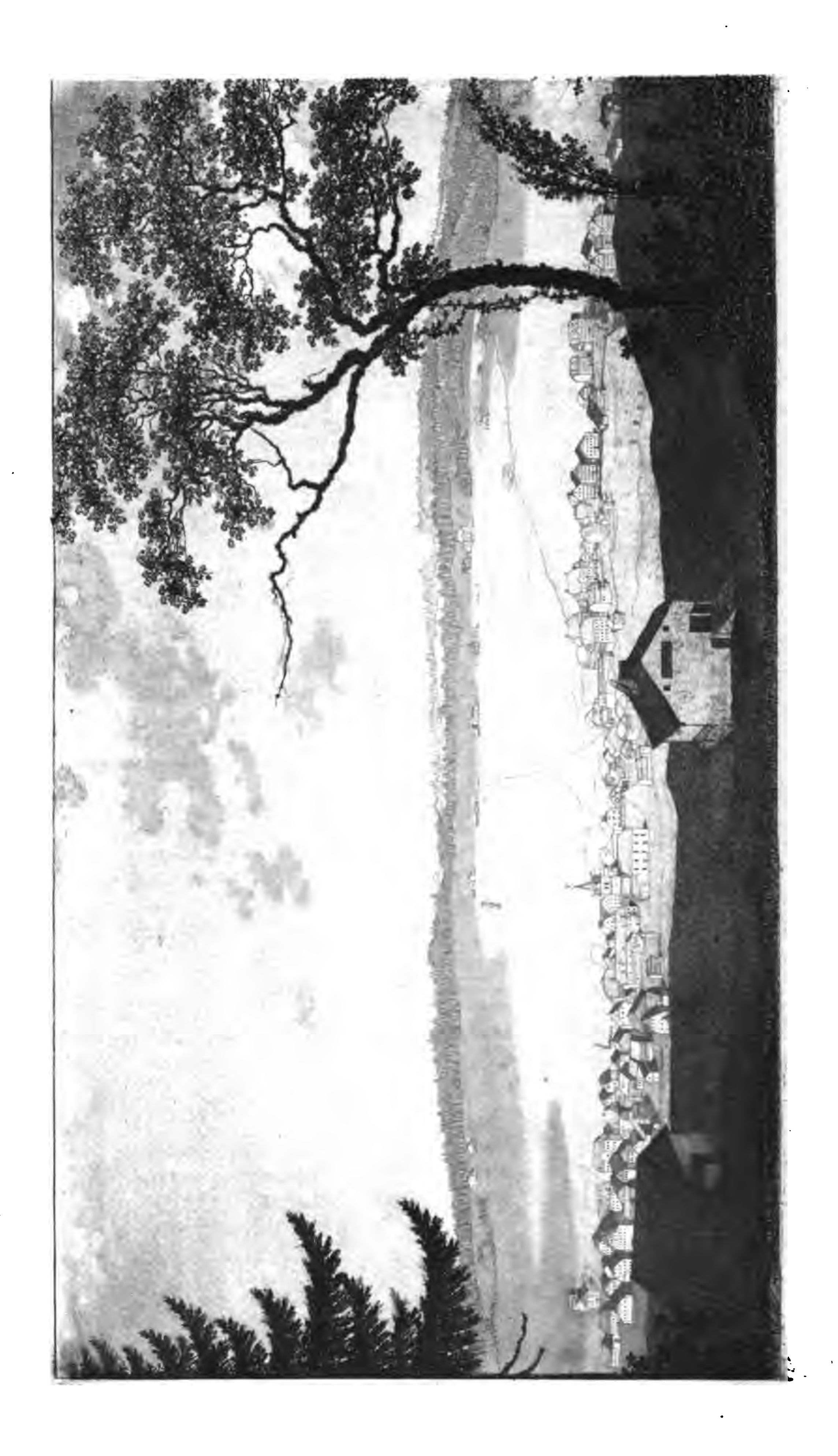
A la date du 20 novembre suivant, on trouve dans les Manuels du Conseil le passage suivant:

« Sur la représentation qu'ont faite les sieurs Maîtres-Bourgeois, que deux jeunes hommes de Bienne ont offert leurs services pour ayder au chant des Pseaumes dans les églises avec le cor à bouguin et le pausaune ainsi qu'ils firent dimanche passé, et qu'ils demandent pour salaire chascun trente escus bons, il a sur ce esté passé et arresté que MM. les Quatre et des Clefs pourront conclure le marché avec eux et si possible les engager pour trois ans. »

Il paraît qu'on était très content de ces musiciens, car le 4 décembre 1678, le Conseil décida, pour « encourager d'autant plus les deux jeunes gens de Bienne, qu'on a retenu pour ayder au chant des pseaumes dans les églises avec leurs instruments, que outre le gage à eux accordé qu'il leur sera baillé chascun un manteau dit couleur de la ville, et que le pausaune qu'il leur sera achepté sera sur ycelluy imprimé les armes de la ville. »

L'année suivante, soit le 3 décembre 1679, « sur la requeste des joueurs de trompette et cornet à bouquin requérant leur accorder un augment de gage, le Conseil leur accorda 25 livres d'augment. » Mais là s'arrêta la générosité des édiles, car lorsqu'en 1680 les musiciens firent de nouvelles demandes, le Conseil répondit par un refus formel, « veu qu'on leur a deia accordé 10 écus pour le louage d'une maison. »

D^{r} G.



VUE DU LOCLE, PAR H. COURVOISIER-VOISIN,

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

On reconnaît dans la vue du Locle qui accompagne cette livraison, la pointe délicate et le dessin consciencieux de Courvoisier-Voisin (V. T. VII, p. 309 et VIII, p. 77). Chacun remarquera que cette gravure n'est pas terminée; pour quel motif? on peut se le demander. Peut-être l'auteur a-t-il reculé devant la difficulté de rendre l'effet exact du site qu'il avait sous les yeux. Son procédé ordinaire avec ses oppositions violentes de lumière et d'ombre ne lui suffit plus; il ne parvient pas à creuser ce vallon du Locle qu'il voit des hauteurs de l'*Argillaz*, au sud du village, et le dépit de rester trop loin de ce qu'il cherchait l'a peut-être conduit à abandonner son œuvre.

Quoi qu'il en soit, cette vue nous offre le dessin du Locle tel qu'il était vers la fin du siècle passé; tout nous porte à croire que ce dessin est fidèle. Le point de vue, pris d'en-haut, vers le milieu du village, nous donne le développement de la partie la plus importante, depuis le bas du Crêt-Vaillant à droite, jusqu'à l'origine de l'ancienne route des Brenets à gauche. L'église avec l'ancien hôtel de ville en occupe à peu près le centre; entre ces deux édifices, mais plus loin, on reconnaît le *Lion d'or*, autrefois propriété de M. le pasteur Andrié, et les maisons voisines dont plusieurs subsistent encore. Vers la droite, on distingue aisément les *Grandes Reçues;* plus haut le chemin conduisant sur les *Monts*, et même le *Château* des Monts, où feu William Dubois confectionnait ses chronomètres.

Les deux maisons du premier plan jalonnent à peu près les quartiers que l'incendie a dévorés; à gauche 45 maisons en 1833, c'est là qu'on admire aujourd'hui la Place, avec ses constructions modernes; à droite 14 maisons consumées en 1844, et remplacées par la rue qui s'étend à l'est de la cure.

On remarque en outre que les quartiers *Bournot* et des *Envers* n'existent pas sur la planche, ainsi que toute la partie du village qui s'étend au fond de la vallée, à l'est du Temple. Tout cela est moderne, et l'on peut ainsi se faire une idée de l'accroissement dont chaque désastre a été le signal.

Enfin, on sera frappé du nombre déjà considérable de grandes maisons aux façades percées de nombreuses fenêtres, qui caractérisent à un si haut degré nos centres industriels. Nous assistons à la transformation de l'ancien Locle, uniquement rural, passant à la ville moderne; cette transition se montre surtout par les façades rappelant les anciens chalets, dont le dessin rappelle un A majuscule, et qu'on nommait *maisons bien tournées*.

L'intérêt que présente cette gravure nous engage une fois de plus à remercier M. Ed. Perret-Gentil, qui a bien voulu faire don au *Musée neuchâtelois* d'un nombre d'exemplaires suffisant pour en fournir à tous les abonnés.

L. Favre.

LA SOCIÉTÉ

DU „CERCLE DE LA FLEUR-DE-LYS" AU LOCLE

FONDÉE EN 1775

—

UN BANQUET MONTAGNARD EN 1823

Au moment où l'un des membres du comité de rédaction du *Musée neuchâtelois,* vient de faire connaître dans un volume intéressant[1] l'activité remarquable des sociétés économiques de Neuchâtel, il n'est pas inopportun de rappeler que dans d'autres localités du pays les questions d'utilité publique réunissaient aussi des citoyens généreux, et cela bien avant la fondation de la Société d'émulation patriotique.

Nous trouvons dans les procès-verbaux du Cercle de la Fleur-de-lys au Locle, des détails curieux sur la fondation de cette société, à laquelle la « mère commune » des Montagnes doit un grand nombre d'innovations heureuses et de créations utiles.

Nous communiquons ci-après le récit d'un banquet organisé en 1823. Ce récit, qui contient des détails historiques que nous devons inscrire dans notre recueil, intéressera, malgré sa longueur, ceux qui aiment évoquer les scènes d'autrefois et étudier les mœurs de nos pères.

Assemblée du 4 décembre 1823. — En annonçant que le Jubilé de la fondation de cette Société tombait au 17 de ce mois, le comité a proposé à l'assemblée d'en célébrer la fête par un souper que l'on prendrait dans le local des sociétaires au prix de batz 16 par personne. Cette proposition a été acceptée unanimément.

[1] *Un demi siècle de l'histoire économique de Neuchâtel,* 1791-1848, par Alph. Petitpierre.

Du 17 décembre 1823. — D'après la proposition unanimément acceptée dans l'assemblée générale du 4 de ce mois, soixante-huit convives forment aujourd'hui l'assemblée du banquet, compris une partie de nos membres honoraires (MM. Gindraux et Grellet, pasteurs au Locle et deux invités, étrangers à la Société : MM. Jules Voumard, domicilié à Hambourg et Hi Courvoisier, domicilié à Bruxelles). Le rassemblement a lieu au-dessous de notre local, chez le propriétaire M. Fréd. Houriet, notre premier doyen, qui a eu la bonté de nous offrir ses appartements, pour que les apprêts de la fête se fissent plus convenablement. A sept heures l'appel se fait, et chaque convive se rend à la place marquée par son nom, sur une carte imprimée portant ces mots : BANQUET DU 17 DÉCEMBRE 1823. JUBILÉ DE LA SOCIÉTÉ, MAISON HOURIET, FONDÉE LE 17 DÉCEMBRE 1773 ET COMPOSÉE DE 84 MEMBRES.

Chacun étant assis, M. Ph. Faure, président de la Société, annonce que la commission de la fête avait cru prévenir les désirs de l'assemblée, en invitant MM. nos doyens Houriet et Bergeon, à bien vouloir honorer le banquet de leur présidence, à quoi ils avaient daigné consentir. Ensuite M. Bergeon, invité par M. Houriet à prendre la parole, prononce le discours suivant qui est écouté avec beaucoup d'intérêt et produit la plus vive et la plus agréable sensation :

« Messieurs de cette Société,

» La confiance amicale dont votre comité vient de nous honorer, M. Fréd. Houriet et moi, en nous nommant présidents de cette journée, doit être attribuée à son attention d'attribuer à d'anciens membres une marque d'estime pour leur constance, présumant qu'ils pourraient s'en faire un mérite auprès de cette Société. Permettez-nous, messieurs, sous ce point de vue uniquement, d'accepter la place dont on veut bien nous revêtir dans ce jour de fête, tout en nous laissant trouver avec vous dans la nomination du comité, l'éloge de ses sentiments de déférence pour ce qui a trait à l'origine déjà ancienne de cette estimable Société, et l'application qu'il fait ici de ses principes, en révérant ce qui nous vient de nos devanciers. Assuré de son support pour l'exposé un peu historique de notre institution que je vais vous offrir, j'ose vous demander la même faveur, messieurs, pour son imperfection; convaincu au reste que des longueurs vous déplairaient plus encore, je me bornerai dans la circonstance à déduire les avantages que cette Société produit et a déjà présentés à ses membres, au public et à la jeunesse de ce lieu.

» Ce fut le 17 décembre 1773, c'est-à-dire, il y a cinquante ans, jour pour jour, que les très-honorables MM. David Courvoisier, fils, Ph. Dubois, J.-Henri Wuagneux, Jean-Jaques Brandt, J.-J. Huguenin, Jules-L. Voumard, Samuel Dubois, David Sandoz, Alexandre Houriet, Claude Sandoz, Ab. Courvoisier, Jonas Perret-Jeanneret, Daniel Huguenin, Moïse Huguenin et Fréd. Houriet, votre président (le seul ici en présence, des quinze premiers fondateurs) eurent l'idée judicieuse de former une Société périodique dans ses assemblées et régie par des règlements qui ont

consolidé son existence. Cette réunion eut d'abord pour but des conversations sur les affaires de négoce et d'utilité publique, tout en procurant un délassement dans les heures de loisir. Ces fréquentations eurent le grand avantage de lier des personnes qui n'avaient pas eu l'occasion de se connaître; de produire des services, des bons procédés et puis cette amitié cordiale si honorable dans l'homme civilisé et si éminemment agréable aux yeux du Maître de l'univers.

» Dès l'origine de cette Société, ou tôt après, nous voyons nos devanciers s'occuper d'établissements publics, les exciter par des discours non seulement, mais par l'effet lui-même. C'est ainsi que s'établit l'association du Grenier; cette belle institution qui a procuré tant de bienfaits dans ce lieu, fut formée, composée et dirigée par nos devanciers; elle fut imitée par les communes voisines et par plusieurs de l'intérieur de notre patrie. N'est-ce point en discourant ici sur des choses utiles, que nombre d'idées données sans qu'on en prévît l'exécution, se sont réalisées? La percée du rocher du Col-des-Roches pour l'évacuation des eaux insalubres et menaçantes de nos marais, n'a-t-elle pas, après cent conversations et après plusieurs tentatives infructueuses, été rectifiée? n'a-t-elle pas produit enfin un chef-d'œuvre de travail souterrain? Nous osons avancer et rappeler ici honorablement, que cette action patriotique est due à une bonne partie de nos sociétaires. Quelques-uns sont morts, mais leurs services survivent dans la mémoire et la reconnaissance des habitants de ce lieu. Honneur soit de notre part à leur souvenir!

» Vous, amis de l'industrie et des arts qui sont notre principale ressource, n'avez-vous point ajouté à vos connaissances, sans vous y attendre, en discourant ici? Société temporaire de dessin, si ton institution fut de trop courte durée, ne nous consoles-tu pas en nous rappelant qu'en ton sein est surgi un Grosclaude, un Forster? Ces artistes célèbres, au milieu de leur carrière, montrent les bienfaits des fondateurs de la salle de dessin du Locle: notre Société eut une part directe à cet établissement là.

» La Chambre d'éducation de ce lieu naquit, si je puis me servir de ce terme, au milieu de nous en 1804. Ses principes lui assurent des progrès et une extension vers le bien, que le temps justifiera: nos jeunes gens verront notre patrie jouir de cet établissement plus en grand, ils verront en sortir des sujets dignes d'elle, par leur bonne éducation et par leurs lumières.

» Dois-je rappeler ici, messieurs, les temps d'orages politiques que notre génération entière a vus? Je ne le ferai que pour rappeler l'union inaltérable qui est demeurée au milieu de nous, comme le rocher au milieu des vagues. Une sage liberté d'opinion n'a cessé d'y être à son aise; aucune rixe n'a affligé notre support l'un envers l'autre et aucun fait réprimandable n'a troublé notre joie d'avoir toujours été loyaux et officieux à travers tant de risques. Cette pierre de touche de la bonté de cœur a donné la preuve du bon esprit, de l'harmonie et de l'attachement que nous avons conservés et que semble nous avoir imprimés notre bénévole institution pour ce qui est bien et convenable entre gens d'honneur. Puissions-nous le sentir toujours dans cette Société, et l'aimer davantage, s'il se peut, pour cette faveur.

» Dois-je parler, sans heurter la modestie de cette Société, sur l'emploi louable qu'elle fait des amendes infligées à ses membres dans de certains cas? C'est aux pauvres que ce produit est donné chaque année, et en y ajoutant une somme prise dans ses fonds. Cette donation annuelle à produit dès 1773 la somme de fr. 2161,

et n'a en aucune circonstance été interrompue, ni appliquée différemment, tant la Société exécute régulièrement cet article de ses statuts.

» Je m'étendrais trop, si je voulais énumérer les bonnes œuvres produites ensuite d'entretiens particuliers dans nos assemblées. Disons qu'en toute conversation, narration ou discours, le bien a été honoré et le vice repoussé; la vérité dira que la décence dans le langage et dans le maintien, ont été la marque habituelle du genre adopté ici, et que l'honnêteté pratiquée aura toujours des attraits pour ceux qui savent l'apprécier dans l'usage de la vie.

» Cet exposé historique, qu'excuse et qu'a amené un Jubilé que nous célébrons et qui advient si rarement à une même fondation, doit se terminer par une invitation aux jeunes membres de cette Société, d'en maintenir l'organisation et les formes qui jusqu'ici l'ont conduite; de regarder comme un bien précieux la conservation de l'ordre et de l'union qui nous a distingués si avantageusement et si heureusement, et d'imiter ce qu'elle a fait de louable.

» Puisse un père introduisant son fils dans ce lieu, être assuré de lui inspirer l'amour du bien, celui de la patrie et de ses lois, l'attachement à l'autorité et le respect aux supérieurs dans leurs personnes et leurs fonctions. C'est un vœu que je suis persuadé voir partagé par cette assemblée.

» Il me reste à présenter à messieurs les membres honoraires qui nous accordent leur présence, nos témoignages de reconnaissance et le désir de les voir plus souvent parmi nous, car nous mettrons toujours un grand prix à la communication avec des personnes instruites. C'est dans ces sentiments que j'ose les assurer des dispositions de tous à leur égard, et de notre plaisir à les accueillir plus particulièrement aujourd'hui.

» Recevez, messieurs de cette assemblée, les vœux que font pour vous les deux présidents à qui vous faites l'honneur de vous présider ce jour; ces vœux embrassent pour nos jeunes membres, celui espéré de les sentir pouvoir assister au deuxième Jubilé de cette institution, maintenue et soutenue par eux, portant ce jour là au 17 décembre 1773 un toast de souvenir agréable et commémoratif, au milieu d'une réunion aussi distinguée qu'amicale de ce jour 17 décembre 1823. »

Ici l'orateur reçoit les applaudissements et les remercîments de l'assemblée sur un discours où il a si bien fait ressortir tous les avantages résultant pour nos membres et le public en particulier, de la fondation de notre Société. On fait ensuite servir le banquet, et M. le président propose de porter les toasts, ce qui est exécuté de quart d'heure en quart d'heure dans l'ordre ci-après et avec des couplets analogues [1] :

1er toast par M. le capitaine Bergeon : A l'institution de cette Société et au souvenir de ses respectables fondateurs !

[1] Nous ne pouvons, faute de place, reproduire de tous ces couplets que les six premiers, qui nous paraissent composés pour la circonstance et avoir le plus de couleur locale. Plusieurs de ceux que nous supprimons, savoir les six derniers cités dans l'original, sont, au surplus, des emprunts à des chansons bien connues. (Edit.)

Couplet chanté par M. David Delachaux.

Gloire à nos bons ayeux, nos pères,
De ce cercle les fondateurs !
Comme eux vivons toujours en frères,
Qu'ainsi vivent nos successeurs!
Tous les états et tous les âges
Dans la concorde parmi nous,
Nous font chérir les avantages
De l'union de tous les goûts.

2me toast par M. Ph. Faure, Président de la Société : A la prospérité de la Société et à la réunion de ce jour! Puisse cette Société se perpétuer d'âge en âge au sein de l'union la plus cordiale. Puisse cette réunion cimenter en nous l'esprit d'amitié et de confiance, soutien du bonheur social !

Couplet chanté par M. D. Delachaux.

Le plaisir et le bon exemple
Tous les jours se voient réunis,
Dans ce cercle où l'on se rassemble
Depuis cinquante ans accomplis.
Célébrons son anniversaire
Et célébrons-le tous les ans.
Ici, dans un but salutaire,
Le père introduit ses enfants.

3me toast par M. David Jeannot : A messieurs nos présidents !

Couplet chanté par M. David Delachaux.

Honneur aux aimables confrères,
Qui tous trois sont nos présidents !
Qu'on remplisse ici tous les verres
Et qu'on boive aux commandements !
Que sur l'ongle on voie une goutte
De topaze ou bien de rubis.
Qu'ils vivent ! et longtemps qu'on goûte
Le bonheur de voir ses amis.

4me toast par M. le capitaine Bergeon : A messieurs les membres honoraires de cette Société, ici présents ! Puisse ce jour de Jubilé salué de leur présence, être un augure certain des principes d'union et de fraternité qui se succèderont pendant l'existence de cette Société !

Couplet chanté par M. Ch.-H. Lambelet.

Descends des cieux, douce harmonie
Appaise tous ressentiments;
Que la discorde enfin bannie
Cesse d'agiter ses serpents.
Ah ! puissent ses fatales pommes
S'éloigner de notre pays!
Puissions-nous joindre aux droits des hommes
Le bonheur de les rendre unis !

5me toast par M. David Delachaux : A messieurs les membres de la Société présents et absents, aux invités, à nos épouses, à nos familles.

Couplet chanté par M. David Delachaux.

Que j'aimerais à votre table
O mes soixante-dix amis,
Pour fêter ce jour mémorable
A vos côtés me voir assis.
Vous me verriez d'un cœur sincère,
Joyeux d'être au milieu de vous,
En bon luron vider un verre
Et souvent faire des glous-glous.

6me toast par M. Philippe Baron : Aux membres des audiences et aux suppléants. Puissent-ils contribuer à notre bonheur par une heureuse influence.

Couplet chanté par M. Philippe Baron.

Que tout soit heureux et tranquille
Par vous dans ce charmant pays !
Que de la paix il soit l'asile,
Que tous les cœurs y soient unis.
Que du bonheur ce domicile
De la liberté le berceau,
Soit par votre influence utile
De tous les cantons le plus beau !

7me toast par M. Ch.-Aug. Jeanneret : Aux quatre Bourgeoisies de cet Etat. Que ceux qui les servent avec un dévouement désintéressé, et dont quelques-uns honorent cette fête de leur présence, transmettent toujours à leurs successeurs les nobles sentiments au moyen desquels, à travers mille écueils, ils ont conservé à notre fortuné pays les institutions qui rendent son peuple heureux !

8me toast par M. Ch.-Aug. Jeanneret : A la Confédération Helvétique! Puisse-t-elle contribuer puissamment à conserver la paix dans son sein! Que ses sujets puissent imiter dans l'exemple de leurs supérieurs, les vertus qui font la force et le bonheur des Etats et qui recommandent si avantageusement la Suisse à l'étranger.

9me toast par M. David Delachaux : A son Excellence M. le Gouverneur et aux autorités de ce pays. Puissent-ils toujours cheminer dans l'union la plus parfaite pour le bonheur de notre patrie.

10me toast par M. David Jeannot : A notre patrie! Qu'elle prospère à jamais!

11me toast par le capitaine Bergeon : A l'honorable Communauté du Locle, à M. le lieutenant-civil de cette juridiction, au corps de la justice et à l'administration de ce lieu. Nous portons avec un sentiment d'attachement constant, vrai et ingénu, un toast prononcé à la prospérité générale et particulière de ces corporations. Qu'elles vivent!

12me toast par M. Ph. Faure, président de la Société : Au prince royal de Prusse et à la princesse son épouse. Puisse leur gloire ne consister qu'à mériter le doux titre de père du peuple.

13me toast par M. Fréd. Houriet, président du banquet : Au roi.

En portant tous ces toasts on remarque avec plaisir un air de satisfaction et de jubilation, sur toutes les figures. On boit ensuite aux jeux et aux plaisirs de la Société, chantés par M. David Delachaux dans plusieurs couplets de M. H. Perret-Gagnebin, père.

Diverses autres chansons connues sont encore chantées par plusieurs de nos membres, et le dernier reçu (M. Ph. Jeanneret) fait au nom de la jeunesse un petit compliment et des vœux en faveur de M. le doyen. Nombre de santés continuent à être portées, particulièrement celle des membres de la commission du banquet, qui sont remerciés avec des démonstrations unanimes de joie, sur la belle organisation de cette fête, sur les soins qu'ils ont pris pour la rendre intéressante et sur la surprise agréable qu'ils ont causée à tous les membres, qui conserveront longtemps sans doute, le souvenir d'une réunion si fraternelle et si touchante.

De onze heures à minuit, après quatre ou cinq heures de plaisirs décens et variés, passés sans aucun désordre et dans la cordialité la plus édifiante, chacun se retire paisiblement chez soi, enchanté d'une si belle journée, et avec l'espoir qu'elle se renouvellera tous les ans, rien n'étant plus propre à cimenter l'union des cœurs, que ces banquets simples et fraternels, qui d'ail-

leurs rappellent des époques mémorables d'institutions utiles fondées par nos ayeux.

Pour ne pas interrompre les détails de la fête et faire une digression mal placée en mêlant avec des chansons un objet plus sérieux, j'ai cru devoir renvoyer ici une proposition faite au milieu des toasts. M. Jean Ducrot, dans le but de donner à cette réunion un relief de plus, et de laisser un nouveau souvenir de l'utilité de notre Société, a proposé l'établissement d'un reverbère, dit parabolique, dans l'endroit le plus fréquenté du village, soit à la Croix-du-Marché, et l'assemblée a approuvé par acclamation, cette proposition généreuse.

(Communiqué par M. Louis Lutz, fils.)

UN AMBASSADEUR FRANÇAIS EN SUISSE

ET LES NEUCHATELOIS IL Y A 277 ANS

SUITE ET FIN. — VOIR LA LIVRAISON D'AVRIL

A la date du 13 mai 1594, M. de Chambrier annonce à M. de Sillery de mauvaises nouvelles. M. de Constable n'a pu réussir à trouver de l'argent à Besançon. Après dix jours de recherches infructueuses, il est revenu à vide ; mais en passant à Pontarlier on lui a donné l'espoir qu'un M. de Terceney pourrait peut-être prêter les 2000 écus dont il a besoin, pourvu qu'on lui offrît en garantie et comme caution une communauté qui fût du comté de Bourgogne. On songe à la commune des Verrières de Joux ; on écrit, on demande, on supplie, on n'obtient qu'un refus. Sur ces entrefaites M. de Chambrier est averti que M. d'Ertiven, de Berne, offre de s'employer à trouver cette somme à Berne ; il lui envoie sans retard

un messager. Mais si, pendant ce temps, les envoyés du Duc viennent réclamer leur argent, il propose de leur livrer les 8000 écus disponibles sauf à verser les 2000 autres à la St-Jean. Il demande en outre des directions sur la marche à suivre à l'égard des receveurs dont les livraisons sont en retard « nonobstant infinité de remontrances, mandemens et commandemens qui leur ont esté faictz, Si je les dois faire poursuivre par justice, par subhastation de leurs biens ou bien de les suspendre davantage, à quoy ne fauldrai vous obeyr et rendre tout debvoir, En attendant lheur de vostre arrivée de deça jay mis au mémoire cy joint lestat des affaires de ce Comté, quant à labris des graines, les deux du conseil qui ont cette charge, les Srs Merveilleux et Barreilliers n'ont voulu passer oultre, et ont remis ce fait a vostre arrivée. » . . . . .

CHAMBRIER.

La lettre suivante est curieuse; elle fait mention du calendrier ancien, réformé par le pape Grégoire XIII, en 1582, mais encore en usage à Neuchâtel; puis elle contient une demande qu'on ne s'attend pas à voir adresser à un ambassadeur de France.

Hory à Sillery.

Neufchastel 10 Juin 1594.

Monseigneur. Ce jourdhuy date est arrivé en ceste ville ung messager envoyé par M. le Me dhostel de l'Altesse de M. le conte de Montbelliard avec lettres adressées à M. le Gouverneur et officiers du conté, lesquelles pour labsence de M. Chambrier jay ouvertes, et desquelles la coppie est cy joincte, m'estant bien doubté de ce quelles contiennent. Et pour ne retarder le messager jay fait response au dit Sr Me dhostel que quant il luy plairoit de venir de deça, qu'il seroit le très bien receu, daultant quil y estoit desiré despuis longtemps, pour luy delivrer la partie deue a mon dict Seigr le comte son Maître qui estoit comptante entre les mains du dict Sr Chambrier aux espèces qui luy auroient esté specifiés en ses dernières lettres. Et neanlmoing que je le voulois bien advertir, comme le dict Sr Chambrier estoit présentement absent pour quelques affaires a luy survenues, mais quil seroit de retour en sa maison jeudy ou vendredy, treze ou quatorzieme de ce mois selon l'ancyen calendrier et que des lors, il se pourrait acheminer de deça quant et quel jour il luy plairoit, etc, etc. (La lettre se termine par une demande d'augmentation de traitement en faveur de son frère) « ce que pour devoir de frère ne lui ay peu refuser, ayant prins cette hardiesse soulz votre bonté et faveur accoustumée. » . . . . . HORY.

Enfin on a trouvé les dix mille écus et Chambrier les livre à l'envoyé du duc de Wurtemberg; mais vérifier et peser toutes ces monnaies est une opération laborieuse; il ne faut pas moins d'une journée. Le bordereau serait curieux à étudier. — Sillery est consulté non-seulement pour les affaires de finances, mais même pour des concessions de bois à bâtir. Les réserves, et les craintes relatives au déboisement des forêts se produisaient déjà il y a 300 ans.

Chambrier à Sillery.

Neufchastel 29 Juin 1594.

Le Mtre dhostel de M. le Duc de Virtemberg et Montbelliard arriva en ceste ville dimanche passé, et luy ay delivré la partie deue au dit Sr Duc. Le lendemain matin, estant encore pour ce jourdhuy en ceste ville, ayant employé le temps a peser les especes que je luy ai delivrées, et recompter toute la somme, Je luy ay aussy parlé, et le secret de la présente, de la descharge que desirons de mon dict Sr le Duc pour le payement qui escherra a Noël prochain et que Mme respondroit a ses crediteurs qui sont a Basle et lieux circonvoisins jusques a rate du dict payement, en donnant nouvelles obligations et assurances suivant louverture que luy mesme avait faite à M. Mango, lorsquil était de deça. A quoy il nous fit fort bonne et gracieuse réponse declairant que pour faire trouver bon ce moyen à M. le Duc il estoit delibéré l'aller trouver en personne, si tost qu'il seroit de retour de la diette ou il sestoit acheminé esperant quil le persuaderoit a cela et quil s'y employeroit de tres bonne affection pour nous faire avoir response agreable laquelle ne pourroit arriver avant deux mois, pour l'absence du Duc. . . . . .

La Capitaine Jehan Clerc, dit Guy, est comparu en conseil fesant requeste luy estre accordé soixante pieds de bois de sapin, aux Joux, de l'exelence de Mme pour luy donner moyen de parachever certain bastiments quil a commencé en une maison et grange rière la Seigneurie de Vallangin, qui par faute d'un tel bois pourroit demeurer imparfaite, et daultant que telle demande est bien grande qui ne peult estre accordée sans faire degast aux dictes Joux. Lesquelles sont si expressément recommandées par S. E. de les conserver aultant quil sera possible, nous ne luy avons peu accorder aulcune chose. Ains l'avons renvoyé à vous M. pour recevoir telle gratification que trouverez raisonnable. Cependant nous avons prins ceste hardiesse vous declairer nostre petit advis sur ce fait, que lon pourrait, sil vous plaist, luy accorder trente piedz de bois, qui se prendront en une Joux que lon appelle la grande Coste, Et autres dix piedz au bois de Vauvel (?) rière la Seigneurie de Vallangin, montant en tout quarante piedz de bois de sapin, et ce de grâce

spéciale et sans conséquence. Toutefois M. nous remettons le tout à votre bonne volonté.

CHAMBRIER.

Dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, F. de Chambrier s'exprime ainsi, au sujet de Marie de Bourbon : « C'était une femme forte; entre toutes celles qui ont gouverné l'état, et l'on en compte six, elle se distingue par ses grandes qualités, un esprit de suite et une fermeté rare chez les princes de cette maison. » La lettre suivante donnera une idée de son entente des affaires, tant financières qu'administratives; on remarquera les directions qu'elle donne sur la manière de procéder à l'égard des Quatre-Ministraux et des bourgeois de Neuchâtel. Ceux-ci avaient le sentiment de leur force et regrettaient le pouvoir dont ils avaient joui pendant que le pays leur avait été affermé, aussi cherchaient-ils à profiter de toutes les occasions pour augmenter leurs prérogatives. Ce sont deux puissances en lutte plus ou moins ouverte.

Marie de Bourbon [1] à M. de Sillery.

8 Août 1594.

Mr. Les effets contenus en vos lettres des XVII Juin et XI de Juillet derniers ont tellement surpassé lespérance que j'avais de mes affaires de Neufchastel lorsque je me dispensey de les vous adresser pour le bon ordre que y avez donné en si peu de temps par vostre singulière prudence, que j'ay grande occasion de louer Dieu de m'avoir inspirée a vous en escrire et de vous demeurer moy et mes enfans obligez de la peine que vous y avez prinse, pour nous en revancher en tout ce que nous aurons jamais moien de faire pour vous et pour les vostres, dont attendant l'occasion, je vous remercie très affectueusement de tous vos bons offices et de l'advis que me donnez bien particulièrement de tout ce qui s'est passé en mes dites affaires entre lesquels m'a esté très agréable celuy du paiement fait à mon Cousin le Duc de Wirtemberg qui luy estait promis au terme de Pasques.

Et quant a celuy qui lui sera deu au jour de Noël prochain aiant veu par lestat que m'avez envoié de ce que mes officiers et receveurs doivent et devront par le reliquat de leurs comptes des années 1591, 92 et 93 quil s'en faudra dix mil escus quils n'aient de quoi satisfaire au dit paiement, je trouverais bonne l'ouverture que vous et ceux de mon Conseil me faites de les prendre à rente à cinq pour cent, soit de la paier au dit Sr duc, ou me charger dautant de ses debtes envers ses créanciers. Et pour cet effet, je

[1] Marie de Bourbon était la veuve de Léonor d'Orléans et la mère de Henri Ier de Longueville.

vous envoierais tres volontiers mes lettres patentes pour passer le contrat des dits dix mil escus, nestoit qu'en telle maison que la mienne les constitutions de censes et rentes ne s'acquittent que bien mal aisément. Or est il M. de Sillery que le premier paiement des cinq que je dois faire à M. le Duc de Virtemberg, mon Cousin, a esté fait à Pasques dernières, de façon qu'il sera par vostre bon moien et intercession aisé de faire diférer le second paiement jusques à Pasques prochain qui sera le bout de l'an. Ce delay m'aportera une commodité, c'est qu'il se pourra vendre entre cy et là des bleds et vins de cette année 94 ou recevoir d'autres parties de mon revenu qui m'aideront à paier une partie des dits 10 mil escus, et de ce qui en restera j'en paieray la cense et intérest à cinq pour cent à qu'il appartiendra, soit au dit S[r] Duc ou à ses créanciers comme il est porté par le contract auquel je ne suis astreinte de paier à termes limités, mais j'ay la faculté de faire le remboursement des..... a cinq paiements pourveu qu'ils soient esgaulx et que je paie l'intérêt à cinq pour cent de ce qu'il s'en faudra. Et à vous parler comme à mon cordial et fidel amy, M. de Sillery, j'ayme mieux paier en six années ce que je dois que de constituer nouvelles rentes sur mon Comté. Encore que ça ou là il en fault toujours paier la rente, faites moy doncq je vous supplie ce bon office de faire accommoder ce 2[d] paiement soit à Noël prochain ou à Pasques en suivant sans que je fasse nouvelles constitutions.

Vous remerciant au surplus, M. de S. de ladvis que me donnez sur l'appréciation du fourment et de l'interrest qui me revient de lobservation du reglement que javois envoié la dessus conforme a ce qui sen use en tout ce royaume, lequel ne se pouvant observer par delà sans notable préjudice à moy et mes enfans pour les raisons que me cottez par vostre lettre. J'adviseray à la 1[re] assemblée que je pourray faire de mon Conseil a y donner le tempérament qui se devra faire la dessus pour en charger l'ambassadeur que j'envoirray par delà, aussitost que les affaires de ce royaume seront reduites à quelque meilleure pacification que nous espérons bientost pour le bon et prosper succes quil plaist à Dieu donner aux entreprinses du Roy monseigneur.

Cependant je tiens a plaisir signalé qu'aiez coupé la racine d'un si mauvais rejetton questoit la nouvelleté que les IV Ministraux prétendoient faire et entreprendre au serment du bandret du dit Neufchastel, et que les aiez faict condescendre a le laisser faire comme par le passé en aiant fait et rédigé par escrit ung si bon acte qu'il servira de loy pour ladvenir, qui sera une mémoire à ceux qui viendront après nous de votre prudence et dextérité et du bien qu'aurez fait à moy et à mes enfans et au dit Neufchastel, mesme

nous gardant de tomber en mauvais menaige dont ils donnent souvent les occasions. Comme ce que ambitieusement ils veullent intervenir et juger en la justice de Vallangin qui a toujours été une Seigneurie séparée du Comté de Neufchastel. Toutefois parce que vous trouvez qu'ils sont en possession d'assister aux audiences du dit Valangin et qu'il ne se justifie aucune tenue d'Estat avant l'usurpation de la Souveraineté ou les dits de Neufchastel n'eussent séance. Il vaudra mieux se désister de y tenir aucuns estats et se contenter des audiences generalles où les dites de Neufchastel interviennent ainsi que par le passé, ne voulant qu'il soit rien innové en leurs droitz, mais je desirerois qu'ils en fissent ainsi de leur part. Sur le propos de quoy je vous envoie la copie d'une lettre qu'ils ont escrite à mon fils le Duc de Longueville par où vous verrez le désir qu'ils avoient d'empiéter la possession de tout nostre Comté, pour nous en faire telle part que bon leur sembleroit ainsi quils ont fait autrefois et n'oublient qu'ils vous ont touché de vouloir ung gouverneur de leur religion et de n'obéir au Capitaine Jacob Valier, quils avoient entendu que j'avois pourvu du dit gouvernement à la survivance de son père qui estoit encore vivant. Car leur lettre est du mois de Décembre, dont ils m'ont aussi fait escrire par MM. de Berne auxquels je fais la réponse que je vous envoie, qui est ung point où moy et mes enfans avons très grand besoing de votre singuliere dextérité et prudence, assavoir de faire recevoir au dit gouvernement le dit Cap. Jacob Vallier suivant autres lettres que je vous ay escrite et envoiées au dit S[r] Vallier avec son pouvoir pour les vous aller présenter, Car vous pouvez assez juger la conséquence que ce nous est de voir le dit gouvernement en main d'autre que de nos sujets. Joint qu'en ce fait de religion aiant nos alliances dressées avec IV cantons dont trois sont catholiques, nous n'en pouvons mettre ung d'autre religion sans les offenser, de tant plus que l'on a déjà proposé à moy et mon fils le Duc de Longueville, le Collonel Heydt de Fribourg pour être pourvu du dit gouvernement envers lequel nous sommes excusez sur la provision qui en avoit été faite au dit Cap. J. Vallier du vivant de son père. Et si aujourdhuy on en pourvoit un autre le dit Collonel Heydt et autres qui y voudroient aussi espérer auroient occasion d'être mal contents de nous pour les avoir toujours contraires en nos affaires selon que vous cognoissez sa nation savoir bien dissimuler son maltalent et le faire paroir en temps et lieu. Vous maurez donc fait ung singulier plaisir M. de S. davoir commencé à ébaucher ceste affaire avec les dits de Neufchastel et les avoir disposés à se conformer en ce que jordonneray pour ce regard qui ont tant moins docasion de s'opposer et rejeter le dit Vallier, quoy quil soit catholique, que jamais son père, ny avant lui le S[r] de Grancour, qui l'estoit aussi ne leur ont innové la moindre

chose du monde au fait de leur religion, comme aussi na ce jamais été ny sera mon intention. Et quand il l'entreprendroit, ils auront toujours meilleure raison du dit Vallier ou autre gouvernement qui sera de mes sujets, que s'il estoit de l'un des cantons, comme tous y aspirent voire ont voulu quelque fois prétendre que quand il en aurait eu ung de l'un des IV cantons de mon alliance, on en prendroit ung des trois autres par tour, qui fut la cause que les dits de Neufchastel se réjouirent bien fort quand le feu Sr Vallier fut reçu au dit gouvernement et qu'il étoit sorty des mains des cantons, ainsi que le Sr de Lyverdis me le rapporta. Pour toutes lesquelles raisons et autres que par votre singulière prudence vous y saurez adjouster, je me prometz que vous ferez recevoir le dit Vallier au dit gouvernement.

Et quand à la ferme de mon Comté que les IV ministraux demandent à mon fils, vous me ferez un singulier plaisir si vous pouvez savoir ce qu'ils voudroient bailler de la ferme et admodiation de mon Comté par chacun an, et s'ils entendroient y comprendre le revenu de Vallangin . . . . .

Si entre cy et quelques mois il vous plaisoit donner encores huit ou dix jours à Neufchastel pour ouir les comptes de mes officiers des années 92 et 93 et faire les autres choses qui se présenteront, ce que le temps et vostre commodité permettront, ce serait d'autant plus augmenter nos obligations, qu'en l'incertitude des affaires de ce royaume je ne say quand nous aurions liberté de nous assembler pour prendre une bonne résolution sur toutes nos affaires. Eslire l'ambassadeur que devrions envoier par delà et qu'il y aura seureté pour feire son voyage. Je vous en prie donçq de tout mon cœur suivant lhonneste offre qu'il vos plaist m'en faire par vostre lettre du IIme de Juillet dernier, mais je me plains de vous à vous même de ce qu'avez refusé le traitement (tel que le païs peut permettre) que j'avais commandé à mes gens de vous faire, pendant vostre sejour de Neufchastel, par lequel refus ne pouvez avoir rien adjousté aux obligations que moy et mes enfans vous auront. Et partant vous prie laisser ce scrupule et accepter non seullement la despence quand serez au dit Neufchastel, mais disposer de tout ainsi que du vostre propre, autrement vous me rendrez plus retenue de m'adresser à vous avec la liberté que j'ay fondée sur vostre vertu et bonté.

N'aiant que vous dire sur le fait des Aides de Neufchastel et Seigneurie de Vallangin dont fait mention votre première lettre estant la recherche qui en a esté faite plus pour les tenir en devoir que pour grande ressource qu'il y puisse avoir, Et quand au banderet Peter sestant présentée l'occasion que les cinq années de son ofice se sont trouvées finies au temps que le reglement que jay fait la dessus a esté envoié par delà, on y a pourveu d'un autre en sa place comme c'est mon intention qu'il se fasse des autres officiers et

non pour aucune mauvaise opinion au raport qui m'ait esté fait de luy que je say estre homme de bon entendement, ce qui mestant confirmé par vous cela me fera tant plus tost l'emploier en ce qui se présentera pour mon service et son advancement ainsi que l'en pourrez asseurer en luy baillant ce mot de lettre que je vous envoie suivant vostre advis, Et quand au Maire et procureur fiscal qui demandent augmentation de gaiges, je donneray charge à celuy que j'envoieray par delà de pourvoir à leur demande par vostre advis soit en gaiges, en don pour une fois, estant la conséquence aussi grande en l'un qu'en l'autre parmy ces gens là en touş veullent avoir le mesme traitement qu'ils entendent qu'on a fait aux autres . . . .

De Bricquebec ce VIII jour d'Aoust 1594.

Vostre tres affecyonnée et parfaicte amye
Marie de Bourbon.

Pramtier, un vieux serviteur de Marie de Bourbon, donne à la date du 20 août 1594, sur l'état de la France et de Paris, des détails qu'il est intéressant de mettre en regard des événements d'avril et de mai 1871. Les avis qu'il émet ensuite, à l'égard des cantons alliés et de la personne du gouverneur, sont curieux à consulter.

Pramtier [1] à M. de Sillery.

20 aoust 1594.

Mr. Comme sy ce quartier de Brye estoit destiné à recevoir les dernières injures de ces misérables troubles, nous nous ressentons si peu de la réduction de Paris, par les continuelles courses des ligueurs que je ne me suys encore osé hazardé de y aller; ils ont prins la nuict avant celle cy le Président de Melun nommé Cone qui estoit venu à Auteuil, maison de sa femme, à une lieue d'icy sur le chemyn de Paris, trois ou quatre heures après qu'il y fut arrivé. Cela est cause Mr. que je n'ay encore veu Mme la Duchesse de Longueville ny nul des siens pour luy parler de ce dont il vous avait pleu mescrire par la vostre du XXII Juin que je receus par ce porteur, le retour duquel j'ay attendu pour vous en accuser la reception et vous dire qu'en ce peu que j'ay négocié aulx affaires de Neufchastel, j'ay recongneu de quoy bien exercer les personnes qui y estoient employées, A plus forte raison en devez-vous avoir en la vostre plus que vostre part en ce temps plein de confusion . . . . . .
J'ay souvent prié ma dite Dame quant j'allois à Neufchastel d'envoyer quelcun avec moy pour s'instruire des affaires, afin de la pouvoir servir quand l'âge ne me permettrait plus de courir. Mais je n'ay jamais pu gaigner ce point sur elle et les siens. Pour le moment le principal est celluy du gouvernement qui

[1] Pramtier était un intendant des finances de Marie de Bourbon.

est pour engendrer du trouble et difficultez ou Jalousies aux affaires de Neufchastel si le Cap. Jacob Vallier ny est receu en faveur de la survivance accordée vivant son père, car MM. de Berne et ceulx de Neufchastel en demandent un de leur religion. Le Colonel Heydt le poursuit par delà, et le Colonel Balthazar aussy, à tous lesquels on n'a plus honneste moyen dexcuse que la provision de longtemps faicte au dit Cap. Vallier, Auquel a esté longtemps ja envoyé sa provision et lettres à M. de Bellièvre pour luy bailler congé et à vous pour l'installer en possession. Mais je crains que l'évasion de M. de Nemours ny apporte quelque traverse daultant que l'on dit qu'il estoit en la garde du dit Vallier, et en veut-on aussy bailler quelque attache au dit Sr de Bellièvre comme ayant plus relache de liberté au dit Sr qu'il ne devait..... Vous avez pu considérer de quel préjudice a esté pour la maison de Longueville que ce gouvernement eust toujours été en personnes des Cantons alliés qui en eussent enfin voulu faire comme de l'un de leurs baillages. Je metz entre mes grands et signalés services celui d'avoir introduit et faict recevoir un subjet de ma dite dame, qui fut le dernier gouverneur, ce qui fut faict avant que nul des Cantons en feust adverty, dont ils furent fort esbabis et marrys. Par où je veux inférer Mr. que puisque ceste glace est rompue qu'il fault garder de la laisser reprendre, Et a ceste fin qu'il vous plaise faire ensorte que le dit Cap. Jacob soit receu au Gouvernement et le presser de vous aller trouver s'il n'y est encores, ce qui sera pour si peu de temps que les affaires du Roy le permettront, car il peut venir en un jour de Lyon et retourner en un autre par les postes. Et sy ce nouveau malheur avoit tellement altéré les choses qu'il n'y peust ou voulust entendre, Il vous plaira escrire vostre advis à Mme sy elle devra préférer le Cap. Balthazar[1] comme son subjet à tous aultres, si François Vallier ny peult présentement estre receu, ne doubtant point qu'avec le temps il ne s'en rende bien capable, etc., etc.

De nostre maison de Liverdy le XX Aoust 1594. PRAMTIER.

Les deux pièces suivantes paraissent être des brouillons de lettres écrites par Sillery au Duc de Longueville et à sa mère Marie de Bourbon.

A M. le Duc de Longueville, Comte souverain de Neufchastel, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en Picardie.

12 Nov. 1594.

Monsieur, jay receu les lettres quil vous a pleu mescrire du 19 et 29 Septembre, avec celles adressées aux Srs ministraux, conseillers et bourgeois de vostre ville de Neufchastel, lesquelles jay différé de les délivrer pour estre

[1] Balthazar demeurait à Cressier.

tous occupés en leurs vendanges. Je les ayt cependant advertis qu'elles étoient receues et si tost quil y auroit commodité de les rassembler, je ne ferai faute de leur bailler et leur faire entendre vostre volonté sur le contenu des deux lettres qui vous ont esté envoyées, qu'ilz entendoient par même moien la charge qu'il vous avoit pleu me donner, dont ilz sont demeurés très satisfaits. Je vous supplie M. de croire que je rendray tout le devoir qui dépendra de moi pour m'en aquiter et ferai ensorte que vous puissiez estre servi à vostre contentement, dont je ne ferai faute de vous rendre compte le plus promptement que ce pourra et de tout l'estat de vostre Comté de Neufchastel, tant pour le fait du Gouverneur que pour tout ce qui peut appartenir à la considération de vos droits et authorité, pour lequel depuis que je suis en ce pays je me suis emploié en toute occasion, comme vous pouvez estre informé par vos officiers et par d'autres, et continuerai avec la constante affection et fidélité que je doibs et désire rendre toute ma vie à vostre service pour lequel avant le décès de feu M. le Gouverneur Vallier, ayant receu commission du Roy et de Mme de Longueville de m'entremettre en plusieurs affaires et différends qui sembloient ne pouvoir être différés sans ung grand préjudice, si tost que le service de Sa Majesté le peut permettre je m'acheminai par deça en aiant mis peine de descouvrir la source et les causes de tant de différends pour y trouver remède et aiant plusieurs fois conféré avec les uns et les aultres à ceste fin. J'ai charge de leur faire mieux comprendre ce qui est de leur devoir et leur propre bonheur pour lequel je leur ai monstré le vrai chemin pour asseurer le repos et pour vivre heureux souls vostre obeissance. Et voiant qu'il ne seroit possible en ce peu de temps que javois peu prendre de donner ordre à tout j'ai pensé de couper la racine au principal et plus important à vostre authorité par le serment du Banderet duquel j'ai fait faire acte solennel qui servira de loi j'espère. J'ai depuis terminé plusieurs autres différends, même entre des communautés et plusieurs particuliers, Jai oui les comptes de la plupart des officiers pour les années 92 et 93 et achèverai les autres si tost qu'ils seront délivrés de leurs vendanges et espère avant que partir qu'il ne demeurera aucune affaire pressée dont le retardement puisse porter préjudice a vostre service pour lequel il vous plaise M. me continuer l'honneur de vos commandements, etc.

(Point de signature.)

A Madame de Longueville du 12 Novembre 1594.

Mme Avant les lettres qu'il vous a pleu mescrire du 2 Juillet et 18 Aoust je m'étais acheminé en vostre Comté de Neufchastel pour vous y rendre tout le très humble service qui dépendroit de moi, j'avois disposé mes affaires pour

y pouvoir demeurer un mois ou six semaines, pendant lequel temps je nai peu parfaire ce que javois espéré pour la saizon des moissons et des vandanges et pour autres diverses affaires survenues auxquelles il estoit besoin de pourvoir, Cependant la ville de Soleure[1] et le pays voisin s'étant trouvé affligé de maladie cela m'a donné prétexte de faire plus long séjour en vostre Comté et de vous demeurer d'autant plus obligé de la commodité de vostre chasteau de Neufchastel où je désirerais fort que ma très humble dévotion eust esté plus utile pour vostre service comme je l'ai rendu et désire rendre avec très humble et fervente religion. Il n'a encores esté possible d'ouir tous les comptes par les empêchements survenus à quelques officiers. Toutefois, il en reste peu qui seroit ouis dans peu de jours Dieu aidant, Je pense utile escrire aux officiers de M. le duc de Virtemberg pour les prier d'avoir patience jusques à Pasques, à quoi jestime qu'on les pourra disposer. Je donnerai ordre a vos officiers que la partie puisse estre preste sans vous charger de rente ny la prendre ailleurs, Et daultant que les IV ministraux avoient encores escript à M. de Longueville pour lestat du Gouverneur et que par la sage responce qu'il leur avait faite il s'en remettait à ce qu'il vous en avoit pleu ordonner Mme me chargeant de leur faire entendre son intention et traiter de mesme des aultres points desquels ils avoient escript, J'ai pris occasion, en leur baillant les titres de vos Seigneuries, leur faire aussi entendre vostre volonté après avoir aussi disposé un chacun d'y rendre l'obeissance qu'ils devoient et leur faire congnoistre le soin que vous avez de leur bonheur pour lequel vous avez voulu choisir le Gouverneur d'entre eux, et que ceux qui se rendaient capables pouvoient espérer ce mesme honneur, Il y a diverses brigues et intentions qu'on couvre du manteau de la religion sur laquelle seule ils fondent leur requeste disant qu'ayant escript à V. E. sans avoir réponce, ils avaient délibéré de faire une recharge ensemble, afin de l..... après laquelle j'espère qu'ils obéiront. Ils doivent envoyer un messager exprès, lequel j'espère vous informera plus particulièrem^t de leur intention, naiant voulu faillir auparavant. Ce mot davis duquel s'il vous plaist Mme vous ne ferez rien congnoistre à eux ny..... (cette minute de lettre n'est pas terminée.)

Si jamais Marie de Bourbon fit preuve de fermeté de caractère, c'est dans les circonstances douloureuses où elle écrivit la lettre qu'on va lire. Accourue auprès de son fils Henri I, blessé mortellement, elle conserve assez de liberté d'esprit pour discuter des questions épineuses qui ajoutent à ses in-

[1] M. de Sillery résidait ordinairement à Soleure.

quiétudes, et proposer les moyens de sortir d'embarras. Elle emploie déjà un argument qui reparaîtra plus tard, la double position du Comté, français ou suisse, selon les circonstances. Deux jours avant la mort du duc, sa femme, Catherine de Gonzague, le rendit père d'un fils qui fut Henri II; mais Marie de Bourbon, continua de « gouverner avec l'autorité d'une souveraine » [1].

Marie de Bourbon à M. de Sillery.

D'Amiens ce XX Avril 1595.

Monsieur de Sillery vous avez entendu le grand accident advenu a nostre fils le Duc de Longueville d'une arquebusade qu'il receut en la teste en une salve que lon lui feist entrant puis peu de jours en la ville de Dourlans, vers lequel estant accourue en ceste ville, où il s'est fait apporter, incontinant que j'en eus la nouvelle; Icy viens de recevoir des lettres de MM. de Berne accompagnées des vostres du XIX mars que (illisible)... ma envoiees lesquelles m'ont trouvée en la perplexité et trouble d'esprit que vous pouvez penser pour l'accident susdit de tant plus que c'est ung dire commun que toutes les plaies de la teste sont dangereuses, Encore que l'on me donne espérance qu'il n'y a nul danger de la vie, dont je prie Dieu qu'il nous fasse la grâce, Ayant veu par vos dites lettres et celles des dit Seigneurs de Berne la grande brigue et opposition qui se faict à la réception du Cap. Vallier au gouvernement de Neufchastel qui m'est une autre grande perplexité de voir nostre auctorité ainsi combattue et abattue par nos subjetz, Car il est certain que les dits Srs de Berne ne se meuvent en cela qu'à l'instigation de ceux de Neufchastel, Et que le public du dit lieu n'y est poussé que par ung ou deux particuliers, qui ont plus desgard à leur ambition et profit particulier qu'à leur devoir et à l'obeissance qu'ils nous doivent, et par ce, M. de Sillery, qu'il va en cela grandement de la diminution de mon autorité et de celle de mes très chers enfans sil fault que nous changions ce qu'avons résolu et ordonné de nos affaires à l'apétit de nos subjetz, mesme en chose qui doibt despendre de nostre seule élection et auctorité, Et néantmoins que ne voudrois demourer si entière en cela qu'il fust pour en advenir quelque notable trouble aux affaires de nostre dit Comté, ou parmi les cantons de Suisse, ce que moy ny les miens de deça ne pourrons si bien prévoir que vous qui estes sur les lieux, Je vous prie et conjure, M. de Sillery, par ceste loialle amitié que m'avez demonstrée en tant de bons effetz, que y vouliez encor adjouster cestuy cy, de me faire bien particulièrement entendre vostre advis comme jauray à me gouverner et résoudre en ce fascheux affaire, Et si je suis contrainte changer

[1] F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 355.

leslection du dit Vallier à ung autre (que je désirerois n'estre qu'à l'extrémité pour les raisons que j'ay cy devant escrites) me mander qui vous estimerez plus propre à la dite charge d'entre ceux de mon Comté, Car sil est aucunement possible je n'y en veux plus employer d'autres; Et si seroit à propos qu'il ne fust de la ville de Neufchastel, attendu leurs dangereuses conséquences, Surquoy attendant vostre bon advis, je vous diray pour regard du paiement de mon Cousin le Comte de Montbelliard dont mescrivez, qu'il me semble vous avoir escrit cy devant, et y persiste de prendre et me charger dautant de ses deptes, et y obliger et hipotéquer tout nostre Comté ou quelque membre d'iceluy en particulier; si mieux le dit Sr Comte ne se contente de la rente qui luy sera paiée a jour nommé, Et quant a recueillir le terme du paiement des années advenir jusques à Pasques, je luy en escriray après que je seray advertie du temps auquel les dits paiements luy ont été promis, Me restant encore une bien affectueuse prière à vous faire sur le bruit qui court que l'armée espagnole (en laquelle on dit estre mon Cousin M. le Duc de Nemours)doibt entrer en la Franche-Comté, qui est de faire prendre garde si elle s'approchera des limites du Comté de Neufchastel et Seigneurie de Vallangin lesquelles on ma dit que les advenues pour y entrer sont estroites et bien aisées à garder, Et s'il y a advis que la dite armée en approche, faire garder les dits advenues par les proches habitans d'icelles ouautrement, ainsi que de tout temps on a accoustumé de faire en tel cas, Et advertir les IV Cantons avec qui nous avons alliance de tenir le secours prest, advisant avec eux s'il sera a propos d'envoier ambassadeurs de leur part par devers le dit Sr de Nemours ou autre qui commandera en la dite armée, pour le prier de ne faire aucun progrès ni entreprinse au dit Comté de Neufchastel et Seigneurie de Vallangin qui est dans le climat du pays de Suisse, pour n'enfreindre les traités de neutralité que les ligues ont avec la Franche Comté et Maisons d'Autriche et de Savoye et ne donner occasion aux dits Cantons de y employer leurs armes, alliez et amis, Me faisant à vostre commodité entendre ce qui succédera tant en ce fait que tous autres pour de plus en plus obliger moy et mes enfants à nous emploier comme nous ferons tousjours et de tout nostre pouvoir en tout ce que vous ferez entendre pour vostre bien et contentement, quoy attendant nous vous saluons et Madame de nos plus affectueuses recommandations, etc.

Votre très affectionnée et parfaite amie
Marie de Bourbon.

Les lettres qu'on vient de lire font pénétrer dans la vie économique et politique de notre pays, tel qu'il était il y a environ trois siècles. Nous y voyons, d'une part, des Seigneurs étrangers, dont la principale préoccupation est de maintenir leur pouvoir et de retirer de l'argent; de l'autre les magistrats nationaux cherchant à remplir leur devoir, en ménageant le peuple et le souverain. Au-dessous, s'agitent les bourgeois, surtout la ville de Neuchâtel, qui « avait pris, à l'égard du souverain, l'habitude de l'indépendance, et à » l'égard de ses officiers, celle d'un ton haut et d'une sorte de supériorité »[1]. Ils puisaient, dans l'association, une énergie qui devait triompher plus tard de l'esprit féodal, et leur valoir la liberté et l'indépendance. Enfin, au dernier rang, le peuple des campagnes, dont il n'est pas fait mention, mais qui travaille, cultive la terre, moissonne, vendange à la sueur de son front; malgré sa pauvreté et la misère des temps, il paie les dîmes, paie les aides, fait sortir du sol ces milliers d'écus d'or qui suivent différents chemins, et dans cette activité incessante loin de s'énerver et de s'abrutir, prend des habitudes d'ordre, d'économie, de moralité austère qui le mettent en état, quand le moment est venu, de se gouverner lui-même et de marcher de progrès en progrès.

Le lecteur me pardonnera d'avoir transcrit peut-être de trop longs fragments, et d'avoir conservé autant que possible l'orthographe du texte. Mais j'ai cru qu'il y avait un intérêt littéraire à prendre sur le fait les auteurs, français ou neuchâtelois, même le roi Henri IV, ayant à peu près chacun son orthographe particulière. Si cette lecture est rebutante au premier abord, on s'habitue bientôt à ces formes originales du XVI[e] siècle qui rappellent Montaigne et Calvin. En terminant, je dois remercier M. Fritz Berthoud pour le présent qu'il a bien voulu faire à la Société d'histoire.

L. FAVRE.

[1] F. de Chambrier, p.353.

UN MÉCANICIEN NEUCHATELOIS

Le devoir du *Musée neuchâtelois* est de sortir de l'oubli tout ce qui peut contribuer à augmenter les matériaux d'une histoire du pays ; aussi les pièces suivantes, qui ajouteront un nom à la pléiade d'hommes qui se sont voués à la mission de faire progresser l'horlogerie dans les montagnes de Neuchâtel, nous ont-elles paru en place dans les pages de ce recueil.

« Chaux-du-Milieu, le 29 septembre 1810.

» A S. E. Monseigneur le Gouverneur.

» Daignez accueillir avec indulgence la démarche d'un artiste qui ose assez présumer de ses talents comme mécanicien, pour solliciter la faveur d'un regard sur ses efforts, dans le but d'être utile à ses concitoyens, en inventant de nouveaux procédés mécaniques pour diverses préparations de l'acier brut que nous tirons à grands frais de l'étranger.

» Depuis environ dix-sept ans je me suis occupé sans relâche à des essais dont les uns ont été couronnés d'un plein succès, et me donneraient l'espérance de voir les autres également réussir, si la modicité de mes moyens pécuniaires n'y mettait obstacle. C'est dire assez quel est le genre de faveur que je sollicite de V. E. Mais comme mes titres à sa confiance sont nuls tant qu'ils ne reposeront que sur mes assertions, je m'estimerais heureux si V. E. daignait prendre connaissance par elle-même des différentes mécaniques qui existent dans mon atelier ; je me flatterais de lui faire voir que mes conceptions ne sont pas sans intérêt, et supérieures peut-être à ce que les Anglais ont imaginé en ce genre.

» Il y a quelques années que j'inventai et exécutai à grands frais sur un nouveau plan, un laminoir qui selon moi devait servir avec un avantage

marqué dans le monnayage. Je me flattais de pouvoir le faire présenter à S. M. Napoléon-le-Grand, alors premier consul, lors d'un passage qu'il devait faire à Lyon. Dans cette vue je l'expédiai à un correspondant qui, profitant de l'impossibilité où je me trouvais de faire connaître moi-même ce produit de mon industrie, me mit dans la nécessité de le lui céder à vil prix, ignorant dès-lors l'usage qu'il en fit.

» Il est bien malheureux pour un artiste qui sent la possibilité d'être utile à sa famille et à ses concitoyens, de voir que l'impulsion presque irrésistible de ses goûts doit avoir pour résultat la misère, par la ruine de ses projets, faute de fonds pour les amener à une entière confection. Si au moins la réussite lui assurait une récompense quelconque ; mais il y a loin de là, et l'artiste peu aisé mais doué d'un génie inventif, ne contribue parmi nous qu'à avancer la fortune de l'avide copiste.

» La sollicitude de V. E. pour tout ce qui peut contribuer au bien public et individuel des sujets de cette principauté, fait espérer au soussigné la faveur que V. E. daignera apprécier par elle-même, jusqu'à quel point son très respectueux sujet peut comme artiste, avoir des droits à sa haute protection.

» De Votre Altesse
» Le très humble et très obéissant serviteur
» Jean-Frédrich Jacot. »

Disons, pour excuser ce que cette lettre a peut-être d'un peu prétentieux, qu'elle n'est point l'œuvre du mécanicien lui-même, comme l'indique au reste sa signature, mais très probablement du *magister* de village, auquel on avait recours le plus souvent lorsqu'il y avait requête à présenter en haut-lieu.

Le Conseil d'Etat, auquel cette requête était parvenue, la renvoya pour plus amples renseignements, au lieutenant-civil de la localité, homme d'une intelligence supérieure, ainsi qu'on en jugera.

Le 17 novembre suivant, ce dernier écrivait au Conseil d'Etat :

« Jean-Frédéric Jacot est un artiste très-adroit, mais qui, je crois, ne calcule point sa besogne et l'exécute seulement d'après une espèce d'instinct. Il a réellement exécuté des choses qui méritent l'attention du gouvernement, et cet homme, dirigé convenablement dans ses entreprises, pourrait exécuter de grandes choses. Il a d'ailleurs un fond d'honnêteté et de probité qui intéresse en sa faveur. Il mérite en un mot, à ma manière de voir, la protection et les secours qu'il réclame.

» Si vous l'ordonnez, je me transporterai chez lui et je vous enverrai un rapport un peu plus circonstancié sur ses machines. Huguenin, Lt. »

Cinq jours après, seconde lettre au Conseil d'Etat :

« Aussitôt que j'eus l'honneur de votre lettre d'avant-hier, je me transportai chez Jacot, pour faire l'examen de ses machines. Voici en quoi elles consistent et quelles sont leurs fonctions :

» Pour faire l'acier de pignons, on prend de l'acier en plaques amenées là *(à ce point)* par le martinet. — La 1re machine remplace les cisailles, et sert à le couper en bandes auxquelles on donne la même largeur que l'épaisseur de l'acier *(des plaques)*. Cette machine est une roulette qui court au moyen d'engrenages sur une barre d'acier très forte et à angles très vifs, et sur laquelle est fixée la plaque à couper. Cette roulette, suivant rigoureusement l'angle de la barre, sépare de la plaque, sans bruit et sans efforts, un long ruban qui se roule en spirale. Ce spiral est ensuite recuit et déroulé, puis passé à un laminoir cannelé qui l'amène presque rond : on peut passer plusieurs pièces à la fois, les rouleaux portant différentes cannelures. Un gros chien, courant dans un tambour, est la force motrice.

» Les pieds d'acier sortant de là sont écrouis, et à la vue, presque ronds; mais au toucher on sent encore des inégalités. Ils passent alors à une filière adaptée au bout d'un grand banc dont l'idée ne me paraît pas très ingénieuse. Sa marche est un peu lente, la force est multipliée au point que la force d'un enfant suffirait, je crois, pour faire sauter tous les ajustements qui retiennent la filière. A l'autre extrémité de ce banc, s'ajuste une forte barre de fer qui lui sert de rallonge, au bout de laquelle est encore fixé un ajustement à forces multipliées, destiné à tirer, (celui-ci plus proportionné à la résistance que l'autre). Entre ces deux ajustements (dont le premier est mobile et court sur le banc) se place la principale machine.

» J'avoue que l'immensité du travail et l'exactitude qu'il a fallu pour l'exécuter, me paraissent admirables dans un individu comme J.-F. Jacot; il est inconcevable qu'il ne se soit pas découragé depuis le temps qu'il fait des efforts inutiles pour arriver à son but.

» Cette machine, composée d'un grand nombre de pièces, sert à tirer les cannelures pour les ailes de pignons. Il s'était d'abord servi d'un simple frottement : des couteaux cintrés enfonçaient ces cannelures. Mais il a reconnu que l'acier s'éraillait dans cette opération, et il a adapté dans le tranchant de ses couteaux, des roulettes qui refoulent la matière et la récrouissent plutôt que de l'allonger. Ses grosseurs de pignons se règlent par un entonnoir, dans lequel glisse tout le système qui porte ses couteaux, roulettes, etc., et qui étant presque cylindrique, permet les mouvements extrêmement petits. Ces mouvements sont déterminés par un engrenage placé au bout et pouvant

servir de micromètre, qui à chaque tour approche ou éloigne les roulettes d'une quantité infiniment petite. — L'acier placé dans ce cornet est tiré et retiré par les deux machines dont j'ai parlé plus haut et sont finalement acier de pignons.

» Mais pour l'amener aux grandeurs demandées par les horlogers et qui sont réglées par les différents calibres des pièces, il a des grandeurs d'acier trempé de sa force dans lesquelles il fait passer une ou deux fois son acier de pignons, suivant qu'il force plus ou moins; après quelle opération il est fini, sauf un léger coup d'adoucir, qu'il ne donne même pas à tous ses pieds.

» Voilà, Monsieur, quelles sont ses machines. Si j'en dois dire ma manière de penser, la voici. — Il y a loin, pour le raisonnement, de ses machines aux anglaises. Il a exécuté plutôt par instinct que d'après des calculs et des combinaisons. Mais enfin sa découverte pour tirer les cannelures ayant réussi, il est facile d'y adapter ensuite telle force que l'on voudra, et de tirer la plus grande utilité de sa découverte. — Il a donné à essayer de son acier à plusieurs horlogers qui l'ont trouvé très bon, il ne cesse de répéter *supérieur à l'anglais,* mais qu'il lui soit seulement comparable, et sa découverte aura des suites extrêmement heureuses pour la manufacture.

» Quant aux secours qu'il réclame, il est aisé de les deviner: Un homme avec des moyens aussi bornés et qui a travaillé environ *dix-sept* ans à ses machines, sans presque s'occuper d'autre chose, a dû bien vite en voir le bout, et ce sont des secours pécuniaires qu'il lui faut. Il a dépensé, en temps perdu de lui et de ses fils, une somme immense; pour des gens de leur talent une journée est précieuse; ils ont dépensé peut-être quatre à cinq cents louis en essais infructueux, et actuellement, quoique leur situation ne soit pas malheureuse, ils recevraient cependant avec reconnaissance une gratification. Mais ils ont le cœur assez bien placé pour ne la recevoir qu'au cas où l'on sera pleinement convaincu qu'ils l'ont méritée, et pour cela il faut des essais et un examen soigné.

» Pour faire cet examen, on peut fort bien transporter les machines à Neuchâtel. Mais elles sont encore dans l'état où elles étaient lorsque l'on a vu la réussite, c'est-à-dire: le laminoir accroché par des barres de fer à un tronc et à une paroi derrière laquelle le chien a son tambour, le banc à tirer posé seulement provisoirement sur un échafaudage d'attente. La machine à tirer les cannelures et celle à couper l'acier sont les seules présentables. Toutes remplissent leurs fonctions; mais hors de la place qu'elles occupent, il faudrait beaucoup plus de temps pour obtenir le même ouvrage, et beaucoup de frais pour l'établissement; ensorte que nous avons pensé que si M. le Gouverneur revenait au printemps prochain, il conviendrait mieux de les lui faire voir alors, toutes fonctionnant en règle et avec rapidité.

» Quant à la somme à laquelle il espérerait, il ne sait lui-même à quoi la fixer. Mais il dit: « Si je fais de l'acier de pignons aussi bon que celui des » Anglais et reconnu tel par les connaisseurs, et que je puisse le donner au » prix auquel les Anglais le fournissent en temps de paix et même au-dessous, » j'ai fait beaucoup de bien à la manufacture, et je mérite une récompense » proportionnée et au bien que je fais et aux sacrifices immenses que j'ai faits » pour l'obtenir. »

« Si j'ai rempli le but de la commission du Gouvernement, je la prie de me continuer ses ordres pour la suite et de me croire son très humble et obéissant serviteur.

» Locle, 22 novembre 1810. « HUGUENIN L^{t}. »

Le 3 décembre suivant, le Conseil d'Etat prit l'arrêté qui suit:

« Sur la requête de Jean-Frédéric Jacot, entendu le rapport de MM. les Commissaires chargés de l'examen de cette requête, le Conseil renvoie de prendre un parti définitif sur cette requête, au moment où Son Excellence M. le Gouverneur aura pu voir par elle-même les machines qui sont de l'invention du requérant. — Donné au château de Neuchâtel, en Conseil tenu sous notre présidence, le 3 décembre 1810. « D'IVERNOIS. »

Comme dès lors les manuels du Conseil d'Etat ne disent plus rien relativement à cette affaire, le Comité de Rédaction du *Musée* serait reconnaissant envers les personnes qui pourraient fournir quelques renseignements là-dessus.

(Communiqué par M. FRITZ CHABLOZ.)

MISCELLANÉES

Compte d'un repas donné à l'occasion d'une élection de membres de la Cour de justice de la Côte, le 2 novembre 1737.

Soupe, bouilli, oreilles et pieds de cochon, le tout	Batz	18
Chicorée, etc.	»	8
Tourte	»	12
Saucisses et côtelettes	»	8
Poisson	»	35
Langue de bœuf	»	5
Pâté	»	16
Jambon rôti	»	12
Longe de veau	»	10
Grives et pigeons	»	25
Gigot de mouton	»	5
Deux oies	»	12
Poires frites	»	6
Salade	»	4
Tarte	»	12
Biscuits	»	12
Pralines	»	7
Brisselets	»	7
Beignets	»	10
Fruit	»	4
Châtaignes	»	4
Pain	»	12
Dix bouteilles vin rouge	»	35
Quatorze de vin blanc	»	42
Sept pots vin nouveau avec l'absinthe	»	21
Pour les chevaux avec l'avoine	»	7
Déjeuné du sautier	»	2
Nappes, serviettes et chandelles	»	6
	Batz	357

Le nombre des convives n'est pas indiqué.

(Communiqué par M. L'Hardy-Droz, à Auvernier.)





F. Landry lith. Lith H. Furrer.

GEORGES KEITH,

MARÉCHAL D'ECOSSE.

Gouverneur de Neuchâtel de 1754 à 1768.

LES AVANTAGES ATTACHÉS A LA PLACE DE GOUVERNEUR DE NEUCHATEL EN 1754

Bien que nous donnions aujourd'hui un excellent portrait de mylord Maréchal, par M. F. Landry, d'après l'original de la bibliothèque de Neuchâtel, nous ne reviendrons pas sur la vie de cet homme d'Etat, et nous renverrons le lecteur au travail de M. J.-H. Bonhôte publié dans le tome Ier du *Musée neuchâtelois*, année 1864, pages 43 et sqq.

La pièce suivante, qui se rattache indirectement à lord Keith, intéressera sans doute nos abonnés, car elle contient des données assez curieuses touchant le pays.

A la mort du colonel de Natalis (1754), le prince de Neuchâtel, Frédéric II, offrit la place de gouverneur de l'Etat à lord Keith, *le maréchal d'Ecosse*, jacobite proscrit d'Angleterre résidant à sa cour. Celui-ci ne voulant pas, comme on dit, acheter chat en poche, se fit donner des renseignements minutieux au sujet de ce poste de gouverneur. Voici la pièce qu'on lui envoya :

« Le gouverneur de Neuchâtel reçoit du grand-directoire de Berlin huit cents écus de ce pays-cy par an, et sept cents francs de ceux qui ont arrendé le sel à Neuchâtel.

» Quand les comptes des receveurs se tiennent, les revenus du gouverneur vont, à cette occasion, à cinq cents francs.

» Quand les Etats ordinaires se tiennent, le gouverneur a par jour quatre écus argent de Neuchâtel.

» Une revenue qu'on appelle *pour les lettres et casuel*, va à 70 jusqu'à 100 francs par an.

» A la chancellerie, quand le gouverneur fait mettre le grand sceau (ce qui se fait quand il y a des survivances accordées), chaque fois sept écus blancs et demi (ceci arrive rarement); — pour le petit sceau, un écu blanc.

» Pour le fourrage, il y a deux grandes prairies assignées au gouverneur, d'où il tire son foin : l'une est à Corset, et l'autre au Val-de-Ruz.

» On ne fournit point de pain. On fournit au gouverneur douze muids de froment et douze muids d'avoine, ainsi que neuf muids de vin, dont le gouverneur peut prétendre six de rouge et trois de blanc, et ordonner aux receveurs qui le fournissent, que le rouge se prenne à la Coudre, et le blanc des Valangines qu'on estime le plus.

» Les meuniers doivent fournir 225 livres de chanvre au gouverneur, mais ils n'en veulent donner que 200. — Ce chanvre n'est bon que pour en faire faire des toiles pour les domestiques et pour la cuisine.

» On fournit 325 bottes de paille pour l'écurie du gouverneur.

» 2 tonneaux de sel par an qu'on mène au château le nouvel-an.

» On fournit du bois et des charbons au gouverneur; mais madame de Natalis en a oublié la quantité: elle se souvient cependant qu'à peine cela a suffi pour son ménage.[1]

» On ne fournit pas du laitage.

» Toutes les langues de bœuf de la ville de Neuchâtel appartiennent au gouverneur.

» Il y a deux vignes de la Seigneurie qui ont appartenu ci-devant au gouverneur; mais à présent le gouverneur n'a que le droit de les prétendre pour son usage, en payant un fixe aux receveurs de la ville, et les faisant cultiver à ses frais: l'une de ces vignes s'appelle vigne du Château et l'autre de l'Evole; on en tire 22 homes de vin.

» Sur la pêche des truites, on doit à M. le gouverneur 200 livres ou plutôt deux quintaux qui font 220 livres de truites.

NB. Le gouverneur peut faire un contrat avec les pêcheurs qui sont obligés de les fournir, de façon qu'il leur cède la pêche à raison de dix creutzer par livre, à condition que les pêcheurs lui fournissent des truites en tout temps pour le même prix de dix creutzer par livre, de quelle grandeur et en quelle quantité que le gouverneur le souhaiterait.

» Le gouverneur a le droit de chasse, quoique tout le monde prétende d'en

[1] On ne comprend pas trop une pareille réflexion, quand on sait que le combustible fourni au gouverneur avait été RÉDUIT en 1749 à 24 toises de hêtre, 24 toises de sapin et 160 sacs de charbon. F. C.

avoir aussi la permission. — Les perdrix et les cailles sont pour le gouverneur seul, mais il est obligé de les payer, s'il en veut, à ceux qui les lui portent. — Le droit du gouverneur, pour le cerf et le chevreuil, est qu'on doit lui en porter l'épaule avec sa peau; mais pour ne pas gâter toute la peau de la bête les gens du pays ont coutume de porter au gouverneur les deux épaules, ou l'épaule et une cuisse, sans la peau : les cerfs y sont rares. — Toutes les hures des sangliers appartiennent au gouverneur.

» Le gouverneur a le logis et le jardin, où il y a un jardinier, qui est payé de la caisse du roi, en recevant du trésorier cent francs de gage par an, ainsi que l'argent pour les arbres à planter, et pour le fumer. — Madame de Natalis dit qu'il dépend du gouverneur de mettre un autre jardinier à la place de celui qui y est actuellement, qui est un vieux homme, et qui y a été très longtemps.

» L'année des revenus de M. le gouverneur se commence de la St-Martin. — Le gouverneur ne tire ses revenus qu'un an après son arrivée, en recevant alors toujours ses revenus pour l'année passée, de façon qu'il ne commence à tirer ses revenus pour l'année depuis le 11 novembre 1754 jusqu'au 11 novembre 1755, qu'après le 11 novembre 1755.

» Il n'y a point de coureurs dans le pays, — point de bons cuisiniers.

» Les gens du pays ne sont pas bons domestiques. On ne donne pas des gages seuls aux domestiques, sans la nourriture, mais on donne à un cocher la nourriture, la livrée et 24 écus par an; aux autres valets on donne ordinairement, outre leur nourriture, la livrée et 12 écus blancs par an.

» La toile du pays se fait de chanvre; elle est assez fine mais un peu chère. Les linges de table très chers.

» On ne fait point de voitures dans le pays, ni de harnais, puisque le cuir n'y est pas bon.

» La volaille y est chère, surtout les chapons et les dindons, dont on fait venir les meilleurs de Berne. Les oies sont petites, mais assez bonnes.

» Le sucre et le café y est cher, mais on en trouve d'assez bon.

» Il n'y a point de truffes dans le pays, à cause du terrain dur et plein de pierres.

» Il n'y a pas de bons légumes dans le pays, et il faut faire venir au moins tous les quatre ans de nouvelles graines. Les meilleurs légumes sont ceux de Genève.

» Les figues sont assez bonnes, et mûrissent bien, surtout les blanches.

» Il y a de bonnes prunes, des mirabelles, des abricots, de bonnes poires et beurrées. Pour les pommes, les renettes grises et blanches sont les meilleures.

Il y a aussi une pomme qu'on appelle la pomme d'api, sans odeur, mais d'un bon goût, ainsi que la pomme melon.

» Les marons n'y mûrissent pas.

» On y a des jambons assez bien fumés.

» Il n'y a pas de bons melons dans le pays; mais on peut en faire venir dans des couches.

» Il y a d'assez bons orangers et même des grenades qui fleurissent, mais le fruit n'en mûrit pas. »

(Communiqué par M. F. Chabloz).

LOUIS GROSCLAUDE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE JANVIER

Deux chefs d'écoles, contemporains de David, écrit Delécluze dans son étude sur le peintre des Horaces, Regnault et Vincent, exercèrent quelque influence sur les arts, mais bien plutôt par les élèves qu'ils formèrent. Tous deux étaient d'habiles artistes, praticiens consommés, mais à qui il manquait cette fixité dans les idées qui fait que l'on choisit un but vers lequel on tend sans cesse, ce qui donne aux productions un caractère fort et décidé. Regnault n'avait reçu aucune instruction, et son esprit comme son imagination était sans portée. C'était un de ces praticiens très adroits, savants même, dont les talents matériels n'auraient pu devenir réellement utiles que s'ils eussent été sous la direction d'un génie supérieur qui les eût vivifiés. Les meilleurs ouvrages de Regnault sont l'*Education d'Achille* et une *Descente de croix*, où l'on remarque une fermeté et une flexibilité de pinceau qui feraient honneur à un élève de Carrache. Nous ajouterons à cette juste appréciation qu'il nous paraît que la perfection matérielle, le fini propre et régulier des

toiles de Regnault atténue et détruit même le caractère primitif de ses conceptions; un tel maître ne pouvait développer chez ses élèves l'amour et la recherche des grands côtés de la nature; Grosclaude nous paraît avoir subi cette influence de l'école; il apprit à adoucir les rudesses, à caresser les formes plutôt qu'à les accuser, à glisser d'une brosse souple sur les accents caractéristiques; c'est à cette direction dans ses études et sans doute aussi à son tempérament qu'il arriva à se faire plus tard une grande réputation comme peintre de portraits.

Il travaille deux ans à l'atelier de Regnault où ses progrès sont rapides, grâce à une tenacité et à une énergie de travail que nous avons constatée déjà chez plusieurs de nos compatriotes montagnards; il étudie en même temps les maîtres italiens et flammands des galeries du Louvre, où depuis les conquêtes du consulat et de l'empire arrivaient les toiles, les dessins et les statues de toutes les écoles; il est attiré de préférence vers les délicatesses de la couleur et du modelé; Corrège lui montre la suavité des contours, les portraits de Titien lui enseignent l'agencement des draperiès, Rembrandt développe chez lui des qualités de transparence qui apparaîtront d'une manière sensible dans quelques-unes de ses toiles.

Grosclaude qui est devenu un des élèves préférés de Regnault, est présenté par son maître au peintre Lethière, l'auteur de la *Mort des fils de Brutus;* encouragé par lui, le jeune homme se disposa aux concours académiques du prix de Rome; les Neuchâtelois, alors sujets de Berthier, jouissaient des mêmes priviléges que les Français. Mais un travail excessif et l'air de Paris avaient altéré sa santé à un point tel qu'il dut abandonner ce projet sur lequel tout jeune artiste échafaude un avenir de succès et de gloire. Il revint alors au pays en 1807; l'air natal eut une heureuse influence sur le jeune homme qui recouvra en peu de temps les fraîches couleurs de la santé; mais tourmenté du désir de continuer ses études interrompues, il reprit le chemin de Paris où, après un séjour de quelques mois, il retomba malade; la vie cloîtrée et le climat de la grande ville ne convenaient décidément pas au montagnard; il dut encore abandonner une fois ce grand centre artistique et dire adieu à des amis, des condisciples qui devaient plus tard s'illustrer; citons seulement Schnetz, Couder, et son compatriote Forster.

Grosclaude se fixe à Genève. Cette ville riche, intelligente et dans une admirable situation lui offrit bien des compensations; il y débuta par des portraits. Ses succès dans ce genre lui assurèrent de suite une grande quantité de commandes; il pouvait désormais vivre de son travail, mais ses instincts l'attiraient de préférence vers les scènes intimes et humoristiques de la vie contemporaine, vers l'étude des animaux et même du paysage. Il expose pour

la première fois au salon de Paris en 1826; l'année suivante il s'y fait remarquer par trois toiles : la *Fermière charitable*, *Animaux et figures*, *Groupe de buveurs.* Les habitués des cabarets de Brawer, d'Ostade et de Téniers sont des buveurs de bière, d'une gaîté un peu triviale souvent; ceux de Grosclaude ne sont pas moins rubiconds, mais leur joie est plus sympathique, c'est le vin doré des côteaux d'Yvorne ou de Lavaux qui coule dans leurs verres; il déride et épanouit les faces, on rit avec eux de leurs joyeux propos, on s'attable volontiers à leurs côtés sans craindre que la dernière goutte du *jus divin* n'amène les rixes sanglantes ou les contorsions d'une digestion troublée, habituelles aux acteurs des tableaux des Flandres. Le buveur est bien démodé, il ne trouve grâce que si sa coupe en cristal taillé étincelle entre les doigts roses des marquis de la régence sous les lambris d'un salon ou les bosquets d'un parc; mais en 1827, Béranger, Désaugiers et les adeptes du *caveau* célébraient le « jus de la treille, » les lyriques académiciens eux-mêmes renouvelaient les odes anacréontiques en l'honneur de Bacchus; il est tout naturel que les peintres aient sacrifié au goût du jour, aussi retrouvons-nous Grosclaude au salon de 1833 avec un *Intérieur de cabaret*, dont M. de Rotschild devint acquéreur, puis, comme si l'auteur eût voulu montrer les différents côtés de son talent, il expose la même année *Une jeune fille à la fenêtre*, acquise par M. Audéoud-Binet, *Groupe d'enfants faisant des bulles de savon*, *Intérieur de cuisine rustique*, *Deux jeunes filles jouant sur un lit*, *Un buveur.* Ces toiles furent exécutées à Genève, l'artiste s'était fait là une véritable réputation de peintre de genre et de portraits qui s'était répandue au loin; il avait fait la connaissance de l'anglais Wilkie; l'Académie de Berlin lui offrit le titre d'académicien, qu'il accepta et dont il reçut le diplôme en 1827. Malgré les ressources qu'il trouvait à Genève, malgré la beauté du pays et les amitiés qu'il y avait contractées, Grosclaude trouva bientôt ce théâtre trop restreint pour ses aspirations; ses collègues, Forster entr'autres, lui conseillèrent de retourner à Paris; il y revint en effet en 1835.

Cette année-là un succès réel l'attendait au salon, où il envoie quatre toiles: *Le toast à la vendange de 1834* est acheté par la liste civile et placé au musée du Luxembourg. C'est l'œuvre la plus populaire de l'artiste, elle a été lithographiée par Julien dans la *Galerie pittoresque.* Quatre buveurs sont réunis auprès d'une table, l'un d'eux en blouse bleue et coiffé d'un bonnet de coton remplit son verre en souriant; un autre, le verre en main, fait face au spectateur, et soulevant un chapeau claque empanaché de vigne s'apprête à porter le toast cher à son cœur; un troisième, vu de dos, est prêt à y répondre; un quatrième, debout, complétera l'unanimité de cette joyeuse société. Au diable les soucis et la peine, le vin de 1834 dore le modeste horizon de nos buveurs et nous rions avec eux.

Un critique, M. Edmond About, dans son *Voyage à travers l'exposition des beaux-arts*, consacre quelques mots à notre compatriote; la plume parfumée d'élégance du satirique parisien lui décoche des traits violents, « la lourde, la cruelle, l'implacable vulgarité » l'offense. Cependant, dit-il, il n'est pas sans talent, puisqu'il a le talent de plaire, ses toiles sont comme des miroirs où toutes les trivialités du monde viennent se réfléchir en souriant.

Trivialités si l'on veut, mais tous les génies ont ramassé des trivialités, mendiants, goujats et valets ont eu leur place au soleil de l'art; Ribeira lui-même donnait asile dans ses toiles aux nains et aux pieds bots, il les peignait de grandeur naturelle et les encadrait d'or comme des princes du sang; pourquoi les trivialités de notre époque n'auraient-elles pas leurs peintres? Y a-t-il des classes, des gens mis au ban de l'art? de quel droit M. About crée-t-il un exclusisme? il y a des crudités que nous préférons aux élégances malsaines de l'art français contemporain. La haute société du second empire, dont M. About paraît être l'interprête, ne s'accommode pas facilement des trivialités réelles palpitantes créées par l'antagonisme des classes quand un Millet ou un Courbet les présentent hardiment à leurs yeux. Pour nous, hommes d'un autre pays, les bouteilles vertes, les verres unis, la pipe et les cartes ne nous effarouchent point, et le rire franc des buveurs ne nous met pas en fuite.

Si les noms de deux chefs d'école arrivent sous notre plume, ce n'est pas que nous ayons l'idée de présenter Grosclaude comme un artiste à tendances, non, il n'a rien dans son œuvre qui fasse supposer qu'il ait obéi à une idée philosophique ou sociale, mais nous tenions à nous inscrire en faux contre les opinions aristocratiques de l'auteur de *Germaine*.

Le *Toast à la vendange* nous paraît aujourd'hui d'une exécution un peu vieillie, sans grand ressort de dessin; la couleur, qui a poussé au noir, n'a pas les transparences et les délicatesses que nous remarquons plus tard dans d'autres toiles de Grosclaude, particulièrement dans *Le buveur* du Musée de Neuchâtel, qui est une réduction de la figure principale du tableau du Luxembourg. L'artiste exposait encore cette même année 1835 *Le mélomane ;* un vieux musicien, agité la nuit par une inspiration musicale, s'est levé au point du jour pour chanter le morceau qu'il a composé, *La distraction* et *Le Petit nonchalant.* Ces deux dernières toiles étaient acquises par M. de Rotschild. Grosclaude obtenait une médaille à la suite de cette exposition. De ce moment ses succès vont grandissant, il devient un des portraitistes à la mode, la fortune lui sourit, elle ouvre au grand monde parisien les portes de son atelier où les plus charmantes femmes viennent poser tour à tour; il fait chatoyer agréablement la soie et le cachemire, il caresse d'une brosse assez souple les « turbans sylphides, les toques à marabouts, » et jette au goût du jour les

« ceintures-écharpes » de satin sur les épaules décolletées; la vie de l'artiste est à ce moment tissée d'or et de soie, comme ces étoffes arabes que la conquête d'Alger et les *Orientales* de Victor Hugo avaient mises à la mode; elle se résume toute entière dans les livrets du salon que nous transcrivons ici.

Salon de 1836 : *La Réconciliation.* Une jeune villageoise qui s'est mariée contre le gré de ses parents, revient au foyer paternel implorer son pardon avec son époux et son fils. Les sujets de ce genre auront toujours le privilége de captiver la foule; les sentiments qu'ils mettent en scène sont de la vie réelle et se comprennent sans effort; celui-ci eut un succès mérité et fut acheté par M. Bernard St-Ours, de Genève. La *Partie de cartes. Intérieur d'écurie.*

Salon de 1837, le *Salut militaire,* portrait de *M. de Rotschild,* portrait du *comte d'Espagnac,* portrait *des filles du comte d'Espagnac.*

Salon de 1838, les *Enfants en liberté,* le *Petit déjeûner,* portrait *des fils du marquis d'Alcacinès.* Il obtient une nouvelle médaille.

Salon de 1839, la *Tireuse de cartes,* portrait d'un *Enfant de M. de Rotschild,* portrait du *Fils de M. Haas. Animaux et figures.* Il semble que Grosclaude ait conservé un souvenir du pays natal, il n'a pas oublié les vaches des prairies du Jura, et il les étudie à l'occasion avec une brosse consciencieuse à la manière des Flamands; il y a même dans ses toiles de ce genre des recherches de couleur, de transparence et d'atmosphère qui sont peu habituelles aux peintres qui vivent cloîtrés dans leurs ateliers.

Salon de 1840, la *Lecture :* « Les cygnes sont moins blancs que les filles des Gaules » (Châteaubriand, les Martyrs.). *Portrait de Mme T., portrait du jeune H.*

Salon de 1841, les *Trois commères,* portrait de *Mme Martigny et de son fils.*

Nous avons dit que Grosclaude marchait sans but; on voit en effet par la liste de ses toiles qu'il passe des buveurs aux portraits du monde élégant et des animaux au lyrisme de Châteaubriand; cet éclectisme qui, chez les génies de l'art, est un manifeste de leur puissance, devient chez les talents d'un ordre secondaire une preuve d'indécision; il nous paraît en effet, en étudiant l'œuvre de Grosclaude, qu'il est peintre dans le sens restreint du mot, c'est-à-dire aimant sa palette, épris quelquefois de couleur et de joie; mais que, comme son maître Regnault, il n'a pas devant lui un but précis, un idéal généreux par lequel il est dominé.

(A suivre.) A. BACHELIN.

RÉUNION ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

AU LOCLE, LE 19 JUIN 1871

Lundi 19 juin, la Société cantonale d'histoire, réunie au Locle, tenait sa 8me séance générale. Depuis 1865, lors de ses débuts à Fleurier, cette association, d'abord bien humble, a pris de la consistance, et a conquis une place honorable parmi ses sœurs de la Suisse. Le but qu'elle poursuit se fait connaître peu à peu par ses travaux et par l'esprit dont elle est animée; accueillie peut-être avec défiance par les hommes disposés à rompre avec le passé, elle a montré qu'elle n'entendait nullement entrer dans la voie des récriminations et se complaire dans une tendance rétrograde. Pleurer sur les temps qui ne sont plus, condamner les progrès modernes, gémir sur des tombeaux, s'abîmer dans la contemplation d'un silex lacustre, se condamner à étiqueter du bibelot gallo-romain, se vouer corps et âme à l'adoration des *antiquailles*, tel n'est pas le rôle de la Société d'histoire. S'il a plu à quelques railleurs, très spirituels, mais mal informés, de s'égayer aux dépens de la Société ou de quelques-uns de ses membres, c'est la conséquence de la liberté dont on use chez nous à l'endroit de toutes les choses nouvelles. Du reste, les études historiques nous apprennent que la défiance et l'engouement sont un des traits distinctifs du caractère neuchâtelois, qui tient à la Gaule par plus d'un fil. Non, tel n'est pas le rôle de la Société d'histoire; cette manie peut envahir tout au plus un homme, mais un corps si nombreux, jamais. Elle compte des chercheurs, des collectionneurs, des fureteurs d'archives, friands de vieux parchemins dont ils déchiffrent à merveille le grimoire, inintelligible aux profanes, mais tous sont animés de cet amour ardent pour la patrie qui fournit au citoyen éclairé ses meilleures inspirations.

Au milieu de notre vie affairée, des préoccupations de notre commerce ou de notre industrie qui nous mettent en contact avec toutes les nations de la terre, n'est-ce pas un besoin, après ces excursions lointaines, de venir nous retremper au foyer de la famille neuchâteloise. On se réunit quelques-uns, de vieux amis et aussi des jeunes, on cause du pays, des traditions poétiques du passé dont on rappelle les nobles exemples; le cœur se réchauffe, on songe à l'avenir, on veut, Dieu aidant, faire ensorte que nos fils soient meilleurs que leurs pères et profitent des enseignements de l'expérience. On passe ainsi quelques heures délicieuses, à échanger des témoignages d'estime, d'affection, et l'on se sépare sous une impression heureuse avec le désir de travailler de tout son pouvoir au bien public et à la prospérité de la patrie.

Voilà, pour ceux qui l'ignorent, ce que sont les séances générales de la Société d'histoire; il n'y a là rien d'effrayant, et tout bon neuchâtelois, ou tout bon Suisse doit s'y sentir à l'aise. Il est vrai que les théories extraordinaires n'y font pas fortune, pas plus que la polémique; d'un commun accord les hommes appartenant à des partis différents font trève à leurs débats; tout en gardant chacun leurs convictions, ils savent se placer sur un terrain neutre, celui de la fraternité et de la liberté, où les adversaires politiques peuvent se tendre la main. Ainsi on apprend à se connaître, à s'apprécier, à s'estimer; des préventions se dissipent, des malentendus s'éclaircissent, et l'on réunit, pour la grande œuvre du progrès, les faisceaux épars du vieux tronc national.

Si le beau temps a favorisé la Société l'année dernière à Boudry, il n'en a pas été de même au Locle; la montagne lui a tenu rigueur, comme à la Chaux-de-Fonds en 1869, et lui a offert un ciel chargé de lourds nuages noirs d'où tombaient des torrents de pluie chassés par un vent glacial. L'accueil sympathique fait à la gare par le Comité local eut le don de neutraliser les âpres rigueurs d'un climat qui nargue le solstice d'été, et les cœurs commencèrent à s'épanouir à la collation offerte avec courtoisie dans la vaste salle de l'hôtel des Postes, cédée obligeamment par le Cercle de l'Union républicaine et arrangée avec infiniment de goût pour la circonstance. C'est là qu'on distribua aux sociétaires une jolie carte contenant deux photographies et où sont inscrites toutes les illustrations du Locle; elle restera comme un aimable souvenir de cette belle fête.

La séance proprement dite eut lieu à 9 heures dans la salle où se tiennent les assemblées de la Commune. M. James Bonhôte, secrétaire, lit le procès-verbal de la réunion de Boudry; une rectification est demandée pour le nom de M. Alexandre DuPasquier, omis dans la liste des membres reçus à Boudry.

Le président, M. L. DuBois-DuBois, ouvre la 8[me] réunion générale par un discours où l'histoire du Locle, depuis ses origines jusqu'à nos jours, est exposée avec autant d'intérêt que d'érudition. Il n'appartenait qu'à un fils du Locle de raconter si simplement et si bien la vie de la mère-commune des Montagnes neuchâteloises. Ce travail, semé de détails piquants, est écouté avec une attention soutenue et vigoureusement applaudi. Nous le donnons plus loin à nos lecteurs.

On procède ensuite à la réception des candidats présentés.

Sont admis comme membres titulaires actifs :

M. Henri Grandjean, au Locle.
Auguste Jeanneret, »
Auguste Matile, »
Philippe DuBois, »
Charles DuBois-Richard, au Locle.
Emile Michet, notaire, »
Auguste Burdet, »
François Joseph-Jeanneret, »
Ulysse Perret-Vuille, »
Edouard Perregaux, »
Paul Comtesse, pasteur, »
Rosset, »
Fritz Huguenin, »
Paul-Emile Barbezat, directeur des écoles, au Locle.
Emile Kœnig, D[r], au Locle.
Jules Dubied, professeur, »
Louis DuBois-Favre, »
Julien Gaberel-Huguenin, »
Jules Huguenin-Vuillemin, »
F.-L. Favarger, notaire, »
Ch.-Adolphe Montandon, »
Ernest Montandon, »
Jules Lardy, D[r], »
Henri Guye, »
Alfred Grandjean, instit., »
J.-J. Matthey, »
Alfred Jurgensen, »
L. Huguenin-Virchaux, à la Chaux-de-Fonds.
Ch. Guyenet, ingénieur, »
L. DuPasquier, à Colombier.
Fritz Landry, à Neuchâtel.
Alfred Convert, docteur, à Neuchâtel.

Sont admis comme membres correspondants :

MM. Pierre Mieusset, à Matche (Doubs).
Henri Gouverd, » »

La cotisation pour 1871 est maintenue à 3 fr.

On choisit Couvet pour le lieu de la prochaine réunion de 1872.

On passe à l'élection du bureau. Sont proposés, pour la présidence : MM. Fritz Berthoud, Louis Pernod, Gust. Petitpierre. Après un tour de scrutin, M. Fritz Berthoud est nommé président par 51 voix. M. Louis Pernod obtient 5 voix ; M. G. Petitpierre 1.

Le bureau est réélu dans son entier; on y adjoint M. L. Pernod à Couvet. Il se trouve composé comme suit :

Président : M. Fritz Berthoud.

Vices-Présidents : MM. Louis DuBois-DuBois et L. Favre.

Secrétaires : MM. Ch. Châtelain et J. Bonhôte.

Caissier : M. Ed. de Pury.

Assesseurs : MM. A. de Coulon, Desor, de Mandrot, H.-L. Otz, Jules Breitmeyer et L. Pernod.

Les comptes, présentés par M. Ed. de Pury et vérifiés par le bureau, sont admis avec des remerciements pour M. le caissier. Le solde en caisse au 31 décembre 1870 est de fr. 1284»48.

A propos des crédits votés pour exécuter des fouilles dans la grotte du Four, ainsi que pour améliorer le sentier qui y conduit, M. Desor expose les raisons qui ont empêché d'entreprendre ces travaux. Le principal obstacle provient de la situation de la caverne sur un terrain revendiqué également par la commune de Boudry et par son président M. de Pierre. Tant que cette question de propriété n'est pas jugée, nous ne pouvons pas y mettre les ouvriers. — On maintient le crédit pour cet objet.

MM. de Mandrot, colonel, et Desor, professeur, font rapport sur les fouilles entreprises à Chézard aux frais de la Société, avec le concours du propriétaire du terrain, M. Tripet, auquel on rend hommage pour sa complaisance. On a mis au jour les fondements et substructions d'une villa romaine, avec débris de tuiles, fragments de mosaïque, revêtements de ciment peints en jaune, en bleu, en rouge, comme sur les murs de Pompéï, tuyaux de plomb pour les bains, etc. — Bien qu'on n'ait pas encore exhumé tout l'ensemble, on peut néanmoins en avoir une idée complète et juger de l'importance de cette demeure. Si ses prévisions ne le trompent pas, M. de Mandrot croit qu'elle n'est pas la seule dans le Val-de-Ruz; on aurait ainsi la preuve que ce vallon était peuplé et cultivé bien avant l'époque assignée généralement par nos historiens et nos

chroniqueurs. Une autre preuve est fournie par les anciennes routes qui traversent cette contrée.

M. Desor pense que ces constructions, malgré leur caractère romain, peuvent fort bien avoir appartenu à des propriétaires indigènes. On sait que les grands seigneurs gaulois, devenus citoyens romains, affectaient d'adopter les mœurs et les habitudes de leurs conquérants. Il est donc possible que nos fouilles soient tombées sur une de ces demeures, qui aurait ainsi pour nous un double intérêt.

M. Desor présente un modèle de cadenas romain restauré par M. Hipp, qui en a deviné la structure, d'après un échantillon fort détérioré, et en a reconstruit la clef. Il fait voir en outre plusieurs spécimens de ce même cadenas, trouvés en divers lieux, au bord du lac près du Bied, et même dans un vieux bahut, au Val-de-Ruz, par M. Léo Jeanjaquet. Un certain nombre sont visibles au musée d'Avenches, parmi les objets romains.

M. Alexandre Daguet lit un travail relatif aux affaires de Neuchâtel à l'époque de l'annexion à la Prusse en 1707 et lors de l'assassinat de Gaudot en 1768. Cette étude de longue haleine est faite en très grande partie sur des documents originaux et inédits, et empruntée à la correspondance secrète des ministres de Louis XIV et Louis XV avec les chefs de la république fribourgeoise, leurs Excellences E. de Fégely et Ignace Gady, qui étaient les pensionnaires de la France. L'auteur destinant son travail au *Musée*, nos lecteurs jugeront par eux-mêmes de son importance pour notre histoire, pour celle de son canton d'origine et de la Suisse en général.

M. L. Favre attire l'attention de ses collègues sur les manuscrits de famille, qui contiennent parfois des renseignements d'histoire populaire du plus haut intérêt; il cite, comme exemple, le journal de Jaques Sandoz, notaire et perruquier à la Chaux-de-Fonds, à la fin du XVII[e] siècle. Ce manuscrit est tombé par hasard dans les mains de feu M. le pasteur Andrié, qui l'a légué à la bibliothèque du Locle. Une copie, de la main de M. Ulysse Mathey-Henry, ira bientôt enrichir la bibliothèque de la Chaux-de-Fonds. M. Favre demande si l'on ne pourrait pas en publier des fragments dans le *Musée neuchâtelois*. Il mentionne ensuite le Journal écrit de 1769 à 1778 par D[d] Sandoz, ancien d'église et Gouverneur de la Chaux-de-Fonds, domicilié aux Reprises, puis aux Crosettes, qui donne une photographie complète de la vie publique, industrielle et domestique de cette époque. Il termine en lisant plusieurs fragments de ce manuscrit qui est sa propriété.

Enfin M. l'abbé Jeunet fait part de ses recherches sur l'étymologie des noms des principales localités de notre pays.

La séance est levée à une heure.

Un assez grand nombre de sociétaires profitent d'une éclaircie, entre deux averses, pour aller visiter le Col des Roches, avec la percée de 900 pieds faite de 1802 à 1805 pour l'écoulement des eaux stagnantes de la vallée, plus loin la roche aux écussons, où sont gravées les armoiries de Neuchâtel et Valangin, d'Espagne et de France. Etait-ce à propos de la cession de la Franche-Comté à la France, sous Louis XIV; c'est un point qui n'est pas encore éclairci. — Au retour on visite à la Molière, la *maison du diable* qui, avec le *Couvent* du Creux des Olives, à la Chaux-de-Fonds (voir *Musée neuchâtelois*, 1869, page 270) paraissent être les plus anciennes constructions de nos Montagnes. Les murs, en bossage, sont faits de blocs énormes d'un calcaire à nérinées également employé au *Couvent*. Malheureusement, des réparations et des changements regrettables ôtent à cette maison son caractère primitif.

D'autres membres, curieux de faire connaissance avec l'industrie locloise, visitent quelques comptoirs, entre autres celui de MM. Huguenin et fils, où ils admirent des montres de précision, dont les bulletins de marche, délivrés par notre observatoire, accusent la haute distinction. Ils apprennent aussi avec joie, par une dépêche télégraphique mise sous leurs yeux, que M. Jules Jurgensen, leur collègue, vient de recevoir une médaille d'or à l'exposition de Naples, malgré la concurrence redoutable des meilleurs produits de l'horlogerie anglaise.

A deux heures, le banquet réunit, dans le local de l'Union républicaine, environ une centaine de convives joyeux et dispos. Le dîner est excellent, les vins sont parfaits; on pourrait croire que les collines des *Monts* ou de l'*Argillaz*, au lieu d'herbes fourragères, sont couronnées de pampres, comme les coteaux des bords du lac. — M. Jules Jurgensen commence la série des discours par un toast à la *Patrie*, qui remue tous les cœurs et excite tous les enthousiasmes. Ceux-ci trouvent leur expression dans une improvisation chaleureuse de M. A. Daguet, professeur, qui s'élance à la tribune avec une ardeur toute juvénile. Il rappelle les illustrations du Locle, sans oublier les artistes, graveurs et peintres, Forster, Calame, Grosclaude, M. Zuberbühler, qui assiste au banquet, et salue avec orgueil un village qui présente tant de ressources. — M. le Dr P. Ladame lui succède pour porter, par de nobles paroles, le toast à l'avenir de la Société d'histoire. — M. Desor, en déplorant la perte récente de M. Célestin Nicolet, deux fois président, et le membre le plus actif de la Société, accomplit un pieux devoir, commandé par une amitié de trente-quatre années, et une communion intime de travaux et d'études scientifiques. Son émotion se communique à ses auditeurs et des larmes brillent dans leurs yeux.

M. Fritz Berthoud remercie le Locle pour la réception qui nous est faite;

il témoigne à la Société combien il est sensible à l'honneur d'être appelé à la présidence pour la seconde fois, et conclut en portant la santé de M. L. DuBois-DuBois, le plus modeste des présidents, qui a contribué pour une si grande part à la réussite de cette belle fête.

MM. Amiet, de Soleure, Perrochet, pasteur, de Mandrot, Breitmeyer, Jeunet, occupent tour à tour la tribune et font entendre d'éloquentes paroles. M. Lucien Landry raille d'une manière spirituelle la suppression déraisonnable de l'article devant la plupart des noms des localités de nos montagnes : je vais *à Chaux-de-Fonds*, je retourne *à Locle*, etc., on altère ainsi le sens et l'orthographe de ces noms. M. Nicolet s'élevait de toutes ses forces contre cette habitude qui semble s'implanter chez nous, et c'est en son nom qu'il prie la Société d'histoire d'y mettre opposition dans la mesure de son pouvoir. Il recommande aussi avec chaleur le *Musée neuchâtelois*, soutenu avec tant de courage par ses rédacteurs; puisse ce journal trouver au Locle de nombreux abonnés.

Deux Français, MM. Mieusset et l'abbé Narbey, lisent des vers destinés à exprimer la reconnaissance des Français à l'égard de la Suisse, à propos des derniers événements. — Plusieurs orateurs leur répondent par des vœux pour le bonheur de la France. — Tous ces discours alternaient avec l'excellente et harmonieuse musique du Locle, dont l'exécution artistique a ravi les auditeurs.

A 8 heures, il fallut à regret partir pour la gare. La fête du Locle était finie; elle restera comme un point lumineux dans nos souvenirs; puisse-t-elle laisser des traces salutaires de son passage.

Des amis anciens et nouveaux nous accompagnèrent jusqu'aux wagons; c'étaient MM. DuBois, Jurgensen, H. Sandoz, Jaccard, Lutz, Burdet, Michel; les mains se serrent une dernière fois : « A l'an prochain, à Couvet ! » et l'on se met en route sous des averses de pluie, chassées par le vent glacial.

L. Favre.

LE LOCLE

NOTES HISTORIQUES

Discours prononcé par M. L. DuBois-DuBois, président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 19 juin 1871.

Messieurs,

Dans votre séance de l'an dernier, vous avez bien voulu désigner le Locle comme point de réunion de votre Société pour 1871. Quoique cette région ne présente pas un intérêt bien grand à l'historien, l'origine de nos centres de population étant relativement au reste du pays assez récente, j'ai cru bien faire, pour ne pas déroger à ce qui s'est pratiqué jusqu'à ce jour, de vous présenter aussi brièvement que possible quelques notes recueillies sur le Locle et ses environs immédiats. Je réclame pour ce travail votre bienveillante indulgence; il sort d'une plume peu exercée et qui a cherché à faire preuve de bonne volonté plutôt que d'érudition. Au reste, ma tâche se trouve remplie et au delà, par le discours prononcé il y a deux ans à la Chaux-de-Fonds par M. Célestin Nicolet; il vous a initié aux mœurs et aux usages communs aux habitants de la Montagne, ensorte qu'à ce point de vue, je ne puis que me référer à ses éloquentes paroles.

Depuis que les lignes qui précèdent sont écrites, nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de notre savant collègue. Le vide qu'il laisse parmi nous est grand, car certes, par son affabilité, son érudition et son zèle infatigable, il était un des membres les plus utiles de notre Société. Sa mémoire restera chère à tous ceux qui l'ont connu.

Quant à la partie purement historique, les principaux documents consultés sont : le Recueil des actes déposés à nos archives, les protocoles du Conseil de Commune, un volume de pièces officielles collectionné par notre collègue M. Ulysse Mathey-Henry, à l'obligeance duquel je dois aussi la copie des plumitifs des assemblées de Communes, un manuscrit copié en 1733, par G. Jacot-Descombes, et enfin des papiers et correspondance de famille.

Malheureusement les registres de Commune ne datent que de 1646; de plus, il y a une lacune de 1648-1696, due très probablement à l'incendie qui détruisit le 16 août 1683 vingt-trois maisons, y compris la cure et la Mai-

son-de-Ville. (Voir appendice *A*). Ce qui rend cette supposition d'autant plus vraisemblable, c'est qu'une délibération du Conseil de Commune en date du 14 octobre 1759 (registre 16, page 417), indique la disparition de l'acte *d'érection de la cure du Locle pour avoir été incendié*, ce qui permet d'admettre que d'autres actes ont eu le même sort.

La situation du Locle surprend le voyageur qui le visite pour la première fois. De quelque côté qu'on s'y rende, il faut d'abord gravir des rampes interminables; on s'attend à trouver un village perché sur un sommet, mais tout-à-coup la montagne s'effondre et l'on descend au fond d'une vallée étroite et profonde, qui dans sa plus grande largeur ne mesure que quelques cents pieds et dont la longueur atteint deux à trois kilomètres. Aussi porte-t-il quelque fois dans les anciens actes l'épithète peu flatteuse de *Creux* ou de *Moustier du Creux*.

Les environs du Locle présentent au point de vue géologique un caractère particulier; notre ami, M. Jaccard, qui le connaît mieux que personne, a bien voulu me faire part d'une faible portion de son savoir. « Ici, dit-il, fut autrefois l'Océan; nos bancs de rochers ont été formés par des sédiments déposés au fond des mers; on voit des coquilles de mer, des oursins, des coraux enveloppés dans ces couches et ensevelis jusque dans les profondeurs de nos montagnes. A une époque plus récente, mais bien ancienne encore, la mer ayant disparu et les terrains qu'elle avait formés s'étant consolidés, un bassin d'eau douce occupait ce vallon. Sur les rives de ce lac ont été ensevelies 140 espèces de plantes, dont les empreintes recueillies à la gare du Locle, ont permis de se faire une idée d'un climat qui n'est plus le nôtre, mais bien celui des tropiques. Parmi ces empreintes les plus fréquentes sont celles des lauriers. Que nous voilà loin de nos sombres forêts de sapins et de nos longs hivers avec leur tapis de neige!

» Chacun de vous, messieurs, a remarqué que les pentes formant le versant Sud de notre vallée diffèrent de celles des autres vallons du pays; une série de monticules arrondis sont séparés par autant de coupures latérales. Ces divers monticules formaient autrefois un dépôt que les courants ont divisés; c'est le dépôt lacustre, connu sous le nom de *pierre morte du Locle*. Le caractère propre de cette roche est d'absorber facilement l'eau de pluie; elle s'en pénètre et la rend sous forme de sources nombreuses et fraîches, dont le Locle est si abondamment pourvu. C'est la présence de ces sources dans le voisinage d'un sol dont la culture était facile, quoique peu productive, qui a déterminé l'établissement des premiers colons dans diverses parties de la vallée, soit au Verger soit à la Molière; ainsi se confirme la théorie des géologues, qui disent que la nature du sous-sol exerce une influence prépondérante sur le caractère et même le genre de vie des habitants. »

De plus, M. Jaccard m'a fait observer que l'aspect du terrain d'eau douce, passant du blanc au noir par des alternatives de gris et de brun, avait fait espérer qu'on trouverait quelque part un gisement de combustible minéral. En effet, des recherches ont été faites successivement à la fin du siècle passé par MM. Courant et Convert et douze particuliers du Locle, mais leurs travaux n'eurent aucun résultat. D'après un opuscule publié en 1864 par M. Jaccard, le lignite se trouve en si petite quantité dans ce dépôt d'eau douce que l'exploitation en serait improductive [1].

D'où vient le nom de Locle? Vient-il du celtique *Loch*, lac, — du latin, *Lacus*, *Loculus*, où n'est-il que la traduction du mot patois *Louche*, qui signifie en français *Corps de garde?* On peut choisir, les questions d'étymologie restant fort obscures. M. Nicolet ne se prononce pas sur celle-ci et j'imite sa réserve.

Un ruisseau, le Bied, dont les principaux affluents viennent de la Combe des Enfers, sauvage il est vrai, mais qui n'a rien d'infernal, de la Combe Girard, où se trouve une source d'eau minérale, de la Jaluze et de la Molière, arrose la vallée dans toute sa longueur et la divise en deux parties à-peu-près égales. Ce ruisseau, mince filet d'eau en été, devient à la fonte des neiges ou après de longues pluies un torrent qui inonde pour quelques jours le fond de la vallée, mais sans causer de grands dommages. L'inondation de 1750 est la plus forte dont nos annales fassent mention. « Il y eut, dit un témoin oculaire, deux pieds d'eau sur le pont » (celui qui existe encore au centre du village). A cette époque l'écoulement se faisait au Col-des-Roches [2] uniquement par un entonnoir sur l'orifice duquel est construit le moulin célèbre du Col, empruntant sa force motrice à la chute de l'eau qui se perd dans le gouffre. Cet écoulement naturel était insuffisant; il se formait assez souvent au printemps, depuis le Col jusqu'au Locle, un lac qui se retirait insensiblement et disparaissait en été. Ce lac intermittent présentait plusieurs inconvénients; entr'autres, celui d'endommager ou emporter les récoltes, et ce qui est plus grave encore, il rendait, dit-on, la contrée peu salubre. Pour obvier à cet état de choses, un seul moyen se présentait, celui de percer la montagne qui sépare la vallée du Locle de la Rançonnière [3], grosse question pour ce temps-là.

[1] Voir le *Charbon de pierre du Locle*, étude historique et géologique par A. Jaccard. Locle 1864.

[2] Dans les anciennes délimitations: *Porte du Locle;* aussi *Roche fendue;* plus tard *Cul des Roches*, et depuis la construction de la route actuelle : *Col des Roches.*

[3] Nous ne pensons pas, comme on pourrait le croire, que ce mot vienne de *Râce*, scie, scierie ; avant la percée du Col l'eau ne devait pas abonder dans cet endroit ; nous croyons tout bonnement qu'il vient de *rançonner* .

La Commune s'en préoccupa déjà en 1760 [1]. Un Bernois offrit ses services pour ce travail; il n'est pas dit pourquoi ils n'ont pas été acceptés; il est à supposer que les frais dépassaient les ressources communales. Comme qu'il en soit, ce n'est que 45 ans plus tard, que la galerie de 900 pieds de long, telle qu'on la voit aujourd'hui, fut terminée. Douze particuliers du Locle en firent l'entreprise à leurs périls et risques, ayant à leur tête M. le lieutenant-civil Jean-Jacques Huguenin, qui ne se laissa rebuter ni par les ennuis, ni par les difficultés. Les protocoles de la Société nous apprennent que le 16 août 1805, il y eut fête pour inaugurer la percée; un nombreux cortége parcourut la galerie, il y eut jeux, danses, décharges de mousqueterie, etc., etc. Le lendemain, « les eaux furent lâchées » et formèrent les cascades qui tombent aujourd'hui dans le ravin de la Rançonnière. Charles-Samuel Girardet, habile artiste loclois, rendit par la gravure la fête du Col-des-Roches, et fit « don à la Société de la Percée » de 14 exemplaires de son travail. En retour, « la Société reconnaissante de cette attention », lui envoya un service d'argent portant la date du 16 août 1805.

Voici en chiffres le résultat de cette œuvre patriotique : la recette des contributions, comprenant le don du souverain, celui de la commune, les souscriptions particulières, le produit de la taxe volontaire et classifiée des marais, et enfin les souscriptions des sociétaires eux-mêmes, ascende à

				N.L.	18,803	19s	4d
Plus pour vente de marais et de foin				»	7,621	10s	4d
Recette totale . .				N.L.	26,425	9s	8d
La dépense se divise comme suit:							
Percée	N.L. 17,819	16s	—				
Redressement du Bied. . .	» 1,797	18s	4d				
Rétablissement du pont en pierre	» 863	4s	—				
Achat des marais.	» 5,740	5s	7d				
Ensemble.				»	26,221	3s	11d
Reste un boni de				N.L.	204	5s	9d

Valeur employée à faire établir par M. Fréd. Houriet une répétition en or destinée *comme témoignage de reconnaissance* à l'ingénieur M. J.-S. Grouner, consulté pour l'exécution du travail.

Depuis cette grande épuration, le marais est cultivé à peu près en entier. L'Etat a fait exécuter des travaux qui ont activé l'écoulement du ruisseau, mais n'ont pas contribué, si ce n'est dans une bien faible mesure, au dessèchement de la partie basse du vallon; elle est restée marécageuse, et au dire

[1] Reg. de Commune, n° 17, page 18.

d'experts on ne parviendra à une épuration à peu près complète, qu'en baissant le lit du Bied et en drainant. Quoi qu'il en soit, je ne partage pas l'avis de ceux qui pensent qu'en raison de l'humidité du sol, le climat du Locle soit nuisible à la santé publique. Je crois au contraire, malgré ce qui a été dit et écrit, qu'il est salubre. La moyenne de la vie n'y est pas plus courte que dans la plupart des autres districts du canton. En 1867, le Locle, d'après la statistique de l'Etat, est le second en rang [1]. Je pourrais citer beaucoup d'exemples de familles nombreuses dont les enfants sont tous parvenus à la maturité de l'âge [2]. Les cas de longévité ne sont pas rares; en voici deux remarquables antérieurs à la percée. Le 22 avril 1529 mourut Guillaume-Jacques Jacot, âgé de 120 ans [3]. Et en 1712, Rose Billon, veuve de F. Guinand, des Brenets, âgée de 104 ans, reçoit une assistance de sa Commune [4].

Si le climat du Locle vaut celui d'un autre pays, il n'en est pas de même du sol; il ne se prête pas à une culture variée, et sauf les prairies qui donnent de belles récoltes, on ne cultive guère aux environs du Locle, en fait de céréales, que l'orge et l'avoine; dans les meilleures expositions quelque peu de froment et de seigle. La pomme de terre réussit sur les pentes. On obtient sur les collines avoisinantes quelques arbres fruitiers plutôt comme agrément que comme rendement; la cerise est le seul fruit qui puisse rivaliser avec celui de la plaine.

L'introduction de l'horlogerie dans le Jura neuchâtelois n'a pas eu, pendant un certain temps, une influence heureuse sur le développement de l'agriculture; les propriétaires, attirés dans les centres de population par l'appât du gain, ont quitté leurs domaines et les ont remis à bail à des fermiers qui n'ont pas le même intérêt à leur amélioration. Cependant depuis quelques années, grâce à de louables efforts, il y a progrès dans l'élève du bétail, l'aménagement des forêts et la culture en général; nos troupeaux et nos laiteries rivalisent à l'heure qu'il est avec ceux de la Gruyère. Toutefois je me demande si une portion de nos vastes pâturages ne pourrait pas être convertie plus avantageusement en forêts ou en prairies [5]?

[1] Boudry en tête avec une moyenne de 34 ans, 6 mois; vient ensuite le Locle 31 ans, 7 mois.

[2] Au commencement de ce siècle, Fréd. Huguenin, du Cachot, surnommé *Capitna* (petit capitaine), fit son tour de garde-foire au Locle en même temps que ses neuf fils. Chaque communier devait faire une fois cet office. Les gardes portaient des hallebardes appartenant à la Commune; elles étaient maintenues propres par un préposé *ad hoc*.

[3] Manuscrit de G[me] Jacot.

[4] Reg. de Commune, n° 12, page 209.

[5] Le communal qui est aujourd'hui pâturé en entier, a dû être cultivé, du moins en

On remarque aux environs du Locle, par suite de la grande division de la propriété, bon nombre de maisons isolées ou par petits groupes, qui portent toutes des noms particuliers, désignant, soit des accidents de terrain, la résidence de certaines familles, ou des exploitations industrielles. Pour abréger je vous fais grâce de la nomenclature de ces noms. *(B).*

On peut admettre que le bassin du Locle a dû être connu et peut-être habité dans des temps fort reculés, en même temps que le reste du Jura, d'abord par les Gaulois, les Celtes, puis les Romains et enfin par les Burgondes; mais ce n'est qu'au milieu du XIIIe siècle [1] que pour la première fois il est fait mention du Locle à l'occasion d'un don fait par Renaud de Valangin et son fils Guillaume à l'abbaye de Fontaine-André, don considérable puisqu'il s'agit d'un pré à la Chaux-d'Amens et de la vallée du Locle [2]. Qui dit pré dit défrichement et établissement; aussi placerais-je volontiers à cette époque l'origine de la bizarre maison dite *du Diable* à la Molière. Dans ce cas les moines de Fontaine-André en seraient les fondateurs et deviendraient ainsi les premiers colons connus de la vallée du Locle. D'après l'épaisseur des murailles on prendrait, il est vrai, ce bâtiment plutôt pour un fortin que pour la retraite de religieux. Cependant il ne faut pas perdre de vue qu'étant rapprochée de la frontière, ses habitants devaient se trouver isolés et engagés par là à se mettre à l'abri d'un coup de main. Il se pourrait aussi que cette construction massive remontât, comme M. Nicolet semble l'admettre, à une époque plus reculée. Quoi qu'il en soit, un siècle plus tard le monastère de Fontaine-André vendit à Gerard d'Arberg, tué à Laupen en 1339, tous ses droits sur la vallée du Locle, déjà alors le centre des Montagnes, contre une rente de dix muids de blé, froment et avoine [3]. Vers 1303, Jehan Droz et ses fils venant de Corcelles s'établissent au *Verger* dans le quartier portant encore aujourd'hui le nom de *Château neuf;* rien n'indique l'origine de ces noms; de mémoire d'homme on n'y a vu ni verger ni château. La tradition place le lieu de réunion des premières autorités locales ou communales dans un petit

partie, puisqu'en 1576 le Locle reçoit une lettre de franchise pour semer le communal en payant une émine d'avoine par pose. (Archives de Commune, Caisse 2 n° 62.)

[1] Matile, *Histoire de la Seigneurie de Valangin*, p. 92, et Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 14.

[2] « Commemoratio domini Runaldi domini de Valangin, et Williermi ejus filii, qui dederunt pratum apud Amens, quod vulgo calcina dicitur et vallem Losculo » obit de Fontaine-André. *Musée* II, 260. On dit et j'ai lu que le pré ou Chaux d'Amens devait comprendre la partie ouest de la vallée, des Pilons au Col-des-Roches, mais rien ne prouve que ce soit exact.

[3] Chambrier, p. 60. Matile, p. 49.

enfoncement situé entre la Combe Girard et les Montperreux, appelé *Creux aux Sieurs*, ce qui serait un indice que cette partie du Locle fut la première habitée [1].

En 1359, Louis, comte de Neuchâtel, donne en fief la Seigneurie de Valangin au Seigneur Jean II d'Arberg; dès cette époque le Locle a toujours suivi la bannière de Valangin jusqu'en 1848; près de cinq siècles du même régime, c'est un beau laps de temps, et ne craignons pas de dire que s'il fut long il fut aussi heureux. Ainsi que M. Nicolet le fait justement remarquer, la liberté seule attire et retient les habitants dans un climat aussi sévère et aussi ingrat que le nôtre. En 1352, Jean d'Arberg fait déjà quelques concessions à *ses gens* de la Seigneurie de Valangin, mais la grande lettre de franchise concernant le Locle, la Sagne et les Brenets est accordée en 1372 [2]. Dès lors le territoire de ces trois districts fut une *terre de liberté* et porta le beau nom de *Clods de la franchise* [3]. Aux anciens priviléges s'en ajoutèrent d'autres; je ne m'arrêterai pas à les mentionner tous, je dirai seulement qu'ils étaient accordés de bonne grâce par nos Seigneurs; ainsi en 1480 les tenanciers et francs habergeants du Locle ne trouvant plus suffisantes les terres qui leur avaient été accencées, commirent des empiétements dans les Joux et terrains vagues du Seigneur; (on appelait cela des *trop fait)*. Celui-ci, après transaction, non-seulement leur laissa les terres ainsi acquises, mais les autorisa à prendre dans ses *forêts, joux et essertels*, tout ce qu'ils pourraient cultiver pendant deux ans contre finance de onze cents florins [4]. On peut être certain que ces deux années ont été laborieuses. Il faut supposer a l'honneur des Loclois, que les propriétés de ce temps-là n'étaient pas délimitées avec la plus grande exactitude.

Les propriétés communales provenant de la munificence de nos Seigneurs ne sont pas considérables et se réduisent à trois, savoir :

[1] Plus tard et jusqu'au commencement de ce siècle, les assemblées de Commune avaient lieu au temple à l'issue du service divin; elles étaient présidées par le maire ou son lieutenant; ce n'était que dans les cas extraordinaires que les communiers étaient convoqués à la maison de ville.

[2] Caisse 1, n° 7, Arch. de la Commune. Voir pour le détail de cette curieuse pièce, Chambrier, p. 88 et 89, qui en donne un extrait très fidèle.

[3] Ce clos est limité au nord par le Doubs, à l'ouest par une ligne partant du *Ruz de Gudbat* à Martel en passant par la *porte du Locle* (elle fait encore limite avec la France; on voit encore les *écussons* sur le rocher après le premier tunnel du Col des Roches); au midi par le versant sud de la montagne qui sépare la Sagne du Val-de-Ruz, et à l'est depuis la roche de la Corbatière en droite ligne à la combe de la Sombaille.

[4] Chambrier, p. 162, et Arch. de Commune, Caisse 1 n° 12.

1° La Joux Pélichet (Combe Girard et Communal) donnée sans aucune redevance aux *hommes Abergeants du Locle*, le 10 mai 1382 [1].

2° Le Bois du Dazenet (Bois de ville) en 1533 [2].

3° La Joux Verte (Sombaille) en 1538 [3].

Dans ces deux derniers actes il est fait mention de la *Communance* du Locle et de ses gouverneurs; nous n'avons pas trouvé la date précise de l'établissement de la communauté, et nous ne pensons pas qu'il remonte à Jean d'Arberg comme nous l'avons lu quelque part. Au XIVme et même au XVme siècle on ne faisait pas la distinction entre des habitants et des communiers [4].

Le Locle est une Commune pauvre; ses nombreux enfants sont sa seule fortune, aussi n'est-ce pas sans raison qu'elle est souvent mentionnée dans les actes sous le nom de *Mère commune des Montagnes* (*C*). M. Huguenin, maire de la Brévine, l'appelle la *Métropole des Montagnes.* Sauf la Sagne qui fut colonisée par des Vaudois et les Brenets par des Francs-Comtois, toutes les autres communes du Jura neuchâtelois doivent leur origine à des familles locloises. Pendant longtemps le Locle et les deux Chaux (Chaux-de-Fonds et Chaux-des-Talières, Brévine) eurent des intérêts communs avec le Locle. Le 5 octobre 1788, les communiers des deux Chaux sont convoqués au Locle afin d'être consultés sur certaines dépenses [5]; en 1706 la Commune accorde aux communiers de la Chaux-de-Fonds, qui le sont aussi du Locle, 500 livres faibles pour l'établissement d'une école, après avoir obtenu la ratification de la Chaux-des-Talières, le 22 août 1706 [6]. En 1720, il est question de 2000 livres faibles que *chacune des nouvelles paroisses* (vraisemblablement, la Chaux-du-Milieu et les Planchettes) *reçoit pour lui aider* [7]; rien n'indique quand ce don a été fait, ce qui s'explique par une lacune de 5 ans, 1715 à 1720, dans les procès-verbaux de la Commune. Vers la fin du XVme siècle, on remarque une émigration des habitants du Locle; cependant à cette époque, en 1454, le Locle ne comptait que 52 feux, soit environ une population de 260 âmes [8]. Un siècle après, de 1520 à 1532, il y fut baptisé de 56 à 73 enfants par an [9], et en 1777

[1] Archives de Commune, Caisse 1 n° 1 et 2.
[2] Id. id. 1 n° 6.
[3] Id. id. 1 n° 13.
[4] Chambrier, p. 131,
[5] Registre de Commune, n° 20, p. 265.
[6] Id. n° 11, p. 71.
[7] Id. n° 14, p. 41 à 43.
[8] Matile, p. 10.
[9] Manusc. Gme Jacot.

le village comptait 70 maisons évaluées à N.L. 529,400, non compris toutefois les nombreux hameaux et maisons isolées qui l'entourent [1].

La population montagnarde, habituée dès longtemps par les franchises obtenues de ses Seigneurs au self-gouvernement, au libre examen, en un mot à la liberté, accepta sans lutte et presqu'à l'unanimité la réforme; celle-ci à son tour eut une influence heureuse et bénie sur les destinées de notre chère patrie, et c'est certainement à elle que nous devons en bonne partie la situation privilégiée dont nous jouissons.

« C'est le jour de notre dame de Mars 1536 », dit une vieille chronique, « qu'a été chantée la dernière messe au Locle par Messire Etienne Pettermand » Besancenet, et le dimanche suivant a été fait le premier prêche au dit lieu ». Etienne Besancenet refusa une pension que le Locle lui offrait sa vie durant, et se retira, six mois après, à Morteau où il mourut en 1542. Plût à Dieu que la Réforme se fût accomplie partout aussi pacifiquement qu'au Locle! En 1700 M. de Bely fut installé au Locle comme pasteur; il fallut 34 paires de bœufs pour amener son bagage jusqu'à la Tourne. Le 6 juin de la même année, M. de Bely fit venir *quatre chars de bagage en sus*. Ce déménagement coûta L. 139 6 gros [2]. Ces frais et ce déploiement de force indiquent ce qu'étaient nos routes à cette époque, et peut-être aussi que le mobilier de ce vénérable ecclésiastique était assez complet, On raconte que ce même M. de Bely faisait un jour des observations et donnait des directions au marguiller qui creusait une fosse. Celui-ci sans s'émouvoir lui tend l'outil en lui disant : « Prate l'minge, M. de Bely ». Cette répartie est encore en usage au Locle, et à des personnes peu entendues qui se permettent de donner des conseils, on répond volontiers: « Prate l'minge, M. de Bely » (prenez le manche, M. de Bely).

Nos pères n'abandonnaient aucune prérogative et n'acceptaient un pasteur qu'après en avoir confirmé le choix; ils tenaient aussi à ce que leur charge fût scrupuleusement remplie; ainsi des observations furent faites à M. de Bely *afin qu'au temps des vendanges*, porte le registre, *et lorsque ses affaires l'appelaient au dehors, la maison de Cure ne reste pas sans ministre afin que les prêches soient administrés et les malades consolez*. De temps en temps il se faisait des visites d'église; le pasteur délégué par la Classe pour faire la visite demandait au peuple *s'il était content de son conducteur spirituel* et à celui-ci s'il était *satisfait de ses paroissiens*.

L'*Abrégé d'histoire de Neuchâtel et Valangin* par un justicier du Locle dit, page 166 : « que la chapelle du dit lieu avait été bâtie en 1405, laquelle ne

[1] Papiers de famille.

[2] Registre de Commune, n° 9, p. 183, 186.

contenait alors que la place où la Justice s'assied et le devant de l'Eglise. »
S'il faut en croire une notice, cette chapelle, dédiée à Ste Marie-Madeleine, daterait de 1372. Je n'ai rien trouvé qui pût confirmer cette indication. Ce qu'il y a de certain, c'est que la construction de la tour fut décidée en 1520, commencée en 1521, et terminée en 1525. Le 29 avril 1521, la première pierre est posée par le curé Besancenet au nom de madame Guillemette de Vergy qui ayant passé *la veille au Locle* en avait témoigné le désir. Claude Pacton entreprit la maçonnerie à 3 écus le pied, *viorbe comprise*; le clocher (beffroi) a été levé et fait par Pierre DuBos et Jacques-Etevenin Grosclaude.[1] En 1630, maître Abram Perrelet dit Tornare y met une horloge qui, après 122 ans, est remplacée par une nouvelle faite par Daniel Ducommun dit Tinnon. Dans le courant de l'année 1758, le temple est agrandi et le clocher réparé. Le coût de ces réparations s'est élevé à la somme assez considérable de L. 31,527»11 ½ gs.; la commune fut si satisfaite du charpentier[2] Abram Robert, qu'elle lui en donna l'attestation *sur parchemin*. Plus tard, le seul changement à noter dans notre temple fût l'achat des orgues au commencement du siècle et leur réparation par M. Moser en 1860.

Précédemment, le chant des psaumes était souvent accompagné par des artistes joueurs de violon ou autres instruments, comme l'indique cette mention des registres du Conseil : *Le dimanche 4 octobre 1759, accordé 42 batz à ceux qui ont joué pendant les deux actions de ce jour des instruments dans l'Eglise, et cela pour boire un coup.*

Lorsqu'il n'y avait au Locle qu'un seul cimetière, et jusqu'à la fin du siècle passé, on remarquait un assez grand nombre de pierres tumulaires autour du temple et jusque dans l'intérieur; on y voit encore la tombe de la fille du colonel suédois Muller, morte à Morteau le 8 mars 1639.

Quant à l'histoire du presbytère, elle ressemble fort à celle du temple; un manuscrit déjà cité, celui de Gme Jacot, porte que la cure fut *achevée de rebâtir en 1528* par Etienne Besancenet. Ce presbytère disparut à l'incendie de 1683; l'année suivante il fut réédifié, et après bien des démêlés avec l'Etat le vieil édifice fit place en 1833 à la Cure actuelle.

On s'occupait peu de l'instruction publique, aussi resta-t-elle longtemps stationnaire; une seule école a suffi jusqu'à nous; on n'y enseignait pas beaucoup de choses, mais assez bien, et les écoles particulières suppléaient à l'école publique. En 1710, la Commune accorde à Jean Reuil, professeur de latin, 20 livres faibles pour « cause de pauvreté et de l'utilité qu'il est à la

[1] Ces détails sur la tour et son clocher sont tirés du manuscrit de Gme Jacot.

[2] Registre 10, p. 369.

jeunesse[1] ». Les gages du régent étaient en 1754 des plus modestes; ils s'élevaient à 64 écus petits de 6 livres, plus le logement et 4 toises de bois; mais dès janvier de cette année, il fut porté à 400 livres faibles (environ fr. 220), *sans conséquence pour l'avenir.* Cette même année le Conseil vota la dépense de 20 livres faibles à distribuer aux enfants qui auraient fait le plus de progrès[2]. Voici un trait assez caractéristique : En 1702, un nommé Robert, après avoir été 23 années régent, présente requête pour être déchargé de son emploi, il termine *en représentant que c'est lui qui a fourni de Bible sur la chaire et de tableaux pour marquer les psaumes, comme aussi de quainclets pour l'eau de baptême et de montre à soleil pour l'ajustement de l'horloge, et si on les veut acheter il en fera un prix raisonnable.* On lui accorda 50 livres faibles pour le tout et 15 pour la jouissance.

Les temps ont bien changé; il y a moins d'un siècle 90 enfants (garçons) fréquentaient l'unique école dirigée par M. L'Eplattenier « ayant pour aide sa sœur, » et maintenant la population scolaire est de 1800 âmes environ. Le vaste collége construit en 1846 est déjà insuffisant et les contribuables du Locle viennent de voter un emprunt de fr. 150,000 pour en construire un nouveau. Espérons que cette nouvelle charge pourra être supportée par la population déjà lourdement imposée. Chose curieuse et qui prouve qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, en 1747, nous avions un corps de cadets; le registre de commune, à la date du 20 août, porte cette mention inattendue : « Alloué à Abram Humbert-Droz, sergent de milice, 2 écus blancs pour avoir instruit pendant plusieurs semaines une compagnie de jeunes garçons à faire l'exercice et qui ont passé la revue que Monseigneur le Gouverneur et M. le Lieutenant-Colonel Chevalier firent mardi dernier de toutes les troupes. »

Outre le collége, le Locle possède quatre maisons d'école de quartier, plus une école d'horlogerie de création récente qui semble promettre de bons résultats. Disons en terminant ce qui concerne l'instruction publique, que si elle a eu un développement si rapide, nous le devons en grande partie à feu notre vénérable pasteur M. Andrié, qui a été le promoteur zélé et persévérant des grandes réformes qui se sont accomplies pendant son séjour ici.

On ne peut s'entretenir du Locle sans parler de l'industrie en général, et en particulier de l'horlogerie, qui a répandu l'aisance dans nos contrées et nous a fait connaître du monde entier; toutefois, comme le sujet est vaste et qu'il a déjà été traité fort en détail, je chercherai à être aussi bref que possible. On comprend que dans notre rude climat, une industrie soit nécessaire

[1] Registre 12, p. 105 à 108.
[2] Les visites d'école datent de 1702; il y en avait deux par an.

pour occuper les longues soirées d'hiver; d'autres causes en ont aussi favorisé le développement; d'abord la liberté entière de commerce dont nous avons toujours joui, puis aussi l'esprit de recherche et d'initiative particulier au montagnard. La tradition rapporte qu'avant le 18me siècle on a fabriqué au Locle des bas, des chausses, des boucles en fer et en argent, des faulx et même des armes; on n'a rien de précis sur l'origine et l'importance de ces différentes branches d'industrie; nous avons lieu de croire que ces objets ont été confectionnés ici par quelques familles seulement, et que le rayon de leur exportation était fort limité. Au milieu du 18me siècle il existait au Locle trois industries bien distinctes: Une manufacture d'indienne, la fabrication des pipes en bois et celle des dentelles. Toutes trois ont disparu; la dernière surtout est à regretter; outre qu'elle a procuré l'aisance et même la richesse dans bien des familles, elle était tout à fait appropriée au genre de vie de la montagne, et de plus elle avait sur place la matière première, le lin.

Une manufacture d'indiennes a été en activité ici pendant vingt ans au moins, dirigée par M. le receveur Sandoz et un M. Courvoisier-Clément; elle était fille ou sœur de celles qui ont été établies dans le même temps au Val-de-Ruz d'abord, puis sur les bords du lac, et dont M. Petitpierre vient de publier l'intéressante histoire. Voici les renseignements que j'ai recueillis et qui la concernent: « Le 12 mars 1747, le Conseil de Commune alloue 15 livres de batz 4 à un fils d'Abram-Chez-Claudet-Jacot, demeurant rière la paroisse de La Chaux-du-Milieu, pour entrer en apprentissage de dessin pour la gravure des planches dans leur manufacture d'indienne. »

Nous extrayons d'une correspondance de famille le passage suivant d'une lettre datée du Locle le 29 avril 1752. « Nous avons ici depuis un an une imprimerie d'indiennes en robes, mouchoirs, tabliers, toilettes, etc., d'un beau blanc de porcelaine, qui résiste aux lessives aussi bien que les produits anglais. Les fabricants de Neuchâtel la font travailler, ils sont fort satisfaits; on paye batz 4 de Berne pour l'impression d'un mouchoir; ils ont de fort beaux dessins. On imprime tout à froid; une pièce peut être finie du matin au soir. »

Dans cette même correspondance il est fait mention de cette fabrique à plusieurs reprises jusqu'en 1755. Enfin le 8 novembre 1767, « Abram Petitjean, peintre en toile et son épouse Mathey-Doret, habitant ce lieu, reçoivent un certificat de bonnes mœurs. » C'est tout ce que j'ai pu savoir sur le passage de cette industrie au Locle.

D'après les registres de Commune, j'ai pu constater que depuis 1712 à 1754 il y a eu au Locle des faiseurs de pipes, et l'on peut admettre avec vraisemblance qu'il y en avait avant 1712. Le 6 novembre 1712 un secours est accordé à Abram Huguenin *faiseur de pipes*, et le 5 mai 1754 « L. 84 sont

votées en faveur de Daniel Jean-favre pour l'indemniser de la perte de 48 douzaines de pipes brûlées lors de l'incendie de Pontarlier. » Ces deux faits indiqueraient que le métier n'était pas lucratif. Cette fabrique de pipes, ainsi que celle des toiles peintes, auront été détrônées par l'horlogerie qui commençait à poindre et qui était plus rémunératrice pour l'ouvrier[1].

On peut le regretter, mais l'art de mesurer le temps n'en laisse plus aux autres emplois. Je n'essaierai pas de retracer au long le tableau déjà fait si souvent, des commencements de l'horlogerie, de cette éruption de talents surgissant tout-à-coup et de toute part; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer que ce brave forgeron de la Sagne qui en fut l'initiateur, Daniel Jean-Richard dit Bressel, vint s'établir aux Petits-Monts du Locle, et c'est là qu'il enseigna son art à ses cinq fils et à de nombreux élèves, entr'autres l'ancien Perrelet, l'ancien Favre, Jonas Perret, Prince et Jacob Brandt dit Grieurin qui alla s'établir à la Chaux-de-Fonds. Tous devinrent les émules de leur maître Richard et contribuèrent pour une grande part au perfectionnement de l'industrie nouvelle. L'ancien Perrelet fit la première montre à répétition dans le Jura neuchâtelois; plusieurs d'entre nous ont encore connu ce vénérable vieillard qui mourut, presque centenaire, le 4 février 1826[2]; à côté de lui et après lui, nommons encore avec reconnaissance son élève distingué Fréd. Houriet dit de Paris, Fréd.-Louis Favre-Bulle, Abram Robert et son fils Abram-Louis, Daniel Perrelet, Isac Sandoz, Abram-Louis Bouvier du Crozot, Fréd.-Louis Perrelet, petit-fils d'Abram-Louis, et Olivier Quartier; les mécaniciens Joseph Humbert, Jean-Jaques Jeannèret-Grit, et Dd-Louis Mathey-Doret; les peintres sur émail, le major David Huguenin et Claude-François DuBoz dit DuBois, le même qui se retira des affaires après la lecture de l'*Emile* et engagea Rousseau à venir s'établir chez lui. J'en pourrais nommer d'autres encore et poursuivre cette liste jusqu'à nos contemporains, car Dieu merci, la race des hommes de talent n'est point éteinte; mais ceux qui vivent trouveraient malséant de voir leurs noms, par avance historique, prendre place dans un ouvrage d'archéologie; d'ailleurs la modestie sied bien, c'est pourquoi je relèverai sans insister, dans le registre de nos communiers, la famille, j'allais dire la dynastie des Girardet, dont M. Bachelin vient de publier une excellente biographie (*D*), Louis Grosclaude, peintre récemment mort à Paris et dont chacun connaît le talent[3]; Forster, graveur, membre de l'In-

[1] En 1752, on comptait à la montagne 466 ouvriers horlogers.

[2] Il était né en janvier 1729.

[3] Voir sa notice, *Musée neuchâtelois*, année 1871.

stitut de France [1]. Ce n'est pas tout, j'y trouve encore f° 537, case 6, la famille Robert d'où sortit Léopold [2], et f° 338, case 2, la famille Calame à laquelle appartient le paysagiste. Ces rejetons ont poussé loin de nous, mais la souche nous appartient.

Puisque j'en suis aux choses glorieuses, oublierai-je de rappeler l'affaire du Crêt-Vaillant, si bien racontée en vieux français par le chanoine de Pierre, et depuis si heureusement mise en patois par un auteur inconnu qui embellit un peu l'histoire; « de quel fait et prouesse fut fort parlé, es pays des ligues et loanges baillées aux dicts Montaignons, comme juste. » J'ajouterai, puisque le bon chroniqueur ne le dit pas, que les femmes du Locle ont une part dans ses louanges et que le Crêt-Vaillant doit son nom à leur vaillance. Le drapeau pris aux Bourguignons et dont le chanoine fait mention a été longtemps dans le temple du Locle, mais il a disparu sans que personne sache ce qu'il est devenu. Je pourrais citer d'autres faits d'armes des braves *Montaignons;* volontiers ils prenaient la hallebarde et l'arquebuse et se montraient braves en toute circonstance; tantôt ils allaient porter secours à leurs alliés des ligues [3], et tantôt ils prenaient les armes pour se mettre à l'abri des troupes errantes cherchant butin. C'était pour ainsi dire un état de guerre perpétuel, surtout pendant et après les guerres que faisaient les états voisins; les bourgeois n'avaient pas de repos. En 1709, l'Etat proposant l'établissement d'un corps de maréchaussée, plusieurs communes refusèrent de souscrire aux frais, « ayant en cela, dit le registre de Commune (N° 12 p. 27) *remarqué quelque chose qui ressemblait à l'impôt.* » C'est que les Communes étaient puissantes et jalouses de leurs droits; c'étaient de petits états dans l'Etat, et l'histoire de chacune d'elles mériterait d'être rapportée. A peu près tout rentrait dans leur compé-

[1] M. Forster naquit au Locle, mais ne devint communier qu'en 1817 *par don gratuit en reconnaissance du portrait du roi gravé par lui* et qu'il offrit à la Commune. C'est au Locle qu'il acquit les premiers principes de son art.

[2] Une famille du Locle possède deux portraits peints à l'huile par l'illustre auteur des *Pêcheurs*; mais ce sont des ouvrages de sa jeunesse.

[3] Nous voyons les Valanginois combattre à côté des Suisses à St-Jacques, Grandson, Morat, Dornach et Vilmergen; après St-Jacques, les comtes de Neuchâtel et Valangin deviennent les alliés des Suisses, donc plus anciens dans cette alliance que plusieurs des anciens cantons. Le Locle et les Montagnes de Neuchâtel ont fourni un assez fort contingent à la bataille de Vilmergen. Par des assistances on voit, registre de Commune 12, p. 233, que Joseph Perrelet a été tué à la « bataille de Lucerne, » D[t] JeanFavre à la bataille de Vilmergen, et que Jacob, fils feu Abram Huguenin, du Mitant, a été blessé. Le produit des sachets des dimanches 13 et 20 novembre 1712, s'élevant à 17 écus petits et 2 batz, a été destiné aux veuves et blessés dans la dernière guerre en Suisse.

tence : administration civile et militaire[1], police[2], subsistances, protection de leurs ressortissants à l'étranger, secours des malheureux et des pauvres[3], conservation et respect des franchises vieilles et nouvelles. Sur ce point, elles avaient souvent maille à partir avec l'autorité supérieure à laquelle elles adressaient parfois des remontrances assez vives[4]. La Commune présidait aussi aux réjouissances publiques et ne négligeait aucun détail[5]. En quelque sorte l'Etat est une fédération de Communes, soit le système démocratique dans une de ses formes les plus nettes. Comme tous les autres, il a ses difficultés, ses faiblesses, et notre histoire locale a gardé le souvenir de plusieurs crises

[1] En 1754, le district du Locle fournissait cinq compagnies. D'après un protocole du Conseil du 1 juillet 1792, la Commune donnait l'armement à ses ressortissants pauvres. Elle s'occupait de logements militaires. En 1708, les Bernois qui avaient occupé le Locle, témoignent à la Commune, par l'organe de leurs chefs, qu'ils sont très satisfaits *des logements et du bon traitement qui leur a été fait par les particuliers.* (Archives de Commune. caisse 7 n° 230).

[2] En 1682 défense avait été faite d'amener du vin étranger, la Commune réclama, et il lui fut donné droit pour l'usage des particuliers. (Arch. de Commune, n° 14, f° 1).

Une banderole dressée au marché indiquait qu'il n'était ouvert qu'aux particuliers ; aussitôt enlevée, les revendeurs pouvaient s'approvisionner.

[3] En parcourant les registres de Commune, on remarque après la révocation de l'édit de Nantes, 1686, une série presque non interrompue de secours accordés à des protestants qui ont abjuré ou qui fuient les persécutions. Citons quelques cas : En février 1699, on accorde 500 livres faibles aux « réfugiés du Piémont », et le 24 juin 1708, 500 livres à nos « frères de Pologne pour cent églises ruinées. » Le 19 juin 1748, L. 20 « à un Anglais de nation pris et maltraité par les corsaires de Barbarie. » — Même date, L. 20 pour « l'érection d'une Eglise réformée à Hombourg. » En 1724, L. 20 à « 60 familles du fond de l'Allemagne venues à Zurich pour embrasser la réforme. » Au 18me siècle, les incendies dans le pays et l'étranger étaient au moins aussi fréquents que de nos jours, et toutes les fois que le cas est bien constaté, la Commune donne largement, de même que pour d'autres sinistres. Ainsi le 12 mai 1715, « accordé L. 25 aux endommagés du Valais de la communauté de la montagne de Chevely qui a été enfoncée. » Après la révolution de 89, il y eut au Locle un grand passage de réfugiés politiques ; quelques-uns y séjournèrent assez longtemps et y jouirent d'une hospitalité large et généreuse. Le 8 septembre 1793, « 150 de ces malheureux de la Franche-Comté sont recueillis dans le temple. »

[4] Le 8 octobre 1713, on lit dans un rapport de délégués à Valangin : « Il fut encore dit au Conseil de Bourgeoisie que l'on ferait une vive remontrance à Messieurs du Conseil d'Etat sur ce qu'on publiait bien des mandements de défense de faire des amas de grains et de distraire rière le comté de Valangin, mais qu'on ne faisait pas les mêmes défenses à Neuchâtel à qui il semblait tout permis, etc., et la remontrance a été faite d'une bonne manière. » (Reg. 12, p. 360).

[5] Dans les grandes occasions, on faisait aux frais de la Commune des *Chevannes* (feux de joie) ; citons encore à ce propos que le 4 mars 1725, le Conseil alloue batz 30 aux « frères Calame qui ont servi de sauvages lorsque son Excellence fut ici l'an dernier, » et le 4 août, « batz 38 à Jacob Robert pour 72 *cibes* et un *coqcibe* (vitres) cassés dans le grand *poêle* (chambre) de justice *aux réjouissances* et en travaillant au dit grand poêle. »

assez sérieuses; l'une des plus graves a été le contre-coup de la révolution de 89; M. Nicolet a retracé avec détail les troubles et les agitations dont nos Montagnes ont été le théâtre à cette époque. Je suis d'accord avec lui pour repousser les reproches d'inhumanité adressés à notre pays par quelques écrivains franc-comtois; mais, au sujet de l'émigration regrettable qui porta à Besançon l'industrie horlogère, je serais disposé à croire, du moins en ce qui concerne le Locle, que la faute en serait plus aux choses et aux gens qu'au gouvernement dont la voix était peu écoutée au milieu de la lutte des opinions et de l'excitation des partis[1]. Les protocoles de Commune contiennent sur ce point des pièces curieuses qui ont formé ma manière de voir; nous nous souvenons aussi des récits contemporains répétés de père en fils, ce qui vaut bien un document. Au surplus, je ne fais que donner en passant, vaille que vaille, l'impression que la lecture attentive de nos archives m'a laissée sur cette affaire pénible, et je me hâte, pour finir, de gagner un terrain où tout le monde est d'accord, et où il n'y a de rivalité que celle de l'émulation; je veux dire celui de la bienfaisance. Au Locle comme ailleurs, on fait sur ce chapitre ce que l'on peut; notre Chambre de Charité mérite au moins l'éloge que, regardant moins à son revenu qu'aux besoins, la brèche du déficit s'élargit chaque année; et comment en serait-il autrement? Le Locle a de 15 à 20 mille communiers éparpillés sur la surface du globe, n'oubliant pas, dans l'infortune, leur droit à la Chambre.

En fait d'établissements de bienfaisance, le Locle est assez bien doté; tous, la Chambre de Charité *(E)*, l'Hospice des Vieillards, avec annexe pour les jeunes garçons formant école d'horlogerie *(F)*, l'hôpital des Côtes *(G)*, l'Institut des Billodes *(H)*, fondé par mademoiselle Marie-Anne Calame, et le Dispensaire, sont entretenus et ont été fondés par la charité privée. Il y aurait beaucoup à dire sur ces œuvres excellentes qui méritent la sympathie de toute âme compatissante, mais je ne voudrais pas lasser davantage votre attention, et j'ai peur, quoique je n'aie fait qu'effleurer mon sujet, que ce travail incomplet ne vous paraisse déjà trop long.

[1] Le 3 février 1793, une délégation du gouvernement arrive au Locle dans le but de «rapprocher et réunir les esprits» et engager les habitants du Locle à abandonner tous signes extérieurs distinguant les partis et à ne plus se donner «des épithètes insignifiantes, etc.,» mais cela n'était pas du goût des communiers, qui trouvaient qu'ils avaient encore le droit de porter «des cocardes ou autres décorations.» (Reg. n° 22, p. 71 à 73). Toujours en parcourant les procès-verbaux du Conseil à cette époque, on voit qu'en dehors de l'émigration volontaire, un certain nombre de non-communiers sont renvoyés du Locle, les uns pour ne pas avoir «demandé de permis d'habitation,» d'autres pour en «avoir abusé» ou pour être à la «charge de la commune et des habitants.» Vis-à-vis de tous la Commune était dans son droit; au surplus ce renvoi d'étrangers n'a pas été exécuté bien rigoureusement, puisque parmi les personnes désignées j'en ai connu habitant le Locle.

J'ai fait de mon mieux, et tout en m'acquittant de la tâche qui m'incombait, il m'a été doux de revivre dans le passé avec les vieux Loclois, en feuilletant leurs archives, et doux d'en parler. Bons et mauvais ont été les jours de nos pères, ils ont bravement lutté et travaillé; suivons leur exemple, et la main dans la main, surmontons, avec l'aide de Dieu, les difficultés qui se présentent sur notre route. Nous, leurs descendants, sommes heureux, Messieurs, de vous voir parmi nous, et moi en particulier d'avoir le privilége bien immérité de vous souhaiter la bienvenue au chef-lieu du Clods de la franchise.

APPENDICE

A. (V. p. 145). — Le Locle a souvent été visité par des incendies; outre celui de 1683 déjà mentionné, en 1765, sept maisons au bas du village deviennent la proie des flammes; en 1833, 45 au centre du village, et en 1844, 12 ou 13 dont 2 hôtels, celui de la Fleur de Lys et la Balance. Le désastre de 1833 a été de beaucoup le plus considérable; 515 personnes furent délogées. Cependant, grâce à un concours de circonstances favorables, ce malheur fut promptement réparé, les affaires étaient alors très actives, les dons du dehors furent considérables, et les assurances étrangères, qui avaient au Locle pour une somme assez forte de polices, s'effectuèrent à la satisfaction des assurés. Heureusement pour notre assurance mutuelle qu'elle n'était pas à cette époque obligatoire. C'est en 1834, tôt après ce terrible sinistre, que s'est formée au Locle la première compagnie de pompiers, équipée et commandée militairement. Elle portait le N° 7 et le nom de compagnie de *Pompiers blancs*; elle fut dissoute en 1856 après avoir rendu maint service et laissé de beaux souvenirs à ceux qui en firent partie.

B. (V. p. 149). — Voici les principaux: Les Pilons (il y avait des pilons pour l'écorce employée par des tanneries situées à la Jaluze; la dernière a pris fin il y a 10 à 15 ans). Les Jeannerets, La Molière (probablement de *Moille* en patois, Mouille en français, ou de *Molin* (Moulin); il y avait à la Molière un moulin qui n'existe plus). Les Calames, — Les Combes, — Les Queues (bout du Vallon), — Les Varrodes, — Le Crozot, — Les Rés (de Res, rues, limite, frontière). Les Gillottes, — Le Quartier, — Le Bouclon, — Les Replattes, — La Foula, — La Jaluze, — Les Ecruses, — Le Voisinage, — Les Jean-d'Othoz, — La Pluie, — La Baume, — Les Ravières. (Dans l'acte d'accensement de la Sombaille, 1538, nous trouvons ce mot écrit *Les Rappers*, ce qui me fait supposer qu'il vient de *râpée*, coulisse, chable, ravin. On désigne par la Ravière de la Sombaille l'endroit où se trouve un ravin. Des Ravières du Locle descendent des Coulisses qui aboutissent à la Combe Girard). Les Montpagins, — Les Montperreux, — Les Cernayes, — La Combe Gi-

rard, — La Combe Robert, — La Combe des Enfers, — La Jambe du Commun, — Le Pied du Crêt, — Le Crêt, — Beauregard, — Les Cotards (*côtes* situées plutôt à l'endroit qu'à l'envers), — Les Monts, — Les Petits-Monts, — Les Mâles-Pierres, — Les Billodes,—Les Erauges (érosion), — Les Roches Voumard,— Les Roches Houriet, — Le Col-des-Roches, — La Rançonnière, — La Combe de Monterban, etc.

C. (V. p. 151). — Au commencement du XVIme siècle, la plupart des familles qui habitaient le Locle, si ce n'est toutes, étaient d'origine franc-comtoise ou française; très peu se sont éteintes; quelques-unes sont si nombreuses, qu'on a eu recours à une quantité de surnoms pour en distinguer les différentes branches. Voici les noms qui sont cités dans les manuscrits et actes de cette époque: Brandt, — Courvoisier, — Calame, — Droz, — Dumont, — DesCombes, — du-Commun, — du Bos (ou Du Boz, maintenant DuBois), — Grosclaude, — Gevril, — Huguenin, — Hugues, — Jacot, — Jean-Favre, — Jeanneret, — Lesquereux, — Mathey (dans l'acte de donation de La Joux Pélichet en 1382, figure le nom de Mathey écrit *Mathés)*, — Montandon, — Othenin-Girard, — Perret, — Perrelet, — Robert, — Rosset, — Sandoz (plus tard Sandol pour quelques familles seulement), — Tissot, — Véron. — Les familles réfugiées Faure et Peytieu, encore honorablement représentées au Locle, furent agrégées à la commune en 1708. S[1] Girardet, libraire, donne en 1762 un écu-neuf pour son *rentrage* ou reprise de communauté.

D. (V. p. 156). — Sauf M. Henri-Florian Calame, le Locle n'a pas produit de littérateur remarquable. Il ne s'est même jamais publié ici, et il ne s'y publie encore aujourd'hui qu'un seul journal, *La feuille d'avis des Montagnes*, qui d'hebdomadaire qu'elle était, paraît maintenant deux fois par semaine. Longtemps elle ne renfermait que des annonces, auxquelles l'éditeur ajoute maintenant un compte-rendu succinct des événements du jour, ainsi qu'un feuilleton fort goûté du public loclois et des environs. Les abonnés sont nombreux; beaucoup de nos agriculteurs ne lisent que la *Feuille d'avis* et ne s'en trouvent pas plus mal pour cela. Cette publication n'est point éphémère comme il en surgit tant de nos jours; elle ne compte pas moins de 65 années d'existence; l'isolement lui est salutaire. C'est le 13 octobre 1805 que Balthasar Luthart demandait à M. le Maire et à MM. de la Justice « *l'autorisation de fonder au Locle une petite imprimerie destinée à faciliter la communication des avis.* »

E. (V. p. 159). — La première fois qu'il est question de la Chambre de charité dans les registres de commune, c'est en 1713. Deux membres du Conseil d'Etat avaient été nommés par arrêt du 28 décembre 1711 pour donner leur avis sur l'établissement d'une Chambre de charité au Locle; mais ce n'est que le 17 septembre 1713 que le premier *projet d'établissement* fut adopté à l'unanimité moins deux voix. Le but essentiel en fondant cette institution était de faire disparaître la mendicité et de rendre les assistances plus profitables; c'est en 1787 qu'apparaît la distinction d'*originaire* et de non *originaire* de la Chambre. Un rôle de familles originaires fut dressé. Pour y être porté il fallait avoir contribué au fonds dès sa fondation, ou au moins depuis 40 ans. Plus tard l'assistance de ces deux catégories d'ayant-droits donna lieu à des difficultés. Pour y parer, comme aussi pour rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, il fut résolu en 1818 que la Chambre

seule délivrerait les secours, et que la commune, qui se trouvait totalement déchargée de ses pauvres, verserait annullement L. 3,000 dans la caisse de la Chambre. La distinction d'orginaire et non orginaire fut conservée. Ce n'est qu'en 1846, après avoir causé bien des ennuis, qu'elle disparut entièrement au moyen d'une cotisation volontaire et fort minime de quelques familles non originaires. Dès lors tous les communiers ont un droit égal aux assistances. Des 15 à 20 mille communiers 3,569 seulement résidaient au Locle au 31 décembre 1870. Le capital de la Chambre est de fr. 169,974•08. Ses dépenses se sont élevées en 1870 à fr. 36,398•45, donc plus du cinquième du capital. Les dons ont été de fr. 19,137, chiffre exceptionnellement élevé, et malgré cela les comptes présentent un déficit de fr. 332•46. En présence de ces chiffres et des indications qui précèdent, on ne peut se dissimuler que l'existence de ce fonds est gravement compromise. Pendant l'hiver de 1869 à 1870, une commission nombreuse, après s'être occupée laborieusement des changements qui pourraient être apportés dans l'administration de la Chambre afin, si possible, de rentrer dans une marche normale, proposa dans son rapport quelques réformes, qui jusqu'à présent n'ont été appliquées que partiellement.

F. (V. p. 159). — L'hospice des Vieillards est une dépendance de la Chambre de charité, c'est dire que les communiers seuls y sont admis de droit. Il a été fondé par des dons volontaires et inauguré le 18 avril 1826. En 1823 une souscription faite dans les différents quartiers du Locle produisit N.L. 29,272•17• y compris L. 3,000 don d'un loclois habitant le bas. L'hospice a un fonds distinct de celui de la Chambre, mais comme il est encore loin de suffire à l'entretien de la maison, les Chambres de charité ou les particuliers qui y placent des vieillards payent une pension. Le capital de l'hospice était au 31 décembre 1870 de fr. 95,533•82, celui de l'atelier d'horlogerie de fr. 32,262•77, et celui d'un fonds particulier dont le revenu doit servir plus tard à payer des pensions en vue de soulager la Chambre de fr. 43,579•44. En 1870 la moyenne des habitants de l'hospice et de l'atelier a été de 86.

G. (V. p. 159). — Le 15[me] rapport de l'Hôpital des Côtes vient de paraître. Quoique de création récente, cette institution a déjà rendu de nombreux bienfaits. Que de malheureux y ont été recueillis qui, sans son existence, auraient dû être transportés ailleurs, ou n'auraient pu recevoir les soins que réclamait leur état. Son utilité est généralement reconnue, aussi le public loclois lui est-il sympathique. En 1870 la dépense a été de fr. 9,880•40, dont fr. 4,452•32 proviennent des intérêts et fr. 459•25 des payements pour séjour à l'hôpital ; l'excédant est le produit des collectes annuelles et de dons divers. Le nombre des malades reçus en 1870 est de 147, dont 131 suisses (68 neuchâtelois), et 16 étrangers. Le capital productif est de fr. 110,781•13. Celui destiné à la construction d'un hôpital de fr. 8,220. Le Comité exécutif est nommé par les donateurs réguliers. Il n'y a dans le public qu'une voix pour rendre justice à la bonne direction que le Comité a su donner à cette précieuse institution ; on peut dire qu'elle chemine bien à tous égards.

H. (V. p. 159). — La fondation de l'Asile des Billodes est des plus modeste ; on la doit à une souscription mensuelle de 1 kreutzer (pas tout à fait 4 centimes) ouverte par M[lle] Marie-Anne Calame dans le but, dit-elle, d'*élever des enfants pauvres ou abandonnés, pour faire de bons sujets pour le temps et pour l'éternité.* M[lle] Calame

forma un comité de donze dames, qui après l'avoir secondée un certain temps, se retirèrent peu à peu. Au début, et jusqu'à l'achat d'une maison, cinq, puis peu de temps après,, 14 jeunes filles furent placées chez une maîtresse, mais devant retourner chaque soir chez leurs parents cela présentait des inconvénients. M[lle] Calame loua une maison pour loger ses protégées; la place venant à manquer, elle acheta au moyen d'actions une maison, puis grâce à un don considérable de M[lle] DuPasquier de Colombier joint à d'autres, elle fit construire les principaux corps de bâtiments qui forment actuellement l'ensemble de l'établissement. M[lle] Calame, femme de foi et douée d'une rare énergie, restée seule à la tête de sa nombreuse famille, en fut la mère et la bienfaitrice jusqu'en 1834, époque de sa mort. Dès lors, la direction, remise d'abord à M[me] Zimmerlin, amie et collaboratrice de M[lle] Calame, a subi de grandes modifications. Maintenant l'Institut est administré par un comité et par un Directeur et son épouse, ceux-ci à demeure fixe aux Billodes. En 1831 et 1832 il y a eu dans la maison de 210 à 230 enfants, filles et garçons; ceux-ci, dès 1844, ne furent plus admis dans l'établissement. Au 31 décembre 1870, il y avait 90 jeunes filles admises, (88 présentes et deux attendues) dont 61 neuchâteloises, 27 suissesses et 2 françaises. La dépense annuelle varie de 20 à 25 mille francs. En 1870 elle a été de fr. 25,742•60, un peu plus de la moitié de cette somme a été fournie par les pensions, le travail des enfants et les intérêts du capital; le reste provient de dons et legs. La pension varie de zéro à fr. 300, (en 1870 une seule élève a payé fr. 300). La moyenne des pensions payées en 1870 a été de fr. 120, et l'entretien d'un enfant est de fr. 300 environ.

Toutes les infortunes sont admises aux Billodes sans distinction de nationalité. Chaque enfant doit avoir un protecteur auquel elle est remise à sa sortie de la maison. Les plus âgées sont employées aux travaux domestiques, et sont ainsi préparées à la tenue d'un ménage. Toutes reçoivent, outre une bonne instruction primaire, des leçons de couture, de tricotage, etc. En somme l'établissement est sur un bon pied.

TOAST A LA PATRIE

prononcé par M. Jules-F.-U. Jurgensen, au banquet de la Société cantonale d'histoire au Locle, le 19 juin 1871.

Les villes, comme les familles, célèbrent tour-à-tour des fêtes différentes, de nature diverse, des anniversaires plus ou moins solennels, des commémorations de variable importance. Tantôt c'est une naissance, tantôt c'est la glorification de l'harmonie; — tantôt c'est un heureux mariage, ou bien c'est le jubilé des jours d'indépendance. — C'est une grande fête fédérale, sonore et bruyante, c'est un grand bal où sont conviés les amis de nos amis, — ou bien c'est la modeste réunion

des intimes de la maison, le retour d'une séance annuelle, tranquillement employée à l'étude du passé.

Aujourd'hui donc, c'est la fête de l'aïeul qui nous réunit ici, — la fête des souvenirs et du respect filial. — Point de faste et peu de bruit, — mais une gaieté de bon aloi, car l'aïeul rajeunit tous les ans à l'aspect de ses enfants groupés et joyeux.

Sa modestie ne se blesse ni ne s'effarouche au jour de sa glorification. Il sait d'où il vient et où il va, guidé par la puissante main de Dieu. Il a vu de bons et de mauvais jours, mais, en somme, il se sent l'heureux homme de Virgile, *Aurea mediocritas!* — Il a beaucoup travaillé, lutté; il a dans sa longue vie compté de pénibles moments, — mais alors, comme à la brebis tondue le vent a été mesuré, il s'est senti soutenu dans sa détresse. — Sa maison est petite, proprette, cachée dans les bois, au bord du lac, et la foudre qui frappe les châteaux et les chênes, l'a volontiers épargnée. L'aïeul si bien conservé aime à rajeunir sa mémoire un peu affaiblie aux récits de ses enfants fidèles. Il ne s'étonne pas de ce que l'on puisse prendre de l'intérêt aux aventures de son jeune temps, car il sait bien que pauvreté n'est pas vice et que des fils ingrats ne seraient pas de sa souche, qu'il estime bonne et qu'il a raison d'estimer ainsi.

Cousin très germain du Gaulois, son compère, il saurait bien rappeler à la jeunesse présomptueuse qu'il lui sied mal de médire des vieux qui l'ont faite, et qu'à la plaine aussi bien qu'à la montagne, lui, le vieux Neuchâtel, a vu de bonnes gens, des gens d'esprit, de cœur, de sens et de savoir bien avant elle, et qu'il a parfois regretté pour les jeunes les vertus des anciens. Néanmoins, il aime tout le monde et ne peut s'empêcher de dire aussi parfois: « Avouons qu'en fait de bon vieux temps, j'aime autant celui-ci. » — Au fait, étant de sa nature presque immortel (car il compte bien vivre très longtemps), ce langage lui sied.

On a dit sur un ton de menace, en ces dernières années, que bientôt le mot de patrie et les sentiments qu'il représente seraient relégués dans les dictionnaires d'archéologie et que, s'élevant au-dessus de ces mesquineries, l'âme humaine, affranchie du funeste esclavage patriotique, s'élèverait à la haute conception d'une parfaite et dès-lors commune universalité.

Pourquoi la menace pour affirmer ce que le christianisme proclame depuis bientôt 19 siècles, la fraternité des âmes sous l'autorité divine? — Comme l'âme, le corps a ses droits, ses exigences, ses caprices permis et, comme Chrysalde, nous ne laisserons pas traiter de guenille ce mot de patrie, qui nous est cher et qui éveille en nous des idées généreuses et des pensées de dévouement.

Sans redire avec les poëtes de tous les siècles et de tous les pays ces hymnes de gloire et de reconnaissance à la patrie qui pour nous comprend la famille, le foyer, les amis, l'espérance en l'avenir, — affirmons l'utilité sociale de ces groupes humains, luttant d'énergie, de travail et s'excitant dans l'arène du bien et du beau.

Ce patriotisme n'est pas une cause d'injustice entre les hommes. C'est bien plutôt le mépris du véritable patriotisme qui engage l'honneur des nations sur de misérables coups de dés, et l'histoire nous enseigne que les puissances qui, abusant de leur force, ont méprisé ou anéanti les faibles, tombent à leur tour sous le feu de la colère céleste. — Ne croyons pas au triomphe définitif de la force appuyée sur la violence, l'hypocrisie et l'injustice. Les petites patries s'affirment dans l'exercice de cette divine recommandation qui contient aussi une promesse : « Heureux celui

qui procure la paix! » — Non, Messieurs, il n'est point de petite patrie, — car il est des mots qui ne se mesurent pas et dont la signification ne peut s'exprimer en valeurs tangibles.

La Suisse a cherché à procurer la paix et à bander les plaies causées par la guerre. Et dans la Suisse, cette petite patrie neuchâteloise a grandi, dans ce courant d'idées, au point d'avoir en un jour une armée de 70,000 hommes — non pas levés par elle pour aller combattre au dehors, — mais appelés par les chefs suisses pour défendre l'intégrité du territoire ou jetés sur son sol comme sur le rocher du salut. — Et la petite patrie a ouvert ses bras, et ils se sont trouvés assez grands pour recevoir tout ce monde. Voilà comment Neuchâtel a voulu, à son tour aussi, avoir « sa grande armée. »

Chargé, Messieurs, par le Comité loclois qui a organisé la réunion de ce jour, de vous souhaiter la bienvenue ici, je n'ai pas voulu me soustraire à la bonne tradition qui, dans les fêtes suisses, donne à la patrie la première place dans la série des toasts. Je savais que vous m'en sauriez gré, et que ce salut, associé à cette idée, ne pouvait que vous être agréable.

Vos concitoyens de la Montagne et du Locle éprouvent un grand plaisir à vous avoir pour hôtes en ce jour.

Au gré de plusieurs, l'âpreté du climat, la sévérité du paysage, la vie retirée que nous menons ici pourraient avoir quelque influence sur le caractère montagnard.... Je ne sais, mais ce que j'affirme, c'est que nulle part ailleurs ne brûle d'un feu plus vif le feu qu'allume dans les cœurs la déesse que nous venons de glorifier ensemble.

S'il est vrai que c'est lorsqu'on la sent malheureuse et vaincue qu'on aime le mieux sa patrie, — il est vrai de même qu'on s'y attache fortement sous tous les climats et dans toutes les conditions.

C'est précisément pour cela que la présence des Neuchâtelois du Vignoble et des Vallons venant s'entretenir avec nous des temps évanouis et de l'aïeul rajeuni, est pour tous une joie que nous sommes heureux d'exprimer.

Soyez donc les très-bienvenus, Messieurs et chers collègues, croyez à notre reconnaissance. Ensemble, dans le plus beau et le plus fraternel des élans, écrions-nous :

Vive la Confédération suisse !

Vive la république et canton de Neuchâtel !

MISCELLANÉES

D'un costume pour les justiciers.

(Note de M. Huguenin, maire de la Brévine, 1810.)

« L'habit ne fait pas le moine, dit un ancien adage ; cependant il est vrai que le costume en impose à l'homme qui réfléchit peu ; il en est tant qui ne réfléchissent point et qui se laissent conduire par la vue ; l'extérieur frappe le vulgaire. Rappelons-nous seulement ce jeune étranger qui fut traduit devant la cour criminelle de Neuchâtel pour avoir voulu attenter à la vie d'Henri d'Orléans, comment il déplorait son malheur d'être jugé par des *pourpoints bleus (pers)*. Je crois d'ailleurs que si le costume imprime au peuple une sorte de respect, il n'est pas non plus sans action sur la personne même qui le porte. Le militaire, sous son habit bigarré, le sabre au côté, prend une attitude martiale et fière, — l'ecclésiastique dans sa robe noire et ses grandes manches, un air sérieux et dévot, — le magistrat, une démarche grave et réfléchie.

» Je n'étendrai pas davantage ces réflexions, mais il me semble que si les magistrats avaient un costume de cérémonie lorsqu'ils sont dans leurs fonctions, l'administration de la justice se ferait avec plus de décence. D'un autre côté cependant, il convient aussi d'éviter le luxe, les frais, et une décoration qui fût gênante surtout pour les justices de campagne dont les membres sont dispersés.

» Il me semble que les officiers en chef de judicature devraient être appelés à porter au tribunal et à l'église l'habit noir, un petit collet en forme de rabat comme les conseillers de ville, un petit manteau de soie et l'épée. Hors de leurs fonctions, autant que possible l'habit noir. — A la Brévine c'était l'usage jadis, et je l'ai vu encore pratiquer au Val-de-Travers par M. Martenet : chaque dimanche, le sautier en livrée accompagnait son officier au temple, portant le sceptre devant lui ; de même pour aller à l'audience.

» Quant aux justiciers et greffiers, il serait coûteux et pénible pour ceux qui résident dans les quartiers éloignés du ressort, de prendre l'habit noir pour les audiences ordinaires, quoique cela fût très convenable ; mais je voudrais du moins qu'ils fussent obligés de porter aux audiences et à l'église, l'épée, et sur un habit de forme décente, un manteau de laine noir.

» Les sautiers sont souvent appelés à accompagner leurs officiers ou des délégations de justice, à être envoyés dans les juridictions voisines, quelquefois dans les pays voisins ; la plupart n'ont qu'un manteau, et ils ne peuvent

pas s'affubler d'un manteau dans de semblables courses. Il serait convenable que ceux qui ne reçoivent point d'habit, en eussent un à livrée que le prince leur ferait délivrer à des époques réglées, et qu'ils le missent quand ils sont en fonctions.

(Communiqué par M. F. Chabloz).

Arrêt sur la tenue de la justice avant dîner.

« Jehan-Friderich de Madrutz et Ysabel de Challant, Comte et Comtesse de Challant et d'Avy, souverains Seigneurs de Vallangin, etc. A nos amez et féaulx mayres dud. Vallangin, du Loucle, de la Saigne et des Brenets, salut. Comme il nous soit venu à notice que ès jours establys et accoustumés de tenir la justice ès d. lieux tant ordinayres qu'extraord. les jurez de lad. justice s'assient et vont après temps (?) icelle justice non-seullement à l'heure du matin et devant diner, mais encores après diner se rassemblent et rassient tenant lad. justice jusques au vespre, qu'est une façon et coustume non-seullement malseante et mal convenable en semblables choses, mais encore contraire à la mode et coustume en tel cas observée en tous pays et provinces, mesmes ès pays et terres circonvoisines dud. Vallangin où c'est que l'on tient lad. justice seullement du matin devant dinez, heure à cest effect plus convenable et mieulx seante pour estre les esprits lors plus libres et desempeschez, et par conséquent les personnes en mis (?) leur propos pour entendre à la justice et avec jugement. Pour ce est-il que nous desirantz refformer en mieulx lad. coustume et reduire lad. justice à la mode des aultres voisins et mieulx reglez, vous mandons à ung chacun et vous commandons que dores en avant vous faictes asseoir les jurez et vacquer à tenir lad. justice tant les jours ordinaires que extraordinaires seullement despuys le matin jusques à lheure du dinez, vous deffendant expressement et aux d. jurez à peine de privation de vos offices, de ne vous asseoir plus pour tenir lad. justice laprès diner, ains si quelque cause qui naye esté vuidée le matin, quelle soit remise au premier jour sans la pouvoir reprendre laprès diner. Laquelle présente notre ordonnance et mandement voullons èstre publié aud. Vallangin et le double d'icelle envoyé à un chacun de vous pour le faire publier et observer en vos sieges, car ainsi nous entendons estre faict. Donné a Thurin, le premier jour de mars 1566.

» Jehan-Frideric Madrutz.
» Ysabel de Challant. »

A la suite de la transcription de cet arrêt, on lit l'annotation suivante de la main du greffier Guillaume Grosourdy :

» Sur ce jourdhuy samedi xxiiij de mars 1566, les patentes cy dessus escriptes sont esté leues par devant les mayres et jurez de la justice de Vallangin et les ont receues aggreablement avec promesse solempnelle par eulx faicte de tenir garder et inviolablement observer tout le contenu en icelles et de point en point. Et ont déclaré qu'ils vouldroyent que la chouse fust esté introduicte ly a XX ans. Sur ce a esté ordonné et commandé a moy soubsigné la rédiger et escripre en ceste sorte affin que nul cy après ne prétende cause d'ignorance. L'an que dessus ainsi signé

» Grosourdy. »

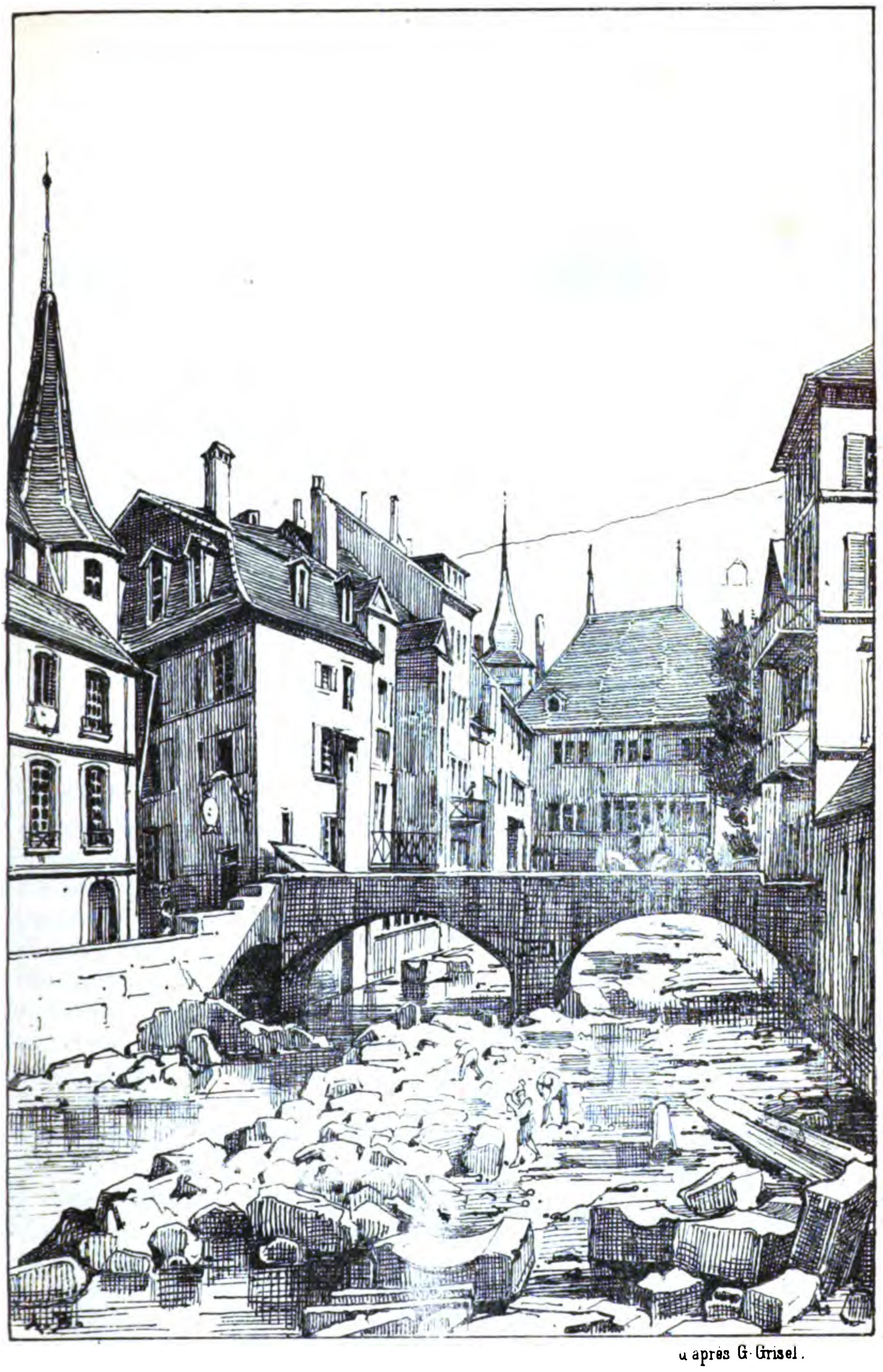
ANCIEN PONT DE LA POSTE A NEUCHATEL

On reconnaît ici à première vue deux bâtiments qui n'ont pas changé, celui de la poste, à l'extrémité de la rue de la Treille, et celui occupé aujourd'hui par le Cercle national. Le pont disparut peu après le percement de la trouée du Seyon, et une rue des plus fréquentées s'établit sur le lit du torrent mis à sec et exhaussé de plusieurs pieds; l'ancien hôtel de ville, qui occupe le fond de la scène, est tombé en 1864 sous le marteau des démolisseurs, construit en 1580 sur l'emplacement d'un autre édifice détruit par l'inondation de 1579; ses fondements furent assis sur les deux rives du Seyon, et se relevèrent en une voûte où vinrent s'accrocher les constructions en bois des boucheries.

L'hôtel de ville fut occupé par les conseils administratifs et judiciaires jusqu'en 1786, époque à laquelle ils se transportèrent dans le bâtiment actuel; les écoles des garçons et des filles furent alors installés dans le local abandonné par les conseils; celles des filles y demeurèrent jusqu'en 1855.

Les constructions nouvelles qui s'édifient sur les vestiges du passé sont peut-être plus saines, plus confortables, mais elles ont en général une monotonie qui donne peu à peu à nos villes une regrettable absence de caractère.

A. Bachelin.



d'après G. Grisel.

Ancien Pont de la Poste à Neuchâtel

CORRESPONDANCE SECRÈTE

DES MINISTRES DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV

AVEC LES CHEFS DE LA RÉPUBLIQUE FRIBOURGEOISE CONCERNANT LES AFFAIRES DE NEUCHATEL EN 1707 ET 1768

Les pensions font déshonneur aux cantons catholiques et notamment par la manière dont cela se pratique.
Le comte François Pierre de Diesbach, conseiller de Fribourg.

Les Suisses aiment d'abord deux choses, l'honneur de la patrie et la liberté, ensuite l'argent. Pour ne pas être trompé dans ce pays, il ne faut compter sur rien.
Bonnac, ambassadeur de France sous Louis XIV.

L'histoire de l'Europe a été presque complètement renouvelée depuis un demi siècle. Mais si nous sommes initiés aujourd'hui à une foule d'événements dont nos pères ne soupçonnaient pas même les ressorts cachés, c'est grâce à la facilité accordée aux historiens contemporains de pénétrer dans ces arcanes de la diplomatie qu'on nomme les archives secrètes des cours et des gouvernements.

Témoins des révélations que l'accès des papiers d'état de Paris, Venise, Turin, Simancas, Vienne, avait fournies à des historiens étrangers célèbres, Ranke, Mignet, Prescott, nos historiens nationaux comme Jean-Gaspard Zellweger, Gingins, Monnard, Vulliemin, Meyer de Knonau, ont fouillé à leur tour ces mines précieuses; elles leur ont permis d'enrichir leurs recherches d'une foule de faits nouveaux, de rectifier sur beaucoup de points obscurs ou mal connus les récits de leurs devanciers. Plus d'une appréciation fausse a été ainsi rectifiée, plus d'une injustice réparée, des mémoires d'hommes d'état perdues ou compromises, réhabilitées, mais aussi plus d'une réputation usurpée a perdu le vernis trompeur dont l'avait ornée l'ignorance ou une étude superficielle, plus funeste souvent que l'ignorance complète en philosophie et en histoire.

« L'historien, a dit Charles Monnard, doit la vérité au peuple alors même » qu'il efface une auréole au front de la nation. »

Fort de ce saint amour de la vérité qui est l'unique règle et la préoccupation exclusive de l'historien véritable, l'illustre écrivain vaudois n'a pas hésité à arracher au gouvernement oligarchique de Fribourg en 1748, le masque d'indépendance fière et de fermeté virile, dont un faux savoir avait couvert une politique servile et vénale. Voici le fait tel que l'ont pendant longtemps consigné les annalistes suisses grands et petits et que le narrait naguère encore en 1853, un écrivain historique peu suspect d'adulation envers le patriciat, le Dr Jean Berchtold, l'auteur d'une histoire du canton de Fribourg, en trois volumes.

Le prince Edouard Stuart, après sa malheureuse tentative pour remonter au trône de ses pères en 1745, cherchait un asile en Europe. Fribourg s'offrit à lui en servir et fit disposer pour le recevoir un de ses édifices publics, que par parenthèse le prince n'occupa jamais. Mais l'ambassadeur d'Angleterre sous Georges II, Burnaby, réclama contre cette offre du gouvernement fribourgeois. Ce dernier répondit par les lignes suivantes :

« La lettre que vous avez pris la peine d'écrire à nous, petit et grand conseil, nous a paru si peu réservée en ses expressions et si peu convenable envers un Etat souverain, que nous ne jugeons point devoir y répondre, d'autant plus que la façon dont elle s'énonce ne saurait, monsieur, nous induire à vous consulter sur les constitutions de notre Etat et sa souveraineté. »

Et chacun d'admirer le langage fort et digne de ces républicains, champions courageux du droit d'asile. Mais en fouillant les cartons du ministère des affaires étrangères, volume suisse, p. 342, M. Monnard a découvert le mobile réel de cette fierté d'emprunt et de cette indépendance factice. D'abord, c'était à la demande de l'ambassadeur de France lui-même que l'asile avait été accordé par Fribourg au prétendant Stuart. Ensuite, la démarche de l'ambassadeur britannique avait été prévue par le ministre de France, le marquis de Courteille, et concertée par les chefs de ce canton avec ce ministre qui en écrivait à Versailles : « MM. de Fribourg me paraissent déterminés à soutenir le parti qu'ils ont pris par rapport à ce prince ; mais comme ils n'ont cherché dans tout ceci qu'à plaire au roi et à lui donner une nouvelle marque de leur zèle et de leur respect, ils se flattent qu'on ne les abandonnera pas au ressentiment du roi d'Angleterre. »

La dépendance, l'obséquiosité, et pour tout dire, la vénalité, sont écrites à chaque page, au XVIIIme siècle, dans les rapports de plusieurs gouvernements suisses avec les puissances étrangères et avec le cabinet de Versailles en particulier, dont la diplomatie un peu plus habile que celle que nous

avons vue à l'œuvre de notre temps, était parvenue à présenter *les intérêts des cantons suisses des catholiques comme parfaitement identiques à ceux de S. M. T. C.*

Pour comprendre une confusion ou une illusion de ce genre, il faut se rappeler le langage d'un homme d'état suisse, de celui-là même qui occupait à Fribourg la dignité d'avoyer au temps où fut écrite la fameuse réponse à Burnaby, et qui demeura en possession de cette suprême magistrature jusqu'à sa mort en 1770. L'avoyer baron d'Alt[1] dans son *Histoire des Helvétiens*, en 10 volumes, compare les avoyers, bourgmestres et landammans qui quittaient momentanément leur siége pour se faire chefs de levées sous les drapeaux de la France, aux Consuls et aux Sénateurs romains qui couraient aux frontières pour repousser l'invasion étrangère. Le trop complaisant apologiste des services oublie, comme on le voit, que les magistrats romains qui abandonnaient leurs chaises curules, allaient combattre pour leur patrie, tandis que les principaux chefs de la République suisse qui acceptaient le rôle de chefs de levées dans les armées étrangères, n'étaient souvent guidés que par l'amour de l'or, des aventures, des récompenses et d'une gloire qui leur était presque toujours refusée par ceux qui croyaient avoir assez fait pour eux en payant comptant leurs services.

L'avoyer d'Alt montrait plus de perspicacité lorsque, dans un autre ouvrage de lui, resté inédit, intitulé : *Hors d'œuvres*, et qu'il avait composé pour l'instruction de son fils, il appréciait comme suit les relations des cantons suisses avec la diplomatie étrangère :

« La ruse française sera toujours de nous tenir dans la désunion, parce qu'elle ne peut pêcher qu'en eau trouble. Elle y parvient aisément par son argent qu'elle a su si artistement distribuer pendant la guerre présente, qu'elle a corrompu ceux-là même qui dans leur propre intérêt devraient être incorruptibles.... Nous avons été blousés par tous nos traités avec la France ; il n'y a pas d'article du traité de 1715 qui n'ait souffert infraction de la part de cet Etat.

» Il faut avouer, disait plus loin le même magistrat, que les Suisses sont les premiers artisans de ce mouvement, de cette grandeur despotique de la France. C'est une faute que l'Europe a le droit de nous reprocher. Henri IV, Louis XIII, et surtout Louis XIV, ont su mettre à profit la valeur de la nation. Les batailles de Flandres ont été gagnées par la fermeté de nos troupes. Nous eûmes la haine des autres peuples, le mépris de la France elle-même et une crainte de nous voir la victime de notre inconsidération. »

[1] Son vrai et premier nom était *Veillard*, germanisé comme bien d'autres noms de familles patriciennes à l'entrée de Fribourg dans la Confédération.

Ces sages réflexions n'empêchaient pas le chef de la République fribourgeoise d'ajouter dans un autre endroit de ses Mémoires et dans un langage bas comme la pensée qui l'inspire : « que l'intérêt des Fribourgeois et des Suisses en général était d'être bien avec la France pour en tirer les avantages stipulés par les alliances, mais d'empêcher aussi de tout leur pouvoir que la France par une prépondérance trop accentuée se mît dans le cas de se passer de leur service ou de leur demander *sans rétribution* tous les services qu'elle attend d'eux.

Joignant l'exemple aux préceptes, l'avoyer d'Alt, sans plus s'inquiéter du titre de baron de l'empire que l'empereur Léopold avait conféré à son père, en 1704, pour sa modeste terre de Prévondavaux près de Surpierre, acceptait de la cour de Versailles une de ces *pensions à volonté* dont elle avait coutume de *rétribuer* certains services éminents rendus à sa politique quand il lui convenait de cacher son jeu aux yeux des autres puissances ou à une fraction même du Corps helvétique. Dès le temps de Louis XIII, comme nous l'apprend une relation de l'ambassadeur de Castille, en comptait cinq *espèces de pensions* différentes : Il y avait les *pensions générales* ou subsides d'alliance, qui entraient dans la caisse des cantons ; des *pensions par rôles*, dont tous les membres des grands et petits conseils touchaient leur part ; les pensions spécialement accordées à quelques cantons privilégiés ; des pensions d'études ou bourses accordées à des fils de familles, et enfin les pensions secrètes et à *volonté* accordées aux personnages les plus influents des cantons et qui en faisaient les instruments dociles du Cabinet de Versailles et des ambassadeurs de cette cour résidant à Soleure. Les magistrats les plus honorables en demandèrent en vain la suppression ou la distribution par l'Etat. Grâce à ces pensions, la Suisse, pendant trois siècles, n'est qu'une colonie de la France. [1]

Dans les derniers temps du règne de Louis XIV, l'année mémorable où les Trois-Etats de Neuchâtel, d'accord avec Berne et les quatre Bourgeoisies, adjugèrent la souveraineté à Frédéric I[er] roi de Prusse, de préférence au prince de

[1] En 1729 Fribourg touchait en pensions générales 3000 livres, en pensions par rôles 5000, en pensions d'étudiants 400, en pensions particulières à volonté, gratification 12,000 ; total 20,000 livres. Soleure, la résidence de l'ambassadeur, était mieux partagé encore et recevait 30,000 livres. Une dame soleuroise influente en touchait 1500 pour sa part.

Dans ces pensions n'était pas compris le sel de Salins dont on faisait une ample distribution aux gouvernants et entre les bourgeois, c'est-à-dire pour la valeur de 3379 livres. Les membres du petit conseil en recevaient en outre 2688 pour leur part, les 24 membres de la chambre secrète 410 à partager entre eux. Les Jésuites de Soleure reçurent en 1732, la somme de 3000 livres. L'année 1723, l'ambassadeur de France en Suisse ne dépensa pas moins de 837,447 livres, somme prodigieuse pour le temps. *(Culturgeschichtliche Bilder aus dem schweizerischen Volks-und Staatsleben zur Blüthezeit des franzœsischen Einflusses auf die Aristocratien der Schweiz*, von J. Amiet, St-Gallen.) *Archives de Fribourg.*

Conti et à treize autres prétendants, les bourgeois de Fribourg réunis le jour de la St-Jean dans l'église des Cordeliers venaient d'élever au fauteuil, ou comme on disait alors, au trône d'avoyer, M. de Fégely, de la branche des Fégely de Viviers, qui descendait d'un des héros de Morat, que Louis XI fit son maître d'hôtel.

A peine élu à cette suprême magistrature qu'il devait occuper jusqu'à sa mort, comme le baron d'Alt, c'est-à-dire pendant 30 ans, François-Pierre-Emmanuel de Fégely recevait les félicitations de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, alors à Neuchâtel, pour faire reconnaître ses droits par les Trois-Etats dont la sentence intervint en effet le 3 novembre.

« Il y a longtemps, écrivait le prince de Conti au nouvel avoyer, que cette place vous était due. » (8 août 1707.) La lettre du prince fut suivie de près d'une missive d'un autre grand seigneur français, du duc de Villeroy, datée également de Neuchâtel : « Je vous demande vos bons offices pour nos affaires » en ce pays, qui ne peuvent être que d'une grande et utile influence dans » les mouvements présents. J'ai écrit à votre collègue, M. de Cugy, pour le » féliciter d'avoir un tel collègue. » (18 août 1707.)

Ce M. de Cugy dont parle ici Villeroy était le second avoyer de la république, Philippe de Lanthenheid, seigneur de Cugy et Aumont près d'Estavayer, et qui occupa cette haute dignité 24 ans, de 1688 à 1712. Ce magistrat était aussi tout dévoué à la France dont il recevait une pension secrète comme M. de Fégely.

L'ambassadeur du roi très-chrétien, le marquis de Puisieulx (Robert Brullart) ne tarda pas à joindre ses félicitations à celles de ces grands personnages (27 août), et s'attacha dans sa lettre à tracer au nouvel élu la marche à suivre pour contrebalancer les manœuvres de l'ambassadeur de Prusse, le comte Ernest de Metternich, et les largesses au moyen desquelles ce seigneur cherchait à créer des partisans au ci-devant Electeur de Brandebourg. [1]

Fégely, cela va sans dire, ne manqua pas de promettre ses bons offices, puis en réponse à une nouvelle lettre de M. de Puisieulx, en date du 10 octobre, ce chef d'Etat annonça, le 11, « qu'il s'était mis d'accord avec les cantons de » Lucerne et de Soleure pour faire une réponse uniforme avant le 17 du mois » qui devait être le jour de la nomination ; » mais qu'il ne devait pas dissimuler à l'ambassadeur que le brusque départ des princes français nuisait

[1] Dans une note écrite en 1707, un magistrat fribourgeois évalue à 100,000 écus la dépense faite à cette occasion par le comte de Metternich. Dans cette somme n'entrent pas en ligne de compte les 900 louis que Stanyan, l'ambassadeur d'Angleterre, qui secondait Metternich, dépensa pour sa table pendant la durée du procès. Il serait curieux de comparer à cette dépense utile celle que firent en pure perte les princes français.

singulièrement à leur cause et laissait champ libre à M. de Metternich « qui, » disait l'avoyer de Fribourg, *aura le plus de part à la décision pour et au » nom qu'il agit.* »

Puisieulx n'insista que davantage pour l'envoi immédiat de députés des trois cantons catholiques et anciens alliés de Neuchâtel, Lucerne, Fribourg et Soleure en alléguant le danger imminent que, selon lui, faisait courir à ces cantons et à la catholicité suisse la réunion de Neuchâtel à la Prusse : « Si les affaires de Neuchâtel, disait Puisieulx, ne s'accordent pas par la douceur, le roi certainement aura recours aux voies qu'il jugera convenables pour mettre les provinces en sûreté de ce côté-ci et pour empêcher que le projet que les protestants ont formé pour les cantons catholiques, n'ait son effet » (18 octobre 1707).

Mais la France, dans les dernières années de Louis XIV, ne faisait plus trembler l'Europe ; tous les efforts de ses représentants, leurs insinuations et menaces échouèrent contre la volonté bien arrêtée des Trois-Etats, soutenus par Berne, et dont le grave chancelier de Montmollin a supérieurement déduit les motifs, dans ses judicieux et éloquents Mémoires. Mais dans cet insuccès de la diplomatie française, l'avoyer de Fégely trouva cependant moyen de faire assez éclater son zèle au service du roi pour que M. de Puisieulx jugeât opportun de s'attacher ce haut magistrat d'une façon particulière.

Le lendemain du jour où les Trois-Etats avaient prononcé leur sentence, le 4 novembre, le marquis de Puisieulx mandait à Fégely : « S. M. m'a ordonné de vous témoigner le gré qu'elle vous sait de vos bonnes dispositions, et de vous donner des marques de sa bienfaisance par une pension annuelle de 600 livres. Vous croyez bien, monsieur, que je ne vous oublierai pas non plus lorsque je ferai la pension annuelle de votre louable canton. Je puis même vous assurer que ce n'est là que le commencement des bienfaits que vous devez espérer de S. M., parce que je suis certain que vous tâcherez en toute occasion de témoigner votre zèle pour les intérêts de la couronne qui sont si liés à ceux de votre patrie. Je me flatte que vous en donnerez des témoignages dans l'occasion qui se présente au sujet de l'affaire de Neuchâtel : Notre sainte religion et le repos de notre chère patrie sont si fort intéressés dans tout ce qui vient de se passer, qu'un si bon patriote que vous doit contribuer de tout son pouvoir à mettre les choses sur le pied où elles doivent être. » Cette lettre destinée à rester confidentielle, était accompagnée de l'apostille suivante : « Il n'y a que moi et un secrétaire qui aient connaissance de ce que je vous écris. Ame qui vive n'en saura rien. » [1]

[1] Les lettres et fragments que nous citons sont en général inédits et tirés des originaux

Quels témoignages de zèle, dans l'affaire de Neuchâtel, l'ambassadeur de France pouvait-il encore se promettre de la part de l'avoyer de Fégely, au lendemain de la décision souveraine des Trois-Etats? Tout le pays s'était soumis, une localité exceptée, le Landeron. Cette localité, catholique fervente d'abord, puis intimement liée avec Soleure, travaillée en troisième lieu par Fribourg, avait refusé net de reconnaître le nouveau prince, alléguant que la Châtellenie du Landeron ne faisait pas partie du fief de Châlons dont le roi de Prusse s'était porté héritier, mais du patrimoine des anciens comtes. Son Excellence de Metternich eut beau leur donner l'assurance qu'ils conserveraient tous leurs droits tant au spirituel qu'au temporel; le Landeron et Cressier persistèrent dans leur refus.

L'auteur de l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'avènement de la maison de Prusse*, M. Henri-Godefroi de Tribolet, a rapporté le fait et indiqué la manière dont l'ambassadeur prussien Metternich, faisant fonctions de gouverneur, comprima le 24 novembre ce mouvement local et en quelque sorte confessionnel par l'envoi de sept compagnies et le désarmement des bourgeois du Landeron et des gens de Lignières, qui bien que protestants faisaient cause commune avec leurs voisins et anciens alliés. Le Manuel du Conseil d'Etat de Neuchâtel nous apprend, à la date du 23 novembre, que c'est à l'instigation de Berne, que Son Excellence se décida bien à regret à employer la violence, mais il était contraint par les circonstances, la *douceur n'ayant servi de rien et vu le danger de rendre plus difficile la décision de cette affaire si quelqu'un venait à s'emparer de ce lieu là.*[1] Ce même manuel nous apprend que les sept compagnies d'occupation arrivèrent au Landeron, le 24, à cinq heures du matin, trouvèrent les portes ouvertes, et que Messieurs du Landeron jugèrent opportun de prêter serment le 25, où le curé doyen de Cressier, Monnin, harangua Metternich. Mais une lettre inédite de ce même curé-doyen de Cressier, M. Monnin, à *l'avoyer de Fégely* donne quelques détails neufs sur la résistance des Landeronais. « Les députés que le Landeron » avait envoyés à Neuchâtel, dit le curé Monnin, furent très mal reçus par Son » Excellence de Metternich. Voici comment il les congédia : Vous êtes des » *canailles.* Il a pris à témoin tous ceux qui étaient présents à l'audience et » déclaré qu'il donnerait des ordres en conséquence. Nous sommes dans une » grande consternation; car nous voici à la veille d'être suivant toutes les » apparences bien mal traités. Je viens tout à l'heure d'apprendre que sa-

qui sont entre nos mains. La lettre qu'on vient de lire a été publiée par Berchtold. *Histoire du canton de Fribourg*, III.

[1] Manuel du Conseil d'Etat de Neuchâtel, de 1707 p. 382-383.

» medi on doit nous envoyer 200 hommes pour vivre ici à discrétion. Les » députés de Soleure sont remontés à cheval après cette réponse de Metter- » nich qui était hier à Boudry.

» Nos Messieurs font faire ici la garde, et ont pris la résolution de faire » transporter en lieu de sureté les ornements d'église et les meubles les plus » précieux. Nos Messieurs font de grands préparatifs pour recevoir les dépu- » tés de Berne et sont animés par ceux de Soleure; se croyant être fondés » sur de bons titres, ils se munissent d'armes et de munitions de guerre. » (Lettre du 17 novembre.)

L'histoire de M. de Tribolet ne dit mot de ces dispositions belliqueuses des gens de Landeron, et Monnard dans le 13me volume de l'*Histoire de la Confédération* s'est contenté de dire : Le Landeron se soumit après quelque résistance, encouragée par Soleure. (XIII, p. 399.)

La lettre du curé de Cressier se trouve cependant confirmée dans une autre missive, curieuse et inédite également, d'un magistrat neuchâtelois, le trésorier Pierre de Chambrier, allié de Montmollin, et adressée à un père Jésuite du collége de Fribourg nommé Vonderweid (en latin a Pascuis, en français Dupasquier), qualifié de missionnaire attaché à la mission de Cressier dans les annales du collége et qui fut appelé plus tard aux fonctions de recteur de cette maison.

La religion n'entrait pour rien dans le motif de cette correspondance. Le père Vonderweid avait réclamé contre la suppression d'une pension de cent écus qu'Henri d'Orléans, duc de Longueville, avait faite aux Jésuites, en 1618, comme comte de Neuchâtel et baron du Landeron. Le trésorier Pierre de Chambrier, lequel par parenthèse était l'un des chefs du parti prussien, répond au Père Vonderweid par les lignes suivantes : « J'ai reçu la lettre que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire sur les pensions que vous receviez ci- » devant de la Trésorerie de Neuchâtel. J'ai trouvé qu'elle avait été accordée » à votre collége, tant en considération de leurs Excellences de Fribourg avec » lesquelles notre Etat est lié par une étroite combourgeoisie, que par rap- » port aux services que vous rendez aux habitants de la Châtellenie du Lan- » deron, aux quatre grandes fêtes de l'année, dans leurs exercices de dévotion. » *Mais comme aujourd'hui cette relation des deux Etats n'existe plus, et que* » *tout au moins elle est interrompue et en suspens, et que du costé de la Châ-* » *tellenie du Landeron, ils se trouvent dans une rébellion actuelle,* ne voulant » pas reconnaître le souverain en faveur duquel le Souverain a sentencé, je » ne sais, je vous avoue, comment proposer la question de votre pension à » notre gouvernement *tant que les choses subsisteront dans l'état où elles sont.*

» Si la Providence les fait changer, je continue à vous offrir, Messieurs, mes

» bons offices et je serai votre solliciteur avec plaisir. » (Lettre du 24 novembre 1707.)

Entre les lignes si placides, presque bienveillantes de Pierre de Chambrier, il n'est cependant pas malaisé de lire l'opinion où étaient ce magistrat et ses collègues de Neuchâtel, que les Jésuites et Messieurs de Fribourg en général, comme leurs coreligionnaires de Soleure, n'étaient pas étrangers à la rébellion du Landeron. L'évêque de Lausanne recevait de Neuchâtel une pension annuelle de 500 livres. Elle lui fut également retirée, et le procureur général de Chambrier chargé par Metternich de signifier à l'évêque qu'il eût à s'adresser directement au roi de Prusse, s'il désirait obtenir la continuation de sa pension.[1] Les mêmes motifs qui faisaient suspendre à Neuchâtel la pension de l'évêque de Lausanne et des hôtes du collége St-Michel, étaient donc ainsi, mais en sens inverse, les mêmes qui provoquaient de la part de la France la libéralité d'une pension de 600 livres faite à Son Excellence de Fégely.

Lorsque peu de temps après la réunion, un rassemblement de troupes française jeta l'alarme dans la principauté, et qu'Ernest de Metternich eut obtenu la mise sur pied de 4000 Bernois, le marquis de Puisieulx écrivit de Soleure à Fégely d'empêcher leurs Excellences de Fribourg d'accorder le passage sur leur territoire. « Il me semble que vos seigneurs supérieurs pourraient bien » marquer à ce louable Conseil de Berne la surprise que leur causent les » 4000 hommes qu'il a mis sur pied sans nécessité.... qu'on assure que ces » 4000 hommes sont destinés à soutenir un prince ennemi du roi. Une lettre » dans ce sens donnerait à penser à Messeigneurs de Berne et marquerait » beaucoup de fermeté de la part de votre canton.[2] (1er janvier 1708.)

Le refus que firent les cantons catholiques, anciens combourgeois de Neuchâtel, de reconnaître le nouvel ordre de choses, et celui qu'ils firent plus tard de garantir la neutralité de ce pays par une sorte d'inclusion dans le corps helvétique que désiraient vivement les Neuchâtelois et le roi de Prusse lui-même, furent le résultat des mêmes influences. « L'union entre les cantons » catholiques, mandait Puisieulx à Fégely, est plus nécessaire que jamais dans » les circonstances délicates où ils se trouvent. Le peu d'égard que votre canton a eu aux pressantes sollicitations de Berne leur fera voir que rien n'est » capable de les désunir et les engagera à se désister des additions qu'ils voudraient faire au projet en question et *qui tendent à faire reconnaître l'Etat » de Neuchâtel comme membre de la Suisse.* Mr l'évêque de Bâle et la Répu-

[1] Manuel du Conseil d'Etat de Neuchâtel à la date du 13 novembre 1707, p. 465.

[2] Voir cette lettre *in extenso* dans Berchtold, III.

» blique du Valais sont dans les mêmes dispositions. » Puisieulx ne manque pas d'ajouter l'argument qu'il juge irrésistible : « Je ferai connaître vos services au roi. » (28 février 1708).

Par la conduite de Fribourg dans l'affaire de 1708, il est facile de se faire une idée de la politique extérieure de ce canton dans toutes les questions auxquelles était intéressé le gouvernement de Louis XIV. Il n'en fut pas autrement sous Louis XV, et si par ci par là, leurs Excellences de Fribourg montraient quelque velléité d'indépendance comme ce fut le cas lorsque, par exemple, le duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV, ordonna l'embarquement de troupes suisses pour l'île de Corse en 1770, le Cabinet de Versailles trouvait bien vite le moyen de faire cesser toute opposition en suspendant le payement des pensions, les envois et les dons de sel, en défendant l'importation des fromages de Gruyères. Ces mesures manquaient rarement leur effet, et brisaient promptement toute opposition.

Dans les dernières années du règne de Louis XV, lorsque commencèrent à Neuchâtel les troubles de Gaudot, le vieux baron d'Alt occupait toujours la première magistrature et était encore l'un des deux Consuls de la République fribourgeoise. Mais son influence décroissant avec l'âge, pâlissait un peu devant celle de son collègue S. E. Ignace Gady, patricien peu aisé et partant plus soumis encore à l'influence de Versailles. Il demeura tel sans perdre sa popularité pendant un consulat de près de 40 ans et sous tous les ambassadeurs qui se succédèrent : Chavigny, Entraigues, Beauteville, Vergennes, Polignac. Traité cavalièrement par le duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV, et même par l'ambassadeur Beauteville qui laissait le plus souvent aux secrétaires de légation, Barthès de Marmorières et Picanille de Casenave, le soin de correspondre avec l'avoyer de Fribourg, Gady répond aux humiliations qu'on lui inflige par de nouvelles protestations de zèle et de dévouement. [1]

Une pension de quelques cents livres, auxquelles s'ajoutent de temps en temps quelques gratifications nouvelles pour Son Excellence et pour les soutiens de son système, les conseillers Odet d'Orsonnens et Romain Werro (plus tard avoyer) ont bientôt effacé la trace de ces mortifications passagères. La gène où se trouvaient beaucoup de familles patriciennes explique beaucoup de choses. N'oublions pas non plus la circonstance qu'à Fribour gles avoyers achetaient leur charge et se ruinaient souvent pour l'obtenir, chaque bourgeois recevant de l'élu un écu neuf de 40 batz, au minimum.

[1] « Je supplie V. E. d'être persuadée que mon zèle pour le bien du service du roi repose sur des fondements trop solides pour que toutes les humiliations puissent l'ébranler. » (24 février 1769.)

Quel contraste entre la conduite de ces magistrats à gages et celle des quatre magistrats neuchâtelois qui, en 1768, défendirent avec tant de courage et même au péril de leur vie les libertés de leur patrie contre le sous-gouverneur prussien Michel[1] et ses deux accolytes, Derschau et Colomb, et dont le jurisconsulte vaudois, Clavel de Brenles, employé par Frédéric-le-Grand dans cette affaire, ne pouvait s'empêcher de dire :

« Ce sont de fort honnêtes gens. Le fanatisme de la liberté et peut-être un » peu trop d'esprit, voilà leur plus grand défaut. »

La dépendance humiliante où Fribourg se trouvait vis-à-vis de la France eut du moins cet avantage de tourner au profit des libertés neuchâteloises que Leurs Excellences de Fribourg protégèrent, du moins dans le principe, contre Leurs Excellences de Berne, de ce Berne autrefois si sympathique, et maintenant si hostile à ses anciens alliés de Neuchâtel, sans que les historiens bernois aient pris soin de nous expliquer le secret de ce revirement subit de politique.

De la sollicitude des Fribourgeois pour leurs voisins et très anciens alliés de Neuchâtel (ils l'étaient depuis 1290), il y avait une autre raison plus directe et plus légitime que l'influence française. On craignait une annexion de cette contrée à la république bernoise. L'affaire se fût traitée de gré à gré avec le roi de Prusse. Et, à la fin de l'année 1767, le bruit de cette annexion avait pris assez de consistance pour que Leurs Excellences de Fribourg se crussent sérieusement menacées et en fissent écrire au comte d'Affry, seigneur fribourgeois qui, aux honneurs de Versailles, joignait celui d'un fauteuil d'honneur dans les Deux-Cents de son canton. Fils d'un lieutenant-général tué à Guastalla, sous les drapeaux français, 1734, ambassadeur de Louis XV à La Haye, lieutenant-général, colonel des gardes suisses, cordon bleu plus tard sous Louis XVI, d'Affry aurait plus que Louis Pfyffer mérité le titre de roi des Suisses au service de France.

Le 7 novembre 1767, ce personnage important et bien vu du premier Ministre, duc de Choiseul, répondit de Versailles à Son Excellence Mgr. l'avoyer Gady :

« Mon gendre et mon fils[2] m'ont mandé que Leurs Excellences les avaient » chargés de m'écrire que leur intention était que je profite du premier mo- » ment que je pourrais avoir d'entretenir M. le duc de Choiseul sur les inquié-

[1] Le comte François-Pierre Diesbach de Courgevaud, dans son journal allemand in-4° commencé en 1762 et achevé en 1793, fait Michel originaire de Vevey, p. 113.

[2] Celui qui fut plus tard landamman de la Suisse. Le gendre était le comte François-Pierre Diesbach.

» tudes que l'Etat de Fribourg ressentait relativement à sa situation dans le » cas où l'Etat de Berne l'envelopperait entièrement s'il acquérait les comtés » de Neuchâtel et Valangin.

» Comme cet ordre ne m'est parvenu que par lettres particulières, je n'ai » pu en parler au ministre que comme un particulier. M. le duc de Choiseul » m'a répondu avec beaucoup d'intérêt pour notre République. Mais il m'a » fait entendre que le roi ne pourrait pas exiger qu'une puissance étrangère » ne fît pas d'acquisitions, lorsqu'elles s'exécuteraient d'accord entre les par- » ties contractantes, mais qu'il lui paraissait que c'était aux autres cantons à » marquer à celui de Berne combien un agrandissement excessif de sa part » pourrait porter d'atteinte à la confiance et à la fraternité qui sont la base » essentielle de la force et de la tranquillité du corps helvétique.

» Je puis ajouter à ceci et, avec la confiance que je vous dois, que M. le » duc de Choiseul est très persuadé que l'Etat de Berne ne voudrait pas faire » cette acquisition. Je demande à V. E. la permission de lui représenter que » je crois qu'il serait plus utile à l'Etat de s'adresser à M. l'ambassadeur pour » cette affaire, si on juge encore quelque démarche nécessaire. Je serais ce- » pendant toujours prêt à exécuter les ordres dont on voudra m'honorer. »

L'avoyer Gady n'avait pas attendu cet avis de d'Affry ou du duc de Choiseul pour informer l'ambassadeur du projet d'annexion que l'on prêtait aux Bernois. L'ambassadeur ou le chargé d'affaire ayant répondu dans le même sens négatif que le premier ministre, l'avoyer Gady ne se montra cependant pas convaincu et répliqua :

« Nous ne sommes pas entièrement persuadés que l'Etat de Berne n'ait » aucune vue sur les deux comtés. Nous nous persuadons qu'il ne sera rien » de cette acquisition pour le moment. Mais nous avons quelques raisons de » croire que par la suite, elle pourrait bien s'effectuer. Je crois même que » cela ne saurait être autrement. Tout homme qui connaît un peu notre » Suisse sera porté à juger de même. »

Un autre projet bien plus redoutable pour la Suisse, que l'annexion de Neuchâtel à Berne, avait un moment jeté l'alarme au sein des gouvernements des cantons et préoccupé surtout ceux de Soleure et de Fribourg, auxquels la première communication en avait été faite. Il n'était question de rien moins que d'un démembrement de la Suisse, et un partage comme celui qui s'opéra, cinq ans plus tard, aux dépens de la Pologne. Il se fût accompli entre Louis XV et Joseph II, dont la persistance à se parer du titre de *comte de Kybourg* qu'avaient porté ses ancêtres, était faite pour inquiéter les esprits les moins ombrageux. Un magistrat fribourgeois très éclairé, le commissaire-général des fiefs, Nicolas Müller de Bonn, qui correspondait plus tard avec le fameux

Turgot sur l'économie politique et lui recommandait la liberté de commerce et la liberté religieuse pour tous *sans distinction de croyance*, revenant d'un voyage en Alsace où il avait été voir ses fils, en avait révélé l'existence à l'avoyer de Soleure, M. de Roll. Müller s'en ouvrit également, cela va sans dire, à l'avoyer Gady, son chef immédiat qui, sans y croire d'une façon positive, trouva prudent de ne pas s'endormir et en écrivit à l'avoyer de Soleure : « Nous vivons dans un siècle, disait Gady, et parmi des têtes où tout est à craindre. »

La vénalité, on le voit ici avec bonheur, n'allait pas chez nos magistrats jusqu'à étouffer le patriotisme, et ainsi se confirme l'observation de notre collègue et ami Jacques Amiet, de Soleure, relativement à l'usage des pensions : « C'était une maladie du temps plutôt que le vice des individus. Nous ne devons, au point de vue moral, nous montrer ni trop sévères, ni trop indulgents pour cette coutume dangereuse. »[1]

Les gouvernements de Berne, Zurich et Bâle reçurent communication à leur tour des alarmantes révélations du commissaire général de Fribourg. Mais comme le nuage qui avait quelques semaines assombri l'horizon avait passé sans être suivi de l'orage qu'il présageait, la politique de la Suisse reprit son train accoutumé et ne profita pas de la leçon que lui donnait la soif d'agrandissement que montraient les cabinets de l'Europe, pour resserrer les liens de la concorde entre les cantons et pour opposer le bouclier de l'esprit fédéral aux entreprenantes et astucieuses intrigues des cabinets étrangers. A Soleure, par exemple, on se borna à ensevelir les révélations du commissaire général Müller dans le coffre réservé aux secrets de l'Etat les plus profonds *(secreta secretorum)* d'où les tirait, il y a deux ans, M. l'archiviste d'Etat Jean Amiet, cousin du précédent, qui en a donné un aperçu dans *La feuille du dimanche du Bund* (Sonntagsblatt), à laquelle nous avons emprunté ces détails.

Cet épisode mystérieux ne changea rien aux relations des cantons oligarchiques de la Suisse avec les cabinets et avec la France en particulier. Après comme avant les révélations du commissaire Müller, l'ambition bernoise, l'union de la catholicité helvétique déchirée par les factions à Lucerne, Zoug, Soleure entre autres, et l'annexion éventuelle de Neuchâtel à Berne, demeurent les thèmes habituels de la correspondance secrète de la diplomatie française avec l'avoyer Gady. Les prévisions de ce dernier, en ce qui concernaient l'annexion de Neuchâtel, ne se vérifièrent cependant point. Mais Leurs Excellences de Berne, prises pour arbitres par le roi de Prusse dans les différends avec ses sujets, rendirent, comme on sait, une sentence partiale qui frappait

[1] Amiet, Culturgeschichtliche Bilder, p. 57.

la ville de Neuchâtel d'une contribution de 35,000 francs anciens, et épargnait en même temps les autres bourgeoisies qui avaient fait cause commune avec le chef-lieu.

« Je suis bien sûr, écrivait, le 16 janvier 1768, à l'avoyer Gady M. Barthès » de Marmorières, que messieurs les Bernois de vous ont pas imposé par de » belles apparences en rendant compte de toutes leurs opérations. Je crois, » disait le même diplomate en date du 3 février suivant, que les Neuchâtelois » en appelleront au Corps helvétique de la sentence de Berne qui les con» damne ; ils méritent quelque protection. »

Le chargé d'affaire français s'adressait dans le même sens à l'avoyer de Roll, chef du parti français à Soleure, au banneret d'Arreger, son second dans la même ville, à Schmid d'Uri, à Hauser de Glaris et à Fluë d'Underwald, qui tous représentaient ce même parti, dans leurs cantons respectifs.

Se sentant soutenue, la ville de Neuchâtel en appela en effet, de la sentence qui la condamnait, à ses trois anciens alliés, les cantons catholiques de Lucerne, Fribourg et Soleure. Ceux-ci répondirent avec bienveillance. Une députation neuchâteloise de quatre membres, à la tête de laquelle figurait le banneret Osterwald, trouva un bon accueil dans les trois cantons, à Fribourg surtout « qui prouva bien, dit un témoin occulaire (le comte François-Pierre » de Diesbach), alors simple membre des 200, plus tard Conseiller d'Etat) que » de tous les cantons, le plus attaché à Neuchâtel, c'était Fribourg. La dépu» tation fut admise à l'audience du Conseil que présidait l'avoyer d'Alt et en » présence des députés de Soleure que l'Etat de Fribourg avait priés de se » faire représenter. » [1]

En ce moment de crise (le 14 avril) une guerre entre Berne et les cantons catholiques paraissait si imminente aux Fribourgeois, qu'un plan de campagne fut dressé par le Conseil de guerre, des ordres expédiés aux baillis pour préparer les signaux, aux majors pour faire la revue de leurs régiments, un état-major désigné, 800 hommes mis de piquet, et avis de la situation critique de Fribourg donné au Valais pour l'engager à armer en faveur de son co-état catholique. Cependant une lettre écrite par un diplomate de Versailles, M. Beurnonville à l'ambassadeur français de Beauteville qui en fit passer la copie à l'avoyer Gady, était de nature à ralentir un peu le zèle des Fribourgeois ! « Je crois, disait B., qu'il est bon de ne pas donner trop d'espérance » aux Neuchâtelois qui ne sont déjà que trop portés à se mutiner, à nous » compromettre, et qu'il faut les engager à chercher des tempéraments pour » s'arranger avec leur souverain, pourvu qu'ils conservent leur constitution » de 1707 et leurs priviléges. »

[1] Journal de Diesbach cité.

Le jeu du parti français se gâtait aussi à Soleure où le parti opposé que dirigeait l'avoyer Gloutz, le collègue et rival de l'avoyer de Roll, prenait le dessus, se rapprochait des Bernois et marquait ce revirement de politique par l'exclusion du Petit Conseil, de M. Vigier, et des Deux-Cents du général Bésenval, le célèbre partenaire de Marie-Antoinette, et l'auteur des Mémoires qu'à publiés Ségur et qui ont été désavoués à tort par sa famille.

A Fribourg même, bien que le parti français y fût toujours prédominant, tous les membres de l'Etat n'étaient pas également prononcés contre Berne. L'avoyer d'Alt, malgré sa pension, inclinait un peu vers cet Etat, et un autre magistrat dont nous parlions tout à l'heure comme d'un homme de talent et d'un grand libéralisme pour l'époque, le commissaire-général des fiefs Müller, recevait du petit conseil la mission de calmer les Neuchâtelois et s'acquittait de sa tâche avec tant de succès que la bourgeoisie de Neuchâtel se détermina à accepter la sentence de Berne.

Cette soumission inopinée dérouta un moment tous les plans de la France et de ses adhérents. Cependant, au bout de quelques jours, à l'instigation de ce parti, les chefs de l'opposition neuchâteloise songaient de nouveau à appeler à la Diète helvétique de la sentence de Berne, et l'ambassade française engageait l'avoyer Gady à faire en sorte « que sa louable République pressât Soleure, *le » triste et faible Soleure,* d'envoyer ses députés à Olten avec ceux de Lucerne » et de Fribourg pour s'entendre sur la marche à suivre malgré la *soumission » précipitée de la ville de Neuchâtel.* » Il s'agissait aussi d'obtenir de Soleure, la réintégration de MM. de Vigier et Bésenval dans les conseils (30 avril). On se plaignait amèrement de la mission de conciliation remplie à Neuchâtel par le conseiller Müller ; on regrettait que ce magistrat se fût laissé aller à accélérer la soumission de cette ville au profit des Bernois, et eût accepté d'eux une « boîte d'or pour prix de ses services. » Ce fait de la boîte ou tabatière d'or donnée par Berne à Müller était exact et se trouve consigné par le comte François-Pierre Diesbach, à la date du 19 avril, dans son journal inédit où la valeur de ce cadeau est évaluée à 30 louis. Mais ce magistrat, a grand soin d'ajouter Diesbach, ne l'accepta que lorsqu'il y eût été autorisé par la commission secrète des pensions dont le secrétaire était Diesbach lui-même. [1]

Les services éminents rendus à la cause de la conciliation par Müller et les Fribourgeois en cette circonstance furent d'ailleurs hautement reconnus par les Bernois. « Ils déclarèrent (c'est le journal de Diesbach qui nous l'apprend) » qu'ils n'oublieraient jamais ce qui avait été fait pour eux par notre Etat en

[1] Diesbach, journal allemand commencé en 1762, p. 139, 143.

» cette circonstance. [1]» Les Neuchâtelois de leur côté, ne demeurèrent pas en arrière, remercièrent Leurs Excellences de Fribourg des sages conseils qu'ils avaient reçus et se recommandèrent à leur bienveillance.

La mort tragique de Gaudot, assassiné quelques jours après (le 25 avril) vint tout-à-coup changer et assombrir l'aspect des choses. Les Bernois, ayant invité les trois autres cantons alliés à concourir avec eux au rétablissement de l'ordre et à la punition des coupables, l'ambassade française engagea l'avoyer Gady à accéder à ce vœu « à l'effet, disait Barthès, d'empêcher que » Berne se chargeât seul de faire éclater sa vengeance sur les Neuchâtelois. » — « La mort de Gaudot a été atroce, ajoutait le secrétaire du chargé d'af- » faire dans une lettre postérieure, et quelle qu'ait été la témérité de cet » homme en retournant à Neuchâtel, je ne vois pas, si l'on trouve réelle- » ment des coupables, qu'on puisse se dispenser de les punir. Mais tout dé- » pendra de la manière de faire et de favoriser les enquêtes. »

La vengeance bernoise, si l'on en croit la légation française, de devait pas s'arrêter à l'exécution des meurtriers de Gaudot. Cet Etat comptait l'étendre aux magistrats, qui, par leur résistance légale, avaient provoqué, disait-il, l'échauffement des esprits. Berne n'aurait songé à rien moins qu'à faire pendre le banneret Osterwald, le colonel Chaillet, l'un des Pury et M. Perregaux. [2]

La nomination de M. de Lentulus, général bernois au service de Prusse, comme gouverneur de la principauté, et la formation d'un camp d'observation de 1000 hommes aux frontières, à Anet entr'autres, donnait de la consistance aux nouvelles les plus terrifiantes. « J'apprends avec chagrin, écrivait » Barthès à Gady, en date du 25 mai, qu'on a tellement persuadé au banne- » ret Osterwald, que Messieurs de Berne voulaient le perdre, qu'il a craint » une émeute du peuple en sa faveur et qu'il a cru devoir se mettre en sûreté » jusqu'à ce qu'il ait vu la tournure que prendront les affaires. MM. Chaillet » et Pury doivent en avoir fait autant.

» Un mouvement furieux du corps d'Anet sur le petit bourg de St-Blaise » doit aussi avoir fait avorter trois femmes de frayeur. En vérité si cela est » ainsi, tant d'injustices accumulées ne peuvent que rendre ceux qui les pra- » tiquent odieux à l'Europe entière. [3]

[1] Diesbach, p. 143.

[2] François-Frédéric Perregaux, né en 1716, mort en 1790, lieutenant-colonel du département du Val-de-Ruz. C'est l'arrière grand-père de M. Frédéric de Perregaux, membre actuel du Grand-Conseil.

[3] Le fait de l'avortement des trois femmes de St-Blaise est aussi rapporté dans une lettre écrite de Neuchâtel à M. Barthès en date du 21 mai. Cette lettre porte à 300 hommes

« La cour, poursuivait l'agent de Louis XV, est très contente du parti que » Messieurs de Lucerne, Fribourg et Soleure ont pris d'envoyer leur contin- » gent à Neuchâtel et surtout de l'extrême sagesse qu'il y a eu de la part de » Messieurs de Fribourg à insister sur le rétablissement de la constitution » neuchâteloise de 1707. Elle l'est aussi de ce qu'ils ont décrété que la gar- » nison n'aurait pour objet que de maintenir l'ordre et la police et de prêter » main-forte au magistrat dans la poursuite des auteurs du meurtre de l'avocat » Gaudot, sans que ces troupes puissent être employées à d'autres opérations. » Elle sera sûrement bien édifiée, lorsqu'elle apprendra la conduite de Mes- » sieurs de Fribourg par rapport à la solde de la garnison qu'ils n'ont pas » voulu recevoir du roi de Prusse et qu'ils ont cherché à empêcher leurs co- » alliés de recevoir. »

La question de la solde prussienne avait beaucoup occupé les cantons alliés. Lucerne, de même que Fribourg, refusa d'abord de la recevoir. Soleure au contraire déclara vouloir suivre l'exemple de Berne. « Leur attache actuelle » aux principes bernois, ajoutait Barthès, le 25 mai, ne laisse pas que de » surprendre ; M. l'avoyer de Roll en gémit. »

Revenant sur le projet de vengeance qu'on prêtait aux Bernois, le secré- taire de M. de Beauteville se lamentait à son tour en ces termes : « La fureur » qu'ont Messieurs de Berne de vouloir faire périr ces honnêtes gens de Neu- » châtel est bien étrange, et la publication qui vient d'être faite que tout » absent sera au bout de 15 jours regardé comme coupable, doit faire ren- » trer MM. Osterwald, Chaillet et Pury, dont Messieurs de Berne veulent abso- » lument la mort. Mais ces personnes distinguées par leur rang, me parais- » sent être spécialement recommandées à la vigilance et à la protection des » représentants des Trois-Villes, de crainte qu'en pratiquant contre eux la » plus légère violence, on n'occasionne une rébellion générale et c'est ce qu'il » semble que les Bernois désirent. Si ces messieurs sont coupables de la mort » de M. Gaudot, à la bonne heure, sans cela, ils doivent être protégés et ne » sont pas des meurtriers. »

La facilité avec laquelle au congrès des quatre cantons réunis à Berne, ce dernier Etat avait consenti à l'article proposé par Fribourg et consistant à maintenir la Constitution de 1707, semblait cacher un piége aux yeux de l'ambassade française. « Il est étonnant, disait Barthès, que Messieurs de Fri- bourg aient remporté une pareille victoire sur la fierté bernoise. » Le diplomate français saluait ensuite comme très heureux le choix de M. le conseiller

le corps qui occupa St-Blaise dont les habitants furent désarmés avec menace de mettre le feu à la maison de celui qui garderait des armes chez lui. Tribolet ne mentionne pas ces particularités.

Griset de Forel en qualité de représentant de Fribourg, ainsi que « l'ordre » donné par Lucerne à son représentant M. Mohr de se conformer en tout à » la conduite de M. de Forel. » (18 mai.)

Une lettre de Gady, datée des premiers jours de juin, confirmait le secrétaire de l'ambassadeur dans ses prévisions favorables en l'assurant que M. de Forel continuerait à recevoir des ordres conformes aux principes de Fribourg, ajoutant que ce magistrat avait « assez de fermeté pour ne pas se » laisser ébranler par des insinuations quelconques. » — « Il n'y a point de » raisons assez fortes (ajoutait Gady) contre la raison et la fermeté, surtout dès » qu'on est *persuadé qu'en cas de besoin le roi les soutiendrait, et assurément,* » *si le cas l'exige, on s'adressera en toute confiance à lui,* ne doutant pas qu'il » ne lui plût de se rappeler notre zèle et notre constance pour son service » et que, conséquemment il ne nous abandonnerait pas pour favoriser des » cœurs prussiens. Les noms de Gloutz et de Lentulus ne sonnent pas bien à » des oreilles comme les miennes. »

A la conduite de ces deux amis de la Prusse, Gady opposait celle des Lucernois fidèles, comme Fribourg, à la politique française. « Fribourg, s'écriait ce magistrat dans un accès d'enthousiasme, périra avant que d'oublier leur complaisance pour nous. »

La circulation des lettres anonymes avait pris, à ce qu'il paraît, un certain développement dans l'effervescence des esprits. Dans sa correspondance avec Gady, Barthès parle de lettres anonymes, où l'on menaçait « ceux qui protègent le peuple neuchâtelois d'être assassinés » et où l'on faisait craindre une mort honteuse aux principaux de la ville s'ils n'abandonnent leur pays. Il est encore question d'une autre lettre écrite au beau-frère de M. Perregaux, où on l'exhortait vivement « à faire sortir celui-ci de Neuchâtel pour l'empêcher de mourir d'une façon ignominieuse. » Le parti de Berne et de la Prusse n'avait pas le monopole des écrits clandestins. Les chefs du parti opposé recevaient des missives analogues. M. Barthès cite un M. Langhans, docteur bernois, qui promenait partout une lettre « où son cher M. Lentulus est menacé d'une mort violente, s'il se rend à Neuchâtel. » « Ces genres de lettres anonymes, remarquait M. Barthès, ont déjà eu lieu dans les affaires de Genève, et l'ambassade en a été même inondée. Je sais qu'il en pleut du côté de Neuchâtel, et je plains un peuple chez lequel on met de pareilles armes en usage. »

La circulation des lettres anonymes ne s'arrêtait pas à Berne et à Neuchâtel. On en recevait aussi à Fribourg. Un jour, le petit Conseil en reçut une où la mort de Gaudot était appelée un *évènement heureux qui avait déterminé l'intervention des trois cantons catholiques.* On cherchait à rejeter la responsabilité du meurtre sur l'inertie du vice-gouverneur Michel et du commissaire

royal Derschau contre lequel *le scélérat Gaudot aurait vomi des imprécations avant de rendre l'âme.* [1]

Mais en dépit des efforts de Messieurs de Fribourg et des partisans de la France à Soleure, cette dernière ville continuait à se montrer hostile à la politique des ministres du roi très-chrétien. La situation du personnel de l'ambassade s'en ressentait péniblement, et Barthès s'en plaint avec amertume dans une lettre datée du 1er juin: « Un silence effroyable règne autour de moi; chacun semble frémir de me parler et je suis regardé de travers comme un ennemi du roi de Prusse ou pour mieux dire comme un partisan des cantons de Fribourg et de Lucerne.

» J'apprends que le Grand-Conseil du canton de Soleure a décidé hier que les soldats de ce canton seront comme les archers du juge qui jugera les Neuchâtelois. La plupart des Soleurois devenus plus Bernois et plus Prussiens qu'on ne pense, paraissent portés à faire périr les principaux neuchâtelois dont Berne veut se venger. Messieurs de Soleure se proposent d'amener Messieurs de Lucerne et de Fribourg à leurs idées. Une lettre de M. de Lentulus au boursier Gloutz a tourné la tête à tout le monde ici. Le concert de Lucerne et de Fribourg est plus nécessaire que jamais. »

Dans l'espoir de troubler ce concert, Berne avait envoyé des délégués à Lucerne, Fribourg et Soleure. Mais à en juger par l'extrait d'une lettre de Lucerne dont Barthès communiquait la teneur à l'avoyer Gady, la démarche de ces délégués échoua à Lucerne et à Fribourg « Nous sommes déterminés, comme Messieurs de Fribourg, disait sentimentalement le correspondant lucernois de la légation française, de vivre et de mourir ensemble. M. l'avoyer Gady soutient bien son rôle. C'est un magistrat bien respectable que nous estimerons toujours. »

On a quelque peine à concilier ces grandes démonstrations de fermeté et de résistance, et les illusions de Barthès, avec ce qui s'était passé quelques jours auparavant (du 6 au 14 mai), à la conférence des quatre cantons, à Berne, où les représentants de Fribourg, contrairement à ce que disent quelques historiens, consentirent avec ceux de Lucerne à accepter la solde prussienne. Ces représentants n'étaient cependant autres que les deux plus grands amis de la France, l'avoyer Gady et son fidèle achate, le conseiller Romain Werro, pensionnaire secret comme lui de la cour de Versailles.

« Nos représentants, dit le comte de Diesbach dans ses Mémoires inédits, ont consenti à ce que nos troupes soient à la solde de la Prusse, ce qui est envisagé comme une conduite peu honorable aux yeux de ceux qui auraient

[1] Journal allemand de Diesbach, in-4°, p. 146.

voulu saisir cette circonstance pour relever la dignité de l'Etat, et même comme un acte de bassesse puisqu'on souscrit à des conditions qui tendent à la ruine de ceux pour lesquels on affectait de l'attachement et qu'on avait soutenus jusqu'alors. »[1]

Mais les représentants de Fribourg au congrès de Berne s'étaient même laissés entraîner plus loin, c'est-à-dire à faire abstraction « du terme de Constitution de 1707, » que leurs instructions leur enseignaient formellement de maintenir comme *condition sine quâ non.* « Cela causa, dit le comte Diesbach, une grande sensation. Le corps des officiers qui commandait le contingent destiné à occuper Neuchâtel, déclara qu'il n'accepterait pas d'autre solde que celle de l'Etat. »[2]

Peines perdues, protestations illusoires! Les 200, réunis le 17 mai, après la prestation du serment, à laquelle avait présidé l'avoyer régnant d'Alt, sanctionnèrent tout ce qui avait été fait à Berne.

Deux choses sérieuses cependant, on le voit par les Recès (Abscheid) de la conférence de mai, avaient été faites dans ce congrès de la part des Fribourgeois en faveur de leurs alliés de Neuchâtel et pour complaire à la France. La première, c'était d'avoir fait décider que les commandants de troupes seraient aux ordres des représentants et ne feraient rien sans leur assentiment. La seconde d'avoir fait passer un article qui statuait que « lorsque la procédure serait terminée, le châtiment accompli, l'ordre et la tranquillité rétablies, les quatre Etats seraient appelés à délibérer sur ce qu'il y aurait à faire ultérieurement dans l'intérêt et pour la prospérité de la comté de Neuchâtel *afin qu'elle demeurât en possession de sa Constitution* tout en réservant le droit d'arbitrage et de judicature du canton de Berne. »[3]

Comment l'ambassade française et la cour de Versailles prirent-elles la conduite des Fribourgeois en cette circonstance? Approuvèrent-elles ou blâmèrent-elles certains actes de condescendance qui juraient avec les antécédents. La correspondance que j'ai entre les mains ne le dit pas. Mais je serais tenté de croire à un refroidissement et à une certaine solution de continuité pendant le reste de cette année 1768, car il n'existe dans la collection Gady qu'une seule lettre postérieure à celle dont on a cité des passages dans cette

[1] Niederträchtig sogar mit diesen Bedingnissen sich zu dem Untergang gebrauchen zu lassen welche wir bis dato geliebt und einigermassen unterstützt.

[2] Journal allemand de Diesbach. Voir aussi la collection des Recès des diètes (Abscheid) publiée par ordre du Conseil fédéral. VII, édité par M. Fechter de Bâle, 1867, chez Bauer, 2me section, p. 379.

[3] *Amtliche Sammlung der ältern eidgenœssischen Abschiede aus dem Zeitraum von* 1744-1777. Von D.-A. Fechter, Basel chez Bauer. VII. Section, p. 319.

étude. En 1769, au contraire, la correspondance reprend de plus belle et se prolongea jusqu'à la révolution française.

La cour de Versailles et Neuchâtel surtout eurent d'ailleurs occasion de se louer des Fribourgeois pendant l'occupation de cette ville. D'accord avec leurs alliés, ils ne négligèrent rien pour empêcher les excès des Bernois, empêcher les vexations, et pour alléger le poids de l'occupation militaire. Quant aux projets de vengeance dont parlent à plusieurs reprises les dépêches françaises, et dont les écrivains neuchâtelois même les plus hostiles à la cause prusso-bernoise, M. Guinand, par exemple, ne disent mot, ou ils n'existaient que dans l'imagination des agents de Versailles, ou l'opposition des cantons de Fribourg et Lucerne en paralysa complétement l'exécution.

Dans cette œuvre de conciliation, le représentant fribourgeois, M. Griset de Forel, se distingua. Il trouva un auxiliaire digne de lui dans le chef des troupes fribourgeoises qui n'était point un simple major comme le croit Tribolet, mais le lieutenant-colonel commandant du régiment de Chevrilles (dans la partie allemande du canton), le chevalier Pierre de Castella, l'ami de notre célèbre historien Jean de Müller, qu'il emmena plus d'une fois dans sa délicieuse retraite de Montagny à une lieue de Payerne, où ils s'enfermaient tous deux pour lire Horace ou Montesquieu. A son retour à Fribourg, une lettre de Jean de Muller en a conservé le souvenir, Castella reçut du Sénat une récompense à la romaine, savoir un lot de 12 arpents de terrain. [1]

Les bons offices des Fribourgeois envers Neuchâtel ne cessèrent même pas avec l'occupation. Lorsque l'épuisement des finances obligea la bourgeoisie de cette dernière ville de contracter un emprunt pour payer les frais de guerre et indemniser la famille Gaudot, les députés de Neuchâtel, le banneret Osterwald et le secrétaire de ville Bosset trouvèrent 3000 Louis d'or à Fribourg à des conditions favorables. [1]

Malheureusement pour Neuchâtel et Fribourg, « on ne sut pas longtemps chez elles cette union entretenir, » comme dit le fabuliste. Et lorsque quelques années plus tard, d'éminents magistrats neuchâtelois, les de Marval, les Sandoz-Rollin, les Sandoz-Travers, de concert avec leur souverain, et avec l'appui de Berne, Zurich et d'autres cantons, travailleront à obtenir leur incorporation ou inclusion définitive dans le corps helvétique, le principal obstacle à leur admission viendra de ces mêmes chefs de la république fribourgeoise qui avaient manifesté et semblé prendre un si vif intérêt à la cause des libertés

[1] Mullers'Werke p. 301.

[1] Histoire abrégée des troubles de Neuchâtel, 1831, p. 38.

de la Constitution neuchâteloise. La France, sans doute, comme toujours, ne sera pas étrangère à ce nouveau revirement de la politique fribourgeoise.

Mais il est temps de clore ces pages déjà trop volumineuses et de réserver pour un prochain mémoire l'histoire des négociations, des intrigues secrètes et des tractations diplomatiques auxquelles donna lieu la question débattue de l'Indigénat helvétique de Neuchâtel et Valangin, pendant les dernières années du siècle passé, 30 ans environ avant le jour mémorable où l'inclusion de ce pays devait se faire dans des conditions bien plus complètes que ne le rêvaient les magistrats de la Principauté en 1778.

A. DAGUET.

LOUIS GROSCLAUDE

SUITE ET FIN. — VOIR LA LIVRAISON DE JUIN-JUILLET

Les *Trois commères* eurent un succès populaire; ces bonnes femmes, portières parisiennes ou bourgeoises campagnardes, savourent avec un plaisir sans mélange les charmes d'une tasse de café au lait tout en devisant sur le voisin; nous ne voyons pas de mal à cela, mais l'artiste leur a donné une importance par trop considérable; le peu d'intérêt du sujet n'est point racheté par la beauté ou le caractère des acteurs, c'est une page de Daumier développée outre mesure et qui ne nous inspire qu'une joie douteuse; nous voulons bien rire avec les commères ou les buveurs, mais il faut qu'ils restent modestes.

Salon de 1842. — *Marino Faliero.* L'auteur ne s'inspire pas ici de l'histoire mais du drame de Casimir Delavigne. — Eléna s'est jetée aux genoux du doge son mari, elle l'implore en joignant les mains et en le suppliant du regard.

Puis-je approcher ? Du moins
Répondez, par pitié daignez me le défendre,
J'entendrai votre voix. M'éloigner sans l'entendre.
Il le faut donc !

(Marino Faliero. Acte V, scène IV).

Une belle et jeune femme comme l'Eléna du poëte, inspire toujours des sentiments de commisération et de sympathie; l'avocat de Phryné découvre la beauté de sa cliente aux yeux du tribunal qui ne peut la condamner. — L'Eléna du peintre, à genoux aux pieds d'un vieillard à barbe grise, au front ridé et sévère sous son bonnet de doge, nous attache à sa cause sans même que nous sachions quel pardon elle implore. Marie Stuart, la Cenci, Marie-Antoinette seront toujours femmes pour certains historiens, nous sommes ici, avec tous, du parti d'Eléna. Nous avons été profondément ému devant cette angoisse, nous avons tremblé aussi devant ce front implacable de Marino Faliero, et aujourd'hui en ne retrouvant plus ces jeunes impressions des premières années, nous nous sentons pris d'une vague tristesse devant cette toile qui ne peut plus exciter en nous les enthousiasmes passés.

Marino Faliero, exposé au salon de Paris en 1842, le fut cette même année à Neuchâtel; c'était la première fois qu'il était donné à notre ville de voir une exposition des beaux-arts, et la toile de Grosclaude par ses proportions historiques, son sujet, sa mise en scène, sa couleur, suscita les admirations d'un public dont les connaissances et les goûts artistiques étaient encore dans une rudesse que les expositions successives, les gravures, les publications illustrées et la facilité des voyages devaient peu-à-peu former et délicatiser. On se passionna pour cette œuvre qui prit place la même année dans le musée de notre ville, grâce à la générosité d'un de nos concitoyens établi à Marseille, M. Charles Roulet.

Il y a dans cette toile de justes raisons pour mériter le succès dont elle fut l'objet; mais si son mérite a un peu pâli aujourd'hui, c'est par un effet bien naturel de la marche de l'art et des idées. Tout est sujet aux fluctuations de la mode, elle règne même dans les choses qui semblent lui être le plus étrangères; la peinture était sous son influence tyrannique, surtout à l'époque du Marino Faliero de Grosclaude, qui, quoique élève de l'académique Regnault, est ici visiblement impressionné par les maîtres du romantisme comme il le fut aussi par cette école plus sentimentale représentée par Ary Scheffer. — On avait abandonné Rome et Athènes pour fouiller le moyen âge et la renaissance; cette époque exhubérante de passion, riche de costumes, d'armes et d'allures originales devait séduire les tempéraments chaleureux épris de vie et de couleur, il y eut alors révolution romantique, le drapeau rouge de l'art

conquit bientôt à lui toute la jeunesse, il n'était pas possible de rester neutre dans cette lutte passionnée ; nous ne pouvons affirmer que les opinions de Grosclaude fussent franchement sympathiques aux idées nouvelles, mais ce qu'on ne peut nier, c'est qu'il est dans leur courant.

L'artiste en s'inspirant du théâtre n'a suivi que l'exemple des chefs romantiques qui trouvaient dans Shakespeare et Gœthe des thèmes nouveaux enveloppés des séduisants mystères du monde poëtique. Faust, Hamlet, Roméo n'ont de réel que leurs passions, les peintres pouvaient donc les vêtir selon leur goût, les faire vivre dans les intérieurs de leur fantaisie. Cette liberté n'était point possible avec Marino Faliero; ce personnage en passant par le drame de Casimir Delavigne ne pouvait se dégager entièrement de sa vérité historique; il fallait donc lui donner son costume, le faire agir dans le palais des doges d'une architecture si caractéristique, il fallait faire d'Eléna une dogaresse vraisemblable avec la coiffure de 1355 et non celle des dames françaises de 1842. — La faute n'est pas toute entière à Grosclaude mais bien à son époque ignorante d'archéologie. Robert Fleury avait cependant déjà exposé plusieurs de ses toiles remarquables où il nous montrait un moyen âge réel reconstruit avec une science rare et profonde, mais son influence ne devait triompher que longtemps plus tard. — La toile de Grosclaude péche donc par un manque de vérité qui froisse nos connaissances historiques. Il faut l'allure de Carrache, les hardiesses de Rubens ou de Rembrandt, les fraîcheurs savoureuses de la couleur de Véronèse pour racheter leurs erreurs ou leurs audaces fantaisistes. Ici les qualités d'exécution ne sont pas assez magistrales pour faire oublier les fautes du Marino Faliero, mais encore une fois, l'artiste est sous l'empire de son époque et nous trouvons sous le règne de Louis-Philippe une quantité d'œuvres du même genre où tout est convenable mais où rien d'excessif n'arrête ou ne captive: Monvoisin, Larivière, Schnetz, Steuben, Vinchon, Jollivet, Ziegler, Odier, etc., ont une parenté évidente, Grosclaude se rattache à cette famille. — Il y a dans sa toile des recherches d'exécution qui charmeront toujours, des morceaux d'une peinture large et abondante, du satin touché d'une brosse souple et délicate, malheureusement les procédés de l'époque, les préparations bitumineuses, les ragoûts superposés d'huile et de vernis compromettent la conservation de cette toile aujourd'hui fort endommagée. — L'expression des acteurs de la scène est juste, réelle, l'angoisse d'Eléna est saisissante et c'est à notre avis un des titres les plus incontestables du succès de Grosclaude. — Cette même année 1842, l'artiste exposait en même temps au salon de Paris l'*Inspiration musicales* d'après Mlle M... premier prix du Conservatoire en 1840. Jamais thème ne fut mieux rendu: la blonde et fraîche jeune fille assise dans une forêt sem-

ble écouter le murmure d'un ruisseau et moduler un chant avec les arbres, les oiseaux et les insectes. Cette toile a été lithographiée par Ch. Vogt dans le journal la *Sylphide*.

Grosclaude expose au salon de 1843 : l'*Oiseau mort*, *Portrait du marquis de Lamberty ;* au salon de 1844 : *Portrait du marquis et de la marquise de Tressan*, *Portrait de M. Pescatore*, *Portrait de Mlle Seillière*, *Portrait de Mlle Dolfus*.

Salon de 1845 : *Madeleine repentante*, *Un chérubin*, *Norma* (scène IX).

Salon de 1846 : *Portrait de Mme la vicomtesse Maison*, *Portrait de Mme de Noguet*.

Salon de 1847 : *Ste-Cécile*, *Portrait du fils de M. Léon de Chazelles*.

Salon de 1848 : *Portrait*.

Salon de 1850 : l'*Ivrogne incorrigible et leçon inutile*, *Portrait des enfants de M. L.*

L'artiste envoie à l'exposition universelle de Paris en 1855, plusieurs de ses anciennes toiles et une composition nouvelle, la *Bouffée de fumée*. Des paysans jouent aux cartes, la fille d'auberge s'est endormie à côté de la table des joueurs, l'un d'eux lui souffle une bouffée de fumée qui va la réveiller aux grands éclats de rire de ces joyeux compères, l'autre bat les cartes et son profil épanoui respire une joie admirablement rendue; cette toile appartient à M. de Rotschild.

Salon de 1857 : l'*Espérance*, *La méditation*, tête d'étude.

Salon de 1859 : *Lecture d'un bulletin de l'armée française annonçant la prise de la tour Malakoff*, *Marino Faliero condamné à mort* (tête d'étude), *Les deux petits amis*, *Mme Pipelet*. Ici s'arrête l'œuvre de Grosclaude, car à partir de ce moment il n'envoie plus rien au salon de Paris ; mais en 1862, nous voyons deux petites toiles à l'exposition de Neuchâtel, la *Prière du matin*, la *Buveuse de café*, et à celle de 1864, les *Enfants en liberté*, et d'autres toiles anciennes.

Plusieurs de ses tableaux figurent dans les galeries particulières de France et de Suisse, chez MM. de Rotschild, Lafitte, Démion, d'Espagnac, Buvée, Audéoud, etc. L'artiste a obtenu outre les médailles des salons de Paris un grand nombre de récompenses françaises, suisses et étrangères. — Parmi les portraits peints par Grosclaude il en est un qui nous est cher à plusieurs titres, c'est celui de *J.-F^c Houriet*, horloger, gravé par Forster.

A plusieurs reprises l'enfant des Montagnes neuchâteloises était revenu voir son pays natal; il y retrouvait des parents, des amis, et y peignit plusieurs portraits.

L'artiste fatigué, abattu par l'âge, se recueillit dans son atelier, ses souve-

nirs et sa famille ; entouré d'affections sincères, il s'éteignit le 11 décembre 1869.—*Le Lien*, journal des églises réformées de France, dirigé par MM. Ath. Coquerel fils et Etienne Coquerel, consacra une courte notice à notre compatriote : « Notre église a perdu cette semaine un de ses membres les plus âgés et les plus respectables, disait-il ; né protestant, M. Grosclaude est toujours resté fidèle à la foi de notre église, et jusqu'à sa dernière heure, il a donné les preuves de sentiments profondément religieux qui rendront sa mémoire plus vénérable encore pour tous ceux qui l'ont connu. » — Nous n'ajouterons rien à ces lignes qui montrent sous un autre jour l'artiste auquel nous consacrons ces pages.

Grosclaude dirigea les études de plusieurs élèves, notons d'abord M. Louis-Frédéric Grosclaude son fils qui cultive avec talent le genre si difficile du portrait. M. F. Zuberbühler dont les qualités gracieuses ont été appréciées souvent dans les expositions de Paris et de Suisse, et M. F. Bocion, le peintre du Léman.

Nous ne reviendrons pas sur l'étude de l'œuvre de notre compatriote, nous regrettons seulement de ne pouvoir citer ici quelques passages de ses idées sur la peinture et ses procédés, on y verrait que l'artiste avait là dessus des idées saines et grandes.

Il y a pour nous un point sur lequel nous nous sommes arrêté déjà à propos de Girardet et sur lequel nous reviendrons souvent encore, c'est que ces enfants de nos froides vallées du Jura, sortis, comme Grosclaude, de milieux où rien ne pouvait développer leurs qualités natives, leurs aspirations, et qui par le travail et la lutte prirent une place honorable dans le monde des arts, ont droit à plus de respects et d'admiration que ceux qui trouvèrent toutes les voies ouvertes devant eux ; nous nous inclinons devant l'exemple qu'ils donnent aux générations futures.

A. Bachelin.

LA BAUME DE SAINTE COLOMBE

En lisant la remarquable notice de M. Desor sur la *Baume du Four*, notre vieille mémoire de quatorze lustres s'est rappelée que ce temple helvète n'était pas unique dans le Jura, et qu'il y en avait un autre sur les rives de la Sorne tout pareil à celui des bords de l'Areuse. Cette baume a des traditions qui y attirent encore des mères Neuchâteloises, lors même qu'elles sont obligées de sortir de leur canton et d'entrer en pays catholique. Mais les traditions des temps préhistoriques s'inquiètent peu des confessions religieuses ; le curé, le ministre n'y peuvent rien, parce que ces traditions leur sont de beaucoup antérieures et qu'elles ont des racines plus profondes que celles de la cour de Rome ou des disciples de Calvin.

Il s'agit en effet d'un antre mystérieux recélant une source bienfaisante, dont les eaux limpides rendent la santé et la force aux enfants rachitiques. Or quelle est la mère qui, en pareil cas, a jamais hésité d'employer un moyen curatif, et quelle est celle qui s'enquiert de l'origine du remède ! S'il y avait encore des fontaines de Jouvence, combien celles-ci n'auraient-elles pas de visiteuses !

La grotte dont on va parler, la fontaine qu'elle recèle, les traditions qui s'y rattachent sont vieilles comme la montagne même ; seulement le christianisme a passé par là, et il a planté une croix devant la baume, en donnant à celle-ci le nom de sainte Colombe, nom inconnu dans la liste des saints de la contrée. N'est-ce pas là une de ces transformations de fée ou de prêtresse de l'antiquité en une sainte du christianisme, comme cela a eu lieu si souvent pour servir de dérivatif au culte des païens. Les exemples se pressent sous ma plume, car à chaque pas on retrouve l'église, la chapelle, la croix, le nom d'un saint substitué ou accolé à un monument préhistorique, et nonobstant le long espace de temps qui s'est écoulé depuis cette substitution, la pratique primitive surnage encore sur la mer des temps, comme un frêle esquif qui, par sa légèreté même, échappe aux tempêtes.

Au val de Delémont, entre les forges d'Undervelier et le village de ce nom, la nature, dans un de ses grands cataclismes, a plissé les strates de rocher qui constituent le Jura supérieur. Quand les plis sont devenus trop serrés, le terrain s'est rompu, mais lorsque la force de plissement a été moindre, elle n'a produit que des courbures plus ou moins accentuées. C'est un de ces derniers plis qu'a subi la montagne, et quand plus tard celle-ci a été coupée transversalement par l'érosion des eaux, la tranchée a mis à jour la cavité qui s'était formée sous ce grand pli. On voit ainsi à deux pas de la route et de la rivière de la Sorne, une voûte à plein cintre allant en s'abaissant à mesure qu'on s'avance sous ses arceaux, tandis qu'au dessus surplombent des bancs de roc ployés et disposés comme des voussoirs. Ils forment les archivoltes de cette sauvage basilique que le poids de la montagne écrase et dont les pilastres s'enfoncent dans le sol. Cette voûte de la baume a vingt pieds de haut à son ouverture, mais elle s'abaisse vers l'ouest de manière à produire la forme d'un four de 105 pieds de long sur 80 de largeur.

A droite, vers les deux tiers de la longueur de l'antre, jaillit une belle source qui, en tombant du flanc du rocher, dépose des concrétions tufeuses affectant des formes bizarres. Mais cet ornement naturel n'a pas été respecté par les amateurs de chapelles. Ils ont endommagé les stalactites pour essayer d'y creuser une niche afin d'y placer une madone quelconque. Certaines gens ne peuvent concevoir la divinité qu'en lui donnant une figure humaine, fût-ce celle d'un lapon ou d'un hottentot.

Quelques bancs de rocher tombés de la voûte ont servi à construire un bassin rustique d'où s'échappe en gazouillant un petit ruisselet qui, à son tour, a nivelé le sol de la caverne en y déposant du tuf. Combien la baume s'enfonce-t-elle vers l'ouest? nul ne le sait. Combien s'étend-elle vers l'orient, de l'autre côté de la cluse ? on l'ignore, et c'est pour le savoir que nous avons prié récemment l'ingénieur des ponts et chaussées d'établir une carrière de groise dans le cône de brèche et de détritus qui ferme l'entrée probable de la seconde caverne. Du reste bien d'autres baumes existent dans cette montagne. L'une d'elles est de même dédiée à sainte Colombe qui, dit-on, l'habitait de préférence, mais qui venait étancher sa soif dans la fontaine précitée. On indique même le sentier qu'elle suivait, et l'on oublie le pont qu'il fallait pour traverser la Sorne dont les eaux limpides se trouvaient entre les deux cavernes.

M. Monnier dit que dans le Bugey plusieurs baumes portent le nom de sainte Colombe et là, comme ici, cette sainte ne figure pas dans le calendrier diocésain. Cet auteur pense, comme nous, qu'il s'agit de prêtresses de l'antiquité dont on indique si souvent la demeure dans les antres du Jura. Telles

sont les cavernes de Milandre et de Beurnevesain, habitées par la fée Arie. Celles des roches de Mai ou de Maïa à Bourrignon et Pleujouse, et autres. Le christianisme a planté la croix du Rédempteur où il n'y avait pas assez de place pour une chapelle. Sainte Colombe n'aurait-elle pas été substituée à des femmes bienfaisantes qui recevaient les offrandes pour les sacrifices et qui consolaient les malheureux lorsqu'ils venaient chercher un soulagement dans les eaux curatives de la fontaine que nous décrivons.

Trois siècles après la Réformation, nous avons encore vu arriver des Neuchâteloises protestantes, portant des enfants souffreteux et rachitiques pour les retremper dans la source vénérée de sainte Colombe. Les femmes sont avides de croyances qui peuvent rendre la santé à leurs nourrissons. La catholique prie Dieu par l'intercession de sainte Colombe. La réformée invoque directement le Très-haut, et toutes deux plongent dans l'onde froide et glacée les membres frêles et débiles de leurs enfants. Hélas! on dit que parfois l'eau présumée régénératrice n'opère sa vertu que dans l'autre vie et qu'elle est mortelle pour de trop chétives créatures. Quand ces accidents arrivent on ne les publie point. Les médecins n'enregistrent pas les noms de ceux qui leur restent dans les mains comme des bulles de savon dans les doigts des enfants. Si l'eau de sainte Colombe opère une cure, l'imagination du souffreteux n'y est pour rien, et tout gît dans la vive croyance de la mère. L'amour maternel ne peut-il pas produire de miracle?

Lorsqu'en 1856 nous avons décrit la baume de sainte Colombe, nous présumions déjà qu'elle avait été habitée aux temps préhistoriques et que la vertu attribuée à la source n'était autre chose qu'un reste du culte des fontaines. Depuis lors, le 18 juin 1868, nous avons voulu vérifier ce fait. Une tranchée ouverte transversalement dans le sol de la caverne, à environ un mètre de profondeur, nous a fait rencontrer le terrain primitif recouvert de cendres, de charbons, de tessons de poterie appartenant à l'âge de la pierre, des fragments d'os fendus en long pour en extraire la mœlle, et autres débris des temps les plus reculés. Il faudrait, pour compléter les fouilles, explorer toute la caverne, mais comme son sol a été déjà remué en plusieurs lieux, on courrait risque de faire quelques travaux infructueux.

A une lieue de là, au pied de la même montagne, près du village de Courfaivre, si riche en antiquités préhistoriques, une autre caverne est également mise sous la protection de la croix. Elle recèle de nouveau une source renommée. C'est là que dans les XVIme et XVIIme siècles les sorcières tenaient le sabat, qu'elles battaient l'eau de la fontaine pour en former des nuages chargés de grêle, comme dans les temps druidiques dont parle Peloutier, T. II, p. 101. Ces femmes avouent ces pratiques lorsqu'on les interroge dans les enquêtes

pour faits de sorcellerie, et ces aveux les conduisent au bûcher. La croix plantée devant cette caverne a la vertu de préserver le territoire de Courfaivre des ravages de la grêle, et cette opinion concorde avec les déclarations de ces prétendues sorcières du moyen âge.

Le culte des fontaines est si persistant dans nos contrées, qu'à Delémont même, le soir du dimanche des brandons, les femmes dansent encore en guirlande autour des fontaines. Depuis des siècles les pèlerins usent et polissent avec leurs genoux les pierres qui bordent la fontaine de St-Fromont, près de Bonfol. La légende de ce personnage se rapporte bien plus à un druide, à l'homme du chêne, qu'à un anachorète du septième siècle. Nous avons encore vu la souche du chêne qu'avait produit son bâton de pèlerin fiché en terre à l'arrivée de Fromont dans le pays. Il y a soixante ans que c'était encore un gros tronc noueux hérissé de petites croix, mais on l'a tant taillé et retaillé pour en détacher quelques parcelles aux vertus curatives, qu'il n'en restait plus, il a sept ans, qu'une racine prête à disparaître. En échange la nature prévoyante lui préparait un successeur en faisant pousser trois tiges hors d'une même souche et laissant entr'elles une cavité dans laquelle l'eau de la pluie se ramassait. Déjà cette eau passait pour être bénite ; des croix se plantaient dans l'arbre et son écorce se couvrait d'inscriptions.

Le culte des arbres, des fontaines, des rochers était jadis si répandu que plusieurs conciles le prohibèrent. Encore en 1755, l'évêque de Bâle, dans un réglement forestier, défendait de charmer les arbres. Mais que font ces défenses contre des traditions et des pratiques invétérées ? Nous avons encore vu plusieurs chênes qui avaient servi à faire des sortiléges, et pour l'un d'eux le clergé même s'en était mêlé. Dans une chapelle entre les cavernes de Courfaivre et d'Undervelier, il y a encore une pierre levée plus vénérée que le patron du lieu. L'église a bien été bâtie et mise sous le vocable de St-Humbert pour supprimer ou sanctifier les pratiques superstitieuses dont ce menhir était le sujet, mais la superstition a été plus forte que le saint. On racle cette pierre calcaire, une roche brute, pour employer la poussière qu'on en détache, comme un remède pour les maux de dents et d'oreilles. Mais la pierre a un revers : son côté inaccessible aux racleuses modernes, est tout poli par un long usage, dont la tradition populaire ne dit pas la cause. M. Monnier signale de pareilles roches dans le Bugey, M. de Marcangy indique en Bretagne la pierre d'hir-men, et l'un des trois menhirs du Bambois à Courroux garde des traces et des traditions de l'emploi que leur assignent les deux auteurs précédents, emploi qui guérissait tout autre chose que les maux de dents. [1]

[1] D. Monnier, *Traditions comparées.* — Marcangi, *Tristan le voyageur au XIVe siècle*, T. 2, p. 93.

Nous avons recueilli près de la chapelle de St-Humbert une belle hachette en néphrite. Tous les terrains voisins offrent des parcelles de poterie des temps préhistoriques.

Il y aurait une multitude d'autres exemples à citer, mais notre sujet ne nous le permet pas et nous devons clore nos épisodes pour retourner à la baume de sainte Colombe, que nous regardons comme un sanctuaire, un de ces temples préhistoriques qui mérite l'attention du géologue et de l'antiquaire. Les traces du culte des fontaines y sont si manifestes qu'on ne peut les révoquer en doute, et la présence d'objets de l'âge de la pierre est un fait important à signaler en ce lieu, comme nous l'avons fait pour tant d'autres localités du Jura. [1]

A. QUIQUEREZ.

[1] Mémoires de la Société jurassienne d'émulation, 1856. Souvenirs et traditions des temps celtiques.

MISCELLANÉES

Ancienne industrie.

En 1663, Jean Cuche, maître canonnier, qui se proposait de construire une roue hydraulique pour *percer les canons*, reçoit du Conseil d'Etat l'autorisation de recueillir les eaux « qu'il pourra amasser des fontaines du Pasquier, sous la cense annuelle de 12 gros faibles et 20 livres d'entrage au casuel. »

Notaire convaincu de faux.

Guillaume Grozordy fut accusé par Guillaume Richard d'avoir fait de faux actes, et convaincu en justice d'avoir écrit un testament faux du comte René de Challant, en faveur d'Isabelle sa fille, femme du comte d'Avy; cette fausseté étant reconnue en ce qu'il devait faire registrer ce testament sur le livre de la justice et qu'il ne l'avait fait, ains l'avait cousu sur un livre qui venait de Chambéry, et l'avait écrit sur du papier qui n'avait été fabriqué que quatre ans après, il fut exécuté à mort le 14 octobre 1581, après avoir déclaré qu'il

avait fait cette fausseté à la requeste du comte et de la comtesse d'Avy, et de Jacob Tissot, mayre de Vallengin. (*Extrait des registres du Conseil d'Etat.*)

Amende commise sur le lac.

Remis l'amende à des pescheurs de Cudrefin qui avaient pesché le dimanche; et il fut dit que les amendes commises sur le lac, jusque à la rive même de Cudrefin, appartenaient à S. A. — 21 novembre 1569. *(Id.)*

Cheval tué.

St Petavel, pour avoir tué le cheval de son voisin sur sa possession, après avoir été deux jours en prison, et fait l'orfède accoutumé, fut condamné à payer tous fraix, à crier mercy, à ne porter des armes, à n'aller à la taverne, et à payer 10 livres d'amende applicables à œuvres pies. — 5 novembre 1583. *(Id.)*

COSTUME D'HOMME

COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE

Nous avons reproduit plusieurs fois déjà des costumes semblables à celui que nous donnons aujourd'hui; le XVIIIme et le commencement du XIXme siècles abondent en documents de cette nature; celui-ci complète et affirme les précédents avec un mérite de plus, il est d'Abraham Girardet, le graveur de la *Transfiguration*, et paraît avoir été dessiné vers 1802; ce n'est pas seulement un costume qu'il représente, c'est un type, une allure vraie et naïve de bon bourgeois.

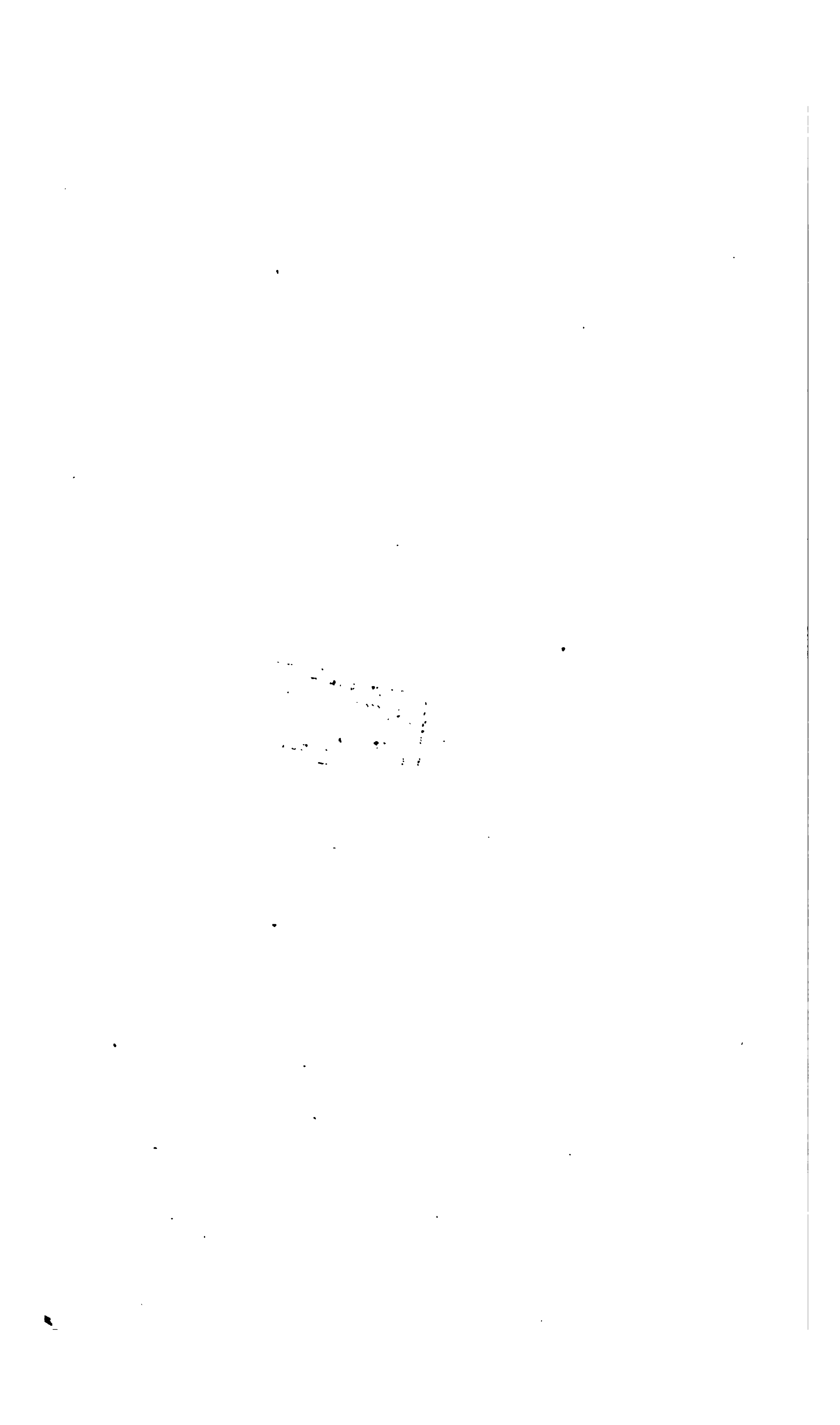
Le costume du XVIIIme siècle continua longtemps dans celui-ci, il en restait même encore des vestiges dans la tenue des conseillers de la ville de Neuchâtel en 1847 (voir *Musée neuchâtelois* juin 1866); le personnage dessiné par Girardet suit encore la mode du XVIIIme siècle, mais le col de la chemise et la cravate sont ceux de la fin de la révolution, il ne porte plus de perruque et ses cheveux poudrés encore sont réunis par la cadenette. — Le chapeau à la *grand Frédéric* était encore porté par quelques vieillards de notre pays vers 1840.

A. Bachelin.



COSTUME D'HOMME _ XVIIIe XIXe Siècle

d'après AB. GIRARDET



UN PETIT-FILS D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ,

BOURGEOIS DE NEUCHATEL

C'est dans la notice sur d'Aubigné qu'a publiée l'an passé M. Th. Heyer, et qui est la dernière production de cet habile et regrettable archiviste de Genève[1], que je trouve la mention généalogique qui sert de titre à ces lignes. Cette mention, d'ailleurs, n'est accompagnée d'aucun détail. C'est à Neuchâtel même que ces détails, s'ils existent, pourront être recueillis, et publiés dans le *Musée*, à supposer qu'ils offrent quelque intérêt. Je ne puis ici qu'introduire auprès de mes lecteurs ce combourgeois qui m'était inconnu, et dont je n'ai pas trouvé le nom dans la *Biographie neuchâteloise*. Mais on me permettra bien, puisqu'il s'agit d'un homme aussi complètement à part qu'Agrippa d'Aubigné, de rappeler ici quelques traits, empruntés pour la plupart à la notice de M. Heyer, notice dont le mérite essentiel est d'être tout entière puisée dans des actes authentiques, et de renfermer de nombreuses pages inédites de d'Aubigné. Grâce à cette notice, on peut redresser plusieurs erreurs de dates et de faits qui se sont glissées jusque dans les recueils biographiques les plus autorisés. Mais ce n'est pas là ce qui me préoccupe. Je ne veux que suivre rapidement ici d'Aubigné dans les derniers temps de sa vie à Genève, et dans sa descendance qui ne nous est connue que par son illustre petite-fille, Mme de Maintenon. Je demande une petite place dans le *Musée* pour un cousin germain de cette dernière, Tite d'Aubigné, docteur en médecine, et bourgeois de Neuchâtel.

Quand il se réfugia à Genève en 1620, après bien des fatigues et des périls, d'Aubigné n'arrivait pas dans une ville inconnue. Cinquante-six ans auparavant, dans sa première jeunesse, presque dans l'enfance, il y avait passé deux années dans le collége célèbre de Calvin et de Théodore de Bèze. Les souvenirs qu'il avait gardés de cette époque de sa vie n'étaient pas bien « rappelants, » ainsi que s'exprime Rousseau en parlant de son séjour à Lausanne,

[1] *Théodore-Agrippa d'Aubigné à Genève.* Notice biographique avec pièces et lettres inédites recueillies par Théophile Heyer. — Genève, 1870.

— et ce sont d'autres raisons qui lui firent choisir Genève pour « le chevet de sa vieillesse et de sa mort. » Il se plaint dans ses Mémoires de ce que, « sur l'ignorance de quelques dialectes de Pindare, on le remit au collége ayant esté deux ans des publicques à Orléans. Cela lui fit haïr les lettres, prendre les estudes à charge et les chastiments à despit. »—C'était cependant un élève comme on n'en voit guère que cet écolier de quatorze ans, « faisant plus de vers latins qu'une plume diligente n'en pouvait escrire. Il lisait tout courant les Rabins sans poincts, et expliquoit une langue en l'autre sans lire celle qu'il expliquoit. » Mais il y a peut-être quelque vanterie à la d'Aubigné dans ces souvenirs d'enfance. D'Aubigné était de la Saintonge qui touche à la Gascogne, et il y avait en lui un peu du tempérament de son ami et de son maître Henri IV.

Revenu à Genève à l'âge de près de soixante et dix ans, il n'y trouva pas, on le sait, le repos espéré. *Irrequietus quietem*, ces deux mots rapprochés par lui-même dans la série d'antithèses qui compose son épitaphe telle qu'elle se lit sur le marbre dans St-Pierre de Genève, montrent ce que fut sa vieillesse. Trois ans après son arrivée à Genève il se remaria. La Beaumelle, l'éditeur peu scrupuleux des Mémoires et des Lettres de Mme de Maintenon, a raconté ainsi le second mariage du grand-père de cette dernière : « L'amour vint en- » core troubler ses derniers jours. Il fut épris de la beauté de Mme de Bar- » bany, jeune veuve de l'ancienne famille de Burlamaqui. Elle avait beaucoup » d'esprit et de vertu. » Ces derniers mots de La Beaumelle sont justes. Tout le reste, sauf peut-être la beauté de la nouvelle épouse de d'Aubigné dont nous ne sommes pas juges, témoigne de l'inexactitude ordinaire de La Beaumelle, si cruellement punie par Voltaire. L'amour ne troubla pas la vieillesse de d'Aubigné, et Mme Balbani (et non pas Barbany), quand elle l'épousa, était une veuve de cinquante-cinq ans, et avait eu dix enfants de son premier mariage. Cette femme distinguée, bien connue aujourd'hui sous le nom de Renée Burlamachi, s'appliqua pendant les sept dernières années de la vie de d'Aubigné, à calmer par sa bonté et sa douceur les agitations de l'inquiet vieillard, et elle dut avoir fort à faire, car rien ne ressemble moins en réalité que la vieillesse de d'Aubigné à cette vieillesse qu'il a célébrée lui-même dans ces beaux vers :

J'aime l'hiver . . . .
Mon chef blanchit dessous les neiges entassées,
Le soleil qui luit les eschauffe glacées.
. . . .
Voici moins de plaisirs, mais voici moins de peines :
Le rossignol se taist, se taisent les sereines ;

Nous ne voyons cueillir ni les fruits ni les fleurs.
L'espérance n'est plus bien souvent tromperesse ;
L'hiver jouit de tout ; bien heureuse vieillesse,
La saison de l'usage et non plus des labeurs.

Rien de plus laborieux au contraire que cette fin de la vie de d'Aubigné. Ses négociations périlleuses avec le margrave de Baden et le duc de Rohan excitent les plus vives inquiétudes dans les conseils de la république ; il travaille à fortifier Genève contre les entreprises redoutées de Charles-Emmanuel de Savoie, en même temps qu'il fortifie son château du Crest « contre les larrons et assassins »; la publication de son *Histoire universelle*, qui n'est autre chose que l'histoire satirique et très-personnelle de son siècle, et surtout celle des *Aventures du baron de Fæneste*, dont la suppression fut ordonnée par le magistrat comme renfermant « plusieurs choses impies et blasphématoires qui scandalisent les gens de bien, » lui causèrent des tribulations qui avancèrent peut-être sa mort ; il écrit ses Mémoires et est engagé dans une vaste correspondance politique et militaire avec les hommes marquants des cantons suisses et du dehors ; enfin les chagrins de toute sorte que lui donne son fils unique, Constant d'Aubigné, répandent leur ombre sur ces années déclinantes. Où donc aurait-il trouvé le repos cet homme dont on a dit si justement qu'il n'était à sa place nulle part, un réformé trop intraitable pour la France, trop libertin pour Genève ? Le repos ne vint pour lui qu'avec la mort. L'énergique vieillard garda jusqu'à la fin pleine conscience de lui-même, et quitta avec joie cette vie terrestre qui avait été si agitée et si rude. Comme on le pressait, quelques heures avant sa mort, de prendre un peu de nourriture, il disait à la douce Renée : « Ma mie, laisse-moi aller en paix, je veux manger du pain céleste. » C'est ainsi qu'il mourut, le second dimanche du mois d'avril 1630.

Cinq jours auparavant, il avait écrit son testament qui commence ainsi :

« Au nom de Dieu. Je, Théodore-Agrippa d'Aubigné, certain, et par les octantes années où il a plu au Seigneur me conduire, averti et proche de la mort, incertain de son heure, ne la désirant, ne la craignant, son nom et ses effets ne m'apportant que de douces pensées, libre d'esprit et de corps, en mon secret j'écris à ma postérité ce testament..... »

Cette pièce, où on le retrouve tout entier, se termine par ces paroles :

« Or à Dieu qui m'a sauvé de périls innombrables, des ennemis généraux et particuliers, de toutes sortes d'afflictions d'esprit et de corps, des désastres de la guerre, des embûches de la paix, des mains longues des princes... soit gloire, règne et puissance ès siècles à jamais... »

Ce testament deshéritait son fils. Constant d'Aubigné avait fait le désespoir de son père. Joueur et débauché pendant ses jours brillants à la cour de France, il avait fini, à bout de ressources, par commettre le crime irrémissible aux yeux de d'Aubigné, celui qu'il n'avait pu pardonner à son bien-aimé Henri IV, et qui creusa un abîme entre le père et le fils : il avait abjuré la religion réformée. Une lettre sans date, adressée à ce fils prodigue mais jamais repentant, a été publiée pour la première fois par M. Heyer. Dans cette lettre inexorable, toute pleine d'antithèses cruelles, et de cette verve indignée qui prête à tout ce qu'écrivait cet homme étrange un trait incessamment redoublé et comme un excès de plénitude et de couleur, il repousse son fils avec dureté, parce que ce fils a repoussé Dieu.

« Ne pouvant réveiller vostre âme entière et ses devoirs, j'en apelle la mémoire seulement, me fiant que le diable ne l'aura pas esteinte ; car elle luy doit d'un de ses fléaus envers vous. Cette mémoire vous dictra non vostre eslévation ny vostre nourriture plus digne du Seigneur que du pauvre gentilhomme, non vostre éducation par les plus doctes et plus excellents personnages que j'ay peu arracher des plus grandes maisons *hamis auctis*, non l'eslévation de votre courage en quoy j'ay péché en vous donnant compagnée entretenue sur l'estat du Roy, avant que porter hauts de chausses ; je veus bien encore que vostre mémoire oublie la part que ma conscience me donne en vostre malheur, qui est de ne vous avoir laissé tomber aux instructions de la nécessité qu'aprez que vous avez abandonné Dieu et moy et que vous m'avez osté les rênes des mains pour les confier en celles de Satan. Je suis content que vous oubliez ces choses, mais non pas ma fermeté au service de Dieu, mon amour envers ses enfans affligez, ma hayne envers les meschans prospérans, et l'une et l'autre de ces passions redoublantes à mesure de l'affliction et de la prospérité. Ayez donc cette souvenance, afin que vous n'espériez pas que je puisse toucher à la main qui sert les idoles et faict la guerre à Dieu, que la langue puante de blasphèmes me puisse accoiser (calmer) de paroles, et que les genoux qui ont ployé devant les profanes autels me puissent fléchir en fléchissant devant moy. C'est batailler contre le ciel que de faire paix avec ceux qui ne veulent point de paix. Que peut espérer en mes biens celuy qui est deshérité du ciel et qui en a foulé aux pieds les trésors, avec ceux que son père avoit aquis, convertissant mes amertumes en risées, mes périls en délices, le feu et la fumée qu'il m'a fallu endurer et avaler en parfuns parmy les p....., et faisant de la poudre d'Apocagine où il s'est arresté comme un serpent meslée avec mon sang, et mes sueurs avec la boue et le souil où il s'est veautré... Surimeau (Constant d'Aubigné était *baron de Surimeau)*, tenez pour certain que l'apostasie ou l'athéisme me sont insuportables envers ceux qui ne me touchent point de sang, qu'il n'y a régle médiocre en ma douleur ny en ma juste colère, quand le Diable a mis les ongles dans mes entrailles pour triompher du fils que Dieu m'avait donné... Enfin vous demandez que je vous ouvre, pour vous jetter à mes pieds ; et je vous dis que ma porte ne vous peut recevoir, que vous n'ayez brizé, ou franchy les portes d'Enfer. »

Désormais d'Aubigné n'eut plus de fils. Il partagea inégalement sa fortune entre les familles de ses deux filles, Mmes de Caumont et de Villette. La famille de cette dernière n'en obtint que le quart. On eût dit que d'Aubigné prévoyait que, de ce côté aussi, on abandonnerait la Réforme. La petite-fille de Mme de Villette fut cette charmante et spirituelle Mme de Caylus, élevée par sa parente, Mme de Maintenon, après avoir été *enlevée* par elle à l'âge de sept ans : c'est ainsi que Louis XIV convertissait les Huguenots de son royaume dans les années qui précédèrent la Révocation. Mme de Caylus rappelait son aïeul par le tour mordant de son humeur et de son esprit, tandis que Mme de Maintenon, qui fut la règle en personne, semblait appartenir à une souche absolument différente. Voici de quel ton dégagé elle raconte dans ses trop courts *Souvenirs* la manière dont elle passa au catholicisme, ou plutôt ce que M. Sainte-Beuve appelle sa première aventure : « A peine ma mère fut-elle partie de Niort, que ma tante [1], accoutumée à changer de religion, et qui venait de se convertir pour la seconde ou la troisième fois, partit de son côté. ...Nous arrivâmes ensemble à Paris, où Mme de Maintenon vint aussitôt me chercher, et m'emmena seule à Saint-Germain. Je pleurai d'abord beaucoup ; mais je trouvai le lendemain la messe du roi si belle, que je consentis à me faire catholique à condition que je l'entendrais tous les jours, et qu'on me garantirait du fouet. Ce fut là toute la controverse qu'on employa, et la seule abjuration que je fis. [2] »

Après ces conversions successives, le nom de d'Aubigné s'éteignit bientôt dans sa descendance légitime. Constant, père de Mme de Maintenon, avait laissé un fils, qui vécut jusqu'en 1703, et n'eut qu'une fille. Mais le célèbre réfugié de Genève avait eu, pendant son veuvage, un fils naturel qui laissa une nombreuse postérité, et c'est ainsi que le nom de d'Aubigné est venu jusqu'à nous.

Ce fils, né vers 1600, à Nancray en Gâtinais, suivit son père à Genève. D'Aubigné lui avait donné le nom de Nathan, voulant, comme il s'exprime dans ses volontés dernières, « que ce nom me fût un Nathan qui signifie *donné*, et que le nom du censeur de David représentât mon ord péché aux yeux et aux oreilles incessamment. » — Sans le légitimer en forme, il le reconnut dans son testament pour « sien et fils naturel. » — « Au même temps que mon aîné, ajoute-t-il dans cette pièce, s'est rendu ennemi de Dieu et de son père, a renoncé et trahi l'un et l'autre, et a produit infinis exemples d'horreur, Nathan s'est rendu recommandable en mes périls contre l'autre. Je lui ai permis de porter lui et les siens le nom de d'Aubigné. »

[1] Une sœur de son père.

[2] C. A. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, III, article sur Mme de Caylus.

Nathan pourvu par son père « selon sa condition, » devint docteur en médecine, et fut reçu gratuitement bourgeois de Genève « en considération de ses offres et promesses de servir le public en toutes occasions, en ce qui dépend de sa profession de mathématicien, fortificateur et médecin. » Dans la famille d'Aubigné on était *fortificateur* de père en fils ; Nathan possédait la tradition paternelle, et ses lumières furent souvent mises à profit pour les fortifications de Genève ; il publia dans cette ville, en 1654, un livre intitulé : *Bibliotheca chemica.*

Nathan d'Aubigné mourut en 1669, après trois mariages successifs dont le premier avait été contracté du vivant de son père, et avec son consentement. Il laissait plusieurs fils issus de ses deux premiers mariages : *Nathanaël,* qui resta à Genève où aucun de ses fils ne fit souche ; *Tite,* qui devint docteur en médecine comme son père, et s'établit à Neuchâtel ; *Georges-Louis,* médecin aussi, qui se fixa à Genève ; *Samuel,* qui fut ministre du saint Evangile et pasteur à Renan dans le Val de St-Imier ; enfin *Agrippa* qui vécut à Grenoble. Un autre Georges-Louis, fils du pasteur de Renan, marié avec Lucrèce Dufour, laissa cinq filles dont quatre se marièrent à Genève ; la cinquième, Eléonore d'Aubigné, mourut à Genève en 1786, *la dernière de son nom.* L'une de ses sœurs avait épousé François Merle, aïeul de notre contemporain, l'historien de la Réformation, le seul des innombrables descendants de Georges-Louis qui ait repris son nom, et celui de tous, sans doute, qui pouvait le mieux s'en passer pour donner de l'éclat au sien.[1]

Je n'ai introduit dans ces pages cette sèche nomenclature que pour avoir l'occasion de saluer au passage notre concitoyen, le docteur Tite d'Aubigné. Cette mention est la seule qu'il me soit possible d'en faire. A quelle occasion devint-il bourgeois de Neuchâtel ? Ce ne fut assurément pas en qualité de fortificateur, comme son père l'était devenu de Genève. Existe-t-il aux archives de l'hôtel-de-ville quelque trace de son séjour parmi nous ? C'est à M. le Dr Cornaz que j'adresse particulièrement cette question. Dans ses ingénieuses recherches sur ses confrères du temps passé, il a fait çà et là de curieuses découvertes. Peut-être, en s'enquérant de Tite d'Aubigné, ne sera-t-il pas moins heureux.

CH. BERTHOUD.

[1] Ce nom illustre avait été repris avant lui par un instituteur du collége français de Neuchâtel, au siècle passé, qui fut probablement le père de notre contemporain, et qui a publié un livre dont le catalogue de notre bibliothèque publique donne le titre comme suit : « Eléments de grammaire française en forme de leçons, par *Merle d'Aubigné,* ci-devant instituteur au collége de Neuchâtel. Genève, 1790. » — (Voir *Musée neuchâtelois,* année 1868, page 12.)

NOTICES

RELATIVES A

L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHATEL

SECONDE SÉRIE

SOMMAIRE : I. Vignes à Lignières au 12me siècle. — II. André de Neuchâtel-Travers a-t-il été lépreux ? — III. Première nomination d'un Médecin ordinaire de S. A. S. — IV. L'aliénation mentale sous les Longueville. — V. Daniel Besencenet, opérateur à Môtiers. — VI. Les almanachs d'Abraham Amiest et l'introduction du calendrier grégorien. — VII. Un médecin maître-d'école. — VIII. Eau minérale de Môtiers. — IX. Vue de Neuchâtel par le Dr Neuhaus. — X. Le fonds DuBlé.

I.

Vignes à Lignières au 12me siècle.

—

Si, dans quelques parties de notre vignoble, par exemple, à Neuchâtel, à Peseux, à la Béroche, on peut constater qu'il a existé des vignes sur des terrains qui n'en ont plus, cela peut ne tenir qu'à une cause bien simple, c'est que les frais de culture n'étant plus en rapport avec le revenu de certains perchois, les propriétaires ont renoncé à l'orgueil de boire du vin de leur crû, espérant tirer, pécuniairement parlant, meilleur parti de leurs terres.

Le fait suivant, bien que ne reposant que sur un seul acte, a une toute autre valeur, à mesure qu'il se trouve étayé par les recherches faites dans les pays voisins, et en particulier en France, lesquelles prouvent que, dans les temps historiques, le climat de l'Europe centrale s'est refroidi. Il s'agit d'un acte, du 25 février 1178, daté de St-Jean de Latran, par lequel le pape Alexandre III confirme les possessions de l'église de St-Imier, dont plusieurs étaient situées dans les limites actuelles du canton de Neuchâtel. [1]

« A Lignières, un alleu en chesaux et vignes qui appartiennent aux chesaux. A Prêles, un alleu en chesaux et en les choses qui appartiennent aux chesaux, c'est-à-dire en vignes, en prés, en champs et en un moulin. »

J'ai tenu, dans cette traduction littérale du latin, à reproduire aussi ce qui concerne Prêles, village bernois très-voisin de Lignières et sensiblement dans les mêmes conditions climatologiques, parce qu'il m'a semblé que cette citation venait corroborer ce qui concerne Lignières. [2]

Depuis que le *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel* [3] a reproduit ce fait d'après un petit travail que j'avais lu à cette Société, il m'a été fait deux objections à cette interprétation de l'acte cité. L'une, c'est que rien n'empêcherait que les vignes dépendant d'un alleu fussent situées dans un tout autre territoire, de même qu'aujourd'hui bien des habitants de la montagne de Diesse ont une vigne sur les bords du lac de Bienne : je ne puis comprendre dans ce sens le mot latin : « *pertinere* » de cet acte, mot signifiant : faire partie, appartenir. L'autre objection, plus forte à première vue, c'est que Prêles n'ayant aucun ruisseau ne saurait avoir de moulin, et que dès-lors vignes et moulin se seraient trouvés nécessairement hors des limites de ce village : mais en prétendant cela, on oublie complètement que, sur cette frontière-là, notre Canton s'est légèrement accru aux dépens du territoire de l'ancien évêché de Bâle, et que la limite entre les deux Etats venait anciennement presque jusqu'à Lignières, ce qui, pour ceux qui connaissent ces localités, me paraît parfaitement réfuter cette objection.

[1] J. Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, Porrentruy, T. Ier (1852), n° 239, et spécialement p. 363 : l'original mutilé de cet acte se trouve aux archives de l'ancien évêché de Bâle.

[2] Sans attacher trop d'importance à une tradition, relative à une localité appartenant à la même zone climatologique de notre pays que Lignières, je citerai ici sur Couvet, un passage d'un manuscrit inédit sur le Val-de-Travers, attribué au chirugien Clerc (de Couvet) et écrit vers le milieu du siècle passé : « La tradition a rapporté jusque à nous que l'on cultivoit de la vigne dans sa côte, il y a même encor aujourd'hui une pièce de terre en champ que l'on appelle *à la vigne*, on dit même que dans les haies d'alentour, il y a encor des seps sauvages. »

[3] T. VIII, 2e cahier (1869), p. 265-266.

II.

André de Neuchâtel-Travers a-t-il été lépreux ?[1]

—

Les travaux neuchâtelois relatifs aux maladières et aux lépreux sont nombreux déjà. A propos de recherches sur l'emplacement de Noïdenolex, le chancelier de Montmollin nous donne quelques détails sur la maladière de Neuchâtel (*Mémoires sur le comté de Neuchâtel en Suisse*, T. II, p. 17-19 et 27). Dans sa *Description de la mairie de Neuchâtel* (p. 29-31), Samuel de Chambrier nous renseigne également sur l'emplacement qu'elle a occupé. Dans son article intitulé : « Ladres, maladières, serment d'un lépreux, » M. Matile (*Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, T. I, 1er cahier, 1841, p. 93-99), nous donne la forme de l'assermentation prêtée aux lépreux en notre ville en 1616 (p. 96-99). Le Dr Guillaume a fourni une monographie sur les maladières de notre Canton. (*Courrier de Neuchâtel*, 1864, nos 41, 42 et 43, et *Bulletin de la Société des sciences naturelles*, T. VI, 3me cahier, 1864, p. 629; et en 2de édition corrigée et augmentée dans l'*Almanach de la république et canton de Neuchâtel*, 1866, p. 44-50). Nous-même enfin, nous avons pu fournir, d'après les Manuels du Conseil de ville, quelques données nouvelles sur notre maladière urbaine (*le Dr F.-L. Borel*, notice biographique, p. 52 ; et *Musée neuchâtelois*, T. II, 1865, p. 162-163). Il nous manquerait encore un rapport médico-légal du temps sur un cas de lèpre, à défaut duquel voici un jugement[2] qui lave un seigneur neuchâtelois de pareille accusation.

« Nous Juges et asistans du Consistoyre de la ville de Berne, Scauoir faisons par ces pntes,[3] Que ce Jourd'huy datte d'Icestes, par deuant nous, en droit estre comparus, Noble et puissant Seigneur André de Neufchastel, Seigneur de Trauers, Conseigneur de Berchiez et Lisle, asisté d'aulcungs de ses Nobles et honnorables parens et aliez, acteur d'Vne, Et noble Genereuse, Dame, Mathie de Dortemps, sa femme et con-Jointe, aussy asistée de ses parens et amys rée, d'aultre part. Ayant

[1] Notice lue à la *Société neuchâteloise des sciences médicales*, le 20 septembre 1870.

[2] *Archives du château de l'Isle* (canton de Vaud). J'ai reproduit, sans en altérer en rien l'orthographe fautive, cet acte que m'a prêté M. François CORNAZ.

[3] Abbréviation de « présentes. »

led. Noble acteur proposé, Comme ainsy soit, que sad^e femme luy tienne pour suspect, destre ataché [1], de Lespreusie. Pour ceste cause elle se seroyt, enuiron vn an et demy, de coucher avec luy des-Joint, Aussy durant tel terme, n'ayant tenu mesnage auecq luy, Chose que a Luy et a son parentage reuient et redonde, a vn grand desauentage, tant de leur honneurs qu'aultrement, Proposant en oultre, coment il se seroyt, pour ceste acusation de Macule et lesprerie, a Berne, Et cy appres pour la seconde foys, a Geneue, par docts et notables Seign^rs Medecins et Cirugiens, laisse dehuement visiter, Lesquels Medecins et Cirugiens, tant a Berne qu'a Geneue, luy ayant donné sufisantes atestations Esquelles est mentióné comment Ils lont trouué n'estre maculé de lesprosie, Coment se conste, de toutes deux pars [2] (sic) de leurs mains soubsignez, Ce nonobstant qu'il aye desdits Seigneurs Medecins et Cirugiens telles atestations esmanees, Sad^e femme d'Icelles n'auoit voulu adhiber [3] foy ny contentement, Et pour telle raison Il se sent tant luy que tout son parentage agreué, Demandant pour ce faict, qu'elle doibge (sic) pour telles reproches leur faire reparation d'honneur etc. Au contrayre ladite Dame de Dortemps, confesant quelle aye quelque soupçon, Sur sond Mary d'estre maculé de lesprosie, Pourtant sestre ostée et separée de luy, Ce desclairant neantmoings, que quant Il se laissera coment il est requis, dehuement, par les Medecins et Cirugiens, En ceste ville, a ce depputez a la visitation visiter (sic), Et que Iceux peuluent congnoistre, par leurs Seremens, qu'il ne soit ded^e lesprosie ataché, Allors elle se paroffre de retourner et habiter avec luy, Mais syl se trouuoit de d^e Maladie Maculé, Elle demande d'estre separée de luy, Nentendant en cecy quelle aye, ny luy ny tout son parentage, En leur honneur, (que leur pouroyt redonder) blasme etc., Sur ce nous dits Juges et asistans, ayants tout au long entendu le different dambes [4] partyes, Aussy le report des Medecins et Cirugiens, Lesquelz ont de nostre commandement bien et deuement visité led. Seigneur de Trauers de d^e acusation de lesprerie Lesquels nous ont raporté par leurs Seremens, Come Ils nont trouué led. Seign^r de Trauers, aulcunement Macule ny attaint de d. Maladie, Ordonne et sentencé — Premierement ayans come dict est entendu les rapport que les ditz Jugaux doibgent pardonner les vns aux aultres, Les paroles que pouroyent estre de l'vn ou de l'aultre costé, coment frustratoyrement profferees, diuulguees et dictes, Entierement mises en oubly, Et que iamais l'vne ny l'aultre partye ne doibge cela a l'aultre reprocher Ains ce pardonner l'vng a laultre, Et telles pronulguees (sic) parolles oster de leur cœur, Sans Jamais plus appres d'Iceux pensser Aussy ne doibgent telles paroles, aud. Seigneur de Trauers ny a sond. parentage, rien nuyre ny greuer, Semblablement a d^e Dame ny a son parentage, Et de toutes persones d'Icelles Inreprochables, Ordonnant auec ce que d^e Dame de Dortemps, doibge retourner, Et demeurer auec sond. Mary, Soit a Trauers ou aultrepart, Quant et temps et comodité se requiera, Qu'ilz puissent tenir la comodité de

[1] Le greffier a sans doute voulu dire « entaché : » en tout cas le mot « ataché » est très lisible.

[2] Papiers? Pièces? Ou enfin Parts? Ce dernier serait le moins compréhensible.

[3] Du latin *adhibere*, ajouter.

[4] Du latin *ambæ*, toutes deux.

leur habitation, Et Ilec [1] demeurer honnestement, coment a honnorables Seigneur et Dame Jugaux appartient etc., Et estant ausdits Jugaux prementionez, ceste sentence et amyable prononciation desclairée, Iceux ont dambes partyes, Sur les mains de moy d. Juge touché, De vouloir Icelle Inuiolablement garder et obsuer [2] Sans Jamais y contreuenir, Touchant les despens, auons ordonné, que chascune partye doibge sonffrayer les siennes, etc. En vertu des pntes, — Donnees aud. Berne soubz nostre scel acoustumé ce dix huictiesme Jour de Janvier 1.5.8.3. » — Scellé des armes de Berne, autour desquelles on lit: *S. consistorii bernensis.*

Nous voyons par là que, non contente de deux précédents examens auxquels s'était soumis son mari, Matthie de Dortans en exigea un nouveau auquel procéderaient des gens de l'art préposés à de telles visites et assermentés, ce ce qui laisserait supposer que les deux premières fois il s'agissait plutôt de consultations écrites, rédigées à la demande d'André de Neuchâtel lui-même.

Mais cette prononciation du Consistoire n'amena pas l'union dans ce ménage, pour lequel on inventerait l'expression d'incompatibilité d'humeur, si elle ne l'était pas déjà. La lèpre étant regardée comme chose plus grave que l'adultère, Matthie n'en pouvant convaincre son mari, tomba de son côté dans la transgression que les règlements matrimoniaux jugeaient moins grave que la lèpre ; toutefois il paraît que la sentence du Consistoire « metropolitain » de Berne, tout en accordant à André son divorce, portait que le dit de Neuchâtel avait été cause de la chute ou trangression d'icelle.

Fort de cette prononciation de divorce le seigneur de Travers se présenta de nouveau par devant l'Avoyer et Conseil de la ville de Berne le 12me août 158.[3], réclamant l'adjudication de « tous les biens de ladite de Dortam, emsenble restitusion de tous ses meubles baggues et Joyaux vestement lettres et papier quelle peut auoir receu de luy et daultant que feu noble Claude de Dortam son beau pere luy auroit ordonné par son dernier testament lussufruict et Jouissance du tier de ses biens sa vie durant et aussy declairant que decedan ladite Matie sans enfans Il substituoit en tout sesditz biens le dit de neufchastel son beau filz et ses enfans il requiere puis que ceste casualité estoit advenue a ladite matie nauoir aulcun enfans estoit decedée dauec luy que nostre bon plaisir fust de confermé lesdit testament. » Bien que les deux procureurs de Matthie de Dortans s'appuyassent pour s'opposer aux prétentions du seigneur de Travers, sur les termes ci-dessus relatés de la sentence du

[1] Ancien mot signifiant : là.

[2] Abbréviation d'observer.

[3] La copie non vidimée de cet arrêt, qui existe également aux archives du château de l'Isle, et que m'a aussi communiquée M. François CORNAZ, se termine par ces mots : « donné ce dousieme daou, » et n'a ni date de l'année, ni signature, ni sceau.

Consistoire et qu'ils prétendissent que le testament de Claude de Dortans ne devait pas être confirmé, en tant qu' « infracteur et contraire au testament et substitution de feu noble enry de dortan, » le Conseil n'en accorda pas moins à André de Neuchâtel, non seulement « toutes les bagues Joyaux et paremant quelle a receu de luy tant auant que appres leur nospses desquelz ont esté conJoint en mariage ensemble les meubles armes et tiltre a luy appartenant qui pouroit faire apparoist auoir esté mis entre les mains de la dite noble matie ou vraiement luy sastiffaire esmandé la valeur des baggues que ne se pourront trouvé ny restitué ; » mais encore, tant en raison du divorce que du testament prédit, « la Juste quarte par de tous les biens d'icelle tant en meuble que immeuble a luy deuoir paruenir et apartenir pour luy et les siens comme leur bien propre a la charge toutefois que seras tenus supporter sa rate de tous les debtes pour lelquelz les ditz bien se trouueront chargé et obligé. » On le voit, après s'être lavé de son accusation de lèpre, André, non content de son divorce, battait monnaie avec la chûte de sa femme.

Encore quelques mots sur ces deux époux dont l'alliance fut si peu heureuse. Matthie était l'unique enfant de Claude III de Dortans, d'une famille noble originaire du Bugey, lequel, avec ses deux frères aînés, Pierre et Henry, était Seigneur de L'Isle et Berchiez, au pays de Vaud, du chef d'Antoinette de Glérens, femme de Claude II de Dortans, leur mère, et de Louise de Glérens, leur tante. Henry de Dortans, écuyer, époux de Marguerite de Chastillon, n'ayant pas d'enfants, avait testé le 13 octobre 1548 et mourut avant 1570. Claude III, chevalier, successivement marié à Claudine, fille de Jean de Cossonay, seigneur de Burcy, veuve de Benoît de Monthey, citoyen et baillif de Lausanne, et à Benoîte, fille de Claude Thomasset, mayor d'Agiez, avait testé le 7 décembre 1570, et ne vivait plus en 1579. Enfin, Pierre IV de Dortans, chevalier, avait épousé Jacqueline de la Balme, et était mort en 1579, laissant des enfants, avec lesquels Matthie, et par elle André de Neuchâtel, partageaient le titre de seigneur de L'Isle et Berchiez. Après son divorce, Matthie épousa Hugues de Martines, seigneur de Curtilles, et n'en eut non plus pas d'enfants. [1]

Quant à André de Neuchâtel, descendant de Gérard, seigneur de Vaumarcus et Travers, fils naturel de Jean de Neuchâtel, fils aîné du comte Louis et de Jeanne de Montfaucon sa première femme, il était co-seigneur de Vaumarcus et Travers avec son frère Jean, auquel il finit par aliéner ses droits seigneuriaux, tandis que Claude, un de leurs frères, était seigneur de Gorgier et qu'un

[1] D'après une table généalogique de la famille de Dortans, essentiellement extraite des actes et papiers encore existants au château de l'Isle.

quatrième, du nom de Simon, l'était de Sauges. L'histoire du divorce d'André est si peu connue, que M. Steck fait remarier Matthie de Dortans après le décès d'André, ce qui le force à donner à celui-ci pour première femme Susanne de Vevey, qu'il n'épousa pourtant qu'en 1586 ; tandis que Jonas Boyve qui savait qu'André de Neuchâtel avait épousé Matthie de Dortans en 1570, dit qu'il était veuf quand il fit, le 20 septembre 1586, son traité de mariage avec Susanne de Vevey.[1] André n'eut pas plus d'enfants de sa seconde femme que de la première. Les historiens neuchâtelois ne mentionnent point son titre de co-seigneur de L'Isle et Berchiez.

III.

Première nomination d'un Médecin ordinaire de S. A. S.

« Jean Sarrasin (telle est l'orthographe qui a prévalu à Genève ; on trouve Sarrasin, Sarrazin, Sarazin, Saracenus, Sarazenus, suivant l'époque), D.-M., petit-fils de Jean-Antoine, arrière petit-fils de Philibert, fils d'un autre Philibert, neveu de Jaques, tous médecins, — né 1610, mort 1676, — médecin du Duc de Longueville, — n'a rien écrit que je sache. — Son aïeul Jean-Antoine est le plus distingué de la famille. » Tels sont les renseignements sommaires qu'a bien voulu me donner sur notre plus ancien Médecin ordinaire du Prince, par sa lettre du 29 juin 1865, le Dr A.-J. Duval, de Genève, qui collige depuis nombre d'années des documents sur les médecins de sa patrie.

J'ai déjà parlé de Jean Sarrasin, soit comme médecin de Ville, soit comme médecin du Prince[2], c'est à ce dernier titre qu'il m'occupera de nouveau, en tant qu'ayant été le premier docteur qualifié de ce titre dans notre petit pays, ainsi qu'on peut s'en assurer en parcourant la rubrique : *Offices*, des répertoires des *Manuels du Conseil d'Etat*, ce qu'il importe d'autant plus de faire remarquer, que le brevet dont voici la copie pourrait faire croire qu'il

[1] *Annales historiques*, T. III, p. 294.

[2] MUSÉE NEUCHATELOIS, T. II (1865), p. 87, 88-89 et 91 ; et dans la notice biographique sur *le Dr J.-L. Borel*, notes 11 et 22.

s'agissait d'une charge déjà en vigueur et dont les attributions eussent été bien déterminées, ce qui n'était point le cas.

« Du Seziesme Avril 1649.

» Aiant pleu à son Altesse qualifier le Sieur Jehan Sarrazin Docteur Médecin en ceste Ville de l'Estat et charge de Medecin ordinaire en ceste Souveraineté de Neufchastel et Valengin avec Cent Livres tournois de gage et pension annuellement, au contenu du Brevet donné à Paris daté du xxve octobre *1648*: Signé: Henry, et sur le repli: par Son Altesse, Le Bé; Il a esté intériné suivant le bon plaisir de Sad^e A., lecture en ayant esté faicte Selon la teneur qui s'ensuit:

» Henry par la grace de Dieu, Prince Souverain de Neufchastel et Valengin, » Duc de Longueville et d'Estouteville, Pair de France, Comte de Dunois, Saint- » Paul, Chaumont, Tancarville, Gouverneur et Lieutenant-géneral pour le Roy en » la Province de Normandie et Connestable héréditaire d'Icelle; A tous ceux qui » ces presentes lettres verront, Salut. Sçavoir faisons que pour le bon et louable » rapport que fait nous a esté de la personne de Maistre Jean Sarracin, docteur en » médecine, et de ses sens, suffisance preud'hommie, expérience et capacité, et » deuement informé de l'affection qu'il a pour nostre service. A iceluy pour ces » causes et autres consideraons [1] à ce nous mouvantes, avons donné et octroié, » donnons et octroions, par ces présentes, l'Estat et charge de nre médecin ordi- » naire en nre dite Souveraineté de Neufchastel et de Valengin, pour en jouïr aux » honneurs, authorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages, » droicts, fruicts, proficts, revenus et émoluments à lad^e charge appartenants. » Si donnons en mandement à nre amé et féal, le Sieur de Mollondin, Gouverneur » et nre Lieutenant-général en nosd. Souverainetés et autres nos Officiers et Jus- » ticiers, chacun en droit soy ainsi qu'il appartiendra: Que dudit Sarracin pris et » receu le serment en tel cas requis et accoustumé, ils le mettent et instituent de » par nous en possession de ladite charge, et que d'icelle et des honneurs et émolu- » ments de susd^e ils le fassent et souffrent jouïr plainement et paisiblement. Mandons » en outre à nos amés et féaux Trésoiriers gnaux de nos finances en nosdites Sou- » verainetés présents et à venir, de paier audit Sarracin par chacun an la somme » de cent Livres tournois que nous lui avons ordonnée pour ses gaiges et appointe- » ments, dont il commencera à jouïr du premier jour de Janvier de l'année pro- » chaine que l'on comptera Mil six cents quarante neuf et rapportant les présentes » ou vidimus d'icelles avec quittance dudit Sarracin, nous voulons lesd. gages estre » passés et allinéés en la dépense des comptes de nosdits Trésoriers, par nre. dit » Lieutenant-général et autres auditeurs des comptes, auxquels nous mandons ainsi » le faire sans difficulté. En tesmoin de quoi, nous avons signé ces présentes de » nre. main, fait contresigner par nre. Secrétaire ordinaire, et y apposer le scel de » nos Armes. Donné à Paris le xxve Jour d'Octobre Mil Six Cent quarante huit. » Signé: Henry. Et sur le reply: par Son Altesse, Le Bé. Et deuement munie du » seau et armes de Ladite Altesse. »

[1] Abbréviation existant dans l'original, ainsi que quelques autres plus bas: *nre* pour *notre*; *susd.* pour *susdite*; *gnaux* pour *généraux*.

» Sur le dos desquelles est escript...... [1]

» Les presentes ayant esté exibées et leües en Conseil, elles ont esté enregistrées et le Sieur Sarrazin nommé au blanc (sic) a esté receu en l'Estat et charge de Medecin ordinaire de Son Altesse en ceste Souveraineté, pour en jouïr, ainsi que de la pension annuelle y contenue, suivant le bon vouloir et plaisir de Sad[e] Altesse. Fait au grand Poille du Chasteau de Neufchastel, ce seiziesme avril mil six cent quarante neuf. Moy Sous Signé [2] Chancellier de Sad[e] Altesse en ceste Souveraineté à ce présent. » [3]

IV.

L'aliénation mentale sous les Longueville. [4]

C'est au moyen des *Manuels du Conseil d'Etat* et de ceux du *Conseil de Ville* à partir du 1er mai 1639, qu'il m'a été possible de réunir quelques données sur l'aliénation mentale dans la principauté de Neuchâtel sous la dynastie des Longueville. Sans compter dans ce nombre, l'abbé d'Orléans, l'un de nos souverains, qui était à Dijon lorsqu'une députation neuchâteloise put l'entrevoir et acquérir la conviction de sa démence, ces sources m'ont permis de retrouver l'existence de 22 aliénés, nombre qui serait bien plus considérable, si l'on avait le dépouillement des cours de justice et des registres des autres bourgeoisies et des communes de ce pays. Il est plus que probable que plusieurs sorciers n'étaient non plus que des aliénés, atteints de la forme décrite sous le nom de démonomanie ; mais j'ai préféré éliminer cette rubrique, de peur d'introduire ici des faits étrangers à la folie. Si pour quelques-uns de ces cas, je n'ai trouvé qu'une simple mention, pour d'autres il y a des renseignements détaillés, portant sur différents côtés de la question, et en les réunissant on se rend bien mieux compte de la position des insensés et de l'état de l'art médical en ce qui les concerne à cette époque, qu'on ne le supposerait à première vue.

L'aliénation mentale se trouve désignée par les noms de : phrénésie, ma-

[1] Ici est un espace blanc qu'on a négligé de remplir.

[2] Malgré ce mot, il n'y a de signature du chancelier, ni là, ni à la fin de la séance.

[3] Transcrit des *Manuels des séances du Conseil d'Etat*.

[4] Notice lue à la *Société neuchâteloise des sciences médicales*, le 18 septembre 1871.

ladie d'esprit, foïblesse de l'esprit qui se trouve aliéné, démence, mélancolie, imbécillité, simplicité ; — celui qui en est atteint est dit : fol et insensé, frénétique, aliéné d'esprit, aliéné de ses sens, aliéné de son bon sens, possédé, possédé des malins esprits, affligé des malins esprits, innocent ; — on dit encore, parlant de leurs manifestations morbides, qu'ils commettent des folies et des insolences.

D'après les noms ci-dessus et d'après quelques renseignements plus ou moins probants, on peut distinguer comme formes : la manie ou phrénésie, la mélancolie, la démence sénile et l'imbécillité, qui pourrait bien être le crétinisme.

L'état de folie d'un individu était souvent admis d'après l'opinion générale, ou sur le récit de ses extravagances. Voici, par exemple, sur quelles données du gouverneur de Corcelles, le Conseil d'Etat ordonna en 1678 de faire enfermer en lieu sûr, si le Conseil de Ville ne voulait pas le mettre au port Salanchon, un bourgeois de Neuchâtel, probablement renoncé, domicilié à la Côte : « Une frénésie l'a tellement mis hors de son bon sens, qu'il menace de brusler et mettre le feu dans sa maison et de faire d'autres choses ; l'ayant trouvé chez luy avec trois chandelles allumées, et son fusil auprès de luy, ils ont esté obligés de l'arrester et faire garder, crainte qu'il ne mît le feu au village ou ne tuât quelqu'un avec son fusil. »

Mais, pour peu qu'il y eût doute, malgré des témoignages souvent détaillés, on procédait à une véritable enquête juridique, à laquelle, dans un cas (1685) nous voyons un docteur-médecin et un chirurgien appelés à prendre part comme experts. Antérieurement à ce cas (1670), on avait accordé à des parents des Montagnes, d'envoyer leurs enfants [1] à Neuchâtel, pour y être mis « entre les mains des médecins et chirurgiens pour recognoistre s'ils sont véritablement possédés ; » et pendant ce temps on devait surseoir aux poursuites faites pour des frais contre leur mère. Dans un autre cas, le lieutenant de la Chaux-d'Etallières ayant pris information des actes de violence commis par une femme réputée aliénée, sans requérir d'expertise médicale, paraît-il, l'accusée s'adressa au Conseil d'Etat, non sans quelque succès, pour en obtenir la révocation des ordres donnés contre elle (1706).

Le Dr d'Aubigné, médecin, et Jonas-Antoine Purry, chirugien de S. A. S., perçurent pour la visite et l'examen qu'ils firent à Thielle d'une aliénée, avec attestation fournie par eux, le premier 10 livres faibles et le second 5, qui leur furent payées par le Receveur des parties casuelles et non par cette femme, parce qu'elle ne s'était point trouvée coupable, accusée qu'elle était d'avoir fait mourir des gens et des bêtes (1685).

[1] J'ai compté ces enfants comme 2 cas, dans les 22 indiqués en tête de cette notice.

A cette époque, à côté de quelques mélancoliques tranquilles, qu'on laissait circuler, et d'innocents (idiots) qu'on mettait en pension, la grande majorité des aliénés étaient non-seulement enfermés, mais encore enchaînés, et souvent complètement sequestrés. On s'adressait généralement en premier lieu aux parents pour y aviser, ou à leur défaut, au tuteur, à la commune, au chef de la jurisdiction. Parfois même, avant de pouvoir aviser à ce moyen d'éviter qu'accident n'arrivât par eux ou sur eux, le maire ou châtelain les plaçait préalablement en prison, et cela pour Neuchâtel dans la tour de l'hôpital, c'est-à-dire au-dessus de la porte de ville qui portait ce nom. Mais il y avait dans cette ville, un local spécial, qui loué entre temps à des individus peu aisés, dont un faisait les fonctions de portier de la porte St-Maurice, et servant aussi de logement au vasemeistre ou maître des basses-œuvres, était un séjour, sinon plus agréable, du moins non déshonorant, et qui dès lors était réclamé par les parents des aliénés qu'on devait enfermer, je veux parler du logement « sur le port Salanchon. » C'était une maisonnette ayant rez-de-chaussée et étage, située près de la porte St-Maurice, au bord du lac. Le fou, enchaîné d'un bras y était soigné et nourri par le sous-hospitalier, de la charge duquel dépendaient de tels soins (arrêté de 1644), tandis que le chasse-gueux ou bettelvogt surveillait qu'il fût laissé seul.

Croirait-on, qu'avec la perspective de pareil voisinage, une pauvre femme ait été réduite à demander « quelque petit membre sur le port Sallanchon, » pour s'y réduire avec cinq de ses petits enfants jusqu'après son accouchement, demande qu'on ne lui refusa que pour la loger au dortoir de l'hôpital (1652) !

Tant que possible, les frais de logement et d'entretien des fous les concernaient, dût-on pour cela vendre leurs biens, et si leurs parents ou tuteurs demandaient pour eux une somme en prêt ou un ordinaire à l'hôpital, on exigeait qu'ils s'obligeassent des biens du pauvre insensé. De là de nombreuses réclamations dont fut ennuyé le Conseil de ville, à propos du cas suivant : des quatre filles d'un ancien maître-bourgeois, une était aliénée et une aveugle ; leurs deux sœurs ayant fait des demandes de ce genre pour ces deux malheureuses, le magistrat exigeait que les biens de toutes quatre revinssent alors à la ville après leur mort, puisque elles vivaient dans l'indivision (1688 à 1712). Une stipulation plus curieuse encore, c'est celle qui condamne une mère requérant la sortie de prison de son fils insensé, pour le mettre au port Salanchon, à fournir un logement convenable aux locataires qu'on en déplacerait dans ce but. La partie de ce membre de ville qu'on utilisait ainsi, était évaluée dans les comptes à 5 écus, et l'autre demeure à 8. Néanmoins, fournir cette habitation était onéreux, paraît-il, pour la ville de Neuchâtel, et

les parents d'une folle ayant demandé d'administrer ses biens et de payer les frais qu'elle causait (tandis qu'auparavant l'une et l'autre chose étaient faites par l'hospitalier), le Conseil ne le leur accorda qu'en statuant qu'ils la feraient sortir de ville.

D'un autre côté, nous trouvons des charités délivrées à des aliénés; la présence d'un fou dans une famille faisant obtenir une diminution de giette pour l'avenir. Une pauvre fille innocente percevait un ordinaire de 6 batz sur l'hôpital. On refusa en revanche en 1644 une aumône que demandait une femme du dehors qui implorait le Conseil de Ville, pour chercher guérison à cause qu'elle disait être possédée des malins esprits.

On trouve, en effet, quelques essais de traitement d'aliénés. Un phrénétique de Neuchâtel avait été remis aux soins de Pétremand Lahire, chirurgien à St-Blaise, qui le garda chez lui plus longtemps qu'il n'avait été convenu,[1] mais sans réussir à le guérir (1639). Dans un autre cas, à la demande d'une mère désolée, le Conseil de Ville convint avec le maître des hautes-œuvres Franz, pour la guérison d'un pensionnaire du port Salanchon (1673), mais sans plus de succès, car l'année d'après, le pauvre malade « jouissait » de nouveau de son ancien logement. Enfin on assista en charité un mélancolique que sa mère avait envoyé prendre les eaux de la Brévine, pour l'y nourrir et entretenir le temps nécessaire à sa guérison (1697) : mais la répétition de cette charité dans le même but en 1698 et en 1702 ne prouve que trop que lui non plus ne recouvra pas sa raison.[2] Aussi ne peut-on voir dans les formules : « jusqu'à ce qu'il soit revenu en son bon sens, » — « qu'il ait recouvré sa santé et son bon sens, » — « qu'il ait été remis en bon état, » — qu'on employait parfois, que l'expression d'un pieux désir, qui malheureusement ne se réalisait pas.

Pareille perspective d'incurabilité rendait le sort des malheureux aliénés du temps d'autant plus triste. Aussi parfois tentait-on de les faire évader. Tel un tambour de ville qui, dans l'ivresse, se rendit près de la chambre où était enfermée sa femme (qui un an auparavant fatiguait le Maître-bourgeois de demandes de divorce), voulut enfoncer la porte, et tirant son épée en blessa au nez une femme grosse, qui avait voulu le retenir (1691). Dans un autre cas, on avait aidé un habitant du port Salanchon à se sortir des fers, (qui à quelque temps de là lui blessaient les bras,) et à s'évader, ce qui n'empêcha

[1] Malheureusement l'arrêté du Conseil de Ville n'indique ni le temps que cet aliéné passa à St-Blaise, ni le prix convenu avec ce chirurgien pour le dit traitement, renseignements qui seraient intéressants.

[2] On peut rappeler ici les eaux de Ste-Reyne, où l'on comptait envoyer en 1673 l'abbé d'Orléans aliéné.

pas les sautiers de réussir, conformément aux ordres qu'ils en avaient reçu, à le saisir et à le ramener dans ce logement (1671).

L'ivresse et la colère étaient souvent regardées comme privant momentanément un homme de sa raison. Cependant c'était sans doute plutôt pour les effrayer salutairement, qu'on menaçait souvent les ivrognes qui avaient causé des scandales, après les avoir punis de réprimande et de chastoi, d'être enfermés la prochaine fois au port Salanchon, « où l'on a coutume de mettre les fous, » menace qui, si elle était sérieuse, serait profondément sensée, traitant celui qui se prive volontairement de son sens, comme celui qui l'a perdu. Il paraît qu'une folle qui occupa nombre de fois le Conseil de Ville, pendant cinq années consécutives, avait des paroxysmes de fureur, lorsqu'elle était « chargée de vin. »

On ne peut pas établir que, dans tous les cas, les aliénés fussent regardés comme irresponsables, comme le prouveront les deux faits suivants. En 1685 une femme de Marin, qu'on avait trouvée à réitérées fois sur le bord de la Thielle sur le point de se noyer si l'on ne l'en avait empêchée, et que plusieurs personnes avaient vue se promener toute nue par le village pendant la nuit, sans qu'on sût d'où provenaient ces extravagances, ne fut exonérée des frais d'expertise médicale la concernant, que parce qu'elle n'avait pas été trouvée coupable, ni condamnée à rien : la suspicion qui reposait sur elle d'avoir fait mourir des gens et des bêtes, peut donner lieu de croire qu'on avait cru que cette femme était sorcière, et que de fous auront pu être les victimes de semblable inculpation ! L'an 1701, un membre du Conseil de Ville qui, pendant une absence, s'était fait catholique, « reconnaissant la faute qu'il a commise par un effet d'une mélancolie, » ayant demandé son congé de ce corps, se vit tracer de sa bourgeoisie et dégrader du Conseil : « cependant comme on est informé que ce peut être par un effet de mélancolie qu'il a fait cette faute et qu'il en a un sensible repentir, » on décida que, s'il était réadmis à la paix de l'Eglise, ce pour quoi il avait fait des démarches, il serait réintroduit dans sa bourgeoisie.

Cependant, en thèse générale, on admettait l'irresponsabilité des insensés, aussi les mettait-on sous la garde de leurs parents ou d'un tuteur, et leur ôtait-on celle de leurs enfants, et nous trouvons en 1688 qu'on nomma un substitut à un Maître-bourgeois, vu ses infirmités, en statuant toutefois, que s'il recouvrait sa santé et son bon sens, il reprendrait sa place, étant toujours tenu comme étant du Conseil. Peu auparavant, en 1661, on avait pardonné, moyennant censure, à un bourgeois de Neuchâtel sa conduite, relative à des clefs dont il s'était emparé comme par force, eu égard à son âge et à sa simplicité. Au reste, on rendait les parents ou le tuteur, responsable de ce que

ferait l'aliéné qu'on remettait à leur garde ; parfois même on rendait une commune, voire même un maire, responsable de celui qu'on leur avait ordonné de tenir enfermé. Nous trouvons une autre preuve de l'irresponsabilité des insensés à cette époque, en ce que dans un point de coutume accordé en 1645, s'agissant du fait que par la paisible possession d'une pièce de terre pendant l'espace de 30 ans, on était hors de recherches de la part de ceux qui voudraient se l'attribuer, on mentionne expressément la décrétale qui excepte les enfants orphelins mineurs et les aliénés d'esprit.

V.

Daniel Besencenet, opérateur à Môtiers.

« *Daniel Besencenet* [1] étoit le fils aîné d'Abraham Besencenet. Il étoit médecin, chirurgien, oculiste et fameux opérateur, s'étant distingué d'une manière bien éclatante dans tous les différents genres de son art. Et a laissé les témoignages les plus flatteurs et les plus glorieux de sa grande capacité et de son profond savoir, par les différentes lettres en parchemin et certificats authentiques, munis de différents sceaux, dont il étoit pourveu. Il entendoit la médecine, les rhabillages pour toutes sortes de fractures, et l'anatomie à fond ; il avoit fait plusieurs amputations et opérations de la taille [2] avec des succès merveilleux. Il étoit, comme l'on peut dire, l'unique pour opérer une prompte guérison aux hernies qui étoient fraiches et n'étoient pas invétérées et guérissoit toutes espèces d'hidrocelle, cercocelle et bibonocelle.[3] Il en donna une preuve bien flatteuse pour lui en l'année 1684, ayant radicalement guéri un Seigneur de Berne de la plus haute distinction, de la famille Frisching,

[1] La présente note, textuellement copiée de la généalogie des Besencenet dressée par Abraham-Henry Besencenet en l'an 1781, m'a été obligeamment communiquée par les Drs James Borrel et Auguste Chatelain, médecins de la maison de santé de Préfargier.

[2] Ce document est intéressant, les calculs vésicaux étant fort rares dans notre Canton : en effet, depuis l'ouverture de l'hôpital Pourtalès en 1811, la lithotomie n'y a été pratiquée que deux fois, et cela par mon prédécesseur, le Dr de Castella, et la lithotritie jamais. Si les opérés de Besencenet n'étaient pas de ce pays, ce serait une preuve qu'il ne s'agit point là simplement d'une célébrité de famille, mais d'une réputation étendue.

[3] Hydrocèle, sarcocèle et bubonocèle, noms d'affections chirurgicales.

lequel avoit été abandonné de tous les plus fameux médecins et opérateurs de son temps, après avoir parcouru et consulté diverses Académies de médecine, sans pouvoir obtenir aucune guérison; le Seigneur étoit atteint et attaqué d'une hidrocelle invetterée avec cercocelle et étoit devenu comme un tonneau par sa prodigieuse enflure; il se fit conduire à Môtiers dans la maison du dit Besencenet, lequel, par une opération des plus hardies, luy percea le ventre et luy mit un robinet en argent pour faire évacuer toutes les eaux et amputa plusieurs excroissances, et avec les remèdes hydragognes qu'il mit en usage, il le guérit entièrement au bout de six semaines, le Seigneur ayant vécu bon nombre d'années après cette opération; aussi récompensa-t-il bien généreusement et bien magnifiquement le dit Besencenet, auquel il fit parvenir cent Louis d'or de récompense pour ses soins et peines. Je tiens cet article de feu mon très-cher père, qui le contait même avec beaucoup de plaisir.

» Ce fameux opérateur, qui avoit fait de grands voïages étoit marqueur juré [1]. Il avoit plusieurs fois refusé la Bourgeoisie de Neuchâtel, qui luy étoit offerte gratis, sous la simple réserve et obligation où il auroit été entenu, de faire par chaque année trois mois de séjour dans cette ville [2]. Il refusa cet offre par la grande quantité de terres qu'il possédoit dans le Val-de-Travers, et c'est en quoi il a le plus mal pensé et le plus mal fait pour le bien et l'avantage de sa postérité, m'en trouvant moy-même la victime;

» Il s'étoit allié avec la famille des Jéquier, de Fleurier; de là vient le parentage qui subsiste entre moy et cette famille, qui d'ailleurs est une des plus distinguées de ce lieu;

» Le dit Daniel Besencenet avoit eu plusieurs enfans de son mariage savoir: Abraham, — Daniel, — Rodolphe, — Charles-Henry, — Abraham (l'aîné étoit mort de bonne heure), — Esabeau, — Marie-Madeleine — et Jeanne-Marguerite Besencenet.

» Daniel Besencenet étoit un homme riche. Il laissa en partage à ses enfans à chacun Dix milles Livres foibles, sans compter les prérogatives qu'il fit à ses fils; mais il eut la foiblesse, par trop de bonté, de faire quelques mauvais cautionnements, qui ont bien donné de l'embarras à ses enfans: en quoy tout homme de règle et bons péres de famille doivent bien prendre garde de l'imiter.

[1] Quel singulier rapprochement à faire valoir dans la biographie d'un « fameux opérateur, » que de mentionner qu'il était étalonneur juré !

[2] Peut-être que pareil offre fut fait à Besencenet par les Quatre-Ministraux ou du moins par le Maître-bourgeois en chef, mais ce qui est certain, c'est qu'il n'y a rien à ce sujet dans les registres du Conseil de Ville.

« Il étoit né en l'année 1640, et il décéda en l'année 1715, à l'âge de 75 ans. »

Ajoutons ici quelques renseignements généalogiques,[1] qui nous permettront d'établir que les trois médecins vaudois du nom de Bezencenet appartiennent à la même famille que l'opérateur de Môtiers-Travers. Les Bezencenet remontent à Renaud Bezencenet (1370-1380), père d'Antoine (1420?), duquel naquit Pierre (1455), père de Jean, souche de la branche neuchâteloise, et d'Augustin, souche de la branche vaudoise. Notre chirurgien appartient à la première, étant fils d'Abram, fils de David, fils de Daniel, fils d'Abram, fils de Jean-Jaques, lequel était fils du Jean ci-dessus.

Quant à la branche vaudoise, Augustin eut pour fils Pierre, qui habitait encore à Boveresse, mais dont le fils, également nommé Pierre, alla se fixer à Yverdon en 1576 ; le petit-fils de ce dernier Abram-Louis, fils de Tobit, acquit la bourgeoisie d'Yverdon, le 6 avril 1709 : c'est de lui que descendait François-Louis, notaire, major dans les milices vaudoises, qui a laissé un journal intéressant, et dont le fils Jean-Jaques, capitaine au 1er régiment suisse, mourut le 18 octobre 1812 à la bataille de Lépel en Lithuanie.

Les médecins Bezencenet descendent du second fils d'Abram-Louis, nommé François-Augustin, né en 1695, lequel eut pour fils en 1724, Jean-Jaques, contrôleur des sels de Salins à l'entrepôt d'Yverdon pour le compte de Berne.

1. Georges-Augustin, son fils, naquit à Yverdon, le 21 janvier 1771, étudia la médecine pendant quatre ans à Montpellier, puis pendant deux à Paris, où il fut interne du célèbre chirugien Dessault, et d'où il put fuir la Terreur, muni d'un passe-port contresigné par Robespierre, autographe conservé par la famille. Il fut, dit-on, le premier médecin vaudois qu'on obligea à passer un examen en règle à Lausanne. Il pratiqua la médecine à Yverdon, puis vint se fixer à Lausanne, où il mourut en 1828.

2. Georges, fils du précédent, naquit le 11 mai 1803, étudia la médecine successivement à Paris (3 ans), à Gœttingue (2 ans), à Berlin (6 mois), et à Londres et Dublin (1 an), se fixa à Aigle en 1829 et y mourut le 21 juin 1865. Il était docteur en médecine de l'université de Gœttingue, et a beaucoup contribué à faire connaître les eaux de Lavey.

3. Edouard, son fils, né le 26 janvier 1830, élève des facultés de médecine de Tubingue, Heidelberg, Paris et Prague, docteur en médecine de l'université d'Heidelberg, s'est établi à Aigle, comme son père.

(A suivre.) Dr CORNAZ.

[1] Les notes suivantes sur la famille Besencenet sont extraites, en partie de l'*Histoire et annales de la ville d'Yverdon*, par A. CROTTET, p. 589-591, et en partie de renseignements qu'a bien voulu me fournir, à ma demande, mon confrère, le Dr Edouard BESENCENET, par lettre du 2 décembre 1870.

MISCELLANÉES

A propos de la peste bovine.

(Lettre originale aux Archives.)

« Monsieur. — Pour suivre vos ordres, j'ai envoyé le grand sautier dans une partie du Val-de-Ruz, et je me suis informé du reste sur la mortalité qui se jette à présent sur le bétail. Vous verrez par la liste ci-jointe, le nombre qu'il en est péri depuis environ un mois. Les médecins et les maîtres des basses-œuvres disent qu'en les ouvrant on ne trouve rien d'offensé dans l'intérieur, sinon la rate qui est extraordinairement grosse, enfle et pleine d'un sang corrompu. Ils attribuent la cause de cette maladie aux grandes chaleurs qu'il a fait, et on espère que l'air qui est aujourd'hui plus froid et moins sec en arrêtera le cours. — De savoir si cette maladie se communique, on n'en saurait rien dire d'assuré : elle saute de bergerie à bergerie, de troupeaux à troupeaux, sans qu'à bien des endroits il y ait grande communication ; cependant on commence à se précautionner. La plus grande part de ces bêtes crèvent après deux ou trois heures de maladie ; d'autres traînent plus longtemps, et il se forme à ces dernières des bosses sur le devant du corps pleines d'eau rousse.

» C'est là, Monsieur, ce que j'en ai pu apprendre aujourd'hui. Si dans la suite on découvre d'autres choses, j'aurai soin de vous en donner avis. J'ai toujours l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Vallengin, le 4 juillet 1718.

» J. MATTHEY. »

Liste des Bestes qui sont péries dans le Val-de-Ruz, d'une maladie extraordinaire qui y règne présentement et que le peuple appelle « Mal-noir » d'autres « Mal-de-Rate. »

Au bourg de *Vallengin :* point; — *Bussy,* 1 bœuf; — *Borcarderie,* 1 bœuf et 2 qui sont malades.

Fenin, Villard et *Saulles :* point.

Savagnier : 1 bœuf à *Chumond* et 2 à la *Montagne* de rière Erguel.

Dombresson : 1 bœuf au *Chargeux.*

Villier : 2 vaches et 1 cheval à *Clemezin.*
Pasquier : 1 vache.
Vacherie des *Pommeaux :* 1 vache.
Vacherie d'*Arberg :* 2 vaches.
Vacherie de l'*Ile-St-Jean*, où l'on en compte 17 de péries.
Celle de *Frienisberg :* autant.
Vacherie de la *Neuveville :* 2.
Chézard : 1 vache au pied du Mont d'Amain.
Cernier, Fontaines et *Fontainemelon :* point.
Geneveys-dessus-Fontaines : point.
Communauté de *Boudevilliers :* 3 bœufs et 1 vache.
Coffrane : 1 bœuf.
Geneveys-dessus-Coffrane : 2 bœufs.
Montmollin : point. — En tout 12 bœufs, 44 vaches et 1 cheval.

On ne parle pas de celles qui sont péries par le sang, parce qu'il n'y a rien en cela d'extraordinaire.

(Communiqué par M. F. Chabloz).

PORTRAIT DE HENRI COURVOISIER-VOISIN

Avec la présente livraison, nos lecteurs reçoivent le portrait du peintre et graveur H. Courvoisier-Voisin, reproduit sur pierre pour le *Musée* par le crayon habile de M. F. Landry.

Les articles que le *Musée* a publiés sur Courvoisier nous dispensent de revenir sur la carrière de cet artiste. Il suffira de rappeler la *Notice sur Henri Courvoisier-Voisin,* par C. Nicolet, tome VII, page 309 et suivantes ; *L'œuvre de Henri Courvoisier-Voisin*, par M. A. Bachelin, avec une vue de la Chaux-de-Fonds, livraison d'avril 1871, page 77, et l'article de M. L. Favre, accompagnant une vue du Locle, inséré dans la livraison de mai 1871, page 101 du présent volume.



F. Landry lith. Lith. H. Furrer.

HENRI COURVOISIER-VOISIN, Graveur.

(1757-1812.)

NOTICES

RELATIVES A

L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHATEL

—

SECONDE SÉRIE

(SUITE ET FIN)

VI

Les almanachs d'Abraham Amiest et l'introduction du calendrier grégorien.

—

C'est Abraham Amiest, des Hauts-Geneveys, mathématicien et médecin, qui publia le premier almanach qui ait paru à Neuchâtel. Voici ce qu'en dit l'abbé F.-A.-M. Jeanneret [1] : « De retour dans sa patrie, il publia en 1689, un petit volume fort rare aujourd'hui, sous le titre de : *Ephémérides ou calendrier pour l'an de grâce 1689, contenant une description générale de la sphère, le cours du soleil et de la lune, et quelques préceptes touchant la médecine, la chirurgie et l'agriculture*, Neufchâtel, imprimé par Jean Pistorius, avec privilége. » Ce curieux opuscule est le premier almanach publié dans notre pays; il est « dé» dié au gouverneur Joseph-Nicolas d'Affry, et aux nobles et puissants sei» gneurs messieurs les Quatre-Ministraux et Conseil de la ville de Neufchâtel. » Le calendrier est calculé suivant l'ancien style et le nouveau. » Il serait plus exact de dire que cet almanach avait paru à la fin de 1688, ainsi que le prouve

[1] *Biographie neuchâteloise*, t. Ier, p. 5.

l'arrêté suivant du Conseil de ville, en date *du 7 novembre 1688 :* « En récompense des soixante-quatre Almanachs que le Sr Abraham Amyest, astrologue, a fait présent à Messieurs du Conseil général. — Le fait a esté remis à la prudence de Messieurs les Quatre-Ministraux. » J'ignore quelle récompense ceux-ci accordèrent à l'auteur de cet almanach[1].

Ce fut sans doute également A. Amiest[2] qui composa l'almanach pour 1690, lequel motiva l'arrêté suivant: *Du 9 décembre 1689.* « Les dits sieurs Ministres (MM. Girard, doyen de la vénérable classe, et Charles Chaillet, pasteur à Serrières) ayant de plus représenté que l'imprimeur de cette ville avait, cette année, imprimé des Almanachs, où il auroit mis une espèce de chronologie, dans laquelle il qualifie notre sainte Religion de prétendue réformée; qu'estant dans une ville protestante, nous ne desvions pas celà souffrir; qu'il imprimoit aussy plusieurs livres de théologie, sans que personne les vît ni les examinast; que par là on pourroit répandre parmy nous des opinions dangereuses; qu'ils prioyent qu'on y apportast tel ordre que la sagesse ordinaire de Messieurs du Conseil trouveroit à propos. — Il a esté arresté qu'à touts les Almanachs qui ne se trouveront pas vendus, on arrachera les feuillets où ces mots de prétendue réformée sont contenus, et qu'à l'advenir il sera défendu à l'imprimeur d'imprimer aucun livre où il mette le nom de cette ville, sans qu'il ait esté examiné par des gens ordonnés par Messieurs les Quatre.» L'imprimeur en question était Pistorius, comme on va le voir: mais, cette fois, l'almanach n'avait pas été offert au Conseil de Ville, ce qui donne lieu de supposer, que l'auteur n'avait pas été satisfait des résultats de la « prudence » des Quatre-Ministraux à propos de l'almanach pour 1689.

Mais l'arrêté que nous venons de citer engagea Pistorius à distribuer celui pour 1691 au Conseil de Ville, sans qu'il réussît pour cela à éviter un nouveau désagrément. *Du 1er décembre 1690.* « Le sieur Pistorius, imprimeur, ayant

[1] Avant cette époque, on voit que les almanachs publiés hors de Neuchâtel étaient payés pour indiquer nos foires. Du moins en 1673, trouvons-nous les arrêtés suivants: *Du 19 juin.* « Il a esté accordé à David Gentil, astrologue, et à Pierre Raucy, de la mesme profession, à chascun une pistolle, pour avoir changé les trois foires sur leurs Almanachs. » — *Du 6 août.* « Il a esté arresté que l'on escrira au s^r Rosius, Mathématicien, de marquer les foires ainsi qu'il a esté faict au s^r David Gentil et le s^r Raucy, et on luy délivrera un ducat pour sa peine. » — *Du 31 décembre.* « Il a encore esté arresté que l'on délivrera au s^r Rozius, mathématicien, la somme de quinze Escus petits, pour ses peynes et salaire d'avoir dédié et fait présent de 66 Calendriers en livres pour Messieurs du Conseil général. »

[2] Sauf erreur de ma part, A. Amiest n'a jamais été imprimeur, comme pourrait le faire supposer l'intéressant article de M. James Bonhôte, intitulé : *Les imprimeurs neuchâtelois* (Musée neuchatelois, août et septembre 1866).

fait présenter à Messieurs du Conseil chacun un Almanach pour l'année 1691. — Il a esté arresté qu'on le remerciera et qu'en récompense on luy livrera trente livres foibles. » Puis plus loin; sous *le 12 juin 1691*, les mêmes Manuels portent: « Il a aussy esté arresté que le S[r] Pistorius, imprimeur, ayant mal marqué le jour de la foire prochaine, on l'obligera à imprimer des billets pour afficher aux coins des rues et envoyer dans le voysinage, par où on donnera advis de l'erreur survenue en imprimant les dits almanachs. »

Ce ne fut sans doute pas ce nouvel ennui qui mit fin pour le moment à la publication d'almanachs à Neuchâtel, mais bien plutôt le départ précipité d'Abraham Amiest, dont j'ai suffisamment établi la cause, ainsi que l'exil dont Pistorius doit avoir été l'objet en 1692, bien que plus tard nous le retrouvions établi à Neuchâtel.

Pendant tout le 17[me] siècle la Suisse protestante s'était refusée à adopter le calendrier grégorien, parce que ce nouveau style provenait d'un Pape. En 1700 elle décida de cesser une opposition si déraisonnable à cette rectification scientifique, et Neuchâtel suivit son exemple; aussi lit-on dans le Manuel du Conseil de Ville, *du 5 août 1700 :* « Lecture a esté faite d'une lettre de L.L. E.E. de Berne, par laquelle ils nous baillent avis de la célébration d'un jeusne au 5[me] du mois de Septembre prochain, et aussi de la résolution qu'ils ont prise de se conformer au stile du calendrier grégorien au commencement de l'année prochaine. — Surquoy il a esté arresté qu'on leur écrira une lettre de remerciemens, dans laquelle on leur marquera que nous nous conformerons à Eux, pour l'un et pour l'autre cas. » Puis, *le 16 décembre:* « Mons[r] le Mayre ayant dit que la Seigneurie veut faire publier un mandement touchant l'introduction du nouveau stile. — Il a esté arresté que cette manière est suffisante, moyennant que cela se fasse comme d'ancienneté. »

En outre, en conséquence du changement de style, les Pasteurs reportèrent au dernier dimanche d'août et au premier de septembre les communions célébrées jusqu'alors les deux derniers dimanches d'août, ce qui n'eut pas lieu sans difficultés de la part du Conseil de Ville, la vénérable Classe s'étant d'abord bornée à avertir de ce changement Mgr le Gouverneur, sur quoi les Quatre-Ministraux se refusèrent à publier ce mandement, trouvant insuffisant un simple avis du Pasteur en semaine au Maître-bourgeois en chef, ainsi que ce fut exposé én séance du Conseil, *le 5 août 1701 :* cela fut néanmoins accordé sans conséquence *le 12* du même mois, puis définitivement *le 8 novembre* [1].

[1] Ce fut probablement aussi à cause du changement de style, qu'avait été pris en Conseil Etroit, *le* 12 *août* 1701, l'arrêté suivant : « La foire St-Gall prochaine a esté pour cette année, fixée au premier de novembre prochain. » Toutefois *l'année auparavant*, on trouve,

Voici d'ailleurs ce que l'auteur de nos *Annales*[1] nous dit au sujet de ce changement apporté au calendrier :

« *1582.* Le pape Grégoire XIII, à la sollicitation de Christophe Clavius, jésuite et mathématicien, changea cette année le calendrier julien. L'année n'ayant précisément que 365 jours, 5 heures et 49 minutes, on avait cependant toujours compté depuis Jules-César 365 jours et 6 heures entières, quoiqu'il s'en manquât 11 minutes. Ce pape ayant calculé ces minutes qu'on avait compté plus qu'il ne fallait, trouva que depuis Jules-César elles se montaient à 10 jours, qu'il retrancha du mois d'octobre 1582 ; mais les protestants ne voulurent pas suivre ce calcul. Le comté de Neuchâtel, aussi bien que tous les autres Etats réformés, conservèrent toujours le vieux almanach, et c'est depuis ce temps qu'on distingue le vieux et nouveau style. »

Puis, plus loin, il reprend à ce sujet :

« *1700.* La Chambre Impériale ayant trouvé à propos de n'avoir qu'un almanach dans tout l'Empire d'Allemagne, parce que la différence qu'il y avait entre celui des protestants et celui des catholiques causait plusieurs difficultés entre les marchands et surtout à l'égard des lettres de change, cette Chambre convia les cantons évangéliques à faire la même chose ; à quoi ils consentirent, tellement que cette année 1700 commença par le 12 janvier, qui fut compté pour le premier jour de l'année. Quoique les onze minutes qu'on compte au delà du temps que le soleil emploie à faire son cours annuel, ne peuvent produire un jour de vingt-quatre heures que dans l'espace de 131 ans et qu'il n'y eût pourtant encore que 118 années écoulées depuis l'an 1582, auquel le pape Grégoire XIII changea le calendrier, cependant on ne laissa pas que d'ajouter un jour entier aux dix que les catholiques romains avaient d'avance, ce qu'on fit d'autant que c'était le commencement d'un siècle ; et par ce moyen les protestants retranchèrent les onze premiers jours de l'année, qui n'eut par conséquent que 354 jours, et les catholiques-romains en retranchèrent encore en outre les dix de l'an 1582. »

On trouve dans une autre publication neuchâteloise quelques autres indications intéressantes sur ce sujet[2]. En effet, du temps de Grégoire XIII, l'équinoxe n'arrivait plus le 21 mars, comme au temps du concile de Nicée, mais le 10 ou le 11 du même mois, et par la correction que ce Pape fit subir à l'année 1582, l'équinoxe se retrouva sur le 21 mars ; en outre, pour que pa-

sous *le* 9 *septembre* : « Le jour de la foire St-Gal a esté renvoyé pour la présente année au 29 du mois d'Octobre. »

[1] Jonas Boyve, *Annales du comté de Neuchâtel et Valangin*, t. III, p. 262 ; et t. IV, p. 422-423.

[2] *La Connoissance des Tems ou Calendrier pour* 1723 et *pour* 1724, mentionnés plus loin comme œuvres d'A. Amiest.

reil désordre ne se renouvelât pas, « il ordonna qu'on retranchât le Bisexte de chaque 100e année qui finit un siècle, excepté aux années centaines qui ont un nombre pairement pair. » Enfin A. Amiest nous y apprend, que si la Diète allemande ajouta au 1700 un jour aux dix du calendrier grégorien, ce fut « à cause de l'équation solaire qui s'y fit, et l'Omission du jour intercalaire, ou Bisextile, cette même année 1700 étant faite commune, elle n'eut que la lettre C. qui autrement aurait été accompagnée de la lettre B. comme ayant été Bisextile sans cela. »

Mais, revenons-en aux almanachs neuchâtelois, qui cessent pendant de longues années d'être mentionnés dans les Manuels du Conseil de Ville, Abraham Amiest n'ayant pas recommencé à publier de calendrier à son retour dans la Principauté, après qu'il eût obtenu en 1699 une lettre de rémission de Marie de Nemours, et personne n'ayant repris l'œuvre interrompue en 1691, soit après trois années d'existence seulement.

Le plus ancien que possède la Bibliothèque de la Commune de Neuchâtel ne se trouve point mentionné dans les registres des séances du Conseil, et dès lors il pourrait bien avoir eu des prédécesseurs, qui n'auraient, comme lui, pas été offerts à Messieurs du Conseil général. Il est intitulé : *Almanach pour l'An de Grace MDCCVIIII*, etc., par Jean Bon Biberon, Astrol. a Neufchatel, chez Jean Pistorius [1]. Le nom de l'auteur est évidemment un pseudonyme. En comparant ce petit calendrier avec celui que Jean Bontems, astrologue, publia pour l'an de grâce 1740, à la Neuveville, chez J.-J. Marolf imprimeur-libraire, on est frappé de voir que les détails du titre et ceux de l'intérieur de ce petit recueil présentent la plus grande analogie avec celui de Neuchâtel pour 1708, et l'on en vient à se demander s'ils n'étaient pas du même rédacteur. Chose curieuse, l'almanach neuvevillois (et l'on voit qu'il y en avait eu un l'année précédente) donne les arrivées et départs des postes de Neufchatel, ce qui prouve que le Sr Marolf comptait sur sa vente dans notre ville.

Les almanachs neuchâtelois des six années suivantes sont indiqués dans les archives de l'hôtel de ville, et si ceux qui les offrirent au Conseil en furent, non les auteurs, mais les imprimeurs, ils nous feraient faire connaissance avec trois imprimeurs neuchâtelois : Abraham Rosselet l'aîné (1709 à

[1] La planche-titre de l'almanach de 1709 est historiquement intéressante, en ce qu'elle prouve qu'on fumait déjà alors : la seule mention antérieure dans les Manuels du Conseil de Ville, *du 4 juillet* 1677, porte : « Il a estó passé que deffenses sont faites de ne fumer tabac sur les rues, à peyne de Trois Livres d'amende. » Cet almanach contient sur la signification du temps qu'il fait certains jours de l'année, des vers dont plusieurs se sont perpétués jusqu'à nos jours chez quelques vieillards.

1712, année de sa mort), Abraham DuPasquier (1712 à 1714) et Jacob Boyve, du Grand Conseil (1715.) — *Du 16 décembre 1709.* « Le S[r] Abraham Rosselet l'aîné ayant fait présent à Mess[rs] du Cons[l], à chacun un Almanach de son travail, ils sont esté acceptés. Et remis à la prudence de Mess[rs] les 4. M. de luy faire une honneste récompense. » — *Du 17 novembre 1710.* « Abraham Rosselet ayant fait présent à Mess[rs] du Conseil, à chacun d'un almanach de sa façon, ils ont esté acceptés et remis à la prudence de Mess[rs] les Quatre de luy faire quelque récompense. » — *Du 11 janvier 1712.* « Abraham Rosselet ayant fait présent à Messieurs du Conseil, à chacun d'un almanach de sa façon. Il a esté dit qu'on lui donnera une récompense, comme l'année passée, sçavoir soixante livres foibles. » — *Du 26 décembre 1712.* « Accordé en récompense des allemanach (sic) que le fils à David DuPasquier a donnés à Messieurs du Conseil, de bon an : la même somme qu'on accorda à feu Abraham Rosselet, qu'est douze Ecus petits. » — *Du 10 janvier 1714.* « Abraham [1], fils de David DuPasquier, ayant présenté des Almanachs de bon an, ils sont esté acceptés. Et on a remis à la prudence de mess[s] les Quatre Ministraux de le récompenser. » — *Du 1[er] janvier 1715.* « Le S[r] Jacob Boyve, du Grand Conseil, ayant présenté des almanachs de bon an à messieurs du Conseil, on les a acceptés, et on a remis à la prudence de Messieurs les Quatre Ministraux, de luy faire une étraine (sic) en récompense, mais à l'avenir on n'en acceptera plus. »

Grâce à cet arrêté, on ne peut plus suivre la série des almanachs neuchâtelois après cette année 1715, lacune d'autant plus regrettable qu'ils sont extrêmement rares dans les collections des amateurs de bibliographie locale, et que la Bibliothèque publique de notre ville ne possède de tous ceux que j'ai cités jusqu'ici, que celui pour 1709.

Après un silence de sept ans motivé sans doute par cette décision, les Manuels du Conseil portent de nouveau : *Du 10 janvier 1723.* « David Griesser, Maistre Imprimeur, habitant en cette Ville, ayant fait apporter sur [2] la Maison de Ville, pour chaque membre du Conseil un Almanach, qu'il prie Messieurs du Conseil de les agréer en reconnoissance de l'honneur qu'on luy fait de le tolérer icy. Le fait mis en délibération. Il a esté dit qu'on luy fera billet de huict Escus blancs sur Monsieur Ulrich Sandoz, moderne Boursier de cette Ville, et qu'à l'advenir on n'en recevra plus, crainte d'engager la Ville à de

[1] Il ne faut pas confondre cet imprimeur, avec Abraham DuPasquier, fils du notaire Jacques, apothicaire et membre du Grand Conseil dès 1700, mort en 1713. Au reste le prénom d'Abraham est extrêmement commun à cette époque dans cette famille, tant à Neuchâtel qu'à Fleurier, son lieu d'origine.

[2] Germanisme qu'on entend encore à Neuchâtel.

pareilles dépenses. » Il s'agissait là sans doute de « *la Connoissance des Tems ou Calendrier pour l'An de Grace MDCCXXIII* », dédié le 18 août 1722, des Hauts-Geneveys, à Mgr. Paul de Froment, Gouverneur et Lieutenant-Général en cette Souveraineté, par Abraham Amiest[1]. Malheureusement dans l'exemplaire de la Bibliothèque de Neuchâtel, les deux tiers inférieurs du titre manquent, ainsi que quelques feuillets de la fin : cependant, à défaut d'indication du nom de l'imprimeur, la comparaison la plus superficielle avec le volume analogue de l'année suivante, démontre qu'ils n'ont pas été imprimés avec les mêmes types, et dès lors il est d'autant plus naturel de penser que c'est bien là l'almanach imprimé par David Griesser, qu'il est bien peu probable qu'il y ait eu alors simultanément deux imprimeurs en cette ville, et, si tel eût été le cas, que tous deux aient publié des almanachs.

Mais l'année suivante, ce n'est plus David Griesser, mais bien Jean Bondely[2] qui se livre à ce genre de publication. *Du 31 décembre 1723.* « Le Sr Bondely ayant esté receu pour imprimeur en cette ville, supplie qu'à son entrée à faire voir de son ouvrage (sic), il plaise à Messieurs du Conseil d'agréer à chaqu'un Membre du Conseil un Almanach, ce qui a été accepté. » — Puis, à la séance *du 21 février 1724*, on lit : « Accordé au Sr Bondely, Imprimeur dans cette Ville, Cinquante Livres foibles en reconnaissance des Almanachs qu'il avoit présentés ; mais il a esté dit, qu'on n'en recevra absolument plus de qui que ce soit, pour quel prétexte que ce puisse être. » Voici le titre complet de cet almanach : « *La Connoissance des Tems ou Calendrier pour l'année Bisextile* MDCCXXIV. Ce qui a été est maintenant : et ce qui doit être a déjà été : et Dieu rapelle ce qui a été passé. Ecclésiaste Chap 3. v. 15. Calculé à l'Elévation du Pôle et pour le Cercle méridien de la Souveraineté de Neufchatel et Vallangin. Par A. A. Mathematicien et Medecin. (Armes de la ville soutenues par deux lions.) a Neufchâtel, chez Jean Bondelj, Imprimeur. ». Pour se rendre favorable le Conseil de Ville, Abraham Amiest, qui se signe en toutes lettres, le 15 juillet 1723, sans indiquer, comme l'année auparavant, le lieu de sa résidence, dédie à ce corps cet almanach. « J'ose prendre la hardiesse de Vous l'offrir, » y dit-il, « dans la pensée que vous voudriez bien, non seulement excuser la témerité de mon entreprise, en faveur de mon zèle, mais que vous aurez la bonté, en l'agréant de lui donner Votre Protection aussi bien qu'à son auteur, qui en a un extrême besoin. »

[1] Voir sur cette préface : MUSÉE NEUCHATELOIS, t. III, p. 178. — Le verset du titre de l'almanach de 1724 existe déjà sur celui de 1723.

[2] David Griesser, en 1722, et Jean Bondely, à la fin de 1723, viennent encore augmenter la liste de nos imprimeurs.

Dans le Calendrier pour 1723, la dédicace est suivie d'une poésie latine de trois distiques, signée V. P., donnant deux anagrammes du nom latin du « célèbre astronome Abrahamus Amietus », l'un : « *Habemus viam, astra;* » l'autre : « *Astra beamus humi,* [1] » dont le premier plût tellement à celui qui en était l'objet, qu'il le reproduisit l'année suivante comme exergue d'un médaillon affreux, qui représente, paraît-il, l'adoration des Mages, raccourcissant par là les « Remarques cronologiques » qui suivent la poésie latine en 1723 et la préface en 1724. Les observations pour le calendrier et les explications des figures qui y sont employées viennent après ces remarques, et sont suivies à leur tour d'autres observations remarquables, relatives surtout au changement de calendrier survenu dès 1701.

Dans l'almanach de 1724, l'auteur explique que le Corps évangélique à Ratisbonne veut faire un changement nouveau dans ce calendrier, en portant la Pâques sur le 9 avril, au lieu du 16 ; qu'aussi il a dû, grâce à cette décision, donner en cette année les noms des saints tant du calendrier nouveau que du réformé. Des dissentiments existaient en effet encore entre Catholiques et Protestants à propos de la fête de Pâques. Le 30 janvier 1723, les Etats Evangéliques de l'Empire, réunis à Ratisbonne avaient décidé que cette solennité suivant le calcul astronomique le plus exact serait le 9 avril 1724, parce que l'équinoxe du printems aurait lieu le 20 mars et la plus proche pleine lune le samedi 8 avril, tandis que le cycle grégorien, par un calcul erroné, posait la pleine lune de Pâques sur le 9 avril, ce qui, ce jour étant un Dimanche, renvoyait la fête de Pâques au 16 avril. Ils statuèrent à ce propos que, conformément à l'intention du concile de Nicée, quand la Pâques du Calendrier réformé se rencontrerait sur le même jour que celle des Juifs, elle devrait être célébrée et marquée une semaine plus tard. Les Cantons évangéliques reçurent communication de ces décisions, mais paraissent n'avoir pas pris immédiatement de parti à ce sujet, puisque le Conseil de Ville de Neuchâtel dut statuer, *le 6 mars 1724 :* « On se conformera pour le jour de la feste de Pasques au jour que fixeront les Cantons Evangéliques nos voisins et particulièrement L. L. E. E. de Berne. »

Notons encore ici, avant de continuer l'examen du contenu des almanachs d'A. Amiest pour 1723 et 1724, cet autre arrêté du même corps, *du 4 février 1726 :* « Monsieur le Maître-bourgeois a représenté, que comme on s'est aperçu que les Almanacs diffèrent les uns des autres pour la fixation du jour de nostre prochaine foire Chandeleur, il demande ce qu'il convient de faire à

[1] Littéralement : Nous avons une route, les astres. — Et : Rendons heureux les astres sur terre.

cet égard. — Sur quoy délibéré, il a été dit que vu que le tems est trop court pour y apporter du remède, on s'en tiendra à la fixation du 27 de ce Mois, ce qui sera publié par un article que l'on fera mettre dans les Gazettes de Berne. »

Pour quiconque réfléchit qu'aujourd'hui encore les Messagers boiteux doivent annoncer le temps, et indiquer les jours favorables pour prendre médecine ou pilules, pour saigner, pour ventouser, pour sevrer les enfants et pour tondre, il ne sera pas surprenant que le médecin des Hauts-Geneveys fût obligé d'en faire autant, il y a un siècle et demi. Il n'y paraît pas croire, car il dit en 1723 : « Comme l'on trouvera marqué assez exactement dans ce Calendrier, par des Caractères connus aux Tables des mois, les jours propres à prendre medecine, saigner et ventouser, ceux qui sont bons pour semer et planter ; j'ai crû qu'il seroit inutile d'en parler davantage, et de répéter ici une chose que l'on voit rébatuë tous les ans dans tous les Journaux Astronomiques. » Mais en disant cela, il paraîtrait avoir mécontenté ses lecteurs, car en 1724, il donne successivement les règles pour la saignée et les purgations, etc., avec des indications pour juger de la santé du corps humain par la vue du sang, l'indication des signes du zodiaque qui gouvernent les diverses parties du corps, etc. Ne jugeons donc pas de ses connaissances médicales d'après cette concession au goût du siècle.

En revanche, A. Amiest se fait connaître à nous, non seulement comme astronome (et il donne encore à ce titre des tables de la marche du soleil pour chaque dimanche de l'année), mais encore comme astrologue. Il est vrai que, dans la Prédiction générale pour l'année 1723, il termine ses présages, entremêlés de versets de la Sainte-Bible, par la devise : « *Astra regunt Homines, sed Astra regit Deus*[1] » ; mais ne nous y laissons pas prendre : venons-en dans ses deux calendriers aux quatre saisons ou aux lunaisons de chacun des mois, et nous nageons en plein dans les prédictions, rédigées en général dans ce style amphigourique qui devait facilement permettre de les appliquer, tant bien que mal, aux événements qui pouvaient survenir. Un ou deux exemples de la chose : « May 1723. La lune nous paroitra pleine le 20 à 5 h. 16 m. d. Il y aura du Soleil, et une agréable sérénité pour les promenades. *Une ville qui a pour Anagramme :* UN CHEF EST LA, *sera favorisée d'une bonne Influence.* Piété et justice *fait reigner.* » Ailleurs : « *Un coup de vent renversera un grand Arbre par terre.* » Ou bien encore : « *Les lanternes sont bonnes de nuit.* » D'autres fois certains pays ou peuples sont aussi bien désignés que « Neufchastel » l'est dans l'anagramme ci-dessus, et les prédictions

[1] C.-à.-d. : Les astres régissent les hommes, mais c'est Dieu qui régit les astres.

perdent leurs termes vagues, sans que l'auteur paraisse plus en souci de ce que penseront ses lecteurs, quand ils se verront mystifiés. « *La langue Allemande et Espagnole, mêlées avec l'Italienne, produira un nouveau jargon.* » — « *Un aigle volera au delà du Territoire, où l'on voit un Enfant Nud, sortant de la Gueule d'un Serpent* (armes de Milan), *pour reprendre quelques Aiglons, qui se sont laissés éblouir des Rayons du Soleil.* » — « *Les Bêtes à Cornes et les Chevaux sont menacés de Maladie en Suisse et en Italie.* » — « *L'on fait de grands Préparatifs pour une puissante Armée Navale. Les Pr. du Nord sont bien embarrassez, et les Oranges profiteront.* » En parlant ainsi de l'avenir, A. Amiest faisait-il encore de la fausse-monnaie, utilisant à son profit le goût de ses contemporains pour ce genre de prédictions, ou croyait-il réellement lui-même à ce qu'il annonçait? Rien ne nous l'indique. Mais ce qu'on peut affirmer, c'est que les almanachs du temps en sont tous remplis, tels celui de Neuchâtel pour 1709, celui de Bâle pour 1721, celui de Lausanne pour 1722.

Mais ce que ces deux calendriers d'Amiest ont de plus intéressant pour nous, c'est la « Liste des Seigneurs Magistrats de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallengin, » liste qui, à ce qu'il paraît, s'est reproduite successivement dès lors dans les divers petits almanachs neuchâtelois, auxquels font suite les *Annuaires officiels de la république et canton de Neuchâtel.* Pendant la première moitié du siècle, il ne me serait pas possible de donner l'indication des almanachs qui se succédèrent à Neuchâtel [1]; toutefois voici sur celui de 1733, un arrêté du Conseil de Ville qui ne manque pas d'intérêt: *Du 19 janvier 1733.* « François-Léonor Schell de Grat et de la ville et canton de Zug, ayant présenté à Messieurs du Conseil des Almanachs, accompagnés d'une Epitre dédicatoire à Eux adressée, collée sur une autre épitre dédicatoire qu'on luy avoit deffendu d'y mettre, demandant qu'il pût les débiter. — Délibéré, il a été dit que Messieurs les Quatre-Ministraux se saisiroient de tous les exemplaires qu'il a, et feroient couper la dite Epitre dédicatoire, à la place de laquelle, il pourra y faire coller, soit une estampe ou quelqu'autre chose, qui devra être vue par le sieur Godefroy Trybolet, estabil Censeur de ce qui s'imprime [2], remettant à la prudence de Mesdits Sieurs les Quatre Ministraux de luy donner quelque chose en récompense. » L'almanach de Sinnet, libraire, pour 1753, porte un avis qui donne lieu de penser qu'il fut le premier de cet éditeur, et cela peut-

[1] On compte souvent comme tels, des almanachs bernois en langue française, destinés aux sujets romands de L.L. E.E., lesquels contiennent aussi les autorités neuchâteloises.

[2] Cela avait eu lieu le 5 janvier 1733, à propos du *Mercure historique suisse.* Il paraîtrait que l'arrêté du 9 décembre 1689, mentionné au second paragraphe de cette notice, n'avait pas été maintenu longtemps.

être après une interruption, puisqu'il parle de son « petit Essai d'un almanach pour l'année 1753 : » celui pour 1774 est le dernier que la Bibliothèque de la Ville possède de lui. Dès 1781 elle en a de S[t] Fauche, puis, dans le siècle actuel, on ne tarde pas à passer au recueil officiel de la Principauté, qui a été suivi des Annuaires actuels dès 1849.

Avant de quitter ces deux Calendriers d'Amiest, disons que celui pour 1724, se termine par une Enigme, qui vaut infiniment mieux que les vers qu'il insérait en tête de ses remarques sur chaque mois, ou que son quatrain sur le mécontentement des gens sur le temps qu'il fait. Si le chronogramme suivant ne mérite guère davantage d'être sauvé de l'oubli quant à sa forme, il vient compléter ce que j'ai dit des prédictions de ce faible successeur de son confrère Nostradamus [1].

en Cette beLLe et rIChe année,
sI heVreVse, et sI fortVnée,
L'eVrope à nos VœVX goVtera Vne paIX
qVI ne fInIra IaMaIs ;
La tVrqVIe en CeCI bIen etonnée
se Verra sVrpasser toVs nos pIeVX soVhaIts [2].

Enfin le Calendrier pour 1723 se termine par un alphabet utile pour semer et planter les graines, dont l'auteur indique les qualités et vertus pour le soulagement du corps humain. En voici quelques exemples : — « Asperges : leurs racines appliquées sur les dents malades, appaisent la douleur. » — « Bourrache : elle est chaude, humide et saine, engendre bon sang, cuite avec du vin profite à la fièvre tierce et à la quarte. » — On y voit aussi que l'eau distillée de Buglosse est fort utile contre l'inflammation des yeux ; que le Basilic engendre quantité de lait aux nourrices ; que la Chicorée est bonne contre la jaunisse ; etc. Mais, ici encore, nous nous demanderons si le médecin [3] des Hauts-Geneveys communique au public l'état de ses notions thérapeutiques, ou s'il ne fait que se conformer à la pratique de ses collègues, les faiseurs d'almanachs de ce temps.

On le voit par cette analyse, Abram Amiest ne fait pas preuve dans ses Calendriers de connaissances médicales autres que celles que la foule d'alors

[1] L'astrologue Michel de Nostre-Dame, célèbre par ses prédictions versifiées, était Médecin du Roi de France, Henry II.

[2] En additionnant toutes les lettres qui ont une valeur comme chiffres romains, on trouve successivement par ligne : 301 — 17 — 96 — 1010 — 263 — 37, et en les réunissant 1724, année qu'indique ce chronogramme.

[3] L'abbé JEANNERET doit être dans l'erreur, quand il affirme qu'Amiest fut reçu Docteur

recherchait dans les almanachs ; en astrologie, il ne croit probablement pas lui-même à ce qu'il annonce ; mais le côté réellement pratique de ces petits cahiers, c'est la partie astronomique, qu'il tâche de rendre populaire. Quoi de plus simple, par exemple, que sa règle pour savoir la longueur du jour et celle de la nuit ! Pour la première, doubler les heures et les minutes du coucher du soleil ; pour la seconde, doubler celles du lever de cet astre. Qu'on consulte ses indications pour trouver les signes et les degrés auxquels la lune est sous le zodiaque, sa table pour trouver le jour de Pâques à jamais, etc., et l'on se convaincra que, dans ce domaine, il a rendu des services réels à sa patrie.

En terminant cette notice, je ne saurais assez engager les personnes qui possèdent d'anciens almanachs neuchâtelois auxquels elles ne tiendraient pas tout particulièrement, à les déposer à la Bibliothèque publique de Neuchâtel, afin d'en compléter la collection. On a pu voir pas mes extraits des *Manuels du Conseil de Ville*, combien des plus anciens y manquent, et pourtant plusieurs d'entr'eux rétablissent même le souvenir d'imprimeurs de Neuchâtel tellement peu connus, que leurs noms ont échappé aux recherches laborieuses de M. James Bonhôte, aide-bibliothécaire de la Commune.

VII

Un médecin maître d'école.

S'il est bien naturel de trouver des Docteurs en médecine chargés de l'enseignement supérieur des sciences naturelles, comme nous l'avons vu à Neuchâtel de la part du professeur Louis Agassiz, et comme cela a lieu actuelle-

en médecine à Montpellier : si tel eût été le cas, ce « mathématicien et médecin » n'eût pas manqué de prendre sur ses publications un titre bien plus rare alors qu'aujourd'hui. Quant aux lettres de « naturalité, » comme on disait alors, que sa famille aurait reçues au commencement du 17me siècle, elles ne se trouvent nullement dans les *Manuels du Conseil d'Etat*, et l'on doit conclure de ces deux erreurs et de celle qui regarde les causes de l'exil ou plutôt de la fuite d'Abraham Amiest, que l'auteur de la *Biographie neuchâteloise* (T. I, p. 5-6) a été mal renseigné sur ce personnage par l'ancien manuscrit qu'il a essentiellement utilisé pour la rédaction de cet article biographique.

ment aussi à notre Académie en la personne des Drs Charles Vouga et Paul Morthier, il l'est peu au contraire de voir un médecin renoncer à sa profession pour vaquer à l'instruction de la jeunesse, se transformant ainsi en magister ou régent, comme on dit dans ce pays.

C'est pourtant ce que fit un réfugié français, le Dr Jean Coderc ou Codère, et bien que tout ce que nous savons de lui, sauf son titre doctoral, concerne l'éducation et non pas la médecine, il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup-d'œil sur sa carrière pédagogique dans notre ville, alors surtout que les patientes recherches de M. le professeur Gustave Borel [1] ont donné un nouvel attrait à tout ce qui regarde l'histoire des établissements publics d'éducation de Neuchâtel. Notons pourtant, qu'une fois déjà, il y avait eu un Docteur Burset [2] pour maître d'école, mais que, d'une faible santé, il y mourut la seconde année de son enseignement.

Il paraît que Jean Coderc s'était déjà réfugié à Neuchâtel en 1694, du moins, lisons-nous, dans les *Manuels du Conseil de Ville*, sous le *11 avril 1694 :* « Accordé la permission à M. Cader (sic), Réfugié, de pouvoir garder une chèvre sur les pâquiers : » ceci indique, qu'il devait y avoir dans sa famille un malade auquel l'usage de ce lait était recommandé.

Du 27 mai 1695. « Le sr Jean Coder [3], Docteur-Médecin, de Caussarde en Querci, ayant produit plusieurs certificats de sa bonne vie et constance en nostre Ste Religion, priant Messrs du Conseil qu'il leur pleust de le recevoir pour Régent de la Troisiée Classe qui est pntement [4] vacante. — Après avoir esté examiné par Messrs nos Pasteurs, il a esté dit et arresté qu'on reçoit ledit Coder pour troizième Régent du Collége de cette Ville au gage ordinaire. »

Etait-il déjà marié à cette époque avec une fille d'un autre Réfugié, le pasteur Jean Durand, de Montpellier, Principal du Collége, qui venait de mourir le mois auparavant ? C'est probable. En 1701, sa femme était marraine chez le sr Abraham DuPasquier, apothicaire, et nous les voyons successivement baptiser à Neuchâtel leurs quatre enfants suivants : Olivier, le 19 avril 1702 ; — Jonas, le 14 octobre 1703 ; — Marie-Catherine, le 2 août 1706 ; — Lucrèce, le 18 mai 1708. Jean La Gacherie dit DuBlé, Réfugié, de Pujols en Agénois, apothicaire à Neuchâtel, fut parrain du premier, et Mme Justine Plagnol, aussi réfugiée, femme d'Abraham DuPasquier, l'apothicaire, marraine du second.

[1] MUSÉE NEUCHATELOIS, t. IV (1867), p. 295-302, et t. V (1868), p. 10-19 (1er article) ; — et t. VII (1870), p. 43-52 et 72-90 (2d article).

[2] *Ibid.*, t. VII (1870), p. 51 et 76.

[3] On trouve Coderc, Coder, Codère, Codére, Goder, Goderd, Cader : la première orthographe m'a paru la plus probable.

[4] Abbréviation usuelle de présentement.

David Durand, le plus distingué de sa famille, tint avec sa sœur Lucrèce, sa nièce Lucrèce Codere sur les fonds baptismaux [1]. On voit par là, qu'il y avait une grande fraternité entre les familles des réfugiés français.

Mais auparavant déjà, Coderc avait eu des enfants, ainsi qu'il résulte de ceci. En 1702, le Sr Aiguillon étant mort, il se présenta, ainsi qu'André Adam et Pierre-François Duvoisin, pour le remplacer comme premier régent du Collége; mais, à la suite d'un examen passé par MM. les Pasteurs, Duvoisin fut nommé, le 20 novembre, par le Conseil de Ville, qui retrancha du traitement du dit premier régent un muid de froment, dont il fut disposé pour bonnes considérations en faveur du Sr Codére pour les 6 années suivantes, et MM. les Quatre-Ministraux furent chargés de voir comment ils pourraient l'accommoder de quelques membres du logement qu'on devait disposer pour Duvoisin, « eu égard à sa nombreuse famille ». Le 20 août 1703, on lui accorda pour l'année et sans conséquence pour l'avenir, quatre écus blancs de gratification.

Le 11 mai 1707, M. le Maître-bourgeois en chef ayant représenté que MM. nos Pasteurs et MM. les Quatre-Ministraux avaient trouvé à-propos, sous la ratification du Conseil, que le Sr Codére, 3me régent, fût pourvu de la 2de classe, vacante par la démission du Sr Jean-Jaques Gélieu et que le Sr Jean-Frédéric Gallot, qui avait la 4me fût pourvu de la 3me, le Conseil confirma ces deux promotions. Coderc n'en continua pas moins à jouir des avantages qu'on lui avait faits, pour 6 ans. Ce terme écoulé, ne percevant plus que 3 muids de froment, il eut recours, le 4 mars 1709, au Conseil, lequel, « eu égard à la cherté présente du grain et à sa grosse famille, » lui accorda gratuitement pour cette année la somme de 20 écus petits, sans qu'il pût à l'avenir rien prétendre au delà de son gage ordinaire; arrêt qui n'empêcha pas de lui renouveler, le 16 juin 1710, pour un an « l'augment, comme les années passées. » Le 3 août 1711, Coderc pria qu'on lui payât 40 francs au lieu d'un muid de froment qu'il percevait en sus de son gage, demande qui fut renvoyée jusqu'à ce que les Quatre-Ministraux l'eussent examinée.

Mais, le 19 octobre de la même année, lors de la relation de la visite des Ecoles, il fut rapporté que: « à l'égard de la seconde du Sr Coder, les enfants n'ont fait aucun profit dès la dernière visite du mois d'avril passé; » aussi les Quatre-Ministraux furent-ils chargés de faire venir le second régent par devant eux, pour l'exhorter à mieux faire, sous peine d'être remplacé. La censure fit son effet, et le 11 avril 1712, on fut heureux d'entendre que le Sr Coder s'était bien amélioré depuis la dernière visite et qu'il avait profité des avis qu'on lui avait donnés. Cela dura cependant quelques années. Mais, le 4

[1] *Registre des baptêmes de l'église de Neuchâtel*, à l'Etat civil de cette ville.

octobre 1717, dans la relation de la visite du Collége et des écoles du bas de la ville, tout avait été trouvé en assez bon état et bon ordre, à la classe du S[r] Coderc près, qui se montra très faible et peu nombreuse : non seulement on le menaça de le remplacer, mais on adjoignit aux Quatre-Ministraux deux membres du Conseil pour les visites scolaires. Le 19 octobre 1722, on décida de consulter MM. nos Pasteurs sur le remède qu'on pourrait trouver à l'égard de l'abus qui s'observait dans l'école du S[r] Coder, et le 17 avril 1724, on les pria, en tant qu'ayant inspection sur les écoles publiques, de continuer particulièrement leurs soins à la 2[de] classe.

Quelle que fût la patience de MM. du Conseil, avec l'âge le D[r] Coderc devenait de plus en plus incapable de diriger cette classe. Le 16 avril 1725, le Collége d'en haut continuait à être en assez bon état, hormis ce qui était causé par la vieillesse et la caducité du S[r] Coderc qui, par la faiblesse de ses écoliers qu'on promonte à la 1[re] classe, dérange le S[r] Duvoisin dans ses ordres : aussi le Conseil décida-t-il que Coderc serait remplacé, « mais qu'en considération des bons et longs services, qu'il a cru rendre (sic) à la ville, » de sa qualité de réfugié et de son âge avancé, on aurait pour lui les mêmes égards qu'on avait eus pour son prédécesseur, le S[r] Gélieu, on lui accordait une petite pension pour le reste de ses jours. Instruit par l'expérience, après en avoir conféré avec les Pasteurs, les Quatre-Ministraux rapportèrent au Conseil, le 29 mai, qu'il fallait du temps pour prendre des renseignements sur un régent capable, soin qui fut remis aux Pasteurs.

Mais, le 6 octobre 1726, on n'avait pu y réussir, à cause de la modicité du gage, et l'on chargea les Quatre-Ministraux d'aviser aux moyens de l'augmenter. En attendant, le S[r] J.-F. Gallot avait pris soin de la classe du S[r] « Goderd », motif qui, joint à d'autres, avait fait qu'on lui avait fixé sa pension, dès le 18 février 1726, sur le pied de 11 batz l'émine, comme pour les Pasteurs. Le 28 avril 1727, il fut proposé et admis de créer un poste de Principal, et de donner au S[r] Duvoisin, régent de la 1[re] classe, la 2[de], avec l'ancien gage auquel seraient ajoutés un muid de vin et un de froment, de sorte qu'il aurait le même gage qu'il avait présentement, à 10 livres faibles près.

Pour ne pas interrompre le récit de la carrière de Coderc dans l'enseignement, j'ai négligé de relater plus haut qu'il retira chez lui la veuve et les enfants de feu Antoine Majeot, marguiller, dont la maison avait brûlé lors du grand incendie du haut de la ville; mais quand ceux-ci voulurent s'adresser au Conseil de Ville pour qu'il payât le loyer que le pauvre maître d'école réclamait d'eux, ils furent éconduits, le 2 décembre 1715, crainte de conséquence.

Le 1[er] décembre 1727, sur la requête présentée par le S[r] Coderc, ci-devant

« régent d'école, » demandant une pension viagère, on lui accorda sa demande, lui donnant la même somme qu'à feu le Sr régent Gélieu, remettant aux Quatre-Ministraux le soin de lui faire en outre, de temps en temps, « quelque rafraîchissement; » puis, le 29 décembre, on lui accorda que sa pension lui serait délivrée par quartier.

Coderc ne jouit pas très longtemps de ce repos, et le 23 mai 1735, sa veuve pria MM. du Conseil de lui faire encore part de leur « bénéficence » pour l'entretien de sa fille aînée, qui se trouvait dans un triste état; en considération tant de ce fait que de la situation de la veuve Coderc, on leur accorda charitablement 20 Ecus blancs par année, pendant le temps qu'elles seraient l'une et l'autre en vie. Le 7 décembre 1739, la dame Coder est citée parmi les réfugiés qu'on continuait à dispenser de payer la giette. Le 7 août 1741, « on continue, » est-il dit, « une pension de 40 livres à la fille aînée du Sr régent Coderc »

Mais, le 22 août 1746, le Conseil fut informé que lors de la dernière pension de 40 livres tournois payée à Mlle Codére, M. Perrot, en son nom et par ordre de M. Codére, actuellement maître de camp du maréchal de Saxe, avait déclaré que cette contribution ne se payerait plus à l'avenir, remerciant au nom de toute la famille de ce qu'on avait fait pour cette demoiselle et pour feu sa mère [1].

VIII

Eau minérale de Môtiers.

—

« Le public est averti que Jean Henry Clerc, chirurgien de Môtier Travers, Comté de Neufchâtel, a découvert une Source d'Eau minérale dans le dit Lieu, de laquelle plus de cent personnes, ont fait une heureuse expérience l'Eté passé. Ce qui lui donna lieu de faire part de sa découverte à Monseigneur le Gouverneur, et Messieurs du Conseil d'Etat, qui députèrent Mr. Duvoisin [2] Cons.

[1] Voir sur le Dr Coderc : MUSÉE NEUCHATELOIS, t. VII (1870) p. 52 et 79.

[2] Il s'agit d'Antoine-Rodolphe Duvoisin, d'Yverdon, gradué Docteur en médecine en

et Med. de Sa Maj. pour en faire l'analise, dont il donna une Rélation très avantageuse, déclarant que par leur temperature, étant presque tiedes, et chargées de parties martiales, salines, nitreuses, elles convenoient dans toutes les maladies provenantes d'obstructions, et dans tous les cas ou les acides, et sels salez (sic) ont beaucoup de part, comme sont, toutes sortes de Fluxions, les Rhumatismes, les affections histeriques et scorbutiques, les pâles couleurs les Coliques de toute espéce, et particulierement la Nephretique; En conséquence de laquelle Déclaration, la Seigneurie a accordé audit Clerc la propriété de la dite Source par accensement. Ce qui l'a invité à bâtir sur le lieu pour la Commodité des Buveurs; Mais afin que tous ceux qui peuvent avoir besoin des dittes eaux, soient d'autant mieux encouragez à en faire usage, on les averti que sa Source est presque au milieu du Village du dit Môtier, qui est très beau, et placé dans le plus bel endroit du Vallon, lequel n'est point sujet aux brouillards, Mais au contraire jouissant d'un bon air temperé, ayant dans le lieu bonne boucherie, et un marché tous les Vendredis et la Poste trois fois la semaine, des Marchands et tout ce qui est nécessaire pour les Buveurs. On trouvera aussi chez ledit Clerc tout ce qui convient pour préparer à boire les Eaux et autres remedes. Les Logemens y sont très communs, et très propres; Mais afin que l'on ajoute d'autant plus foy à tout ce que dessus, ledit Monsieur le Docteur Duvoisin a bien voulu signer le présent Avertissement [1].

« A Neufchâtel ce 29. de juin 1729.

« DUVOISIN, Conseiller et Med. de Sa Maj. le Roi de Prusse. »

1700, à Bâle, où il publia sa *Dissertatio de Antipathia humana*, reçu habitant à Neuchâtel, le 20 août 1708, brévеté Médecin du Roi dans cette Principauté, le 6 juillet 1716, charge qu'il résigna à Vaumarcus, le 4 mai 1731, en faveur du Dr Jean-Théodore de Chaillet. On le trouve ensuite établi à Yverdon, d'où il collabora à une notice sur les bains de cette localité publiée dans le *Mercure suisse*, juin 1736, p. 123, et où il était Médecin de Ville en 1743. Néanmoins il n'y a rien de lui dans l'ouvrage de CROTTET cité ci-dessous et le Dr A. BRIÈRE, d'Yverdon, n'a pas trouvé de trace de son séjour dans cette ville. — Sources : LEU, *allg. helvetisches Lexikon*, t. XVIII, p. 681 (« du Voisin ») ; *Manuels du Conseil de Ville* et *du Conseil d'Etat* ; Dr d'IVERNOIS, *Recueil sur les eaux minérales*, (manuscrit) ; Franc. PRINCE, *D.-I. phys.-med. de vino neocomensi*, Basileæ 1743, dédicace; CORNAZ, *le Dr J.-L. Borel*, p. 68 en rectifiant le premier prénom !)

Il ne faut pas le confondre avec Benjamin Duvoisin, de Bonvillars, paroissien de St-Aubin (où sa famille avait de grandes forges), déjà pourvu d'un brevet de S. M. pour exercer sa profession de chirurgien, quand on lui accorda l'habitation à Neuchâtel même, le 6 mars 1719. Il fut reçu bourgeois d'Yverdon en novembre 1721, et y pratiquait encore son art en 1738. Il fit le voyage de Jérusalem, en qualité de chirurgien d'un navire hollandais. Son grand'père se nommait Charles, et son père Nicolas avait épousé une demoiselle Sandoz, neuchâteloise. Le *Mercure suisse* doit contenir une notice biographique sur ce personnage. — Sources : *Manuels du Conseil de Ville de Neuchâtel* ; A. CROTTET, *Hist. et annales de la ville d'Yverdon*, p. 482 et 611 ; Dr A. BRIÈRE, lettre de 1870.

[1] Prospectus de format in 4°, sans indication d'imprimerie, que m'a obligeamment communiqué M. James-Henri BONHÔTE.

Dans un intéressant mémoire sur les remèdes que renferme la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, le Dr d'Ivernois, Médecin du Roi, mentionne les eaux de Môtiers avec celles de la Brévine, en ces termes[1] : « *Les Eaux minérales froïdes*, dont notre Païs abonde, trouvent naturellement ici leur place. Elles ont à peu près toutes le même Principe. Celles de *Môtiers* au *Val de Travers*, et sur tout celles de la *Brévine*, connuës depuis très long-tems, par leurs bons éfets, sont les plus estimées et les plus recherchées. Elles ont pour *Minéral*, une *Terre Martiale*, impregnée de quelques fines et très legères particules de *Vitriol*, et sont animées par cet Esprit ou Air subtil et très élastique, ordinaire et familier aux bonnes *Eaux minérales* de cette nature, et qui en est comme *l'Ame*. Ces *Eaux* sont legéres, pures, pénétrantes et trés apéritives, et par cette raison, propres et trés éficaces pour délaïer un sang épais, noir, et salé, et pour désobstruer les *Visceres*. Aussi les emploie t'on avec succès dans les *Opilations*, la *Jaunisse*, la *Cachexie*, l'*Afection Hipochondriaque*, la *Mélancolie*, etc., pourvû qu'on ne soit point ateint d'une *Fiévre Hectique confirmée*. Elles humectent, lavent, rafraichissent et désobstruent, en redonnant du *Ton* aux *Parties solides*. »

On lit dans un manuscrit intitulé : *Particularités observées dans la juridiction du Val-de-Travers*[2], attribué au chirurgien Clerc, cité plus haut, la note suivante sur les eaux minérales de ce village : « Le District de Môtiers renferme encore des sources minérales très salutaires, dont l'une estoit jadis au pré Chambrier et qui a esté perduë, et l'autre actuëllement existante située à la Crainciaire, attenante au Village, dont l'eau est martiale et sulfureuse, empreinte de quelque portion de sel de nitre, par l'analyse qui en fut faite d'ordre de la Seigneurie par feu Mr. le Docteur Duvoisin, pour lors Médecin du Roy. Cette dernière source a fait des merveilles, mais comme elle est située à côté d'un torrent sujet à se déborder et à inonder la source, elle a esté négligée à cause des jours d'interruption que les débordements du torrent occasionnoyent, quoique..... [3] celuy qui l'avoit découverte, l'ait mise à l'abri des débordements. »

« Le district de Motiers, » trouvons-nous dans un intéressant opuscule de la seconde moitié du 18me siècle[4], « renferme encore plusieurs sources d'eaux

[1] *Mercure suisse*, mai 1735, p. 74.

[2] Ce manuscrit intéressant appartient à M. J.-H. Bonhôte. Le passage sur les eaux minérales de Môtiers, comparé avec le prospectus cité plus haut, me paraît confirmer que le premier a été réellement composé par Jean-Henri Clerc, à Couvet.

[3] Un mot illisible dans le manuscrit original.

[4] *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin* (par le banneret Frédéric-Samuel Osterwald). 2de édition. Neuchâtel 1766, in 8°,

minérales très salutaires. La plus remarquable est près de ce village. Par l'analyse qui a été faite on l'a trouvée martiale, sulphureuse et imprégnée d'une portion de sel de nitre. Elle souffrit autrefois quelque altération par le voisinage d'un torrent sujet à se déborder, mais les précautions qu'on a prises l'ont mise à l'abri de cet inconvénient. »

Dans sa *Statistique de la châtellenie du Val-de-Travers*[1], Louis de Meuron ne dit pas un mot des anciennes eaux minérales de Môtiers-Travers. En revanche, quelques années plus tard, Charles-Henri Allamand fils[2], médecin-chirurgien à Fleurier, nous donne encore quelques détails sur cette source: « On comprend, » dit-il, « que les oxides de fer ne sont pas ici si généralement répandus, sans qu'il y existe quelques sources qui en soient imprégnées: c'est aussi ce qui a eu lieu. On en compte une à Couvet, une à Môtiers et une à Buttes; mais toutes dans un état d'abandon qui ne permet pas d'en profiter. En 1812 on crut en creusant qu'on allait tirer de l'oubli celles de Môtiers. En enlevant une quantité de terres amoncelées, au lieu où on croyait se rappeler qu'elle était, on découvrit en effet un bassin en pierre qui annonçait que les fouilles avaient été bien dirigées; mais soit qu'on n'apportât pas toutes les précautions requises dans ces recherches, soit que la source eût tari ou se fût affaiblie par le mélange d'une autre eau, on ne la retrouva plus dans un état de minéralisation propre à en faire espérer des effets satisfaisants. D'autres recherches pourraient peut-être conduire à un meilleur résultat[3]. » Enfin, M. l'ancien pasteur Paul-Alexandre DuPasquier, qui a exercé pendant plusieurs années son ministère à la cure de Môtiers, à partir de 1827, a bien voulu me communiquer, qu'alors les habitants de ce village se rappelaient la place où jadis on venait boire les eaux: c'était dans le quartier connu sous le nom de la Gôla, dans le voisinage du Bied, ce qui coïncide parfaitement avec l'indication de la source que le chirurgien Clerc signalait comme existant alors, dans le manuscrit cité plus haut.

p. 22. — La 1re édition, moins étendue, en avait paru dans le *Journal helvétique*, décembre 1764.

[1] Neuchâtel, 1830, in 8°.

[2] Voyez sur Allamand : Léo Lesquereux, dans les *Actes de la Société helvétique des sciences naturelles*, XXV, 1840, p. 229-231; et la note 19 de ma notice biographique sur *le Dr J.-L. Borel.*

[3] *Description de la châtellenie du Val-de-Travers* Neuchâtel, 1836, in 8°, p. 40.

IX

Vue de Neuchâtel par le Dr. Neuhaus.

« Le Conseil a receu et accepté avec reconnoissance les soixante quatre Plans de la Ville de Neuchâtel que luy a présenté Mr. le Docteur Neuhauss, nôtre médecin. » *(Manuels du Conseil de Ville*, séance du *15 septembre 1760).*

Cette simple mention nous fixe sur la date d'une gravure fort rare, signée: « *Neuhaus, M. Dr et H. V. Arch: del: ad Nat:* » et de l'autre côté. » *D. Herrliberger, exc. Cum Priv.* » Les titres de Neuhaus, sont docteur en médecine et médecin gagé de cette ville; mais la traduction du second par «*Archiater*» abrégé en « *Arch.* » pourrait à première vue faire croire au sens d'architecte. Quant au graveur c'est probablement lui qui eut le même médecin pour collaborateur, puisque l'auteur de la description de la ville de Bienne de la Topographie de Herrliberg n'est autre que Frédéric-Samuel Neuhaus. M. Fritz Landry a eu l'obligeance de reproduire cette vue de Neuchâtel pour le MUSÉE NEUCHATELOIS.

Voici d'ailleurs la légende de cette ancienne vue, dont le Secrétaire de Ville a fait par erreur un Plan : « *Vue de la Ville de* NEUCHATEL, *du Coté de L'Orient. — 1 Porte de L'Hopital. 2 Porte des Chavannes. 3 Le Chateau et L'Eglise Cathedrale. 4 Le Temple Neuf.* 5 *La Maison de Charité. 6 Le Grenier Neuf. 7 La Tour de Diesse. 8 La Rochette. 9 La Tourne. 10 Val de Travers. 11 Montagne de Boudry. 12 La Ville de Boudry. 13 Montagne de Provence. 14 Yverdun. 15 Estavayer. NB. On a prefere ce Beau Point de Vue à Vne Situation qui seroit plus avantageuse pour la Ville.* » On y distingue en outre quelques monuments non renseignés dans cette indication, à savoir, à gauche de la Maison de Charité ou de discipline (aujourd'hui des orphelins); la porte St-Maurice; entre la porte de l'Hôpital et le Grenier neuf (plus tard dit « du haut », aujourd'hui tranformé en fabrique de télégraphes), dans le fond, le haut de la tour du Trésor, et plus près du Grenier neuf, la porte des Chiens (où est aujourd'hui la voûte du Neubourg); droit au-dessus de la porte des Chavannes ou du Neubourg, la tour des prisons. On remarque aussi l'ancienne route de la Coudre, passant en dessous de la Rochette. Il est facile de voir que cette vue a été prise depuis les rochers à l'occident du Crêt-Taconnet, au-dessous du restaurant Bellevue actuel.

F. Landry lith.

Lith. H. Furrer

Vue de Neuchâtel par le Dr Neuhaus.

Au point de vue artistique, cette gravure laisse beaucoup à désirer, et le dessin des ceps de vignes prouve évidemment que toute la faute n'en est pas au graveur, mais que le Dr Neuhaus n'était pas fort sur la perspective. Mais telle qu'elle est, et surtout rapprochée des trois dernières planches de la *Mairie de Neuchâtel*, par S. de Chambrier, qu'elle vient compléter, elle présente un intérêt local qu'on ne peut méconnaître, et toutefois elle est devenue si rare à Neuchâtel, que j'ai vu accueillir avec intérêt et comme un inconnu par la commission de l'Exposition en faveur des incendiés de Travers, l'exemplaire qui m'a été donné par un client du Tertre[1]. Dessinée plus artistiquement, elle eût peut-être attiré à F.-S. Neuhaus quelque quolibet sarcastique, comme le fameux :

« Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent ! »

Mais le Dr Neuhaus fournit à Neuchâtel une carrière longue et utile, qui prouve suffisamment que, pour lui, le dessin était un simple délassement de ses sérieuses occupations.

Frédéric-Samuel Neuhaus appartenait à une famille médicale de Bienne[2] : il naquit en 1733, et était le second fils du Dr Jean-Rodolphe II et de dame Anne-Marie Lambelet, née Dardel. Il commença ses études médicales sous le grand Haller, dont son grand-père J.-R. Neuhaus avait été le premier précepteur, passa ses examens à Montpellier, sous le décanat du célèbre Antoine Magnol, y ayant soutenu, le 4 avril 1754, sous la présidence du professeur Jaques Lazerme, sa *Thesis medico-chirurgica de Dystocia*, pour y obtenir le baccalauréat, et y reçut le bonnet doctoral, le 30 août de la même année. Il fut élu Médecin de Ville à Neuchâtel, le 9 mai 1757, et après y avoir pratiqué avec succès l'opération de la pierre sur une dame de la ville, il en fut reçu Bourgeois et Communier interne, le 15 octobre 1760. Il fit partie de la Commission pour secourir les noyés. Il avait épousé Marguerite Lucas, en eut des enfants, et fut ancêtre de feu l'avoyer Neuhaus et du Dr Neuhaus, actuellement médecin de l'hôpital de Bienne. On a de lui une description de la ville de Bienne, en langue allemande, dans la topographie de Herrliberg. Il mourut à Neuchâtel, le 15 mars 1802, et y fut enseveli le lendemain[3].

[1] Le Dr Neuhaus, de Bienne, arrière petit-fils de notre Médecin de Ville, possède l'original à la plume de cette vue, laquelle se trouverait également, ainsi qu'une de la cascade de Ronchâtel près de Reuchenette, du même auteur, dans SCHEUCHZER, *Naturgeschichte des Schweizerlandes.*

[2] Consulter sur les Drs Jean-Rodolphe I Neuhaus, Jean-Rodolphe II, et François-Alexandre, grand-père, père et frère cadet, de Samuel-Frédéric : LEU, *helvetisches Lexikon*, t. XIV. p. 113 et Supplément, 4me partie, p. 350.

[3] Sources consultées : *Thesis medico-chirurgica de Dystocia*, præside Jacob. LAZERME (defend.

X

Le fonds DuBlé.

Un médecin vieux-garçon, instituant pour son héritière une corporation de Pasteurs, tel est le fait rare qui a donné lieu au fonds DuBlé.

Charles-Louis La Gacherie dit DuBlé, était petit-fils de Jean La Gacherie dit DuBlé, réfugié de Pujols en Agénois, apothicaire à Neuchâtel. Il fut baptisé à Neuchâtel, le 7 décembre 1729, étant fils de feu M. Charles-David Lagascherie Dublé et de Mme Marie-Catherine Pou, son épouse. Reçu Docteur en médecine à Bâle, le 5 juillet 1758, il fut nommé Médecin du Roi « expectant » par brevet du 8 avril 1760, et suppléa, puis remplaca dans cette charge le Dr Jean-Antoine d'Ivernois, enseveli à Neuchâtel, le 24 janvier 1765. Il mourut lui-même à Neuchâtel, le 29 novembre 1807, des suites d'une attaque d'apoplexie, et y fut enterré le 2 décembre.

Il habitait une petite ruelle qui se terminait au Seyon et à laquelle on a donné son nom (ruelle Dublé). On demande encore souvent à Neuchâtel des pilules DuBlé, ancienne formule qui rappelle également ce vieux praticien; elles sont composées de parties égales de Myrrhe et d'Aloès pulvérisé, réduites au moyen d'Esprit de savon en pilules du poids de 2 grains chacune. Mais c'est évidemment la disposition suivante de son testament [1], qui mérite le plus de perpétuer le souvenir de ce descendant d'un réfugié pour cause de religion.

« Art. 5. Enfin voulant favoriser la vocation au St-Ministère, autant que mes facultés me le permettent, j'institue pour mon unique héritière la vénérable Classe des Pasteurs de cet Etat aux conditions suivantes :

1° qu'elle acquittera les legs que je fais, de même que mes autres dettes;
2° qu'on mettra en rente tout ce qui proviendra de ma succession.

Friderico-Samuele NEUHAUS), Monspelii 1754.—*Manuels du Conseil de ville de Neuchâtel.* — LEU, *l. c.*; — Registres de l'Etat civil de Neuchâtel. — *Almanachs de Neuchâtel.* — Lettre du Dr NEUHAUS, de Bienne, du 27 octobre 1871.

[1] Document dû à l'obligeance de M. MERCIER, ancien pasteur, chapelain de l'hôpital Pourtalès. — V. en outre sur la valeur de ce fonds : ANDRIÉ, *Jubilé*, p. 313; — HENRIOD, *l'égl. réform. de Neuchâtel*, p. 11 ; — GODET, *Refuge*, p. 284.

3° qu'on ajoutera ces rentes chaque année au fonds capital.

4° qu'après la mort des trois parents en faveur desquels je crée une pension viagère, on formera trois ou quatre pensions des revenus de ma succession.

5° que ces pensions seront données de préférence à de jeunes ministres qui n'auraient pas encore de cure ou à des suffragants ou enfin à des diacres qui doivent en jouir jusqu'à ce qu'ils aient une cure.

» J'entends que si le produit de ma succession venait malheureusement à se perdre soit par banqueroute ou autrement par quelque événement imprévu, la rente viagère que je crée en faveur de mes parents serait par là éteinte et que par tel événement la vénérable Classe des Pasteurs mon héritière ne pourrait être recherchée sous quelque prétexte que ce soit, pour le paiement de la dite rente viagère.

» C'est à ces conditions que j'institue la vénérable Classe des Pasteurs de cet Etat pour héritière universelle, lui donnant la pleine et entière administration de mes biens dont elle ne devra rendre compte qu'à elle-même pour favoriser l'étude du St-Ministère ; priant Dieu de bénir mon intention pour le bonheur de notre chère patrie.

» Neuchâtel, ce 14 juin 1806.

(signé) » LA GACHERIE DU BLÉ. »

Dr CORNAZ.

LES FOUILLES DE CHÉZARD

Il y a un peu plus d'un an qu'un propriétaire du Grand-Chézard, au Val-de-Ruz, M. Denis Tripet, vint m'annoncer qu'il était disposé à faire des fouilles dans un champ qu'il possède en dessous du village sus-mentionné, dans un lieu où la tradition plaçait le château de Baccontour. Ce lieu n'était point inconnu aux archéologues; on y avait déterré au commencement de ce siècle des tuiles, et surtout des tuyaux en plomb, dont la matière avait servi à fondre des balles pour tirer à la cible.

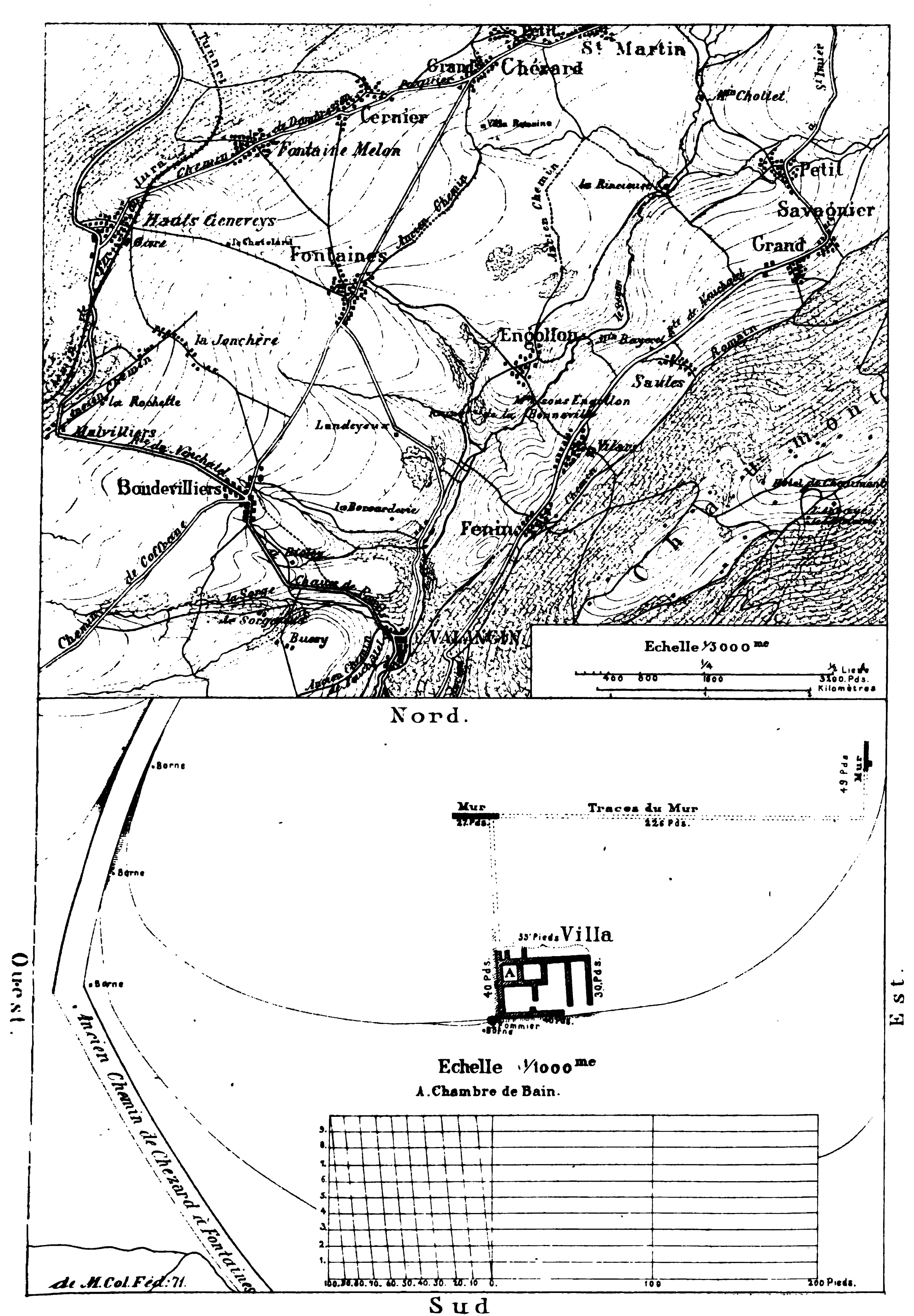
M. Otz, directeur du cadastre, ayant été sur les lieux, avait constaté que les tuiles trouvées dans cette localité étaient des tuiles romaines; on pouvait donc être assuré que des fouilles, exécutées sur ce point, donneraient un résultat intéressant.

La chose était d'autant plus certaine, que M. Tripet apporta, lorsqu'il me fit sa visite, une fort belle tuile romaine parfaitement conservée et m'assura qu'on en trouvait encore beaucoup de semblables.

Les propositions de M. Tripet furent acceptées, et plus tard la Société d'histoire du canton de Neuchâtel vota une somme de deux cents francs, afin de couvrir les frais de cette exploration. Elle nomma de plus M. le professeur Desor et l'auteur de cette notice pour diriger les fouilles.

Les ruines près de Chézard sont situées à cinq minutes au sud-ouest de ce village, sur un mamelon en forme de terrasse qui se trouve à droite de l'ancien chemin qui conduisait de Fontaines à Chézard, cent à cent cinquante pas après le coude qu'il fait pour entrer dans le dit village. Un poirier sauvage qui a cru à l'angle principal des ruines, en désigne parfaitement la place.

La tradition et les historiens du pays sont d'accord pour dire qu'un chemin romain, peut-être même plus ancien, suivait le pied de la chaîne de Tête-de-Ran depuis Rochefort au Pâquier, et conduisait au vallon de Saint-Imier. Il est donc naturel de trouver, soit sur le dit chemin, soit à proximité, des traces de la civilisation des Romains. C'est bien aussi dans des positions sem-



PLAN DES FOUILLES DE CHÉZARD.

blables que se trouvent, en tous pays, les restes des habitations de cette époque si intéressante.

Les ruines de Chézard ne sont pas apparentes; on ne les voit que lorsqu'on est sur place, car il n'y a plus que les fondements d'un bâtiment assez considérable, et dont les restes présentent des matériaux assez bien travaillés et assez choisis pour en laisser conclure que l'habitation romaine dont on a les restes sous les yeux, était celle d'un propriétaire à son aise, nous n'osons pas dire riche, parce que, en notre qualité de tard venus, nous n'avons pas trouvé des objets de grande valeur; néanmoins ce que nous avons recueilli nous autorise à soutenir que les fondements que nous avons mis au jour sont ceux d'une villa romaine, dont le propriétaire était dans l'aisance. Le lecteur pourra facilement s'en convaincre lorsque nous lui dirons, que l'on trouve dans les débris un grand nombre de plaques et de fragments de marbre du pays, et même des morceaux de marbre d'Italie, que l'on a trouvé dans ces ruines les restes d'un bain dallé en marbre indigène, et dont les parois étaient revêtues du même marbre, à la hauteur de 56 centimètres. Ce revêtement se composait de plaques de 56 centimètres de haut, de 14 centimètres de large, et de 3 centimètres d'épaisseur. Les parois supérieures de cette chambre de bain, étaient peintes à fresque, en bleu et en rouge, puis aussi en brun sur fond blanc; comme les fragments de cette peinture sont de petite dimension, il est impossible de dire si elle représentait des dessins quelconques; les fragments de couleur brune peuvent faire supposer des espèces d'arabesques.

Des petits cubes en pierre calcaire se trouvent en grand nombre dans les débris, ils sont tous de même couleur, celle de la pierre naturelle (calcaire), et faisaient partie d'un pavé à la mosaïque, qui d'après ces matériaux devait être très simple; toutefois la mosaïque la plus simple indique toujours un certain luxe, et une position au-dessus de la moyenne.

Les débris de poterie sont nombreux mais de peu de valeur, sauf un morceau de vase, recouvert d'un vernis brunâtre, lequel paraît comme semé de paillettes d'or. Ce morceau curieux est entre les mains des héritiers de feu notre regrettable collègue M. Célestin Nicolet, de la Chaux-de-Fonds.

En fait de trouvailles, une des plus intéressantes est celle des deux pierres d'une meule à bras, ajoutons à cela quelques fragments des tuyaux en plomb qui amenaient dans la chambre de bains l'eau d'une source située sur le territoire de Cernier, et qui maintenant va grossir le ruisseau qui passe au midi des ruines. Une des pièces de la maison contenait les restes d'un hypocauste[1]; et toutes ces pièces étaient établies sur un fond de béton formé de briques pilées et de mortier; ce béton est plus dur que la pierre.

[1] Fourneau pour chauffer un bain!

Il ne faut pas s'étonner si les trouvailles n'ont pas été plus riches et plus abondantes; il y a des siècles que la villa de Chézard a été fouillée dans tous les sens, et ceux qui y trouvèrent soit des monnaies romaines, soit des objets de valeur, se gardèrent bien d'en parler; de vagues traditions parlent de monnaies d'or et d'ornements de même métal; ces traditions peuvent être vraies, mais nous n'avons aucun moyen de les contrôler.

Les environs de la villa de Chézard étaient habités de la même manière que cette localité, car un poinçon d'un joli travail fut trouvé il y a plusieurs années en creusant les fondements d'une maison du village de Cernier. Le dit poinçon montre que cette localité était occupée par des hommes sachant écrire, ce qui indique une position sociale supérieure; le propriétaire de cet objet, M. Veuve, sellier, à Cernier, en a fait don au Musée de Neuchâtel.

C'est aussi dans ce Musée que seront réunies toutes les pièces remarquables trouvées dans les fouilles dont nous venons de parler, et cela d'après une décision de la Société d'histoire.

La villa près de Chézard était-elle une propriété particulière, ou bien l'habitation d'un officier romain chargé de surveiller une communication assez importante, puisque le chemin de Rochefort au Pâquier reliait aussi la grande voie romaine d'Ariorica (Pontarlier), à Aventicum (Avenches), avec celle qui passait par Pierre-Pertuis? Ces hypothèses peuvent être admises, mais comme hypothèses seulement, elles n'ont pas même une grande valeur. L'essentiel, c'est que les fouilles de Chézard démontrent qu'au Val-de-Ruz, du temps des Romains, il y avait des constructions de luxe, et par conséquent une culture développée. Des traces de même nature se retrouvent près de Villiers et près de Saules; espérons qu'il sera possible de les explorer comme on l'a fait à Chézard.

Au lieu d'une description des ruines, nous donnons une carte des environs de Chézard, et un plan des fouilles. Ces dernières qui ne sont pas terminées, font supposer qu'outre la maison principale que nous avons fouillée, il y avait autour d'elle un vaste enclos formé par une muraille dont on retrouve les fondements, et qui contenait d'autres bâtiments.

Neuchâtel en avril 1871.

DE MANDROT, colonel fédéral.

LE FRONTON

DU NOUVEAU COLLÉGE MUNICIPAL DES GARÇONS A NEUCHATEL

PAR M. CHARLES IGEL

La sculpture n'est pas un art nouveau en Suisse, et si elle n'y a fleuri qu'à de rares époques, ses racines y datent de longtemps. Aventicum, Vindonissa et d'autres villes de l'Helvétie romaine étaient ornées de statues dont on retrouve encore des vestiges.

Le moyen âge chrétien, en élevant ses basiliques et ses cathédrales, demandait à la statuaire l'ornementation de leurs colonnes, de leurs clefs de voûte, il lui demandait les images de ses saints pour les niches et les autels, et des compositions souvent considérables pour leurs frises et leurs portails. La Suisse et les pays qui devaient plus tard se joindre au faisceau fédéral, imitèrent l'exemple de l'Italie, de l'Allemagne et de la France; la foi enthousiasmait les masses, et à partir du XIIme siècle de magnifiques monuments dressèrent vers le ciel les aiguilles de leurs clochers; ces témoins vivants de la pensée chrétienne sont encore les plus beaux monuments de nos villes: Neuchâtel, Berne, Fribourg, Bâle, Lausanne, Zoug, doivent à leurs constructions religieuses une grande part de leur célébrité; des colonies d'artistes et d'ouvriers allaient de pays en pays et y travaillaient, pour un modique salaire souvent, à ces infinies ornementations dont l'art gothique égayait toutes les parties de ses créations. Ce fait, soit dit en passant, explique l'analogie, l'identité même, qui existe entre certains monuments situés à des distances considérables les uns des autres.

Les sculpteurs qui taillèrent les statues des saints et des saintes de nos cathédrales étaient-ils suisses, c'est ce dont nous doutons; les idées peu orthodoxes et anti-infaillibilistes du moyen âge s'inscrivaient généralement sous les

portails; le diable y était représenté peuplant l'enfer des plus grands dignitaires de l'église comme avait osé le faire Orcagna au *Campo santo* de Pise et à *Santa Maria novella* à Florence. Cette façon bouffonne qu'on remarque dans plusieurs monuments de France et d'Allemagne, fut vraisemblablement apportée en Suisse, notamment à Berne et à Fribourg, par des sculpteurs étrangers; c'est peut-être à cette critique amère du catholicisme qu'on doit la conservation des bas-reliefs de ce genre dans les églises qui passèrent au culte réformé. On sait que malheureusement la Réformation eut chez nous ses iconoclastes, les statues de la Vierge et des saints furent brisées; on voit encore dans plusieurs de nos temples neuchâtelois des consoles et des niches vides; nous ne pouvons songer sans regret à la quantité d'œuvres naïves et charmantes qui tombèrent sous les coups de ces zélateurs; les bas-reliefs seuls demeurèrent intacts.

L'époque de la construction des édifices religieux pourrait correspondre à la première période de la sculpture en Suisse.

A partir du XIIIme siècle commence une seconde période, celle des statues de seigneurs et d'ecclésiastiques sur leurs tombeaux élevés dans les églises; le monument des comtes de Neuchâtel dans la collégiale de cette ville est le plus beau morceau de ce genre. On peut citer ensuite celui d'Othon de Grandson (1398) à Lausanne, celui d'un comte de Lassaraz dans l'église de ce village (XIVme siècle), la statue du comte de Thierstein (1378), dans les souterrains de la cathédrale de Bâle, — celle du chevalier de Klingen au couvent de Feldbach près Steckborn, Thurgovie (XVme siècle), celle de Bernhard Gradner (1489) à Eglisau, celles de Huglin de Schœneck (1374) et de Bernard de Masmünster (1383) à Saint-Léonard à Bâle, Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy (1517-1543) à Valangin. (Voir *Musée neuchâtelois*, septembre 1865).

Les hommes en cuirasse avec leurs épées et leurs boucliers ont tous le caractère de leur rude époque, la raideur, les femmes dans leurs robes collantes à jupes longues ont au contraire une allure de douceur et de grâce qui forme un contraste qui n'est pas sans charme; la statue de Jeanne de Montfaucon au monument de la Collégiale de Neuchâtel en est le type le plus complet. Ces œuvres ont une valeur plus historique qu'artistique, on le comprend du reste par leurs dates: les rénovateurs de la sculpture en Italie, Luca della Robbia, Ghiberti et Donatello travaillaient dans les dernières années du XVme siècle et leur influence n'avait pas encore passé les Alpes. Les statues suisses de cette époque ont donc le cachet des œuvres primitives, la naïveté, mais quels précieux documents pour l'histoire!

La troisième période commence à la fin du XVme siècle, c'est celle des statues de fontaines. Les Confédérés voulurent sans doute consacrer le souvenir

de quelques-uns de leurs chefs après les guerres nombreuses dans lesquelles ils furent engagés, et ils placèrent leur image sur des piédestaux en forme de colonnes au-dessus des bassins de fontaines de nos villes, de nos bourgs, et même de nos villages. On sait la quantité considérable de monuments de ce genre qui existent en Suisse; Berne, Soleure, Bâle en possèdent de remarquables. Les statues de bannerets de la fontaine de la Croix-du-Marché à Neuchâtel (1587) et celle de la place du Landeron sont d'une fort belle tournure, la première surtout.

Les fontaines reçurent aussi des figures allégoriques, des saints, un pape même comme à Bâle, souvent aussi des groupes comme celui de Bienne, d'une si charmante originalité. — C'est l'efflorescence de la sculpture en Suisse et le métier est fort couru, les artistes sont nombreux et ne peuvent suffire aux commandes; ils reproduisent alors le même modèle plusieurs fois, la statue de la Justice sur la fontaine de la Grand'rue à Neuchâtel, celle de la place de la Palud à Lausanne et celle de Boudry, sont évidemment du même auteur. Les corps de métiers étaient alors réunis en corporations, les sculpteurs suisses appartenaient modestement à celle des Tailleurs de pierre (Stein Metzen); il fallait pour y entrer un examen préalable sur les capacités, les mœurs et l'accomplissement des devoirs de la religion ; la corporation décidait sur les *maîtrises* et les *jurandes* à accorder ; l'histoire ne nous a pas conservé de noms de sculpteurs de cette époque. On s'adresse aussi à la statuaire pour les enseignes d'hôtelleries, pour les armoiries et leurs supports sur les portes des châteaux et des maisons importantes, les Abbayes de Berne s'ornent de figures remarquables, particulièrement celle des Tisserands, des Charpentiers et du More. Les statues des guerriers sont de la même école que les figures de nos vitraux, ce sont les mêmes types, la même crânerie insolente; laissons à un maître le soin de les dépeindre: « Il y a dans le goût germanique, écrit M. Théophile Gautier *(Ce qu'on peut voir en six jours)*, une certaine furie contournée et ronflante dont les vitraux suisses et les gravures de Golzius peuvent donner la note, et qui se prête très bien aux fantaisies de l'ornement. Nous n'en voulons pour preuve que les jolies fontaines décorant la grande rue de Berne. Ce sont des colonnes d'ordre rustique, composite, salomonique, ou purement fantasque, à pans coupés, à volutes évidées, à chapiteaux touffus et feuillus, qui portent des statues cambrées sur la hanche, le jarret tendu, la gorge au vent, la mine outrageuse et fière avec des draperies volantes, des plumes tire-bouchonnées en lambrequins, des épées, des balances, et autres emblêmes dorés du meilleur effet. Ces figures appartiennent à l'allégorie, à la Bible, aux légendes locales. Voici le nom de quelques-unes des fontaines qu'elles surmontent : la fontaine de l'ogre *(Kinderfresser Brunnen)*, de Sam-

son, de la Justice, de l'Ours, des Tireurs, de la Cigogne. On en compte six dans la grande rue seulement. Et tous ces personnages prennent des poses de Titan escaladant le ciel... pour protéger un robinet. »

C'est de cette période (1498) que date une statue en bois jadis très populaire, le St-Christophe de Berne. Cette bizarre figure enluminée, aux lignes raides, aux formes amaigries, exécutée en demi-relief, a été détruite ainsi que la tour qui l'abritait, en 1865.

Les XVIIme et XVIIIme siècles ne furent pas très favorables au développement de la statuaire en Suisse. A quoi faut-il s'en prendre? Peut-être à la lassitude qui suit les époques de production abondante, sans doute aussi aux dissensions intestines qui voilent cette période de notre histoire, à la révolte des paysans, aux guerres de religion, à l'inquiétude générale des esprits si défavorable à la production artistique. Aussi, que peut-on citer de cette époque, presque rien, quelques frontons entachés de maniérisme, quelques bustes, le tombeau de Madame Langhans, à Hindelbanck, et les sculptures décoratives de Babel à la cathédrale de Soleure.

Au XVIIIme siècle, la Suisse brille d'un éclat soudain, des penseurs, des philosophes, des savants surgissent de toute part, des foyers d'intelligence naissent au sein de nos villes, mais les rares artistes de cette époque doivent aller demander à l'étranger les encouragements que leur refuse la patrie.

C'est malheureusement l'histoire de tous nos statuaires, il leur faut un théâtre plus vaste que nos petites villes, dont la parcimonie n'a jamais permis à un de ces artistes de vivre chez nous honorablement de son travail. La Suisse peut-elle revendiquer comme lui appartenant le sculpteur Carlo Maderno, et les architectes Domenico Fontana et Francesco Borromini? C'est en Italie qu'ils travaillèrent, c'est à l'école romaine qu'ils sont indissolublement attachés. Alexandre Trippel, de Schaffhouse, auteur de statues d'Apollon et de Diane et qui vécut à Rome (XVIIIme siècle), a-t-il laissé quelque ouvrage dans son pays, nous ne le croyons pas. — Que seraient devenus les talents d'un Pradier, d'un Chaponnière, d'un Imhof, d'un Schlœth, d'un Vela et d'un Dorer, s'ils eussent dû vivre parmi nous? L'avenir réserve-t-il à nos sculpteurs une place au foyer de la patrie?

Le commencement du XIXme siècle ne fut favorable nulle part à la floraison des arts; comment sculpter et peindre au bruit du canon des batailles de l'empire? toutes les préoccupations étaient à la guerre et aux conquêtes, mais au retour de la paix le goût des choses de l'esprit reparut, lentement, il est vrai, et à partir de 1830, plusieurs de nos villes consacrèrent le souvenir de leurs grands citoyens par des statues et des bustes; un enfant de Genève, Pradier exécuta pour sa ville natale, la statue de J.-J. Rousseau, Berne éleva celle de

Berchtold de Zæhringen, par Tscharner, et celle de Rodolphe d'Erlach, par Volmar, Neuchâtel celle de David de Purry, Bâle celle d'Œcolampade, par Kaiser, Fribourg celle du Père Girard. — Gessner et Nægeli eurent leurs bustes à Zurich, Soleure érigea ceux de Glouz-Blotzheim et de Roll, Berne celui de Haller, dans le jardin du Musée d'histoire naturelle, Neuchâtel celui de Coulon, par Schlœth, au Musée, celui du Dr J.-L. Borel, par H. Moulin, à l'hôpital de la ville, le cimetière de Faoug s'orna de celui de H. Druey, par Christen. Genève en éleva un à de Candolle, Porrentruy à Thurmann, etc.

Une des œuvres les plus remarquables de la sculpture en Suisse est due à l'initiative d'un citoyen, le colonel Charles Pfyffer d'Altishofen, nous voulons parler du lion de Lucerne. On connaît l'admirable conduite du régiment des Gardes suisses à la journée du 10 août 1792; nos concitoyens, fidèles à leur serment, luttèrent avec héroïsme et ne voulurent déposer les armes que sur un ordre du roi. L'illustre Thorwaldsen traduisit ce fait avec une éloquence qu'il est superflu de constater ici; son modèle composé à Rome, fut exécuté du 28 mars 1820 au 7 août 1821, par le sculpteur Lucas Ahorn, de Constance. Chacun connaît cette conception géniale: un lion colossal expire sur un bouclier fleurdelisé; le monument, exécuté dans une niche creusée dans le roc au-dessus d'un étang entouré d'arbres, est d'un effet magistral qu'augmente encore son site admirablement trouvé.

Le 23 septembre 1863, la ville de Berne inaugurait une statue où elle était personnifiée, la *Berna*, sur une fontaine placée devant le palais fédéral; cette figure est l'œuvre d'un de ses artistes, M. B. Christen, élève de Thorwaldsen.

La Société suisse des Beaux-Arts prit l'initiative d'une souscription nationale pour l'exécution d'un monument destiné à consacrer la mémoire d'un de nos plus grands citoyens, Arnold de Winkelried. Le sculpteur Ferdinand Schlœth, de Bâle, résolut avec talent le problème de la représentation plastique de la mort du héros. Le monument élevé sur la place du bourg de Stanz est aujourd'hui aussi populaire que le lion de Lucerne. (Sept. 1865.)

Un des derniers monuments de sculpture que nous ayons à enregistrer en Suisse est le groupe de *Genève et l'Helvétie*, inauguré dans cette ville en 1869. Cette œuvre remarquable de Dorer, de Baden, nous prouve une fois de plus que nos compatriotes peuvent avoir à un haut degré le sens des arts plastiques et qu'il ne leur manque que l'occasion de le développer dans notre milieu national.

Nous pouvons citer encore dans notre période contemporaine, les sculptures de la gare de Bâle, celles du collége de Winterthour, par Joseph Leeb, de Munich, et celles de la gare de Zurich récemment inaugurée.

Le canton de Neuchâtel est familiarisé depuis longtemps aux œuvres de la

statuaire. Le comte Louis consacra à sa famille en 1372, le mausolée de l'église collégiale de notre ville. (Voir *Musée neuchâtelois*, juin 1867 et mars-avril 1870), les statues de ses successeurs y prirent place jusqu'à Rodolphe de Hochberg, 1487. Les quinze statues de ce monument ne sont pas toutes des œuvres remarquables, mais toutes sont précieuses au point de vue de l'histoire, c'est un des rares tombeaux du XIVme siècle qui existent encore.

Nous avons cité déjà les statues de Claude d'Aarberg et de Guillemette de Vergy, à Valangin, celle de la Croix-du-Marché et de la Grand'rue, à Neuchâtel, celle de la place du Landeron. A partir de cette époque, il n'y a plus rien jusqu'à l'exécution des deux frontons de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, vers 1784. Malheureusement les archives de la Commune ne contiennent rien sur la construction de ce monument. Cette absence de documents s'explique par un arrêt du Conseil de bourgeoisie du 13 novembre 1784, par lequel M. de Montmollin, conseiller d'état et maire de Valangin, a été chargé de pourvoir comme mieux il l'entendra à continuer la construction de l'hôtel-de-ville jusqu'à ce qu'il soit entièrement achevé, agréant d'avance avec reconnaissance toutes ses gestions. Des pleins pouvoirs aussi étendus s'expliquent par la circonstance que le conseiller Montmollin était le représentant de David de Purry, à Neuchâtel, et que c'était à lui que ce dernier adressait tous les fonds nécessaires à la construction de l'hôtel-de-ville. Cet édifice tout achevé est donc un cadeau fait à la ville de Neuchâtel par son bienfaiteur. C'est ce qui explique qu'on ne trouve dans les livres de la Commune aucun compte relatif à cette construction. Nous regrettons aujourd'hui la disparition de ces documents qui nous permettraient d'analyser l'histoire de l'édification de ce monument et de citer le nom du sculpteur des bas-reliefs attribués à Aubert Parent.

Les deux frontons de l'hôtel-de-ville ne paraissent pas à première vue l'œuvre du même sculpteur; il y a dans celui qui occupe la façade postérieure des qualités qui manquent à celui de la façade principale. Celui-ci nous paraît devoir représenter *Minerve veillant sur Neuchâtel*, symbolisée par une femme à demi couchée, qui, le bras appuyé sur un bouclier, aux armes de la ville, le sceptre à la main, contemple un chapeau de Mercure, emblème du commerce, qu'elle tient élevé en l'air; ce chapeau, privé de ses ailes traditionnelles, déroute ceux qui cherchent le sens de ce bas-relief. L'allégorie n'est pas ici visiblement écrite, c'est un rébus sur lequel les opinions peuvent ne pas être d'accord; Neuchâtel n'était rien moins qu'une ville de commerce, et nous ne nous expliquons ici les emblèmes de Mercure que comme un hommage à David de Purry, qui a dû au commerce la fortune donnée déjà de son vivant à sa ville natale. Ces deux figures occupent un espace trop restreint du plein fond, et leurs formes arrondies et boursouflées manquent de noblesse.

Fronton du Collège municipal des garcons à Neuchâtel

par M. C. IGEL.

Le fronton de la façade postérieure représente l'*Union du Commerce et de l'Abondance*. Les figures qui les symbolisent se donnent la main en signe de concorde, une corne d'abondance répand ses fruits sur la terre; ici la composition est d'une tournure plus sévère, les formes plus amples, les draperies plus abondantes, les lignes mieux balancées; les interprètes de ces bas-reliefs, ne paraissent pas avoir eu l'habileté nécessaire à l'exécution de morceaux de cette importance; une mise aux points très sommaire est sans doute la cause de la déformation de certaines parties dont le modelé est incorrect.

L'idée de l'érection d'un monument en l'honneur de David de Purry date de la fin du siècle passé; le 27 octobre 1794, le Conseil examine « le plan d'un obélisque à ériger, pour éterniser si possible la mémoire de notre généreux bienfaiteur, » et en attendant que les circonstances permettent de le faire exécuter, on accorde trois louis neufs au sieur Aubert Parent, artiste sculpteur du Valais, pour le plan présenté par lui. L'idée sommeilla jusqu'en 1804; le 9 avril, le Conseil vote à l'unanimité et par acclamation l'érection d'un monument à David de Purry; le 20 août de la même année la Commission des bâtiments ayant déclaré qu'il n'y avait pas de place plus convenable pour l'élever que dans l'hôtel-de-ville même, on en décida l'érection; le sculpteur Aubert Parent est chargé de l'exécution du monument d'après les plans présentés par lui et adoptés par le Conseil. Le prix en est fixé à L. 246 de France, plus 10 à 15 louis pour ses honoraires. — Le buste, élevé sur un piédestal de marbre noir dans l'hôtel-de-ville, est un portrait vivant qui rappelle la manière de Houdon.

Mais la reconnaissance de nos concitoyens ne devait pas s'arrêter là; le 23 janvier 1826, l'ancien maître-des-clefs, Brandt, propose au Conseil l'érection « d'un monument public et durable qui transmette à la postérité le souvenir du généreux David de Purry. » Une commission est nommée pour examiner l'affaire. L'idée devait attendre longtemps encore avant que d'être réalisée.

Le 6 juillet 1855, Neuchâtel inaugurait le monument de David de Purry, sur la place qui porte aujourd'hui son nom; sa statue en bronze le représente son testament, à la main; c'est l'œuvre de David d'Angers. Notre concitoyen semble regarder la ville embellie, renouvelée par sa générosité. Le monument a été élevé par une souscription; tous les Neuchâtelois ont pu ainsi apporter à notre bienfaiteur l'hommage de leur reconnaissance.

En 1869, le conseil municipal de Neuchâtel décida de faire exécuter une sculpture relative au but de l'édifice pour le collége des garçons, inauguré l'année précédente; on songea à un artiste d'origine neuchâteloise, domicilié à Paris, M. Charles Igel, élève de Rude, dont les travaux déjà nombreux donnaient des garanties suffisantes pour que la commission des travaux publics

pût entrer en relation avec lui. M. Igel présenta plusieurs esquisses; deux d'entre elles figurèrent à l'exposition de la Société des amis des arts en 1870; une dernière esquisse exécutée à Neuchâtel en juillet de la même année, fut définitivement admise par la commission municipale des travaux publics. M. Igel, qui s'était engagé à livrer son travail pour le 1er février 1871, était retourné à Paris, pour y exécuter son modèle; mais la guerre qui avait éclaté au moment où l'artiste était encore parmi nous, se rapprochait de Paris, qui se trouvait complètement investi par l'armée allemande, le 20 septembre 1870. C'est pendant le terrible siége que la grande capitale eut à subir, que M. Igel, incorporé dans un bataillon de marche, exécuta entre les manœuvres et les gardes aux remparts, le modèle du fronton du collége, *l'Union du Travail et de l'Intelligence.* Etrange contraste! Un artiste fixant avec la forme cette idée généreuse, pacifique, et l'interrompre à chaque instant pour prendre le fusil.

Quoique jeune, M. C. Igel occupe une place distinguée parmi les sculpteurs contemporains, et son œuvre est déjà considérable. Au salon de Paris en 1858 il expose *Le Lys*, groupe en plâtre; cette même année il exécute pour la cour du Louvre une statue en marbre, *Le Faune*, et en 1859 un *saint-Jean* commandé par le gouvernement pour l'église de Charenton; en 1862, *saint-Michel et saint-Albert*, statues en pierre commandées par la princesse de Monlear pour une chapelle en Espagne. En 1864 l'artiste obtenait une médaille d'or au salon pour *La Vendange* et *La Chasse*, statues en pierre qui décorent aujourd'hui le nouveau Louvre. Une fois entré dans cette route du succès, les commandes ne s'arrêtèrent pas, et M. Igel y trouva une occasion de développer des qualités non encore complètement épanouies dans ses premières œuvres; il exécute *Le Laboureur*, figure en pierre pour la cour des Tuileries, et une statue monumentale de *saint-Pierre* pour une église du département du Nord, ainsi qu'un *saint-Paul* de même proportion qui, exposé au salon de 1868, valut une nouvelle médaille à son auteur.

En 1867 l'artiste avait exécuté à Roubaix (Nord) un fronton de proportions considérables pour l'hospice de cette ville; il y représenta Isabeau de Roubaix fondant cet hospice. Cette belle et simple composition renferme dix figures; la Société des sciences et des arts du département du Nord décerna une médaille d'or à M. Igel pour son remarquable travail.

En 1869, l'artiste est chargé de la décoration de la nouvelle préfecture de Lille, pour laquelle il exécute deux grandes figures, *Le Commerce* et *La Navigation.*

L'œuvre de M. Igel ne s'arrête pas là; notons seulement parmi ses nombreuses esquisses celle d'un *Vercingétorix* d'une tournure magistrale; portrai-

tiste distingué, l'artiste a produit plusieurs bustes, vrais, vivants, sans perdre cependant cette qualité vitale des œuvres de sculpture, la noblesse ; nous ne citerons que ceux de *Jacquart* exécuté en marbre, salon de 1865, actuellement au musée de Roubaix. M. *E. B.*, marbre, au même salon. *Sébastien Bach* placé au Conservatoire impérial de musique à Paris. — *Nymphea*, marbre acquis par le gouvernement au salon de 1869. — *Houdon* le statuaire, marbre commandé par la direction impériale des Beaux-Arts pour le Musée historique de Versailles.

M. Igel a en outre pris une part considérable comme collaborateur à une grande quantité d'œuvres monumentales, notamment à la statue colossale (48 pieds de hauteur) de la Vierge exécutée pour Le Puy par M. Bonnassieux en 1856. En 1861, il travailla à la série des dix bas-reliefs en bronze qui décorent le piédestal de la statue de Jeanne d'Arc par M. Foyatier pour la ville d'Orléans. Ces bas-reliefs réunis formeraient une bande de vingt-trois mètres de long et renferment plusieurs centaines de personnages.

Après l'armistice de mars 1871, M. Igel fit partir le modèle du fronton du collége pour sa destination, mais le désarroi des chemins de fer l'arrêta longtemps en route, et ce n'est qu'après une série de péripéties, de détours et de retards que l'artiste et le modèle se trouvèrent réunis à Neuchâtel.

Le Fronton du collége, commencé le 1er avril 1871, était terminé le 25 septembre de la même année.

L'Intelligence, caractérisée par une femme assise sur les marches d'un socle soutenant un cartouche ornementé, médite, le compas dans une main, sur un problème de mécanique tracé sur une tablette qu'elle appuie sur sa jambe légèrement pliée. A sa gauche est un travailleur dans l'attitude du repos, un coude sur la marche du socle et un marteau dans la main droite, il suit de l'œil l'enfantement des combinaisons de la pensée, préparé qu'il est à les réaliser. Le cartouche ovoïde du centre s'appuie sur la tête d'un hibou, l'oiseau de Minerve ; des fruits enlacés dans les volutes encadrant le cartouche symbolisent l'abondance, résultat du travail intelligent.

Cet agencement aux masses symétriques dans une diversité d'action des deux figures, résume éloquemment le mot : — Collége industriel ; un chapiteau ionique, une roue d'engrenage, une enclume et un ballot complètent l'idée.

L'artiste, indépendant, sans tradition apparente, sans s'appuyer sur un style de préférence à un autre, est cependant ici bien franchement de l'école française, c'est ce qui apparaît à premier vue. La simplicité et l'ampleur, la vérité et la noblesse sont aujourd'hui des qualités incontestées de cette école. Une grâce contenue dans les limites du possible la distingue de l'afféterie et

de la manière mise à la mode par Canova et non encore oubliée par l'école italienne contemporaine qui semble se complaire dans les raffinements d'une exécution de détails; une recherche d'individualité dans ses types, une vérité plastique plus grande et plus appréciable, la séparent de l'école allemande cloîtrée dans une tradition à laquelle peu osent se soustraire, et qui émousse chez les sculpteurs d'outre-Rhin l'originalité de leurs conceptions, en les rendant lourdes et parfois banales. L'Intelligence et le Travail symbolisés par une femme et un ouvrier sont des types familiers à la sculpture, ce sont comme des personnages d'office de la décoration monumentale; habitués à vivre sous les modillons d'un entablement de fronton, sous les arcades et sur les architraves des constructions modernes, ils ont pris une allure, un costume, des attributs dont on ne peut les dépouiller aujourd'hui; l'artiste est donc astreint à les conserver dans l'*habitus* que la tradition leur impose et auquel le public les reconnaît; il y a donc une limite à la pensée du sculpteur, il ne peut rompre avec le connu; de là une certaine uniformité d'aspect dans ses œuvres de décoration monumentale; il met en scène des figures symboliques, la Science, l'Industrie, la Paix, le Commerce, etc., et la fantaisie qui voudrait s'élever hors des limites de ce monde traditionnel et cependant imaginaire, doit bien vite reployer ses ailes et rentrer dans le cercle qui lui est assigné.

M. Igel, en demeurant dans ces limites ordinaires, a sagement agi; son idée est lisiblement écrite et son œuvre complète aujourd'hui un monument dont les lignes sobres n'eussent plus été en harmonie avec une composition plus mouvementée ou d'un plus grand nombre de figures.

Le fronton du collège municipal mesure 12 mètres 50 centimètres de longueur avec les moulures, le plein-fond 10 mètres de longueur sur 2 mètres de hauteur, les figures développées en hauteur mesureraient 3 mètres 50 centimètres; il fallait pour cette surface un peu restreinte des personnages en proportion à la hauteur de l'édifice, sinon l'effet eût été considérablement diminué; il fallait aussi élever le groupe pour que les saillies de l'entablement ne vinssent pas masquer le bas des figures; l'artiste tourna heureusement la difficulté en engageant légèrement les têtes sous les modillons, ce qui resserre la composition dans un espace où l'œil l'embrasse plus facilement.

Ces deux figures aux lignes amples expriment bien dans le calme de leurs attitudes le symbole de la pensée créatrice et du travail, la tête de la femme légèrement inclinée réfléchit attentivement, et sa main paraît impatiente de fixer l'idée non encore formulée. L'ouvrier au torse large, aux bras vigoureux, est bien l'expression du travail, c'est l'homme de l'enclume et de la fonte, l'homme devant lequel les montagnes se creusent et s'abaissent, celui qui fait surgir de terre les viaducs et les murailles où s'abrite l'étude et l'indus-

trie; mais dans cette fine tête il y a aussi une pensée qui se devine sous sa mâle structure, il se lèvera fièrement à l'appel de l'Intelligence, il travaillera joyeux, il est l'ouvrier du XIXme siècle, libre et conscient.

L'œuvre de M. Charles Igel est noble et sévère, et la largeur savante de son exécution est en harmonie parfaite avec l'idée qu'elle exprime.

En consacrant ces lignes à un travail qui termine un de nos monuments, nous devons rendre hommage à l'administration municipale qui en a pris l'initiative. Depuis 1855 aucune décoration sculpturale n'avait été exécutée dans notre ville, il fallait rompre avec des habitudes que des budgets limités et les opinions trop positives de contribuables ont rendu souvent parcimonieuses pour ce qui touche au beau; nous ne pouvons donc que louer l'exemple donné par le conseil municipal.

L'art n'est point chose vaine et fastueuse pour les états républicains; la vue de ses productions élève l'esprit et développe le goût; de luxe qu'il était, il devient nécessité, il se glisse dans notre vie sociale et domestique par mille choses auxquelles on le croit étranger, et malheureusement on ne comprend pas assez qu'il est le complément de toutes les industries, bien souvent même leur appui. Nous de songeons pas sans appréhension que notre pays pourrait regretter un jour son indifférence pour l'art. Nos confédérés de Berne, Zurich, Genève, St-Gall, sont entrés généreusement dans la voie du développement des études artistiques. On crée des écoles, on fonde des musées, on orne, on décore les monuments; il y a émulation : un cercle, celui du Museum à Berne, fait placer en ce moment sur le local qu'il occupe huit statues en pierre exécutées par Kaiser, d'après les modèles de Dorer. Erlach, Hallwyl, Boubenberg, Nicklaus Manuel, Thuring Frickart, les avoyers Nægeli et Steiger, le grand Haller vont ainsi revivre par leur image au milieu de leurs concitoyens. Quand notre pays songera-t-il, à honorer par un bronze monumental, l'homme auquel il doit en grande partie sa prospérité et sa richesse, Daniel Jean-Richard.

Partout s'agite la question d'art, elle devient vitale, et l'œuvre de sculpture que nous venons d'analyser est un des jalons de la voie dans laquelle notre canton doit entrer tôt ou tard s'il ne veut rester en arrière de nos voisins confédérés.

A. Bachelin.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE FÉVRIER-MARS 1871.

L'incendie.

Transportons-nous pour un moment au Locle, si propre, si coquet, avec ses grandes maisons de pierre, ses perrons à balustrade de fer, ses toîts de tuiles, cette apparence de bien-être que beaucoup de villes ne possèdent pas. Malgré plusieurs incendies qui avaient consumé une grande partie des anciennes constructions, il en existait encore beaucoup dont l'architecture rappelait le type primitif consacré dans nos montagnes, avec le toit de bardeaux, la cheminée à couvercle et le pignon de bois tourné au midi. Elles présentaient avec les édifices modernes un contraste qui ne manquait ni de pittoresque ni d'originalité.

Un beau soleil brille dans le ciel bleu; sa lumière, réfléchie sur la neige des rues et des collines qui dominent le village, éblouit le regard; l'air est calme mais froid. Les traîneaux circulent à grand bruit de grelots, les enfants patinent en poussant des cris joyeux.

On sait que des patins, du traîneau et des boules de neige nos jeunes montagnards ne se lassent jamais; malgré les entorses, les bras luxés, les têtes fêlées, ils y trouvent les éléments de plaisirs infinis, comme les héros scandinaves dans les jeux épiques de la Valhalla.

Le crieur public, vieux bonhomme coiffé d'un bonnet à oreilles, et vêtu d'une blouse bleue déteinte, tambourine au beau milieu de la voie publique; il entremêle ses roulements de coups doubles et de fioritures de haute école, tout en regardant d'un air sournois un traîneau qui accourt au grand trot et réclame le passage par des claquements de fouet. Dans l'exercice de ses fonctions, il se croit un personnage sacré, et la voiture de l'empereur Charlemagne ne le ferait pas dévier d'une semelle. D'une voix fluette et avec un accent local prononcé, il commence : « Le public est informé qu'on a perdu dans le Quartier Bournot un paquet de ra..... » sa voix s'éteint dans la neige, où le lance, comme une catapulte, le poitrail du cheval qui passe comme un ouragan. Le pauvre homme roule sur sa caisse, les jambes en l'air, fait deux ou trois culbutes désespérées, puis reste immobile. Jamais clown déhanché de Franconi ne fit pareilles évolutions avec des mouvements aussi frénétiques. La publication interrompue si brusquement excita la curiosité; on vit des fenêtres s'entr'ouvrir, et des mines curieuses apparaître aux guichets. De jeunes commissionnaires de comptoir aidèrent le bonhomme à se mettre sur ses jambes. Son premier mouvement fut de courir après le traîneau, mais, le voyant bien loin, il s'arrêta suffoqué de colère : Brigand, canaille, scélérat! s'écria-t-il, je te retrouverai; je ferai ma plainte à M. le Maire.

— Dites-donc, père Maigrot, demanda un particulier de sa fenêtre, qu'est-ce qu'on a perdu ?

— Attendez un instant, vous le saurez bientôt.

Et le père Maigrot ébaucha un roulement de tambour aussi pâle que le premier avait été nourri et coloré; plus de coups doubles, plus de brio. « Le public est informé, qu'on a perdu un paquet de ra..... de ra..... de ra..... canaille de traîneau, il m'a bouleversé la mémoire.... que diantre a-t-on perdu dans le Quartier.....

— Des raquettes, dirent en chœur les gamins réunis autour de lui.

— « Des raquettes[1], continua-t-il de sa voix de fausset; on prie celui qui » les a trouvées de me les remettre contre une récompense ».... scélérat, va....

Cet incident avait réjoui le quartier; les gamins étaient aux anges. Les jeunes commissionnaires reprirent leurs marmottes qu'ils avaient déposées à terre pour glisser un ou deux *coups* et continuèrent le cours de leurs pérégrinations. Ils confient ainsi à la garde du public des cartons contenant des valeurs considérables en mouvements et en boîtes, et il est rare qu'ils aient à s'en repentir. L'un d'eux gravit le perron d'une maison de belle apparence, monta au premier étage, heurta à une porte qu'il ouvrit sans hésiter et se trouva dans une

[1] Petite pièce d'acier placée sur le pont du balancier; elle sert à régler le spiral.

jolie pièce éclairée par le soleil. Un établi de graveur à échancrure arrondie était disposé devant une fenêtre; on y voyait un boulet élégant et des burins; une jeune et jolie personne était occupée à graver; une ouvrière polissait des cuvettes sur le tour.

— Bonjour, mademoiselle, dit le garçon, voici douze cuvettes d'or qu'on voudrait avoir demain; c'est pressant. On a écrit sur l'enveloppe ce qu'il faut graver.

— Peux-tu attendre une minute? je vais écrire un mot à tes patrons. Voilà qui est fait. Prends ce billet et ton paquet de cuvettes, désormais tu n'auras plus de commissions pour moi.

— Vous quittez le Locle ?

— Non, je change de métier, je me fais institutrice.

Le gamin fit une grimace significative. — A votre place, je sais bien ce que je ferais, dit-il d'un air fin.

— Voyons ton idée.

— Je planterais là votre école et la Maison d'Education, je monterais un atelier et je gagnerais de l'argent en masse. Quand ces messieurs désirent de belles cuvettes, *du soigné:* porte ça à Mlle Houriet, qu'ils me disent; et quand je reviens au comptoir avec l'ouvrage, il faut les voir avec leur *migros* examiner, retourner et finalement admirer: quel coup de burin! dit l'un, comme c'est tourné! dit l'autre. Qui est-ce qui fera nos cuvettes soignées à présent?

— Les graveurs ne manquent pas, mon garçon.

Le gamin haussa les épaules, remit le paquet dans sa boîte et se dirigea vers la porte.

— Il y a graveurs et graveurs, dit-il; nous le savons bien nous autres commissionnaires. Il est certain que si je suivais mon goût, je choisirais le burin. Mais, pauvre et ignorant comme je suis, il me faudrait un long apprentissage, être *assujetti* pendant quatre ans, faire les commissions, balayer, chauffer les fourneaux et tout le reste, et au bout de ce temps je serais ouvrier, c'est-à-dire que je saurais couper le métal, graver une feuille, un ornement que j'aurais appris par cœur; mais ne sachant pas dessiner je ne pourrais rien inventer, je copierais toujours les mêmes choses et je serais condamné à faire ce métier jusqu'à la fin de ma vie. Est-il permis d'appeler cela un graveur? Tout de même j'aimais bien à venir ici, je voyais de belles choses et vous étiez bonne avec moi. Je vous souhaite du bonheur dans votre école.

— Je te remercie et je veux te laisser un petit souvenir; regarde, ce sont des bas de laine que tu seras bien aise de mettre quand il fera très froid.

— J'aurais autant aimé des patins, sans vous commander.

— Prends toujours ceci, les patins viendront plus tard, si tu te conduis bien.

— Vrai !

— Je te le promets. Elle lui tendit la main que le jeune garçon secoua sans cérémonie.

— Merci,.... quand vous aurez besoin d'un service, vous savez.... on est là. Et ses yeux exprimèrent ce que sa bouche ne pouvait pas dire. — Cré nom d'un nom ! répétait-il en descendant l'escalier, faut-il être *toqué* pour se faire institutrice quand on possède un tel coup de burin !

— Mademoiselle est trop bonne avec ce garçon-là, qui n'est qu'un franc vaurien, dit la polisseuse ; je le connais mieux que vous. Il faut l'entendre jurer et sacrer avec ses camarades, dans la rue ; c'est vraiment une honte !

— Tenons compte de l'éducation qu'il a reçue, des exemples dont il a été entouré, et, au lieu de le condamner, nous aurons pitié de lui. Ce n'est pas en le repoussant qu'on le rendra meilleur.

— Avec quel front il vous a demandé des patins ; je lui aurais répondu par un soufflet.

— Je préfère mille fois cette sincérité brutale dans l'expression de ses désirs, à l'affectation hypocrite de ceux dont le désintéressement ne dépasse pas les lèvres.

Cécile Houriet s'assit à son établi, pendant que sa polisseuse, tout en grommelant, continuait à lapider ses cuvettes. A quoi pensait-elle, cette belle jeune fille au visage d'ange encadré dans ses boucles blondes. La pleine lumière du ciel bleu tombait sur son front pur, ses yeux rêveurs errèrent un moment sur les collines neigeuses et se reposèrent enfin sur ce bouquet de sapins bien connus au Locle sous le nom de *fiottelets*[1], reste des vastes forêts dont ces pâturages étaient couverts. Combien de regards fatigués par le travail, ou cherchant au ciel l'espérance, se sont reposés sur ces arbres qu'une main pieuse a conservés. Songeait-elle à sa future école ? regrettait-elle les moments passés autour de cet élégant établi où tant de gracieux et brillants ouvrages étaient sortis de ses mains.

— Cécile, dit en ouvrant la porte un homme qui paraissait très pressé, fais vite ces six cuvettes, on les attend au comptoir pour une expédition. Tu graveras aussi un beau chiffre sur ce fond de boîte : A et R joliment entrelacés ; — il ne remarqua pas la rougeur qui monta aux joues de la jeune fille — ne crains pas de creuser l'or, on mettra de l'émail noir dans les tailles. Mais, avant tout, viens voir mon tourne-broche à ressort qui m'arrive en cet instant de Londres, invention récente ; médaille d'or ; de l'ouvrage anglais, solide, commode, pratique ; nous l'essaierons ce soir ; ton frère Jules sacrifiera une

[1] Diminutif patois de *fia*, sapin rouge, épicéa.

de ses poules, c'est bien le moins qu'il puisse faire, ce paresseux. Tiens, qui est-ce qui sonne ? ah ! c'est Cattin, le marchand de poisson, allons examiner ce qu'il apporte aujourd'hui.

M. Houriet avait dépassé la cinquantaine, mais il était encore vigoureux et actif; il appartenait à cette phalange de pionniers hardis qui ont su donner aux relations industrielles et commerciales de nos montagnes une extension extraordinaire. Son père, fabricant sédentaire de fine horlogerie, lui avait laissé son comptoir et ses clients peu nombreux. Le fils, se sentant à l'étroit dans ces modestes affaires, rompit avec les habitudes traditionnelles de la famille, fabriqua en grand et porta lui-même ses produits sur des marchés lointains, à Constantinople, à Londres, à Leipzig, à Pétersbourg. Il avait traversé plusieurs fois l'Atlantique et visité les principales villes de l'Union, du Canada, du Brésil. L'assistance de sa femme, aussi intelligente que dévouée, et celle d'un vieil employé, un visiteur, qu'il traitait en camarade, lui avaient permis d'entreprendre ces longs voyages dans l'intérêt de sa maison. En son absence, les choses marchaient avec la même régularité. Pour le moment, il se bornait aux foires de Leipzig, dont le succès servait de thermomètre à son activité. Il partait en secret, avec ses malles pleines de montres, et avait déjà conclu des marchés importants avec les Juifs polonais et russes, lorsque ses collègues arrivaient sur la place. Ses produits renommés par leur qualité et leur bienfacture s'écoulaient facilement. Parfois, il revenait les malles vides, mais la bourse et le portefeuille rebondis. A part quelques pertes, qu'il appelait *ses bêtises*, il avait été heureux et sa fortune s'était augmentée, sans qu'il changeât notablement le train de sa maison. Lui-même continuait à travailler sans relâche ; c'était pour sa nature vivace un besoin ; loin de faire de sa fille une demoiselle oisive, à charge à elle-même et aux autres, il l'avait encouragée à apprendre une vocation ; mais tous ses efforts avaient échoué devant l'invincible paresse de son fils, qui semblait racheter par son apathie et sa mollesse l'incessante activité de son père.

Certaines innovations avaient cependant fait leur entrée dans la maison à la suite de ses voyages *de découvertes*, ainsi qu'il se plaisait à les appeler. Par exemple, on dînait à six heures, et le dîner traditionnel de midi était devenu un *lunch*. Malgré les supplications de sa femme et les hauts-cris poussés par la vieille domestique, qui les servait depuis vingt ans, la viande ne se rôtissait qu'à la broche ou sur le gril, et paraissait saignante sur la table. Une glacière s'étalait dans la cave — une glacière au Locle ! — et jamais poisson ne passait à la cuisine sans avoir fait une neuvaine sur la glace ; c'était de rigueur. Habitué à voir tout réussir dans ses mains, il était impatient lorsque l'insuccès ou les contrariétés entravaient ses impérieuses allures ; aussi, sa

cuisine, dont la ventilation imparfaite laissait répandre dans l'appartement des filons égarés, les flâneries de son fils, les névralgies de sa femme, le mettaient-elles parfois hors de lui.

Son jardin l'avait aussi considérablement préoccupé. Il y avait loin en effet, de la flore du Locle à celle des rivages enchantés de Byzance ou de Rio-Janeiro ; tous ses efforts, combinés avec ceux d'un praticien émérité, échouaient devant les rigueurs du climat. Outré de voir ses lauriers-roses, fastueusement disposés à l'entrée du kiosque, s'obstiner à ne jamais fleurir, il avait imaginé un coup de maître pour frapper l'imagination de ses compatriotes. Un jour les lauriers-roses se trouvèrent fleuris comme ceux de l'Eurotas. Ce fut une stupéfaction générale, et un renversement de toutes les notions horticoles. Une modiste habile et quelques décimètres d'étoffe de couleur avaient accompli ce miracle. Personne ne put constater la supercherie, grâce aux grilles du jardin interdit au public. M. Houriet plaçait cette inspiration au nombre de ses triomphes.

— Comment donc, disait-il au pêcheur, en retournant les poissons dans le panier, tu n'as que des ombres? Qu'est-ce que cela signifie? les truites ont-elles déserté le Doubs?

— Faites excuse, dit l'autre, avec un accent comtois exagéré, mais la rivière est gelée par places; la pêche est difficile et les quelques truites qu'on a prises ont été retenues pour une noce à la Chaux-de-Fonds. Prenez seulement ces ombres, c'est un très bon poisson.

— Ah! tu portes les truites à ces messieurs de la Chaux-de-Fonds et tu ne nous laisses que les ombres! eh! bien, va, maître Cattin, va leur débiter ta marchandise, les Loclois ne mangent pas leurs restes.

— Mais, papa! dit Cécile d'un ton conciliant.

— Si vous désirez de la truite on tâchera de vous en avoir pour demain; on fait comme on peut pour gagner sa vie.

— Des jérémiades! va les conter aux gendarmes qui devraient un peu mieux surveiller les contrebandiers et les braconniers. Veux-tu me dire combien de quintaux de tabac passeront la frontière cette nuit, hein! Faut-il avertir les gabelous de la Grande-Combe ou du Pissoux ?

— Ne parlez pas si haut, M. Houriet, on pourrait vous entendre; nous sommes d'honnêtes gens, dit Cattin, promenant autour de lui des regards inquiets.

— Ce que c'est que d'avoir une mauvaise conscience! il suffit de parler de gendarmes à ces riverains du Doubs, pour leur donner la chair de poule. Pour te guérir de ta peur passe à la cuisine, tu laisseras une demi-douzaine de ces ombres et il y aura un verre de vin pour toi. — Cécile, tu veilleras à ce que ces bêtes soient mises dans la glacière.

La nuit était venue; depuis un moment, on entendait une vague rumeur dans le village, bientôt des voix, des cris dominèrent ce murmure indistinct. La porte s'ouvrit avec fracas et Jules Houriet, le frère de Cécile, se précipita tout essoufflé dans le corridor en disant: — Vous n'aurez pas peur; il y a du feu chez Tite Sandoz; tout le monde y court; je vais faire mon service de vedette.... Bientôt après, il reparut botté, éperonné, la cravache à la main, une immense écharpe blanche, sur laquelle on lisait en grandes lettres LOCLE, passée en bandoulière.

— Ah! tu bouges, maintenant, M. le paresseux; tu ne feras pas le fou avec ton cheval.

— Sois prudent, dit Cécile, en lui jetant un manteau sur les épaules.

— Point de manteau, dit Jules avec impatience, on ne verrait pas mon écharpe.

— Voyez-vous cet orgueilleux, dit le père, on croirait, ma foi, qu'il est heureux de l'occasion qui se présente de se pavaner avec sa pièce de calicot en sautoir. Tu ne songes pas que des malheureux sont fricassés peut-être en cet instant.

— Raison de plus pour courir au secours, dit Jules en se précipitant dans l'escalier.

Mme Houriet avait une forte migraine qui la retenait au lit; Cécile entra doucement chez elle pour lui apprendre avec ménagement ce qui se passait; mais les cris « au feu » éclatèrent dans la rue; à ces clameurs se mêlèrent le tambour qui ébranlait les vitres et la voix grave des cloches dont les volées interrompues donnaient le frisson. Les pompes passaient sans relâche avec un bruit sourd de ferraille, escortées de leurs batteurs qui achevaient de s'équiper tout en courant. Des cavaliers passaient à toute bride en faisant retentir leurs grelots. En un instant, ce grand village si paisible se trouvait bouleversé; la confusion, la terreur étaient inexprimables. Peu d'années auparavant un incendie terrible avait consumé 45 maisons; le souvenir de ce désastre, encore vivant dans tous les cœurs, augmentait l'effroi et paralysait les premiers efforts.

— Cécile, entends-tu, disait Mme Houriet en s'asseyant dans son lit, vois-tu quelque chose?

— Je vois de la fumée et une vive rougeur au-dessus des toits, des étincelles volent dans l'air, ah! voilà les flammes.

— Seigneur Dieu! aiè pitié de nous! Cécile, aide-moi à m'habiller, je suis toute tremblante. Où est ton père?

— Il est sorti pour voir s'il y a du danger.

— Tu dis que c'est chez Tite Sandoz; nous n'en sommes séparés que par huit ou dix maisons.

— Ne craignez pas, maman, on sera bientôt maître du feu.

— Il faudra mettre des chandelles sur toutes les fenêtres pour éclairer la rue.

Cécile, plus morte que vive, dissimulant ses angoisses, se hâta d'exécuter cet ordre, puis vint aider sa mère à s'habiller. Il fallait se tenir prêt. Sur ces entrefaites M. Houriet revint au logis, le front soucieux.

— Cela prend une mauvaise tournure, dit-il, j'ai fait le tour de la maison Sandoz ; elle est flambée et le feu se communique aux maisons voisines de notre côté. Ils ont perdu la tête, c'est une vraie tour de Babel ; chacun commande, personne n'obéit ; le sauvetage se fait sans discipline ; on jette des paquets de linge, des meubles par les fenêtres, même de la vaisselle. Un pompier a failli être assommé par une pendule qui lui a effleuré la tête. Dans une heure, quand les têtes seront un peu calmées, cela ira mieux ; mais quoi qu'il arrive, je défends qu'on laisse entrer un seul de ces officieux qui croient devoir faire du zèle et qui cassent tout dans les maisons.

— Tu crois donc que nous sommes menacés ! dit sa femme, Seigneur Dieu ! qu'allons-nous devenir.

— Je ne dis pas cela, mais c'est égal, tu fais bien de te lever. Le feu est un ennemi en qui je n'ai aucune confiance. En attendant je vais mettre en ordre mes objets les plus précieux, pour les emporter si cela est nécessaire. Faites-en autant de votre côté. Dis donc Cécile, et la glacière ? Si elle venait à brûler.... avec les ombres....

C'était en effet un nouvel incendie qui frappait le Locle; d'abord on crut se rendre maître du feu sans trop de peine; mais l'eau ne parvenant aux pompes qu'avec difficulté, plusieurs de celles-ci se congelèrent et l'on perdit du temps à y porter remède ; les flammes gagnèrent les toits de bardeaux des maisons voisines, malgré la neige qui les recouvrait. Le foyer devenait de plus en plus intense ; les langues de feu sortaient des fenêtres avec des claquements formidables ; le toit s'écroula avec fracas et lança vers le ciel des fusées d'étincelles. D'un bout à l'autre, la vallée était illuminée par la lueur ondoyante et sinistre de l'incendie, et les échos répétaient incessamment les appels désespérés du tocsin.

Peu à peu l'ordre se fit, le sauvetage s'organisa, on plaça des sentinelles avec une consigne sévère ; le feu fut attaqué avec méthode et résolution. Parmi les pompiers du Locle, deux compagnies rivalisaient de zèle et d'ardeur ; on les appelait les *blancs* et les *bleus* à cause de leur costume. La politique, qui fourre son nez partout, n'était pas étrangère à la composition de leur personnel. Les blancs ne comptaient que des royalistes dans leurs rangs ; les bleus se recrutaient parmi les républicains dévoués à la Suisse. Ces compa-

gnies étaient nombreuses, leur tenue superbe, leur discipline parfaite ; l'émulation les enivrait. Cette jeunesse alerte, vigoureuse, luttait d'audace et de témérité. Un haut fait des blancs appelait nécessairement un exploit des bleus. Les premiers arrivés sur le théâtre d'un incendie étaient couverts d'applaudissements. A leur égard, personne, dans le village, ne restait indifférent ; on était pour les blancs ou pour les bleus; les tièdes on les vomissait de sa bouche. On comptait sur leur vaillance comme sur le retour du soleil.

Les bleus avaient reçu un échec sensible dès le commencement de l'action; pour devancer leurs rivaux, ils étaient partis en si grande hâte qu'ils avaient oublié les tuyaux de leur pompe. Ils arrivèrent les premiers, mais lorsqu'ils eurent pris position et qu'ils voulurent lancer de l'eau pour éteindre l'incendie à sa naissance, l'affreuse vérité leur fut révélée. Il fallut envoyer un cavalier au magasin chercher ce complément indispensable, au milieu des plaisanteries et des bons mots de leurs adversaires triomphants. La revanche ne se fit pas attendre; les blancs ayant abandonné une position importante, rendue intenable par la violence du feu, grande fut la surprise des spectateurs en voyant des sapeurs et des porte-jets à la tunique bleue, au casque de rosette s'établir au milieu des flammes et combattre l'élément destructeur avec une témérité insensée.

La lutte durait depuis plusieurs heures, les secours arrivés de toutes parts avaient permis de concentrer le feu; seule une grande maison inspirait de l'inquiétude à cause de sa proximité de deux autres que les flammes dévoraient. On craignait qu'elle n'entrât en combustion sous la chaleur rayonnant de ces deux foyers, malgré ses murs épais et ses volets de fer. Trois compagnies de la Chaux-de-Fonds furent chargées de la protéger en la couvrant d'eau.

— Mes amis, dit le vieux capitaine Schäffer, cette maison *ne doit* pas brûler; je ne vous dis que ça.

Alors commença une défense dont les témoins parlent encore avec éloges et qui eut une influence décisive sur les événements.

— Caporal Robert, reprit le capitaine à haute voix.

— Ici, commandant.

— Postez deux sapeurs sur ce toit et qu'on ferme les lucarnes là haut.

André, car c'était lui, s'élança avec ses hommes pour exécuter cet ordre. Au moment où il montait le perron, il reçoit sur la tête un immense paquet de linge lancé d'une fenêtre; à peine s'est-il relevé qu'un tourne-broche, suivi d'une pile d'assiettes, suivant la même voie, tombe comme un aérolithe sur le perron et rebondit dans la rue. La porte de la maison était ouverte; il entre; en gravissant l'escalier il rencontre une avalanche d'individus fuyant

devant un homme qui tenait un flambeau d'une main et un pistolet double de l'autre.

— Qu'est-ce que vous voulez, tas de chenapans, criait-il d'une voix terrible? allons, qu'on déguerpisse et vivement, ou sinon je vous flanque tous dans la rue. — Apercevant André qui avait peine à traverser cette cohue : pompiers, mettez ces gens à la porte et donnez un tour de clé. Il paraît que le factionnaire est parti, et ces gaillards sont venus chez moi jeter mon *butin* par la fenêtre.

— Monsieur, dit André, avec politesse, la défense de votre maison nous est confiée; ces hommes sont envoyés sur le toit pour le couvrir d'eau et veiller au danger. Ayez l'obligeance de nous faire conduire dans les combles pour que nous puissions exécuter nos ordres.

— Parfaitement, messieurs, certainement, on va vous conduire. Mais, vous comprenez, je suis un peu ému...... Cécile, viens donc avec une lanterne..... vous avez vu ces coquins, ils lançaient mon mobilier par les fenêtres.... mon tourne-broche....

Il parlait encore, lorsque mademoiselle Houriet tenant une petite lanterne allumée apparut aux regards étonnés de notre ami. Son saisissement fut tel qu'il fut sur le point de prendre la fuite. Combien de fois n'avait-il pas songé avec ivresse au moment où il pourrait revoir Cécile; mais entrer chez elle, se trouver en présence de son père, cela lui semblait dépasser la mesure du possible. Il faisait une assez piètre figure et oubliait complètement la mission qui lui était confiée.

— Que désirez-vous, messieurs, dit Cécile en s'avançant.

— Pendant que je garde le comptoir, conduis-les dans le grenier; ils ont affaire sur le toit.

Cécile, sans dire mot, leur fit gravir une série d'escaliers.

— Voici les mansardes, voulez-vous monter au galetas?

— Il y a une fenêtre ouverte qu'on nous a commandé de fermer, dit un sapeur.

— Du côté de bise, ajouta l'autre.

— Ah! c'est ici ; on avait ordonné au domestique de fermer partout.

— On perd un peu la tête, dans un tel tremblement, hasarda un sapeur.

— Combien de maisons en flammes? dit Cécile.

— Une douzaine.

— Et nous sommes menacés, n'est-ce pas? ne me cachez rien. — Et sa voix tremblait, et sa main pouvait à peine tenir la lanterne.

— N'ayez aucune crainte, dit André avec explosion, nous sommes-là deux cents à veiller sur vous. S'il plaît à Dieu le feu s'arrêtera ici.

— C'est la consigne du capitaine, dit un sapeur avec simplicité.

Mlle Houriet éleva vivement sa lanterne et regarda André.

— Monsieur Robert..... Oh! quel heureux hasard vous a conduit chez nous. Maintenant je n'ai plus peur; venez rassurer ma mère, oh! venez....

— Paraît que le caporal a de jolies intelligences dans la place, disait un sapeur en se hissant sur le toit.

— Quand on a les femmes pour soi, dit l'autre sentencieusement, on a bientôt fait du chemin.

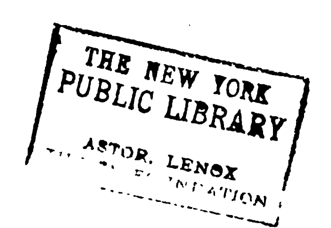
(A suivre.) L. Favre.

MISCELLANÉES

Le 11 décembre 1666, ordonné à ceux qui ont converty des champs en vignes rière Boudry et Peseux, de les arracher et extirper avant la Chandeleur; à deffaut de quoy, ordre aux officiers d'y mettre des ouvriers pour le faire à leur fraix.

Le 20 février 1667 on fit de semblables mandements, mais plus raisonnés, pour Bevaix, Cortaillod, Boudry, la Coste, Tbiele et le Landeron; dans lesquels on dit qu'il n'est pas permis de changer ainsy la nature des terres, sans la permission de la Seigneurie, laquelle y a un notable interrest par le changement de ses dixmes d'une espèce en une autre; que d'ailleurs le champéâge des Communautés est amoindry par là, et que les particuliers n'y trouvent pas leur compte, à cause que le vin n'a presque point de débite, et qu'ils ont plus besoin de grain que de vin.

(Extrait des registres du Conseil d'état.)


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX



UNE ALLÉE du „JARDIN DU PRINCE."

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES PROMENADES PUBLIQUES

ET LES

PLANTATIONS D'ARBRES D'AGRÉMENT

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL.

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE SEPT.-OCT. 1869.

V

Nous arrivons maintenant avec le commencement du siècle actuel, à la période où les projets d'utilité publique purent se réaliser sur une plus vaste échelle dans le domaine qui nous occupe. La plantation d'arbres sur le bord des routes inaugure et signale cette époque, comme les jardins publics avec ornementation florale caractérisent la période actuelle.

Dans un article précédent [1], nous avons exposé l'état des routes de 1800 à 1814 et démontré l'heureuse influence que le gouvernement de Berthier avait eu sur le développement de ce service public. C'est également au conseil d'état de ce prince que nous devons en partie les innovations que nous avons à signaler maintenant.

Lespérut, dont la mémoire a laissé d'agréables souvenirs parmi nous, favorisa la tendance qui commençait à se manifester de créer des promenades publiques dans l'enceinte des localités et la plantation d'arbres sur le bord des grandes routes. Sur sa proposition, le prince Alexandre Berthier décréta en 1810, que les vignes de l'état situées à l'ouest du donjon du château, se-

[1] *Musée neuchâtelois*, 1869.

raient transformées en une promenade publique. Outre M. de Montmollin, dont nous avons déjà parlé à propos des allées de Colombier, ce furent surtout MM. Louis Coulon père et Matile qui dirigèrent ces plantations. M. Coulon voua toute sa sollicitude à cet établissement, surveilla lui-même les travaux et donna des arbres et des arbustes tirés de ses forêts et de ses jardins. Il avait même fait dresser un plan par un célèbre jardinier de Paris, et voulant faïre de ce jardin non seulement un endroit charmant mais aussi un jardin botanique, il réunit dans cette plantation la plupart de nos arbres indigènes et un certain nombre d'arbustes étrangers. Beaucoup de ces derniers, surtout les magnifiques rosiers que l'on y admirait dans le début, ont été étouffés lorsque les arbres de haute-futaie eurent acquis leur développement. Chaque arbre et chaque arbuste portait une étiquette en fer-blanc, sur laquelle étaient inscrits le nom et l'origine de la plante. Lespérut venait souvent assister aux travaux, et les contemporains se souviennent de la curiosité avec laquelle il assiégait de questions le savant naturaliste neuchâtelois.

Cette promenade publique, qui porte encore de nos jours le nom de *Jardin du Prince*, fut terminée à la fin de mai 1812, et occasionna à l'Etat une dépense de L. 1529, 16 sols (environ fr. 2100). Actuellement trop peu visitée, elle pourrait être transformée en un petit jardin botanique qui lui redonnerait ainsi son importance primitive, et elle mériterait alors d'être appelée *Jardin de la République*, ainsi qu'elle est désignée depuis 1848 dans les actes officiels. [1]

Du jardin de la république nous descendons à la *grande promenade* du faubourg. Samuel de Chambrier, qui écrivait au commencement de ce siècle, dit que : « le magistrat entra dans les idées de Monsieur du Peyrou et fit » successivement enclore avec des pilotis des espaces dans le lac et sur la » rive en obligeant les particuliers à y jeter leurs décombres. L'ouvrage » avança rapidement, les quais en roc, substitués aux pilotis, ont mis ce ter- » rain à l'abri des ravages de la vague ; on y a planté des arbres et l'on peut » espérer que dans un petit nombre d'années cette promenade atteindra le » Crêt son but agréable [2]. »

La partie la plus voisine du Crêt n'était pas terminée en 1818, et deux ans plus tard on travaillait encore à cet endroit au remplissage de la battue [3].

[1] Cette propriété de l'Etat est mise en vente actuellement.

[2] Samuel de Chambrier, *Mairie de Neuchâtel*, p. 142.

[3] Manuel du conseil de ville, 1820. p. 638. *Essai statistique sur le canton de Neuchâtel* par de Sandoz-Rollin. Zurich 1818, p. 27.

L'une des pierres du quai, à l'endroit où se trouve le petit escalier du jardin anglais, porte le millésime de 1811. Les plantations continuées en 1802 d'après un plan proposé par le banneret Bosset et ensuite en 1813, d'après un nouveau plan présenté par MM. Coulon, Morel et Osterwald, et qui offrait plus de régularité et d'ensemble, ne furent achevées que vers 1830[1].

Le professeur Henri Escher qui fit un séjour à Neuchâtel au commencement de ce siècle, a publié récemment ses mémoires[2], qui contiennent plusieurs faits intéressants sur la vie sociale et les mœurs de nos pères à cette époque. Ce jurisconsulte philosophe avait été mis en pension chez le pasteur Borel, dans la famille duquel il passa dix-huit mois (1807-1809) pour se perfectionner dans la langue française. Le vieillard se rappelle avec joie, comme il déserta le sermon d'un jour de jeûne et échappa aux privations que l'on s'imposait alors, en allant, les poches pleines de vivres, passer sa journée dans les allées de Colombier et se livrer à ses méditations et à ses rêveries d'adolescent à l'ombre de ces arbres séculaires. Mais il se souvient aussi avec délices du Mail et du gazouillement des oiseaux que cette forêt abrite et surtout de la promenade du faubourg (nouvelle promenade) et de celle du Crêt, d'où il aimait à contempler la vue des Alpes et le coucher du soleil.

Samuel de Chambrier trouvait également cette promenade une des plus riantes que l'on puisse rencontrer à une assez grande distance. « Dès que la » saison le permet, dit-il, elle est très fréquentée et le nombre de ceux qui » s'y trouvent pour voir et être vus, rend l'ensemble fort animé. »

Ce n'est qu'en 1816 que MM. les Quatre-Ministraux établirent pour la première fois un garde-promenade, dont l'action se bornait à empêcher les dégradations. Mais comme cet agent de police n'avait que des arbres à surveiller, ses fonctions furent intermittentes dans le début.

Quelques années plus tard, en 1825, le conseil de ville sur la proposition des Quatre-Ministraux, voulant être agréable aux dames et donner de l'occupation au garde-premenade arrêta : « Que désormais et à partir du moment » où les promenades publiques auront reçu l'arrangement convenable, il sera » absolument interdit d'y fumer soit avec la pipe soit avec le cigare[3]. »

Cet édit donna lieu, on peut se le figurer, à nombre de contraventions et provoqua des mécontentements dont il ne nous est resté qu'un pamphlet que l'on attribue à M. E. Fauche. Dans ce petit écrit en prose et en vers, qui est devenu très-rare aujourd'hui, l'auteur raconte comment en passant par Ba-

[1] Manuel du conseil de ville, 1802. 13 décembre. 1813. 17 novembre.

[2] Dr Heinrich Escher, Erinnerungen aus mehr als 60 Jahren.

[3] Manuels du conseil de ville, 1825. Mai 30.

bylone il vint se reposer à l'ombre des arbres d'une promenade sur les bords de l'Euphrate, et comment il contrevint cinq fois en quelques minutes aux ordonnances de MM. les quatre-Emirs. Voici les deux strophes qui ont rapport à la grande promenade.

Payez l'amende. — Eh ! de grâce,
Qu'ai-je fait pour la payer ? —
Conçoit-on pareille audace !
Ici vous osez fumer ? —
Combien dois-je ? — C'est dimanche,
Vingt batzen. — Eh bien ! payons.
— Vingt encore, de cette branche
Vous abattez les boutons.
Halte-là ! vingt batz encore,
Et pour vous je suis trop bon ;
Car avec le front d'un more
Vous marchez sur ce gazon. —
Ma foi ! si ça continue,
Vous allez me dépouiller,
Et la bourse toute nue,
A l'hôtel j'irai loger.

Le voyageur termine sa complainte par ce dernier couplet :

Vive à jamais la police
Qui régit notre cité !
Vive sa prompte justice
Sa douce sévérité !
Vivent les longues légendes
De quotidiens vitos !
Vivent, vivent les amendes
Que l'on paie à tout propos ! !

La partie centrale des allées de la grande promenade appelée la Rotonde à cause des peupliers plantés en cercle autour d'un rond-point[1], a été transformée en 1865, par les soins du conseil municipal en un jardin anglais moderne . L'emplacement a été légèrement vallonné, plusieurs peupliers ont été

[1] Avant 1840, il y avait 180 peupliers d'Italie dans cet endroit. Beaucoup furent dans le cours des années abattus par les ouragans. Par un vent violent il n'était pas prudent de passer par la rotonde, c'est pour prévenir les dangers qu'on a raccourci ceux qui ont été conservés à cet endroit et ceux qui ornent l'éperon du Port. — Disons en passant que dans notre canton on ne rencontre du peuplier d'Italie que l'individu mâle et du saule-pleureur que l'individu femelle.

[2] Le plan du jardin anglais a été dressé par M. Perrier, architecte, alors Directeur des Travaux publics. V. Rapports de gestion du Conseil municipal.

abattus et remplacés par d'autres arbres plantés d'une manière moins régulière; des massifs d'arbustes et des corbeilles de fleurs sont disséminés sur le gazon ; au milieu de petites nappes d'eau s'agitent des canards, pataugent des cigognes et des hérons. Parmi les espèces d'arbres introduites dans ce jardin, nous remarquons, outre les conifères indigènes, la *Sapinette de Céphalonie*, la *Sapinette Pinsapo*, le *Séquoia gigantesque (Wellingtonia gigantea* Lindl) de la Californie et le *Cèdre Déodar de l'Hymalaya ;* ensuite des magnoliers et des paulownias. On y trouve l'orme cilié et le tilleul argenté, belle espèce originaire de Hongrie qui n'avait, croyons-nous, pas encore été plantée jusqu'alors à Neuchâtel.

Mais ce qui donne à ce jardin le cachet moderne, c'est l'ornementation florale, qui auparavant faisait complètement défaut dans nos promenades publiques. Une des plantations qui mérite d'attirer l'attention est la collection des plantes alpines organisée par les soins du Club Jurassien. Ces plantes proviennent en partie de l'ancien jardin d'horticulture. M. le professeur Ch. Godet en fit don à cette société de jeunes naturalistes. Une autre partie ont été envoyées par M. le baron Albert de Buren. Le Club Jurassien a aussi commencé une collection de blocs erratiques qui sont disséminés sur les bords du sentier, et a donné à la municipalité des oiseaux chanteurs, des cigognes, des hérons et des écureuils pour augmenter la collection zoologique, qui fait les délices des promeneurs et surtout des enfants[1]. Mentionnons aussi le chalet du jardin où, pendant la belle saison, on sert des rafraîchissements. Cet établissement pourrait devenir utile si, à l'instar de ce qui se pratique ailleurs, on pouvait au printemps et en été y trouver le matin des eaux minérales et du petit-lait.

Le jardin anglais jouit d'un succès mérité et le public vient le soir et dans les jours de repos s'y promener et s'y délasser. La promenade du quai conserve encore son attrait et son charme particulier. On y sent la brise du soir et on y entend le bruit des vagues qui viennent mourir sur les pierres du glacis ; mais le jardin anglais l'a maintenant supplanté.

Nous devons revenir en arrière et indiquer, d'après l'ordre chronologique, les principales plantations d'arbres qui furent faites en ville et dans la banlieue, à partir du commencement du siècle actuel.

Après 1815, le major de Tribolet fit planter les noyers qui bordent la route à Pierrabot. Les tilleuls qui s'y trouvent remontent probablement à l'époque

[1] La municipalité a consacré au jardin anglais une somme de plus de 9,000 francs. L'entretien des promenades publiques figure au budget ordinaire pour une somme de 3,500 francs.

de la construction de cette route [1]. L'administration de la ville fit défricher à partir de l'année 1815, les terrains incultes qui s'étendaient entre le Plan et Pierrabot-dessous. Ces travaux avaient surtout pour but de procurer de l'occupation aux vignerons de la ville [2]. Le sentier qui les traverse et qui est bordé de mûriers plantés de 1830 à 1840 par les soins de M. de Joannis, porte encore de nos jours le nom de *Sentier des Quatre-Ministraux*.

La construction de la route de l'Evole entraîna après elle l'embellissement de ce faubourg et la création de nouvelles promenades. Quelques années après l'inauguration du pont de Serrières (1810), on planta quelques tilleuls à l'ouest de ce pont et on dota ainsi ce village d'une agréable petite place publique. Les tilleuls de Tivoli furent plantés vers 1820. C'est précisément l'année où on commença à discuter en ville le projet de la route du littoral par l'Evole.

Cette question agita les esprits aussi fortement que plus tard celle de l'emplacement de la gare du chemin de fer. Les uns préféraient le tracé qui aurait pris la colline en écharpe, et qui partant du pied du rocher des prisons devait rejoindre l'ancienne route à Saint-Nicolas. D'autres mieux avisés, parmi lesquels MM. Coulon et de Montmollin, se prononçaient pour un projet qui offrait les conditions de pentes les plus favorables. L'adoption du tracé horizontal n'eut pas lieu sans difficultés, tant la passion s'était emparée des deux partis. Les écoliers prenaient même une part active à ces discussions et ceux qui fréquentaient alors les leçons de M. Perret, se souviennent que ce brave instituteur oublia plus d'une fois le programme de son cours, pour démontrer à ses élèves les inconvénients du tracé horizontal. Mais ce dernier l'emporta enfin et la route fut ouverte en 1822.

A l'époque (1836) où on commençait les travaux de la trouée du Seyon, dont le projet remontait à l'année 1757, M. de Montmollin faisait exploiter le rocher à l'Evole ; un éboulement eut lieu dans la carrière et ensevelit sous les décombres, les outils des ouvriers et une chèvre de l'établissement rural qui se trouvait en cet endroit. C'est sur ces terrains éboulés que fut établie, tôt après, la *Promenade des Zig-zags*, où nous remarquons entr'autres un beau buisson ardent *(Cratægus pyracantha Pers.)*.

Vers ce temps-là, M. Coulon obtint du conseil d'état la cession d'un morceau de vigne, situé à l'ouest des bains de l'Evole, où on fit une jolie plan-

[1] Ce chemin, est-il dit dans la *Description de la mairie de Neuchâtel*, publiée en 1827, est bordé dans toutes les parties qui en sont susceptibles, de tilleuls et autres arbres *assez avancés* aujourd'hui pour faire jouir de leur ombrage.

[2] Même description. Page 16.

tation d'ormes. C'est la *Promenade carrée* actuelle. Un peu plus loin, à l'endroit où la route des montagnes se bifurque près de la maison dite « du terrinier, » on plaça également quelques arbres que l'on appela la *Nouvelle Provence* ou la *Promenade des vieillards*.

A l'extrémité est de la ville, on fit aussi à cette époque, quelques plantations d'arbres à la Maladière et devant le cimetière du Mail. Ce dernier, inauguré en 1809, est devenu dans la suite un des plus beaux jardins publics de la ville. Nous ne devons pas oublier de mentionner les tilleuls, les ormes et les buis arborescents qui ornent l'hôpital Pourtalès, et qui datent de 1810.

En 1826, la *terrasse du château* fut nivelée et on construisit l'escalier d'accès du côté ouest. Aujourd'hui le nivellement se poursuit sur toute l'étendue du sommet de la colline ; les bâtiments du donjon et de l'ancien cloître vont disparaître et l'église collégiale restaurée sera dégagée et entourée d'un jardin public.

Vers l'année 1838, M. Ferdinand d'Ivernois acheta de la ville le terrain sous Bellevaux, occupé jusqu'alors par des buanderies, et le fit transformer en une plantation. C'est le magnifique bosquet que nous admirons aujourd'hui, entre le rocher des prisons et la rampe de la rue du Pommier, et dont la situation abritée a valu à cette promenade la légitime dénomination de *Petite Provence*.

Lorsque l'air est agité, le monde des enfants vient s'y ébattre, et au printemps les convalescents et les vieillards viennent y jouir des premiers rayons vivifiants de soleil. On remarque dans ce massif, de très beaux exemplaires de conifères étrangers, entr'autres, la sapinette de Smith *(Abies Smithiana*, Wall, ou *A. Khutrow Royle)*, la magnifique sapinette pinsapo *(Abies Pinsapo*, Boissier) et la sapinette de Céphalonie *(A. Cephalonica*, Lind.), ces deux dernières remarquables par l'aspect hérissé de leurs rameaux élégants.

Le goût des jardins anglais se propagea naturellement chez les particuliers. C'est d'après les plans que M. Coulon traça, sur la demande des propriétaires, que la plupart des jardins du faubourg de la ville de Neuchâtel furent arrangés. Tandis que pour les promenades publiques on se contentait en général des arbres indigènes, on introduisit dans ces jardins des espèces plus rares. Le magnifique exemplaire du *Sophora* du Japon qui étend ses rameaux élégants jusqu'au milieu de la rue, devant l'hôtel Pourtalès-Castellanne, date de cette époque. Ce bel arbre n'était connu en Europe que depuis 1750. Les premières graines en avaient été semées en 1747 au jardin des plantes de Paris, par Bernard de Jussieu. Dans la propriété de Pierre-Pourtalès qui se trouve à l'est de la précédente, nous remarquons un beau catalpa et de vieux houx. Les tulipiers de Virginie et les Paulownias de l'an-

cienne propriété du Peyrou que le prince Berthier avait achetée, furent plantés à une époque plus récente. Ce jardin, qui après la rétrocession du pays à la Prusse (1814), fut vendu à la famille Rougemont (1818), et qui appartient actuellement à la commune, est ouvert aux hôtes étrangers grâce à l'hospitalité du Cercle du Musée qui a ses réunions dans les salles du rez-de-chaussée.

Nous ne devons pas oublier de mentionner ici, les beaux orangers et grenadiers que le Cercle du Musée met à l'air en été. Ces arbres passent pour être fort vieux. Devant la propriété de M. Eugène Borel, conseiller d'Etat, nous voyons un très bel exemplaire du Vernis du Japon. Dans le jardin de l'hôtel Fauche-Borel, il y avait un beau Micocoulier de Provence qui a disparu. Un autre exemplaire se trouve dans une propriété du faubourg Saint-Jean. Citons encore les beaux conifères de la campagne de M. Louis de Pury au faubourg de la Maladière, les amandiers dans le verger entre les numéros 41 et 43 du faubourg de l'hôpital ; l'aubépine à fleurs roses, jadis dépendant de la Grande Rochette et qui a été conservé par le chemin de fer, près de l'aiguille qui se trouve à côté du passage à niveau des Rochettes [1].

Enfin M. L. Coulon a introduit à Chaumont le Cytes des Alpes et autres arbres étrangers à la flore de notre Jura.

Notons avant de quitter le chef-lieu, les changements que vient de subir (1871) la promenade du Mail. L'ancien bâtiment du tir cantonal et la butte ont disparus, le terrain a été nivelé, et autour d'un large chemin de ronde (Corso) on a planté une allée de platanes. D[r] GUILLAUME.

(La fin prochainement.)

[1] Citons encore les arbres les plus remarquables :

Faub. de l'hôpital :	Campagne Max. de Meuron, un saule-pleureur très beau vers la fontaine.
»	Maison Fréd. de Pourtalès vers le lac : un robinier faux-acacia très beau.
»	Hôtel de Pourtalès-Castellane : outre le Sophora, un orme *très grand* (Fraxinus ornus).
»	Grande Rochette, le long des escaliers : de fort beaux figuiers.
»	N° 41, M. DuPasquier de Tribolet, un jeune Pavia à fleurs blanches et à longues étamines
»	N° 43, M. DuPasquier-Brélaz, un cytise jaune autre que le Laburnum.
Faubourg du Crêt :	Maison Jéquier : Beaux sapins, beau Catalpa.
»	M. Jacot-Guillarmod : maronniers rouges.
»	M. Rychner : même cytise tardif qu'au n° 43 du faubourg de l'hôpital : ses graines pendent sur le trottoir.
»	M. Alfred DuPasquier, n° 23, le long de la route : Pavia rouge et Pavia jaune. — Un beau pin vers la maison.
»	M. Robert : *érables à feuilles de tilleul.*
Ruelle Vaucher :	Verger. Beaux arbres de Judée. — Un orme beau.
Ecluse :	Plantations de platanes et de robiniers le long de la route.
Prébarreau (r. du) :	Gleditschia triacantha, le long du canal une rangée portant des fruits.
Eperon du port :	Plantation récente et le jardin public devant l'hôtel Bellevue.
Route neuve :	Acer negundo — Juglans nigra.

Ces renseignements et d'autres m'ont été communiqués avec beaucoup d'obligeance par mon collègue M. le D[r] Cornaz.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON PRÉCÉDENTE

Après l'incendie.

Madame Houriet était étendue dans un grand fauteuil, la tête enveloppée de mouchoirs, le visage pâle, le corps affaissé; elle luttait à la fois contre la maladie et contre l'effroi, mais elle était décidée aussi fermement que son mari à ne quitter sa maison, qui lui rappelait tant de chers souvenirs, que quand elle en serait délogée par le feu. La lampe qui brûlait sur une table, auprès d'elle, était éclipsée par la clarté que l'immense foyer de l'incendie projetait dans l'appartement. Elle cherchait à démêler dans l'assourdissante rumeur qui montait des rues, dans les cris de la foule et les commandements des chefs, quelque indice sur les progrès du fléau. Les seuls mots qu'elle pouvait comprendre : « De l'eau, de l'eau donc! par ici les seaux pleins; gare aux tuiles! » augmentaient encore ses appréhensions. Les claquements et les crépitements saccadés des flammes, les coups sourds et réguliers des balanciers des pompes, le grésillement de l'eau sur le brasier formaient un concert terrible aussi saisissant que la voix de la tempête. Parfois un jet de pompe passait devant la fenêtre comme une corde blanche balancée dans l'air, se brisait contre la façade et faisait ruisseler les vitres. Tout à coup, la porte de la chambre s'ouvrit et Cécile s'écria :

— Maman, tu peux être tranquille, la maison est bien gardée; voici M. Robert qui t'en donnera des nouvelles, M. Robert de la Chaux-de-Fonds.....

Madame Houriet était grande et, malgré ses coiffes de malade, avait un aspect imposant; elle se souleva de son fauteuil pour saluer le jeune homme si brusquement introduit, et regardait avec surprise son costume qui lui était inconnu. André portait avec élégance l'uniforme que chaque homme de sa compagnie se procurait à ses frais: tunique courte et pantalon de drap gris foncé; la taille serrée par une large ceinture de cuir noir; un casque de métal luisant comme de l'or couvrait sa tête intelligente et fine. Il s'inclina avec respect devant la mère de Cécile.

— Croyez-vous, Monsieur, que nous échapperons au danger? Nous sommes entourés de flammes....

André allait répondre, lorsque plusieurs carreaux de la croisée éclatèrent avec un bruit sec et tombèrent en cliquetant sur le parquet.

— Ah! mon Dieu! fit Mme Houriet, la maison s'allume !....

Cécile devint blanche comme une morte.

— Ce n'est rien, dit André, je vais fermer les volets.

— Fermez les contrevents partout, hurla d'en bas la voix retentissante du capitaine Schäffer.

Courir à la fenêtre et assujettir les volets, ce fut pour le caporal l'occasion de se donner une contenance; mais en faisant cette opération, il avait jeté un regard rapide sur les maisons voisines que la flamme achevait de consumer.

— Si la toiture ne s'allume pas d'ici à une demi-heure, nous sommes sauvés, dit-il, en ramassant les fragments de verre sur lesquels il avait marché. Du reste, vos escaliers sont de pierre, les issues ne vous manqueront pas, c'est un point essentiel. Si le feu éclate, j'appelle mes camarades, et nous aurons bientôt mis en sûreté ce que vous avez de plus précieux.

— Comment préserver cette malheureuse toiture?

— En l'inondant sous des flots d'eau; trois pompes y travaillent constamment.

— Mais si le feu les chasse?

— Nos hommes sont pleins de résolution; et puis, j'ai posté sur le toit deux sapeurs intelligents et expérimentés.

— Sur le toit, vous dites.....

— Oui, maman, deux hommes superbes, avec de grandes barbes noires, et de longs tabliers de cuir; on dirait des géants.

— Les pauvres gens! par une nuit d'hiver. Que pourrait-on faire pour ces braves défenseurs?

— Ils n'ont pas froid la haut; néanmoins une tasse de thé chaud mêlé de vin ou d'un peu d'eau-de-vie leur ferait grand bien, c'est le meilleur cordial.

— Ce jeune homme a ma foi raison, dit M. Hourjet, qui arrivait sur ces entrefaites; je cours à la cave pendant que Dorothée préparera du thé en masse. Il en faut des cruches pleines; ils sont bien deux cents ici autour, et tout ce monde travaille pour nous en définitive. Je suis un âne de n'y avoir pas songé. Cécile, prends ce péko, tu sais, que j'ai rapporté de Londres; la caisse ne doit pas être vide.

Pendant que M. Houriet, un panier à chaque main, descend l'escalier, Cécile conduit André à la cuisine, où les attendait un douloureux spectacle. A genoux sur les briques rouges, un parapluie sous le bras, une paire de souliers dans une main et son bonnet de nuit dans l'autre, Dorothée, la vieille cuisinière, poussait des lamentations entremêlées de prières. Elle était équipée comme pour un voyage de long cours, son manteau de laine à capuchon, selon l'ancienne mode, un chapeau de paille noire sur la tête, un énorme sac à ses côtés, elle attendait la catastrophe finale, prête à décamper à la première étincelle.

— Que faites-vous là Dorothée? venez plutôt nous aider à chauffer de l'eau.

— Chauffer de l'eau?

— Oui, pour préparer du thé.

— Du thé? quand la maison brûle! êtes-vous folle? Ici Dorothée fut prise d'un rire nerveux, immédiatement suivi d'un déluge de larmes qu'elle essuyait avec son bonnet de nuit.

— C'est inutile, dit André, elle a perdu la tête.

— Eh bien, voilà le bois et l'eau; aidez-moi à mettre les bouilloires et les marmites en activité.

— Un monteur de boîtes, ça connaît le feu; tiens, il y a déjà de l'eau chaude! Et André, alerte comme un pinson, versait l'eau, rallumait le bois en admirant la blonde fée dont la vue l'enivrait.

— Voyez-vous ce pompier qui attise le feu, pendant que ses camarades s'éreintent à l'éteindre, dit le père, qui arrivait chargé de bouteilles et tout essoufflé. Voilà de quoi mettre du vin dans leur eau. D'où êtes-vous mon cher?

— De la Chaux-de-Fonds.

— Oui, c'est écrit sur votre casque; horloger, hein?

— Graveur.

— Bien, je vous offre ma pratique. Je suis un homme de goût; nous pourrons faire de jolies choses, si vous avez du talent. Voilà le thé qui est prêt. Quel arôme! sentez cela; je l'ai acheté dans les docks de Londres, qualité supérieure! je l'ai eu pour rien.... en échange de montres. Vite du sucre, et versons le bourgogne. Nous allons voir la grimace qu'ils vont faire, ces *chauliers*[1].

[1] On appelle ainsi familièrement les habitants de la Chaux-de-Fonds.

Le thé fut mis dans des cruches, des arrosoirs, tout ce qu'on trouvait sous la main; on couvrit de verres des plateaux et nos trois personnages descendirent avec empressement. Arrivés sur le seuil de la porte extérieure, ils reculèrent devant l'éclat du feu et le rayonnement de la chaleur; mais ils reprirent courage à la vue des sections de pompiers manœuvrant dans cette atmosphère torride comme à la revue.

— Messieurs, voici de quoi vous rafraîchir. Avez-vous bien chaud?

— Grillés d'un côté et gelés de l'autre, sans compter les jets de trente-six pompes qui vous circulent dans l'épine dorsale, répondit un batteur en se secouant; elle n'est sacrebleu pas chaude l'eau du Bied.... br. br.

— Attention à la distribution, et de l'ordre, commandèrent les chefs; André, qui était aux aguets, entendit un murmure flatteur à l'apparition de Cécile, qui servait la boisson restaurante avec autant de simplicité que de grâce. Il y eut des voix parmi les lettrés qui la comparèrent à Hébé, d'autres à Ganymède versant aux Dieux le nectar.

— Je n'ai jamais vu un brin de fille d'un genre plus soigné, murmura un batteur à son voisin.

— Batteur, mon ami, dit le sergent Huguenin, ce brin de fille n'est pas pour votre bec; bornez vos aspirations à contempler platoniquement ce chef-d'œuvre de la nature et à savourer avec reconnaissance le *chryso* que sa blanche main vous octroie.

— M. Houriet, dit le capitaine Schäffer, combien voulez-vous de votre maison? elle ne vaut pas gros à cette heure!

— Au contraire, sa valeur a doublé depuis qu'elle est défendue par d'aussi braves gens!

— Mes amis, reprit le capitaine, voilà un mot qui nous oblige à faire l'impossible. Changez les batteurs, et qu'on n'épargne pas l'eau!

M. Houriet, rentrant chez lui, heurta un gamin pliant sous le poids d'un cylindre de métal dans lequel il avait passé la tête.

— Que fais-tu là, toi?

— Eh! mademoiselle, dit une voix que Cécile reconnut pour celle du petit commissionnaire, où dois-je porter cette mécanique qu'on a jetée de vos fenêtres? ça doit être une horloge dans le gros volume, mais il n'y a point de cadran.

— C'est mon tournebroche, dit en riant M. Houriet, quelle chance! j'ai cru qu'ils me l'avaient mis en pièces. A quoi on est exposé! Pose-le dans le corridor, et prends ceci pour ta récompense.

— Oh! monsieur! Oh! mademoiselle! c'est trop.

— Sois toujours honnête et tu auras du bonheur, dit Cécile.

— Cré nom d'un petit !.... disait le gamin en sortant de la maison, cinq francs ! va-t-on rouler en patins cette fois !

Cependant André avait rejoint ses sapeurs sur le toit, et leur avait porté leur part de thé bouillant ; puis il s'établit dans le coin le plus menacé des combles, avec des seaux pleins d'eau, qu'il était prêt à verser sur les charpentes dès que l'échauffement deviendrait inquiétant. Il se sentait heureux et fier de protéger celle qui régnait sur sa vie, et de pouvoir se rendre utile à ses parents. Cette demeure lui semblait la plus sacrée, la plus sainte des demeures ; néanmoins il n'aurait pas été fâché d'y voir pénétrer les flammes, pour sauver du péril l'un ou l'autre de ses habitants et conquérir ainsi une place dans leur estime.

— Hé ! caporal ! caporal Robert, dit un sapeur apparaissant à une lucarne ; cette fois, il paraît qu'on est maître du feu.

Cette interruption brutale vint renverser, comme un château de cartes, les rêves du pauvre André.

— Qui dit cela ? répondit-il avec assez d'humeur.

— Le capitaine du feu en chef qui vient de faire sa ronde. La maison l'a échappé belle ! Les tuiles sont devenues brûlantes, un moment j'ai cru que nous cuirions comme des œufs sur le plat. Maintenant, ça refroidit. Avez-vous encore une ration de ce *chryso ?*

— Non.

— C'est dommage ; on en demandera au bourgeois en descendant.

Les heures avaient marché ; une longue file de maisons ne présentaient plus que des ruines fumantes, où passaient furtives quelques flammes attardées. C'était un spectacle lamentable ; à quelque distance, des effets de toute sorte, meubles, ustensiles, vêtements, outils étaient jetés pêle-mêle sur la neige piétinée et à demi fondue. Une foule consternée regardait le désastre et des sanglots sortaient de plus d'une poitrine.

Il était trois heures du matin ; les trompettes des compagnies de garde sonnaient le rappel ; les pompiers harassés de fatigue cherchaient un gîte pour prendre un peu de repos et de nourriture avant de se retirer ; mais les auberges étaient encombrées et il n'était pas facile de trouver à se caser. Une foule de curieux accourus de plusieurs lieues à la ronde remplissait les rues et rendait la circulation presque impossible ; les gens pressés, ceux qui portaient des ordres devaient se frayer un passage de vive force. Déjà des rumeurs menaçantes se faisaient entendre de divers côtés ; des cris, des injures, des imprécations éclatèrent tout à coup avec fureur ; bientôt on en vint aux mains. Les débris sauvés de l'incendie, les clôtures des jardins, les pieux des palissades fournissaient aux combattants des armes redoutables ; les coups

pleuvaient sur les têtes, sur les casques et plus d'un champion était déjà étendu sur la neige.

Ceux qui ont quelque habitude des incendies savent combien facilement éclatent les querelles et les rixes parmi les hommes excités par le danger, par les efforts qu'ils ont faits et peut-être par le vin qu'on leur a versé trop libéralement. Il y a aussi, dans ces occurrences, une tourbe de personnages équivoques sortant on ne sait d'où et qui semblent mus par l'instinct du mal.

Les événements politiques de 1831 étaient encore trop récents pour que les passions fussent éteintes ; ils avaient laissé dans les cœurs des ferments de haine et de vengeance qui divisaient profondément les esprits. On était royaliste ou *révolutionnaire ;* il n'y avait pas de milieu. On appelait révolutionnaires ceux qui aspiraient à établir le régime actuel, auquel tout le monde est rallié et qui semble avoir existé de temps immémorial. A quarante ans de distance, on sourit en se rappelant tout ce qu'on a vu, et le chemin qu'on a fait, et l'on rend grâce au ciel pour la conciliation qui est entrée peu à peu dans les cœurs. Mais alors, les passions politiques frémissantes ne demandaient qu'à faire explosion et il suffisait pour cela du prétexte le plus futile.

Tous les bons esprits sentaient le danger de cette situation tendue, aussi écartaient-ils avec soin les occasions qui pouvaient faire naître des conflits, comme les fêtes publiques, les tirs, les réunions nombreuses où des citoyens appartenant aux deux partis pouvaient se trouver en présence. Un incendie, jetant des milliers d'hommes sur un même point, présentait donc des dangers de plus d'un genre ; il était urgent de faire évacuer les révolutionnaires de la Chaux-de-Fonds, malgré la reconnaissance qui leur était due pour leurs services et leur dévouement. On n'ignorait pas que les populations voisines, animées d'opinions contraires, pouvaient faire du zèle à leur façon, en croyant avoir pour elles les autorités. Chacun comprendra l'indignation que les honnêtes gens ressentirent en apprenant que des menaces sauvages avaient été proférées et qu'on en venait aux coups.

Au son des trompettes, André avait quitté son poste avec ses sapeurs, et, avant de sortir de la maison, était descendu chez Mme Houriet pour lui annoncer que tout danger était passé. On devine la joie avec laquelle cette bonne nouvelle et le messager qui l'apportait furent accueillis. Après de vives angoisses, la délivrance dilate le cœur et fait déborder les sentiments de gratitude. Mme Houriet lui prit les deux mains et le remercia avec effusion.

— Soyez béni, M. Robert, pour votre conduite pendant cette nuit terrible. Remerciez aussi tous vos compagnons ; nous devons beaucoup à leur bravoure.

— Nous n'avons fait que notre devoir, madame, chacun eût agi de même à notre place ; Dieu a fait le reste.

— M. Robert, souvenez-vous que vous avez ici des amis et que chaque fois que vous viendrez nous voir vous nous rendrez heureux.

Cécile regardait tour à tour André et sa mère avec ravissement. La joie expansive de sa mère, la modestie du jeune homme, sa noble tenue, le timbre harmonieux de sa voix trouvaient un écho dans son cœur. Elle accompagna André dans l'escalier et lui tendit la main.

— Au revoir, M. Robert; maintenant nous sommes vos obligés ; tant mieux!

— Pourquoi, tant mieux, dit André avec tristesse, j'aurais peut-être mieux fait de ne jamais monter dans votre traîneau......

— Voyez-vous, ces héros! leur âme a des défaillances. Toujours l'histoire d'Achille et de son talon.

— Achille en est mort.

— Je crois bien, et c'est sa faute ; mais vous, vous devez vivre et prospérer.

Le lendemain matin, entre sept et huit heures, Cécile mettait la table pour le déjeûner, lorsque son père entra comme un ouragan, dans la chambre.

— Donne-moi vite des habits secs, il faut me changer de pied en cap, regarde comme ils m'ont arrangé. — Et M. Houriet se secouait comme sortant de l'eau et se balançait tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre. — A propos, tu sauras que nous organisons des soupes pour les incendiés; il faudra que Dorothée prépare la lessiverie avec les chaudières; a-t-elle ôté son chapeau et cessé de geindre, cette vache?

— Vous êtes tout mouillé; ne restez pas ainsi, c'est très dangereux.

— A qui le dis-tu? Mais ces vauriens s'inquiètent beaucoup de ma santé. Tiens, ils m'ont presque arraché une manche ; voilà qui va bien ; un paletot tout neuf, un paletot de quatre-vingt-dix francs.

— Enfin que se passe-t-il?

— Il y a que.... Ah! ça, dis donc, toi qui es sage, que doit-on faire après un tel désastre? remercier Dieu, n'est-ce pas, d'avoir échappé à de plus grands malheurs, et travailler d'un commun accord à soulager les malheureux.

— Sans doute.

— Eh! bien, tu te trompes, ils se battent comme des chiens, et ton père a eu son *atout* comme bien d'autres. Voilà les hommes, une belle engeance!

— Pourquoi se battent-ils?

— Est-ce qu'on le sait? parce qu'ils sont fous. On dit que Dieu a fait l'homme à son image; va voir un peu ces images du bon Dieu, et tu en reviendras édifiée..... si tu en reviens. Ce qui m'a indigné c'est la manière dont ils ont traité nos amis de la Chaux-de-Fonds. Tu as vu comme ces jeunes gens se sont comportés; ils ne sont pas les premiers venus, la plupart appartiennent aux meilleures familles; ils ont travaillé comme des manœuvres pour

nous sauver de l'incendie, ils ont fait preuve de vertus civiques. Eh! bien, il y a là des individus qui crient comme des ânes: « Il faut les assommer! il faut les exterminer! »

— Que dites-vous, mon père?

— Oui, j'ai entendu cela, et quand je me suis avancé pour protéger ce jeune caporal, tu sais, le jeune Robert de cette nuit, qui accompagnait un lieutenant envoyé pour demander au Comité des chevaux pour retourner chez eux, un de ces enragés m'a coiffé d'un seau plein d'eau et me l'a enfoncé jusqu'aux épaules.... de l'eau glacée. Qu'il vienne me demander de l'ouvrage, celui-là, je le reconnaîtrai bien et je le coifferai de la belle façon.

— Et le jeune Robert....

— Ils l'ont terrassé à coups de bûches; le sang coulait de sa bouche et de ses oreilles.... Cécile laissa tomber une tasse de porcelaine qui se brisa en mille pièces; aucun des deux interlocuteurs ne fit attention à cet incident.

— Et personne ne s'est trouvé là pour le défendre, pour faire honte à ces misérables?

— Ecoute, tu sais que je ne suis pas un révolutionnaire, Dieu m'en garde! je suis un pur parmi les purs; mais ce que j'ai vu m'a dégoûté de ces affreuses discordes, et me fait faire bien des réflexions.

— Et on l'a laissé là, par terre!...

— Qui?

— M. Robert.

— Non, le pasteur Andrié est arrivé, blanc de colère; il n'a dit que quelques mots, mais c'était suffisant. Il paraît que ce jeune homme est son filleul. De braves garçons l'ont porté à la cure; le pasteur lui soutenait la tête et lui parlait; mais je crois que le pauvre caporal ne l'entendait pas. S'ils l'ont tué, cela me ferait un vrai chagrin.

Cécile, sans dire mot, laissa les préparatifs du déjeûner, courut chercher les vêtements dont son père avait besoin, mit son manteau, son chapeau, prit son manchon et se dirigea vers la porte.

— Où vas-tu? lui dit son père.

— A la cure, demander à Mme Andrié des conseils à l'égard de ces soupes pour les incendiés qui ont faim....

— Ne pourrais-tu pas aller plus tard?

— J'ai cru que c'était pressant, ces soupes...

— Oui, tu as raison; va, ma fille, mais sois prudente.

(A suivre.) L. Favre.

VARIÉTÉS MILITAIRES

Une alarme à Neuchâtel.

« Le 23 décembre 1587, sur les avis qu'on eut que le duc de Guise et le marquis de Pont-à-Mousson, fils du duc de Lorraine, s'approchaient de ce pays avec toute leur armée, composée de Français, Espagnols et Italiens, et d'Allemands, et qu'ils étaient déjà aux environs de St-Claude et de Pontarlier, et qu'ils auraient fait dessein de ruiner cet Etat, — M. le Gouverneur envoya des mandements partout, que chacun fût sur ses gardes, et que les 1200 hommes élus pour la défense du pays, se tinssent prêts à marcher au rendez-vous qu'on leur avait donné.

» La crainte qu'on avait fut augmentée par la nouvelle qu'on eut que ceux de Berne et de ce Comté revenant de France, étaient dévalisés près de Salins, de Pontarlier, de Morteau et Chaillesson, par les paysans et les troupes du duc de Guise et du marquis de Pont-à-Mousson, lesquels étant arrivés en personne près d'Orchamps, y firent aussi quelque séjour.

» Mais la terreur redoubla encore lorsque quelques troupes ayant passé le Doux pour poursuivre la charette d'un capitaine de Berne, vinrent sur les terres de ce pays, près des maisons Choupart et Joly, qu'ils les pillèrent et repassèrent ensuite le Doux. Ceux de Rochefort[1] en furent avertis les premiers, ceux de Valangin ensuite, et enfin ceux de la ville, où il se donna une telle alarme qu'elle vint jusqu'aux oreilles de M. le Gouverneur lequel envoya promptement de ce côté pour en savoir la vérité.

» Cependant les Quatre-Ministraux vinrent lui remontrer le danger éminent où ce comté et la seigneurie de Valangin étaient, et qu'il fallait demander du secours à Messieurs des Quatre Villes, et notamment à Messieurs de Berne, afin de repousser les ennemis s'ils voulaient passer outre. Mais il leur répon-

[1] La mairie de Rochefort comprenait jusqu'à la Chaux-du-Milieu.

dit qu'il fallait démarcher les 1200 hommes ordonnés pour la défense de ce comté, tant de la ville de Neuchâtel que des autres parties de l'Etat, pour en garder les passages; qu'il estimait que cela suffisait, sans qu'on fût obligé d'attédier MM. des Quatre Villes alliées par combourgeoisie, et qu'il leur écrirait néanmoins de tenir prêt le secours qu'elles doivent à S. E.

» Mais étant sur le point de cacheter ces lettres et de les envoyer, les Quatre-Ministraux revinrent au château tout consternés, et dirent que par le peu d'ordre qu'on avait mis aux affaires de ce pays, les ennemis y étaient déjà entrés du côté de la Joux vers Martel; qu'ils brûlaient tout, battaient les personnes et les emmenaient prisonnières, suivant qu'ils venaient de l'apprendre par des personnes venues exprès pour leur demander aide et secours; qu'ils priaient M. le Gouverneur à ne pas tarder davantage d'envoyer demander du secours à MM. des Quatre Villes; et que de leur Conseil il voulait partir un des leurs pour courir à Berne demander du secours; qu'il pouvait bien porter ces lettres moyennant qu'il ajoutât qu'ils vinssent promptement, puisque l'ennemi était déjà entré dans le comté et s'était emparé d'un des principaux passages.

» Cependant comme M. le Gouverneur n'avait pas encore résolu ce qu'il devait faire, il reçut le même avis de M. de Constable; et d'autres paysans, tant du comté de Neuchâtel que de la seigneurie de Valangin, arrivèrent qui augmentèrent l'alarme, criant : Si on les voulait ainsi laisser perdre, tuer, piller, brûler et prendre prisonniers comme on avait fait Joly, Choupard et d'autres, auxquels on avait enlevé 18 chevaux; que l'ennemi passait toujours à la file.

» Cela émut toujours davantage les Quatre-Ministraux et obligea M. le Gouverneur d'assembler le Conseil, où l'on résolut d'envoyer demander du secours aux Quatre Villes. On mit aux pieds des dites lettres qui étaient déjà écrites, qu'il plût hâter le dit secours, d'autant que l'ennemi était déjà entré dans le comté.

» Celui que les Quatre-Ministraux envoyaient à Berne étant déjà prêt à partir, on lui donna la lettre de la Seigneurie. Il fit une si grande diligence qu'il entra le mercredi matin 27 décembre à deux heures après minuit en Conseil et le même jour revint avec la réponse de LL. EE. portant qu'ils envoyeraient 2000 hommes.

» Le même jour on envoya les enseignes de ce comté du côté de la Chaux d'Etalières et Rémosse sur les passages. Ceux de Valangin firent aussi leur devoir.

» Cependant les troupes ennemies qui avaient passé le Doux, voyant que cette rivière croissait, la repassèrent : il plut si abondamment nuit et jour

sans cesser, que ceux qui portaient les lettres à Fribourg et à Soleure, n'y purent arriver que deux jours après; de sorte qu'ils en furent plus tôt avertis par MM. de Berne que par les lettres qu'on leur adressait d'ici.

» Le 28, M. le Gouverneur écrivit à M. de Guise pour le prier de contenir ses gens et de les empêcher de faire aucune injure à ceux de ce pays. Il écrivit aussi à M. de Sillery, ambassadeur du roi de France en Suisse, qu'il lui plût de lui vouloir adresser des lettres pour le même sujet. MM. de Soleure en écrivirent au duc de Guise pour mêmes fins, et M. le Gouverneur lui fit une recharge qu'il donna au messager de Soleure.

» Mais comme on vit que les troupes ennemies ne pouvaient pas passer le Doux à cause de son débordement, et qu'on eut avis par des espions, qu'elles marchaient toujours contre Montbéliard, on écrivit de secondes lettres à MM. des Quatre-Cantons, de ne se hâter pas, mais de tenir néanmoins le secours prêt pour toute heure quand on le demanderait. Lucerne, Fribourg et Soleure n'en envoyèrent point, mais bien MM. de Berne qui envoyèrent les 2000 hommes avec tant de diligence qu'ils en avaient 1200 en cette ville, et les 800 restants à la Coudre, à Hauterive et à St-Blaise, le pénultième décembre qui était un dimanche. Ils y séjournèrent jusqu'au mardi 2 janvier 1588 qu'on les licencia pour s'en retourner, après qu'on eut appris que toutes ces troupes étaient passées et arrivées à Montbéliard.

» M. Zehender du Conseil de Berne, présenta ces 2000 hommes tant à M. le Gouverneur qu'aux Quatre-Ministraux. Antoine d'Erlach était leur colonel, Hantz-Jacob de Diesbach, Volfgang Michel, Peter Risau et Frantz Guder, capitaines, ayant fait eux chacun sous leur enseigne 400 hommes. Le dit Zehender, à son arrivée, les présenta de bouche, attendant qu'il les présentât effectivement et en leurs personnes quand ils seraient assemblés pour leur prêter serment suivant la charge qu'il en avait de LL. EE. Mais cela ne fut pas nécessaire, car le danger étant passé, on n'eut pas occasion de les employer plus outre. Et M. le Gouverneur ayant assemblé le Conseil d'Etat entier et y ayant appelé les Quatre-Ministraux, on trouva bon unanimément de les renvoyer, tant pour décharger MM. de Berne de si grands frais que faisaient ici leurs capitaines et soldats qui vivaient sur leur bourse, que pour décharger les bourgeois et sujets des dépenses qu'ils soutenaient dans cette occurrence où les vivres étaient fort chers à cause de la stérilité des années précédentes. De sorte que, suivant cette résolution, M. le Gouverneur les remercia au nom de S. A. et des Quatre-Ministraux. On donna des attestations aux capitaines, de la grande diligence et de la bonne conduite qu'ils avaient marquées. On fit présent au dit Zehender de 80 écus d'or au sol, — au colonel, de la même somme, — et aux capitaines de 30 écus de 4 testons de roi pièce;

on présenta aux soldats pour être une *(étrenne)* de la nouvelle année, cinq muids de vin, qui était pour chaque compagnie un muid. On écrivit à LL. EE. des lettres de remerciement.

» Au reste, en même temps qu'on résolut de renvoyer le secours de Berne, on résolut aussi de rappeler dans leurs maisons ceux du pays qui étaient sur les frontières, en y en laissant quelques-uns pour être averti au vrai de ce qui se passait, afin d'y pourvoir selon que la nécessité pourrait le requérir. Le receveur Chambrier était leur colonel, et Donzel Claude Vautier son lieutenant : chaque lieu avait nommé ses capitaines et officiers, et ils obéissaient tous au colonel ; mais ceux du Vauxtravers étaient commandés par le baron de Gorgier, capitaine et châtelain du dit lieu. Chaque lieu envoyait tous les jours aux siens les vivres qui leur étaient nécessaires. Ils ne restèrent sur les frontières que huit jours, car ils partirent le mercredi 27 décembre et ils revinrent le 3 janvier suivant. Il y avait les enseignes de Neuchâtel, Landeron, Boudry, Valangin et Vauxtravers.

» Cette alarme fut cause qu'on ne fit pas cette année le banquet que Madame avait accoutumé de faire sur le jour de l'an neuf à ses vassaux, officiers et bourgeois. » X[1]

[1] Comparer avec Boyve ce récit, dont l'auteur est probablement quelque familier du Gouverneur ou employé de l'Etat; au moins les détails très précis qu'il donne sur les faits et gestes du Gouverneur le font-ils supposer.

(Communiqué par M. FRITZ CHABLOZ.)

CORRESPONDANCE

Monsieur le directeur du *Musée neuchâtelois*.

La note que je vous ai envoyée sur « un petit-fils d'Agrippa d'Aubigné, bourgeois de Neuchâtel, » et que vous avez accueillie dans votre livraison de septembre dernier, avait pour but d'appeler sur l'un de ses confrères « d'outre-tombe », l'attention et les recherches de M. le Dr Cornaz. J'aurais dû me douter que le nom célèbre du réfugié de Genève aurait arrêté ce patient investigateur de l'histoire médicale de notre pays, et j'apprends, avec moins de surprise que de regret, qu'il avait déjà consacré au Dr Tite d'Aubigné plusieurs passages de ses écrits antérieurs, qui sont une réponse anticipée à la demande

que je lui adressais. Ces passages se trouvent en partie dans le tome II du *Musée* (année 1865, page 94)[1]. J'étais à l'étranger lorsque le *Musée* fut fondé; je ne connais et ne possède que la partie de ce recueil qui a paru depuis mon retour à Neuchâtel en 1866. Ma méprise est donc excusable, et la vôtre, M. le directeur, ne l'est pas moins sans doute, car vous avez dû penser, en insérant mon article, que je m'étais mis au courant de ce qui avait pu être dit de Tite d'Aubigné dans votre recueil. Mais on me permettra bien de me compléter et de me corriger moi-même dans le *Musée*, en recueillant ici les informations déjà données par M. Cornaz, augmentées de quelques détails nouveaux qu'il a bien voulu me fournir lui-même. Tite d'Aubigné n'est pas le premier venu. En sa qualité de petit-fils d'Agrippa, il est cousin germain de Louis XIV, puisqu'il est à peu près impossible, malgré l'absence de tout document officiel, de nier le mariage du roi-soleil avec Mme de Maintenon; et, ce qui est à mon avis un titre d'honneur beaucoup plus *légitime* que celui-là, il est l'oncle par alliance du plus original de nos historiens, et peut-être du plus habile de nos hommes d'Etat, le chancelier de Montmollin. Le *Musée* me semble donc très autorisé à revenir une dernière fois sur ce qui le concerne.

Tite d'Aubigné, gradué en 1660[2], paraît être venu peu de temps après s'établir dans le pays de Neuchâtel, et y acquit bientôt assez de réputation pour qu'il pût solliciter et obtenir le brevet de médecin de S. A. S. Anne-Geneviève de Longueville, la brillante sœur du Grand Condé. Cette place était occupée déjà par le docteur Chevalier, un médecin batailleur, à qui il arrivait d'insulter et d'« agrédir » ses collègues de la faculté quand il les rencontrait « sur les hauts chemins de la ville. » Le Conseil d'Etat, après quelques hésitations, reconnut le titre que d'Aubigné avait reçu de la duchesse, en même temps sans doute qu'elle lui avait expédié une lettre de *naturalité* gratuite (19 février 1667), faisant double emploi avec celle qu'il avait déjà obtenue du Conseil d'Etat, le 1er mai de l'année précédente. Il fut entendu dès lors que la célèbre pénitente des Carmélites avait deux médecins à Neuchâtel. C'est, si je ne me trompe, la seule fois qu'un prince ou une princesse de Neuchâtel se soit accordé ce luxe. Un siècle plus tard, Frédéric-le-Grand s'en accorda un autre en nommant un Français, le Dr de Leschaux, son *chirurgien et accoucheur ordinaire* à Neuchâtel. Le Conseil d'Etat se refusa longtemps à enregistrer ce brevet, non pas à cause de la singularité du titre qui avait sans doute amusé Frédéric II lui-même, — ni parce que Leschaux aurait été peu digne de cet honneur (sa réputation au contraire était assez bien établie pour que Benja-

[1] Voir encore la très attachante notice de M. Cornaz: *Le Dr J.-L. Borel*, Neuchâtel 1864, p. 59 et 67.

[2] Il n'était pas, comme on l'a souvent écrit, le seul des *cinq* fils de Nathan d'Aubigné, qui fut médecin. Son frère, *Georges-Louis*, l'était aussi et se fixa à Genève. — Voir la notice de M. T. Heyer sur Agrippa d'Aubigné. — Genève, 1870.

min Constant soit venu de Lausanne s'installer auprès de lui à Neuchâtel pour s'y faire guérir d'une assez grave maladie de sa jeunesse), — mais parce que Leschaux était un étranger. Pendant plusieurs années l'insistance de la cour ne put avoir raison des scrupules du Conseil d'Etat, et Frédéric ajouta sans doute à tous ses autres sarcasmes sur la totale impuissance où il était de faire acte de prince dans sa principauté, celui de ne pouvoir obtenir d'avoir à Neuchâtel un accoucheur ordinaire. Le Conseil d'Etat finit cependant par fléchir, et Leschaux fut qualifié du titre de *chirurgien du roi*, le 12 mai 1775.

Je reviens à Tite d'Aubigné. Devenu doublement neuchâtelois, comme nous l'avons vu, il obtint en 1667 l'habitation à Neuchâtel, et y épousa, le 16 septembre de la même année, dame Esther de Montmollin, fille du lieutenant et maître-bourgeois Georges de Montmollin, veuve en premières noces d'Henry Dardel, et en secondes d'Abraham Convert. Mme d'Aubigné, qui n'était plus jeune, assurément, en épousant son troisième mari, était comme j'en ai dit quelque chose, la sœur du père du chancelier. Deux ans plus tard Tite d'Aubigné devint médecin de ville, et garda ce poste jusqu'en 1687. Dans l'intervalle, le 4 septembre 1678, il avait été reçu bourgeois interne, moyennant une somme de 500 écus petits, plus 15 autres pour le mousquet, la bandollière et le seillet de cuir (c'est-à-dire le baudrier et la giberne). Cette satisfaction dut être pour lui d'autant plus précieuse qu'il avait été peu de temps auparavant en butte à des bruits calomnieux, et qu'un membre des conseils de la ville, le quarantain Louis Delarchet (l'un des XL hommes, ou conseillers) avait répandu contre lui des vers et des libelles diffamatoires, ce qui valut au poëte pamphlétaire la suspension de son office.

Neuchâtelois, bourgeois de Neuchâtel, marié en bon lieu, médecin de ville après l'avoir été de S. A. S., on aurait pu croire que d'Aubigné achèverait sa carrière dans notre pays. Il n'en fut rien pourtant. *Fortificateur* comme son père et son aïeul, cette vocation de famille finit par l'emporter, et, vers 1687, il alla se fixer dans les Pays-Bas où l'on chercha sans doute à l'attirer, puisqu'il y devint ingénieur ordinaire des Etats-Généraux. M. Cornaz n'a découvert d'autre trace de cette nouvelle carrière qu'un livre publié par Tite d'Aubigné à Bréda, en 1705, et qui est intitulé : *La défense droite, qui est la fortification défensive, établie sur les principes fixes et nouveaux de M. de Cœhorn* (Cohorn, le Vauban hollandais).

Vous ne regretterez pas, je l'espère, M. le directeur, de voir reparaître dans votre recueil ces détails biographiques. Ils sont de nature, ce me semble, à faire relire, à ceux qui les connaissent, les curieuses recherches de M. Cornaz, et à engager ceux de vos abonnés actuels qui, comme moi, ne possèdent pas les premiers volumes du *Musée*, à compléter leur collection.

Recevez, etc.

Ch. BERTHOUD.

Gingins, le 1er décembre 1871.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VIII (ANNÉE 1871)

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

SEPTIÈME ANNÉE.

JANVIER 1870.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1870

LE MUSÉE NEUCHATELOIS

publiera entr'autres, dans ses prochaines livraisons:

André le graveur, ou l'art dans l'industrie, Nouvelle faisant suite aux *Nouvelles jurasiennes*, par M. L. FAVRE.

Le collége de Neuchâtel. par M. G. BOREL-FAVRE.

Les deux Bertrand. — *Le colonel Chaillet.* — *Le patois neuchâtelois,* par M. Ch. BERTHOUD.

Les Girardet, (suite), par M. A. BACHELIN.

Et d'autres articles, documents ou communications, de MM. le Dr GUILLAUME, A. DAGUET, Dr LANDRY, G. QUINCHE, etc.

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

SEPTIÈME ANNÉE.

FÉVRIER 1870.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1870

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

SEPTIÈME ANNÉE.

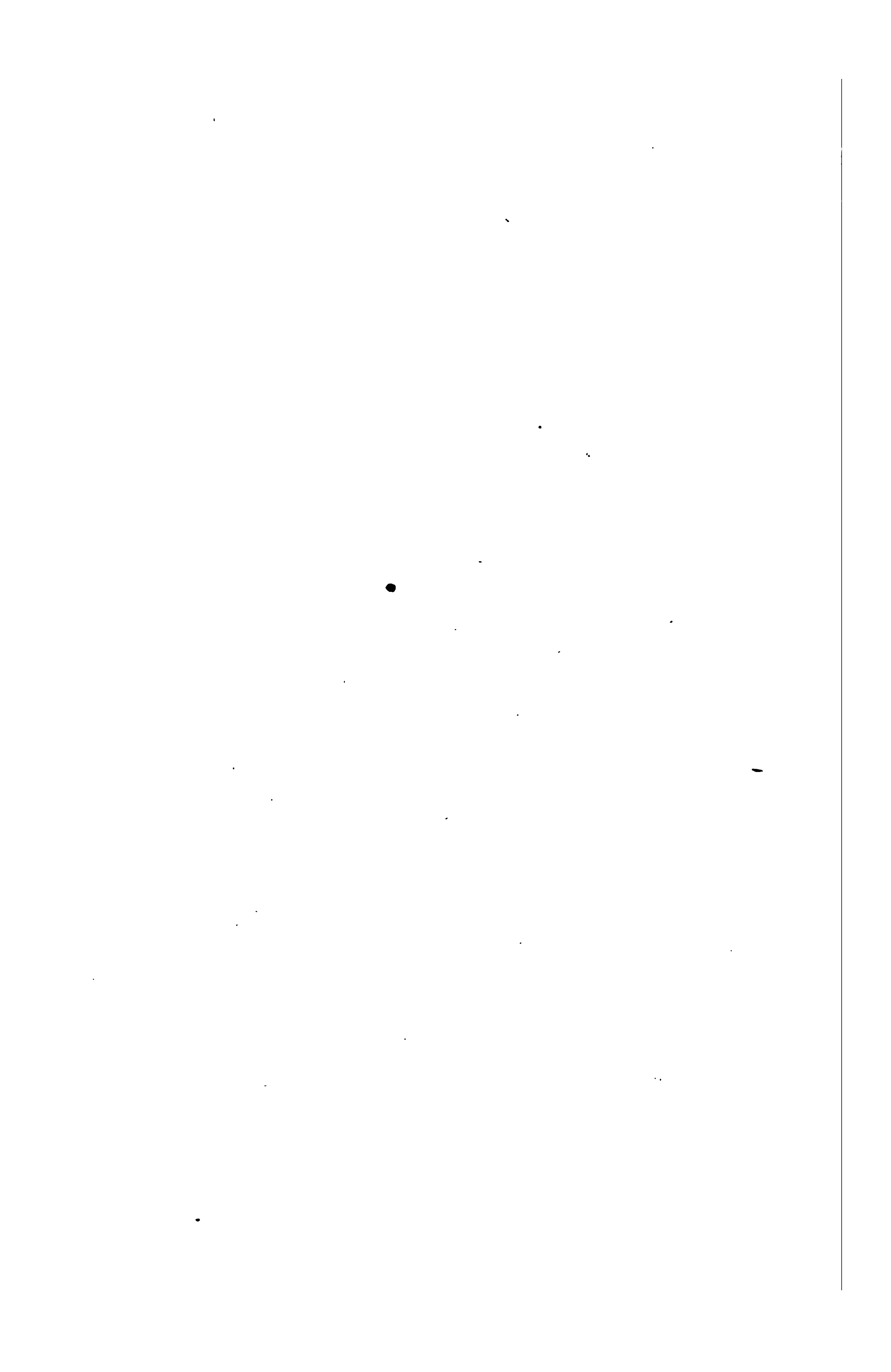
MARS-AVRIL 1870.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1870



MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

SEPTIÈME ANNÉE.

MAI 1870.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1870

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

SEPTIÈME ANNÉE.

JUIN 1870.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1870

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

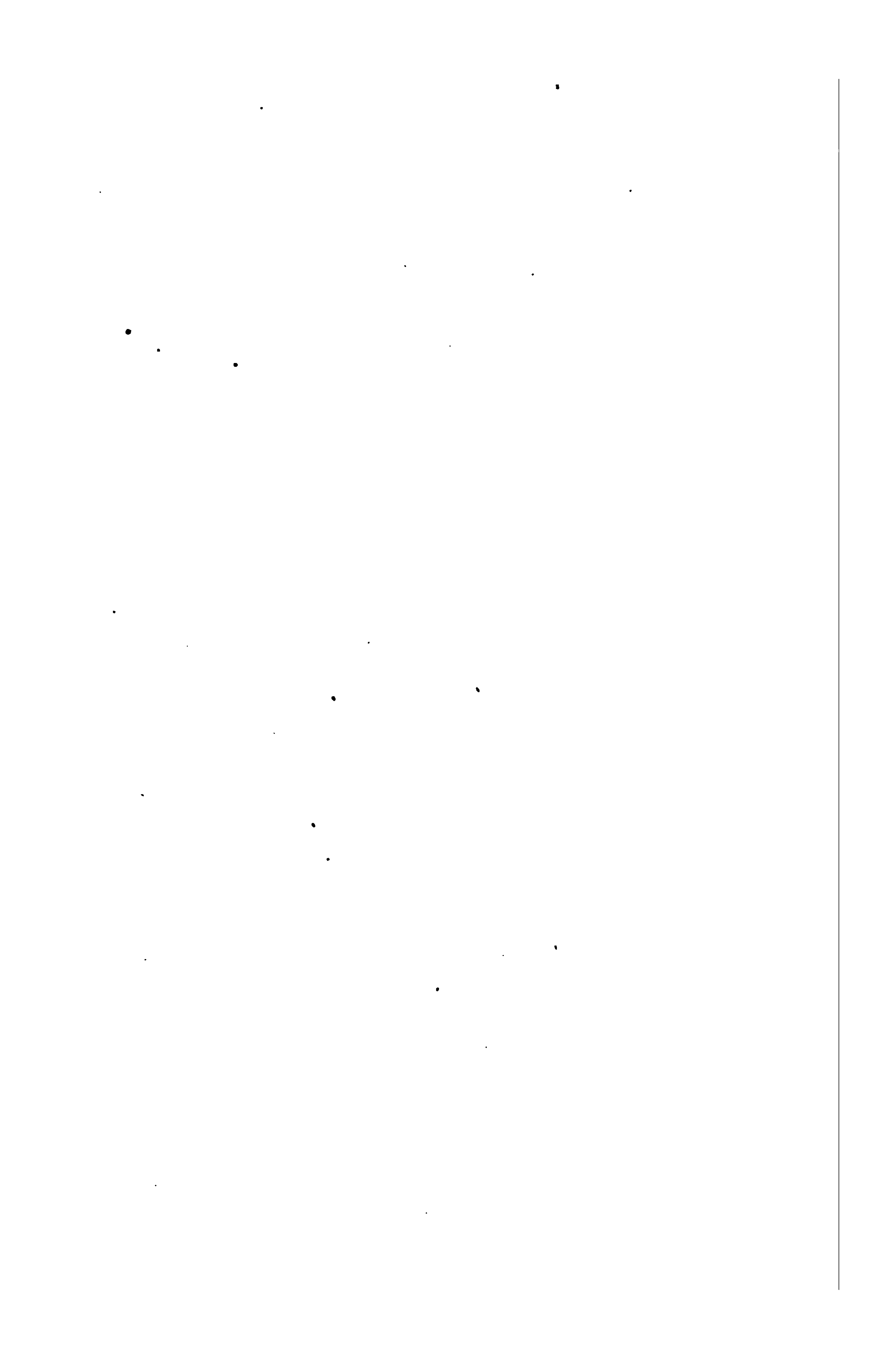
Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE.

JUILLET 1870.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1870



MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

SEPTIÈME ANNÉE.

AOUT-SEPTEMBRE 1870.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1870

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

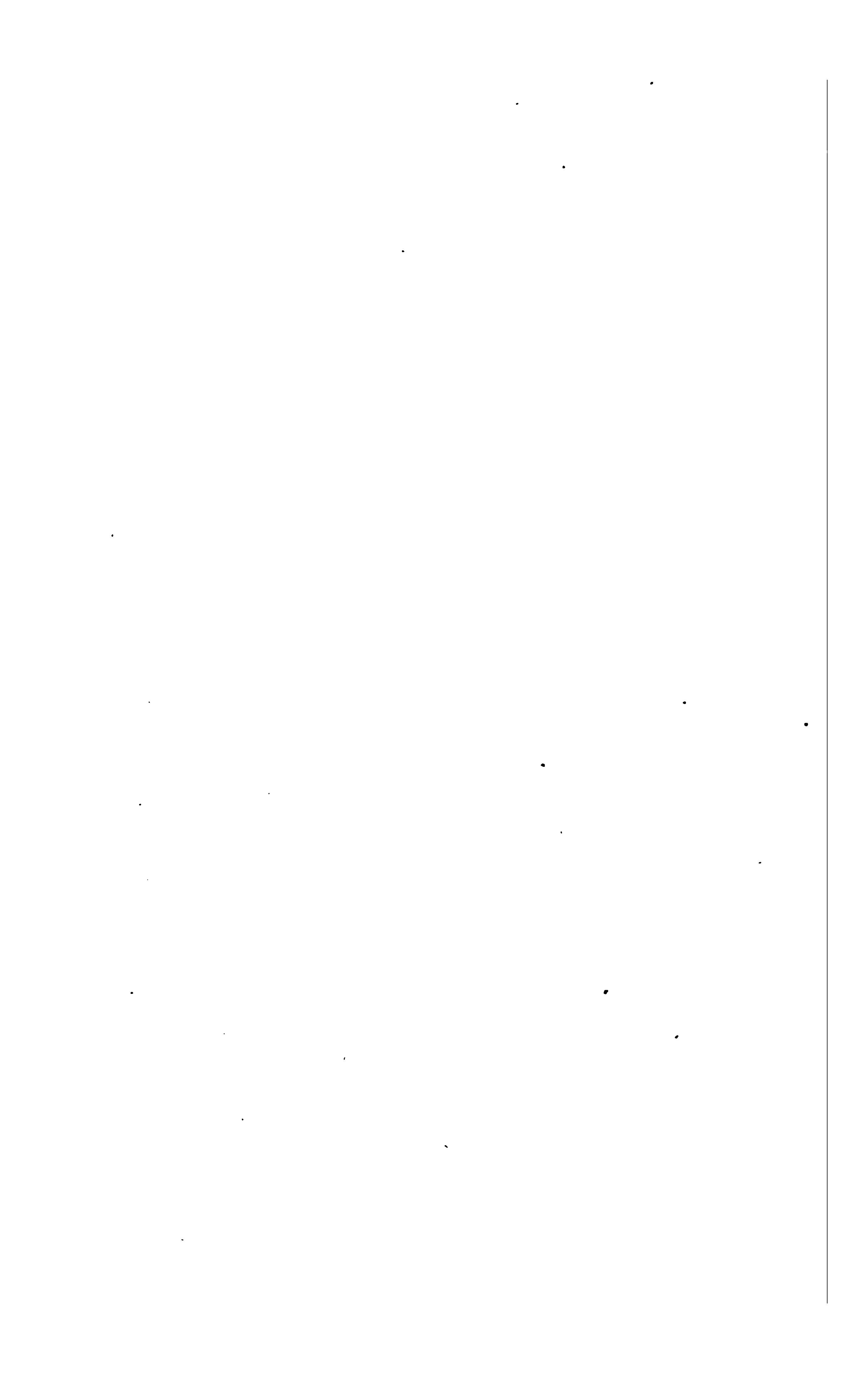
Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

SEPTIÈME ANNÉE.

OCTOBRE 1870.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1870



MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

SEPTIÈME ANNÉE.

NOVEMBRE 1870.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 8.

1870

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

SEPTIÈME ANNÉE.

DÉCEMBRE 1870.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1870

A NOS ABONNÉS

Le *Musée neuchâtelois* paraîtra, en 1871, dans les mêmes conditions que précédemment. Il ose de nouveau compter sur la coopération de nos concitoyens, les uns pour soutenir cette publication nationale par leur souscription annuelle, les autres pour l'enrichir de leurs écrits, de leurs communications et de leurs dessins.

Sans doute les terribles événements qui se passent en France, et dont nous ressentons si vivement le contre-coup, sont loin d'être favorables à une publication du genre de celle-ci. Nous savons combien facilement on peut être tenté, par la suppression d'un abonnement, d'alléger le poids de ses dépenses, ou de se récupérer en partie de ses souscriptions patriotiques. Mais nous croyons fermement que ceux de nos concitoyens qui nous ont tenu fidélité jusqu'ici, ne se laisseront pas influencer par de telles considérations, et tiendront à honneur de soutenir un Recueil dont la valeur comme œuvre historique et même littéraire ne peut plus être méconnue par personne.

Les éditeurs du *Musée neuchâtelois* osent donc espérer qu'un accueil favorable sera réservé par tous nos abonnés aux quittances d'abonnement qui accompagneront le prochain numéro.

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

HUITIÈME ANNÉE

JANVIER 1871.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1871

A NOS ABONNÉS

Le *Musée neuchâtelois* paraîtra, en 1871, dans les mêmes conditions que précédemment. Il ose de nouveau compter sur la coopération de nos concitoyens, les uns pour soutenir cette publication nationale par leur souscription annuelle, les autres pour l'enrichir de leurs écrits, de leurs communications et de leurs dessins.

Sans doute les terribles événements qui se passent en France, et dont nous ressentons si vivement le contre-coup, sont loin d'être favorables à une publication du genre de celle-ci. Nous savons combien facilement on peut être tenté, par la suppression d'un abonnement, d'alléger le poids de ses dépenses, ou de se récupérer en partie de ses souscriptions patriotiques. Mais nous croyons fermement que ceux de nos concitoyens qui nous ont tenu fidélité jusqu'ici, ne se laisseront pas influencer par de telles considérations, et tiendront à honneur de soutenir un Recueil dont la valeur comme œuvre historique et même littéraire ne peut plus être méconnue par personne.

Les éditeurs du *Musée neuchâtelois* osent donc espérer qu'un accueil favorable sera réservé par tous nos abonnés aux quittances d'abonnement qui accompagneront le prochain numéro.

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT

Messieurs les Souscripteurs du MUSÉE NEUCHATELOIS sont priés de renouveler leur abonnement pour 1871, en envoyant la somme de fr. 7»50 au bureau du Journal, à Neuchâtel, soit en espèces, franco, soit par un mandat de poste.

Pour les abonnés de la ville de Neuchâtel, la quittance leur sera présentée à domicile par le porteur.

Au moment de la publication du numéro de février, le prix de l'abonnement sera prélevé par voie de remboursement pour ceux de nos Souscripteurs qui n'auraient pas encore renouvelé.

Il ne peut être fait d'abonnement pour moins d'une année.

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHEOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

HUITIÈME ANNÉE

FÉVRIER-MARS 1871.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1871

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHEOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

HUITIÈME ANNÉE

AVRIL 1871.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1871

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

HUITIÈME ANNÉE

MAI 1871.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1871

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHEOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

HUITIÈME ANNÉE

JUIN-JUILLET 1871.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3
1871

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

HUITIÈME ANNÉE

AOUT 1871.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1871

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

HUITIÈME ANNÉE

SEPTEMBRE 1871.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1871

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

HUITIÈME ANNÉE

OCTOBRE-NOVEMBRE 1871.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1871

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHEOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

HUITIÈME ANNÉE

DÉCEMBRE 1871.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1871

Sommaire de la livraison de Décembre 1871.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7»50 par an, le port en sus. — Pour la France et l'Allemagne, fr. 10. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.

Prix des livraisons achetées séparément :

Une livraison	. . . . .	fr.	—»95,	le port en sus.
Deux »	. . . . .	»	1»80	»
Trois »	. . . . .	»	2»50	»
Quatre »	. . . . .	»	3»10	»
Cinq »	. . . . .	»	3»60	»
Six »	. . . . .	»	4»—	»

